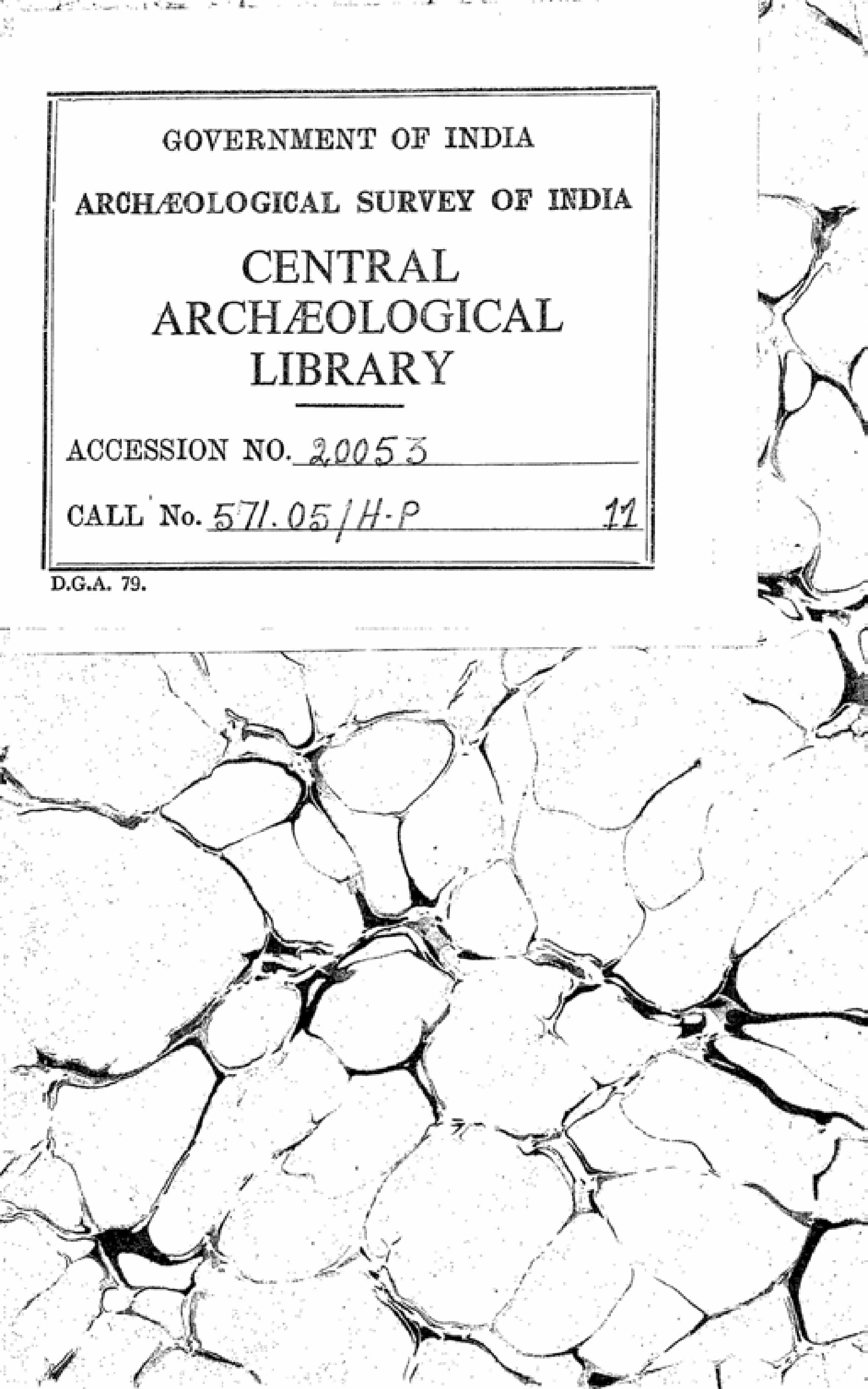

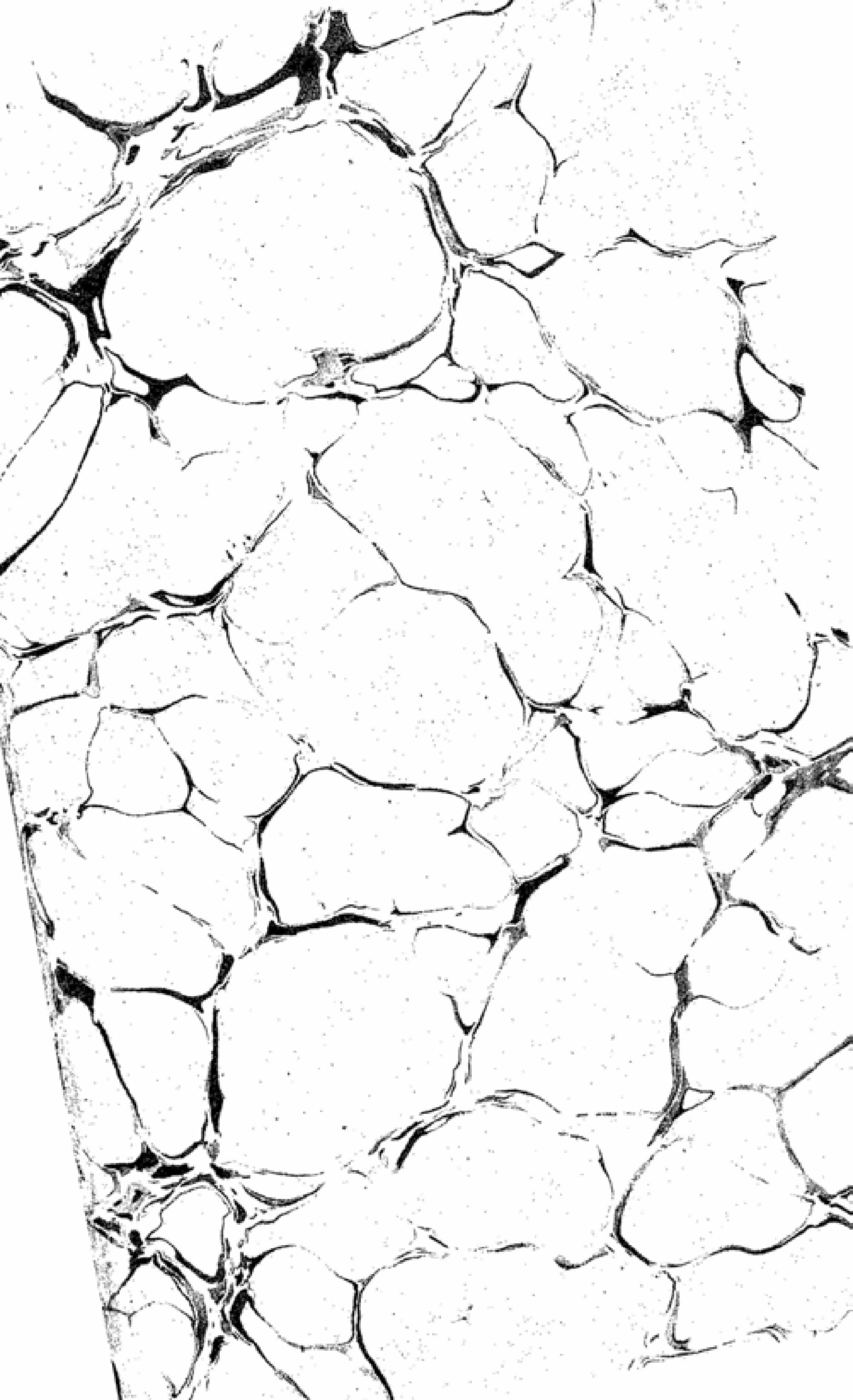

L'Homme préhistorique

L'Homme préhistorique

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

D'ARCHÉOLOGIE ET D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. le Dr Marcel BAUDOUIN

XIe ANNÉE — 1915

Nouvelle Série : Volume I

Avec 101 Figures dans le texte

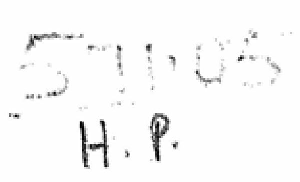

PARIS

LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE

J. GAMBER

7, rue Danton, 7

1913

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XIe ANNÉE — 1913.

TOME XI. — N° 1. — JANVIER 1913.

A nos Collaborateurs, à nos Lecteurs, à nos Amis.

Lorsque nous avons fondé, en 1903, la Revue *L'Homme préhistorique*, la Préhistoire n'avait plus, depuis longtemps, de tribune spéciale.

D'excellents travaux avaient peine à trouver l'hospitalité dans des Revues d'ordre général, consentant, de loin en loin, à leur faire l'aumône de quelques pages. La Préhistoire était, alors, comme le parent pauvre, auquel on abandonne une petite place, accidentellement vacante, au bout de la table.

Par le fait seul de l'existence d'une tribune spéciale, libre et indépendante, où tous les travailleurs sérieux et de bonne volonté avaient leurs entrées assurées, les Préhistoriens ont pu faire apprécier leurs travaux. Nous leur avons assuré une large publicité dans les milieux scientifiques les mieux avertis du monde entier, où notre Revue avait accès et surtout auprès de lecteurs sympathiques et compétents.

Mais il y a plus. Grâce à notre Revue, qui leur servait de trait-d'union, les Préhistoriens ont pu se connaître, se compter, se sentir les coudes, et avoir conscience de leur force.

C'est de l'affirmation de cette force qu'à pu naitre, vivre et se développer la *Société Préhistorique Française*, dont on connaît le prodigieux essort et la haute situation scientifique. Paral-

lèlement à la Société, se sont créés des *Congrès préhistoriques*, nationaux, qui tiennent, chaque année, de brillantes assises dans une ville de France.

L'*Homme préhistorique* a été parmi les bons ouvriers de ces utiles créations.

La Préhistoire, autrefois bien humble, tient aujourd'hui le haut du pavé ; elle agit, elle parle ; on l'écoute !

Nos vœux sont donc remplis.....

Or, ceux qui savent ce qu'il faut consacrer de temps et de soin à la publication d'une Revue mensuelle illustrée comprendront qu'après dix ans de lutte couronnée par la victoire, nous avons droit à quelque repos et que nous pouvons nous chercher des successeurs.

Il nous est loisible de recouvrer notre liberté pour retourner à des travaux personnels, trop longtemps délaissés, à cause des exigences de la tâche que nous avions assumée.

Du moment que nous désirions passer la main, nous ne pouvions mieux faire que de céder la Direction de notre Revue à notre collègue et ami, M. le D^r Marcel Baudouin. Chacun connaît sa compétence en matière de Préhistoire, sa grande expérience des choses du Journalisme et sa merveilleuse puissance de travail. Sous l'habile Direction scientifique de Marcel Baudouin et l'administration active et intelligente de l'Editeur Gamber, *l'Homme préhistorique*, fidèle serviteur de la bonne cause, va se remettre bravement en route pour de longues années. Collaborateurs et abonnés continueront à le suivre.

Nous nous retirons donc en toute tranquillité d'esprit, en adressant nos plus sincères remerciements à tous ceux — abonnés et collaborateurs —, qui ont soutenu notre œuvre et nous ont réconfortés dans les moments difficiles.

Nous garderons, de leurs précieux concours, le plus affectueux souvenir.

D^r Chervin.
Adrien de Mortillet.

A NOS LECTEURS.

---

*Mes excellents amis, MM. le Dr Chervin et A. de Mortillet, désirant abandonner la Rédaction en chef de l'***Homme préhistorique***, ont songé à moi pour les remplacer.*

Je les remercie profondément d'un choix, qui honore le Journaliste professionnel que je suis resté depuis trente ans; et surtout le Préhistorien agissant que je suis devenu, dès que les loisirs de l'existence m'ont permis de reprendre, sur le terrain même, mes chères études de jeunesse, au pays pour lequel j'ai gardé mon amour le plus pur.

Je remercie également M. Gamber, propriétaire-administrateur de cette Revue, de n'avoir pas une minute hésité à me confier la direction de sa barque, dont la solidité, on vient de le voir, a résisté depuis dix ans déjà aux attaques de flots parfois tumultueux.

Je m'engage, aussi longtemps que j'aurai l'honneur de la conduire, à la mener, face au vent, en vrai marin de France, avec toute la fermeté, dont ma main, qui ne tremble pas encore, est capable. — Je ne quitterai le bord que le dernier...

Marcel BAUDOUIN.

LA TECHNIQUE CÉRAMIQUE

chez les Nègres de l'Afrique centrale (1).

Par L. FRANCHET (Paris).

L'étude de la technique céramique, chez les peuples qui sont restés dans un état primitif, est indispensable pour les recherches relatives à la technique suivie par les peuples préhistoriques.

Malheureusement, les renseignements que nous fournissent les voyageurs sont si incomplets que, la plupart du temps, ils ne nous apportent qu'un secours insuffisant. Il est bien difficile qu'il en soit autrement, car ces voyageurs ne sont pas spécialistes en la matière et tel détail de fabrication, très important, leur apparaîtra comme tout à fait secondaire, et inversement.

C'est pour remédier à cette regrettable lacune que j'ai publié l'année dernière mes *Instructions aux archéologues et ethnographes* (2). J'en ai distribué déjà de nombreux exemplaires ; mais il ne sera possible d'obtenir un résultat appréciable que dans un laps de temps assez long.

En attendant, il m'a paru intéressant de jeter un coup d'œil sur la technique de quelques primitifs actuels. J'ai choisi certaines peuplades africaines, d'abord parce que celles-ci possèdent une industrie céramique très importante ; en second lieu parce qu'ils n'ont eu qu'un contact très restreint avec les Européens.

---

(1) Communication faite au *Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences*. Nimes, 1912.

(2) Instructions destinées aux archéologues et ethnographes dans le but de recueillir des renseignements relatifs à la technique céramique, verrière et métallurgique chez les Peuples primitifs (*L'Homme Préhistorique*, 1911).

Je me suis arrêté plus particulièrement à la région congolaise, car elle a servi principalement de champ d'action aux études sociologiques entreprises, depuis quelques années, par la *Société belge de Sociologie* qui réalise actuellement, pour l'avenir des colonies européennes en Afrique, une des œuvres les plus considérables et les plus utiles de notre époque. Mais il faut aussi rendre hommage à l'activité et au dévouement de M. Cyr. Van Overbergh, directeur de l'Enseignement supérieur en Belgique, auquel nous sommes redevables de la *Collection des Monographies ethnographiques*, dans laquelle nous apprenons à connaître réeellement la race Nègre appelée à jouer plus tard un rôle tout autre que celui que nous nous imaginons (1).

C'est donc dans la région congolaise soumise à la vaste enquête ethnographique de la Belgique, que je vais examiner la technique céramique et ce n'est qu'incidemment que je ferai une brève incursion à la Côte d'Ivoire et en Kabylie.

On verra que même dans une région bien étudiée, l'industrie de la poterie est la moins connue au point de vue de la fabrication et cela, ainsi que je le disait tout à l'heure, en raison des connaissances spéciales qu'elle exige de la part de l'observateur.

GÉNÉRALITÉS.

Dans le centre africain, la fabrication des poteries est ordinairement réservée aux femmes, car on ne compte guère que 10 °/o des tribus où cette industrie est pratiquée par les hommes. Cependant ceux-ci ont, en général, l'habitude de confectionner eux-mêmes leurs pipes, même lorsque la poterie est faite uniquement par les femmes.

Toutes les tribus ne fabriquent pas des poteries identiques, car partout il existe des potiers plus adroits les uns que les autres. Par exemple, chez les Mangbetu qui sont très habiles, les formes céramiques sont bonnes et bien confectionnées, aussi leur donne-t-on, dans l'habitation, la place d'honneur.

D'une manière générale, du reste, les formes congolaises peuvent prendre rang parmi les meilleures de celles des peuples pri-

(1) Voy. [REVUE SCIENTIFIQUE, juillet 1912] mon article sur l'*Œuvre ethnographique de la Belgique dans l'Afrique centrale.*

mitifs. Elles sont même souvent très supérieures aux nôtres qui ne sont seulement artistiques que de nom.

Cette constatation est très importante à faire lorsqu'on envisage les procédés très rudimentaires, j'allais dire très préhistoriques, employés par les potiers congolais chez lesquels on retrouve, en outre, une technique de décoration pouvant être comparée à celle des époques Néolithique, du Bronze et du Fer.

Quant à la cuisson, elle est certainement la même, comme nous allons le voir plus loin, que celle de ces mêmes époques, car il est clair que chez certaines populations tels, par exemple, que les Mangbetu, les Warega et les Kuku, elle représente la méthode la plus rigoureusement élémentaire que l'homme ait pu concevoir.

Je veux encore signaler un fait particulier relatif au changement de technique qui peut se produire dans une même tribu et à une même époque, changement qui semble marquer un recul et qui est susceptible d'induire en erreur non seulement l'ethnographe, mais aussi le préhistorien, dans le cas où cette modification se constate dans un gisement archéologique, comme cela arrive parfois.

Le fait s'est produit précisément au Congo. Les Mandja du Chari savent fabriquer de grandes jarres, ce qui présente toujours de sérieuses difficultés pour des primitifs. Or, les voyageurs ont cependant remarqué qu'on n'en rencontre jamais dans les villages qui se trouvent sur la route d'étapes, ce qui a fait dire à M. Chevalier que c'était « un signe de recul de la civilisation Mandja ». Mais M. Gaud dans son consciencieux travail sur cette peuplade, a interrogé à ce sujet le chef Jangougya, qui a remis la question au point en disant : « Oui, avant l'arrivée des Banda, lorsque nous étions tranquilles dans nos villages, nous avions de belles choses : des chaises en bois massif, des mortiers et des pilons qui nous venaient de nos aïeux et que nous avions enjolivés, des jarres grandes comme cela (1 mètre à 1^{m}20) où nous mettions notre miel ; mais, depuis que les Banda et les Snoussou sont venus nous faire la guerre, comment veux-tu que nous ayions pu traîner tout ce matériel avec nous, ne sachant jamais la veille où nous coucherions le lendemain. »

L'ethnographie, en nous fournissant un tel exemple d'abandon d'une fabrication difficile, nous oblige à devenir de plus en plus prudents sur les causes supposées de changement de technique

chez les premiers peuples. Elle nous démontre péremptoirement que, si un art paraît s'être brusquement dégénéré, sans transition, cette dégénérescence n'est pas dûe forcément à un recul de la civilisation ou à la substitution d'une race à une autre. Ceci nous prouve également la fragilité de certaines appréciations sur lesquelles on tente d'étayer une chronologie céramique.

Je dirai maintenant quelques mots au sujet de certaines pratiques bizarres qu'observent parfois les potiers ou certaines fausses croyances dont nous ignorons l'origine. Nous les trouvons au moyen âge comme de nos jours et parmi les nombreux exemples que je pourrais citer, je me bornerai à signaler l'un des plus curieux.

Il existe encore aujourd'hui une foule de céramistes qui affirment que lorsqu'une ouvrière a ses règles, l'émail de toute poterie qu'elle a touchée ne peut réussir. C'est la plupart du temps en vain que je me suis efforcé de démontrer à ces crédules potiers l'absurdité de cette vieille légende dont l'origine doit remonter à une époque fort éloignée, peut-être aux temps préhistoriques.

Nous trouvons, en effet, au Congo belge, chez les Ababua, une croyance qui a quelque rapport avec celle qui a cours chez nous. (Notons, en passant, que cette peuplade possède une technique de façonnage de la poterie pouvant être considérée comme la plus primitive de toutes ; nous y reviendrons plus loin).

Donc, chez les Ababua, « la potière n'use d'aucun rite magique (De Calonne, *Mouv. Soc. Int.*), mais depuis le moment où elle va chercher ses matières premières jusqu'à la fin de son travail, elle doit non seulement s'abstenir de toute relation sexuelle, mais même éviter à ses vases en voie de séchage tout contact mâle, sous peine de les voir se briser à bref délai. Dans quelques endroits, il existe des hommes exerçant le même métier et qui, eux aussi, doivent éviter les relations de l'autre sexe au moment du travail. »

Nous allons aborder maintenant la fabrication proprement dite.

L'ARGILE.

On remarquera que dans les ouvrages d'archéologie, les « terres » semblent être le pivot de toute la céramique primi-

tive. J'ai démontré à différentes reprises que l'importance accordée au prétendu choix des argiles entrant dans la composition des pâtes aux époques préhistoriques, était exagérée et que nos ancêtres potiers n'étaient pas aussi subtils que le pensent certains archéologues. N'importe quelle terre se *travaillant bien* faisait leur affaire ; et le choix consistait à avoir une terre bien plastique et contenant par conséquent à l'*état naturel*, les quantités voulues d'argile et de *dégraissant*.

Voyons ce qui se passe chez les Nègres.

Les *Basonge* (Congo belge) emploient, de préférence à toute autre, une argile calcaire, non pas, certainement parce qu'ils connaissent les propriétés particulières des pâtes calcaires relativement à leur solidité lorsqu'elles sont cuites dans certaines conditions, mais uniquement parce que cette argile, qu'ils trouvent à proximité, est plastique et peut être utilisée, telle qu'elle est, sans préparation spéciale.

Les *Ababua* (Congo belge) emploient eux aussi une terre particulière, qui ressemble à « la farine », au dire du nègre Tisambi (1). Cette particularié suffit à elle seule à expliquer le choix des potiers Ababua qui, avant tout, apprécient une terre prête à l'emploi. Leurs poteries sont, du reste, très ordinaires, ce qui prouve qu'on ne recherche pas les qualités dues à la composition de la terre.

Les *Mangbetu* (Congo belge) prennent également l'argile brute dont ils enlèvent seulement les impuretés (débris de roches et autres) qui gêneraient le façonnage. Nous ignorons comment ils procèdent à ce nettoyage de la terre, peut-être simplement comme le font les potiers de nos campagnes, au cours du pétrissage.

Les *Mandja* (Congo français) recueillent l'argile près des roches gneissiques : elle est donc micacée et sableuse. Ils la délayent dans un trou pour en séparer les cailloux et autres matériaux grossiers. Ce lavage sommaire étant insuffisant pour en séparer le sable, ils obtiennent ainsi une pâte ayant la plasticité voulue pour se bien travailler.

---

(1) *Tisambi* (Louis), né à Balisi, village dépendant du chef Tchkenané, âgé de 22 à 23 ans ; a quitté le pays des Ababua vers l'âge de 15 à 16 ans ; était de passage à Liège comme domestique d'un magistrat indépendant du Congo. (Note de M. Van Overbergh ; in *Coll. Monogr. ethnogr.*)

Les *Siena*, de la Côte d'Ivoire, se servent d'une terre grise qu'ils emploient telle quelle.

Quelques tribus du Bas-Congo font à l'avance des provisions de terre qu'ils utilisent au bout de plusieurs mois. Doit-on voir là un acte réfléchi, un procédé spécial de *pourrissage* de l'argile, tel que celui qui est employé en Chine depuis des siècles et ayant pour but d'obtenir une pâte plus plastique? Il serait peut-être imprudent de se prononcer nettement pour l'affirmative. Cette question serait à étudier, car il est possible que le potier nègre n'ait d'autre but, dans le présent cas, que le désir d'avoir sous la main une provision d'argile, sans avoir à aller en chercher toutes les fois qu'il a quelques pots à fabriquer.

DÉGRAISSANTS.

Le fait d'ajouter un *dégraissant*, c'est-à dire une matière non plastique, dans une pâte céramique, constitue un progrès réel dans l'art du potier.

Les nègres congolais paraissent ignorer cette méthode; du moins, il n'en est pas fait mention dans les descriptions données par les voyageurs.

Cependant, dans le Bas-Congo, on ajouterait à l'argile du gravier concassé ou du sable, mais ce fait n'est pas absolument prouvé et demande à être vérifié.

Il en est de même de l'addition de charbon pulvérisé par certains potiers des tribus de la région maritime. Il peut se faire que ce qui a donné lieu à cette allégation de la part de quelques voyageurs, c'est la présence de parties noires dans les poteries congolaises. Mais cette coloration noire n'est pas forcément due à l'introduction de matières organiques dans l'argile, car une simple cuisson faite dans une *atmosphère réductrice* suffit pour *saturer* de carbone la poterie.

J'ai maintes fois démontré que chez tous les primitifs la cuisson est *réductrice*. Du reste, la céramique depuis le Néolithique jusqu'à la fin de l'époque romaine est là pour l'attester, tout au moins en Europe; mais nous retrouvons la même technique en Asie et en Amérique.

Si dans la région maritime l'introduction, dans la pâte, de charbon pulvérisé est extrêmement douteuse, celle de *fibres de bois* ou *de paille* est certaine; cette pratique ne paraît pas

cependant s'être généralisée. En tous les cas, il est très probable, que les potiers, en ajoutant ces fibres à l'argile pour lui donner du liant, n'ont fait qu'imiter un procédé employé pour la construction des habitations, dont les murs sont faits avec du *torchis*, mélange de terre et de paille.

En résumé, on peut affirmer que l'introduction volontaire d'un dégraissant dans l'argile est, dans les tribus du centre africain, tout à fait exceptionnel et que les pâtes sont constituées, d'une manière générale, par l'argile brute. Il n'y a pas de raison pour qu'il en ait été autrement aux époques préhistoriques, ou tout au moins pendant tout le Néolithique.

Cependant, cette théorie n'exclue point l'introduction, à cet âge, des dégraissants, mais cette coutume était loin d'être générale. Il suffit d'examiner un grand nombre de poteries néolithiques, pour s'en rendre compte.

Aux âges du Fer et du Bronze, les pâtes témoignent plus fréquemment de la présence de dégraissants *artificiels* (débris de poteries cuites).

Je dois dire ici que je divise les dégraissants en trois catégories :

1° Les dégraissants *naturels élémentaires*;
2° Les dégraissants *naturels constitutifs* ;
3° Les dégraissants *artificiels*.

Les dégraissants naturels élémentaires sont ceux, tels que le sable et le calcaire, par exemple, qui représentent naturellement un des éléments de la masse argileuse susceptible de donner une pâte céramique.

Les dégraissants naturels constitutifs, sont les matières minérales, sable, calcaire, coquilles, roches diverses, que l'on ajoute à l'argile pour constituer une pâte normale.

Les dégraissants artificiels sont ceux qui, comme les débris de poterie, le charbon, les débris végétaux, sont des produits manufacturés, des produits de l'industrie humaine. Je classe dans cette catégorie les débris végétaux, parce que ceux-ci proviennent ordinairement de la mise en œuvre des céréales pour l'alimentation (son, balle, paille hachée), ou encore de la mise en œuvre du bois (sciure, copeaux).

Lorsqu'on a étudié, comme je le fais depuis nombre d'années, une quantité considérable d'argiles de toutes provenances, on demeure convaincu que la presque totalité des poteries primitives sont constituées par des pâtes à dégraissants naturels élémentaires. Cette assertion est en outre, corroborée par les méthodes en usage chez les primitifs actuels.

Il est donc dangereux d'insister sur cette question d'*introduction volontaire* de dégraissants, considérée au point de vue d'une évolution progressive de la céramique.

FAÇONNAGE.

Nous allons examiner maintenant les procédés de façonnage utilisés dans le centre africain.

Je commencerai par signaler celui qui est le plus élémentaire et que je suis fondé à croire comme étant celui qui fut employé par le premier potier.

Il a été observé au Congo belge, notamment chez les *Ababua*, par M. de Calonne-Beaufaict et ses observations ont été confirmée par le nègre Tisambi : « Les femmes, dit-il, donnent à la matière (l'argile) *la forme voulue*, en en faisant d'abord une boule, puis en *enlevant le centre*, enfin en façonnant l'intérieur à l'aide d'instruments en bois. »

N'est-ce pas là le procédé le plus simple, le plus élémentaire, le plus primitif que l'homme ait pu concevoir pour obtenir un vase en terre ?

M. Boman a signalé ce procédé dans la région du Rio Madre de Dios (Amérique du Sud).

A la Côte d'Ivoire, chez les *Siena*, les potières « tournent la pâte entre leurs doigts, sur un plateau de bois posé sur le sol, jusqu'à ce qu'elle ait pris la forme du vase à fabriquer. » Ce renseignement donné par M. Delafosse est trop incomplet pour pouvoir se faire une idée, même vague, de la manière dont l'ouvrière obtient le *creux* du vase.

Le façonnage dit « au colombin » que tout le monde connaît, est certainement celui qui est le plus usité par les primitifs de tous les pays. Mais il comporte plusieurs méthodes.

Chez les *Mangbetu*, la potière superpose ses colombins et se sert en guise d'*estèque*, pour égaliser les parois du vase, d'une palette de bois ou d'un fragment de côte d'éléphant.

Chez les *Warega*, l'estèque consiste en un petit bâtonnet. D'après le commandant Delhaise, on procède par une sorte de moulage : « *La femme se sert comme moule d'un vase cuit*.

Après avoir fait le fond en aplatissant l'argile molle sur le vase retourné, elles achèvent le corps au moyen de petits boudins d'argile roulés dans les mains (*colombins*) et juxtaposés les uns contre les autres. Ces boudins sont aplatis avec la main et polis avec un bâtonnet mouillé jusqu'à ce qu'ils forment un tout parfaitement uni. Les bords du vase sont formés par un boudin plus gros collé de la même façon que les précédents ».

Malheureusement dans la description si claire du commandant Delhaise, un point très important reste obscur.

Comment la potière s'y prend elle pour séparer le vase ainsi obtenu de son moule ? Toute hypothèse serait superflue ; attendons de nouvelles observations.

Peut-être M. Delhaise s'est-il mal expliqué et la potière se contente-t-elle de mouler seulement le fond du vase, ainsi que procèdent les potiers *Kuku* (possesions anglo-égyptiennes), puis terminent la pièce en superposant des colombins.

Ce MOULAGE sur le fond d'un vase paraîtrait peu compréhensible, si on s'en tenait aux descriptions ; mais nous trouvons dans la monographie des *Mangbetu*, une figure montrant des pots en train de sécher. Ces pots reposent par le fond sur un tesson concave de vase déjà cuit, et qui servit de *support* pour pouvoir transporter, sans danger de le déformer, le vase qui vient d'être fabriqué, encore frais par conséquent.

Ce procédé de façonnage de la pièce dans un tesson concave permet d'imprimer au vase, pendant l'ébauchage, un mouvement rotatoire. Cette méthode existe en *Kakylie* où elle se trouve nettement caractérisée.

Le moulage est bien mieux défini chez les *Babuma* (Congo belge) qui confectionnent des plaques de pâte plastique sur une surface concave. Ces plaques qui ont épousé la forme du moule, sont ensuite ajustées les unes avec les autres de façon à former un vase complet.

Les potiers de l'*Uele* (Congo belge) réalisent par moulage, un vase annulaire, en fabriquant d'abord une forme en fibres, sur laquelle ils appliquent la pâte. Comme la forme ne peut plus être retirée, on la laisse dans le corps du vase où elle se détruit lors de la cuisson.

La question du *tournage* est particulièrement intéressante à étudier au Congo, au point de vue des procédés qui ont pu conduire les potiers primitifs à inventer le *tour*.

On sait que dans l'opération du *tournage*, le vase en fabrication est adhérent à la *girelle* ou *tête* de *tour*, laquelle reçoit son mouvement rotatoire du *volant* circulaire placé à la partie inférieure de l'appareil et mis en mouvement par le pied de l'ouvrier.

Voyons maintenant comment procèdent les *Bangala* et les *Mandja* pour façonner un vase sans l'aide d'un *tour*.

La potière *Bangala* ébauche le fond du vase sur une planche épaisse très mouillée; puis elle monte la pièce à l'aide de colombins et égalise les parois tout en la *faisant* tourner sur la planche tenue constamment mouillée.

C'est donc ici, l'*ébauche qui tourne sur la planche* (correspondant à la *girelle* d'un tour), et non pas la planche qui entraîne l'ébauche dans un mouvement de rotation.

La potière *Mandja* observe une technique qui appartient à celle du tournage proprement dit, tout en étant de même ordre que celle des Bangala. Sur une planche imbibée d'eau, elle pose la balle d'argile *qu'elle fait tourner avec sa main pendant que de l'autre main elle ébauche le vase en pratiquant un creux par pression sur le sommet de la balle*. A mesure qu'elle accentue le creux, elle augmente les dimensions du vase dont les bords s'amincissent progressivement sous l'action des doigts de l'ouvrière et du mouvement de rotation imprimé à la pièce.

En un mot, nous avons ici la *technique rigoureuse* du tournage à l'aide du tour, technique qui, sans le secours de cet instrument, permet d'obtenir des pièces très minces, chose difficile par le procédé « au colombin ».

Je crois que ce procédé primordial de tournage a été utilisé aux époques préhistoriques, ce qui expliquerait le mode de façonnage de certaines poteries à parois très minces.

L'ébauche tournant sur le support, nous achemine vers le véritable tournage qui consiste à faire tourner le support lui-même, ce qui entraîne la rotation de la pièce.

Nous trouvons, de cette dernière technique, une manifestation très primitive en *Kabylie*.

J'ai fait remarquer plus haut que les potiers *kabyles* ébau-

chaient le vase dans un tesson concave, leur permettant de faire tourner en même temps le support et la pièce, au moyen de la main. Mais lorsqu'il s'agit de fabriquer un récipient de grande dimension et que les deux mains doivent être libres, la balle de terre est placée sur un plateau concave, en terre cuite, dont les bords sont rugueux. La potière étant accroupie, replie la jambe gauche, puis avec l'orteil du pied droit, met le plateau en mouvement ; celui-ci tourne donc sur partie convexe, en entraînant la pièce dans son mouvement.

Nous pouvons voir là l'embryon de la *tournette* que nous allons trouver dans le *Bas Congo*, mieux caractérisée, mais en même temps moins bien utilisée. Elle consiste en un plateau de bois dur fixé dans le sol et traversé par un pivot à tête arrondie, sur lequel vient s'emboîter un autre plateau muni au centre et à sa partie inférieure, d'une cavité correspondant à la tête du pivot, celui-ci ayant $0^{m}02$ à $0^{m}03$ de hauteur.

Mais le potier congolais ne met pas en mouvement le plateau supérieur, comme le fait le potier kabyle, avec son orteil : il se sert de sa main et s'il a besoin d'avoir la liberté des deux mains, il fait tourner l'appareil avec l'aide d'un enfant.

La mise en mouvement de la tournette, avec l'orteil du pied droit et dans la position accroupie, la jambe gauche étant repliée, représente vraisemblablement un procédé très ancien en Kabylie, en même temps que très primitif, c'est pourquoi il est particulièrement intéressant d'en signaler une survivance en France et plus spécialement en Bretagne, à Lannilis et à Plouvien (Finistère).

Dans ces deux centres où l'on fabrique des poteries très grossières, celles-ci sont faites exclusivement par les femmes qui se tiennent exactement dans la même position accroupie, que les potières kabyles. La petite tournette, de $0^{m}30$ de hauteur, dont elle se servent, se compose d'un plateau en bois relié par des jantes à une pièce également en bois, faisant fonction de volant et que la potière fait tourner avec l'orteil du pied droit. Un pivot en bois ou en fer, fixé sur une pièce en bois, en forme de croix, traverse le volant et vient engager sa tête arrondie dans un évidement, ménagé sous le plateau supérieur ou *girelle*.

La technique si spéciale de Lannilis et de Plouvien rappelle donc la technique congolaise, quant au type de tournette, et tient à la technique kabyle, quant au mode d'utilisation.

Je démontrerai plus tard les relations d'origine commune.

Cette brève étude sur le façonnage des vases chez les primitifs actuels, nous fait voir que certains vases très anciens peuvent paraître avoir été exécutés sur un véritable tour, alors qu'ils ont été faits seulement à la main par un procédé analogue à celui des Kabyles, ou même des Bangala et des Mandja. Il ne faudra donc juger du mode de façonnage d'un vase qu'avec la plus grande prudence.

SÉCHAGE.

Il y a peu de choses à dire sur les procédés de séchage chez les primitifs africains. En règle générale, les pièces de petites dimensions sont séchées au soleil, et les plus grandes à l'ombre, parce que, étant plus épaisses, elles courrent plus de risques de se fendre, sous l'action trop rapide de l'évaporation de l'eau contenue dans la pâte.

D'après Schmitz, les *Basonge* ne sécheraient pas leurs poteries avant de les cuire, mais les placeraient aussitôt après le façonnage « dans un feu violent ».

Cette affirmation paraît si extraordinaire qu'on ne peut l'accepter sans réserves.

DÉCORATION.

Le LISSAGE est généralement pratiqué soit avec une estèque en bois, soit avec une coquille.

Le DÉCOR INCISÉ est fait avec le doigt ou l'estèque ayant servi au polissage. Les *Mayombe* noircissent parfois l'incision. Chez les *Basonge*, le décor incisé n'empêche pas de recouvrir la pièce d'un vernis d'origine végétale, mais cette pratique serait assez récente.

Chez les *Kuku* on procède ainsi, d'après M. Van den Plas : « On fait quelques insignifiants dessins, consistant en un pointillé qui ne varie jamais. La potière utilise dans ce but un morceau de feuilles de *borassus* qu'elle replie de façon à former un petit cube, dont les coins sont autant de picots. En passant ce cube sur la poterie encore fraiche, elle obtient le dessin désiré. »

Nous trouvons chez les *Mandja*, une intéressante explication au sujet du décor incisé. « La marmite une fois montée, dit

M. Gaud, la fantaisie de l'artisan apparaît sous forme de hachures assez régulières tracées avec une pointe quelconque sur la panse de la marmite. On a voulu voir une signification symbolique à ces entrecroisements et enchevêtrements de lignes; mais de l'aveu même des auteurs, il n'y a là qu'une question de *commodité pour éviter le glissement* de la marmite mouillée, lorsqu'on la saisit par les flancs ».

Cette observation est particulièrement digne de remarque, parce qu'elle montre combien nous devons être prudents lorsqu'en préhistoire, nous nous efforçons de trouver des explications très compliquées pour les choses les plus simples.

Chez les *Kabyles* on ne rencontre jamais le décor incisé (Van Gennep).

Reliefs. — L'ornementation en relief s'observe particulièrement chez les *Mayombe* et les *Mangbetu*, bien toutefois qu'elle ne soit pas spéciale à ces peuplades.

Estampage. — Les *Basonge* pratiquent un véritable décor par estampage. Ils se servent dans ce but, de petits cubes sculptés en creux ou en relief, qu'ils appliquent sur la pâte fraîche.

Peinture, vernissage. — Je dois laisser complètement de côté, dans cette étude, la décoration par les enduits minéraux ou organiques, car le règlement du Congrès ne me permet pas de m'étendre aussi longuement qu'il serait nécessaire. Or, cette question de la peinture et du vernissage formant un des chapitres les plus considérables de l'histoire de la céramique africaine, elle fera ultérieurement l'objet d'un travail spécial.

CUISSON.

D'une manière générale, les peuplades du centre africain cuisent *en pleine flamme* et sans four, de sorte que leurs poteries sont soumises à des influences *oxydantes* et *réductrices* extrêmement variables, dont nous retrouvons les effets, dans la coloration de la pâte, par suite des divers états d'oxydation dans lesquels se trouve le fer que renferment les matières premières.

J'ai traité longuement ces questions dans ma *Céramique*

primitive (Geuthner, édit., Paris), et je n'y reviendrais pas ici.
Je citerai seulement quelques exemples de procédés de cuisson chez les nègres.

Chez les *Mandja*, les pots sont placés sur le sol battu, puis entourés de branchages auxquels on met le feu; on entretient celui-ci une journée entière.

Chez les *Kuku*, les poteries sont complètement recouvertes de branchages et de feuilles mortes. Ce sont les hommes qui procèdent à la cuisson, et non pas les femmes qui ont fabriqué les pots.

Chez les *Ababua*, la cuisson des vases de grandes dimensions (30 litres environ) se fait de la façon suivante : on arboute au-dessus du pot de gros morceaux de bois flambants, qui forment ainsi une sorte de hutte.

Certaines tribus congolaises cuisent dans des fours rudimentaires, dont j'ai expliqué le fonctionnement et l'*action*. C'est pourquoi je n'en parlerai pas ici. (V. *Céramique primitive*.)

Ces fours, si toutefois on peut leur donner ce nom, existeraient également à la Côte d'Ivoire, chez les *Siena*, mais il n'y a pas de renseignements précis. D'après M. Delafosse, on cuit les pots, le plus souvent, sous une couche de cendres que l'on recouvre d'un feu ardent.

En résumé, il y a tout lieu d'admettre qu'il est possible de reconstituer la technique céramique des époques préhistoriques, en étudiant attentivement celle des primitifs actuels, car, si nous comparons les poteries de ces derniers et celles des premiers âges, nous leur trouvons de telles caractères d'identité qu'il n'est plus permis d'élever le moindre doute.

C'est pourquoi ce n'est pas par des hypothèses, parfois sans doute très séduisantes, que nous étudierons certains problèmes, mais uniquement par l'Ethnographie, qui nous donne des preuves indiscutables de ce qu'ont pu être les premiers procédés des premiers potiers.

Ouvrages a consulter :

De Haulleville et Coart. — Annales du Musée du Congo. Série III, t. II, fasc. 1.

Van den Velde. — Bull. de Soc. Roy. belge de Géographie (1891 à 1903).

Van den Plas. — Bull. de la Soc. de Géographie d'Anvers (1899).

Le Marinel. — Mouvement géographique.

Schmitz (R.). — Le Souvenir (1908).

Schweinfurth. — Au cœur de l'Afrique (1868-1871).

Casati. — Dix années en Equatoria (1892).

Cyr. van Overbergh. — Collection de Monographies ethnographiques. — T. I à VIII : Les Bangala; les Mayombe; les Basonge; les Mangbetu; les Warega; les Kuku; les Ababua; les Mandja.

De Calonne-Beaufaict. — Mouvement sociologique international (1909).

Delafosse. — Le Peuple Siena ou Senoufo (Rev. des Etudes ethnogr. et sociol., 1908-1909).

Van Gennep. — Etudes d'Ethnographie algérienne (Rev. d'Ethnogr. et de Sociol., 1911).

FOLKLORE PRÉHISTORIQUE

LA COUTUME DE LA PROELLA D'OUESSANT

et ses rapports avec celle des Croix des Morts des Chemins.

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (de Paris).

DÉFINITION. — Ces temps derniers, à propos d'une récompense littéraire, accordée à un romancier d'une réelle valeur (Prix Goncourt), l'Ile d'Ouessant s'est trouvée subitement dans la presse à l'ordre du jour : non plus à cause d'un naufrage célèbre comme jadis, mais en raison des mœurs un peu particulières de ses habitantes, les Ouessantines, dites Les *Filles de la Pluie*, parceque la pluie, si fréquente à Brest, semble, en effet, venir de ce morceau de granite, perdu à la fin de notre terre française.....

Les échos des journaux ont alors rappelé à ma mémoire l'existence d'une Coutume, très spéciale à Ouessant, qui n'a jamais, à ce que je crois, attiré, comme il convient, l'attention des milieux scientifiques, et surtout qui n'a jamais été rattachée à d'autres habitudes continentales, qui l'éclairent d'un jour très lumineux. — Je veux parler de La *Proella*.

Je voudrais aujourd'hui insister un peu sur cette fameuse tradition, pour montrer surtout qu'elle n'est pas aussi isolée qu'on s'est plu à le croire dans le Folklore de notre pays.

HISTORIQUE. — Divers archéologues ont parlé, d'ailleurs, de la *Proella*.

1° Voici d'abord une ancienne description de la Proella, due à Levot (1), citée par le *Guide-Joanne* (2).

---

(1) P. Levot. — *Histoire de la Ville et du Port de Brest*. — Brest, in 8°, 4 vol.

(2) *Guide de Bretagne*. — Edition de 1800. — Voir p. 280.

« Un marin d'Ouessant vient-il à mourir en mer, ses parents et ses amis portent dans sa maison une petite *croix de Bois* (1), figurant la dépouille du défunt, et lui rendent, avec l'assistance du clergé, tous les honnneurs funèbres que l'on eût rendus au corps, s'il eût été retrouvé. Pendant ce convoi, nommé *Proella*, la petite croix *occupe la place du cercueil*, et, l'office de *Proella* terminé, le porteur, qui est autant que possible le *parrain* (2) du naufragé, va, suivi de la foule entière, déposer, dans un *coffret*, aux pieds d'une statue de *Saint-Pol* (3), ce triste et glorieux *symbole* de la douleur et de l'espérance ».

2° Un autre auteur est plus explicite. En effet, d'après Luzel (4), il y a au Cimetière d'Ouessant un petit monument en pierre, avec cette inscription sur une plaque de marbre blanc : « Ici nous déposons les *Croix de Proella*, en mémoire de nos marins qui meurent loin de leur pays... », — Le fossoyeur, interrogé sur cette coutume par M. Luzel en 1874, répondit :

« *Autrefois*, et il n'y a pas encore bien longtemps de cela, quand on avait connaissance de la mort d'un Ouessantin *hors de l'île* (5), on faisait une petite *croix d'Osier* (6); et on l'apportait dans la maison du défunt. Ses parents étaient ainsi avertis de sa mort. Les voisins passaient toute la nuit en prières dans la maison (7) ; le lendemain, le *clergé venait prendre la croix*, avec les *cérémonies* funèbres accoutumées ; et l'on faisait l'*inhu-*

---

(1) Point important à noter. — Jadis, c'était LE BOIS, qui était utilisé pour la fabrication des Proellas. — Pour la thèse que je soutiendrai plus loin, cela est capital.

(2) Autre détail à retenir.

(3) Saint Pol est le chrétien qui évangélisa l'île, à la fin de l'Epoque romaine.

(4) Luzel (F. M.). — *Voyage à l'Ile d'Ouessant*. — *Revue de France*, Paris, 1874, 31 mars, p. 771 — 781, etc. [Voir p. 781].

(5) Point capital de la coutume ; par conséquent celle-ci remonte au moins à l'époque où Ouessant était devenue une *île*. C'est donc une coutume purement *maritime* [Les Romains connaissaient cette île].

(6) Sans doute, *en Osier* [et non plus *en Bois* (châtaignier, etc.), comme sur le continent], parce qu'*il n'y a pas d'arbres ni de bois, à Ouessant*. — Encore un point en rapport avec une coutume d'origine INSULAIRE. — On a donc changé, depuis Levot, de matériel. — Nous avons dit ailleurs que, sur le littoral, en Vendée, les paysans des *Marais du Nord* [Maraichins] font des jouets pour enfants [sortes de charriots à bœufs] avec des *Joncs* très petits, qui ressemblent à de l'*Osier* [parce que le bois manque].

(7) Ces faits semblent bien indiquer une coutume *antérieure* au Christianisme; mais ce n'est pas certain.

mation, après l'avoir déposée dans un Cercueil, comme si c'eut été le *corps* du défunt lui-même. — *Aujourd'hui*, on ne porte plus les croix dans les maisons des parents. On les dépose sur un autel de l'église (1), réservé à cette destination (2), devant la Statue de Saint-Pol. Quand il y en a un certain nombre, on les réunit dans ce monument [celui du *Cimetière*] et tous les habitants de l'Ile assistent à la Cérémonie ».

Etymologie. — M. Luzel a ajouté : « Le mot *Proella* n'est pas breton. Ne viendrait-il pas du latin *Procella*, qui signifie *orage, tempête*, par suppression de *c* devant *e* », phénomène linguistique fréquent en breton d'Ouessant.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le mot *Proella* ne soit pas breton. En effet, la coutume qu'il représente est préchrétienne et même préhistorique. Or la langue bretonne n'a été introduite en Bretagne qu'après le Ve siècle après J. C. On a dû, par suite, parler latin en Bretagne, sinon à Ouessant même, pendant quatre siècles. L'hypothèse de M. Luzel est donc soutenable. — Mais il ne faut pas oublier qu'avant l'arrivée des Romains, à Ouessant, on devait parler *gaulois*, quoique la séparation de l'ile soit antérieure à l'ère chrétienne, mais postérieure à l'époque néolithique.

Description. — Récemment enfin, le romancier auquel j'ai fait fait allusion plus haut, M. Alfred Savignon, a intercalé dans un chapitre de son remarquable ouvrage (3), une description de la *Proella*, qui semble prise sur le vif, l'auteur ayant habité l'île et ayant fréquenté intimement les autochtones. — Il a écrit ce qui suit

« Ce sont de *petites croix* de Cire (4), larges comme la main, et qui symbolisent les restes mortels de ceux que la mer a pris, sans vouloir *rendre leurs cadavres*. Quand arrive la nouvelle

(1) Christianisation *très moderne*.

(2) Ici, l'autel représente, en somme, la *Croix des Croisés* aux *Carrefours des Chemins* du Continent, comme on le verra plus loin.

(3) André Savignon. — *Les Filles de la Pluie*. — Paris, Grasset, 1912, in-12o, 13e édit. [Voir p. 24].

(4) On a vu plus haut qu'autrefois il s'agissait de croix de *Bois*, puis de croix d'*Osier*, sans doute parce que le bois est rare dans l'île. — Actuellement, la mode s'en est mêlée ; on a choisi la cire, qui sert à fabriquer nombre d'amulettes ou d'ex-voto chrétiens du Continent. — Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'un jour ou l'autre on *réutilise la Cire*, en vidant la fosse aux Proellas.....

de la mort d'un Ouessantin, une *Proella* est censée revenir au pays, en place de l'absent. Elle est reçue dans la maison du défunt et couchée sur une table. Autour d'elle, parents et amis passent la nuit en prières (1). Le lendemain, s'accomplit un simulacre de funérailles. Mais, au lieu d'aller ensuite au cimetière, on dépose la *Proella* au pied de la statue de Saint-Joseph, voisine de l'Autel des Défunts, dans un *coffre* spécial, qui est toujours trop vite empli (2). Lors de certaines fêtes de l'Eglise a lieu une procession, à laquelle assistent tous les habitants et l'on vide le coffre aux Proellas dans une *fosse* (3), que couronne un petit édifice, haut de 1m50, le *seul* du Cimetière, et qui porte cette inscription : *Hélas* ! »

« Quand une mort est annoncée, ajoute l'auteur (4), selon les rites, deux voisins, porteurs de la croix d'argent qui précède les processions (5) et de la *Proella*, qu'ils avaient été chercher à la cure (6), [viennent], sans mot dire, placer la croix près de la fenêtre, de telle sorte qu'on puisse, en passant, l'apercevoir de l'*extérieur* (7) et la proella sur la table ! »

Voici la description de la veillée et de la cérémonie de la Proella :

« Deux cierges éclairaient la chambre mortuaire ; un petit rameau trempait dans une assiette, et les nouveaux arrivants tour à tour aspergeaient la Proella.

« Les hommes ne manquent jamais d'assister à la cérémonie, qui a toujours lieu le matin, les vraies funérailles ayant lieu le soir. *Le plus vieux parent* du défunt porte la figure symbolique, couchée sur DEUX COIFFES (8), posées l'une sur l'autre, en forme de *Croix* (9) ! »

---

(1) Comme si c'était un *Cercueil*, contenant un Cadavre.

(2) Le *Coffre à Proellas* représente la première sépulture ou sépulture *temporaire*, car, à Ouessant, la *sépulture à deux degrés* y existe encore, sauf pour les noyés.

(3) La *Fosse aux Proellas* du Cimetière représente l'*Ossuaire breton*, qu'on retrouve encore en certains autres points de Bretagne. — La *Procession à Proellas* est la représentation de la translation des os, lors de l'apport à l'Ossuaire [Sépulture ou sépulture *définitive*], l'autre étant *temporaire*.

(4) *Loc. cit.* [Voir p. 33].

(5) Et les enterrements, bien entendu.

(6) C'est donc le *Curé* qui est le dépositaire de la Proella. — C'est assez logique.

(7) Idée ingénieuse et pratique, pour annoncer une mort.

(8) On ne saisit pas bien la raison de ce choix.— Peut-être est-ce un hommage à la compagne du défunt?

(9) Toujours l'idée : Croix !

L'auteur a ajouté un renseignement intéressant :

« C'est l'habitude de porter *tous les cinq ans* à l'Ossuaire ceux qui reposaient dans leurs tombes ; seuls les *noyés* qu'on a pu ensevelir demeurent toujours dans leurs tombes. »

Ainsi donc, à Ouessant, persiste la *Sépulture à deux degrés*, coutume qui remonte à l'époque néolithique comme on sait, et qui est très connue en Ethnographie moderne (Andamans, etc.).

On pourrait peut-être expliquer cette persistance par ce fait que nous sommes dans une île où la terre est rare, où le cimetière est petit, et où il faut le rendre libre petit à petit ! Mais il est plus probable que c'est là tout simplement de l'Atavisme.

Le point intéressant à signaler est qu'on ne déplace pas les *noyés* ! Ceux-là, morts au champ d'honneur, face à l'Océan, doivent dormir éternellement à l'endroit où l'on a déposé leur cadavre.

C'est une marque spéciale d'estime qu'on leur donne de ne pas déranger leurs os ; mais cette idée doit être récente et peut-être chrétienne.

Considérations générales. — Ce qu'il faut surtout signaler dans cette coutume de la Proella, c'est ce qui est *spécial* à Ouessant, c'est-à-dire : 1° Le *transport d'une petite Croix symbole, au domicile du mort* ; 2° Et surtout, le fait, très curieux, que la Croix représente le Décédé : le *Cadavre* !

Le reste, comme nous nous sommes efforcé de le montrer, chemin faisant, au cours des citations et descriptions, se rattachent à des traditions funéraires connues, sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister ici.

Avant de souligner les deux faits cités, rappelons l'usage chrétien d'apporter dans la maison du mort une Croix, venant de l'Eglise. C'est déjà là un processus très perfectionné, car on en connaît de plus simple.

Et, pour comprendre le transport d'une Croix au domicile du mort, il suffit de connaître le cérémonial des Enterrements actuels des Paysans de la Vendée (Bocage) par exemple. Il faut savoir qu'une *Croix de Bois* assez grande est utilisée pour toutes les funérailles (1) et que cette croix, peinte en noir, *est portée*, à chaque enterrement, *en tête du cortège*, de la Maison du Mort

(1) Cette croix de bois est ensuite placée sur la *tombe* au Cimetière.

(Ferme en plein champ), après avoir *été apportée* à l'avance à l'annonce du décès, jusqu'à l'entrée du bourg, c'est-à-dire pendant TOUT LE TRAJET où le Clergé chrétien fait défaut (1).

1° CROIX REPRÉSENTANT UN CADAVRE. — Pourquoi est-ce une Croix qui représente le cadavre du marin, étant donné surtout que la coutume est préchrétienne. Le rituel de la cérémonie d'Ouessant ne permet pas de le soupçonner. Il est évident que ce n'est pas parce que Jésus-Christ est *mort sur une croix* qu'un Chrétien d'Ouessant a dû d'être représenté symboliquement par ladite croix, d'autant plus qu'il meurt, lui, en mer, en la circonstance.

Si, d'autre part, cette explication était la bonne, la coutume ne pourrait être que post-chrétienne. Or, c'est ce que le nom même de *Proella* contredit! — Il y a donc autre chose à trouver.

Le problème ne peut être élucidé que si l'on fait intervenir la coutume des *Croix de bois* ou *Croix des Morts des Croisées de Chemins*, bien connue dans l'Ouest de la France en particulier; et surtout une observation, que j'ai faite relativement à cette tradition populaire dans le Département de la Vendée.

Là, en effet, — mais très rarement il est vrai, — on remplace parfois la *Croix de bois* par une *Planchette de Bois*. L'idée *croix* disparue, pour trouver la signification de cette planchette, il m'a fallu penser au *Cercueil*, DE BOIS, contenant le cadavre. Et, en effet, cette planchette, rectangulaire d'ordinaire, paraît bien correspondre à cette idée.

Le cadavre a donc été représenté d'abord par son *Cercueil en Bois;* puis celui-ci a été symbolisé par une *Planchette de Bois*, qui, ensuite, a été *christianisée* par l'addition d'une *Croix gravée* (ces planchettes portent toujours, en effet, des gravures cruciformes au trait).

Plus tard, on a simplifié encore, en remplaçant les deux opérations ci-dessus par une seule, c'est-à-dire en ne faisant qu'une *Croix en bois*, au lieu d'une « Planchette avec Croix ».

---

(1) J'ai, en 1908, photographié, à Aizenay (Vendée), un enterrement, ayant ainsi cette croix en tête, avant son arrivée à l'entrée du bourg. — Le Cercueil était, comme d'usage, placé sur de la paille, dans un charriot, traîné par *deux bœufs*. — Les fermiers riches mettent quatre bœufs (Marais de Mont, 1910).

Il faut donc conclure que ce que représente la *Proella d'Ouessant* ce n'est pas autre chose que le *Cercueil* (1) du Paysan vendéen, avant qu'il aille des champs au cimetière du bourg. Dès lors, tout devient clair dans la cérémonie elle-même. — C'est la *simulation des Funérailles.*

2° Transport de la Croix. — Cette hypothèse explique aussi très bien le transport de la dite croix au domicile du mort. C'est le Cercueil « supposé » qui, ramené des pays lointains, est remis d'abord aux Autorités, représentées ici par le Curé. Puis il est apporté dans la maison de famille par les parents ou les amis.

A partir de cet instant, tout se passe, au demeurant, comme si la Proella était bien un *Cercueil*. Le coffre à *Proella* représente la sépulture au premier degré ; la Fosse aux Proella, l'Ossuaire breton ou sépulture au second degré.

*
* *

Envisagé de cette façon, la coutume Ouessantine (2) rentre dans la règle. Nous nous étonnons seulement qu'il n'y ait pas eu encore un folkloriste pour signaler le rapprochement obligatoire sur lequel cette note s'appuie.

---

(1) On connait des *Cercueils en bois* dès l'Age du Bronze, au moins pour la Suède (O. Monteluis. *Les temps préhist.*, 1895, p. 77, *Fig.* 86). — Ils étaient creusés dans un tronc de chêne.

On connait, en Vendée, des Cercueils analogues de l'Epoque *Gallo-romaine ;* ils proviennent des Puits funéraires (F. Baudry).

(2) Il faut rapprocher de la Coutume d'Ouessant la saisissante cérémonie de la *mise à la mer* d'un décédé au cours d'un long voyage maritime, et surtout l'anecdote suivante, rapportée par le Dr Bernard, médecin de la Marine : « Nous vîmes un jour une jeune matelotte boulonaise lancer du haut de la jetée de Boulogne-sur-Mer, une petite Croix de Bois, à laquelle elle avait attaché une minuscule médaille de la madone vénérée, en disant : La mer, c'est la terre du marin. Faites, bonne Vierge, que les flots portent ce souvenir du côté de mon pauvre Pierre.... » [F. Nicolay. *Hist. des Croy.*, t. II, p. 154].

OBJETS GALLO-ROMAINS

trouvés dans le Bourbonnais.

PAR

H. CHAPELET (Paris).

Dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais* du mois de février 1912, M. le Dr Chopard signale une trouvaille d'objets gallo-romains, en 1908, retirés des fondations d'une maison rue Callon, à Vichy.

Cette trouvaille, importante, mérite que nous en donnions la description d'après M. le Dr Chopard, car les pièces qui la composaient ont été dispersées.

Elle comprenait :

« 1° Trois statuettes d'environ 0m25 de haut et représentant : Jupiter, Mercure, Mars et Vertumne.

« 2° Trois statuettes de 0m10 de haut, environ : Apollon, Mercure, Hercule.

« 3° Une statuette en pierre calcaire du Vernet, de 0m18 de hauteur.

« 4° Un plateau de bronze de 0m60 de diamètre, couvert de graines de céréales carbonisées.

« 5° Une grande faulx de bronze brisée en quatre fragments.

« 6° Un vase de terre rouge sigillée d'une hauteur approximative de 0m40, comme le sous-sol de Vichy en a tant livré, mais il était d'une forme potiche assez rare.

Malheureusement, cette belle pièce était brisée en plusieurs morceaux.

« 7° Une grande coupe de verre également brisée.

« 8° Enfin, soixante-cinq monnaies d'Hadrien et d'Antonin, dont une demi douzaine présentent des revers rares.

Aprés avoir indiqué que les quatre grandes statuettes étaient du plus bel art classique et, que parmi les trois statuettes plus petites en bronze, celle d'Appollon reproduisait les traits de Néron, M. le Dr Chopard indique que la pièce la plus remarquable de cette trouvaille est la Statuette en pierre calcaire du Vernet.

« Elle représente un vieillard barbu et courbé. Un grand man-

Fig. 1 et 2. — Vue de dos et de face d'un DIS PATER, trouvé à Vichy [Cliché de la *Soc. d'Emul.*].

teau l'enveloppe. Ses cuisses paraissent couvertes de la braie gauloise ou braye, comme disent encore les paysans auvergnats en parlant de leur pantalon. Les braies semblent finir en molletières. De la main gauche, le vieillard porte un long maillet ; dans la main droite un objet sphérique.

« A sa partie postérieure, un arbre se dessine sur le manteau. Cette attitude et ces divers attributs rappellent la statuette, don-

née par Duruy, dans la grande édition de son Histoire romaine, comme la représentation de Taranus, le Dieu au Maillet.

« Notre statuette ne présenterait pas de difficulté de diagnostic sans deux particularités (*Fig.* 1 et 2).

1° La jambe gauche se relève au-dessous d'une pointe de manteau et s'appuie sur un tonnelet. On sait que déjà le tonneau était en usage en Gaule, tandis que le vin était enfermé, en Orient, dans des outres de peau et à Rome dans de grandes amphores en terre. Notons en passant que l'usage du tonneau dans la Gallia Bracchata explique la rareté relative dans nos régions des grandes urnes à vin ; elles ne commencent à être rencontrées fréquemment que dans la vallée du Rhone.

2° « Deuxième particularité : de dessous la partie du manteau relevée sort horizontalement l'extrémité d'un récipient, urne, amphore ou gourde en terre.

« Il est plus simple de supposer que le sculpteur a représenté Taranus avec des attributs plus complets que ceux que nous lui voyons ordinairement. En même temps qu'il engendre le tonnerre, Taranus verse l'orage. La gourde renversée ne symboliserait-elle pas celui-ci, comme l'urne penchante des divinités fluviales symbolise l'eau qu'elles épandent.

« Avec un maillet seul, si gros soit-il, vous ne ferez jamais de bruit. Avec un maillet frappant sur un tonneau, vous pouvez en faire beaucoup. Le maillet seul est le symbole réduit à sa plus simple expression. Ce symbole devient complet par l'adjonction du tonneau au maillet.

« Cette sorte de petit trésor gallo-romain est évidemment le reste d'un de ces oratoires publics, comme il en a été trouvé en différents points du sous-sol de Vichy. Au devant de lui passait un chemin romain, dont j'ai vu défoncer l'infrastructure en beton et ciment dans la rue Callon ».

Cette statue répond bien au *Dis Pater*, par ses attributs : vase (*olla*) dans la main droite; et *maillet* dans la gauche; peau de loup sur les épaules, etc.

En ce qui concerne le *tonnelet*, nous rapprochons cette statuette de la description d'un bas relief de Toul, donnée dans *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye : Bronze figurés de la Gaule Romaine* (par Salomon Reinach).

« *Meurthe.* — Bas relief de Toul, aujourd'hui perdu, connu par un dessin conservé à la Bibliothèque nationale. Le dieu est debout, avec un chien flairant deux grenades (2) à sa droite et deux barriques (2) à sa gauche (Statue en pierre ou bas-relief de Scraponne, monument découvert au XVIIIe siècle et perdu depuis). (Fig. page 170).

Quelle que soit l'attribution que l'on donne à cette statuette : *Taranus*, *Dis Pater* ou même *Sucellus*, le Bon frappeur (Renel, dans *Les Religions de la Gaule avant le Christianisme*, d'après une statue de Dis Pater, sur la base de laquelle on découvrit le nom de *Sucellus*), ce que nous voulons retenir, c'est d'abord la présence de cette statuette en modeste calcaire, au milieu d'un panthéon romain de statuettes en bronze de grand art, ensuite l'art plutôt barbare de cette statuette.

Si l'on compare cet art grossier avec celui qui a présidé à la sculpture de la statue de Mercure, en pierre de Volvic, découverte à Lezoux, et qui se trouve actuellement sous une arcade dans le fond de la cour du Musée de Saint-Germain-en-Laye, on remarquera, toute proportion gardée, une grande analogie de facture.

On peut en déduire, bien que les Romains aient imposé leurs dieux, qui semblent avoir pris la première place, que les anciens dieux de la Gaule n'avaient pas été abandonnés et que des artistes gaulois, encore imprégnés de l'art barbare qui caractérise cette époque, sculptaient, à l'usage des Gaulois, des statuettes populaires, faites pour ainsi dire à leur image, et que la dévotion à celles-ci pourrait être rapprochée de celle vouée aux médailles populaires modernes.

Ces statuettes rustiques, comme les potiches barbares, comme les communes petites médailles, incarnaient pour ainsi dire, pour le *Populaire*, l'expression de sa confiance et de sa dévotion aux dieux.

La figure de ce *Dis Pater*, de ce *Taranus*, que nous reproduisons d'après le cliché qui nous a été gracieusement prêté par M. Dénier, secrétaire de la *Société d'Emulation*, que nous remercions ici bien cordialement, permettra sans doute des commentaires plus approfondis (*Fig.* 1 et 2). Il suffit que cette statuette ne soit pas dispersée ; elle est la propriété de M. Ferdinand Desbrest à Vichy et nous sommes certain que cette reproduction intéressera les lecteurs de l'*Homme Préhistorique*.

BULLETIN

Malgré l'Académie, les Dolmens restent des Tombeaux.

On lisait, dans *Les Débats* du 21 décembre 1912, à propos d'une communication faite par M. Toutain à l'*Académie des Inscriptions et Belles Lettres :*

« Une très intéressante découverte archéologique a été faite cette année, à Alésia, à la fin de la campagne annuelle des fouilles, entreprises par la Société des sciences de Semur. Il y a plusieurs mois déjà, M. Victor Pernet, qui dirige les fouilles, constatait que, dans un des quartiers du Mont Auxois, les constructions gallo-romaines reposent sur des restes d'habitations, plus anciennes, creusées à la surface du roc. Parmi ces restes, il en est un qui frappa l'attention, par lui-même et par une tête et un buste en bronze qu'on y trouva.

Il comprend deux parties bien distinctes, incluses l'une dans l'autre. L'extérieure, c'est une *salle rectangulaire*, de 15 mètres sur 5m30 environ, se prolongeant au Midi par une sorte de cellule, de 4 mètres sur 2m50, où l'on pénètre par une baie. Les murs sont en *petit appareil*, à assises régulières. Comme le béton faisant office de pavé dans la grande salle, tout cela est de l'époque *romaine*.

La partie incluse, c'est une grande dalle de pierre, brute, semi-circulaire, de 2 mètres de diamètre, couchée sur *trois pierres*, *posées de champ :* le tout délimitant une fosse rectangulaire, longue de 2m60. En avant de cette fosse, sur 3 mètres de longueur, se présentent de grandes dalles.

La plus grande partie de cette partie incluse se trouve dans la cellule du monument extérieur ; le reste, dans la grande salle. Et il est parfaitement évident que la partie enveloppante, postérieure à l'enveloppée, a été construite en vue d'entourer, d'encadrer cette dernière, qui n'est autre, manifestement, qu'un RESTE DE DOLMEN. — L'adaptation de la construction romaine au monument mégalithique est incontestable ; la première a été faite pour le second. Et, dans le voisinage, on trouve un autre exemple du même fait : un autre dolmen, inclus dans une salle gallo-romaine ».

Rien de plus simple. — Il s'agit évidemment d'une *Habitation romaine*, élevée au niveau même d'un ancien Monument mégalithique, un peu *enfoui* jadis par suite des *apports éoliens*, qui sont considérables sur le Mont-Auxois ; et, sans doute, *découvert*, *dévalisé*, *vidé* et *bouleversé*, au moment même de la construc-

tion romaine, c'est-à-dire lorsqu'on fit ses *fondations*. — Que cette habitation ait été un *Sanctuaire*; c'est bien possible..... Mais peu importe, ici.

Or, on a tiré de ce fait, à l'*Académie des Inscriptions* et aux *Débats*, des conclusions, qu'il ne comporte pas le moins du monde. — En effet, on a osé écrire ce qui suit :

« C'est la preuve du *contact* de la Préhistoire et de l'Histoire, et de la *continuité* entre deux périodes très distinctes. Ceux qui firent l'enveloppe romaine ont été en CONTACT DIRECT avec ceux qui *fréquentèrent le dolmen* et pour qui ce dernier avait un caractère particulier » !

En réalité, il n'y a nullement eu CONTACT, ici, entre la PRÉHISTOIRE (*néolithique*) et la PROTOHISTOIRE (*Gallo-romain*) ; et il n'y a nullement eu « CONTINUITÉ » (1).— Il y a seulement SUPERPOSITION, à 5.000 ans de distance : ce qui est tout différent !

Il y a plus.— Le monument double d'Alésia offrirait un intérêt tout particulier, en ce qu'il semblerait révéler la nature véritable des Dolmens, qui ne serait pas des *tombeaux*.....

« Ce dolmen, soigneusement inclus, encastré dans une construction plutôt monumentale, et où l'on voit une grande salle et une *cellula* de dimensions restreintes, faisant penser à un Sanctuaire, à une Chapelle, donnerait l'*impression* (?) d'avoir, lui aussi, et, essentiellement, le caractère d'un Sanctuaire.... Et on devrait voir, dans le double monument d'Alésia, un cas — le premier d'ailleurs (2) qui nous soit révélé ! — de *superposition* d'un *Temple païen* à un *Sanctuaire préhistorique*. Un cas d'enclavement du sanctuaire d'une religion dans celui d'une autre, toujours pour ne pas trop changer les habitudes. »

Certes, il y a bien SUPERPOSITION; c'est indiscutable. Mais c'est tout. La trouvaille ne veut pas dire du tout SUPERPOSITION DE

---

(1) Il y a longtemps que l'on sait (Bretagne, Vendée, etc.) que les Gallo-romains ont *bouleversé et vidé les Dolmens*. — Cela est classique.— Il n'y a donc pas à parler ici de CONTINUITÉ !

(2) D'ailleurs ce ne serait pas du tout la première fois qu'on constaterait qu'un Dolmen serait devenu une Chapelle, un Sanctuaire....

Ne connait-on pas, même en France, un Dolmen, qui est devenu au X-XII^e siècle une Chapelle, sinon un Temple !— C'est le fameux *Dolmen* de *Saint-Germain de Confolens* (Charente), si tant est que cette table de granite, supportée par quatre colonnes romanes, soit bien une ancienne Table de Mégalithe funéraire : ce qui n'est pas démontré du tout au moins pour moi.

DEUX CHOSES SEMBLABLES. Et, en l'espèce, une « impression » ne suffit pas. — Il faut des *preuves positives*.

Du fait qu'il y a deux constructions l'une dans l'autre, rien ne prouve que la plus ancienne soit DE MÊME NATURE que la plus récente. — A l'heure présente, on trouve un *menhir* au milieu d'une *habitation* (comme je l'ai constaté à l'Ile d'Yeu (Vendée), aux Tabernaudes). Est-ce que l'on en conclura qu'un Menhir est une petite maison, incluse dans une grande? Quand, aujourd'hui, on constate qu'un *moulin à vent* a été installé sur un Dolmen (*Allée du Grand Bouillac*, Vendée), est-ce que nous disons que le Dolmen est un ancien *moulin*? Quand, aujourd'hui, je découvre un *poste sémaphorique* dans un Dolmen (La Guette, Ile d'Yeu, Vendée); quand je vois un *Phare à éclipses* sur un *Tumulus*, est-ce que j'en conclus que le Dolmen était jadis un Sémaphore ou un Phare à Huile?

Semblables raisonnements font sourire; mais pareilles hypothèses sont *désastreuses*.

Il est aujourd'hui prouvé, par de nombreux FAITS POSITIFS, que les Dolmens, découverts et fouillés étant VIERGES, sont des TOMBEAUX. — On ne parviendra pas, quoiqu'on fasse, à retransformer nos Mégalithes FUNÉRAIRES en AUTELS, comme au temps du *Roman préhistorique* et des Préhistoriens en chambre. — Aujourd'hui, nous fouillons; et, comme nous avons des yeux, nous ne croyons que ce que nous voyons, laissant les Académies errer comme au bon vieux temps, et penser ce qu'il leur semble. — Ce ne sont jamais elles au demeurant, qui ont fait la Science!

Marcel BAUDOUIN.

NOUVELLES

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS. — Le bureau de la *Société d'Antropologie de Paris*, pour l'année 1913, est ainsi composé : Président, M. Paul BONCOUR; 1er vice-président, M. VARIOT; 2e vice-président, M. ATGIER; secrétaire-général, M. MANOUVRIER; secrétaire-général adjoint, M. ANTHONY; secrétaires des séances, MM. LAVILLE et de SAINT-PÉRIER; secrétaire-adjoint, M. S. de SANTA-MARIA; conservateurs des collections, MM. MAHOUDEAU et A. de MORTILLET; archiviste-bibliothécaire, M. d'ECHERAC; trésorier, M. WEISGERBER.

L'Administrateur-gérant : J. GAMBER.

Le Mans. — Imdrimerie Monnoyer. — 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XIe ANNÉE — 1913.

TOME XI. — N° 2. — FÉVRIER 1913.

LA COMMUNE MESURE INTERCUPULAIRE.

LES ROCHERS A CUPULES
des environs d'Avrillé (Vendée).

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN.

En 1911, nous avons fini par découvrir, aux environs du Bourg d'Avrillé, si célèbre par ses Menhirs, les *Rochers à Gravures*, que nous y recherchions DEPUIS DIX ANS ! Nous avons enfin retrouvé d'abord la Gravure sur roche appelée *Pied de Marie*; puis reconnu un certain nombre de *Cupules néolithiques*, très authentiques, nous ayant échappé jusque-là.

Déjà nous avons consacré quatre notes aux deux premières *Pierres à Cupules* (1) mises au jour (2) et au *Pied* (3) *de Marie* (4).

(1) Marcel BAUDOUIN. — *La pierre à cupules, avec stries de charrue, enfouie, de La Boilière, à Avrillé (Vendée). — VIIe Congrès Préhistorique de France*, Nîmes. Paris, 1911, in-8°, p. 332-339, 4 fig.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Les Cupules du Menhir de la Mancellière à Avrillé (Vendée). — Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1912, t. IX, n° 2, p. 92 [Prise de date].

(3) Marcel BAUDOUIN. — *Le Pas de la Vierge et les Cupules du Rocher de la Fontaine Saint Gré, à Avrillé (Vendée). — Bull. de la Société préhistorique française,* Paris, 1912, t. IX, p. 452-469, 7 fig., 25 juillet. — Tiré à part, 1912, in-8°, 20 p., 7 fig.

(4) Marcel BAUDOUIN. — *La Fontaine thérapeutique d'Avrillé (Vendée) : Origine traditionaliste de ses vertus médicinales.— Bull. Soc. fr. Hist. Méd.*, Paris, 1912, XI, n° 3, mars, 136-171, 4 fig. — Tiré à part, 1912, Paris, in-8°, 35 p., 4 fig.

Ici nous décrirons tous les autres *rochers à gravures*, jusqu'à présent connus de nous. — Ce sont :

A. 1er Groupe. — Rochers de la *Station néolithique de la Fontaine Saint Gré*.

1° Le *Rocher de la Route de Longeville*.

2° Le Rocher de la *Prairie de la Fontaine Saint Gré* (1).

3° Le *Rocher de l'Ouest* de la Prairie de la Fontaine Saint Gré.

4° Le *Rocher du Nord* de ce champ.

5° Rocher du Nord du *Champ Cassé*, voisin.

B. 2e Groupe. — Rocher de La Marsaudière. — On peut en rapprocher un rocher, peu éloigné, situé à l'est de cette station, mais qui en faisait sans doute partie, car un *Menhir* détruit existait jadis dans le voisinage.

6° Le *Rocher de la Marsaudière*.

C. 3e Groupe. — Rocher de Beaulieu, à l'ouest du Bourg.

7° Le *Rocher de Beaulieu* (2).

Nous ne parlons pas ici des *Menhirs à Cupules*, dépendances de l'*Allée couverte de la Frébouchère* (Le Bernard), quoiqu'ils se trouvent en Avrillé, parce que nous les décrivons dans un autre mémoire (3). — Etudions ces différents Rochers.

I. — Rochers à Cupules de la Station néolithique de Saint Gré.

1° Rocher de la Route d'Avrillé a Longeville.

Situation. — Sur la route, qui, partant du champ de foire d'Avrillé, va à Longeville, à environ 1 kilom. 500 du bourg, en face la borne kilométrique n° 15, dans le fossé, et en face le passage, du côté Est, par où l'on peut aller à la *Fontaine*, bien connue dans le pays, *de Saint Gré*, se trouve un Bloc de Gra-

---

(1) Les *Cupules*, qui se voient sur le Rocher *fixe* de la Fontaine Saint Gré, ont été décrites par moi avec le *Pas de la Vierge*, qui y est *sculpté au trait*.

(2) Du côté de Beaulieu, il nous semble bien qu'il y a des *Gravures sur rochers* d'un autre ordre. Mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas pu encore en reconnaître la nature. — Cette question reste à l'étude.

(3) Marcel Baudouin. — Les Menhirs *satellites de l'Allée couverte de la Frébouchère au Bernard* (*Vendée*) [Mémoire Inédit].

nulite, engagé en partie sous la chaussée du chemin *Fig.* 1 ; R^{c1}).

On n'aperçoit de ce bloc, recouvert en grande partie par le

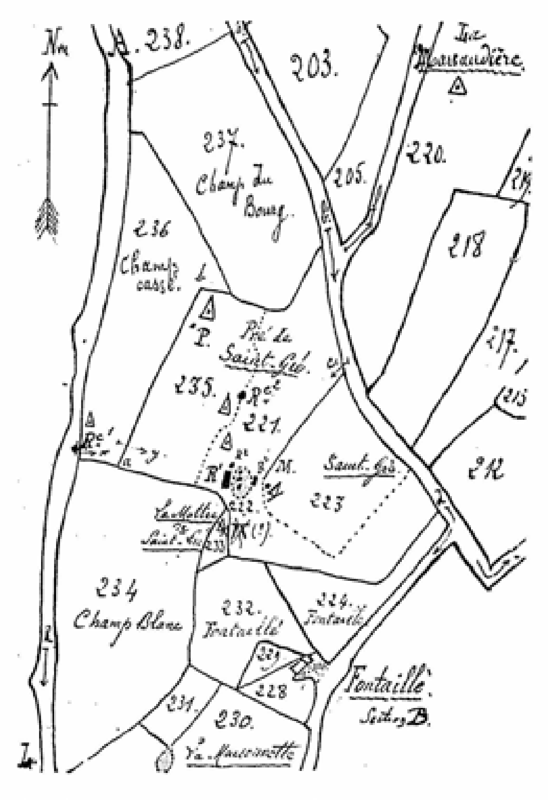

Fig. 1. — Situation cadastrale des ROCHERS VOISINS de la FONTAINE SAINT GRÉ et de la STATION NÉOLITHIQUE correspondante, à Avrillé (Vendée). — *Echelle* : 1/5.000. — *Légende* : R^1, Le ROCHER de la FONTAINE SAINT GRÉ ; — R^2-R^6, Blocs libres voisins ; — Rc^1, Rc^2, Rochers à *Cupules*, voisins ; — M, *Mégalithe*, détruit, probable ; — Po, *Polissoir*. — A, L., Route (R) d'Avrillé à Longeville (Voie d'accès par x et y à la Fontaine) ; — a', b', d, chemin de *Fontaillé* (1) (voie d'accès à la Fontaine, par c) ; — a, b, limite ouest de la Prairie de Saint-Gré.

macadam, que son *coin Est, saillant dans le Fossé*, sur une largeur de $0^{m}30$ à $0^{m}40$ au plus et sur une longueur de $0^{m}60$

(1) Un lieu dit FONTALLIER existe dans la Nièvre, Commune de *Saint-Pierre-le-Moûtier*. C'est une ferme [On remarquera que l'Eglise de la paroisse est aussi dédiée à SAINT-PIERRE, tout comme à Avrillé]. — Il est donc pro-

à 0^m70 au plus; il semble épais de 0^m10 à 0^m15 au maximum.

Découverte. — Sur la face *supérieure* de cette roche, en septembre 1911, au moment où nous pénétrions dans le champ voisin pour aller à la Fontaine, nous avons, tout à coup, aperçu, par hasard, *deux trous*, bien réguliers, remplis du sable fin de de la région (Granulite décomposée) !

Immédiatement, nous pensâmes à des *Cupules*.... Nous enlevâmes le sable et ne fûmes pas peu surpris de trouver deux magnifiques exemplaires de ces sortes de gravures. — Nous les avons *décalquées* en 1911 et *moulées* au plâtre en 1912, craignant leur destruction.

Pétrographie.— La roche est de la *Granulite*, typique, dure, et d'un beau grain.

Il s'agit probablement d'un *rocher fixe*, c'est-à-dire d'un pointement naturel de la Granulite du sous-sol.

Géologie. — En effet, s'il s'agissait d'une *pierre libre*, on l'aurait *déplacée* lors de la confection de la route, et, en tout cas, ne l'aurait pas laissée où elle est, car elle gêne le nettoyage régulier du fossé. Le cantonnier est de cet avis et a toujours connu ce rocher en place.

Il est probable qu'il y a, par suite, d'autres cupules sur la partie Ouest du rocher plat, qui est *sous la chaussée* du chemin; mais il est impossible de les rechercher, à moins d'enlever le macadam !

Cette constatation intéressante montre comment et pourquoi un grand nombre de cupules ont disparu ou sont cachées aujourd'hui dans le sol.— Elle est tout à fait en faveur de leur fabrication *ancienne*, d'ailleurs indiscutée aujourd'hui !

Description des Cupules. — Les deux cupules sont placées sur une ligne droite, parallèle au bord Est du rocher saillant, et située à environ 0^m29 de ce bord. Cette distance est très intéres-

---

bable qu'il a existé, là aussi, un ROCHER SACRÉ, avec *Fontaine* et *Sculptures*. La *Pierre sainte*, consacrée à Saint-Pierre, a dû être jadis *entaillée* [d'où : *Fons taillatus*] !

Mais on doit remarquer que ce lieu dit existait dès 1310 et s'écrivait alors *Fontalier* [*Les Olim*, III, 573].— Dès 1681 (Arch. Nièvre), on a écrit Fontaillier [*Dict. top. Nièvre*].

Le *Fontaillé* d'Avrillé est donc au moins de la même époque.

sante, car elle représente *quatre fois* la « Commune-Mesure » *intercupulaire* habituelle : 0m07 [En effet : 0,28 = 4 × 0,07] (1).

Cette ligne est presque Nord-sud ; elle ne fait guère qu'un angle de 15° avec la ligne magnétique (*Fig.* 2) (2).

1° La *Cupule n° I*, située au *Nord*, est la plus petite. Elle mesure 0m080 de diamètre pour 0m020 de profondeur. Elle est hémisphérique et très régulière, très bien exécutée, avec rebord bien poli.

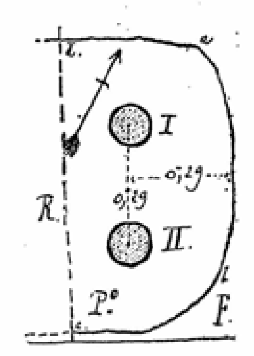

Fig. 2. — Le Rocher de la Route de Longeville à Avrillé (V.). — *Echelle* : 1/20. — P., Rocher ; — F., Fossé de la route ; — R, Macadam de la route ; — I et II, les deux Cupules ; — d, a, b, c, bord du rocher, dans sa partie visible.

2° La *Cupule n° II* ou *Sud* est située à 0m29 également de la Cupule n° I. — Entre les deux sculptures, il y a donc quatre fois 0m07, c'est-à-dire quatre fois la « Commune Mesure » *intercupulaire* (0m28 = 4 × 0,07) ! On remarquera aussi que c'est la même distance que celle des cupules au bord Est du rocher....

Cette cupule n° II, encore plus belle que la précédente, est un peu plus grande. Elle mesure 0m085 de diamètre pour 0m025 de profondeur. Elle est hémisphérique et très régulière.

En raison du grain très fin de la granulite d'Avrillé, ces sculptures sont les plus réussies que nous connaissions, non seulement dans cette contrée, mais dans toute la Vendée ! — Elles sont aussi splendides que les belles Cupules de la région granulitique analogue de Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres), et admirablement travaillées et polies. Elles sont restées absolument intactes, en raison de la *dureté* de la roche, et ne se sont pas altérées, depuis leur confection, comme celles de l'Ile d'Yeu, qui sont faites sur du granite feuilleté et schisteux, bien plus friable.

2° Rocher de la Prairie de la Fontaine de Saint Gré.

Situation. — Un peu à l'Est et non loin de là (120 mètres à

(1) Je rappelle que nos mesures sont toujours prises dans ce cas de *centre* à *bord*, comme de *centre* à *centre* pour les cupules.

(2) Corrections faites, cette ligne semble correspondre au Coucher du Soleil au Solstice d'Hiver de l'Epoque néolithique [B. S. P. F., 1912, n° 1, p. 45].

peine) se trouve la *Fontaine Saint Gré*, source qui suinte d'un pointement de granulite, à l'angle Sud-est d'une pièce de terre, et que nous avons étudiée ailleurs.

Au centre de ce champ (n° 221-235 ; B), se trouve un gros rocher, saillant (*Fig.* 1 ; R^{c2}), en forme de pain, dit de *ménage*, dans le pays.

Description. — Ce pointement *granulitique*, de plus de 0m90 de hauteur, à sommet ovalaire, a un grand axe Nord-ouest-Sud-est, long de 3 mètres. Le long de cet axe, faisant un angle de 40° avec la ligne magnétique, se voient aussi *deux Cupules*, sculptées à sa surface : l'une *Sud* n° I; l'autre *Nord* n° II (1).

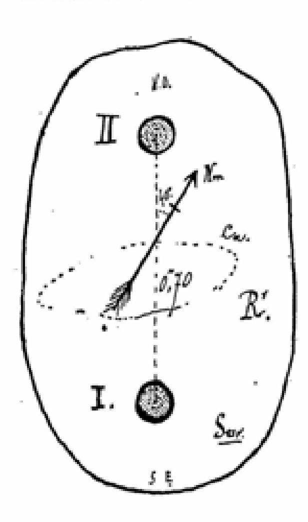

Fig. 3. — Le Rocher central du Champ de la Fontaine Saint Gré, à Avrillé (V.). — Les deux *Cupules* I et II de sa face supérieure. — *Echelle* : 1/20. — *Légende* : Ca, Cavité naturelle ou *Bassin* ; — Nm, Nord magnétique ; — R¹, flanc du rocher ; — *Sur.*, plateau supérieur du rocher ; — I et II, les deux Cupules ; — N. O., Nord-ouest ; — S. E., Sud-est.

Elles sont distantes de 0m70. Or 0m70 représente 10 fois la « Commune Mesure » habituelle (0m07) *intercupulaire* [0m70 = 10 × 0m07], qui s'applique très-bien ici.

1° La *Cupule Sud* ou *n° I* est à environ 0m41 du bord Sud. Elle a les dimensions habituelles : 0m090 × 0m080 et est assez profonde (0m025).

2° La *Cupule Nord* ou *n° II* est presque semblable à la précédente, mais plus petite (0m050 × 0m050).

Il n'y a rien à dire de particulier sur ces cupules peu intéressantes, et un peu frustes, surtout le n° II.

Entre elles deux se voit une cavité, ressemblant à un bassin, allongée de l'Ouest et l'Est, longue de 0m80 et peu large, qui pourrait être due à une désagrégation de la roche (2).

---

(1) Cette ligne semble être la ligne Ouest-Est ou *Ligne des Equinoxes* de l'Epoque néolithique [B. S. P. F., 1912, n° 1, p. 45].

(2) Toutefois ce *Bassin* pourrait bien être *vrai*, quoique très abimé, car son grand axe, perpendiculaire à la ligne des Cupules, semble représenter la *Méridienne* néolithique !

3° Le Rocher de l'Ouest de la Prairie de Saint Gré.

Ce Rocher se trouve dans le champ n° 235, section B (*Fig.* 1), à environ 18 mètres à l'Ouest du Rocher central de la Prairie de la Fontaine Saint Gré, décrit ci-dessus (*Fig.* 3).

Ce rocher, qui émerge à peine au-dessus de l'herbe du pré, mesure 1m45 de long sur environ 0m50 à 0m60 de large.

Il présente, à 0m06 de son bord Est, à 0m80 de son extrémité Nord et à 0m65, de son extrémité Sud [Etat des lieux de 1912], une Cupule, qui mesure 0m050 de diamètre et est profonde d'au moins 0m010 à 0m012. — Elle est tout à fait caractéristique; elle ne peut pas être discutée, étant donné surtout les autres qui sont dans le voisinage (1).

4° Le Rocher du Nord de la Prairie de Saint-Gré.

Au Nord du même champ n° 235, section B (*Fig.* 1), non loin du chemin b', à 15 mètres du terrier Nord, et à 40 mètres du terrier Ouest, se voit un autre pointement rocheux, dirigé Nord-sud, émergeant sur une longueur de 2 mètres et sur une largeur de 1m80. C'est toujours de la granulite.

A 0m41 du bord Est (1912) de ce large plateau de granulite, à 1m20 de son sommet, à 1m40 de son bord Ouest, et à 0m80 de son extrémité Sud, se voit *une Cupule*, nettement circulaire, et peu profonde. Elle mesure 0m060 de diamètre et 0m008 de profondeur.

5° Rocher du Champ-Cassé.

Au Nord du n° 235, se trouve le *Champ Cassé*, n° 236, section B (*Fig.* 1). Près de son bord Ouest, c'est-à-dire non loin de la route de Longeville, il y a un petit pointement de granulite, sur lequel on voit une *Cupule* ovalaire, très bien *polie* à l'intérieur, mesurant 0m065 sur 0m055 de large, c'est-à-dire un peu ovalaire. Elle est peu profonde (2).

---

(1) Il est probable qu'il y en a d'autres sur des pointements rocheux situés plus au Sud, du côté de la Fontaine (Voir *Fig.* 1); mais nous n'avons pas pu les apercevoir en 1912.

(2) Çà et là, sur les rochers voisins, on voit de petits *traits* allongés, qui me semblent bien être des Gravures de la même époque, ou des *Stries de socs de charrue*.

II. — Rocher de La Marsaudière.

A. ROCHER A CUPULES. — *Situation.* — Au milieu des vieilles masures, constituant la Ferme de *La Marsaudière*, au Sud-est du Bourg d'Avrillé, se trouve un gros rocher, très saillant, pointement granulitique en cône assez élevé au-dessus du sol. Il est un peu allongé du Nord au Sud et présente une face Est en pente.

Sur son FLANC EST, et presque sur la ligne magnétique Nord-sud se trouvent *deux Cupules*, moins typiques et moins belles que les précédentes, mais indiscutables. Elles sont distantes, de centre en centre, de 0^m55. — Or 0^m56 représente aussi huit fois la *Commune Mesure intercupulaire* : 0^m07 [$0^m56 = 0^m07 \times 8$] !

Description. — Ces Cupules sont à une certaine distance du sommet, mais plus éloignée de la base du Rocher (*Fig.* 4).

L'une est *Sud*. Cette Cupule n° I, presque circulaire, mesure $50^{mm} \times 60^{mm}$; elle est peu profonde (0^m008). Elle est semblable à celles décrites ci-dessus, quoique moins large.

La seconde Cupule, *Nord* ou n° II, est, elle, nettement *ovalaire* et beaucoup plus grande et plus profonde. Elle mesure : $130^{mm} \times 100^{mm} \times 30^{mm}$. Elle est donc indiscutable, et comparable à nombre de grandes Cupules *ovalaires* de l'Ile d'Yeu (V.).

J'insiste sur la situation de ces sculptures, qui sont ici placées sur le FLANC OBLIQUE du Rocher, et non sur son sommet. — Par suite, ces cupules ne peuvent pas avoir été creusées pour *contenir des liquides :* c'est l'évidence même (1) !

B. STATION NÉOLITHIQUE DE SAINT-GRÉ. — 1° FOLKLORE. — Ce lieu dit de La Marsaudière est célèbre à Avrillé. — C'est un lieu de rendez-vous pour les *Loups-garoux* !

Aussi le Rocher en question porte-t-il le nom de ROCHER DES LOUPS-GAROUX.

Une vieille dame du pays, la mère de mon ami, M. Guiet, agent voyer d'arrondissement de la Vendée, m'a raconté que ces vieilles masures étaient considérées comme un repaire de *Garaches*, etc.

Il n'est pas certain que ce soient les *Cupules* qui soient à l'origine de ces traditions. C'est plutôt à l'aspect triste et solitaire de la contrée, à ses pointements rocheux nombreux, à son éloignement

(1) Disposition analogue aux Cupules du *Rocher de la Fontaine Saint-Gré* (R[1] ; *Fig.* 1).

de toute grande voie de communication. — Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il y a des Pierres à Cupules, dont les Cupules sont des *pieds*, des *empreintes* de *pieds* de *Farfadets*.— Or *Farfadet*, *Garache*, *Loup-garoux*, tout cela est à peu près la même chose !

Le *Pont de l'Eraudière* (1), situé non loin de là, est aussi un lieu maudit. L'abbé F. Baudry (2) a raconté « qu'on recommandait aux voyageurs de ne pas s'y engager trop tard, car on y voit passer quelquefois *sept* (3) *Loups-garoux*, sous la forme de *Chiens noirs* »....

2° Rocher de la Fontaine Saint Gré. — Je dois ajouter qu'en 1912 j'ai examiné avec soin et à nouveau ce rocher. — J'y ai

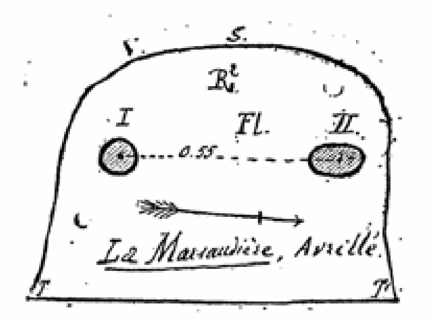

Fig. 4. — Le Rocher à Cupules de La Marsaudière, à Avrillé (V.). — S, Sommet du Rocher R² ; — I et II, Les Cupules ; — T, T¹, Sol ; — Fl., *Flanc* du rocher.

découvert un *trou de mine*, autrefois rempli de terre et invisible. On a donc tenté de faire sauter ce rocher : ce qui serait fort regrettable ! — Il y a donc bien lieu, comme je l'ai demandé jadis, de *protéger cette station*.

J'ai constaté d'autre part qu'au milieu du lavoir il n'y a pas de Cupules sur un rocher, comme j'avais cru le voir en 1911.

D'autre part, la cavité de la Fontaine a mis, le 24 septembre 1902,

---

(1) Sur la Carte d'Etat-Major, on lit : *La Levraudière*.— Le Pont correspond à la route qui va à *La Mancelière* et au ruisseau qui descend, à l'Est de la Fontaine Saint Gré, des hauteurs orientales, limitant le Plateau de Beauchêne.

(2) F. Baudry (abbé).— *Antiq. cell. de la Vendée* : Canton de Talmond.— *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1862.— Napoléon-Vendée, Tiré à part, in 8° [Voir p. 13].

(3) Chiffre fatidique.

sept minutes à se remplir, au lieu de *cinq*. Il est vrai que depuis trois semaines il n'avait pas plu. — Le débit de la source est donc, en réalité, assez variable.

3° Polissoir de Saint Gré. — Enfin je dois signaler qu'en 1912 j'ai *moulé au plâtre* le *coin Est*, c'est-à-dire le groupe Est des rainures du Polissoir de Saint Gré (1). — Ce faisant, j'ai découvert quelques petites *stries* ou *rainures*, sur les Coins Sud-ouest et Sud-est, qui m'avaient échappé en 1911, parce qu'alors elles étaient recouvertes de terre.

III. — Les Rochers de Beaulieu.

Dès 1909, nous avions remarqué, à l'angle Sud-ouest du pointement rocheux, sur lequel s'élève la Métairie de *Beaulieu*, à l'Ouest d'Avrillé, une *Cupule*; mais, jusqu'en 1911, nous ne l'avions pas retenue, craignant qu'elle ne fut moderne, vu le voisinage des maisons.

Aujourd'hui, après les découvertes de 1911, nous sommes tout à fait affirmatif et voyons là une belle Cupule, néolithique, absolument typique.

Jusqu'ici, elle est seule. Mais il est probable qu'en cherchant bien on en trouvera d'autres dans le voisinage; et il y en a sans doute sous les constructions de la ferme elle-même.

Conclusions. — Il n'y a aucune conclusion absolument nouvelle à tirer de ces découvertes, qui prouvent simplement que *les Néolithiques d'Avrillé ont sculpté des Cupules*, comme ceux de l'Ile d'Yeu en Vendée.

Nous noterons seulement l'existence de deux Cupules sur le *flanc* d'un Rocher (ce qui est assez rare); la *belle fabrication* de certaines d'entr'elles; leur bonne conservation; puis leur nombre de *deux* sur les quelques rochers décrits; et, surtout, l'existence de la *Commune-Mesure intercupulaire* (ici de 0m07), que nous avons découverte à l'Ile d'Yeu (V.), et qu'on a retrouvée en Corse.

Enfin j'incline à croire que ce sont les Cupules des Rochers, qui ont suscité l'invention des *Farfadets*, *Garaches* et *Loups-garoux*, etc.

---

(1) A voir in Collection personnelle (Croix de Vie, Vendée).

PRÉHISTOIRE AMÉRICAINE.

Autour des fonds de cabane de Colcha en Bolivie.

Par G. COURTY (de Paris).

Mes investigations géologiques, sur le nivellement tertiaire du Haut Plateau bolivien par des calcaires d'eau douce dans la grande pampa de Sel autour d'Uyuni, m'ont amené à rencontrer près Colcha, dans la province Nord de Lipez, à 3.686 mètres au-dessus du niveau de la mer, des fonds de cabane, occupés jadis par les prédécesseurs des Quéchuas actuels. Ces fonds de cabane m'ont fourni tout un mobilier de l'âge de pierre extrêmement intéressant. Citons des percuteurs en silex blanchâtre, légèrement caverneux, des flèches à pédoncules en quartzite noirâtre et en obsidienne, des amulettes en résinite colorée par des carbonates de cuivre, puis des pelles « palas », en roche éruptive métamorphisée, sorte de schiste durci dont leurs homologues en fer servent aujourd'hui à la petite culture. Il faut encore ajouter quelques débris de poteries grossièrement ornées, d'une facture bien plus fruste que les vases engobés et peints, beaucoup plus anciens, de Tiahuanaco.

Comme la question du premier homme dans le Sud Amérique est à l'ordre du jour depuis la publication de M. Alěs Hrdlička, récemment parue dans les beaux travaux de l'Institution Smithsonienne (1), je profite de cette occasion pour donner une indication générale sur les observations que j'ai personnellement pu faire en Bolivie, concernant le Préhistorique américain. Il est rationnel de penser que les endroits les plus élevés de l'altipla-

(1) *Early man in South America;* by Alěs Hrdlička, in collaboration with MM. W.-H. Holmes, Bailey Willis, etc.— *Bureau of American Ethnology*, n° 52, Washington, 1912.

nicie bolivienne doivent renfermer l'industrie lithique la plus reculée du Sud Amérique. En 1903, je découvris, entre San Pablo et San Vicente de Lipez, au-dessus du Cerro Relave ou Relaves à 4.400 mètres d'altitude, un immense atelier de taille de quartzites noirs et verts, dans un point très éloigné de toute habitation d'Indiens Quéchuas. Cette découverte a pour moi une haute importance, car les perçoirs et surtout les grattoirs ont, avec notre néolithique européen, des analogies très grandes. Les grattoirs sont épais, lourds et la taille en est plutôt grossière.

Je considère l'industrie du Cerro Relave comme la plus antique de Bolivie et peut-être de l'Amérique du Sud. A Huancane, au-dessus du Cerro Huanco, entre San Vicente et San Pablo à 4.350 mètres d'altitude, il existe également une industrie lithique très ancienne; mais, au lieu de quartzites taillés comme à Relaves, ce sont des silex jaspoïdes, extraits originairement d'une roche trachytique. Je me garderai bien maintenant d'établir aucun synchronisme entre les périodes préhistoriques de l'Amérique et de l'Europe. Les industries à faciès néolithique de Huanco et de Relaves me paraissent être contemporaines de nos périodes paléolithiques. Quant à l'époque néolithique américaine proprement dite, elle a duré plus longtemps que chez nous, puisqu'elle se continue encore de nos jours sur quelques points du Haut plateau et dans la région du Gran Chaco. Il me semble que, lorsqu'on veut étudier le préhistorique en Amérique, il convient d'abandonner la classification européennne et de créer un classement américain (1).

Pour ce qui regarde la Bolivie et le Chili par exemple, j'adopterai volontiers le rangement suivant :

Périodes	Industries	Localités
Paléolithique sud-américain à faciès néolithique, de taille assez grossière.	Quartzites et jaspes taillés (perçoirs, grattoirs); pas d'amulette, pas de poterie ; pas de sépulture.	Cerro Relaves. Cerro Huanco (territoires quéchuas).

(1) G. Courty. — *La question du Préhistorique américain.* — *Bull. Soc. Anthrop. de Paris*, 21 avril 1910 (Communication faite à la séance du 7 avril).

Périodes	Industries	Localités
Belle période du Néolithique sud-américain.	Grandes pierres trachytiques et grèseuses, constituant les monuments de Tiahuanaco, taillées et polies au moyen de quartzites. Fines poteries engobées et peintes. Usage de propulseurs. Emploi des métaux natifs (or, cuivre principalement); pas de bronze. Sépultures ou Chullpas. Ecriture lapidaire.	Tiahuanaco. (territoire aymara).
Décadence du Néolithique sud-américain.	Taille de flèches avec et sans pédoncules, en silex calcédonieux, en quartzite et en obsidienne; pelles en schiste (palas); poteries grossières. Sépultures ou Chullpas. Emploi d'ocres rouge et jaune pour tatouages. Amulettes en turquoise. (Usage probable du Bronze). Ecriture sur peaux.	Colcha. Cobrizos. (territoires quéchuas).
Néolithique Précolombien, et relativement récent.	Flèches en silex calcédonieux, articles de pêche en bois. Silex taillés, rappelant les formes acheuléennes. Gros marteaux en silex à double manche en bois, pour extraire l'atacamite — Sparterie; Pelles (palas). Sépultures ou Chullpas dans les plages soulevées de la côte du Pacifique.	Chili. Chuquicamata. Antofagasta. (territoire des Atacamenos).

Les fouilles que j'ai effectuées à Colcha dans des fonds de cabane, m'ont donné en outre de 4 à 500 pointes de flèches, le plus généralement en quartzite, des amulettes et de nombreuses perles en roches silico-calcaires, colorées par des carbonates de cuivre. Les amulettes représentent des pendentifs, tantôt bien polis avec un ou deux trous de suspension, tantôt des débris grossiers de résinite colorée, dont les aspérités sont enlevées par un polissage très superficiel. Quelques perles en coquilles marines complètent la série des bijoux (*Fig.* 1). Il est important de faire observer que les trous de suspension des amulettes sont obtenus par double évidement conique, à la manière des perforations préhistoriques en général. A Colcha, beaucoup d'amulettes ne sont pas achevées : ce qui prouve qu'elles étaient fabriquées sur place. La matière première venait d'ailleurs de régions très voisines.

Tout près de l'étang Utul, j'ai recueilli dans des alluvions relativement récentes, des débris d'ocre rouge et jaune que

recherchent aujourd'hui les Quéchuas actuels pour peindre les portes de leurs cases. Ces ocres ont originairement dû servir pour les tatouages, car j'ai rencontré à Cobrizos, dans des sépultures contemporaines des fonds de Cabane de Colcha, un petit vase rond en terre cuite, à goulot étroit qui contenait de l'ocre rouge. Les emplacements des fonds de cabane de Colcha sont indiqués par des quadrilatères en pierres sèches, contigus entre eux. Ils composent une base de damiers encore debout, grâce à la rareté des pluies dans cette région. Les Quéchuas actuels fabriquent de la poterie plus grossière et moins solide que celle

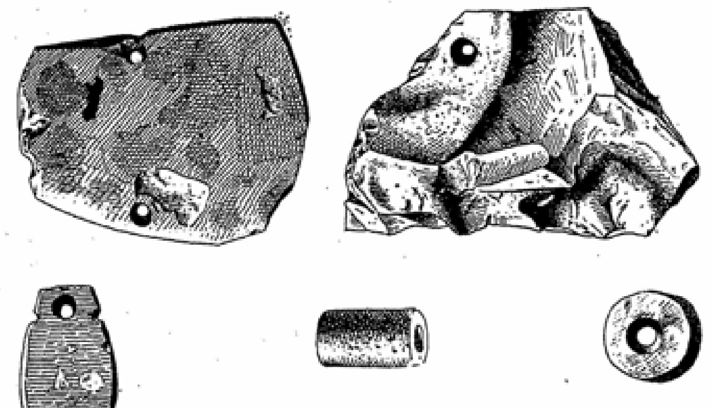

Fig. 1. — Amulettes et Perles des Fonds de Cabanes de Colcha (Amérique du Sud) [Dessins A. de Mortillet].

de leurs ancêtres; ils ne se servent plus d'ocres pour se tatouer; ils ne se parent plus avec des amulettes et ils n'utilisent plus les pointes de flèches. Il y a encore la pelle en fer, identique à la « pala » en schiste qui sert actuellement à planter les pommes de terre. Je n'omettrai pas de dire que l'usage de la Coca remonte à la nuit des temps chez les Indiens de l'Amérique méridionale.

Les Quéchuas des fonds de cabane de Colcha enterraient leurs morts repliés sur eux-mêmes, soit sur le flanc des collines ou cerros (1), soit dans des cavités rocheuses aménagées vers

(1) Les sépultures ou « chullpas » de Colcha et de Cobrizos se reconnaissent à des réunions de ronds en pierres sèches, simulant la forme d'une entrée de puits. Ces ronds de pierre ne sont que la base d'une sorte de petit « cairn », représentant la sépulture en son entier.

Chilala. J'ai sorti moi-même d'une grotte le cadavre d'un Quéchua momifié, qui avait sur lui une pelle en schiste « pala », ligaturée à un manche en bois, d'une longueur de 0m38 environ.

Un disque-amulette, rond, en bronze, trouvé dans une sépulture ou Chullpa aux alentours de Cobrizos, laisse entrevoir l'utilisation du Bronze à une période très antérieure à l'arrivée de Christophe Colomb dans le Nouveau Monde.

Pour ce qui regarde le langage écrit des Indiens d'Amérique, les hiéroglyphes de Tiahuanaco représentent un des stades les plus anciens de l'écriture lapidaire, dont les manuscrits ne sont qu'une réminiscence avec profondes modifications.

En somme Relaves, Colcha, Cobrizos, Tiahuanaco, nous fournissent des indications précieuses sur la marche de l'évolution humaine en Amérique méridionale.

Les pointes de flèches en quartzite de Bolivie et du Chili, comme celles en calcédoine du Haut-Pérou actuellement connues sous le nom espagnol de « crucitas », représentent, dans la civilisation sud-américaine, une époque postérieure à celle des Grands monuments de Tiahuanaco, durant laquelle on ne se servait que de propulseurs, comme en font foi les décorations des plus anciennes poteries polychromes.

Dans ce trop court exposé de Préhistoire américaine, je n'ai relaté que des vues indicatrices, basées sur mes recherches sur le terrain. Je me déclarerai satisfait si ces quelques observations peuvent, dans un avenir prochain, se trouver partiellement comfirmées.

HACHES NON POLIES ET POLISSOIR

détruit à Bouville (Seine-et-Oise).

PAR LE Dr

DE SAINT-PÉRIER (Paris).

Une découverte, qu'il me paraît intéressant de signaler, a été faite au mois de mai 1912, sur te territoire de la commune de Bouville, petit village du canton d'Etampes, à 7 km. de cette ville.

A l'occasion des travaux d'établissement de la voie du tramway d'Etampes à Milly, une tranchée, pratiquée au pied du coteau qui forme le versant Sud de la vallée de Bouville, a mis à jour une roche de grès, qui paraît bien, d'après les renseignements qu'il m'a été possible d'obtenir, avoir pu être utilisée comme Polisssoir. Au pied de cette roche, quatre Haches en silex, non polies, se trouvaient réunies côte à côte.

L'auteur de la découverte, chef de chantier à la Compagnie des tramways, a fait don de trois de ces haches au Musée d'Etampes. Je dois à l'obligeance de M. Clavier, architecte, membre de la Société des Amis du Musée d'Étampes, d'avoir pu examiner ces pièces; et je lui en adresse ici tous mes remerciements.

La plus grande de ces haches mesure 0m178 de longueur, sur une largeur maximum de 0m056 et une épaisseur maximum de 0m027 seulement. En silex blond non patiné, cette pièce est presque plane sur une face, l'autre étant légèrement bombée. Taillée à petits éclats, elle présente des bords retouchés avec une admirable finesse. Le tranchant, absolument à vif, et les bords latéraux sans aucune esquillure, montrent qu'il s'agit là d'une hache qui n'a jamais servi (*Fig.* 1).

Les deux autres pièces, mesurant respectivement 0m149 et 0m141 de longueur, sont plus bombées que la précédente ; elles ne sont pas non plus patinées. Leurs retouches sont également très fines, et leurs tranchants très habilement préparés (*Fig.* 1).

Je n'ai pu voir la quatrième hache.

Je me suis rendu, le 8 août 1912, à Bouville, afin d'obtenir quelques renseignements complémentaires sur cette trouvaille.

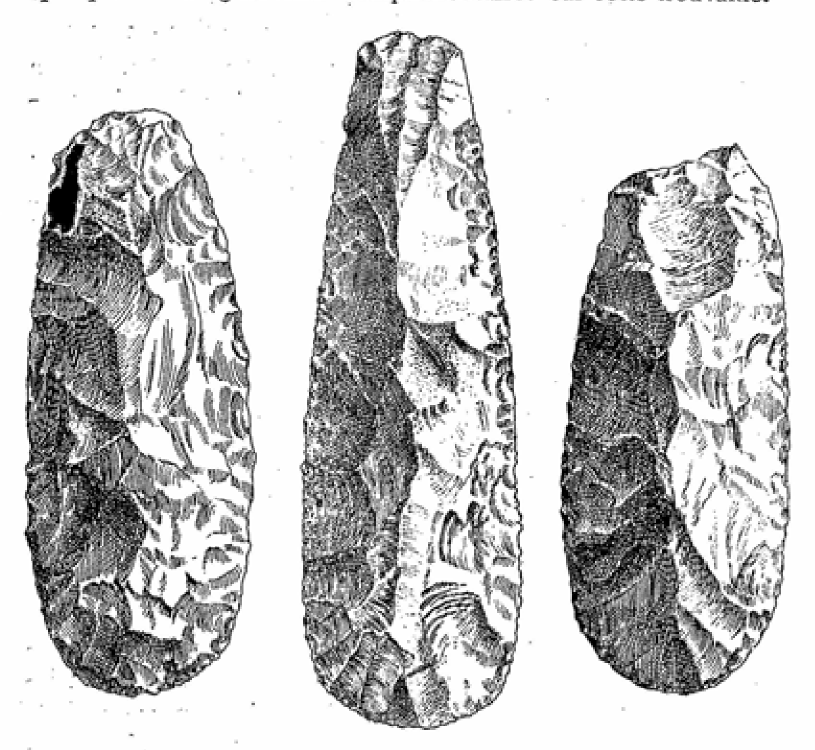

Fig. 1.— Haches non polies, néolithiques, trouvée dans une Cachette, au pied d'un *Polissoir*.

C'est au lieu dit La Roche Clairon, à 500 mètres environ du village, et au pied du coteau, que les haches ont été découvertes. En ce point existe un éboulis de roches de grès, provenant du banc gréseux qui surmonte l'assise des sables de Fontainebleau, dénudés au moment du creusement de la vallée. Eboulés des pentes supérieures, ces blocs sont à demi enterrés

dans le sol sableux de la vallée sèche de Bouville. Quelques-uns ne se révèlent que par un pointement superficiel au-dessus du sol.

En arrachant un chêne pour établir le passage de la voie, M. Lefèvre, chef de chantier, découvrit les haches, à 0m80 environ de profondeur. Elles étaient, m'a-t-il dit, rangées côte à côte, à une très faible distance les unes des autres, se présentant par un de leurs bords latéraux. Il continua la tranchée, et mit à jour, immédiatement après, une roche de grès, à côté de laquelle se trouvaient placées des haches. Cette roche, dont la partie supérieure était plane, montrait une série de stries profondes, dont il n'a pu m'indiquer le nombre. Ces stries, en forme de V, dont la longueur ne put être non plus déterminée, étaient polies sur leurs faces latérales ; elles lui ont semblé produites par l'usure régulière de la roche, dûe au frottement prolongé d'un corps dur.

Malheureusement la roche se trouvait sur le passage de la ligne ; et, sans s'y attarder davantage, les ouvriers l'ont fait sauter à la poudre de mine. J'ai cherché, en vain, à retrouver un fragment de grès, portant une partie de strie ; les éclats de débitage sont accumulés en ce point, et beaucoup sont enterrés sous le remblai de la voie, afin de lui constituer un sol solide.

Il ne me semble pas douteux cependant, étant donnée la précision des détails que m'a fournis l'auteur de la découverte, qu'il se soit agi d'un Polissoir, à côté duquel existait une Cachette ou un dépôt de Haches non polies.

Dans quel but ces haches avaient-elles été déposées là ? S'agissait-il de ces pièces « préparées pour le polissage », dont l'existence est très contestée ; ou bien n'y avait-il en cet endroit qu'une Cachette, faite par une coïncidence au moins singulière, au pied même d'un Polissoir ?

Il m'est impossible, sans avoir vu le polissoir, d'être plus affirmatif ; mais il m'a semblé qu'il y avait lieu de signaler, malgré les renseignements très incomplets que j'ai pu obtenir, la présence, au pied d'une roche, enterrée depuis un temps très ancien et portant des stries polies, de quatre haches néolithiques, finement retouchées, et n'ayant certainement pas encore été utilisées.

Description du Squelette d'Ipswich (Angleterre).

PAR

Arthur KEITH (de Londres),

Conservateur du Musée et Professeur Hunterian
au Collège Royal de Chirurgie d'Angleterre (1).

TRADUCTION FRANÇAISE ; par H. GIRAUX (de Paris),
Membre de la S. P. F.

En raison du grand intérêt que présente la découverte faite en Angleterre (2) d'un SQUELETTE PALÉOLITHIQUE fort curieux, nous avons cru utile de publier ici une Traduction française de l'article, récent, que vient de consacrer à ces vestiges précieux le célèbre Anatomiste, M. le Dr Arthur Keith (3). — Nous remercions le traducteur, notre excellent collègue, M. Henri GIRAUX, de la peine qu'il s'est donnée à cette occasion. M. B.

*
* *

« M. Moir a décrit les circonstances dans lesquelles le squelette a été trouvé et a montré pourquoi ces os ont été classés dans la période précédant la formation des *Argiles à Galets* (*Boulder Clay*) (4). Il me reste à donner la description du SQUELETTE et à tirer certaines conclusions sur la RACE d'homme à laquelle il appartient.

Avant de le faire cependant, je voudrais parler d'une chose, qui pourra rendre service aux futurs chercheurs. Les débris

(1) Lue à Ipswich le 21 février 1912.
(2) Marcel BAUDOUIN. — *Bull. Soc. préh. franç.*, 1912 [Voir p. 598].
(3) Arthur KEITH. — *Description of the Ipswich Skeleton.* — *Proceedings of the prehistory Society of East Anglia*, 1910-11 et 1911-1912, vol. I, part. II, Londres, 1912, in-8°, p. 203-209.
(4) Cet article est précédé, en effet, d'un autre, purement *géologique*, dû au Géologue J. Reid Moir (*The occurrence of a human Skeleton in a glacial deposit at Ipswich.— Loc. cit.*, p. 194-202).—Nous y renvoyons le lecteur, car il est aussi *très important*.

étaient si fragiles, le degré de désagrégation était tel, que M. Moir trouva qu'il était impossible d'extraire les os de la matière dans laquelle ils étaient incrustés. C'est pourquoi, très prudemment, *il a taillé la couche dans laquelle les os reposaient en blocs solides* (1), lesquels me furent expédiés dans l'état dans lequel ils furent extraits. En arrivant au Musée, nous avons imprégné chaque bloc avec une solution de *gélatine* (2), et nous nous sommes mis à dégager les os, en enlevant autour les fragments d'*argile à galets* qui les recouvraient et les laissant toutefois *in situ* sur les *Sables glaciaires* sous-jacents. L'enlèvement de l'argile à galets demande les plus grands soins et la plus grande patience ; mais l'avantage de laisser les os attachés aux parties des blocs sous-jacents devint très visible, lorsque nous arrivâmes à reconstituer la position des parties du squelette. Voilà le nouvel avantage : chacun peut maintenant vérifier la parenté exacte des parties de la strate sur lesquelles les os reposent (3).

Parties préservées. — Il n'y a aucun doute que le squelette entier est représenté et que les différents os étaient dans leur *position naturelle*. Le côté droit du squelette, qui repose, en contact, sur les *Sables glaciaires*, est bien mieux conservé que le gauche, lequel était au-dessus et enterré dans l'*argile à galets*, et ainsi plus exposé aux effets destructifs des racines de plantes et à l'action érosive de l'argile. Les racines descendent profondément dans les sables glaciaires ; et leurs effets sont spécialement visibles sur le crâne et le bassin. L'*argile à galets* sablonneuse (ou glaise crayeuse) a aussi *rongé* les os ;

---

(1) C'est le procédé que j'ai recommandé il y a longtemps, que j'ai employé en Vendée dès 1902-3, et qui est le seul scientifique, en cas de débris très friables.

C'est celui que mon ami, M. le Dr H. Martin, a utilisé aussi à La Quina, en 1911. Marcel Baudouin.

(2) J'ai employé le Silicate de Potasse chirurgical, qui coûte bien moins cher, qu'on trouve chez tous les pharmaciens, et qu'on peut utiliser sur le lieu même de la trouvaille, sans attendre le transport au Laboratoire : ce qui vaut beaucoup mieux.

Mon ami, M. le Dr H. Martin, a employé avec succès une solution de *gomme laque* dans l'alcool. Mais c'est une substance plus onéreuse. M. B.

(3) Cette méthode, que nous avons été le premier à préconiser en France, est bien connue désormais. — Elle a donné un admirable succès au Dr Henri Martin à La Quina. M. B.

tous les ossements tendres, spongieux, comme par exemple les os des pieds et de l'épine dorsale, les extrémités des os longs, étaient représentés par de l'argile épaisse, dans laquelle de menus fragments de l'os original pouvaient être découverts. Mais on n'a pas retrouvé un seul os complet, excepté les petits os de la main droite. Par bonheur la cavité du crâne a due être entièrement remplie, dès la première période, avec la matière environnante et de cette façon un *moulage complet de son intérieur* a été conservé (1). Un fragment de l'*os frontal* suffisant pour montrer les caractères du front; des parties des deux os *temporaux*, avec les articulations des *mandibules* et des fragments des *os pariétaux* et *occipital*, existent également. La face et les mâchoires sont perdues; mais, par bonheur, *neuf* des DENTS ont été retrouvées.

PRINCIPAUX CARACTÈRES. — Des parties ainsi découvertes il est possible de faire un portrait impartialement exact de l'individu à qui elles appartenaient. C'était un homme, d'environ 1m78 de hauteur, et probablement âgé de 40 à 50 ans. *Il ne possédait aucun des traits caractéristiques de l'*HOMME DE NÉANDERTHAL, et montrait, d'autre part, tous les caractères qui appartiennent au type de l'HOMME MODERNE. Les *dents*, le *front*, l'épaisseur du *crâne*, les caractères des *os des membres* sont ceux du type moderne de l'Européen — avec une (ou peut-être deux) exceptions — à savoir les os des jambes (*tibia* et *péroné*) et peut-être l'os du bras (humérus). La partie supérieure seulement de l'*humérus gauche* a été sauvée ; mais dans un tel état que sa forme originale ne peut pas être entièrement appréciée. Il en reste cependant assez pour montrer qu'il diffère dans les détails de forme et de caractère de l'os correspondant chez les hommes modernes.

Je suis décidé à m'étendre longuement sur les caractères des *tibias* et *péronés* Ils sont exactement l'opposé comme type des mêmes os de l'*Homme néolithique* ! Le point capital pour le tibia

---

(1) J'ai eu recours aussi à ce procédé en Vendée, il y a longtemps. — Trouvant un Crâne très disloqué, dans de la terre argileuse, j'ai eu grand soin de conserver le *moule interne* en terre. Je l'ai imprégné ensuite de *silicate de potasse*, pour le maintenir intact. — Ce moule est encore dans ma collection. M. B.

est l'absence d'une *crête* aiguë. C'est aussi le cas de l'Homme de Néanderthal; mais, comme forme et grandeur, les tibias des hommes d'Ipswich et de Neanderthal appartiennent à des types tout à fait différents. Supposant que, M. Moir et moi, nous ayons raison de considérer ce squelette comme représentant de l'Homme Pré-Boulder-Clay, il y a là un fait des plus intéressants. Nous trouvons, en effet, que déjà le type de l'homme moderne — avec l'exception de certaines formes des os des jambes—était développé dès cette époque primitive; et, cela nous conduit à une période qui anticipe, d'un long intervalle, la *période moustérienne*, où l'*Homme de Néanderthal* prospérait en France et en Belgique!

J'estime, d'après le moulage du crâne, que la capacité du cerveau du crâne d'Ipswich était de 1430 centimètres cubes. Or, un homme moderne moyen a une capacité crânienne d'environ 1480; et un homme de grande taille, semblable à celui-ci, doit avoir un pourcentage plus élevé, un peu au-dessus de 1500 centimètres cubes. La capacité crânienne, cependant, varie tellement d'un individu à l'autre qu'il ne faut pas trop s'appuyer sur les dimensions du cerveau de l'homme d'Ipswich.

Attitude du squelette. — Nous arrivons maintenant à discuter une chose importante : l'*attitude du squelette*. La position du corps au moment de la mort est plus facile à se figurer qu'à décrire. Si on s'accroupit de façon que la croupe repose sur les talons et aussi que les genoux soient serrés contre le devant du corps, l'attitude principale du squelette d'Ipswich sera représentée.

Seulement, au lieu d'être dans la position accroupie, le squelette repose sur son *côté droit*, avec la tête inclinée en avant de façon à presque atteindre les genoux. Alors le bras droit est plié et repose sous le corps, de façon que la main droite repose sous la jambe droite. Le bras gauche est plus vivement plié que le droit, son coude étant serré entre les genoux pendant que la main gauche est tournée contre l'épaule gauche. On voit que la position de ce squelette ressemble quelque peu aux attitudes contractées, trouvées dans les sépultures *néolithiques*. Et la question se pose : Y avait-il ici une *Sépulture*? Ou bien cet homme tomba-t-il, mourut-il et fût-il ensuite englouti sous la couche d'argile à galets? Je ne me rappelle pas aucune sépulture

repliée, dans laquelle les cuisses étaient aussi fortement pliées sur le corps que dans le cas du squelette d'Ipswich, ni aucune dans laquelle se trouvait la même disposition des membres. Une momie péruvienne, du *Musée du Collège des Chirurgiens,* montre le même degré de contraction des membres et aussi la même position des membres.

Elle occupe une position accroupie. De l'aspect de la momie, je pense que le corps a été entraîné de force dans sa position actuelle, après la mort; mais il n'y a aucune certitude ici que cela ait été le cas. Ma première impression fut que la position des parties constatées sur le squelette d'Ipswich n'avait pas été prise à la mort par le corps et que par conséquent une force avait due être employée pour placer les membres dans la position qu'ils occupaient lorsque le squelette a été découvert. Cependant, placé sur le banc des témoins, il me fût demandé s'il était impossible à un mourant de prendre cette position et si cette attitude pouvait être conservée après la mort; et je dus me mettre d'accord avec M. le Dr Sturge et admettre qu'une telle position pouvait être possible! Toutefois je n'ai jamais vu un mort dans cette position; mais alors je dois reconnaître que j'ai seulement vu les corps de ceux mourant dans les conditions de la civilisation moderne. J'ai vu des gens plongés dans un sommeil d'ivrogne, qui, s'ils étaient morts dans cette condition auraient conservés cette attitude ultra contractée. Toutefois j'abandonne le point de vue que la position contractée signifie nécessairement *Sépulture* ! Si il y avait eu là une sépulture, nous aurions dû découvrir, dans les sables glaciaires, juste au-dessous du corps, une ligne de jonction distincte indiquant le *fond du tombeau.*

Aucune ligne distincte n'est visible ; l'indication que voici : un défaut dans la netteté de la stratification à la profondeur d'un pouce ou plus sous le squelette, me semble avoir été causé par l'action des racines, lesquelles ont pénétré jusqu'au corps et sont entrées à quelque distance au-dessous.

Mention doit être faite aussi de divers cailloux et débris de pierre, qui furent trouvés immédiatement au-dessous de certaines parties du squelette, comme s'ils pouvaient avoir roulés dans une tombe ouverte. Il doit être rappelé, cependant, que, dans les couches profondes de l'argile à galets, de telles pierres sont extrêmement abondantes. La question de la *Sépulture* doit donc être laissée ouverte; elle ne peut-être ni absolument

prouvée ni complètement exclue, quoique la *balance des preuves est peut être contre la Sépulture.* Dans tous les cas, que ce fût une sépulture ou une inhumation accidentelle, on doit présumer qu'il y a eu là une surface de terre, un sol, à cet horizon. Cette surface peut avoir été effacée pendant le dépôt de l'argile à galets; toutefois j'ai une grande difficulté à comprendre une surface de terre à cette place, d'après les théories courantes se rapportant à la manière dont l'argile à galets fut déposée.

Signe d'antiquité sur les Os. — Les os ne sont pas minéralisés. Au contraire, ils sont *extrêmement légers.* Quand un fragment est cassé, on voit que la matière des os a exactement l'apparence de craie ; elle est blanche et homogène. Les surfaces des os sont colorées d'un léger brun rougeâtre ; probablement c'est une teinte due au fer ; mais on voit que la couche de la surface seulement est marquée ; la teinte ne pénètre jamais à une plus grande profondeur qu'un millimètre, souvent beaucoup moins. Les fragments de craie dans l'argile à galets sont également blancs ; seulement leurs surfaces portent la teinte rouge.

J'ai placé un fragment du tibia et du crâne dans 5 °/₀ d'acide chlorhydrique ; comme contrôle, je pris des fragments d'*os fossiles,* provenant de dessous la terre à briques, de dessous le *red. crag,* d'un squelette néolithique trouvé dans la craie et d'un ancien crâne du lit de la Tamise. Dans les fossiles du *sub. crag* et de la terre à briques, les os s'émiettèrent en un dépôt ; dans le squelette d'Ipswich, les os s'émiettèrent également, mais formèrent un dépôt floconneux ; *les fragments des autres os gardèrent leur forme, étant préservés par leur tissu cartilagineux et gélatineux.* Aussi loin que va cet essai, il est en faveur de l'antiquité attribuée aux os d'Ipswich. Il ne faut pas faire trop de cas de l'état des os. Une mandibule, du puits aux coprolithes de Foxhall près Ipswich, laquelle nous pensons être plus vieille que le squelette décrit ici, a été rejetée, parce qu'elle contenait un fort pourcentage de gélatine, et ne montrait pas un plus grand degré de minéralisation que les dents et les os du squelette d'Ipswich ! Pour une raison similaire, la mandibule humaine, retirée par Boucher de Perthes d'un lit que Prestwich décrivit comme le plus ancien de la vallée de la Somme, a été rejetée. Le *Crâne d'Engis,* trouvé avec des os de *Mammouth* et de *Rhinoceros,* a aussi été rejeté, parce qu'il

n'était pas minéralisé. Les os d'homme et de renne, trouvés dans une caverne à Langwith-Bassett, Derbyshire, par le Rev. E. H. Mullins, étaient remarquablement frais en apparence.

Par conséquent, je conclus qu'il n'y a rien dans l'état des os d'Ipswich qui nous empêche de les accepter comme étant de la période *Pré-Boulder-Clay* (1).

Une autre condition demande une explication. Comment le crâne a-t-il été rempli ? La matière est exactement la même que les couches dans lesquelles reposait le crâne : un compost sablonneux avec un certain pourcentage de craie. On ne peut pas s'imaginer un crâne se remplissant s'il n'était pas enseveli dans cette couche : une couche qui demande une pioche pour la percer et la démolir. La matière peut être apportée par trois causes (2) : l'eau, les racines, les vers. Je crois que les deux dernières peuvent être exclues, parce qu'elles choisisssent leur action. Je ne crois pas qu'elles puissent porter dans le crâne un échantillon exact des matières qui environnaient le crâne. Nous devons cependant revenir à l'*eau*. La pluie peut-elle faire pénétrer l'argile à galets jusqu'à cette profondeur ? M. Moir est tout à fait fixé sur ce point ; il en refuse la possibilité. Pourtant on doit se rappeler que les racines atteignent et pénètrent maintenant le crâne et nous pouvons être tout à fait certains que l'humidité pénètre aussi loin que les racines. Néanmoins je ne crois pas que l'humidité puisse pénétrer en telle quantité qu'elle puisse remplir le crâne. Nous sommes cependant conduits à supposer que, quand le crâne vint reposer ici, il existait un état plus liquide ou fluide de la couche. Il n'y a pas seulement que le crâne qui soit rempli ; toutes les cavités médullaires des longs os sont aussi garnies de la matière environnante. Même les cavités

---

(1) A ce point de vue, je suis de l'avis de M. A. Keith. — La *Fossilisation* peut manquer dans certains cas, alors surtout qu'il s'agit d'*Os néolithiques*. En est-il de même pour le *Paléolithique ancien ?* Ici, je n'ose pas me prononcer. — Mais, d'après ce que j'ai vu à La Quina, il me semble bien qu'il y a tous les degrés entre la *Fossilisation* et la *non-Fossilisation*. — Encore faudrait-il bien définir ce qu'on entend par *Fossilisation*.

Ce caractère, même pour le Quaternaire inférieur, reste toujours très vague. M. B.

(2) J'ai vu dernièrement plusieurs crânes de tombes extraits d'un terrain crayeux glaiseux, lesquels étaient parfaitement remplis par une matière exactement similaire au terrain environnant [*Note de l'Auteur*].

des dents et les plus étroits intervalles des os sont tachés et contiennent des grains de sable fin (1).

Caractères de la Tête.. — En dimensions, en forme et dans ses caractères essentiels, la tête, aussi loin que nous pouvons juger du moulage du crâne et des fragments du crâne, ne diffère pas dans aucun trait essentiel de celle des Européens modernes.

Sa longueur maximum, 0m192, est une longueur commune du crâne pour les Anglais modernes ; sa largeur maximum, 0m144, est aussi une mesure commune ; la proportion de la largeur à la longueur, 75 %, abonde également. Il y a un trait particulier dans la largeur maximum du crâne ; elle est située plus près du bout postérieur ou extrémité occipitale du crâne que d'ordinaire parmi les races modernes, et par ce trait l'Homme d'Ipswich rappelle la *race de Néanderthal.* Un autre caractère primitif du crâne est sa forme *aplatie* ; il est comprimé du haut vers le bas, de sorte que la voûte se relève seulement de 0m110 [0m015 ou 0m020 de moins que d'ordinaire dans les races modernes européennes]. Le *front* est *incliné* ; les *rebords supra-orbitaires ne sont pas fortement marqués* ; il n'y a absolument aucune trace de la *barre supra-orbitaire massive,* qui caractérise la race de Néanderthal. A vrai dire, les os du crâne sont remarquablement minces, variant de 0m004 à 0m005 ; à la racine du nez, l'os frontal mesure 0m018 d'épaisseur [chiffre qui se rencontre dans les crânes modernes]. Le *sinus frontal* à la racine du nez est petit. La cavité qui correspond à l'articulation de la mâchoire inférieure est de la forme qui se rencontre aujourd'hui. Les muscles de mastication n'étaient pas volumineux.

---

(1) J'ai étudié cette question à propos du Moulage en terre du Crâne, cité plus haut; puis à Vendrest [*Sép. néolith.*].

A mon avis, les matières solides pénètrent dans le crâne au fur et à mesure que le cerveau se décompose, de façon *septique* ou *aseptique*. Et elles y pénètrent sous l'influence de la *Pesanteur* (la Nature, dit-on, a horreur du Vide!) et de l'Eau. — J'ai trouvé, dans l'intérieur du crâne en question, un débris de *schiste à séricite* du sous-sol, qui n'a pu y pénétrer que par effraction, vu son volume, après la dislocation des os. Il se trouvait, sinon au centre de la masse, du moins près de la base du crâne.

Ces questions, pour être résolues scientifiquement, exigent des *Recherches expérimentales*, qui n'ont jamais été faites! — A l'heure présente, il est prématuré de solutionner de tels problèmes, d'ailleurs secondaires.

M. B.

Caractères des Dents. — *Neuf dents* furent découvertes; et on peut dire de suite que, comme grandeur et forme, elles ne présentent aucun trait qui les distinguent des dents des dernières époques préhistoriques. Les couronnes des dents sont usées, de telle sorte que l'ivoire est découvert sur les couronnes. Une dent de sagesse supérieure est en forme de cheville et remarquablement petite. Je reconnais franchement que nous ne comptions pas trouver les dents et l'appareil masticatoire dans la forme décrite et correspondant à une date si proche. Mais ce que nous attendions est une chose et ce que nous trouvons ici en est une autre !

Les dents ne présentent aucune trace de maladie, seulement des signes de grande usure (1). Elles ne sont pas profondément tachées ni minéralisées ; elles sont remarquablement claires ; et, une fois cassées en travers, les cavités contenant la pulpe apparaissent tachées de brun rouge ; et de même est la couche d'ivoire, entourant la cavité contenant la pulpe. Le reste de l'ivoire est d'apparence crayeuse.

Caractères des Os des Membres. — Je ne me propose pas de décrire entièrement ici tous les caractères des os des membres.

Je rappelle que tous sont réduits en *fragments*, et que je suis arrivé à mon estimation de leurs longueurs originelles que par comparaison avec d'autres os d'hommes de tailles variées. Sans doute l'homme était grand ; j'estime la longueur du fémur a environ 0^m490 et du tibia à 0^m380 (ce sont réellement deux très longs os !). Aucune trace montrant un grand développement musculaire ; et plutôt le contraire. Le fémur n'a pas une forme saillante. L'*aplatissement de l'extrémité supérieure*, qui se présente presque invariablement dans le fémur néolithique, est ici *absent*. Comme je l'ai déjà dit, les os des jambes, les tibias et les péronés, montrent les formes les plus remarquables. Dans les tibias néolithiques, il y a un *aplatissement* très marqué du fût, de place en place. Dans le tibia de ce squelette il n'y a aucun aplatissement ; on note plutôt le contraire. Dans un point, à la jonction du tiers inférieur et du tiers central, la forme est celle de la lettre

(1) Cette *usure* a été considérée jusqu'ici surtout comme un caractère Néolithique. — Mais les dents Paléolithiques sont très usées aussi [Voir nos récentes publications sur ce sujet]. M. B.

« D ». Il n'y a pas de crête, en avant du fût. La signification de cette forme n'est pas facile à expliquer, parce que nous ne connaissons pas la manière d'être du tibia dans toutes les races modernes d'homme. Nous savons cependant que la crête tibiale est absente dans les os des Anthropoïdes et existe, mais mal désigné, sur le tibia de la race de Néanderthal. C'est toutefois une forme significative et qui, je crois, caractérisera la race à laquelle appartient ce squelette.

Le péroné a aussi une forme particulière; il est ovale en partie et ne présente pas les *cannelures* particulières, trouvées dans les races modernes et anciennes.

Aucune trace des os du pied n'a été trouvée; ce qui est malheureux, car, par eux, nous aurions pu obtenir une explication de la taille et de la forme du tibia.

Mention a déjà été faite de la forme particulière des humérus; mais ces os sont dans un état trop défectueux pour permettre de s'étendre fortement sur eux. Les os de l'avant-bras sont minces; les os de la main sont petits pour un homme de $1^{m}78$. Ces os sont exactement similaires comme forme et arrangement, à ceux de l'homme moderne.

Résumé. — Si M. Moir et moi sommes en droit d'assigner les restes décrits à un Homme qui vécut en Suffolk avant la formation de l'*argile à galets*, alors il n'y a pas de doute que nous ayons affaire à l'un des premiers représentants de l'Homme, découverts jusqu'ici.

Les autres restes qui sont certainement plus anciens sont seulement : la *Mâchoire d'Heidelberg* et *l'Homme fossile de Java* [*Pithecanthropus erectus*]! L'Homme d'Ipswich diffère profondément de ces deux derniers, et, pour chaque point par lequel il diffère de ceux-ci, il se rapproche de l'Homme moderne.

En somme, excepté les longs os et certains aspects de la tête, c'est un homme moderne! Que le corps humain ait atteint sa forme présente dès la période à laquelle se rapporte l'Homme d'Ipswich, cela ne doit pas être ni pour le zoologiste, ni pour l'anthropologiste, une surprise! La plupart des Mammifères qui accompagnaient cet homme étaient en effet arrivés eux aussi à

ce moment à leur rang anatomique actuel, dans le régime animal. Mais ce serait certainement matière à surprise, si le type moderne de l'homme n'avait pas évolué depuis.

*
* *

Cette découverte soulève tellement de questions qu'il faudra encore du temps avant de solutionner les divers problèmes qui concernent l'Evolution de l'Homme!

N. B. — On trouvera, *dans le texte anglais*, 4 figures, qui illustrent cet article. — Voici les légendes de ces planches.

Planche XL. — Les restes au Musée du Collège Royal de Chirurgiens de Londres. *Les os sont encore incrustés dans la matière originale.* — *Planche XLI.* — Le squelette d'Ipswrich en place. Position du corps (d'après un dessin du professeur Keith). — *Planche XLII.* — Le CRANE du Squelette d'Ipswich. — *Planche XLIII.* — Le SQUELETTE D'IPSWICH. — 1, Crâne : vue du sommet ; 2, Crâne : vue de face; 3, Crâne : vue de profil; 4, Tibias ; exemples modernes à gauche ; squelette d'Ipswich à droite (d'après un dessin du professeur Keith).

LA TRÉPANATION NÉOLITHIQUE CHEZ LES CANAQUES ACTUELS

PAR LE Dr

C. NICOCAS (Boulogne-sur-Seine, S.) (1).

La trépanation était une opération autrefois courante [elle ne s'y pratique plus actuellement] dans l'île Maré (Océanie). — Mais un nommé Nako, takata et sorcier, trépanait encore il y a trois ans dans l'île Lifou ; malheureusement reconnu lépreux, il fut isolé dans une léproserie.

C'est à Ouvéa, la plus éloignée des trois îles, que l'on trépane peut-être encore. En tous cas, c'est dans cette île qu'il nous a été donné, il y a trois ans, de voir deux vieux indigènes trépanés, encore vivants !

Au moyen d'une coquille acérée, d'un tesson de bouteille ou d'un rasoir, l'opérateur fait une incision cruciale dans le cuir chevelu, récline avec les doigts les lambeaux, puis rugine l'os au moyen d'un coquillage, coupant et aiguisé. La trépanation est souvent incomplète, mais parfois aussi met à nu les enveloppes du cerveau. En ce cas l'opérateur obture le trou qu'il a pratiqué au moyen d'une rondelle de coquillage, préalablement usée et rodée par une lente et patiente usure. Les lambeaux cutanés recouvrent le tout et l'hémostase, et le pansement tout à la fois, sont réalisés par l'application d'un emplâtre végétal.

L'opérateur mâche des herbes cueillies à l'avance et les crache jusqu'à couche épaisse sur la plaie.

C'est d'ailleurs le pansement habituel de toutes les plaies, quelles qu'elles soient. Nous n'oserions pas affirmer qu'elles ne suppurent jamais. Mais enfin il faut bien reconnaître qu'elles ne suppurent pas autant qu'on serait tenté de le croire.

L'un des deux trépanés vus par nous à Ouvéa ne nous montra rien autre qu'une cicatrice ; mais le second nous permit de sentir, à travers le cuir chevelu et très nettement, la petite coquille prothétique, que l'on avait incluse.

Quant aux motifs pour lesquels ils trépanent, nous n'avons pas

---

(1) *Soc. de Chir. de Paris*, 1913, janvier, 17, p. 6-8.

pu les démêler très exactement. Eux-mêmes le savent-ils? L'opération d'ailleurs ne se pratique plus qu'à titre tout à fait exceptionnel. Le takata Nako, interrogé par nous à ce sujet, répondit : « Quand eux beaucoup mal à la tête et donner cinq livres ». Le vieux trépané d'Ouvéa — celui à la coquille — me raconta qu'ayant fait dans son adolescence une chute sur la tête il en avait conservé des maux de tête tellement violents qu'il était parfois comme fou et ne dormait plus ; trépané beaucoup plus tard, il avait alors immédiatement et complètement guéri.

Ayant eu l'occasion de descendre dans une Caverne, à Lifou, où, il y a 50 ou 60 ans, quelques centaines d'indigènes furent inhumés, au cours d'une épidémie, par simple projection sur le sol en plan incliné, j'ai pu réunir, aisément, une dizaine de *Crânes trépanés* : ce qui prouve combien l'opération était autrefois courante ! J'ai l'avantage de vous présenter trois de ces crânes.

L'un, le n° 1, est un exemple de trépanation *complète* ; les deux autres de *trépanation inachevée*.

Chez ces trois individus, comme sur un quatrième crâne semblable, l'opération a porté sur le pariétal droit, à 6 centimètres de la suture sagittale dans le cas n° 1 ; à 2 et 3 centimètres dans les cas n^{os} 2 et 3. Ces crânes proviennent tous d'une même sépulture, d'une même localité, et ont été vraisemblablement tous trépanés par le même takata de la même tribu. Ce guérisseur trépanait donc invariablement le pariétal droit, sans autre souci des localisations cérébrales.

Le pourtour de l'orifice de trépanation du crâne n° 1 a été le siège d'un travail de réparation ou cicatrice osseuse de la tranche de section ; celle-ci est d'ailleurs oblique en biseau aux dépens de la table externe : ce qui est bien en rapport avec le mode de rugination employé par les opérateurs.

Sur le crâne n° 2, l'opérateur n'est allé que jusqu'à la table interne de l'os respectée par lui, ou à peine atteinte et refermée par la suite.

Sur le crâne n° 3 la table externe seule a été usée jusqu'au diploé exclusivement.

L'opération doit être longue et douloureuse ; mais le Canaque est excessivement dur pour tout ce qui est plaie extérieure ou intervention chirurgicale, pour tout ce qu'il voit ! — Il est au contraire douillet comme un enfant, à la moindre douleur organique, dont le siège lui échappe.

DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES

dans les environs de Compiègne (O.).

Par Clément **QUÉNEL**.

Je citerai l'existence, aux environs de Compiègne, de plusieurs TOMBELLES et MÉGALITHES, qui ne figurent dans aucun recueil historique que je sache.

Sur le *Mont-Ganelon*, commune de Clairoix, existait un TUMULUS, au milieu des habitations gauloises et gallo-romaines, sur lequel aurait existé un moulin à vent, disparu depuis longtemps. On en voit encore la forme, surbaissée par les travaux de culture; il se trouve situé à 150 mètres du Dolmen de la Pierre Monicart, à l'est.

Sur cette tombelle, qui pourrait bien n'avoir jamais été explorée, j'ai recueilli une belle pointe de flèche pédonculée à barbelures latérales rectilignes, dentelée finement, entièrement patinée, couleur porcelaine (Collection Boulet).

M. Delvincourt (de Crécy-sur-Serre) en a trouvé une de même dimension aussi dentelée, non patinée, en venant faire une excursion avec moi sur ce mont. J'en ai trouvé deux autres de même type, moins finement taillées.

Même terroir, entre Clairoix et Janville, près la Voirie Nicole, dans un endroit du Ganelon formant un vaste cirque, appelé l'Hermitage, se trouve un autre TUMULUS, ne paraissant pas avoir été jamais exploré; cette butte est couverte de taillis.

Sur le bord de l'Oise, dans la vallée de Clairoix, la ligne du chemin de fer du Nord passe littéralement sur un TUMULUS, dont on peut encore apprécier la longueur. La route de Compiègne à Saint-Quentin passe auprès; et, en dehors de la route, dans les terres en culture, je recueille fréquemment des instruments en silex.

Ce sont des pointes de flèches barbelées et pédonculées, des pointes losangées, des flèches à tranchant transversal, des lames et pointes de lances, des pointes longues et effilées, toujours patinées blanc de porcelaine, des tranchets, etc. Dernièrement, j'ai trouvé une pointe barbelée et pédonculée, à contours géométriques, rare dans les collections.

Les petites pointes allongées, toutes patinées, sont nombreuses. Sont-elles pour cela plus anciennes que les autres ? Je ne le pense pas, quoique beaucoup l'affirment. Attendu l'abscence du calcaire dans le terrain, qui contient beaucoup plus de sable d'alluvions des rives de l'Oise, je suis porté à croire que l'atmosphère joue un rôle prépondérant dans la patine des silex, et que les pièces longtemps et profondément enterrées ne se cacholonnent pas aussi rapidement que celles exposées presque constamment à l'air libre. Ces petites pointes, comme je l'ai déjà rappelé, sont toutes retouchées à gauche, rarement à droite ; très rares sont celles retouchées en aiguilles des deux côtés.

A *Venette*, près du Château, côté du chemin de fer, à 150 mètres au-dessous de l'antique nécropole des Martellois, se trouve une MOTTE surbaissée par les travaux de culture. J'ai rencontré sur son emplacement de la poterie gauloise et du laitier de fonte de fer, ainsi que des silex et des pointes dans le voisinage. Je me propose de l'explorer après la moisson prochaine.

A *Baugy*, au nord du plateau de Marguy, se trouvent quatre grosses PIERRES, placées à égale distance l'une de l'autre ; 3^m,30 environ. Ce sont des grès qui affleurent le sol et gênent beaucoup la culture. Un de ces grès à été retiré de la place qu'il occupait et mesure, dans sa forme irrégulière, environ 1^m,30 de carré. Il a fallu six bœufs pour le traîner hors du champ sur la route d'Abbeville, à l'extrémité du côteau, où on peut le voir.

Je me propose de faire aussi une fouille au milieu des trois monolithes qui restent en place.

A *Ribécourt*, chef-lieu de canton, existe un TUMULUS duquel émergent de grosses pierres provenant de la montagne, au pied de laquelle il se trouve ; il ne paraît pas avoir été exploré jamais. Sur le cadastre local, ce lieu est nommé *La Palée*, terme qui indique son ancienneté.

BULLETIN

GALERIE DES PRÉHISTORIENS.

M. le Dr G. de CLOSMADEUC (de Vannes).

Nous avons l'intention de donner ici, aussi souvent que nous le pourrons, un portrait de l'un des Préhistoriens vivants, qui ont rendu les plus mérités services à notre science.

Nous commençons aujourd'hui par notre vénérable et savant

M. le Dr G. de CLOSMADEUC (de Vannes),
Le Doyen des Préhistoriens de Bretagne.

confrère, M. le Dr G. de Closmadeuc (de Vannes), qui fut l'un des premiers explorateurs des Mégalithes bretons. A l'heure actuelle, c'est un des doyens du corps médical français, car il est né à La Roche-Bernard le 12 novembre 1828.

Ancien interne des hôpitaux de Paris, il a longtemps exercé la Chirurgie à Vannes. — On lui doit un nombre considérable de travaux scientifiques, de tout ordre.

Notre érudit collègue est Correspondant de l'Académie de Médecine de Paris. M. B.

VARIÉTÉS

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES.

Subventions accordées sous l'Exercice 1913. — Anthropologie [Legs Girard] et Archéologie.

I. — Archéologie.

M. Carton. — Fouilles du Palais souterrain de Bulla Régia (Tunisie), 900 francs.

M. Degeorges. — Fouilles archéologiques dans la forêt de Montgeon, 100 francs.

II. — Anthropologie.

M. Bordage. — Fouilles du Tumulus de la « Motte ronde », près de Cozes (Charente-Inférieure), 400 francs.

M. Boyard. — Continuation des fouilles de l'abri sous roche du Poron des Cuèches (Côte-d'Or), 200 francs.

M. Cotte. — Continuation de recherches dans la Vallée du Lanzon (Préhistoire), 400 francs.

M. Marignan. — Fouilles dans l'Oppidum d'Ambrussum (Hérault) et recherches diverses dans le bas Languedoc, 300 francs.

M. Muller. — Continuation de fouilles en Dauphiné, 300 francs.

M. Piroutet. — Pour la poursuite à la publication d'Etudes sur les périodes préhistoriques et protohistoriques, 600 francs.

Legs Girard.

Société préhistorique de France. — Fouilles à exécuter, 1500 francs.

M. Baudon. — Recherches dans les briqueteries et les Ballastières de l'Oise, 500 francs.

M. Baudouin. — Fouilles dans ses rapports avec l'homme préhistorique en Vendée, 1200 francs.

M. Commont. — Recherches et impression de résultats antérieurement acquis, 2.500 francs.

M. Courty. — Recherches sur les terrains tertiaires et quaternaires dans leurs rapports avec l'existence de l'homme, 500 francs.

M. Coutil. — Recherches de l'industrie azylienne dans les grottes du Jura, du Doubs, de Tunisie et d'Algérie, 500 francs.

M. Depéret et Mayet. — Etude du gisement de « La Terrasse de Villefranche » (Rhône), 1000 francs.

M. Franchet. — Pour recherches à effectuer en Orient sur l'ancienneté de l'homme dans ses rapports avec les terrains géologiques, 3 000 fr.

M. Gaillard. — Recherches dans les stations préhistoriques et les gisements tertiaires de la région lyonnaise, 1.200 francs.

M. Mazauric (Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Nimes). — Fouilles de la Grotte dite : « La Beaume Saint-Veredeme, 1.000 francs.

M. A. de Mortillet. — Fouilles dans le gisement préhistorique de Laugerie-Basse (Dordogne), 4.600 francs.

M Viré. — Recherches de Préhistoire sur la Grotte de Laforge, 500 fr.

A propos de ces Subventions, il n'est pas sans intérêt de citer l'Extrait suivant des Procès verbaux du Conseil d'Administration de l'A. F. A. S. (séance du 29 janvier 1913). — L'ordre du jour appelle la discussion du Budget de 1912. — M. Chervin demande la parole pour faire la déclaration suivante :

« Messieurs, l'an dernier, j'ai présenté au Conseil d'Administration quelques considérations sur l'emploi de nos fonds (1). Bien que je ne trouve pas, dans le projet de budget qui nous est soumis pour 1914, la réalisation des desiderata que j'avais exposés, je n'ai pas l'intention de revenir aujourd'hui sur ce sujet. Rassurez-vous. Je constate, simplement, une fois de plus, qu'en dehors des dépenses particulièrement utiles et productives comme les Subventions et le volume du Congrès qui figurent seulement pour un chiffre global de 49.000 francs dans nos comptes, le reste, c'est-à-dire une quarantaine de mille francs, passe à des frais généraux de tous genres. Je persiste à penser qu'une Association, qui n'a que 35.000 francs de cotisations, a tort d'en dépenser 40.000 francs en frais généraux.

« Je continue à penser que rien ne serait plus facile à réaliser — sans nuire à la bonne marche de nos services — de diminuer de moitié ces frais administratifs ».

« Rien ne serait plus désirable que d'augmenter d'autant le chapitre des Subventions aux travailleurs scientifiques. La Commission des Finances trouve que tout est bien ainsi ; le Conseil approuve. Je ne perdrai ni votre temps, ni le mien, à récriminer. Je m'incline et je rentre dans le rang avec le regret de n'avoir pas eu le talent de faire passer dans vos esprits la conviction qui m'anime de la nécessité, chaque jour plus pressante, de mettre en pratique les mesures que je vous ai proposées. Mais je tiens à vous remercier, messieurs, de la bienveillance personnelle que beaucoup d'entre vous ont bien voulu me témoigner et dont je garde-

(1) L'*Homme préhistorique*, 1912, p. 19.

rai le meilleur souvenir. Je remercie aussi, et tout particulièrement mes collègues de la onzième section, qui, pendant sept années, m'ont confié l'honneur de les représenter au Conseil d'Administration et à la Commission des Subventions. J'ai conscience d'avoir rempli tout mon devoir et d'avoir toujours défendu leurs intérêts ».

Congrès de l'A. F. A. S. à Tunis (Mars 1913).

PROGRAMME DE LA 11e SECTION.

Anthropologie.

Président : M. le Dr BERTHOLON, rue de la Commission, 27, Tunis.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR : I. *Préhistorique.* — Le Sud de la Tunisie est la terre d'élection du préhistorique du Nord de l'Afrique. De tous côtés, on y rencontre des stations paléolithiques et néolithiques. L'étude des matériaux trouvés dans ces stations, leurs affinités ou leurs dissemblances avec les industries similaires soit d'Europe, soit d'Afrique, peuvent tenter la curiosité des chercheurs. Les curieuses escargotières de l'époque néolithique sont également susceptibles de provoquer d'intéressants débats. L'infinie variété des sépultures pré et protohistoriques pourraient retenir l'attention; des comparaisons pourraient fournir, pour quelques-unes, de très intéressantes données sur leur provenance exacte et leurs importateurs.

II. *Anthropologie anatomique.* — Quelles sont les races préhistoriques du Nord de l'Afrique ? — Caractères des races paléolithiques, néolithiques, de l'époque des monuments mégalithiques. Populations actuelles : 1° Races de l'époque punique ; 2° Races des sépultures de l'époque romaine ; 3° Les diverses races berbères contemporaines et leurs affinités avec d'autres races d'Asie, d'Afrique ou d'Europe ; 4° Existe-t-il une race arabe proprement dite ? Quels en sont les caractères somatiques ? 5° Quelle est la part de l'élément nègre dans le peuplement de la Berbérie : métissage ; 6° Les Israélites en Tunisie ; leurs caractères somatiques.

III. *Ethnographie.* — La civilisation berbère : apports venus d'Afrique, du monde égéen, d'Europe — Habitation : divers types, mur berbère ; les troglodytes. — Vêtement, parure, bijouterie, leurs similaires hors de Berbérie. — Céramique nord-africaine : affinités. — Coutumes locales telles que cynophagie, géophagie, acridophagie. — Trépanation. Superstitions : rites nuptiaux, mortuaires, etc.

IV. COMMUNICATIONS ANNONCÉES. — M. Marcel BAUDOUIN (Paris). Découverte d'une hache polie gravée sur rocher et d'une meule néolithique au Temple du Soleil des Vaux, à Saint-Aubin-de Baubigné (D.-S.).

M. M. BAUDOUIN. — Recherches et Découvertes des époques *Chelléennes*,

Acheuléennes et Moustériennes en Vendée (Sub. A. F. A. S. Campagne 1910-1913).

SOUS-SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président : M. A. MERLIN, Directeur des Antiquités de la Tunisie, Correspondant de l'Institut.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR : I. *Époque punique.* — 1° Des influences égyptiennes et grecques sur la civilisation carthaginoise ; 2° Étendue et nature de la domination carthaginoise ; 3° Les cultes puniques.

II. *Époque romaine.* — 4° Les cultes officiels et locaux en Afrique ; 5° La transformation des villes africaines sous l'Empire ; 6° L'assimilation des indigènes ; 7° L'industrie et le commerce en Afrique ; 8° La littérature africaine ; 9° L'art africain ; 10° Les origines du christianisme et les premières nécropoles chrétiennes en Proconsulaire et Byzacine. 11° Le réseau des voies romaines en Proconsulaire et Byzacine. Et d'une façon générale : dans quelle mesure la civilisation romaine a-t-elle transformé la civilisation de l'Afrique ?

NOUVELLES

Responsabilité du Chef de Chantier dans les Fouilles préhistoriques (1).

Devant le tribunal correctionnel de Sarlat a comparu le contre-maître du Dr LALANNE, M. X..., poursuivi pour avoir *dérobé* et *vendu* une statuette et un bas-relief, représentant une *tête de cheval*, trouvés dans les fouilles de Laussel.

M. le Dr Lalanne a expliqué au tribunal qu'il avait pris, comme chef de chantier, chargé de surveiller les fouilles entreprises à Laussel, M. X..., auquel il donnait 150 francs par mois et parfois des gratifications de 100 et 200 francs ; il dit ensuite comment il appris que ce dernier, ayant trouvé dans son chantier une statuette de femme et un bas-relief, s'en était dessaisi pour le prix de 18.000 francs pour la première, 1.000 francs pour la deuxième.

Le Ministère public a requis avec énergie une peine d'autant plus sévère qu'elle produira un effet moral sur bon nombre de gens, qui croient pouvoir acquérir ce qui n'appartient pas à leur vendeur. Après quelques minutes de suspension d'audience, le Tribunal a rendu un

(1) D'après le journal *L'Avenir de la Dordogne* [Périgueux, 14 janvier 1913].

jugement aux termes duquel M. X... est condamné à six mois de prison, à 200 francs d'amende et aux dépens. — Ajoutons que la figurine dérobée n'est pas, à proprement parler, une statuette.

C'est, sur un éclat de pierre, une Gravure, profondément creusée par l'artiste primitif et représentant la femme stéatopyge, à laquelle on a donné le nom de « Vénus de Laussel ».

Don au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

Par dispositions testamentaires en date du 15 décembre 1909, M. Aug. Mallet, palethnologue à Palaiseau, avait légué, au Musée de Saint-Germain, sa collection de grès et de silex taillés, etc. ; il en avait laissé la jouissance à sa femme. Mme Mallet vient d'expédier cette importante collection préhistorique locale au Musée des Antiquités nationales, prévenant ainsi les désirs de son mari.

Une Nécropole gallo-romaine de l'Aube.

Un archéologue, M. Durey, vient d'exhumer, à Plessis-Barbuise (Aube), au lieu où l'on avait précédemment découvert une Nécropole, un grand nombre de sépultures gallo-romaines contenant des squelettes parfaitement conservés et divers instruments de fer. Les fouilles seront continuées.

Le Musée d'Histoire naturelle de Marcigny (S.-et-L.).

Les héritiers de M. Q. Ormezzano ont donné, à la petite ville de Marcigny (S.-et-L.), les collections de ce modeste savant. Bibliothèque, médailles, un herbier régional, des roches, des minéraux, une collection de silex taillés et polis, provenant du Brionnois. On y remarque particulièrement un phallus poli, en serpentine, trouvé avec une certaine quantité de silex taillés, lors du curage des puits de la station thermale de Bourbon-Lancy, bien au-dessous des dépôts gallo-romains, au-dessus desquels ont été construits ces puits antiques.

Mais la pièce capitale de ces collections est un *Icthyosaurus communis*, découvert par M. Ormezzano dans le Lias des environs de Marcigny ; il est presque complet et d'une grande taille. Ce remarquable fossile figurerait dignement dans un grand musée de province et même de la capitale ; néanmoins, il restera mieux placé à Marcigny, son pays d'origine.

Congrès Préhistorique de France.

Neuvième Session — Lons-le-Saunier (Jura) : 27 Juillet-2 Août 1913.

D'accord avec la *Société préhistorique française* et avec la Municipalité de LONS-LE-SAUNIER, le Comité d'Organisation du Congrès a décidé de choisir, cette année, pour la neuvième session, la ville de

LONS-LE-SAUNIER (Jura). Le Comité d'Organisation a été constitué le 24 octobre 1912. — Les assises du Congrès se tiendront du Dimanche 27 Juillet au Samedi 2 Août 1913, inclusivement. La SÉANCE D'INAUGURATION aura lieu le Dimanche 27 Juillet, à 4 heures du soir, au Théâtre de Lons-le-Saunier. — Les trois premières journées (28, 29, 30 Juillet), à la Salle des Fêtes de Lons-le-Saunier, seront consacrées aux présentations, communications et discussions scientifiques, *ainsi* qu'à des visites archéologiques *locales* (*Musées*; *Collections particulières*; *Monuments de la ville et des environs*; *Les Salines* (*antiques et modernes*); *Le Camp de Montmorot* (*fouilles du vallum*); *Donjon de la reine Clotilde* (VI^e S., etc.).

Les autres journées (31 Juillet au 2 Août) seront réservées à des Excursions scientifiques dans le *Département du Jura*; et notamment aux suivantes : 1re EXCURSION. ARLAY ET BAUME-LES-MESSIEURS. — *Grottes magdaléniennes d'Arlay Saint Vincent* (*Fouilles*). — *Baume-les-Messieurs* [Abbaye] (DÉJEUNER). — *Grotte à stalactites*. — *Village de l'Epoque du Bronze* (Larnaudien). — *Camp néolithique de Sermu*. — *Fouilles des Tumulus de Crançot* (*Hallstadt : Age du Fer*). — 2^e EXCURSION. LES LACS DU JURA (*Treize Lacs*). — *Les Lacs de Clairvaux et de Chalain*. — ILAY (DÉJEUNER). — *Région d'Ilay, du Hérisson*; *Saut Girard*. — *Fouilles de Palaffites Néolithiques*. — 3^e EXCURSION. SALINS. — *Les Tumulus de la Forêt de Moisdons*. — *Parençot et Ivory* (*Fouilles*). — SALINS (DÉJEUNER). — *Camp néolithique de Cernans*. — *Nans-sous-Sainte-Anne : Grotte Sarrasine; Puits Billard*; *Source du Lison*. — *Champagnole*; *Ney*, etc.

Parmi les QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR, figurent les suivantes, particulièrement intéressantes pour la région où se tiendra le Congrès : 1° LES PALAFITTES NÉOLITHIQUES DU JURA; 2° LES CACHETTES DE L'ÉPOQUE DU BRONZE DU JURA; 3° L'AGE DES TUMULUS DU JURA.

Le Comité d'Organisation a pour *Président* M. LÉON COUTIL, Ancien Président de la *Société Préhistorique Française*. — Toutes les communications, ou demandes de renseignements, doivent être adressées à M. le D^r MARCEL BAUDOUIN, Secrétaire général du Comité d'Organisation, à Paris, rue Linné, 21. — *Les* **Adhésions** *et* **Cotisations** *sont reçues, dès maintenant, chez M. E. TATÉ, Trésorier du Comité d'Organisation, 9 bis, rue Michel-Ange, Paris.*

L'Administrateur-gérant : J. GAMBER.

Le Mans. — Imdrimerie Monnoyer. — 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XIe ANNÉE — 1913.

TOME XI. — N° 3. — MARS 1913.

HACHES A GRAVURES.

PAR

Ludovic MAZÉRET (Gondrin, Gers),

Membre de la *Société Préhistorique Française.*

J'avais souvent remarqué, sur les faces de certaines haches polies, des traits plus ou moins profonds, formant des dessins paraissant voulus, mais que j'avais négligés, les attribuant au choc des bêches ou au frottement des socs des charrues. Lorsque, l'année dernière, notre confrère M. Louis Giraux et notre excellent maître, M. A. de Mortillet, signalèrent à la *Société Préhistorique Française* des haches à gravures (1), je repris les outils et tâchai, abstraction faite des sillons accidentels, de démêler ce qui constituait, à proprement parler, une gravure.

Ces caractères peuvent se classer en quatre catégories : 1° les *dessins tectiformes*; 2° ceux représentant un *outil*; 3° un *végétal*; 4° un *animal*.

ÉTUDE DES HACHES. — Les haches à gravures que j'ai observées, au nombre de dix, sont en cailloux roulés de roches noires schisteuses et en grès, sauf une en oolithe.

1° La hache n° 1, en roche noire, mesure 0m095 de long sur

(1) *Bulletin S. P. F.*, 1911, p. p. 688 et 748.

0^m040 au tranchant, qui est bien arrondi, mais abîmé par les instruments aratoires ; elle est polie sur toute sa surface, équarrie

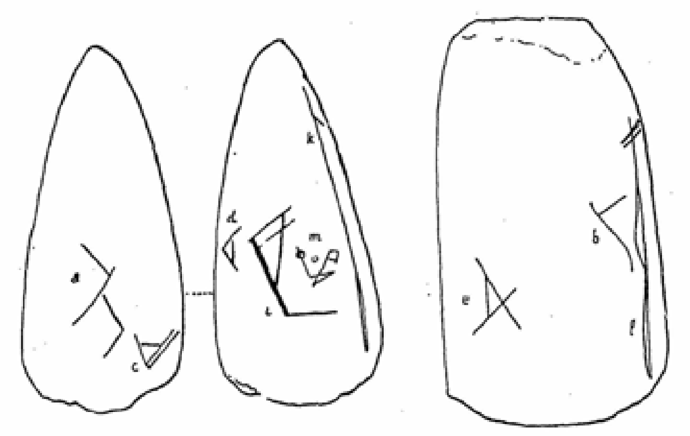

Fig. 1. — (N° 1, face A) [1/2 grandeur naturelle].
Fig. 2. — (N° 1, face B) [1/2 grandeur naturelle].
Fig. 3. — (N° 2) [1/2 grandeur naturelle] (1).

sur les côtés et à crosse aigüe. Gravée sur les deux faces (Station du Béyour. Viella, Gers. — Ma collection) (*Fig.* 1 et 2).

2° La hache n° 2, en roche noire, est large et presque rectan-

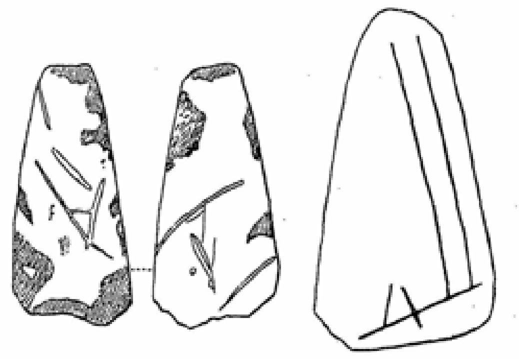

Fig. 4. — (N° 3, A). *Fig.* 5. — (N° 3, B). *Fig.* 6. — (N° 4).
[1/2 grandeur naturelle].

gulaire (*Fig.* 3). Elle mesure 0^m105 de long sur 0^m058 de large au tranchant, qui est bien arrondi et à peu près intact. Dessins

(1) Tous ces dessins sont dus à M. Adrien de Mortillet.

sur une seule face (Station de l'Eglise-Maumusson-Laguian. — Ma collection).

3° La hache n° 3, en grès grisâtre, est très incomplète par les nombreux chocs qu'elle a reçus. Elle mesure présentement 0^{m}068 de long sur 0^{m}030 de large. La crosse est atténuée, amin-

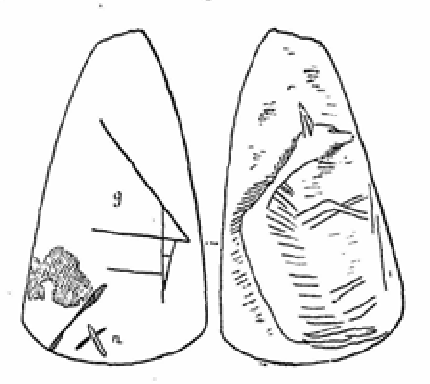

Fig. 7. — (N° 5, A) *Fig.* 8. — (N° 5, B)
[1/2 grandeur naturelle].

cie et presque rectiligne. Gravures sur les deux faces (Beaumont-sur-Losse. — M. Castaing : ma collection) (*Fig.* 4 et 5).

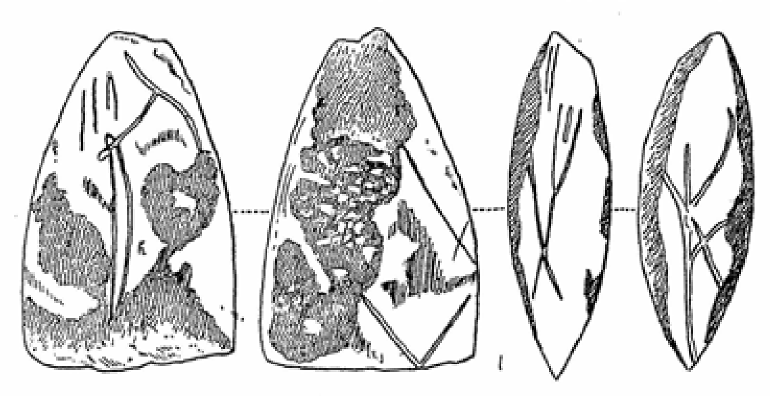

Fig. 9 à 12.— (N° 6, A). (N° 6, B). (N° 6, A'). (N° 6, B').
[1/2 grandeur naturelle].

4° La hache n° 4, en roche noire, à tranchant émoussé en brunissoir, mesure 0^{m}088 de long sur 0^{m}049 de large ; elle est polie sur toute sa surface, sauf sur ses larges parois où le piquage se

montre par places. Gravé sur une face (Bezolles. — Elle faisait partie de la Collection H. Daignestous : ma collection) (*Fig.* 6).

5° La hache n° 5, en grès noirâtre, est bien conservée. Elle mesure 0m087 de long sur 0m049 de large au coupant qui est arrondi. Elle est polie sur toute sa surface, sauf sur les parois, vers la base où se voit encore trace de piquage; et sur l'une d'elles, un creux provenant de la défectuosité du caillou. Sa crosse est arrondie avec pointe latérale. Gravée sur les deux faces (Station de Réaut, encore inédite. Viella. — Ma collection) (*Fig.* 7 et 8).

6° La hache n° 6, en grès gris, est couverte de dessins; mais malheureusement comme elle est en fort mauvais état par suite

Fig. 13 à 15. — (N° 7). (N° 8). (N° 9).
[Grandeur naturelle].

d'érosion, ses figures sont peut-être incomplètes. Elle mesure 0m090 × 0m056 × 0m020 environ. Ses côtés irréguliers s'atténuent un peu vers le quart inférieur jusqu'au tranchant qui est droit (Beaumont-sur-Losse. M. Castaing : ma collect.) (*Fig.* 9 à 12).

7° La hache n° 7, en grès gris-verdâtre a 0m074 de long sur 0m050 de large au coupant qui est régulièrement arrondi. Elle est polie sur toute sa surface et équarrie sur ses bords. Gravée sur une seule face (Mouchan. — M. Boué) (*Fig.* 13).

8° La hache n° 8 en grès gris-noirâtre mesure 0m053 de long sur 0m036 de large aux deux tiers, vers la base (*Fig.* 14). Elle est polie sur toute sa surface sauf sur ses parois qui s'atténuent de chaque côté, vers le tranchant, de sorte que celui-ci forme deux angles

obtus. Il est légèrement arrondi. Le sommet est mince et coupant : il ferait croire à une hache à deux tranchants. Gravée sur une seule face (Beaumont-sur-Losse. — M. Castaing)

9° Le n° 9 est une hache en roche noire schisteuse, mesurant 0m098 de long sur 0m048 de large à la base qui est arrondie. Esquilles enlevées par les instruments aratoires. Elle est polie sur toute sa surface et la crosse est arrondie (Mouchan. — M. Boué) (*Fig.* 15).

10° La hache n° 10, en oolithe, mesure 0m139 de long sur 0m053 de large au tranchant qui est fortement arrondi. Cette

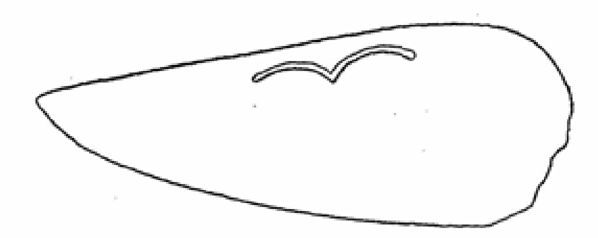

Fig. 16. — (N° 10) [Grandeur naturelle].

hache se distingue des autres en ce qu'elle a un côté à peu près droit, le sommet acuminé et l'une des parois très atténuée sur le coupant (Mouchan. — M. Boué) (*Fig.* 16).

Etude des Gravures. — 1° Les *Dessins tectiformes* se présentent d'abord dans leur forme la plus simple, c'est-à-dire composés de deux lignes droites réunies par le sommet et figurant un angle obtus plus ou moins ouvert. Ces dessins se voient sur les haches nos 1, face A ; 6, face B et 8. Ce dessin est modifié d'abord par l'une des lignes qui dépasse le point d'intersection et semble recouvrir l'autre de façon à éviter peut-être l'accès du vent et surtout de la pluie dans l'intérieur de la cabane ou tente, comme on le voit sur les haches n° 1, face A, f. *a* et n° 2 f. b.

Pour donner plus de solidité à l'édifice, l'ouvrier réunit parfois les deux pièces principales de la charpente par une solive transversale, les reliant toutes les deux de manière à former un A, comme sur les haches n° 1, les deux faces, f. f. c. d ; n° 2 f. e et n° 3, face A, f. f. Dans le n° 1, face A, f. c, on voit même une seconde poutrelle ; dans le n° 2, f. e, les poutrelles dépassent de beaucoup le point d'attache. Cette disposition me rappelle cer-

taine chaumière landaise, que j'ai remarquée de la ligne de Mont-de-Marsan à Marmande. Dans cet intervalle, on avait placé une grosse barre, pour y suspendre les fagots de paille de seigle constituant la couverture. Dans le n° 3, face A — voir la crosse en bas — le dessin f représente probablement la cabane, vue de profil. Le mur de façade, à gauche, est plus épais que celui du fond dont l'angle est très ouvert, afin de donner plus de profondeur à l'intérieur. Le faitage est semblable à celui du n° 2, f. e ; mais avec cette différence que la poutrelle du fond se prolonge en abat-jour sur la façade pour permettre l'utilisation du devant de la porte les jours de pluie ou de grand soleil, et peut-être aussi pour garantir les objets posés contre le mur ou suspendus.

Dans le n° 4, la cabane semble fort grande et très profonde. Le mur de façade porte également la poutrelle — en grande partie effacée — qui maintient l'écartement et au-dessus de l'abat-jour comme dans le cas précédent.

La cabane se complète d'une autre chambre et d'une sorte d'auvent dans le n° 5, face A, f. g. La toiture de la première chambre est plus basse et se prolonge sur l'auvent. La poutre qui relie le tout ferait peut-être présumer un grenier séparé en deux compartiments ou simplement un tenon pour soutenir la toiture.

Dans le n° 6, face A, f. h, on voit une porte d'entrée avec des traits au-dessus indiquant la toiture ou peut-être..... une barrière. Enfin dans la cabane du n° 1, face B, f. i, le pignon triangulaire repose sur des murs verticaux.

D'après ce qui précède, je crois qu'on pourrait en déduire qu'à l'époque robenhausienne les CABANES étaient tantôt à base circulaire, tantôt carrée ou rectangulaire.

2° Sur le n° 7, figurent deux *haches polies*, emmanchées directement dans du bois et un *poignard*. Sur le n° 8, la gravure ne peut représenter qu'un areau, comprenant un bois recourbé en mancheron, soutenant une lame allongée ou un pic, jouant le rôle du coutre. La *charrue* primitive serait complète, si la pièce de bois était percée en J, de manière à pouvoir y attacher un timon ou une corde.

Les outils allongés dans les n° 1, face B, f. k, et n° 2, f. p, ne peuvent être que des *harpons* pour la pêche. Dans la f. k, on voit une barbelure et le bout du manche plus gros pour donner plus de prise à la main. La f. I, dans le même genre, possède

plusieurs barbelures et une corde pour pouvoir passer le bras, peut-être pour porter l'outil en bandoulière.

Sur la hache n° 1, face B, f. m, on voit un dessin assez compliqué : peut-être un signe tectiforme simple avec deux cupules dont une, celle qui le traverse, avec cercles concentriques, puis un simple trait et une houe emmanchée.

Sur la hache n° 6, côté A', on observe deux longs traits qui se croisent : celui de gauche est simple, mais un peu plus large à la pointe, tandis que celui de droite a le sommet large, aplati et terminé en *trident*. La série des outils se termine par le signe du feu, dessin cruciforme, que l'on remarque sur le tranchant de la hache n° 5, face A, f. n.

3° Les gravures paraissant désigner des *végétaux* comprennent d'abord la hache n° 3, face B, f. o, où l'on observe entre deux larges traits transversaux et parallèles, tant soit peu recourbés, un tronc d'arbre avec quelques branches latérales. Sur le côté B' de la hache n° 6, on voit deux arbres qui se croisent : celui de droite se perd dans les parties enlevées et l'autre absolument vertical et probablement étêté porte deux branches dressées.

Sur la hache n° 9, f. p, au-dessus de quelques lignes horizontales indiquant le sol, on voit une plante portant deux feuilles larges, et, surgissant de son axe, deux pédoncules, dont l'un semble terminé par un bouton, tandis que l'autre porte une fleur épanouie à son sommet.

4° Les *dessins animaux* se voient sur deux haches : n° 5, face B et n° 9. Celui du n° 5 a le corps allongé et recouvert en grande partie par de longs poils. Ce caractère est très apparent sous le museau, les mâchoires et le ventre. Son long cou est agrémenté d'une crinière qui se partage en deux parties : l'une se dresse vers la tête et l'autre vers le garrot. Ses jambes sont longues et grêles, et la queue pendante est munie de longs crins. La tête courte, en museau, porte de longues oreilles. On dirait un mulet.

L'animal du n° 9 a le corps plus allongé, les jambes courtes et trapues et la queue pendante formée par des crins moins longs. La tête, portée sur un cou long et dressé, est effacée. A la place, on voit un trait oblique terminé à chacun des bouts par un trait transversal. Fait-il partie de la même gravure ou forme-t-il à lui seul un autre dessin ? Au-dessous de l'animal, très bien caractérisée, une ligne d'horizon.

Sur la hache n° 10, on remarque un dessin, composé de deux

arcs de cercle, en large ligne, et réunis ensemble de façon à évoquer la silhouette des ailes éployées d'un Oiseau volant.

Objets divers. — En terminant cette courte étude, je me permets de signaler deux objets à gravures, dont un se rapproche beaucoup des signes tectiformes que j'ai décris plus haut.

Dernièrement, désirant déterminer l'emplacement de la Chapelle de Saint-Germier, en Gondrin, aujourd'hui disparue, j'ai visité la partie du plateau située entre la vieille salle de Lian et Le Blanquet. La chapelle, élevée sur une légère boursouflure au N.-O. de Lian, le long du chemin qui relie le hameau du Blanquet à la route départementale de Condom à Eauze et non loin de la voie ferrée, était bâtie sur des substructions romaines, dont on relève de nombreux débris en labourant : cubes de pierre de moyen appareil, tuiles à rebord et à canal et de nombreux tessons de poterie romaine à engobe rouge et d'autres rappelant par leur épaisseur et la grossièreté de la pâte, la poterie néolithique et les deux objets précités.

a) Le premier est un fragment de *plaque en grès* (agglomérat de sable, commun dans les sables fauves, M^3), portant sur l'une de ses faces un signe tectiforme, analogue à ceux que l'on observe sur les haches n° 1, face A, f. c ; n° 2, f. e, et n° 3, face A, f. f. Autour de cette figure sont creusées cinq petites *cupulettes*, qui rappellent assez bien, par leur disposition, la Constellation de la *Petite Ourse* et de l'*Etoile polaire*. Sur l'une des parois, en q, je relève une gravure, composée de trois points, *cupuliformes*, figurant peut-être une face humaine et la ceinture indiquée par un trait profond et ondulé dont la partie de droite est enlevée par érosion ou accident.

b) Le second objet est une petite plaquette, en *terre cuite*. C'est probablement la moitié d'une Idole, autant qu'on puisse en juger par rapprochement avec les dessins publiés par M. J. Déchelette dans son *Manuel d'Archéologie Préhistorique, Celtique et Gallo-Romaine* (T. I, p. 599). La partie qui subsiste encore (partie inférieure ?) a dû, après l'accident, comme objet de vénération, servir d'amulette ou de porte-bonheur car elle porte en haut un trou de suspension, duquel part un large trait vertical terminé en pointe.

Ces deux objets m'ayant paru intéressants, j'ai cru devoir les signaler ici.

LA PYRITE DE FER DANS LES MÉGALITHES DE VENDÉE ET LE CULTE DU FEU NÉOLITHIQUE.

PAR LE D[r]

Marcel BAUDOUIN (Paris).

Chacun sait, depuis surtout l'ouvrage de John Evans (1) et plus spécialement encore le mémoire spécial de A. de Mortillet (2), qu'on trouve parfois, dans les Mégalithes funéraires, des fragments de *Pyrite de fer* (3).

Ces auteurs ont bien établi que, jadis, ces pyrites servaient à obtenir du *Feu* et que leur présence, dans les *Ossuaires*, s'explique par cette coutume.

*
* *

Ayant trouvé, au cours de l'une de mes fouilles de Mégalithes funéraires en Vendée, quelques petits blocs de *pyrites de fer*, je crois utile de brièvement résumer ce que j'ai observé à ce sujet. — J'ai deux faits, très distincts, à citer tout d'abord.

I. — ALLÉE COUVERTE DU GRAND BOUILLAC : SAINT-VINCENT-SUR-JARD (V.).

Dans un mémoire sur *Le Grand Bouillac*, nous avons écrit (4) : « Au cours de notre exploration du Mégalithe, nous

---

(1) John EVANS. — *Les Ages de la Pierre*, etc. — Paris, G. Baillière [Trad. franç.], 1878, in-8° [Voir p. 307-313].

(2) A. DE MORTILLET.— *Briquets paléolithiques et néolithiques*. — *Congrès Préh. de France*, Chambéry, 1908. Paris, in-8°, p. 330-332, 2 fig.

(3) M. Joly a dit [*L'Homme avant les Métaux*, Paris, 1879. Voir p. 181] : « A l'âge des Palafittes, l'emploi du Silex ou du Quartz et de la *Pyrite de fer* pour se procurer du feu au moyen du choc mutuel de ces substances est attesté par la découverte faite dans les lacs suisses de morceaux d'*Amadou*, provenant du *Bolet amadouvier* » [Robenhausen, Meilen, Moosseedorf, Wangen, etc.].

(4) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *L'Allée couverte du Grand Bouillac à Saint-Vincent-sur-Jard* (V.). — *II[e] Congrès Préh. France*, Vannes, 1906. — Tiré à part, Paris, 1907, in-8° [Voir p. 13].

avons trouvé deux blocs, libres, de *Pyrite de fer*, pesant 50 et 80 grammes. » — Mais, à cette époque, nous n'avions pas considéré, comme faisant partie du *Mobilier funéraire*, ces deux petits blocs ! Nous les avions pris pour des pierres quelconques, égarées dans la terre végétale, décomposition du limon des plateaux, lequel en ce point est du *Bathonien* (J^I-III) *décalcifié*.

a) *Pyrites*. — Aujourd'hui, ayant reconnu que ces Pyrites ne se trouvent pas d'ordinaire à la superficie de ce *Bathonien* (1), et par conséquent ne doivent pas provenir du *sous-sol* même,

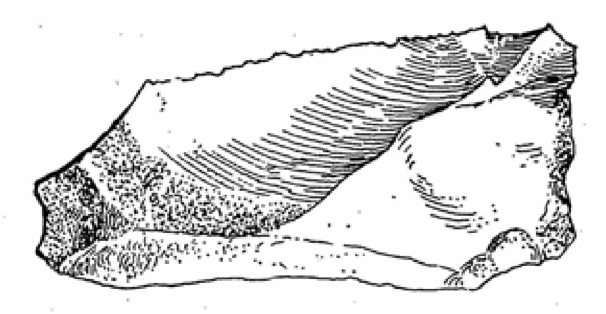

Fig. 1. — Lame de Silex utilisée, à petites dentelures, du Grand-Bouillac [Grandeur naturelle].

nous en concluons que ce sont des objets *importés*, et même *placés*, à dessein, dans le Mégalithe.

a) La *Pyrite N° I*, qui pèse 80 grammes, est du volume d'une noix et mesure 0^m040 × 0^m040 × 0^m020 (2). Le bloc semble avoir été attaqué sur un point ; mais c'est douteux. C'est un petit fragment aussi large que long, un peu aplati.

b) La *Pyrite N° II* représente un *cylindre*, du poids de 50 grammes, ayant 0^m055 de longueur pour un diamètre moyen de 0^m015. Le bloc semble intact et n'a sûrement pas servi.

Cette forme est rare et M. Chartron, le géologue vendéen (Luçon), l'a rarement rencontrée.

---

(1) A Saint-Vincent-sur-Jard, les échantillons du sol sont d'ordinaire d'apparence plus *sulfureuse*.

(2) La *Pyrite* décrite par A. de Mortillet [Ossuaire de Montigny-Esbly] avait aussi 0^m040 de diamètre. — Les deux pièces se ressemblent [voir *Fig. 1* de A. de Mortillet].

b) *Silex.* — On a bien trouvé, dans ce mégalithe, un *éclat de Silex*, que nous avons déjà étudié (1) (*Fig. 1*); mais il est difficile d'affirmer qu'il s'agit là d'un *Silex de Briquet*, comparable à ceux décrits par John Evans et A. de Mortillet. — Pour mon compte, j'y vois plutôt une lame, ayant été utilisée comme *Couteau*.

Ce qui est certain, en tout cas, c'est que ce Silex ne porte aucune trace de rouille ou de fer, et qu'il n'a pas été trouvé au contact même de l'une quelconque des pyrites ci-dessus (2).

II. — Saint-Martin-de-Brem [*Sol*].

A Saint-Martin-de-Brem, on a trouvé, *sur le sol*, en un lieu dit connu (3), un bloc de *pyrite de fer*, qu'on m'a remis.

Au début, j'ai cru à une trouvaille sans intérêt!

Aujourd'hui, sachant que le sous-sol de cette commune (Microgranulite et Schistes anciens) ne saurait fournir une telle *pyrite*, je conclus à une pièce *importée*, ayant dû faire partie : soit du mobilier funéraire d'un mégalithe quelconque, détruit, car les dolmens abondaient jadis dans ce centre néolithique, très important; soit d'une station préhistorique.

Ce morceau de pyrite est *arrondi*, et presque du même volume que celui du *Grand Bouillac* (N° I); il pèse, d'ailleurs, 85 grammes (au lieu de 80)... Les deux objets sont donc en tout point comparables. Il mesure $0^m030 \times 0^m035 \times 0^m020$. Sa forme est plutôt *ovalaire* et *aplatie*.

Il semble qu'il ait été attaqué jadis, en un endroit au moins; mais on n'y voit point de stries ou de rainures, indiquant une action humaine et une utilisation quelconque.

---

(1) *Loc. cit.*, p. 35 (*Fig.* 7, 10, p. 28; et 9, p. 35).

(2) Pourtant, dans l'*Allée couverte de Savatole* (N° 3) au Bernard, il y avait une *lamelle*, presque semblable, et qui se rapproche davantage des *Silex dits de Briquet* (Voir Mémoire spécial, *Fig.* 21; et p. 81). — Je n'y vois pas, non plus, un *Briquet*.

(3) M. Crochet, ex-instituteur, qui m'a donné cette pièce, connaît le point précis de la Commune d'où elle provient. C'est *le Champ Macé*, voisin de *La Crulière*. — Or, dans le voisinage, il y a eu un *Mégalithe funéraire* et il persiste un Menhir (Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. *Les Vestiges mégalithiques* de Saint-Martin-de-Brem. 1903) [Voir p. 31].

REMARQUES. — A l'Allée couverte des *Pierres folles du Plessis*, au Bernard, j'ai bien trouvé du *fer en petits fragments*, ainsi que je l'ai figuré et indiqué dans mon mémoire sur cette fouille (1). Mais je ne crois pas qu'il s'agisse là de Pyrites, décomposées sous l'influence de l'humidité, par disparition du soufre.

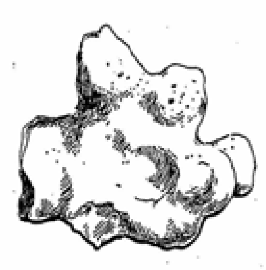

Fig. 2. — Scories de Fer de l'Allée couverte de Pierre folle, à Commequiers (V.). — Grand. naturelle.

A l'Allée couverte de *Pierre folle* de Commequiers, j'ai aussi trouvé des *scories de fer* (*Fig.* 2) (2); mais je ne crois pas non plus qu'il s'agisse là de décomposition de pyrite.

Ce *fer* ne me semble, aujourd'hui — contrairement à ce que j'ai écrit jadis (3) — qu'une trace de violation de sépultures, ayant eu lieu au *Moyen âge*, avec tentative de destruction du Monument.

Il n'y a donc pas lieu d'insister sur ces faits, qui ne peuvent donner lieu à des discussions.

ORIGINE. — Ces trois pyrites ont le *même aspect* et doivent provenir du même étage géologique et de la même station. Mais j'ignore d'où elles viennent exactement.

L'*importation* ne fait aucun doute pour Saint-Martin-de-Brem (4), centre de terrain primitif, situé sur le bord de l'Océan. Pour Saint-Vincent-sur-Jard, elle semble réelle aussi; mais le gisement d'origine ne devait pas être très éloigné de cette station.

NATURE. — Ces pyrites sont restées très dures et ont conservé leur aspect. Elles ne se sont pas altérées en terre ni dans ma collection, comme certaines *concrétions de pyrites*, en forme de sphère (5), d'origine normande.

---

(1) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *L'Allée couverte de la Pierre folle du Plessis au Bernard* (*V.*), etc. — *Homme préhist.*, Par., 1904, n° 6. — Tiré à part, 1904, in-8° [voir p. 36, *fig.* 111].

(2) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *L'Allée couverte de Pierre-folle de Commequiers* (*V.*), etc. — A. F. A. S., Montauban, 1902. — Paris, 1903, in-8° [Voir p. 56].

(3) Voir pages 36 et 43 du 1er mémoire (1904) et p. 56 et 68 du second [1903].

(4) M. Crochet affirme qu'on trouve souvent des *Pyrites* à Saint-Martin-de-Brem.

(5) Ces pyrites, de forme tourmentée et irrégulière, ne ressemblent pas du tout à la pyrite qu'on trouve sur les falaises de Normandie (Dieppe, Le

Pourtant, ce ne doit pas être là de la pyrite *cubique*, c'est-à-dire originaire de terrains cristallins. J'y vois de la pyrite des *terrains sédimentaires*, détermination d'ailleurs confirmée par M. Chartron, qui a vu l'une des pièces. C'est le *Fer terrestre* classique. Cette pyrite a un aspect *terreux marqué*.

RÔLE : RITE FUNÉRAIRE. — Ces pyrites ont-elles été *utilisées* pour faire du feu ? Je ne le crois pas. — Je pense qu'elles ont été *déposées* dans l'Ossuaire (du moins pour Saint-Vincent-sur-Jard (1), à titre de *Rite*, comme *survivance* d'une opération très importante pour la vie humaine.

Ce rite est à rapprocher par suite de celui du dépôt d'*Eclats de Silex*, que nous avons déjà étudié (2). C'est celui de la *fabrication du Feu*, une des premières inventions industrielles de l'espèce *Homo*, c'est-à-dire une manifestation du *Culte du feu primitif*, bien antérieur à celui dont l'Histoire fait mention (3).

Je dis que ces pyrites n'ont pas dû servir, parce qu'à Saint-Vincent-sur-Jard en particulier je n'ai pas trouvé, dans leur voisinage, de *Grattoirs en silex* : outil type qui servait d'ordinaire à obtenir des étincelles, et parce qu'elles ne présentent pas les *rainures*, typiques, si bien décrites par John Evans et A. de Mortillet.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — Des faits déjà publiés, qui sont assez nombreux, on sait que le Briquet à Pyrite de fer remonte au moins au PALÉOLITHIQUE SUPÉRIEUR et en particulier au MAGDALÉNIEN.

I. PALÉOLITHIQUE. — Voici les observations connues [3 cas].

Tréport, etc.) .Celle-ci est d'ordinaire en boules très régulières, avec des étoilures spéciales; elle se délite avec facilité, sous forme de segments sphériques, sous l'action de l'humidité et se résout en éléments *prismatiques* [Expériences *personnelles*], mais c'est bien la pyrite des terrains sédimentaires, comme l'a fait remarquer M. Tabariès de Grandsaignes en 1908 [*Cong. Préh. de Chambéry*, p. 333].

(1) Pour Saint-Martin-de-Brem, on ignore où se trouvait déposé la *Pyrite* décrite.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Les Eclats de Silex des Mégalithes funéraires en Vendée : rite funéraire néolithique*. — *Homme préhistor.*. 1911, n° 8 et 9. — Tiré à part, Le Mans, 1911, in-8°.

(3) A l'époque moustérienne (La Quina, etc.), l'*Homo neanderthalensis* de cette station utilisait déjà le *Feu* [Henri Martin].

STATIONS PALÉOLITHIQUES A PYRITES DE FER.

1° BELGIQUE. — *Trou de Chaleux* [E. Dupont, 1871]. — Nodule de pyrite, à *profonde rainure*.

2° FRANCE. — 1° *Abri de Laussel*, à Marquay (Dordogne) (Ch. Schleicher et A. de Mortillet, 1908). — Nodule de pyrite à très profondes rainures et stries [Solutréen et Magdalénien].

2° *Trou de la Mère Clochette*, Rochefort (Jura). [Feuvrier, 1908]. — Trois fragments de *pyrite*.

Ces trois faits montrent qu'on n'a guère jusqu'ici remarqué dans les fouilles que les BRIQUETS AYANT SERVI [Pyrites à Rainures] ! Il est très probable, en effet, qu'on n'a pas pris soin de noter les autres. — En somme, on a trouvé, dans l'espèce, des INSTRUMENTS D'USAGE HABITUEL, c'est-à-dire de vrais BRIQUETS.

∴

II. NÉOLITHIQUE. — Les choses sont très-différentes au NÉOLITHIQUE, car, là, les trouvailles ont surtout été faites dans les *Sépultures*; et on voit alors apparaitre un RITE, et non plus seulement un APPAREIL, un *instrument usuel*. — C'est un rite, qui ne fait que *symboliser*, d'ailleurs, leur usage, connu depuis longtemps. L'Homme a acquis déjà le *mentalité religieuse*...

Voici les faits publiés que j'ai pu retrouver.

MÉGALITHES OÙ ON A TROUVÉ DES PYRITES DE FER [9 cas].

FRANCE [2 cas]. — 1° *Montigny-Esbly* (S.-et-M.) [A. de Mortillet, 1908] : *a*) Débris de Fer oxydé (pyrite décomposée); *b*) un *Briquet complet* (*Pyrite* soudée à un éclat de silex, à aspect de Grattoir allongé).

2° *Saint-Vincent-sur-Jard* (V.) [Marcel Baudouin. Inédit].

ANGLETERRE [d'après John Evans] [7 cas].

1° *Tertre tumulaire de Elton-Moor* [Thomas Bateman, 1864] : *a*) un morceau sphérique de pyrite de fer; *b*) un morceau *poli*, de minerai de fer [avec Hache polie, *Grattoirs*, etc.].

2° *Tertre tumulaire de Green Low* [Thomas Bateman, 1844] : un morceau sphérique de pyrite de fer, avec un *grattoir* [Pointes de flèches, etc.].

3° *Tertre tumulaire de Brigmilston* [Sir Colt Hoare] : un bloc de pyrite, *poli* [avec un silex poli, etc.].

4° *Tertre tumulaire de Broad Down, à Honiton* ; plusieurs noyaux de *pyrite*, sans traces d'abrasion.

5° et 6° *Tertre tumulaire de Rudstone, près Bridlington* (Yorkshire) [Rév. W. Greenwell, 1870] : A) *Première sépulture* : *a*) Moitié d'un noyau de pyrite de fer ; *b*) un long éclat de silex, à extrémité arrondie, *placé sous le noyau !* Une partie de la face externe du noyau est *polie*; des *stries* et une *rainure*, au centre de l'autre face. *Grattoir* arrondi, absolument comparable à celui de Montigny-Esbly [*Briquet complet*]. — B) *Deuxième sépulture* : *a*) un morceau de pyrite ; *b*) un *silex* [*Briquet complet*].

7° *Tertre tumulaire de Lamborne Downh* (Berkshire, 1850) [British Museum] : *a*) demi-nodule de pyrite, avec, au centre de la surface plate, des *traces d'abrasion*.

Statistique. — Comme le montre l'énumération précédente, on peut trouver, dans les Mégalithes, la *Pyrite de fer* dans deux conditions :

1° A l'état de *Blocs isolés* [*Briquets incomplets*]. [Montigny-Esbly ; Saint-Vincent-sur-Jard ; Elton Moor ; Brigmilston ; Honiton ; Lamborne-Down] : 6 faits. — Les uns sont *intacts* (5 faits) et n'ont pas *servi*. Les autres ont des *traces d'abrasion* (1 cas : Lamborne-Down) et ont *servi*.

2° Avec des *silex*, placés presqu'au *contact* [*Briquet complet*]. — 2 variétés : *a*) Pyrite, *sans traces d'abrasion* [3 faits : Green-Low ; Montigny-Esbly ; Rudstone, B]. [*Briquet n'ayant pas servi ou peu*]. — *b*) Pyrite *avec rainures*, *stries* ou *traces d'abrasion* [un fait : Rudstone, A] [*Briquet ayant servi*].

Il résulte de là qu'en somme on ne connaît que deux faits de dépôt de *Briquet ayant* SERVI ; *trois* cas de dépôt de *Briquet complet neuf* ou à peu près ; et *six* faits de *Briquet incomplet* (silex non déposé ou non retrouvé à la fouille).

Il faut donc en conclure que, ce qui importait, dans le *rite funéraire*, était la PYRITE DE FER (et non pas le SILEX) : ce qui se comprend, puisque, sans elle, il ne saurait être question de *Culte du Feu !*

On tenait à mettre le corps *producteur* du feu, et non pas

l'outil de silex complémentaire, qui, aux yeux des hommes d'alors n'avait pas la même importance cultuelle (sans cela, il ne manquerait pas si souvent....)!

D'autre part, cette statistique montre que, ce qui importait, ce n'était pas l'*Objet matériel* lui-même (le *Briquet* : autrement il serait toujours complet!), mais bien l'Idée qu'il représentait, ou plutôt que l'*une de ses parties* (la principale) représentait.

*
* *

Et ces réflexions ne font que justifier ce que nous avons dit plus haut à propos des Pyrites de l'Allée couverte du Grand-Bouillac (Vendée).

Il est, à ce propos, intéressant de dire que c'est, en Vendée, comme je l'ai rappelé récemment (1), que le Culte de la *Consécration du Feu*, si connu par les civilisations proto-historiques et historiques d'Orient, a persisté le plus longtemps en Europe!

(1) Marcel Baudouin. — *Derniers vestiges en France du Culte du feu : La Fêtes des Bouzas ou les Noces noires du Marais de Mont* (V.). — *Paris médical*, 1912, mai 18, n° 25, p. V-IX, *cinq* figures.

DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES DANS LE SOISSONNAIS.

PAR

Adrien COLLAYE (Signy-l'Abbaye, Ardennes),

Membre de la *Société Préhistorique Française*.

En quittant le village de Buzancy, et en suivant au nord le chemin de culture qui conduit à Rozières, on trouve à droite un *monolithe*, de grès, récemment mis à jour, qui mesure environ 2 mètres de long our 0m80 de large et 0m50 de haut. Des fouilles pratiquées en cet endroit donneraient sans doute lieu à des trouvailles préhistoriques, car j'ai trouvé, dans le chemin, près du monolithe, une *fibule en bronze*, chrétienne, du IVe siècle. Cette fibule représente un cœur, gravé en relief.

A un kilomètre de là, sur le territoire de Rozières, au-dessus de la ferme de Chevry, dans un talus, se voyait, il y a une trentaine d'années, une espèce de *caverne*, qui n'a jamais été explorée; elle a été comblée depuis. Au-dessus de cette caverne et du talus, j'ai ramassé une hache en silex, du type de *Saint-Acheul*, de forme amygdaloïde. Elle pèse 120 grammes; sa longueur est de 0m093. Une patine blanche et une couleur noirâtre, produites par le temps, témoignent d'une grande ancienneté (1).

En remontant la côte, on arrive sur le territoire de Buzancy, où se trouve un énorme monolithe, de grès, appelé *La Pierre sans pierre*. Il en a été question dans *Les Monuments divers de l'Aisne* [*Homme Préhistorique*, juin 1908). Cette appellation *Pierre sans Pierre* a été dénaturée; la tradition désigne cet endroit sous le nom de *Pierre champ Pierre*. En effet, de nombreuses pierres sont éparses à la surface du sol dans un rayon de un kilomètre.

Sous ce monolithe *La Pierre champ Pierre*, se trouve une cavité, qui mériterait d'être fouillée. Il n'est pas impossible que cet abri sous roche ait servi autrefois de refuge aux habitants de la contrée. Tout près, un ouvrier a trouvé un *couteau en silex*, qu'il a malheureusement utilisé en briquet. Aux alentours, de

---

(1) La fibule et la hache font partie de ma collection préhistorique.

larges pierres plates recouvertes de terre et de végétation ont peut-être servi aux populations préhistoriques.

En descendant la montagne de Buzancy, on trouve le village de Rozières. Dans le jardin communal, j'ai trouvé une *monnaie gauloise*, en bronze, à l'effigie de « Criciru », chef des Suessions. Cette monnaie est commune dans le Soissonnais. Dans l'Enceinte de Pommiers [*Noviudunum* des Suessions], M. Vauvillé a découvert 1189 de ces monnaies gauloises. Environ 2600 monnaies gauloises ont été trouvées dans cette enceinte. Et la monnaie à la légende Criciru doit être attribuée aux Suessions. M. Vauvillé l'a prouvé dans son inventaire des monnaies gauloises (*Argus Soissonnais*).

En suivant le chemin vicinal, vers l'Est, on arrive au hameau d'Ecuiry, dépendance de Rozières. Dans le parc du château se trouvait un *Cimetière romain* ; plusieurs poteries ont été mises à jour. Près de là, toujours à l'Est, sur la hauteur, un *grattoir en silex* et un *percuteur*, également en silex, ont été trouvés à la surface du sol.

Les sites du Soissonnais sont charmants ; on y jouit de vues splendides ; aussi les peuplades des époques paléolithiques et néolithiques se sont établies dans cette belle contrée, en laissant des vestiges de leur séjour.

A Cuisy-en-Almont, M. Vauvillé a découvert et mis à jour des *Alignements de pierres*. A Vaudesson aussi, il y a plusieurs Rangées doubles de *grès*, *dressés* et *alignés*.

Dans les *sépultures* néolithiques de Montigny-l'Engrain, M. Vauvillé a découvert des haches polies, perçoirs, grattoirs, pointes diverses, 40 lames, retouchoirs, pointes de flèches, tranchets, en tout 162 pièces en silex.

Dans la riche station préhistorique de Cœuvres, 350 pièces et instruments divers en silex variés, associés à des dents de Mammouth. Quelques-unes de ces pièces figurent au Musée de Soissons. De nombreux silex taillés ont été trouvés à Viel-Arcy, Vauxtrezis, Mont-Notre-Dame, Chassemy, Mercin, Nouvion-Vingré ; de très belles ébauches de haches préparées pour le polissage sur le territoire de Soissons et Vautrezès. De magnifiques pièces chelléennes ont été recueillies à Mont-Notre-Dame, Pommiers, des pièces paléolithiques dans les ballastières de Paars, Ciry-Salsogne. A Couvrelles, M. Sénépart, instituteur, a trouvé un ciseau en silex taillé et *poli*.

POLISSOIR ET SCULPTURE DE LA PETITE MÉTAIRIE

à *La POMMERAYE-SUR-SÈVRE (Vendée).*

PAR

Marcel BAUDOUIN (Paris).

DÉFINITION. — Dans la commune de La Pommeraye-sur-Sèvre (V.), c'est-à-dire sur la rive gauche ou ouest de la Sèvre-Nantaise, dans la cour d'une Ferme, appelée *La Petite Métairie*, se trouve un gros bloc de *Granite*, qui été déjà signalé par des auteurs, soit comme *Dolmen*, soit comme *Rocher à Sculptures*, voire même comme lieu de trouvaille d'un « Polissoir en Grès », c'est-à dire d'un *Lissoir* (1).

DÉCOUVERTE. — En réalité, ce Rocher est aussi un *Polissoir fixe, à Cuvettes*. Et, comme les Polissoirs fixes sur *Granite* vrai sont très peu connus, même en Vendée et dans l'Ouest, je crois utile de décrire brièvement cette pierre, que j'ai visitée avec M. le Dr Boismoreau (de Saint-Mesmin-le-Vieux) en septembre 1911.

HISTORIQUE. — Voici d'abord ce qu'a écrit à ce propos, mon confrère, M. R. Valette, en 1890 (2), car c'est bien lui qui me paraît avoir, le premier, remarqué le *Bloc* de *La Petite Métairie*.— On lit, dans sa Revue, en effet :

« M. René Valette, dans une récente exploration faite aux environs de Pouzauges, vient d'y découvrir plusieurs monuments *celtiques*, inédits ; à la Petite Métairie, commune de la Pommeraye : *demi-dolmen*..... ».

Comme on le voit, M. R. Valette a pris pour un demi-dolmen le *Rocher* de la Petite Métairie, parce qu'il ressemble, en effet, à une *table de Dolmen*, qui serait à moitié renversée. Mais ce n'est là qu'une *apparence*; et cette idée ne peut être soutenue un instant.

2° En 1910, M. N. Gabillaud (3) a, par contre, très bien re-

---

(1) Il s'agit donc d'un *Polissoir à main*, qu'il vaut mieux appeler *Lissoir*, pour éviter toute confusion.

(2) [R. VALETTE]. — *Chronique... préhistorique. — Revue du Bas-Poitou*, Fontenay-le-Comte, 1890, p. 308.

(3) N. GABILLAUD. — *Rochers à Cupules, Cuvettes et Bassins de la Sèvre-Nantaise et des pays voisins. — L'Homme préhistorique*, Paris, 1910, octobre, n° 10, VIII, p. 289-305, fig. [Voir p. 293-294].

connu que cette pierre n'était pas un *demi-dolmen*, mais un simple *Rocher fixe*, présentant des *Sculptures*.

En effet, cet auteur a, en ces termes, parlé de ce bloc, sous le nom de *Rocher fixe de la Petite Métairie :* « Ce Rocher, au pied duquel j'ai trouvé une sorte de *polissoir en grès*, a la forme d'un *Menhir* tronqué, terminé par un *bassin* à bords déchiquetés, lequel, dans l'état actuel, représente vaguement un *fauteuil*. — Au milieu de la grande excavation, se voient deux paires de Cuvettes, inégales, oblongues et conjuguées, terminées par des rigoles ; sur la partie latérale Sud, une *Cupule* ».

Cette description, malheureusement, ne peut pas donner non plus (1) une idée de ce bloc. — En tout cas, je n'y ai pas retrouvé de Cupule classique en 1911 sur le bord Sud, mais bien *trois trous*, qui ne me paraissent être que des *tentatives de débitage*, modernes, du Rocher (3) !

TROUVAILLES VOISINES. — Comme on le voit, cet auteur n'a pas reconnu, non plus, dans le *Rocher de la Petite Métairie*, un véritable *Polissoir fixe*; mais, fait intéressant, il a ramassé, à côté (ce qui aurait dû lui faire ouvrir les yeux) un *Lissoir*, en *grès* (3), sans doute en rapport avec ce Polissoir.

DESCRIPTION.— A). Pour moi, j'ai reconnu, sur ce Rocher naturel, incliné vers l'Ouest, à 45° sur l'horizon, au moins quatre CUVETTES DE POLISSAGE, situées du côté *Sud* et du *Côté Ouest*, c'est-à-dire au point le plus inférieur de la Pierre. Elles correspondent sans doute aux « Cuvettes conjuguées » de M. Gabillaud, citées ci-dessus.

B). Au côté Est, c'est-à-dire à la partie la plus élevée, il y a bien une sorte de *Fauteuil*, en forme de *Bassin*, très irrégulier, d'aspect bizarre, mais qui me paraît sans rapport avec les Cuvettes de polissage de l'Ouest ; c'est celui qui a été signalé par M. Gabillaud (*Fig*. 1).

Je crois ces deux choses très distinctes, d'autant plus que leur situation sur le Rocher sont très spéciales. — On ne peut guère

(1) En 1907, L. Brochet [*Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1907, p. 179] a répété ce qu'avait écrit M. René Valette.

(2) D'après les cultivateurs de La Petite Métairie, le Frère René [M. Charbonneau-Lassay] serait venu plusieurs fois visiter ce Rocher. — Il me semble pas qu'il en ait jamais parlé pourtant.

(3) Probablement, fragment des *Grès Cénomaniens*, qui ont recouvert toute la Vendée autrefois (?).

soutenir, d'ailleurs, que le dit *Bassin*, malgré sa forme, représente trois « Cuvettes » de Polissage *conjuguées*....

Topographie. — La *Petite Métairie* est une ferme de la commune de La Pommeraye-sur-Sèvre, située sur la rive droite ou sud d'un petit affluent, de la rive ouest ou vendéenne, de la Sèvre-Nantaise : ruisseau très peu important, qui prend sa source à quelques kilomètres à l'Ouest. Elle correspond à la limite ouest de la commune, à moitié chemin de La Pommeraye à La Flocellière, et au flanc Est des collines de Gatine.

Cette ferme, d'un accès très difficile, car elle est éloignée de toute route de plus d'un kilomètre, est, dans la vallée même, à une *altitude* de 180 mètres environ (1).

Le Rocher est placé, dans un bas, en la cour même de la métairie ; et les enfants, à chaque instant, s'amusent à y grimper, en raison de sa configuration inclinée. Mais cela ne peut suffire, — de l'avis même des paysans — à expliquer les surfaces, parfaitement *polies*, qu'on y distingue sur la face zénithale.

Rocher. — Ce Rocher fixe de La Petite Métairie est un gros bloc de *Granite*, à gros grains, un peu décomposé, du sous-sol du pays, qui a, en effet, la forme d'une *table de dolmen*, allongée de l'Ouest à l'Est, et longue de 3m50 environ. Elle n'est guère large que de 1m50 au centre. Mais elle est plus élargie à l'Est qu'à l'Ouest.

Sa *surface supérieure* ou zénithale est assez plane et assez régulière. Elle forme avec l'horizon un angle d'environ 45°, ouvert à l'Est, le côté Ouest étant à peine saillant sur le sol, tandis que l'extrémité Est s'élève presqu'à hauteur d'homme. La base s'enfonce dans le sol.

Le grand axe de cet ensemble est donc *Est-Ouest*.

A. Bassin et Rigole [*Coin Est*]. — La Face zénithale présente, à son extrémité Est, très relevée, une partie, *travaillée* par l'homme indiscutablement (2), en forme de *Grand Fer à Cheval*, à branches inégales, et à ouverture regardant le côté *Ouest*. La branche Nord de cette cavité est, de beaucoup, la

---

(1) Nous y avons vu, en 1911, un très curieux Pigeonnier, installé dans les arbres, à la manière des maisons construites dans les grands arbres de certaines parties de l'Indoustan.— Malheureusement, la photographie que nous avions prise de cette bizarre construction, de forme si atavique, n'a rien donné!

(2) D'après même les paysans de La Petite Métairie.

plus petite ; elle se termine par une sorte de petit *Bassin*, long de 0m30, large de 0m15 environ, et profond de 0m002 seulement. — La branche Sud, longue de 0m80, est divisée, de l'Ouest à

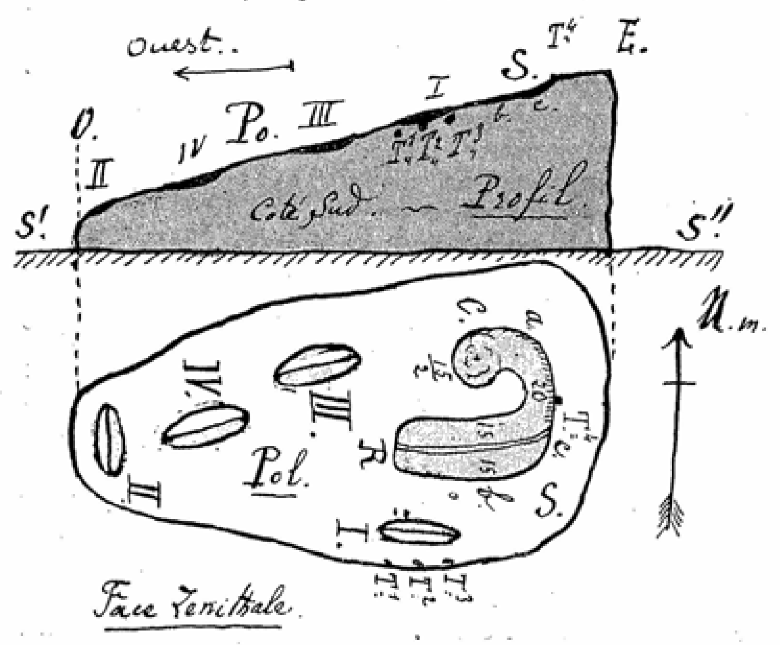

Fig. 1. — Le Rocher de la Petite Métairie, à La Petite Métairie, en La Pommeraye-sur-Sèvre (Vendée). — Polissoir *à quatre Cuvettes* et Sculpture sur Roche (*Fauteuil ?*). — *Dessin schématique* [Et non Décalque réduit]. — *Légende* : I, *Profil* du Rocher (vue *Sud*). — II, Face *Zénitale* du Rocher. — S' S" Sol ; — Nm., Nord magnétique ; — E, O, Est et Ouest. — Po, Pol. Polissoir ; — I, II, III, IV, Les quatre *Cuvettes* ; — S, Surface sculptée ; — C, *Bassin* (terminal ou d'origine) ; — *a, c*, R, grande *Rigole* ; — c R, rainure médiane ; — T^1, T^2, T^3, *trous* latéraux (côté sud).

l'Est, par une petite *rigole*, séparant la cavité en deux moitiés, larges de 0m15 chaque (*Fig.* 1 ; R *c*).

Le centre, long de 0m90, est large de 0m20. Le bord *Est*, le plus marqué, semble *taillé à pic*, quoique très peu profond.

Toute la surface de cette cavité est *très usée*, comme si l'on s'était assis à ce niveau pendant très longtemps.

Elle ressemble tout à fait aux Surfaces polies *de l'Ile d'Yeu* (Chergiroux, etc.). Aussi j'accepte très bien l'idée de *Siège* ou de *Fauteuil* ! En se plaçant, les jambes pendantes, dans cette dé-

pression, on aurait eu d'ailleurs devant soi, le *Soleil couchant* de façon très exacte.

Il y a, m'a-t-il semblé, un *trou*, au niveau du milieu du bord Est, là ou la *taille de la pierre* est évidente (*Fig.* 1; T[1]). Est-ce là la cupule indiquée par M. Gabillaud? C'est possible; mais ce trou m'a paru être moderne et comparable aux trois autres du bord Sud, qui, eux, sont sûrement récents (Tentatives de Débitage, à mon avis).

Je conclus donc qu'il y a eu là jadis : soit une sorte de *Fauteuil* ou de *Siège*, en un emplacement très bien choisi pour voir le *Soleil se coucher*, malgré la situation en contrebas du lieu dit; soit un *Bassin* (*Fig.* 1 ; C) (*Soleil Levant*), avec une *rigole* représentant la *Course du Soleil dans le Ciel* (Midi : *c*), et allant se coucher vers l'*Ouest* (*c* R).

Cette sculpture doit être la première en date sur ce Rocher, vu sa situation et son isolement.

B. Polissoir [*Coin Ouest*]. — Le Polissoir voisin ne peut être que *postérieur*. Les quatre *Cuvettes* qui le constituent (je n'ai pas vu d'ébauche de la moindre *rainure*) sont situées plus à l'*Ouest*, c'est-à-dire plus près du sol, en une situation très bien choisie aussi pour le travail du *polissage de la pierre*. — Des cuvettes situées plus haut, vers l'Est, ne s'expliqueraient guère, le rocher étant *fixe* et cette partie trop élevée pour y travailler à l'aise !

La première correspond au bord *Sud*; les autres (n° II à IV), à l'extrémité *Ouest*, au Bord *Nord* et au *Centre Ouest*. — Nous allons les décrire sous ces dénominations (*Fig.* 1).

1° *Cuvette Sud*. — Elle se trouve au milieu du bord Sud du Rocher, presque à le toucher. Elle est voisine des trois *trous de débitage*, correspondant à son centre et à ses extrémités, sur la face Sud du Bloc. Son grand axe Est-ouest cadre bien avec sa situation. On y a poli la pierre, en se plaçant le long de ce bord, et en travaillant à la hauteur des mains, en regardant le Nord. Elle mesure 0^m40 de longueur pour 0^m15 de largeur ; et elle est très peu profonde.

2° *Cuvette Ouest*. — Celle-ci est placée au coin Ouest, et est parallèle à ce coin, c'est-à-dire perpendiculaire à la précédente. Pour la fabriquer, il a fallu polir, en s'*agenouillant* et en regardant vers l'Est, car cette extrémité est très peu élevée au-dessus de la terre. Elle mesure 0^m30 Nord-Sud, c'est-à-dire de longueur, et 0^m20 de largeur Est-ouest.

3° *Cuvette Nord.* — Elle se trouve à une certaine distance du Bord *Nord*, en face ou presque de la Cuvette *Sud.* — Pour la produire, il a fallu polir en regardant le Sud, et en travaillant *debout*, assez loin du corps appliqué contre le bord Nord.

Elle mesure 0^{m}30 de longueur Est-Ouest et a 0^{m}25 de large ; elle est donc plus large que les précédentes. — Elle reste, à une certaine distance, et de la Cuvette *Sud* et de la branche Sud du Fauteuil en fer à cheval ; il n'y a pas de contact.

4° *Cuvette Centre-Ouest.*— Cette quatrième cavité est entre la Cuvette de l'Ouest et celle du Bord Nord.—Elle a été obtenue aussi, en se plaçant du côté du bord Nord, et en regardant vers le Sud.

Elle mesure 0^{m}40 de l'Est à l'Ouest et a 0^{m}20 de large. Elle est aussi peu profonde que les autres.

Toutes ces cavités sont, au demeurant, peu nettes. Mais ce ne peuvent être que des Cuvettes, et non des *ébauches* de *Bassins*, à mon avis. — D'ailleurs la trouvaille d'un Outil, *poli*, en grès (Gabillaud), plaide dans ce sens.

CONCLUSIONS. — Il faut conclure de là que le *Rocher de la Petite Métairie*, à l'époque *Néolithique*, a eu *deux usages* consécutifs :

1° Au début du Robenhausien, il a servi de ROCHER CULTUEL, sur lequel on a sculpté soit une sorte de FAUTEUIL ou SIÈGE spécial, à deux branches, regardant vers l'*Ouest* ; soit une *Représentation solaire* [ROCHER CONSACRÉ].

Dans la première hypothèse, on a dû s'y ASSEOIR, en raison de l'*aspect poli* du Granite et de l'usure de la pierre à ce niveau même. Les regards étaient alors tournés vers l'Ouest, c'est-à-dire vers le *Soleil couchant.*

2° Plus tard, en plein Robenhausien, l'utilisation cultuelle n'existant plus sans doute, on l'a utilisé comme ROCHER A POLIR.

D'où la présence de QUATRE CUVETTES DE POLISSAGE, d'ailleurs peu marquées, mais de formes normales.

3° Les autres *traces humaines* paraissent *modernes* [*Trous de Débitage* et Usures récentes].

J'ajoute que cette commune de La Pommeraye-sur-Sèvre a fourni déjà un POLISSOIR célèbre, en quartz rose, actuellement au Musée Dobrée, à Nantes [*Polissoir de la Furnerie*, dit à tort de Pouzauges], et qu'on y connaît plusieurs autres Mégalithes [Dolmens (1), Menhir (2), etc.].

(1) *La Barre* (?).
(2) *La Barre* (près du Dolmen) (?).

GRATTOIRS PÉDONCULÉS
de l'Extrême - Sud - Oranais.

PAR

Paul BERTHIAUX (Montereau, Seine-et-Marne).

La Préhistoire doit rester ce qu'elle doit être : une thèse scientifique, accessible à toutes les discussions, susceptible de recevoir les solutions les plus conformes aux faits et aux démonstrations expérimentales.

Les Grattoirs pédonculés, que je présente aujourd'hui, ont été trouvés aux environs de Timimoun, et dans un mélange de pointes de flèches, très épaisses et très grosses, en grès dur. Il m'est arrivé, dans le début des envois, de rebuter ces cailloux, croyant que c'étaient des fleches non préparées, non retouchées, ou cassées ; et puis, peu à peu, je me suis aperçu que leur forme était voulue. Et en ce moment je suis heureux de vous présenter les échantillons de la figure ci-contre (*Fig.* 1).

Depuis longtemps déjà, frappé par la forme de certains de ces cailloux, je les groupai ; puis je les étudiai avec soin ; j'ajouterai même qu'avec passion ; très minutieusement, je cherchais les retouches sur chaque outil, afin de me rendre compte si la forme cherchée était une pointe de flèche ou un grattoir.

Or, ces temps derniers, quel fut mon étonnement de trouver, parmi un envoi d'objets préhistoriques, un superbe grattoir pédonculé, d'une régularité parfaite. Le doute n'était donc plus possible. Néanmoins, avant de se prononcer sur ces quelques outils en pierre, il est indispensable de s'enquérir, avec la plus minutieuse attention, non seulement du lieu, mais encore des circonstances concomitantes dans lesquelles ces objets ont été découverts.

Ces pierres m'ont été adressées par mon ami Léon Girod, sergent-major à la Compagnie du Touat-Gourara, dans l'extrême Sud-Oranais, et greffier-notaire à Timimoun. C'est pendant le cours de ses nombreuses tournées de police qu'il s'efforce de me trouver lui-même et en place tous ces outils préhistoriques.

grâce à sa collaboration très éclairée, j'aurai la bonne fortune de posséder une collection d'outils préhistoriques africains, et trouvés par un Français, qui est soucieux, comme tous les Préhistoriens, de travailler pour la Science. Encore une fois et publiquement, je lui rends hommage.

Evidemment, et dès le début, par le travail du pédoncule, il était facile de s'apercevoir que la main de l'homme avait passé par là ; elle avait taillé ces cailloux, et, avec ces formes intentionnelles, en avait fait ou des armes ou des outils.

Cependant mon idée était arrêtée sur ce genre d'objets ; j'en

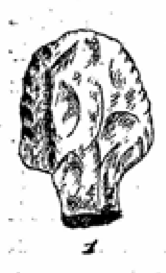

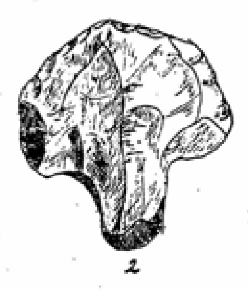

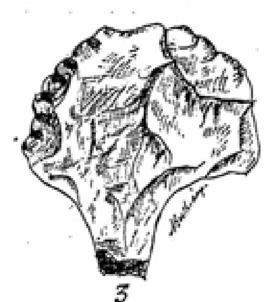

Fig. 1. — Grattoirs Pédonculés. — N° I, poids, 20 grammes; épaisseur, $0^{m}007$. — N° II, poids, 30 grammes ; épaisseur, $0^{m}009$. — N° III, poids, 35 grammes; épaisseur, $0^{m}010$.
Dessins : 1/2 Grandeur naturelle [Côté de la face taillée]. — Collection de l'auteur.

cherchai le triomphe et, aujourd'hui, je crois qu'il est complet.

Si j'ai désigné ces outils du nom de Grattoirs pédonculés, c'est à cause de leur ressemblance exacte avec nos grattoirs français, mais ayant en plus un pédoncule (*Fig.* 1).

La raison du pédoncule s'explique, je dirai assez facilement ; c'est que ces outils ainsi que les pointes de flèches devaient être emmanchés dans un manche de bois ou d'os creux ; et l'outil constitué de cette facon donnait beaucoup plus de force à l'artisan qui s'en servait.

Ce genre d'outil est très certainement contemporain des pointes de flèches et doit être spécial à l'Afrique. Ainsi que j'ai l'habitude de le faire, chaque fois que l'occasion se présente, je suis heureux de pouvoir signaler le travail de nos ancêtres.

D'autre part, c'est avec plaisir que je verrais ce genre d'outils se prêter à des discussions de la part des Préhistoriens.

BULLETIN

Découverte d'un Squelette paléolithique à Piltdown, Sussex (Angletrre).

Les journaux anglais et autres ont annoncé, il y a quelque temps, la découverte d'un nouveau Squelette humain fossile, trouvé cette fois dans la commune de Piltdown, Sussex (Angleterre).

Il s'agirait d'une voûte crânienne et d'un débris de mâchoire inférieure, découverts par un géologue, M. Charles Dawson, dans un affleurement de gravier, à 26 mètres environ au-dessus de la rivière de l'Ouse.

Ce gravier est constitué par des cailloux roulés; et il avait déjà fourni de l'Eléphant, de l'Hippopotame, du Castor, du Cerf élaphe et du Cheval, en même temps que des silex tailés, dont certaines pièces *chelléennes*. — Dès lors ces ossements humains, seraient à peu près sûrement chelléens; et ils viendraient immédiatement après la *Mâchoire de Mauer*, comme âge.

Un point, sur lequel il faut insister, au dire de M. Smith Woodward, du British Museum, c'est que le type Néanderthaloïde est très peu marqué (Arcades sourcilières très faibles).

La mâchoire inférieure est plutôt petite; les molaires auraient *cinq tubercules* (ce qui ne prouve rien, car il y a des Néolithiques à 5 cuspides). Les dents sont *usées*, comme toutes celles des autres squelettes paléolithiques connus. — A Londres, on prétend qu'il s'agit d'une *Femme*.

En somme, il semble être question de restes humains assez comparables à ceux que nous avons signalés dans notre dernier numéro [Squelette d'Ispwich]. Pourtant, de là à conclure que ce n'est pas un représentant du type de l'*Homo neanderthalensis*, mais un ascendant de l'*Homo sapiens*, il y a loin! — Une telle distinction reste toujours, à l'heure présente, dans le domaine de l'Hypothèse pure.

Sur ce sujet, rien n'est démontré, quoiqu'on dise en divers lieux.

Marcel B.

VARIÉTÉS

Les Andamans de l'Inde.

[*Peuplade de Civilisation Néolithique Primitive*].

L'explorateur G. de Wailly a publié sur la peuplade sauvage Les Andamans [*Journal des voyages*, nº 687-688, année 1890], de fort précieux renseignements. Qu'on nous permette de citer certains passages de cet auteur (1).

« Les Andamans constituent une peuplade proche de l'Inde : *Iles Andamans* (Golfe du Bengale).

Mœurs. — Ce peuple ne pratique ni l'*agriculture* ni aucune espèce d'art. Pas de religion. Il ne bâtit point et ne fait point de réserves pour l'avenir. Il vit de la chasse et de la pêche.

Quelques voyageurs ont taxé les Andamans d'anthropophagie, sans doute pour se venger sur leur réputation de l'accueil peu bienveillant qu'ils auront reçu d'eux. Cette accusation gratuite devait être d'autant plus facilement admise que les Zélandais, peuple de beaucoup supérieur aux primitifs humains que nous essayons de dépeindre, sont voués à cette odieuse coutume. Oui, les Andamans sont inhospitaliers ; mais ils ne sont pas anthropophages. Leur haine de l'étranger est farouche et sa seule vue leur cause la plus extravagante fureur.

Sépulture a deux degrés. — 1º *Inhumation primitive*. — Quand un naturel est passé de vie à trépas, on donne à son corps une position *accroupie*, la tête sur les genoux ; on creuse un trou, dans un endroit bien reconnaissable et on l'y dépose, sans qu'un cri, un pleur, un gémissement accompagne la chute des mottes de terre dont on le recouvre.

2º *Exhumation : Brisure des Os*. — On laisse alors la mort poursuivre son œuvre macabre de décomposition ; puis, le laps de temps nécessaire écoulé, pour être bien certain que le cadavre est devenu *Squelette*, les parents du défunt se réunissent, vont le déterrer, et, avec un concert horrible de lugubres hurlements, qui ont la prétention d'exprimer la plus profonde douleur, brisent les os et les partagent entre eux (2). Chaque possesseur d'un fragment de relique doit à l'honneur du mort de pousser pendant un temps donné, les gémissements les plus variés et les moins euphoniques de son barbare répertoire.

(1) Note communiquée par M. Coiffard (Villebois-la-Vallette, Charente).
(2) A rapprocher des *Actions humaines post-mortem*, signalées par M. Marcel Baudouin pour les Sépultures néolithiques.

Crâne—Parure.— De droit la tête tombe en partage à la *veuve* inconsolable.., ou à la première des veuves inconsolées. Celle-ci, aussitôt, passe une corde dans la cavité nasale de la tête camarade, et suspend à son cou ce lugubre ornement, qui, sa *vie durant*, se balancera sur sa poitrine.

Telle est la loi du deuil aux îles Andaman ; mais que les personnes sensibles ne s'apitoient pas outre mesure sur l'horreur que doit éprouvre cette femme à promener, sous forme de médaillon, la tête de son défunt. On s'accoutume de tout ici-bas et cet ornement shakespearien ne constitue, en réalité, qu'une observance extérieure.

C'est vraiment une coutume étrange [mais non philosophiquement inexplicable] que celle de voir décéder un des siens sans émotion, de l'inhumer avec indifférence et de ne trouver des sanglots à son adresse que de longs mois après, lorsqu'on exhume son squelette, pour le briser et s'en partager les morceaux !

Outillage. — A vrai dire, ces sauvages n'ont qu'une arme, l'Arc, qui est à la fois instrument de guerre, de chasse et de pêche. Le projectile seul diffère selon le but qu'il doit atteindre. Nous ne citerons que, pour mémoire, la *hache* (un éclat de *silex* lié à un manche de bois dur, comme au temps de l'âge de pierre taillée), qui est entre leurs mains un outil bien plutôt qu'une arme.

Parure. — *a*) *Peinture.* — L'instinct inné que la créature féminine a de la parure, pousse les femmes et les filles Andamans à tenter d'orner leur personne et leur éphémère demeure. La seule et sempiternelle *ocre rouge* fait, il est vrai, tous les frais de ces décorations personnelles ou locatives. Elles en enduisent quotidiennement leurs crânes chauves et s'amusent à agrémenter de filets sanglants les trophées de chasse : têtes blanchies de *porcs* et de *tortues*, faisceaux d'arêtes de poisson, etc.

b) *Bijoux : Fibres végétales.* — Le monotone enluminage à l'ocre rouge paraît être l'unique idée que les Andamans puissent concevoir de l'ornementation. Ajoutons-y cependant, et pour finir, une parure select, que les dandys et les coquettes exhibent avec une vaniteuse complaisance. Cette parure consiste en une sorte d'étroit ruban, tressé, de *fibres végétales*, dont ils se ceignent la taille, et auquel pend, comme une breloque, ou un joyau, un petit morceau d'*os de poisson*, bien poli, bien blanc, bien brillant et consciencieusement illustré de délicieux zigzags... toujours à l'ocre rouge ».

Les Faux en Archéologie.

D'après le *Phare de la Loire*, il vient d'arriver aux Archéologues italiens une aventure assez désagréable. La voici en deux mots.

Récemment, on découvrit, à Pompéi, un *Bas-relief*, dont l'intérêt historique parut considérable. Il représentait un *Rhinocéros*. On le tourna, on le retourna, on l'examina de très près, à l'œil nu, à la loupe; et, après ces examens approfondis, on conclut à son authenticité; et l'on tira de sa forme des déductions nombreuses....

Pour certains, le Rhinocéros marquait d'une façon indubitable l'existence de relations entre la Rome antique et les Indes : patrie, dit on, de cette espèce de pachyderme (?). Pour d'autres, cette découverte indiquait que les rhinocéros devaient figurer sûrement dans les jeux du cirque.

Pour tous, il y avait là quelque chose d'infiniment curieux; comme la révélation d'un fait nouveau, inattendu, apportant un document insoupçonné à l'étude de l'Histoire romaine...

Hélas, il faut aujourd'hui déchanter. Le bas-relief est un *faux*. Le Rhinocéros ne serait que la copie d'un dessin datant du XVI^e siècle, du peintre allemand Albert Dürer, dessin dont l'exécution fantaisiste, servilement reproduite, a fini par révéler la nature frauduleuse de la soi-disant découverte sensationnelle de Pompéi.

Cela prouve qu'il en est des Rhinocéros romains modernes, ou anciens, comme de certaines gravures, qui apparaissent un jour, au moment où l'on s'y attend le moins, sur les parois de certaines Cavernes du Périgord et d'ailleurs... Méfions-nous de... nos amis; mais n'ayons jamais peur de nos ennemis.

L'Origine du Culte des Pierres: Les Menhirs sont des Statues d'un Dieu.

On sait que, dans les Pélerinages médicaux qui ont pour but des débris de Mégalithes préhistoriques, on constate souvent deux faits qui dérivent l'un de l'autre : 1° Le *frottis* des malades contre la pierre; 2° La production et l'absorption d'une *poudre*, obtenue par des *grattages* ou des piquages du bloc mégalithique [Ex. : *Le Pas de Saint Roch*, en Vendée].

Ces deux opérations ont persisté, quand la *pierre* a été remplacée par une *Statue de Saint* (en bois, ou en plâtre). — En voici deux exemples : à Appeville (Eure), il y a un Saint, guérisseur, appelé Millefort. Le support de la statue est en plâtre; on le *gratte* (d'où deux grandes cavités en *cupules*); et obtient une poudre *plâtrée* qu'on fait avaler aux enfants. — A Bouillant (Oise), on frotte les linges des malades sur la statue de saint Guinefort.

Ces faits ne peuvent s'expliquer que si les Rochers et les Pierres ont été, à un moment donné, transformés en Dieux; c'est-à-dire considérés comme de vraies statues de Dieux. — On peut remonter ainsi la série, jusqu'aux Menhirs bruts, en passant par les Statues-menhirs et les Blocs-statues.

M. B.

NOUVELLES

Industrie paléolithique en Tunisie.

M. G. Courty, en signalant l'existence d'une industrie magdalénienne à Redeyef (283 km. ouest de Sfax près de la frontière algéro-tunisienne), félicite M. Paul Bédé d'avoir fait cette découverte. D'après M. Bédé, les silex magdaléniens « se trouveraient en affleurement sur un coteau bordant le Djebel Redeyef constitué par des sables pliocènes nettement définis par une flore fossile. » Les silex de Redeyef récoltés par M. Bédé sont généralement blonds ; quelques-uns tirent sur le gris. A côté de fines lames translucides, on voit un burin assez épais et une pointe qni rappelle le moustérien, retouchée sur un côté. On a affaire vraisemblablement à un faciès paléolithique. Une petite lame offre sur une même surface coupante, des retouches d'utilisation dans les deux sens. M. Courty a eu l'occasion de signaler déjà, dans l'*Homme préhistorique* en 1905, des burins magdaléniens rencontrés avec des silex tardenoisiens au nord de Gabès ; il avait alors admis la possibilité d'un mélange d'industries. Cette hypothèse vient se justifier pleinement aujourd'hui par l'existence d'une industrie nettement paléolithique en Tunisie.

Redécouverte d'une villa gallo-romaine à Paris.

Les travaux de construction du Métropolitain, les transformations des moyens de traction des tramways, amènent chaque jour des découvertes dans le sous-sol parisien. — Ces temps derniers, des ouvriers étaient occupés à établir un canal de drainage des eaux à l'aiguillage de la nouvelle voie électrique de tramways établie rue Gay-Lussac ; ils ont rencontré, à peine à $1^{m}50$ de profondeur, en face le n° 6 de cette rue, un mur en moellons, de matière fort dure, coupé par un caniveau, revêtu d'un enduit romain. Le fond du caniveau est recouvert sur toute la largeur de dalles de $0^{m}45$.

En se reportant au grand plan du Paris gallo-romain, dressé d'après les relevés de Vacquer, on reconnaît qu'on se trouve ici sur l'emplacement d'une des riches villas parisiennes de la haute époque gallo-romaine, édifiées alors sur le versant méridional de la Montagne Sainte-Geneviève.

Il s'agit de cette somptueuse maison, dont précédemment déjà de nombreuses traces ont été retrouvées en ces parages, notamment il y a une vingtaine d'années, lorsque fut créée la gare du Luxembourg. La villa,

qui se trouvait au débouché de la rue Gay-Lussac, sur le boulevard Saint-Michel, dit M. Marcel Poëte, dans l'*Enfance de Paris*, comprenait plus de vingt pièces; au centre était le large *atrium*, sur lequel donnait la piscine. L'habitation était chauffée par un *hypocauste* installé en sous-sol; des conduites d'eau circulaient dans toutes les pièces. Le sol était formé de ciment rose et de marbre noir.

Classement du Camp d'Etrun (Pas-de-Calais).

La Commission des Sites du Pas-de-Calais vient d'obtenir le classement de l'Enceinte romaine d'Etrun, dite Camp de César. Les ruines qui en subsistent sont assez nombreuses pour permettre d'en reconstituer le plan et les dispositions. Le Camp d'Etrun affecte la forme d'un ovale allongé, long de 840 mètres et large de 560 mètres. Il était couvert d'un côté par la rivière du Gy, et, sur les autres faces, par des ouvrages défensifs, s'étendant sur une longueur de 1,540 mètres, comprenant deux larges fossés. On distingue encore deux entrées : l'une à l'est et l'autre à l'ouest, une troisième paraissant avoir été pratiquée postérieurement par les Dames de l'Abbaye d'Etrun. L'enceinte intérieure est également conservée, ainsi qu'un tumulus et des galeries souterraines qui se prolongent assez loin. Le plan général est, dit-on, celui des camps permanents de l'époque d'Hadrien. Celui d'Etrun aurait protégé évidemment la ville des Atrébates. Il semble être resté debout jusqu'au quatrième siècle, époque à laquelle Valeus et Valentinien firent élever de l'autre côté de la ville le *Castrum nobiliacum* qui le remplaça. — Mais des fouilles bien conduites nous apprendraient, sans doute, bien d'autres choses encore !

Pour les amateurs de Pierres Figures : Une carotte à forme humaine.

Cette carotte, que signale le *Journal de Médecine de Bordeaux*, a été présentée par M. le Dr Llaguet à la Société Linnéenne dans la séance du 18 décembre. Elle a été découverte par M. Tastet (de Sauveterre-de-Guyenne), dans un champ ne présentant aucune particularité. Le terrain était de nature siliceuse, un peu argileuse, la fumure légère et le semis de l'espèce dite carotte de Toulouse. Le sujet, dans son état naturel, feuillage en arrière, donne tout à fait la silhouette d'un Indien à longue chevelure. Il est à remarquer que la partie inférieure du thorax est nettement saillante, la paroi abdominale sillonnée transversalement d'une façon tout à fait plastique; et, chose plus curieuse, la sexualité mâle est nettement indiquée (*Gaz. des Hôp.*, 14 janv. 1913).

L'Administrateur-gérant : J. Gamber.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XIe ANNÉE — 1913.

TOME XI. — N° 4. — AVRIL 1913.

LES GRAVURES SUR ROCHES (CUPULES & BASSINS)

des TABERNAUDES, à l'Ile d'Yeu (V.) :

LEUR ANTÉRIORITÉ PAR RAPPORT AUX MÉGALITHES FUNÉRAIRES.

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

Près de la pointe septentrionale, mais plutôt à l'extrémité Nord-ouest de l'Ile d'Yeu (V.), à l'Est des *Chiens Perrins*, au voisinage même du Lieu-dit des Tabernaudes et sur les nombreux pointements rocheux de ce Ténement des Tabernaudes [désormais bien connu, grâce aux *Mégalithes* que nous y avons fouillés] (1), il y a quelques CUPULES et d'assez nombreux BASSINS, dont il est, d'ailleurs, pour l'instant, impossible de préciser la nature exacte.

Si les *Cupules* sont toutes indiscutables, il n'en est certes pas de même des *Bassins!* Pourtant, nous avons cependant cru utile

(1) J'ai déjà publié trois mémoires sur les *Mégalithes des Tabernaudes*. Je citerai plus loin leurs titres. Voici l'indication de deux autres, relatifs aussi à ce ténement, mais à des Monuments d'un autre ordre.

Marcel BAUDOUIN. — *Découverte des substructions d'un Monument du Moyen-Age sur le monticule Nord-ouest des Tabernaudes, à l'Ile d'Yeu* (V.). — *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1910.— Tiré à part, La Roche, 1910, in-8°, 6 *fig.*, 25 p.

Marcel BAUDOUIN. — *Découverte et fouille d'un Kjökkenmödding aux Tabernaudes. à l'Ile d'Yeu* (V.). — *Bull. et Mém. Soc. Anthr.*, Par., 1910.— Tiré à part, 1910, in-8°, 48 p., 19 *fig.* et 2 pl. hors texte.

de les mentionner ici, pour mémoire, en attendant des examens plus approfondis. En effet, pour nous, ils sont vrais, c'est-à-dire dus à l'Homme, et datent du *début de* l'Epoque de la Pierre polie, dans cette partie de la Vendée du moins, comme les Cupules qui les entourent.

J'ai décrit ailleurs la topographie des Tabernaudes (*Fig.* 1) ; je

Fig. 1. — Situation des Rochers a Cupules de la partie *orientale* du Ténement des *Tabernaudes* (Ile-d'Yeu, Vendée), d'après le *Cadastre*. — Echelle : 1/5.000. — *Légende* : K. C. *Pierre à Cupules*, sur le Monticule N° I (M[1]) ; — M[1], *Menhir* du Monticule N° II (M[II]); — K, *Kjœkkenmœdding*; — S, *Monument de Jean des Broches* ; — M[2], *Menhir* du Monticule N° I ; — A, *Bassins de l'Allée couverte* du Monticule N° III (M[III]) ; — D, M[1r] et M[r], Débris des *Megalithes de l'Est* ; — Co, Bo, route du Port à l'Anse des Broches ; — M, N, A, route de l'*Allée couverte des Petits Fradets*. — E, *Rocher à bassin*. — Ro, *Rochers à Cupules* n°[s] VI et VII.

n'y reviens pas. — Je passe de suite à la description des trouvailles, faites jusqu'à présent par moi seul, dès 1907, lors de mon premier voyage.

Découvertes. — Nous avons exploré cette partie de l'île en 1907 et en 1909. Les manifestations humaines se voient en plusieurs endroits et voici la liste des lieux de nos trouvailles de 1907 (1) :

(1) Dans la première édition de mon premier travail sur les Cupules de l'Ile d'Yeu [Marcel Baudouin. *Découvertes de Rochers gravés* et *de Pierres à Cupules à l'Ile d'Yeu (Vendée)*.— *Homme préhistorique*, 1908, Par., VI, n° 12, p. 300-360. — Tiré à part, Par., 1908, in-8°, 12 p.], je n'ai pas parlé de ces trouvailles, par simple oubli. — Elles ne sont mentionnées que dans un 2° *Edition* [Marcel Baudouin [Même titre]. — *Le Vendéen de Paris*, 1909, Avril. — Tiré à part, Paris, 1909, in 8°, 8 pages; voir p. 2].

C'est donc à cette seconde brochure qu'il faut exclusivement se rapporter pour le contrôle *historique*.

1° 1907. — *a*) Au *Nord-est du Ténement*, à 20m du Chemin allant à la Gournaise : *Rochers du Nord-Est* : nos I et II.

b) Au *Sud* de cette route, en face du point où nous avons trouvés les vestiges mégalithiques nos IV et V : *Rocher* n° III.

c) Au *Sud-est du Ténement*, près de l'embranchement du chemin sur la route du Sémaphore : *Rocher* n° VI.

d) Sur le *Monticule n° III ou Est*, près de la grande *Allée Mégalithique* : *e*) *Entrée* de l'Allée [*Rocher* n° IV]; *f*) *Sud-ouest* de l'Allée [*Rocher* n° V].

Au total, en 1907, nous avions donc déjà : 14 Cupules et 7 Bassins au moins.

2° 1909. — En 1909, j'ai fait, sur ce ténement, de nouvelles découvertes dans les points suivants (1) :

1). Rocher du *côté Ouest* (n° VII).

2). Près de l'*Allée* mégalithique (n° VIII).

3). Rocher *voisin*, à l'Est des Tabernaudes (n° IX).

4). Rocher du *Monticule n° I* (n° X).

En somme, j'ai trouvé là 12 Cupules nouvelles. — Ajoutées au 14 déjà connues et aux Bassins cités, cela donne : 26 *Cupules* et 7 *Bassins*, pour cet espace assez limité.

Description. — Nous allons étudier, successivement, les gravures : 1° des Rochers du *Ténement des Tabernaudes* lui-même ; 2° de *ceux qui l'avoisinent* immédiatement, à l'Est et au *Sud*, et qui sont situés, sur la *rive droite* ou *nord* de l'*Ecours des Broches*.

Les rochers à gravures, plus éloignés vers le Sud ou le Nord, seront décrits dans d'autres mémoires.

§ I. — **Rochers des Tabernaudes** *proprement dits*.

A. — Extrémité Ouest des Tabernaudes.

I. — Rocher a Cupules N° X du Monticule N° I (*Sud-ouest*), *Sept Cupules*.— A l'Est de la *Ciste néolithique*, qui se trouve au

(1) Marcel Baudouin.— *Découverte en 1909 de nouveaux Rochers à gravures à l'Ile d'Yeu (Vendée)*. — *Homme préhistor.*, Paris, VIII, n° 2, 1910. — Tiré à part, Paris, 1910, in-8°, 10 p. [Voir p. 2].

sommet du Monticule n° I (Sud-ouest), il y a un *Rocher* plat (1), qui *pointe* d'une façon peu nette. En 1909, ayant eu l'idée d'enlever les herbes et la terre végétale qui le recouvraient, j'ai constaté qu'il présentait des *Cupules* (2) (*Fig.* 1 ; K. C).

Il est situé à 5 mètres à *l'est* de la sépulture, c'est-à-dire près des points où passe à peu près le *premier Cercle péritaphique* et

Fig. 2. — Le MONTICULE SUD-OUEST ou n° I des TABERNAUDES, à l'Ile d'Yeu (Vendée). [Photogr. Marcel Baudouin]. — Vue *Nord-est* : Ro. Cu, ROCHER A CUPULES n° X. — *Légende* : K, Homme placé au niveau de la CISTE. — S, limite Sud du 1er *Cercle péritaphique* ; — M⁴, petit menhir Nord ; — E, limite Est du 1er *Cercle péritaphique* ; — Se, sémaphore ; — Ca, Maisons du *Caillou Blanc* ;— C B, route du Port ;— I, poteaux télégraphiques du Sémaphore ; — V, vallée du Ruisselet Nord des Broches ; — T, partie *Ouest* du 1er cercle. — Le PREMIER CERCLE PÉRITAPHIQUE (M, E, S,) autour de la CISTE (K).

où se trouve le *petit menhir* ou *élément Est* (90°) de ce Cercle, non encore détruit en 1909 (*Fig.* 2 ; Ro. C).

Cette *position* montre bien qu'à l'époque de la construction de la Ciste on avait déjà *oublié ce rocher gravé*.... Sans cela, on ne l'aurait pas recouvert de terre (petit Tumulus de la Ciste) et englobé ainsi dans le monument funéraire.

---

(1) Dans notre relevé de 1909, ce rocher porte le n° IV, et dans l'Inventaire général ci-dessus le n° X.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Description et restauration d'une Ciste néolithique et de ses Cerles péritaphiques aux Tabernaudes, à l'Ile d'Yeu (Vendée).* — *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1909, Ve s., t. X, fasc. 6, p. 594-633, 16 fig., pl. hors texte [Voir p. 606 et *fig.* 4]. — Tiré à part, Paris, 1911, in-8°, p., 16 fig.

Ce rocher présente, sur sa face libre, *plate* et *régulière*, *sept Cupules*, dont nous n'avons pas encore le *Décalque* exact.

Mais, d'après le *croquis* pris sur les lieux en 1909, nous pouvons indiquer que les cupules semblent disposées par *trois*, sur deux lignes Nord-sud, et sont séparées par une *Cupule centrale* (*Fig.* 3 ; n° 7).

Ces cupules, de dimensions moyennes pour la plupart, n'ont rien de particulier ; une ou deux sont d'ailleurs assez peu pro-

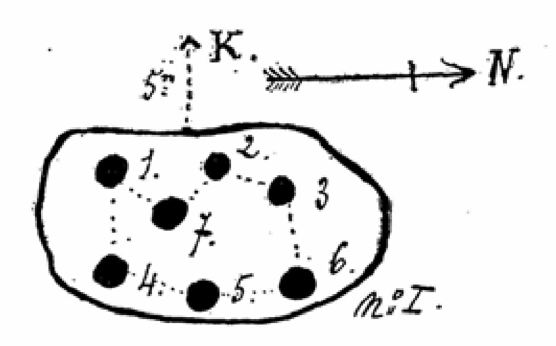

Fig. 3. — Dessin schématique, indiquant la situation réciproque des *Cupules* sur le Rocher plat n° X du Monticule n° I des Tabernaudes [Croquis M. Baudouin. N'est pas à l'échelle]. — K, Ciste.

fondes. Nous nous bornons en conséquence à reproduire ici notre croquis (*Fig.* 3), qui donnera une idée assez exacte de l'ensemble des sculptures, à défaut d'un décalque plus précis.

II. — Rocher N° VII, situé a l'Ouest du Monticule N° I [Une *Cupule*]. — Sur l'un des rochers, situés à l'Ouest du Monticule n° I ou Sud-ouest des Tabernaudes (*Fig.* 1), en 1909, nous avons trouvé une *Cupule*. C'est le n° VII de l'Inventaire général et le n° 1 du relevé de 1909.

Cette cupule isolée n'ayant aucun intérêt scientifique pour le moment, nous n'avons fait que la noter, sans la décalquer, ni la mesurer. Mais nous nous souvenons qu'elle était de dimensions moyennes et ne présentait rien de particulier.

Elle est, d'ailleurs, peut-être, détruite dès maintenant, car, en 1909, il y avait, près de là, une petite exploitation de pierres.

B. — Centre des Tabernaudes.

III. — Rocher N° IV d'Entrée de l'Allée mégalithique du Monticule N° III ou Est [*Un Bassin*]. — Sur le *Rocher Sud* de l'entrée de l'*Allée* des Tabernaudes, décrite ailleurs (1), qui se trouve à l'Est, au sommet du Monticule n° III de ce ténement (*Fig.* 4 ; M[III]), nous avons constaté, sur *sa face supérieure*, l'existence d'une *Cavité*, creusée en forme de *bassin* (2) (*Fig.* 5). En 1907, lors des fouilles

Fig. 4. — Le *Rocher à Bassin* de l'Entrée (côté Sud) de l'Allée mégalithique des Tabernaudes. — [Photographie Marcel Baudouin]. — Ligne *Sud-est*. — *Légende* : A¹, *Roche Sud de l'Entrée*, avec, en B, le *Bassin* en question [Vue du Monument au cours des fouilles]. — I à XIV, n°ˢ des *piliers*. — A¹, A^II, Rochers naturels.

du mégalithe, nous n'y avons vu qu'un *faux-bassin*.... Mais, en 1908, nous avons acquis la conviction qu'il s'agissait vraiment là d'un bassin creusé par l'homme (*Fig.* 4 ; B).

En raison du *voisinage* immédiat du *Mégalithe*, ce bassin a un certain intérêt. — En effet, il a dû, à un moment donné, être recouvert par le *Tumulus*, puisqu'il correspondait au *côté sud* de son entrée. Par conséquent, il est *antérieur* à ce tumulus

(1) Marcel Baudouin. — *Découverte, fouille, et restauration d'une Allée mégalithique sépulcrale, avec Cercles péritaphiques, aux Tabernaudes, à l'Ile d'Yeu (Vendée)*. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1910, VIe Sess., t. I, fasc. 2, p. 95-129, 4 fig., 2 pl. hors texte. — Tiré à part, 1910, in-8°, 28 p., 4 fig. et 2 pl. hors texte [Voir p. 20].

(2) C'est le n° IV de l'Inventaire général, et le rocher C du relevé de 1908.

et à son *Allée* couverte, comme les *Cupules* du Rocher à cupules, voisin de la Ciste citée plus haut, l'était par rapport à ce monument !

Ces deux constatations, qui plaident dans le même sens, en ce qui concerne l'*antériorité* des gravures sur Rochers par rapport aux *Sépultures néolithiques*, sont très importantes à souligner, d'autant plus qu'elles sont corroborées par des faits encore plus précis, à l'Ile d'Yeu même (1).

Fig. 5. — Aspect du ROCHER VOLANT, sur lequel se trouve un BASSIN, près de l'Allée des Tabernaudes [Phot. M. Baudouin]. — Ligne sud du Monticule n° I. — *Légende* : III[a], Rocher à Bassin du Sud-ouest ou n° V. — C[a], 1[er] Cercle péritaphique. — IV[a], V[a], VII ; Rochers naturels.— I[a], Rocher à Bassin de l'Entrée ou n° IV. — I, Pilier de fond de l'Allée ; — 6, 10. 15, Piliers latéraux.

Qui plus est, cette situation des *Bassins* plaide singulièrement en faveur de leur confection par l'homme et en faveur de leur réalité comme Gravure voulue ! En effet, il est difficile d'admettre que les eaux aient pu creuser, *seules*, un Bassin aussi important, depuis l'époque où ce Rocher a été remis à découvert et soumis aux intempéries [c'est-à-dire depuis quelques cent ans peut-être à peine]. Comme il est resté des milliers d'années *à*

(1) Cupules, sur *pilier enfoui*, au Mégalithe des Landes ; Cupules sur face externe ou supérieure de la Table *enfouie* du Mégalithe de Gatine ; etc., etc. Pilier de Ciste, à Gatine, constitué par une *Meule* néolithique *enfouie*. Polissoirs enfouis sur Menhirs et piliers de Dolmen, sur le continent vendéen (Soullans ; Commequiers, etc., etc.).

l'abri des gelées et des pluies — alors que les rochers voisins, *toujours exposés l'air*, n'ont pas le moindre bassin, même naturel! — il est tout à fait logique de penser qu'il a été creusé par l'Homme (1).

Cette considération a été pour nous si probante qu'elle a entraîné, définitivement, notre conviction pour cette sculpture, d'ailleurs déjà un peu altérée par le séjour de l'eau, en cette région où les brumes sont fréquentes en l'hiver.

IV. — ROCHER SUD-OUEST N° V DE L'ALLÉE DES TABERNAUDES [*Un Bassin*]. — Nous avons mentionné, à peu de distance au Sud-ouest de l'Allée des Tabernaudes, sur le Monticule n° I, un gros *rocher*, très lamellairé et très saillant, en forme de *roche branlante* (*Fig.* 1; M[1] II). Sur sa face supérieure (*Fig.* 5; III[a]) se voit un rudiment de *Bassin*.

Mais il est tellement dénaturé et est si peu reconnaissable qu'il pourrait ne s'agir là que d'un bassin naturel. Nous n'osons pas l'affirmer; et nous n'insistons pas. La sculpture est pourtant très probable.

C'est le rocher *d* du relevé de 1908, et le n° V de notre Inventaire général. — Il est situé sur le 1[er] Cercle péritaphique (C°) de l'*Allée* mégalithique (*Fig.* 5, III[a]), c'est-à-dire à environ 5 mètres au Sud-ouest.

V. — ROCHER N° VIII VOISIN DE L'ALLÉE COUVERTE [*Une Cupule*]. — En 1909, tout près de l'Allée mégalithique du Monticule n° III (*Fig.* 1), nous avons découvert *une Cupule*. C'est le n° 2 du re-

---

(1) Dans mon mémoire sur l'Allée des Tabernaudes, j'ai d'ailleurs écrit en 1910 : « Le *Rocher du côté Sud* (n° II a; *Rocher à bassin*) est un gros bloc, large de 2m30 et long de 1m30, haut de 0m90, d'aspect cubique et assez régulier. Sa face supérieure présente en son centre une sorte de *Bassin*, qui me paraît avoir été creusé par l'homme. Si l'on admet, comme moi, la réalité de ce bassin, un curieux problème se pose, car il semble résulter de son existence même, en ce point, que sa confection est *antérieure* à l'édification du Mégalithe. Et il devient possible, dès lors, qu'il ait été recouvert par le *tumulus-galgal* correspondant, destiné à dérober au regard la sépulture.— Dans ce cas, les Mégalithiques n'hésitaient donc pas à enfouir les *bassins*, comme les *cupules*. Or, cela semble indiquer que déjà le Culte, en rapport avec ces cavités, commençait à baisser, puisqu'on s'en désintéressait complètement ».

levé de 1909 et le n° VIII de l'Inventaire général. — Cette Cupule nous avait échappé en 1907. Elle est de dimensions moyennes et n'offre rien de particulier.

Fig. 6. — Aspect Ouest de l'Allée couverte des Tabernaudes. — Les Divers Rochers correspondant au fond de la Sépulture.

Comme les Bassins ci-dessus, cette Cupule devait jadis être *cachée* par le Tumulus : point très important à souligner ici (*Fig.* 6).

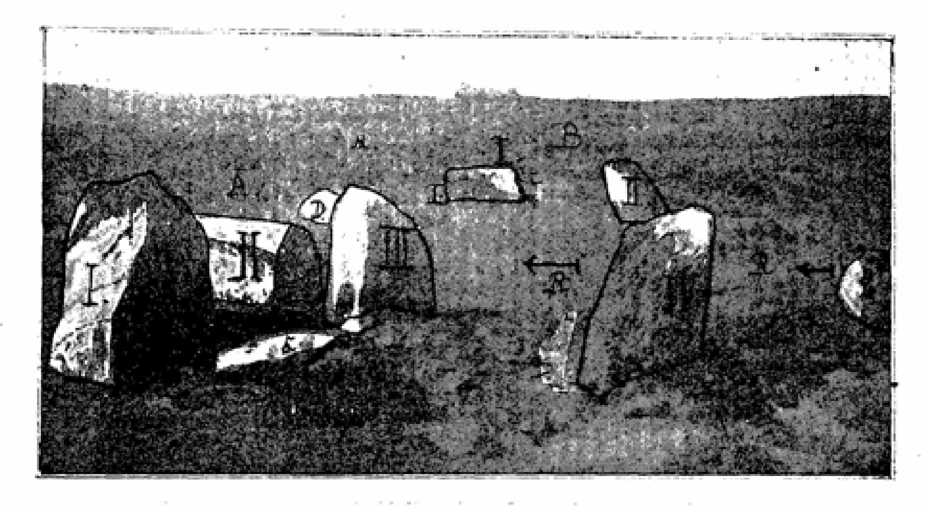

Fig. 7. — Aspect de la Région du Nord-est à Mégalithes des Tabernaudes, ayant présenté en 1907 des Rochers à *Cupules*, aujourd'hui détruits.

En somme, ces trois gravures étaient jadis enfouies sous le Galgal !

C. — Extrémité Est des Tabernaudes.

VI et VII. — Rochers N^{os} I et II du Nord-Est des Tabernaudes (M^t IV) [4 *Bassins et* 7 *Cupules*]. — Au Nord-est de ce ténement, à 50 mètres à l'Est du Mégalithe correspondant à notre I^v fouille (M^t n° I) et tout près de notre cinquième (1) fouille (Mégalithe n° VI) (*Fig.* 7), à environ 4 mètres au Nord, il y a *deux* pointements naturels de rochers, qui présentent des *Cupules* et des *Bassins* (*Fig.* 1; Ro).

N° VI. — L'un représente *une Cupule*; et *deux Bassins*, qui

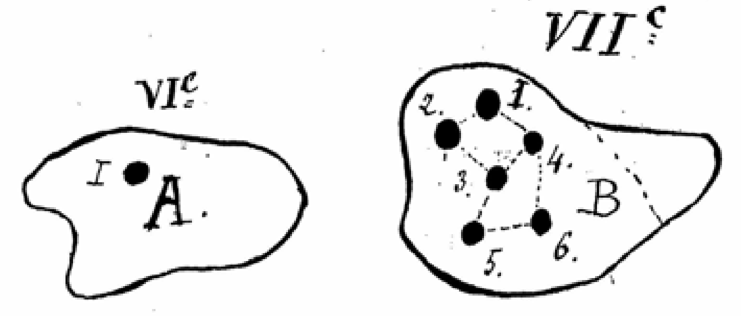

Fig. 8. — Schéma, donnant un aperçu de la situation respective des Cupules, sur les *Rochers du Nord-est* des Tabernaudes n^{os} VI et VII. — Rochers à Cupules [*détruits* aujourd'hui] [Pas de *Décalque* pris].

m'ont semblé naturels au début, mais qui me paraissent, aujourd'hui, être des cavités *creusées* par l'homme (*Fig.* 8; A).

N° VII. — L'autre présente *six Cupules*, distribuées un peu au hasard sur la *face supérieure*, et également *deux Bassins*, que je crois de la même nature que les précédents (*Fig.* 8; B).

En 1907, j'ai oublié de prendre le *décalque* de ces *Rochers à Cupules*. Quand, en 1909, je suis revenu sur les lieux, pour me livrer à cette opération, j'ai constaté, avec un certain désappointement, que les Rochers ci-dessus n'existaient plus! On avait dû les enlever et les débiter sur place.... Heureusement,

(1) D'après le Relevé de 1908, ce sont les rochers *a*, et dans l'Inventaire général les n^{os} I et II.

(2) Marcel Baudouin. — *Découverte et fouille de deux Mégalithes détruits aux Tabernaudes, Ile-d'Yeu (V.). Ann. d. l. Soc. d'Emul. d. l. Vendée*, 1911, 1er fasc. — Tiré à part, La Roche-sur-Yon, 1911, in-8°, 16 p., 6 fig. [Voi p. 4, note 1].

que j'en ai pris la *photographie*, encore inédite, qui a servi à vérifier les Croquis de la *Figure* 8.

Ce petit fait indique combien on a dû détruire, à l'Ile-d'Yeu, de Rochers à sculptures... Tout ce qui se trouvait dans des terrains susceptibles d'être cultivés a certainement *été* cassé ou à peu près.

La *Cupule* du Rocher n° VI se trouvait près de l'un des bords; elle était de dimension moyenne (*Fig*. 8; VI[c]).

Les *Cupules* du Rocher n° VII formaient à peu près trois lignes, et une figure assez comparable à celle du rocher voisin de la Ciste. Toutes de dimensions moyennes, mais bien formées, elles ne présentaient rien de particulier à noter. Le croquis inclus représente à peu près exactement la position de ces gravures; nous l'avons pris (*Fig*. 8; VII[c]), sur le terrain même, en 1907.

VIII. — Rocher oriental N° VI des Tabernaudes [*Un Bassin*]. — Dans le triangle formé par la route du Sémaphore et le chemin qui, montant vers le Nord, limite au Nord-est le Ténement des Tabernaudes, est un rocher naturel, qui en occupe le coin Est (*Fig*. 1; E) (1).

Elevé de 0m50 environ au-dessus du sol, situé à 75 à 80 mètres de la route et à 15 mètres du chemin de traverse, il présente, à sa face supérieure, et à peu près en son milieu, une cavité, en forme de Cuvette ou de *Bassin*, très évasée.

Au début de nos recherches, nous n'y avions vu qu'un *faux bassin*, en raison de sa situation sur la *face supérieure* du rocher; et nous croyions alors les *eaux* seules capables d'avoir ainsi rongé le granite!

Aujourd'hui, ayant vu les autres bassins, réels ceux-là, de l'Ile, nous croyons qu'il s'agit d'un *bassin* vrai, c'est-à-dire creusé par l'homme. C'est pourquoi nous avons cru bon de le signaler ici.

§ II. — Rochers voisins des Tabernaudes.

Au Sud et à l'Est du Ténement des Tabernaudes, mais en dehors de lui, existent des Rochers, sur lesquels nous avons trouvé des

---

(1) Dans le relevé de 1908, c'est le Rocher *e*, et, dans l'Inventaire général, le N° VI.

Cupules. — Nous les décrivons successivement sous les titres :

1° *Rochers du Sud* (1).

2° *Rocher de l'Est* (2).

I. — Rochers N°s III situés au Sud des Tabernaudes (*Ecours des Broches*) [*Sept Cupules*]. — Lors de notre exploration des Tabernaudes, en 1907, nous relevâmes, au niveau des rochers situés *sur le bord sud* de la route, quelques Cupules sur des *pierres libres*, détachées du sous-sol, et correspondant à un pointement de granite, placé sur le flanc nord de rive droite de l'Ecours des Broches.

Nous en distinguâmes *deux*, presque voisines, posées l'une au *nord* par rapport à l'autre, gisant à 15 mètres au *sud* de la route.

A). *Pierre Nord*. — En 1907, elle présentait *six Cupules*, disposées, au hasard, sur sa face supérieure. Nous n'eûmes, cette année-là, que le temps d'en prendre un *schéma* très peu précis, et pas de décalque.

En 1908, quand nous revînmes sur les lieux pour les *décalquer*, nous constatâmes que des carriers avaient débité cette pierre, ou, plutôt, en raison des feuillets qu'elle présentait, fait sauter cette *face supérieure*, sous forme d'une *lamelle* mince, et laissé en place le seul *dessous du bloc*!

En effet, aucune cupule n'était plus visible et la nouvelle face supérieure de la pierre, au lieu d'être recouverte de *lichens* et *patinée*, indiquait une *cassure* récente, et une absence totale des lichens aux points d'éclatement.

Voilà donc, pris sur le fait par nous-même, un nouvel exemple de *Destruction de Pierre à Cupules*, en l'an de grâce 1907-8, et cela par un mécanisme très particulier.

B). *Pierre Sud*. — A quelques centimètres au sud de la pierre Nord, et presque parallèle, se trouvait une autre pierre, qui, en 1907, nous montra une *seule Cupule*, isolée à son Extrémité *Est*. — Celle-ci persistait encore en 1908. Mais on avait déjà *attaqué* l'extrémité *Ouest* du dit bloc, et fait sauter une

(1) Ce sont les Rochers *b* du Relevé de 1908, et le N° III de l'Inventaire général.

(2) C'est le Rocher 3 du relevé de 1909 et le N° IX de l'Inventaire général. — Nous avons cité ces Cupules dans notre Mémoire sur « *Deux Mégalithes détruits* » (1911) [Voir p. 4, note 2].

partie (espace sans lichens et sans patine). — Il est probable que cette pierre ne tardera pas à être détruite également !

Remarques. — Etant donné la constitution *lamellaire* du pointement rocheux des Tabernaudes, nous concluons que ces Cupules de l'Ecours des Broches furent primitivement gravées sur des *Rochers fixes*, au niveau de parties qui s'*isolèrent* et devinrent *libres* spontanément ; ou qui, récemment, ont été *détachées* du sol par des carriers.

II. — Rocher N° IX situé a l'Est du Ténement des Tabernaudes [*Trois Cupules*]. — En 1909, j'ai constaté qu'en dehors des Tabernaudes, à l'Est du chemin qui va à la Gournaise (*Fig.* 1 ; M Q), il y avait un Rocher qui présentait au moins *Trois Cupules* ; et peut être une quatrième, presque détruite. — Il s'agit, d'ailleurs, de Cupules moyennes, sans aucun intérêt.

Récapitulation. — Le Ténement des Tabernaudes et ses alentours, qui n'a peut être que *quelques hectares* de superficie, nous offre un Centre de Sculptures ou Lieu cultuel, qui, plus tard, s'est transformé en Nécropole Mégalithique (au moins *quatre* Sépultures : une Ouest ; une Est ; deux Sud-est).

Les Sculptures se repartissent ainsi dans le ténement et son voisinage immédiat [33 actuellement connues] :

	Cupules	Bassins
A. — *Extrémité Ouest* : *a*) Rocher N° VII.....	1	»
b) Rocher N° X......	7	»
Total 8.		
B. — *Centre* (Monticule N° III) :		
a) Entrée de l'Allée N° IV................	»	1
b) Sud-ouest de l'Allée N° V............	»	1
c) Sud de l'Allée N° VIII................	1	»
Total 3.		
C. — *Extrémité Est* :		
a) Nord-est : Rocher N° I...............	1	2
— Rocher N° II..............	6	2
b) Est : Rocher N° VI.................	»	1
Total 12.		
D. — *En dehors des Tabernaudes* :		
a) Est : Rochers N° III.................	7	»
b) Sud : Rocher N° IX..................	3	»
Total : 10.		
Total général.	26	7

Conclusions. — Les conclusions à tirer de cette étude sont les suivantes :

1° Les *Cupules* et les *Bassins* — aux Tabernaudes comme ailleurs — sont certainement ANTÉRIEURS aux *Allées mégalithiques* et aux *Cistes*, c'est-à-dire aux *Sépultures néolithiques* : CONSTATAT ON, CAPITALE, absolument *nouvelle* en 1907.

2° Le fait de les trouver sur un sol, *recouvert* volontairement de *Tumulus*, est en faveur de leur facture par l'homme : ce qui semblait douteux pour les *Bassins* au moins, sinon les Cupules.

3° Sur les sommets des Tabernaudes, bassins et cupules sont *rassemblés* ; il semble donc qu'il y ait eu là un *Centre cultuel, spécial*. — Plus tard, on a installé une Nécropole mégalithique en cet endroit [*Superposition de deux Civilisations néolithiques*].

4° La plupart des *Sculptures* ont dû primitivement être faites sur des *Rochers fixes*, c'est-à-dire des *pointements rocheux*. — Plus tard, seulement, des *feuillets* des *Roches gravées* se sont *détachés* du sous-sol et sont devenus des *pierres libres* ou *Rochers volants* (D'où leur emploi ultérieur possible comme *Elément mégalithique*).

5° Aux Tabernaudes, la *destruction de ces rochers étant intensive* depuis longtemps, la plupart de ces Sculptures sont appelées à *disparaître*.

6° Toutefois, en *classant* : 1° La *Ciste néolithique* (avec son premier Cercle péritaphique) [Cercle de 12 mètres de diamètre] et 2° *L'Allée des Tabernaudes*, on pourrait sauver, en ce point : un Rocher à *sept Cupules* [N° II], et au moins un *Bassin*.

Il me semble que ces deux mesures s'imposent au plus vite, quoiqu'il s'agisse là de propriétés particulières.

7° Il est inutile d'essayer de conserver les autres Sculptures, d'autant plus qu'elles n'ont rien de spécial et que leurs semblables abondent dans l'Ile.

LE PAS-DIEU

Commune de Saint-Pierre-lès-Nemours (Seine-et-Marne).

PAR

Paul BOUEX (**de Nemours, S.-et-M.**).

Il existe, près de Nemours, une cavité pédiforme, qui paraît présenter un caractère préhistorique.

Cette cavité est située sur le côté Nord, et à 7 mètres de l'axe, du chemin de grande communication n° 98 de Puiseaux à Nemours, au point 2 kil. 350, distance de cette dernière ville, dans un bouquet d'ormeaux, sur le bord d'un pointement gréseux, ou platière, d'environ 15 mètres sur 6 de large. Cette platière, qui a subi un commencement d'exploitation, abandonnée ensuite en raison de la dureté, a plusieurs mètres d'épaisseur ; sa surface supérieure est à $0^{m}65$ du fond du fossé, sensiblement au niveau des terres, à l'emplacement de la cavité décrite.

Aucune coutume ne se rapporte à ce « pas », presque oublié aujourd'hui ; mais voici ce que m'ont raconté en souriant quelques vieux paysans du hameau de Puiselet, distant d'un kilomètre : « Le Bon Dg'eu descendit un jour chez nous, et la preuve... C'est qu'on voit sur une roche la place de ses pas ; il était nu-pied d'un côté, et chaussé d'un sabot de l'autre » !

Une seule empreinte est cependant dénommée : le *Pas-Dieu* (A). Une seconde cavité, celle qu'aurait formée le pied chaussé, est tellement fruste et difforme (B), qu'il y a lieu de même de ne la point retenir.

Le clergé local paraît avoir, de tous temps, ignoré le Pas-Dieu. La procession des Rogations, qui, fort avant dans le dix-neuvième siècle, se rendait encore de Saint-Pierre-lès-Nemours à Puiselet, ne s'arrêtait pas en cet endroit.

Le nom de Pas-Dieu se trouve dans les documents des XVII^e (1)

---

(1) «... 22 arpens de terre qui sont assis à la *Croix-à-breton* et *Pas-Dieu*...» Donation de la seigneurie de Puiselet par Charles de Tappereau à Charles de Montliart, en 1630.

et XVIII^e siècle (baux des terres), comme indiquant le lieu dit.

Les géomètres du Cadastre (1825) ont dénommé ce champtier « la Croix Bretonne », et, déroutés par la prononciation locale,

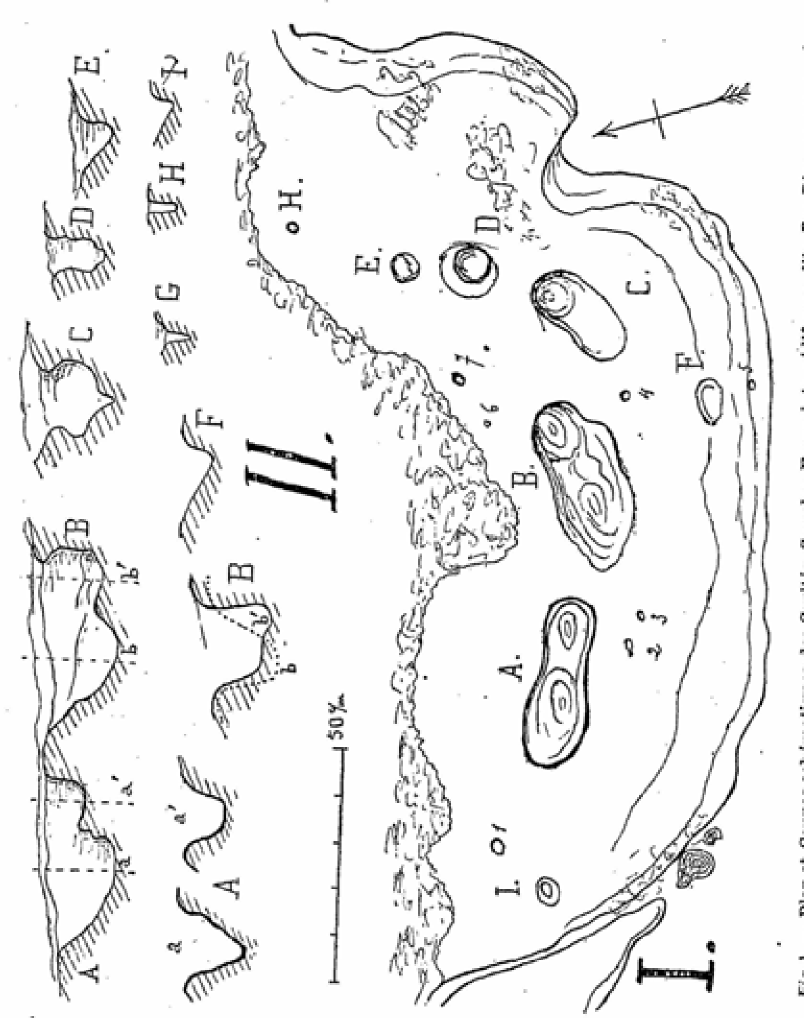

Fig. 1. — Plan et Coupes schématiques des Cavités, Cupules, Empreinte pédiforme dite *Pas-Dieu*, commune de Saint-Pierre-les-Nemours (S.-et-M.). — I, Vue de la face supérieure et des cavités de la roche : A, Pas-Dieu ; B, 2e pas ; C à I, Cupules ; 1 à 7, Cupulettes. — II, Coupes des cavités : A, a, a', *Pas-Dieu* ; — B à I, coupes des cupules ; — b, b', coupes de la cavité B. — Echelle : 5/100.

ont inscrit tout proche un Chemin du *Pas-Gueux*, que la carte cantonale (1880) dénomme chemin du *Pas-Creux*, et l'administration municipale, lors de la reconnaissance des chemins ruraux (1907), transforma à nouveau le nom en Chemin du *Gueux !*

Sur de vagues indications, j'ai recherché et retrouvé, en juillet 1912, le *Pas-Dieu* dissimulé dans la boue jetée sur les talus par le cantonnier, comblé en partie et rempli d'eau et de feuilles mortes, car le grès retient parfaitement l'eau, après chaque pluie, dans ses nombreuses cavités (*Fig.* 1).

La longueur du pas est de 0^m36; sa largeur au talon de 0^m09, à la plante, de 0^m14. La profondeur est de 0^m08 au talon, et de 0^m14 à la plante. L'axe longitudinal, sur lequel a été dessiné la coupe, fait avec l'aiguille aimantée un angle d'environ 65°.

L'altitude est de 120 mètres environ. Les cavités des grès voisins, de grandes dimensions, conservent toujours une certaine quantité d'eau ; la fontaine, ou rivière la plus voisine, est distante de 2 kilomètres.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les coupes ci-contre (*Fig.* 1) pour se convaincre qu'il y a là des cavités naturelles ; on peut en voir d'autres, encore plus nombreuses de l'autre côté de la route, à 30 mètres de distance, dont quelques-unes sont fort régulières.

Mais la Cavité pédiforme a un contour bien caractéristique ; sa forme est celle d'un pied gauche d'homme, de grandes dimensions il est vrai. Si, par certains côtés, en particulier le profil, elle se rapproche de la cavité B et des anfractuosités C, D, E, F, I (qui ont toutes une pente vers l'Ouest, alors que le bord opposé est presque vertical), il semble néanmoins que la ressemblance du contour général a dû être accentuée.

Certains petits éclats ont été enlevés sur le bord de la cavité B ; il est impossible de reconnaître ailleurs les traces d'un travail : piquage ou polissage... Cependant il y a lieu de tenir compte, malgré la dureté du grès, de l'érosion due aux agents atmosphériques, laquelle est à considérer.

Ici, comme aux *Pas de Sainte-Anne et de la Vierge* (1), commune de Nanteau-sur-Essonnes, au *Pas de Saint-Martin* (commune de Rumont), d'ailleurs détruit, l'empreinte est sur le bord d'un chemin.

J'ai recueilli, à proximité, un morceau de hache polie et de

---

(1) *Christianisation de Mégalithes en S.-et-M.— Bulletin de la S. P. F.*, Février 1912.

nombreux outils néolithiques. E. Doigneau a signalé depuis longtemps les stationnements voisins de la Vallée-aux-Belettes, des Hauts-de-Puiselet et des Grouettes (1). On peut ajouter, qu'à quelques centaines de mètres, on retrouve des vestiges de villas du v[e] au vi[e] siècle.

L'origine et le culte préhistoriques sont donc probables. Il est certain qu'aux temps historiques, on a dû remarquer de bonne heure la cavité pédiforme, et, en raison de son origine et de ses dimensions qui paraissaient alors surnaturelles et ne pouvaient être attribuées qu'à Dieu... ou au Diable, la dénomination de Pas-Dieu, qui s'est conservée jusqu'à nous, est résultée tout naturellement (2).

*
* *

Voici une nouvelle version concernant les cavités B et C, que j'ai recueillie, le 20 mars dernier (1913), également à Puiselet. Si la cavité A est la trace du pied du Père, B est l'empreinte du pied de la Mère, et C celle de l'Enfant.

---

(1) *Nemours*, page 92.

(2) On remarquera que la primitive paroisse de Nemours est consacrée à Saint-Pierre, comme nombre de Paroisses où il y a des Empreintes de Pieds [Commequiers (V.), Avrillé (V.); etc.]. — *N. d. l. R.*

ÉTUDE D'UNE MASSE RÉSINEUSE

renfermée dans un petit flacon en verre gallo-romain.

PAR M. le D^r

Louis REUTTER (de Paris),

Docteur ès-sciences, attaché au Laboratoire de Matière médicale
[Recherche des matières d'origine végétale] de l'Ecole supérieure
de Pharmacie de Paris, Privat docent à
l'Université de Genève.

M. le D^r Marcel BAUDOUIN, ayant été prié par M. Bertrand (de Dijon), d'examiner un petit flacon de verre fermé, découvert au cours de fouilles archéologiques, dans une sépulture gallo-romaine à Géome, près de Langres (Haute-Marne), et renfermant une substance *résineuse*, me demanda d'en entreprendre l'étude chimique. Ce petit vase est en verre de teinte vert bleuté.

Ce récipient, en forme de petit cône, plus large à la base qu'à l'extrémité supérieure, renfermait une masse plastique, de couleur jaune brunâtre, extérieurement, gris jaunâtre; intérieurement, de consistance molle, d'odeur spéciale, aromatique, non désagréable, rappelant celle du ciment de nos gypsiers, de saveur amère au goût.

Le peu de substance reçu (9 grammes environ) ne nous permettant pas d'en entreprendre l'étude quantitative, nous devons nous contenter de l'analyse qualitative, beaucoup moins probante.

Cette masse résineuse, traitée successivement par de l'éther, de l'alcool, de l'eau froide et chaude, puis par de l'eau acidulée, a donné des solutions éthérée acide, alcoolique, neutre et aqueuses, neutres et acides, que nous analyserons successivement.

I. — LA SOLUTION ÉTHÉRÉE, de couleur jaune pâle, à réaction

---

(1) Nous remercions très vivement notre aimable confrère de cette fort intéressante analyse ; et nous espérons que cette note encouragera les lecteurs de l'*Homme préhistorique* à nous adresser, pour M. le D^r L. Reutter, toutes les substances résineuses, qu'ils trouveront au cours de leurs fouilles [N. D. L. R.].

acide, n'a pas donné les réactions caractéristiques du *Storax*, du *Styrax*, des gommes à ombellifèrone, de l'Aloès, du Sang de Dragon, du Bdellium, de l'Opoponax, etc. (Voir nos travaux : *De l'embaumement avant et après Jésus-Christ ; De la Momie ou d'un médicament démodé ; Des parfums égyptiens ; De quelques réactions spécifiques au Storax, Bdellium, Opoponax, Mastic, Encens et Sandaraque*).

Cette solution éthérée n'étant pas fluorescente, le Baume de La Mecque et d'Illourie ne peuvent donc avoir été utilisés à la préparation de cette masse résineuse.

Une partie de cette solution éthérée évaporée, a abandonné un résidu résineux, sur lequel surnageait une substance huileuse d'odeur particulière, soluble dans le sulfure de carbone, qui, distillé, laissait une huile jaunâtre et graisseuse.

Celle-ci ne donnait pas les réactions caractéristiques de l'*huile d'olive*, de *sésame*, mais celle des huiles de graines. Elle se colorait en brun par addition d'acide nitrique, de sorte que nous pouvons présumer la présence de l'Huile de Navet.

Une partie de ce résidu, chauffé à sec, émettait une odeur *térébenthinée*, rappelant celle de la térébenthine et de l'encens, mais non les vapeurs blanches et irritantes de Storax et de Styrax.

Une autre partie de ce résidu, épuisé par du sulfure de carbone et additionné d'acide sulfurique, prenait une teinte rouge brunâtre, mais non rouge sang, comme celle du *sandaraque*.

Une autre partie de la solution éthérée fut traitée : *a*) par les vapeurs de brome, qui la colorait en jaune brunâtre, et non en rouge violacé, comme celle de *Myrrhe* ; *b*) par de l'acide sulfurique, qui y produisait la formation d'un anneau jaune brunâtre, puis rouge brunâtre, à la ligne de contact des deux liquides ; *c*) par de l'acide nitrique, il se formait à la ligne de contact des deux liquides un petit anneau blanc jaunâtre, la couche acide se colorant lentement en bleu verdâtre ; *d*) par de l'acide chlorhydrique qui ne colorait pas en jaune pâle la couche éthérée et en rose la couche acide comme la réaction du *Mastic* l'indique, mais y produisait la formation d'un anneau jaune blanchâtre ; *e*) par de l'hypochlorite de soude, la couche éthérée devenait incolore, la couche acide jaune verdâtre et l'anneau qui séparait les deux liquides à leur ligne de contact était blanc ; *f*) par de l'alcool qui la troublait ; *g*) par du perchlorure de fer, qui la colorait en jaune brunâtre et y provoquait la formation d'un petit précipité

jaune brunâtre ; *h*) par de l'acétate neutre et basique de plomb, qui la troublaient légèrement ; *i*) par des solutions aqueuses de carbonate de soude et de bisulfate de soude, qui, décantées et versées dans de l'eau acidulée, y formaient des précipités minimes d'acides résineux ou résinoliques, ne renfermant ni acide cinnamique ni vanilline ; donc absence complète de *Storax* ou de *Styrax*.

II. — La SOLUTION ALCOOLIQUE, de couleur jaune pâle, à réaction neutre, se troublait par addition d'acétate neutre de plomb ; elle formait un petit dépôt jaune brunâtre par celle de bichromate de potasse et ne se précipitait pas par celle de perchlorure de fer.

L'alcool y provoquait un trouble minime ; l'acide chlorhydrique, la formation d'un anneau blanc, la couche éthérée devenant jaune pâle, la couche acide restant incolore ; l'acide sulfurique y provoquait la formation d'un anneau blanc bleuté, devenant rouge brunâtre ; l'acide nitrique celle d'un anneau blanc, la couche acide se colorant lentement en bleu verdâtre puis en vert ; l'hypochlorite de soude y formait un anneau blanc.

III. — Les SOLUTIONS AQUEUSES froides et chaudes se précipitaient par addition d'alcool et de sous-acétate de plomb : preuve qu'elles renferment un corps à *mucilage*.

Elles renferment en outre, ainsi que la solution acide, des traces de sodium, de calcium, qui étaient probablement combinés à l'acide *sulfurique* et à l'*acide carbonique* décelés.

Ces solutions ne contenaient aucune trace de *sucre* ou de *tartrate*.

IV. — La PARTIE INSOLUBLE dans ces divers solvants, pesant 4 gr. 2, formait une masse jaune blanchâtre, composée de matières végétales et d'impuretés.

CONCLUSIONS. — Nous pouvons donc conclure à la présence de l'ENCENS, décelé par les traces de *mucilage*, par l'*odeur térébenthinée* émise, et par certaines réactions spécifiques positives ; puis présumer qu'il fut mélangé à du SANDARACQUE et à de L'HUILE DE NAVET, que l'on additionna, pour rendre la masse plus solide, de matières *minérales*, et, pour l'aromatiser, de substances végétales aromatiques.

Nous tenons encore à exprimer ici à Monsieur le Professeur PENOT notre vive reconnaissance d'avoir bien voulu nous autoriser à entreprendre cette étude dans son laboratoire.

BULLETIN

Reconstitution de la Tête du Fossile humain de La Quina (Charente) : Faciès du Néanderthalien du Moustier.

Notre excellent collègue et ami, M. le D[r] Henri MARTIN, a présenté, à la dernière séance de la *Société Préhistorique Française*, une reconstitution, extrêmement remarquable et fort intéressante, de la TÊTE du Crâne du Fossile humain Moustérien de La Quina (*Fig.* 1).

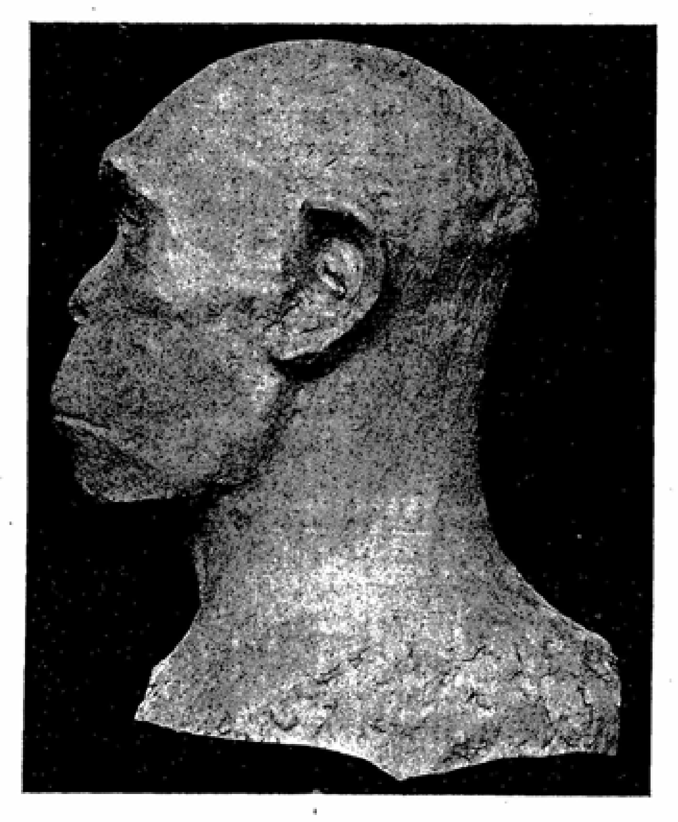

Fig. 1. — Aspect et Faciès du TYPE MOUSTÉRIEN, reconstitué anatomiquement, et montrant la *disproportion cranio-faciale* de l'Homme fossile de La Quina (Charente).

Voici en quels termes il a décrit lui-même la méthode, tout à fait *scientifique*, qu'en la circonstance il a employée.

Nous croyons bien que c'est la première fois qu'on opère ainsi.

« Prenant comme point de départ le *moulage* du *Crâne* de La Quina, nous nous sommes servi de cette *charpente* anatomique, où les grandes lignes et les principaux rapports fournissaient de rigoureuses proportions. La position des maxillaires, quoique la face osseuse ne soit pas encore complètement restaurée, est exacte, car la mâchoire inférieure gauche est repérée par le contact du *condyle* dans la cavité glénoïde et par les *dents du maxillaire supérieur* qui sont juxtaposées à celles du maxillaire inférieur.

De cette façon, le prognatisme de la face et la fuite du menton ont apparu avec toute leur évidence. Alors, seulement, nous avons tenté l'évaluation des parties molles de la tête et avons façonné, en *terre glaise*, les MASSES MUSCULAIRES. Successivement, le temporal, le masséter, la masse cervicale, l'orbiculaire des lèvres, les muscles du menton, les zygomatiques, les muscles du nez, l'orbiculaire des paupières, le frontal, etc., ont été modelés et mis en place. Le volume de chaque muscle a été apprécié en tenant compte de la puissance de ces insertions visibles sur les os. Lorsque tous les muscles furent restaurés, la tête ayant pris l'aspect de l'*écorché*, nous avons, avec une couche de terre proportionnelle à l'épaisseur de la peau et des parties sous-jacentes, transformé la *tête myologique* en un *chef recouvert de ses téguments*.

Les yeux, le nez et les oreilles n'ayant pas laissé de traces palpables, ont été exécutés sous l'inspiration des grandes lignes observées sur le Chimpanzé. Il est fort possible cependant que l'*expression* de ce sujet ne soit pas très exacte, et sans modèle nous ne pouvons garantir la ressemblance ; mais le revêtement obtenu ne doit pas s'écarter beaucoup de la réalité. Nous aurions pu porter la tête un peu plus en avant ; mais la position présentée ici est un mouvement réalisable. Ecartant la bestialité légendaire qu'on attribue à ces êtres, nous avons estimé qu'à la période moustérienne l'*évolution de l'intelligence était suffisante* pour traduire dans les yeux le reflet de la pensée. Cet homme n'était pas un habile tailleur de silex, son industrie que nous commençons à connaître et son genre de vie que nous soupçonnons, l'écartent certainement de la brute.

Dans le visage, nous avons représenté des lèvres minces, évitant à dessein les épais bourrelets du type négroïde ; l'amincissement paraît plus conforme au prognatisme et concorde avec les lèvres des Anthropoïdes.

Les oreilles ont été reproduites grandes, mais sans exagération, elles sont ourlées, non sans vraisemblance, puisque les pavillons du Chimpanzé offrent cette disposition.

Le *cou*, très fort, est reconstruit sur des attaches puissantes, il n'est

pas certain que nous l'ayons exagéré ; la distance qui sépare la nuque de la base du cou paraît énorme, elle doit être cependant juste, car l'aplatissement de la région sous-occipitale relève et atténue la base postéro-inférieure du crâne. Cette région cervicale postérieure est très caractéristique dans la race néanderthalienne et elle a été fort mal comprise dans les reconstitutions que nous connaissons, où le cou est représenté très court ».

Nos lecteurs rapprocheront certainement avec intérêt le beau résultat obtenu avec les tentatives, faites par un artiste belge, sous la direction de M. Rutot, dont les photographies non encore publiées ont été adressées à la *Société Préhistorique Française* en 1912. M. B.

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur la Genèse des Terrains quaternaires [*Astronomie* ; *Météorologie* ; *Géologie* ; *Archéologie préhistorique*] ; par A. Guy (de Bordeaux). — Paris, A. Challamel, 1911, in-8°, 76 p.

Il y a bien longtemps que je n'avais lu un mémoire aussi instructif et aussi original. On voit qu'il a été écrit par un homme qui a beaucoup *vu*, qui a beaucoup *lu*, et qui a beaucoup *réfléchi*. Mais, ce qui fait sa véritable force de conviction, c'est que l'auteur, un mathématicien et un *géologue*, est un homme de métier, qui, on le devine, a mis souvent la main à la pâte : je veux dire à la terre !

Je ne veux pas déflorer les conclusions de cette plaquette. Je me borne à en recommander très vivement la lecture à tous les Préhistoriens.

Ils verront quels services l'Astronomie et la Météorologie peuvent rendre à la Préhistoire. L'auteur, aujourd'hui membre de la S. P. F., rajeunit énormément tout le Quaternaire (Pléistocène et Holocène) (1). Sur ce point, je ne puis le suivre ; mais je crois que nous finirions par nous entendre, s'il admettait une période glaciaire, *atténuée*, pour le *Néolithique*, et surtout s'il voulait bien accepter l'idée d'une beaucoup plus longue durée pour ce Néolithique. M. B.

(1) De plus, il peut très bien y avoir eu deux glaciations dans le Quaternaire, si l'on suppose que l'*Acheuléen* peut correspondre, à la fois, à une faune froide (*Le Rissien*), et à un interglaciaire chaud (*Riss-Wurm*). — Mais nous reconnaissons que la théorie de M. le Pr Boule est parfaitement soutenable.

VARIÉTÉS

La Préhistoire à la Bibliothèque Nationale à Paris.

Si vous demandez, dans cette immense Maison, qui, théoriquement doit tout contenir, par exemple les *Annales de Paléontologie*, publication trimestrielle de langue française et imprimée en France, on vous répond : « Nous ne connaissons plus ; mais nous avons connu..., puisque nous en avons quelques tomes : les tomes Z, Y, etc. » — Cela veut dire qu'au début le *Dépôt légal* a bien été fait, mais qu'il ne l'est plus, puisque la Bibliothèque Nationale ne vit que sur ce Dépôt légal. — *La Loi n'est donc pas respectée.* — Le piquant, c'est que c'est un Etablissement d'Enseignement supérieur de Paris, qui représente la direction scientifique de cette publication. — Drôle de mœurs, tout de même ! Ce sont des fonctionnaires qui semblent encourager l'*oubli*.....

Autre chose. Si vous demandez, dans cette même Maison, les magnifiques publications d'autres professeurs, qui sont aussi de notre Enseignement supérieur et d'un Etablissement qui, quoique international, est reconnu d'utilité publique par notre Gouvernement, on vous répond : « Ça n'existe pas ! Nous ne connaissons pas... » — Cela se conçoit très bien, puisque l'Imprimeur est de Monaco, et que Monaco n'est pas encore en France (par conséquent le Dépôt légal, dans ce cas, ne peut pas... *jouer*).

Quoi faire ? — Rien à faire, si ce n'est interpeller à la Chambre des Députés et faire du bruit, à la mode socialiste, ou, dans la presse, crier ! — *Je fais ce que je puis : je crie.* — Quoiqu'il en soit, ces faits sont profondément regrettables et *antidémocratiques*, puisqu'il faut être désormais millionnaire pour se payer les ouvrages en question...

Un Bibliographe.

Association française pour l'Avancement des Sciences.

Congrès de Tunis (Mars 1913). — COMMUNICATIONS ANNONCÉES.

I. — ANTHROPOLOGIE.

M. Marcel BAUDOUIN, Paris. — 1° Découverte d'une Hache polie gravée sur rocher et d'une Meule néolithique au Temple du Soleil des Vaux, à Saint-Aubin-de-Baubigné (D.-S.).

2° Nouvelles Découvertes des époques Chelléennes, Acheuléennes et

Moustériennes en Vendée (Faune : *E. meridionalis* et *E. primigenius*).

M. le Dr Baudon (Th.), Paris. — Le Paléolithique inférieur et l'Éolithique prépléistocène dans la région du Thelle (Oise).

M. Boyard (Ch.), Nan-sous-Thil (Côte-d'Or). — Stations néolithiques de Sidi-Mabrouk (Hauts Plateaux tunisiens) et de Nan-sous-Thil (Côte-d'Or); affinités des industries lithiques.

M. Dalloni. — L'industrie à faciès tardenoisien dans le nord de l'Afrique ; son âge et sa signification.

M. Dalloni.— Les problèmes de l'Archéologie préhistorique en Tunisie et dans l'Afrique du Nord.

MM. Debruge et Mercier. — L'Escargotière de Mochta el Arbi.

M. Guénin. — Un rite funéraire préhistorique (les Escargots) et ses survivances.

M. Guénin. — Les stèles d'Aïn-Tounga et les alignements de menhirs.

M. Florance. — Les grands vases gallo-romains du *Musée de Blois*.

M. le Dr Carton. — Présentation de poteries peintes de l'époque romaine, comparables aux poteries *puniques* et kabyles contemporaines.

M. le Dr Bertholon. — 1° Présentation de crânes nord-africains préhistoriques.

2° Présentation de tessons de poteries de Tirynthe et de Mycènes et et de poterie kabyle contemporaine.

M. le Dr Jullien. — Néolithique de l'Ardèche : Fouille de la Grotte de « La Padelle ».

M. le Dr Jullien. — Paléolithique dans l'Ardèche.

M. Bout de Charlemont. — Recherches dans le massif de Marseille-Veyre.

II. — Sous-Section d'Archéologie.

M. Boulanger, membre de l'École française d'Athènes. — Rapport entre la Sicile et l'Afrique à l'époque punique.

M. Cagnat, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. — Colonia, Julia, Concordia, Carthago.

M. le Dr Carton, correspondant de l'Institut. — Les lampes de fabrication indigène de la colonia Thuburnica.

M. Chatelain (L.), ancien membre de l'École française de Rome. — Mactae à l'époque romaine.

M. le chanoine Leynaud. — Les découvertes recentes dans les catacombes chrétiennes de Sousse.

M. Merlin, correspondant de l'Institut, directeur des antiquités de la Tunisie. — Quelques découvertes récentes en Tunisie.

M. Poinssot (L.), inspecteur des antiquités de la Tunisie. — Inscriptions latines de Tunisie.

M. Renault (Henri). — Marius sur les ruines de Carthage.

M. Renault (Jules), architecte à la Direction générale des Travaux Publics, à Tunis. — Le culte d'Adonis au Khanguet El-Hadjaj.

M. l'abbé de Smet. — Fouilles dans la nécropole de Lepti Minus.

L'Infibulation au Pays Somali (Afrique).

A l'une des dernières séances d'une Société française, il a été question de l'Infibulation au pays des Somalis; et l'auteur de cette communication, un médecin, a émis à ce sujet certaines idées intéressantes.

Mais on a fait observer avec raison qu'il fallait rapprocher l'Infibulation des filles de la *Circoncision des Garçons* et donner aux mutilations des organes sexuels une *valeur religieuse*, au moins à l'origine. — A ce propos, on aurait pu citer l'important mémoire de M. Marcel Baudouin sur *La Préhistoire de la Circoncision préhistorique* (*Archives provinciales de Chirurgie*, Par., 1910, XIX, n° 2, fév., 100 114, 4 *Fig.*), s'il était d'usage, dans certains milieux, de faire une bibliographie impartiale.

M. B.

Le nouveau Musée préhistorique de Vannes.

On sait que la *Société polymathique du Morbihan* a acquis, pour l'aménager en *Musée*, l'intéressant *Château Gaillard*, à Vannes, qui fut pendant longtemps l'hôtel de la résidence des Présidents du Parlement de Bretagne.

Construit au début du quinzième siècle pour Jean de Malestroit, évêque de Nantes, chancelier de Bretagne, il fut acquis en 1456 par le duc Pierre II, qui y établit le Parlement. La haute assemblée y tint ses assises jusqu'en 1532 ; en 1528 encore, il avait pour hôte le premier Président, Loys du Désert, dont le cabinet de travail, décoré de boiseries et de peintures représentant des scènes de la vie des pères du Désert, a été conservé. Acquis par la couronne et désaffecté, le *Château-Gaillard* fut aliéné par le roi en 1554. Il appartint dans la suite à certaines grandes familles ; les Francheville, les Kerguisé.

De ses origines, le *Château Gaillard* a gardé d'intéressants témoignages. Ses dispositions organiques n'ont pas été modifiées. L'hôtel possède encore ses trois étages, munis de leur décoration primitive : boiseries sculptées, plafonds à caissons, et l'élégante tourelle contenant l'escalier à vis.

La « Société polymathique » a commencé les travaux destinés à rétablir l'hôtel dans son état ancien. Elle y installera bientôt sa bibliothèque, ses collections artistiques, et surtout son important Musée archéologique, qui est l'un des plus riches en documents préhistoriques de l'Epoque néolithique bretonne.

Les Sépultures à l'époque Moustérienne.

Récemment, on faisait publier dans la *Presse politique* (*Le Temps*, par exemple), la note suivante, *officielle*.

« Le déblayement de La *Ferrassie* (Dordogne) réservait au fouilleur une surprise : *deux Sépultures d'Enfants, de l'époque moustérienne*. Les squelettes étaient placés l'un près de l'autre : chacun dans une petite fosse, creusée dans la *couche acheuléenne*. Ils étaient recouverts d'un mélange de la terre de la *fosse* et de la *couche moustérienne*. Le *creusement d'une fosse*, les soins mis à protéger les corps contre les carnassiers, prouvent que l'époque moustérienne pratiquait le *culte des morts*. »

Nous sommes de ceux qui pensent que des questions de cette importance ne doivent pas se discuter seulement dans la presse politique, mais devant des *Sociétés* spécialisées et les *Congrès préhistoriques*.

Or, à ces réunions, on ne fait jamais de communications aussi extraordinaires ! Pourquoi ?

Ce n'est pas à nous à fouiller, pour découvrir cette cause. — Ce qui est certain, c'est qu'à La Quina il n'y avait pas de *Sépulture par inhumation*.

Nous sommes de ceux qui soutiennent que l'*Homme moustérien* était déjà presqu'un Civilisé, très voisin (malgré ses caractères néanderthaloïdes) de l'Homme du Paléolithique supérieur, parce que nous croyons à l'existence de *l'Homme tertiaire*. — L'idée d'une *Sépulture moustérienne* ne nous effraie donc pas du tout ! Mais, vraiment, il faudrait en prouver l'existence ailleurs qu'en Comité secret ou que dans la Presse politique.

M. B.

La Trépanation néolithique devant la Société des Chirurgiens de Paris (1).

M. Marcel Baudouin a résumé une note sur les Trépanations préhistoriques, comparées aux Trépanations actuelles des Canaques (2). Il a présenté les crânes préhistoriques trépanés de Vendrest (S.-et-M.), de l'époque de la pierre polie, c'est à dire vieux de 10.000 à 12.000 ans (3), qui furent trépanés et guéris. Or l'intervention fut pratiquée de la même façon que pour les crânes canaques, présentés par A. Nicolas.

L'auteur pense que les Néolithiques ne cherchaient pas tant à ouvrir

---

(1) *Séance du 31 janvier* 1913.

(2) Voir l'article, publié ici-même (*Homme préhist.*, 1913, N° 2), de M. le Dr Nicolas (de Boulogne-sur-Seine), ancien chirugien en Océanie.

(3) La sépulture a été datée d'après le phénomène de la *Précession des Equinoxes* (Théorie du Dr Marcel Baudouin).

le crâne qu'à se procurer, soit par *grattage*, soit par fabrication de rondelles crâniennes, ou de la poudre d'os ou des fragments de crâne de sujets supposés doués de propriétés spéciales ; ou à se pourvoir de talismans spéciaux. — Ces trépanations sont donc d'ordre plutôt *rituel* que thérapeutique.

Il faut voir, dans cette pratique de la trépanation, quelque chose de bizarre, correspondant à une étape de la *Mentalité néolithique*, représentant un état cérébral donné, puisqu'on la retrouvé partout, aussi bien dans l'Amérique du Sud, dans l'Asie et en Afrique que dans l'Europe et l'Océanie.

M. Péraire a estimé que M. M. Baudouin allait trop loin, quand il rejetait ainsi le but *thérapeutique* de la trépanation. Les Néolithiques devaient trépaner dans les cas de lésions osseuses du tissu crânien, dans l'hydrocéphalie, etc.

M. M. Baudouin a discuté un à un tous les cas cités par M. Péraire et a maintenu l'opinion qu'il avait émise. Ces très rares cas pathologiques ne sont que des coïncidences (*France médicale*).

NOUVELLES

I. — **Sociétés savantes.**

Société Préhistorique Française. — *Bureau pour l'Année* 1913. — (Elections). — *Président* : Edmond Hue. — *Vice-Présidents* : Bossavy, P. de Mortillet, O. Vauvillé. — *Secrétaire général* : Marcel Baudouin. — *Secrétaire* des Séances et du Conseil : P. de Givenchy. — *Trésorier* : M. M. Gillet.

Académie des Incriptions et Belles-Lettres. — Dans une récente séance de cette Académie, on a signalé la découverte, en Espagne, de nouvelles Grottes a Gravures, intéressantes. — On peut s'étonner de voir que les Archéologues espagnols semblent trop dédaigner de telles recherches, (qui, cependant, promettent de très belles trouvailles), puisque ce sont des savants des autres pays qui décrivent ces faits. — N'oublions pas que, pourtant, le prochain *Congrès international d'Archéologie préhistorique* doit se tenir dans cette riche région de l'Europe méridionale.

Congrès Préhistorique de France. — *Neuvième session.* — *Lons-le-Saunier (Jura)* : 27 *Juillet*-2 *Août* 1913. — Renseignements généraux. — Nous sommes heureux d'annoncer que le Comité d'Organisation du

IXe Congrès préhistorique de France, qui doit avoir lieu à LONS-LE-SAUNIER du 27 Juillet au 2 Août 1913, a déjà reçu un certain nombre d'adhésions, venant des différentes parties de la France, et même de l'étranger (Amérique, Angleterre, Belgique, Portugal, Italie, Russie, Suisse, etc.). — Les *Compagnies de Chemins de fer* français ont accordé, suivant l'usage, aux membres qui se rendront à Lons-le-Saunier, pour assister au Congrès, une réduction de 50 % sur les prix des places du tarif général. Cette réduction sera appliquée, au moyen de Lettres d'invitations spéciales, qui seront établies par le Secrétariat général du Congrès et adressées en temps voulu à toutes les personnes qui auront versé le montant de la cotisation, entre les mains du Trésorier, **avant fin Juin 1913**, *dernier délai*. Cette réduction sera applicable, également, aux *Excursions en Groupe*, s'il y en a par voie ferrée, à l'issue du Congrès, avec retour obligatoire à Lons-le-Saunier. Un **Comité local** a été formé à Lons-le-Saunier sous la Présidence d'honneur de MM. Abel Girardot, l'éminent géologue et préhistorien du Jura, et la présidence de M. Monot, professeur, ancien Président de la *Société d'Emulation du Jura*. — Ce Comité fonctionne régulièrement depuis mars 1913, et s'occupe dès maintenant d'organiser les *Réceptions*, qui pourront avoir lieu pendant la session. M. Lejay, Chef de service à la Trésorerie générale, Trésorier du Comité *local*, est autorisé à recevoir les cotisations des membres qui habitent la ville de Lons-le-Saunier et le département du Jura.

Rappel de Cotisations. — Les **Adhésions** *et* **Cotisations** *sont reçues, dès maintenant, chez M. E. TATÉ, Trésorier du Comité d'organisation, 9 bis, rue Michel-Ange, Paris (Seine).*

Congrès Préhistorique de France. — *Session d'Angoulême* (1912). — Le volume des Comptes rendus de ce très important Congrès, qui comprendra plus de 900 pages et de très nombreuses illustrations, va paraître le mois prochain. — Rappelons que cette publication n'est tirée qu'à un nombre très restreint d'exemplaires.

II. — Découvertes récentes diverses.

Les Fouilles du Mont-Berny (Oise). — Le Centre de tourisme de Compiègne et la Société historique de Compiègne, d'accord avec l'administration des forêts, viennent de faire déblayer des ruines gallo-romaines au Mont-Berny, près de Pierrefonds, à l'Est de la forêt. C'est une station qui remonte à la plus haute antiquité ; elle fut habitée à la période de la pierre polie et devint, sous l'occupation romaine, une cité que traversait une « voie », appelée plus tard *Chaussée Brunehaut*. En 1865, l'empereur Napoléon III y fit pratiquer des fouilles, qui donnèrent d'heureux résultats. On mit au jour les ruines d'un temple et de thermes, et des

objets gallo-romains qui furent transportés au Palais de Compiègne, puis, en 1871, au Musée de Saint-Germain.

Découvertes archéologiques a Clermont (Oise). — Dans les dépendances de l'Asile d'Aliénés de Clermont (Oise), on a découvert des sarcophages en Calcaire, qui doivent remonter au moins à la période carolingienne. Les ossements sont très mal conservés, comme d'ordinaire.

Découverte d'un Polissoir et Classement d'un Menhir a Tousson (Seine-et-Marne). — Le Ministère de l'Instruction publique vient de faire classer comme monument préhistorique un Menhir, qui est situé près de Paris, à Tousson, dans le département de Seine-et-Marne. Il mesure 1m80 de haut, et sa forme, quoique irrégulière, se rapproche d'un prisme à base pentagonale, dont les côtés mesurent 0m60 et 0m80. Il a été *redressé* récemment.

L'an passé fut découvert, à peu de distance de ce menhir isolé, à 200 mètres environ, un *Polissoir*. C'est un ancien instituteur de Seine-et-Marne, M. Radideau, qui a pu obtenir, *à lui seul*, le classement du Menhir de Tousson, alors que la *S. P. F.* demande en vain le classement de centaines de Monuments !

Un petit menhir, de temps en temps, ça calme l'électeur...

Découvertes de Sépultures sous tumulus. — Dans le bois de Villey-Saint-Etienne (Meurthe-et-Moselle), des terrassiers, travaillant à l'installation d'une batterie détachée d'un fort de Toul, ont mis à découvert des tumuli, contenant des armes, de nombreux bracelets en cuivre ? et des chainettes en bronze, provenant d'équipements divers. Ces objets étaient enterrés à 1m50 environ de profondeur dans des tumuli rangés en ligne, au Nord de la voie ferrée de Paris-Avricourt. — Nous publierons sous peu un article de M. L. Coutil sur cette trouvaille.

Découverte d'une Sépulture gallo-romaine dans les Ardennes. — En labourant une terre située près de Sedan et auprès de la commune de Sapogne-sur-Marche, canton de Carignan arrondissement de Sedan (Ardennes), M. Hattoy vient de découvrir, à une faible profondeur, un grand cerceuil en pierre et plusieurs squelettes, indiquant, d'après d'autres trouvailles faites précédemment dans ces parages, des vestiges d'une sépulture de l'époque gallo-romaine. Mais le grand cerceuil en pierre peut être un peu plus récent (Mérovingien).

III. — **Curiosités.**

I. — **Trouvailles bizarres : un Silex scié.**

En 1911, M. Boutanquoi (de Nampcel, Oise) a trouvé un silex très curieux, à la surface du sol, sur le territoire de la commune d'Avrechy (arrondissement de Clermont, Oise), non loin de la ferme de Sébastopol

et à environ 2 kilomètres des Puits d'extraction de silex de Lamécourt.

Il a la forme d'un parallélipipède rectangle, à base carrée, avec une face non équarrie ($0^m051 \times 0^m026 \times 0^m026$). *Cinq faces sont sciées*; la sixième conserve le cortex, mais devait également être *sciée*, ainsi que l'indique un trait de scie tracé sur les quatre faces.

Cet objet curieux est-il ancien? Evidemment non.— Il n'est pas des âges de la pierre. Il doit être très moderne. Mais quelle en fut la destination? On l'ignore. — D'autres trouvailles analogues ont-elles été faites (1)?

II. — La Déviation de la Méridienne astronomique à l'Epoque Gallo-romaine.

En Vendée, un certain nombre de fouilles ont mis à découvert des Monuments de l'Epoque gallo-romaine, qui nous permettent de calculer la déviation de la Méridienne à cette époque, car ces monument semblent nettement orientés au Nord astronomique.

Les Nécropoles gallo-romaines sont d'ailleurs ainsi édifiées; et il n'est pas douteux qu'à cette époque les Hommes connaissaient très bien le Nord polaire et par conséquent l'Orient vrai (2).

Ainsi, à Noirmoutier, les fouilles de Saint-Hilaire, exécutées en 1863-1864, ont mis au jour un grand *Balneum*, dont le *petit axe* était Nord-sud. Or, ce petit axe faisait, en 1866, un angle de 21°, du côté droit, avec le *Nord magnétique*. Comme, aujourd'hui, la déclinaison est de 15° à Noirmoutier, si celle-ci n'a pas changé depuis cette époque (1866) (il est vrai qu'elle a pu varier de quelques degrés), la *Déviation de la Méridienne* serait de 6°. — Or, 6° correspondent bien environ au IVe siècle après J.-C., époque de construction de ce Balnéum!

Connait-on d'autres faits analogues en France? Il serait intéressant d'être fixé à ce point de vue, car cela donnerait plus de poids aux théories basées sur cette Déviation de la Méridienne pour l'époque de la Pierre polie.

Nous enregistrerons avec plaisir ici même toutes les réponses. M. B.

---

(1) L'indiquer à M. Boulanquoi.

(2) Je l'ai prouvé, en effet, en établissant la *Loi de distribution des Sépultures* dans les Nécropoles à Puits funéraires et à Fosses sépulcrales [Le Bernard; Apremont; etc.].

L'Administrateur-gérant : J. Gamber.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XI^e ANNÉE — 1913.

Tome XI. — N° 5. — MAI 1913.

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN ET CAROLINGIEN
de *VILLEVENARD (Marne)* (1).

PAR

L. COUTIL,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

ROLAND,
Instituteur à Villevenard (Marne).

Le cimetière mérovingien et carolingien de Villevenard a été découvert, en 1886, par M. de Baye, à 3 kilomètres de son Château ; mais nous ignorons s'il a publié le résultat de ses recherches en ce point. Cette découverte suivit celle des seize grottes sépulcrales néolithiques situées dans le même champ.

En 1907, 1908 et 1910, les fouilles furent reprises dans les champs immédiatement voisins (parcelles n° 656 et 657 en 1907, parçelle 658 en 1908 et 1909, parcelle 655 en 1910) par M. Roland, instituteur à Villevenard, qui y découvrit 135 sépultures.

En 1909, M. Cottel, marchand d'antiquités à Paris, fouilla de nouveau l'endroit exploré par M. de Baye en 1886 (n° 636 et 637 du cadastre de Villevenard) et le n° 652, limité par le chemin des Fagottes et de la Croix de Montmort. Malheureusement, M. Cottel exécute ses fouilles par tranches successives, comme s'il exploitait une carrière, et non en suivant chaque sépulture ; il se préoccupe de trouver des objets destinés à la vente ; par

(1) *Congrès des Sociétés Savantes, Session de Grenoble, 1913.*

suite, nous devons rester dans le vague sur la note, *concise*, qu'il a rédigée, surtout que nous n'avons pu voir les objets emportés de suite et vendus. Il prétend avoir trouvé 200 vases, dont 5 en verre, 50 scramasaxes, lances, francisques, plaques de fer damasquinées ou unies, plaques avec croix à tête humaine, colliers, grains d'ambre ; il aurait exploré environ 400 tombes : ce qui est trop pour la surface fouillée.

C'est donc principalement des fouilles de M. Roland dont nous nous entretiendrons, d'après les notes de fouilles, l'examen des objets et les rapprochements que nous avons faits, en étudiant le mobilier funéraire de sa collection. Ajoutons que cette région a fourni toute une série d'autres cimetières mérovingiens : ceux de Bergères-lès-Vertus, Vert, la-Gravelle, Loizy-en-Brie, Givry, Ferebrianges, Congy, Zoches, Oyes, Mondement, Broussy, etc., localités situées autour des grands marais de Saint-Goud, dont le mobilier funéraire a été offert par M. le Baron de Baye au Musée de Saint-Germain, et y occupe une salle spéciale, avec le produit des ses explorations de grottes néolithiques et cimetières gaulois du voisinage : Etrechy, Vert-la-Gravelle, Coizard, Zoches, Bergères-lès-Vertus, etc. — M. Roland a continué les recherches de M. de Baye dans cette riche région.

Situation du Cimetière de Villevenard. — Les sépultures, au nombre de 135, explorées par M. Roland, occupent environ 80 mètres de long sur 90 mètres de large ; le terrain est en pente douce, exposé au Sud, à 800 mètres des marais de Saint-Goud et à 400 mètres de Villevenard. Le sol est calcaire, excepté au sommet Nord-est, où il est plus argileux et siliceux. L'endroit porte le nom de *les Ronces* ; un peu en dessous des premières fouilles se trouvent les seize grottes néolithiques de M. de Baye, actuellement rebouchées (nos 656 et 657 du Cadastre).

Etude des Sepultures. — Le nombre total des sépultures a pu être d'environ 5 à 600 ; elles étaient orientées Est-Ouest, la tête regardant l'Est ; chaque tombe était séparée de la voisine par un espace variant entre 0m20 et 1 mètre ; les sépultures d'enfants rompaient ordinairement la continuation immédiate des rangées et amenait des intervalles de plusieurs mètres sans sépultures. A cause de la déclivité du terrain, les tombes des extrémités ont été plus dénudées que celles du centre ; ces der-

nières étaient un peu plus profondes ; celles du sommet presqu'à fleur du sol.

Les parois et le fond des sépultures taillées dans la craie étaient très unies ; mais, chose assez curieuse, on a recueilli en outre des pierres plates contre les parois, aux pieds, près des fémurs ou des épaules : ce qui s'explique pour les tombes privées de cercueil ; mais certaines en avaient probablement, puisqu'on a retrouvé des clous ; mais on ne comprend pas qu'ils aient mis des pierres sur la poitrine et les genoux des morts. Certaines sépultures étaient entourées de pierres plates (ce que nous avons observé, en 1890, dans les sépultures d'Igoville, près Pont-de-l'Arche, de Saint-Pierre-du-Vauvray, Muids et Bueil (Eure); l'abbé Cochet et Cottel à Criel (Seine-Inférieure) ; Fleury dans l'Aisne ; C. de Beauregard dans l'Isère ; Baudot dans la Côte-d'Or ; nous citerons ausssi le Maine, l'Anjou, Saône-et-Loire, Alsace-Lorraine, Savoie, Wurtemberg, Luxembourg, province de Namur, Rhin moyen, et région des Burgondes, où ces sépultures formées de petits blocs sont presque toujours privées de mobilier funéraire, et sans doute du IXe siècle.

On a trouvé trois sarcophages en plâtre coulé et l'un deux conservait un clou emprisonné dans le plâtre ; mais cela ne prouve pas qu'il y avait un cercueil intérieur en bois : ce qui d'ailleurs serait une exception ; et, d'ailleurs, pour affirmer que des cercueils en bois ont été utilisés partout, il aurait fallu recueillir au moins 12 clous par sépulture : c'était le mininum ; mais on peut affirmer que 20 clous étaient nécessaires ; or cette proportion minima n'a jamais été trouvée.

D'autres sépultures avaient leurs parois protégées par du plâtre appliqué contre la terre ; ce que nous avons observé dans l'Eure. Beaucoup de sépultures avaient été violées anciennement.

Les inhumations faites l'hiver étaient plus inclinées vers l'Est que celles d'été. Les femmes paraissaient avoir les mains ramenées sur le bassin, tandisque les hommes avaient les bras allongés sur leurs armes. Des empreintes de suaires existaient sur les plaques oxydées, ainsi que des vestiges de cuir.

Les vases étaient entre les talons, suivant l'usage, parfois entre les jarrets, exceptionnellement près du côté droit de la tête ; on a recueilli trois coupes en terre rouge gallo-romaine ; un vase avait conservé des traces de substance grasse.

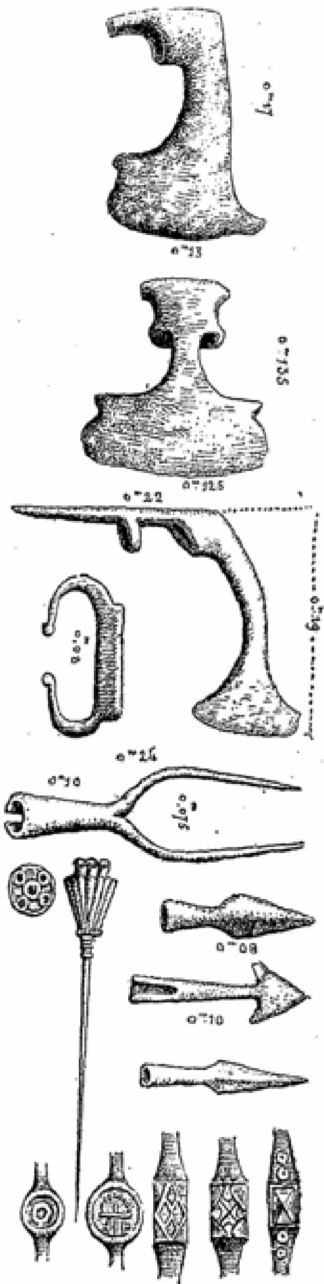

Fig. 1. — Armes en fer. Epingle en or et Bagues en bronze.

Les vases en verre se trouvaient dans les sépultures d'enfant et sans vases en terre (détail que nous avons observé à Bueil et Muids).

Quelques débris de graines et de noisettes ont été observés. Comme monnaies, on n'en a recueilli qu'une gauloise et des monnaies romaines, près des fibules, de la ceinture, de la poitrine, ou enfilées dans le collier.

Les scramasaxes étaient placés à droite, la pointe en bas ou obliquement sur la cuisse, les couteaux en dessus; les francisques près du talon droit, les framées à la hauteur de la tête et à droite. Les colliers de femme étaient formés de perles de verre ou de terre cuite émaillée, ceux d'enfant étaient composés de perles d'ambre.

Les inhumations situées près du chemin de la Croix de Montmort étaient soignées, bien taillées dans la craie, plus profondes, mais sans mobilier, sauf un scramasaxe plus fin. M. Roland ne croit pas que ces sépultures aient été violées, tandis que, dans le haut du champ, au Nord, les sépultures creusées dans l'argile avaient été violées depuis fort longtemps; on retrouva dans celles-ci quelques épaves oubliées, des perles, une cruche, un ardillon de bronze, avec milieu d'ossements en désordre. D'après divers documents, notamment les sépultures formées de pierres plates, sans

mobilier funéraire, on peut dire que ce cimetière fut en usage jusqu'au IXe siècle. A 500 mètres à l'Est et à l'extrémité du village, au lieu dit *La Cour au Seigneur*, existait le hameau de *La Cour*. on y a retrouvé des inhumations commençant à l'époque gauloise et se continuant aux époques gallo-romaine, mérovingienne et carolingienne, avec les mêmes poteries et armes que ci-dessus ; mais on y constatait des bouleversements et dix sépultures à peine étaient intactes.

DESCRIPTION DU MOBILIER FUNÉRAIRE. — *Armes en fer*. — Nous citerons 32 scramasaxes de diverses dimensions, quelques-uns avec traces de poignées en bois ; deux de ces armes n'avaient pas de pointes, lorsqu'on les exhuma ; quatre garnitures de fourreau en bronze, dont deux ornées et deux unies, entouraient ces scramasaxes. M. Cottel accuse aussi une cinquantaine de scramasaxes, des boucles en fer, dont quelques-unes damasquinées d'argent ; 75 couteaux et lames variant entre 0m10 et 0m30 ; 15 framées ou lances, dont quelques-unes avec traces de bois dans la douille, la tige aplatie et effilée ; elles mesurent 0m22, 0m37, 0m42, 0m46, 0m52 sur 0m02 à 0m04 centimètres de largeur ; deux têtes de flèches à barbelures et une quadrangulaire, sorte de carreau ; une francisque, dont le tranchant arqué était tronqué, une francisque ordinaire, deux francisques avec emmanchement très long muni d'une longue patte et d'une bague pour la fixer solidement au manche (1) ; une fourche de 0m24 de long à deux dents de 0m14 et une forte douille ; le cimetière de Bassecourt (Suisse) a donné une fourche à trois dents ; ce doit être une foëne à harponner les poissons (Pl. XXI. *Fig*. 4) ; ces fourches sont excessivement rares dans les sépultures mérovingiennes (*Fig*. 1).

Trois spirales de fer, dont l'usage ne peut être déterminé. Forces à tondre les moutons ou les peaux d'animaux abattus.

Poteries. — Le nombre total s'élève à 197, y compris celles qui furent cédées par M. Cottel, qui en a recueilli 200 à lui seul. De forme ordinaire, elles étaient noirâtres, unies ou ornées de

(1) Type de l'Album Caranda (Pl. XXI). — Barrière-Flavy (Pl. XXI, *Fig*. 1, 2, 3). — De Chavannes (Suisse). — De Remies (Aisne) et De Chaffois (Doubs). — Une cinquième francisque avec tranchant perpendiculaire au tenon de l'emmanchement.

hachures droites ou obliques, de lignes horizontales en relief (pas de dessins à la molette, grecques ou autres décors); nous y avons compté 24 cruches à anses avec bec trilobé ou uni, semblables à celles des sépultures de Breny (1); de

Fig. 3. — Vase noir, orné de gravures d'oiseaux.

cruches sans anse, de couleur grise ou jaunâtre; quelques-unes étaient tournées à la main; deux bouteilles plus ou moins oblongues; vingts goblets à cordons avec étranglement au centre; un vase en forme de gobelet à panse large et dépressions verticales dans l'intervalle desquelles on a gravé des

Fig. 2. — Vase noir, orné d'oiseaux gravés. [*Détails*].

(1) Album Caranda (Pl. XLIII, *Fig.* 1 et 2); d'Achery, Mayet, Collection Boullanger; Barleux (musée de Péronne); Herpes (Charente), collection Delamain.

oiseaux stylisés de profil, à gauche, séparés par des zigzags et autres décors sommaires sur une hauteur de 0m07, le col mesure 0m08 de diamètre et la base 0m11, celle-ci est ornée de deux zones de six pointillés parallèles (ces oiseaux peuvent avoir une certaine analogie symbolique avec les nombreuses croix et chrismes observés sur les plaques recueillies dans les mêmes sépultures) (*Fig.* 2 et 3) ; cinq gourdes, bombées d'un côté et plates de l'autre, ornées de cercles, croix ou zigzags (1) ; elles sont rares dans les autres départements et paraissent avoir été surtout en usage dans la Marne ; une cruche avec versoir tubulaire, analogue à celles du Jura et de l'Alsace; un petit tonneau, dont les anses étaient cassée et dont le bout est orné d'une croix à branches égales, du type de Saint-Jean-d'Acre ; deux petites aiguières ; trois plats en terre noire et trois en terre rouge ; dix écuelles. Deux fusaioles en terre cuite.

Verreries. — Quinze vases en verre, dont dix pour M. Roland et cinq pour M. Cottel ; une bouteille du genre de celle du Musée de Caen à panse ronde et fond plat ; deux autres plus petites à panse arrondie, ainsi que le fond ; un gobelet à fond plat en forme de cylindre tronqué avec bords renversés extérieurement ; quatre cornets dont deux longs et deux moins élançés avec bouton au fond (vase apode), enfin une petite écuelle à fond rond ; dix-huit colliers composés de perles de verre émaillé de diverses couleurs et de perles en terre cuite émaillée, avec 15, 20, 30, 45, et 60 perles.

Bronze. — Garniture de coffret, mesurant 0m13 à 0m14 de côté, composée des quatre angles ornés d'une double rangée de petits cercles et de trous de clous (*Fig.* 4), et quatre petites bandes analogues à placer entre chaque angle ; au centre, une entrée de serrure ajourée ornée de cercles avec point central. Trois autres entrées de serrure, plus petites ; d'autres pièces d'appliques figurant des oiseaux, perroquet de profil orné de cercles avec point du type du cimetière de la Buissière (Belgique), décrit par MM. Dens et Poils (*Soc. arch. Bruxelles*, 1909, *Fig.*) ; d'Anderlech (Belgique), de Cerseuil (Aisne), d'Harquency (Eure) (2), que nous avons reproduit dans notre Archéologie de l'Arrondissement des

---

(1) Album Caranda (Pl. XLIV).
(2) A. Caranda (Pl. 62 nouvelle série, *Fig.* 2 et 80, *Fig.* 3 *bis*).

Andelys. Nous citerons aussi de petites terminaisons de cour-

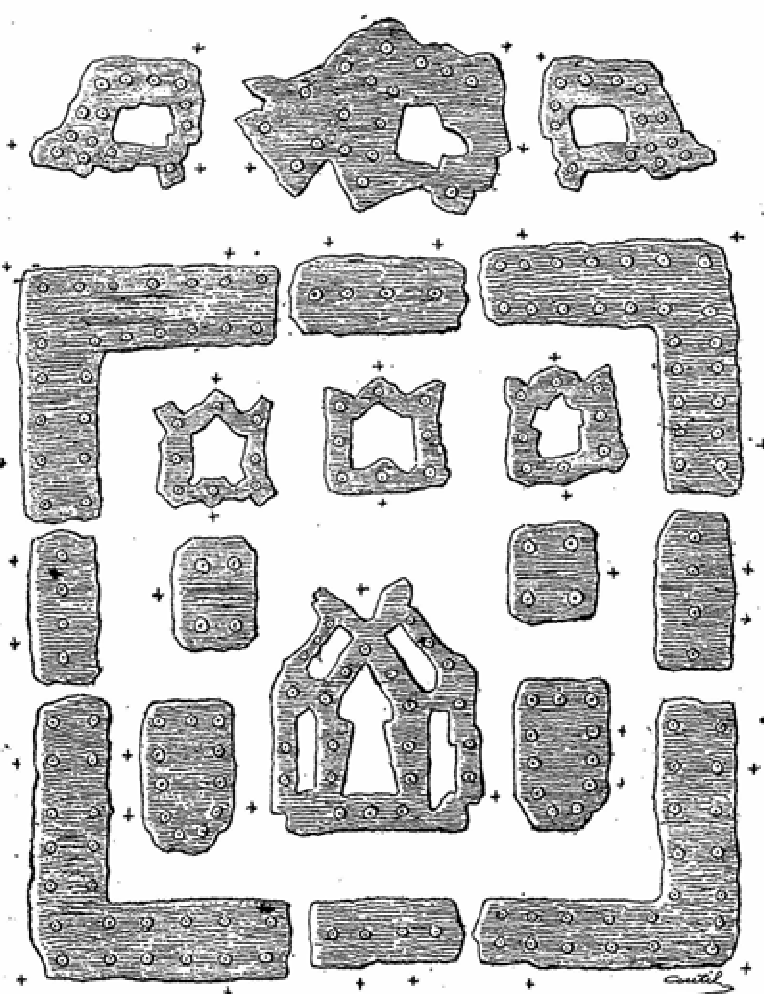

Fig. 4. — Garniture de Coffret.

roies, étroites et longues, ornées de cercles ou de dessins géométriques (1); deux sortes de petites fourchettes à trois tiges avec

(1) Caranda (Pl. XXXIV, *Fig.* 12 et 13).

trous à l'extrémité pour les fixer (1) ; une plaque de ceinturon ronde avec sa boucle munie d'un couvre charniere, ornée de cercles avec point ; la plaque mesure 0m07 ; le centre est orné d'un *chrisme*, monogramme Constantinien du Christ, figuré par un X et un P entrecroisés, mais sans les lettres α et Ω (on en à fait l'emblème du Dieu vivant, et aussi une croix ansée hiéroglyphique ; on sait que Constantin est le premier qui fit peindre ce monogramme sur son labarum ; il a été en usage du IVe jusqu'au Xe siècle pour les sépultures, les monnaies, les églises, diplômes et divers objets) ; mais, alors que notre collègue M. Pilloy reporte l'usage de cet emblème jusqu'au VIIIe siècle, nous pensons qu'il a pu être en usage dès le IVe siècle, après la conversion des Francs au catholicisme ; on le voit sur le fond d'un plateau de verre d'Armentières (2). D'ailleurs, on sait que, plus le décor est pur, plus il se rapproche du IVe siècle ; or, comme celui-ci n'a rien de byzantin, on peut donc le placer au Ve ou VIe siècle. Cet emblême se retrouve sur les dalles tumulaires d'Algérie et Tunisie, portant des épitaphes des IVe et Ve siècles. M. Cottel dit avoir trouvé une plaque ornée d'une tête humaine. Nous citerons aussi deux plaques très allongées, ornées de cercles (3) et une autre de deux croix, forme très fréquente dans l'Aisne ; deux plaques rondes pareilles, ornées au centre d'une croix ; une petite plaque avec cercles concentriques (4) au milieu ; une autre petite avec six cercles concentriques ; deux autres petites plaques ajourées au centre et carrées.

Quatre garnitures de fourreau de scramasaxe, dont deux ornées et deux unies. Deux larges boutons semblables avec partie saillante au centre et le pourtour orné de cercles avec point (5). Sept boutons ornés en creux d'une sorte de serpent replié sur lui-même. Quatorze bagues, dont six avec chaton orné d'un motif rond ou oblong, avec motif circulaire, en losange, avec dessin et *monogramme* (?) ; une bague en argent avec motif en verre jaunâtre ; une bague à clef sur le côté, res-

---

(1) Caranda. Sépultures d'Armentières (Pl. 25).
(2) Album Caranda (Pl. 28).
(3) Caranda (Pl. XXII).
(4) Caranda. Sépulture d'Arcy Saint-Restitué (Pl. 45, *Fig.* 5).
(5) Caranda (Pl. XXXVII, *Fig.* 5).

semblant à celle de Ferebrianges (Collection de Baye, Musée de Saint-Germain) ; trois paires de boucles d'oreilles dont une en argent et deux en bronze. Des passe-lacets unis, ou ornés, en bronze et argentés. Deux bracelets en bronze. Deux balances monétaires avec plateau rond de 0m03 de diamètre.

Fibules en argent et bronze ornées de verroteries triangulaires de couleur bleue, du genre de Breny (Aisne), décoration assez fréquente ; quatre grands stylets dont deux ornés au centre d'une partie plus forte à quatre facettes gravées et des stries sur la tige ; deux autres moins longs. Six épingles.

Or. — Une épingle à tige de bronze de 0m055, avec tête en or cylindro-conique de 0m014, ornée en son centre de cinq tubes saillants qui enchassent des petits saphirs : nous ne connaissons que deux épingles qui s'en rapprochent, celle d'Hardenthun (Pas-de-Calais) (1) et l'épingle caliciforme en argent d'Aiguisy (2) ; une bague en or avec émeraude ; le tour de cette bague est à facettes (collection Cottel) ; une fibule digitée ou palmée d'environ 0m07 avec une tête à l'extrêmité, les yeux formés de grenats ronds, un autre grenat en demi circonférence formait la bouche, elle a été trouvée par M. Cottel.

Argent. — Une paire de boucles d'oreilles. Une bague en argent avec chaton en verre jaunâtre.

Os. — Un peigne en os avec ornements en cercles avec points, une perle en os.

Crâne. — Un crâne portant sur le côté droit de la nuque une cavité faite sur le vivant ; mais nous n'osons affirmer que ce soit une trépanation : ce qui est probable, car cette opération s'est faite à l'époque franque ; nous avons recueilli au cimetière de Paix, près les Andelys (Eure), un crâne de femme portant aussi une cavité à la base de l'occipital ; l'os s'est réparé, ce qui prouve qu'elle a survécu à cette cruelle blessure ; un autre cas s'est

---

(1) Abbé HAIGNERÉ. — *Quatre cimetières du Boulonnais.* — 1866, pl IX, *Fig.* 1, 2, 3.
(2) Album Caranda (Pl. LVI, *Fig.* 9).

retrouvé dans le cimetière que nous avons exploré à Bueil (Eure); l'entaille occupe le frontal; l'individu n'a pas dû survivre.

L'abbé Cochet a signalé un autre cas d'entaille oblique (sans indiquer la partie du crâne), dans le cimetière mérovingien d'Etretat (Seine-Inférieure) qu'il explora en 1842 (1).

M. Chambroux en a décrit un autre, provenant du cimetière de Chelles (Seine-et-Marne); il porte deux entailles symétriques sur chacun des pariétaux; mais il a oublié de dire si l'os a été reparé et si par suite la personne a survécu (2).

CONCLUSIONS. — Le cimetière de Villevenard n'offre rien de bien saillant; il se relie donc par son mobilier à ceux de la Marne et de l'Aisne. Nous noterons l'abondance des cruches à bec unique ou contourné, d'un vase à bec versoir comme à Herpes (Charente), dans les sépultures de Chaussin (Jura), des musées de Colmar et Strasboug; de petites aiguières; d'un petit tonneau décoré d'une croix; de cinq gourdes à deux anses; de bouteilles en terre; de coupes basses et de vases en gobelet ornés de cordons saillants; d'un vase fort curieux, orné de trois oiseaux, sans doute symboliques. Pour le verre, des vases apodes et une bouteille cylindrique avec base aplatie; pour le bronze, plusieurs plaques ornées de croix, l'une d'un chrisme et deux balances; pour l'or, une bague avec émeraude, une fibule digitée avec tête humaine, ornée de grenats, une épingle à tête cylindro-conique avec cinq tubes terminés par des saphirs; pour l'argent, une bague et une paire de boucles d'oreilles.

Ce cimetière, avec ses nombreux ornements chrétiens, a dû commencer au v[e] et se continuer surtout aux vi[e] ou vii[e] siècles; nous ne le croyons pas plus ancien, en ce qui concerne les objets examinés; mais nous n'avons pas vu ceux de M. de Baye, ni ceux de M. Cottel, trouvés dans des sépultures voisines de celles qui étaient privées de mobilier funéraire. Ce cimetière, comme beaucoup d'autres, a donc servi jusqu'aux viii[e] et ix[e] siècles; il complète la série des Nécropoles situées sur les pentes qui dominent les Marais de Saint-Goud.

---

(1) COCHET. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique.* 2[e] édit., p. 362.— L. COUTIL. *Le cimetière franc et carolingien de Bueil.* 1905.
(2) CHAMBROUX. — *Cimetière mérovingien de Chelles.* 1903.

Ces populations franques n'ont pas du être très agricoles, car le sol y est extrêmement calcaire. Le bord du lac pouvait offrir des pâturages pour les bestiaux, dont le lait servait aux habitants, qui en outre trouvaient dans le lac des mollusques, d'énormes moules, et beaucoup de poisson. D'ailleurs, avant les Mérovingiens, les Néolithiques y avaient laissé des habitations lacustres, des grottes sépulcrales ; et les Gaulois leur succédèrent.

Ce n'est que depuis 10 à 15 ans que la vigne, qui fournissait des raisins pour le Champagne, est atteinte de chlorose ; avant, ce pays était très prospère ; et ceci explique sans doute l'attrait des anciennes populations pour cet endroit si riche et si pittoresque.

ANALYSE CHIMIQUE DES RÉSIDUS
trouvés dans des Vases d'un
Puits funéraire de la Vendée,

PAR M. LE D[r]

L. REUTTER (Neufchatel, Suisse),

Docteur ès sciences, Privat-Docent à l'Université de Genève.

M. le D[r] Marcel BAUDOUIN a publié jadis la description de la Fouille d'un *Puits funéraire*, découvert à la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil, au Bernard (Vendée), et scientifiquement exploré en 1903 (1).

Dans ce puits, il a trouvé plusieurs Vases, qui avaient été placés dans la sépulture d'une façon voulue. Ces Vases devaient être remplis d'un liquide quelconque, puisque, dans chacun d'eux, on a remarqué la présence d'un *Résidu*, assez important.

M. le D[r] M. Baudouin ayant bien voulu me confier l'analyse détaillée de ces divers résidus, j'en donne ci-dessous les résultats analytiques. — Ces masses proviennent de deux vases différents. Le Puits funéraire date des premiers temps de la Gaule romaine (III[e] s. après J.-C. environ).

Comme on le verra, mes examens sont venus confirmer l'hypothèse, formulée en 1903, d'après laquelle le liquide de ces vases n'aurait pas été autre chose que du *Vin aromatisé* à la mode romaine.

*
* *

I. RÉSIDU N° I (*Grand Pot Gaulois cassé*).

Cette masse, formant une poudre gris brunâtre, à reflets légèrement verdâtres, provient d'un grand Pot, *noir*, *cassé*, décou-

---

(1) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découverte et fouille d'un nouveau Puits funéraire* (N° XXXII) *à la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil, au Bernard* (*V.*). — *III[e] Congrès Préh. France*, Par., 1907, Autun. Paris, 1908, p. 828-909, 41 fig. dont 3 pl. hors texte. — Tiré à part, Paris, 1908, in-8°, 82 p., 41 fig., dont 3 pl. h. texte.

vert dans le puits N° XXII de la Nécropole de Troussepoil, au Bernard (Vendée).

Son odeur est nulle; sa saveur est un peu térébenthinée, amère.

Elle émet, chauffée dans une éprouvette, des vapeurs blanches, irritant les muqueuses, et se déposant sur les parois du tube sous forme de *cristaux*, solubles dans l'eau bouillante et donnant les réactions caractéristiques de l'*acide cinnamique*.

Chauffée plus longtemps, son arôme devient bitumineux et légèrement térébenthiné.

Elle se dissout en partie avec une coloration jaune brunâtre dans l'acide sulfurique ; jaune pâle dans l'acide chlorhydrique; jaune orange dans la potasse caustique. Elle est en partie soluble dans l'éther (2/5); dans l'alcool (1/5); dans le chloroforme (un peu plus de 1/5); dans l'eau (un peu moins de 1/5).

I. *Solution éthérée.* — Sa solution éthérée, à réaction acide, de couleur brun rougeâtre, ne se colore pas en rouge par les vapeurs de Brome, et ne prend pas une coloration rouge par addition d'hypochlorite de soude. Cette solution éthérée, prudemment additionnée d'acide sulfurique, forme, à la ligne de contact des deux liquides, un anneau rouge brunâtre, tandis que, par addition d'acide chlorhydrique, d'acide nitrique, cet anneau n'existe pas et il ne se produit aucun changement dans l'aspect des deux liquides superposés.

Cette solution éthérée, agitée avec une solution aqueuse de potasse caustique, abandonnait à cette dernière son acide cinnamique ; décantée, privée par la distillation de son éther, additionnée après refroidissement de quelques gouttes d'une solution de permanganate de potasse et d'acide sulfurique, elle émettait l'odeur caractéristique de l'aldéhyde benzylique. Cette solution éthérée, ainsi privée de son acide cinnamique, agitée avec une solution de bisulfite de soude, abandonnait à cette dernière des traces de vanilline.

Une partie de cette solution éthérée, additionnée d'un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique, formait à la ligne de contact des deux liquides un anneau brunâtre, la couche éthérée ne se colorant pas en violet; cette réaction est donc négative, quant à la présence du Baume de Gurjun.

Une partie de cette solution éthérée, évaporée, abandonnait un

résidu brunâtre émettant au chaud des vapeurs blanches irritant les muqueuses ; puis une odeur térébenthinée caractéristique. Ce résidu additionné d'acide sulfurique se colorait en brun.

Le perchlorure de fer additionné à cette solution ne la colorait pas différemment et les réactions de l'Ombelliférone étaient toutes négatives.

II. *Solution alcoolique.* — Cette solution alcoolique, de couleur jaune orange, à réaction neutre, précipitait un dépôt jaune orange par addition d'une solution de bichromate de potasse ; blanc jaunâtre par celle d'extrait de Saturne et prenait une teinte verdâtre par celle de perchlorure de fer. Additionnée d'acide chlorhydrique, il se formait, ainsi que par addition d'acide nitrique à la ligne de contact des deux liquides un anneau blanc, tandis que l'acide sulfurique ne la colorait nullement.

Une partie de cette solution alcoolique évaporée abandonnait un résidu qui, chauffé, émettait des vapeurs d'odeur térébenthinée.

III. *Solution chloroformique.* — Cette solution chloroformique de couleur rouge brunâtre à réaction neutre, abandonnait à l'évaporation un résidu brunâtre d'odeur bitumineuse. Fondu avec de la potasse caustique, il formait une masse dégageant, sous l'influence des Acides, des gaz d'hydrogène sulfuré, provenant du soufre toujours contenu dans le Bitume de Judée ou dans l'Asphalte.

IV. *Solutions aqueuses préparées à chaud ou à l'aide d'eau acidulée.* — Ces solutions aqueuses, incolores, ne renfermant pas de sucre, donnaient les réactions caractéristiques aux tartrates, mais ne se précipitaient pas par addition d'alcool : preuve qu'elles ne contenaient pas de corps à mucilage.

V. *Parties insolubles.* — Elles étaient formées d'impuretés et de matières minérales, non analysables.

Conclusions. — Les réactions caractéristiques du *Storax*, de la *Myrrhe*, du *Sandaracque*, du *Bdellium*, du *Mastic*, de l'*Encens*, de l'*Opoponax*, de la *Gomme ammoniaque*, de l'*Ase fétide*, du *Galbanum*, du *Baume de Gurjun*, du *Baume*

d'Illourie, du *Sang-de-Dragon*, etc., etc., étaient toutes négatives, tandis que celles du STYRAX étaient positives.

Nous pouvons donc conclure que cette masse était formée d'un mélange de TÉRÉBENTHINE, reconnaissable à l'odeur térébenthinée émise ; de STYRAX, décelé par la présence de l'acide cinnamique et de la vanelline ; d'ASPHALTE ou BITUME DE JUDÉE : ayant servi à conserver ou à AROMATISER un VIN, comme la présence des TARTRATES le fait supposer.

II. RÉSIDU N° II (*Vase entier, de forme romaine*).

Cette masse était formée de petits morceaux résineux, brunâtres, donnant, une fois pulvérisés, une poudre gris-brunâtre, inodore, légèrement amère. Elle se dissout en partie dans l'acide sulfurique avec une coloration brunâtre, en partie dans l'acide chlorhydrique chaud avec une coloration jaunâtre. L'ammoniaque et la potasse caustique la dissolvent en majeure partie, avec une coloration jaune brunâtre. Elle se dissout en partie dans l'éther, l'alcool, le chloroforme et l'eau chaude et l'eau acidulée, abandonnant un résidu non analysable, formé de matières inorganiques et de débris végétaux.

Sa solution *éthérée*, à réaction acide, de couleur jaune pâle, ne donne pas les réactions caractéristiques du storax, du styrax, de la gomme ammoniaque, de l'ase fétide, du galbanum, de la myrrhe, du mastic, du bdellium, du sang-de-dragon, de l'opoponax, etc.; ou additionnée, soit d'acide sulfurique, soit d'acide chlorhydrique, soit d'acide nitrique, il ne se forme pas d'anneaux caractéristiques ni de changement de coloration dans ces deux liquides superposés. L'hypochlorite de soude la décolore ; et le brome la colore en jaune orange.

Cette solution éthérée, évaporée, abandonne un résidu, qui, chauffé (1), émet des vapeurs d'odeur térébenthinée. Mais elle ne renferme ni acide cinnamique, ni vanilline, décelable lors des agitations avec des solutions aqueuses de carbonate de soude et de bisulfite de sodium.

Sa solution *alcoolique* ne change pas de coloration et ne forme

(1) Dr L. Reutter. — *Les Parfums égyptiens et de leurs analyses*. Paris, 1913. — *Analyse d'une Résine carthaginoise, entourant le corps momifié d'un Prêtre*. Carthage, 1913.

aucun anneau caractéristique, par addition, dans des tubes différents, d'acide sulfurique, d'acide chlorhydrique, d'acide nitrique, d'hypochlorite de soude, de brome. Le bichromate de potasse la précipite en un dépôt jaunâtre, l'acétate de plomb en un dépôt gris jaunâtre, et le perchlorure de fer la colore en jaune orange.

La solution *chloroformique* évaporée abandonne un résidu, formé d'asphalte ou de bitume de Judée, tandis que les solutions aqueuses (chaude et acidulée) renferment des traces de mucilage et de sucre, puis des tartrates, des sulfates, des chlorides de sodium, de potasse, et de calcium.

Conclusions. — Nous pouvons donc conclure que cette masse est formée d'un mélange de Térébenthine d'une résine à gomme (encens, gomme arabique), et d'asphalte, qui fut additionné à un *Vin*, soit pour l'aromatiser, soit pour le conserver, comme le prouve la présence des tartrates et du sucre, ainsi que celle des sulfates et chlorures de potassium, de sodium et de calcium.

*
* *

Les résultats de ces analyses concordent approximativement avec ceux concernant des résidus vineux, découverts par le Révérend Père Delattre, membre de l'Institut, lors des fouilles de Carthage et provenant d'amphores romaines [*Des analyses des des résidus d'amphores romaines découvertes à Carthage*; in *De l'Embaumement avant et après J. C.*; par le Dr L. Reutter. Paris, 1912, p. 125].

DÉCOUVERTES

DE NOUVEAUX MONUMENTS PRÉHISTORIQUES

DANS LES VOSGES DU NORD (1).

PAR

Charles MATTHIS (Niederbronn, A.).

INTRODUCTION. — La *Préhistoire* a fait récemment en Alsace des progrès rapides, dus à l'impulsion de nombreux savants. Nommons le Dr R. Forrer, X. Nessel, Guttmann et autres chercheurs. Avec le résultat des fouilles, on a pu constater la présence et le séjour de l'homme primitif en Alsace et suivre son développement sur notre sol.

Dans la majeure partie des villages du canton de Niederbronn et de l'arrondissement de Wissembourg (le Wasgau), on a trouvé des objets de la *Période néolithique*. Les 600 tumulus, ouverts dans la forêt entre Selz, Schirhoffen et Hatten et dont les richesses furent données par l'ancien maire, M. Nessel, à sa ville natale, sont aujourd'hui déposées au *Musée* de *Haguenau* et font de cette collection de l'âge du bronze et du fer l'une des plus belles de nos régions (2).

Mais à nos montagnes s'arrêtent les recherches ! Les basses Vosges sont peut-être plus riches en préhistoire que toute autre partie de l'Alsace. C'est ce que je désire démontrer aujourd'hui. Le grand Shœpflin avait déclaré que nul coin de notre

---

(1) Conférence faite à Metz à la *Société d'Histoire et d'Archéologie lorraine*, en novembre 1912 ; et à Strasbourg, au Palais Rohan (même époque). — D'après le *Journal d'Alsace-Lorraine*, Strasbourg, 30 mars 1913.

(2) En septembre 1912, jai visité avec mes amis et collègues, Kessler et Matthis, l'ADMIRABLE et trop inconnu Musée de Haguenau. — J'y reviendrai ici un jour. M. B.

pays ne possédait autant d'antiquités *romaines* que les environs de Niederbronn.

Cette localité, située sur le versant oriental des Vosges du Nord, fut habitée aux temps les plus reculés. On y a trouvé des *silex taillés;* des *haches* en pierre, en *bronze* et en *fer;* des monnaies et des objets *gaulois.* Mais c'est surtout sur les hauteurs, qui entourent la vieille cité *balnéaire* d'un si beau cadre de verdure, que se retrouvent très nombreux les vestiges des temps préhistoriques. Les premiers hommes s'y arrêtèrent; les uns retenus par la situation favorable à l'entrée d'une vallée que traverse un cours d'eau; d'autres par une source sortant chaude de terre, d'un goût amer; et d'autres encore par la proximité des montagnes élevées, dont les pentes raides à l'accès difficile offraient, sur leurs hauts plateaux, avec de riches herbages, un abri derrière des rochers.

Nous y trouvons des débris d'habitations, des cavernes, des *lieux de culte* et de *défense.*

Vers le milieu du siècle dernier, ces endroits éveillaient encore, quand on y passait, une horreur superstitieuse, se basant sur d'affreuses scènes dont ces lieux furent témoins et qui, rapportées de génération en génération par le bûcheron et par le paysan, sont oubliées aujourd'hui.

Avec les grands arbres ont disparu la forêt mytérieuse et les superstitions de jadis! Les vieux se racontaient, en parlant des temps anciens, « que des hommes, qui immolaient leurs semblables, habitaient ces hauteurs, mais ils en furent chassés; et leurs dieux ont été brisés. Ils se réfugièrent dans les vallées; mais, à certaines époques de l'année, dans le silence de la nuit, les sentiers menant aux carrefours, où se trouvent d'ordinaire les roches à sacrifice) s'animaient. Alors des centaines de mains redressaient les autels renversés; des flammes éclairaient une foule pieusement recueillie, implorant le dieu des ancêtres. Dès que la lune atteignait la moitié de sa course, les ombres se dispersaient; et la forêt rentrait dans son calme. » A ces contes et à tant d'autres, colportés de siècle en siècle, et à l'effroi qu'ils entretenaient, nous devons peut-être la conservation de ces ruines, qui autrement auraient disparu depuis longtemps!

Dès mon enfance, ces endroits hantés et leurs légendes m'étaient connus; je m'abstenais d'en parler, ne voulant pas les rendre publics, avant d'être mieux documenté.

En Bretagne et ailleurs, je trouvai des monuments identiques, sur lesquels on se racontait des légendes semblables. Je fus alors persuadé que les monuments, témoins d'un lointain passé dans nos montagnes d'Alsace, et nos légendes, avaient, aussi, leur valeur et leur droit à l'admiration du public !

Riesberg. — Je parlerai en premier lieu des monuments préhistoriques de Niederbronn, situés à gauche de la vallée, qui, au Nord de la ville, se dirige vers la Lorraine.

Sur le Riesberg, ce contrefort des Vosges, s'élevait un *Temple du Dieu Mercure*, dont le portail était tourné vers la plaine qui s'étend jusqu'au Rhin. Ce monument romain était placé à côté d'un sanctuaire, appelé le Wachfelsen, semblable au Wachstein du mont Sainte-Odile, si populaire dans notre pays ! Sur le même plateau et à peu de distance se voit la charmante ruine gothique du Wasenbourg, qui fut construit au XIII^e siècle par Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, et dont l'architecture est aujourd'hui encore très admirée. Sur l'un des rochers faisant partie de ce château, se lit une inscription latine, parlant d'un édicule placé là, sous l'égide du grand dieu gallo-romain, par Sévérinus Satullinus, fils de Caïus, en vertu d'un vœu librement consenti. Les traces d'appui de cette petite construction se voient encore sur le rocher ; et, dans le sol, j'ai trouvé des *fibules*, des *lampes* et des *tuiles* romaines.

En 1887, je fouillais au pied du Wachfelsen et mis à jour de grosses pierres de taille avec sculptures et inscriptions, des pièces de frise, des demi-colonnes et des autels, provenant d'un monument encore dédié à Mercure. Avec le concours obligeant de M. le conservateur Knauth, l'architecte émérite de la cathédrale de Strasbourg, et de l'administration forestière, j'ai eu le bonheur, après vingt-six ans d'attente, de faire replacer mes trouvailles près de leur emplacement primitif ; les demi-colonnes, les inscriptions et les frises forment aujourd'hui un portail romain d'une importance historique immense pour Niederbronn (Ce monument doit être unique en Alsace).

Des recherches effectuées plus tard par le D^r Mehlis permirent de préciser l'emplacement de cet édifice, qui, tombé en ruines ou démoli, fut jeté au bas du rocher, où les siècles en recouvrirent les débris de déblais et d'oubli.

L'un de ces autels portait l'inscription suivante : MERCVRIO SACRVM. .. VMINI.

Le Riesberg semble avoir été voué jadis au *Culte du Dieu Soleil*. L'extrémité méridionale de la montagne porte le nom de Sonnenberg et se termine par la *Chaire de Saint-Jean*, roche sur laquelle on brûlait les feux au solstice d'été. Une image du *Dieu Soleil* (grossier travail sur pierre) y fut trouvée, ainsi que des objets en *silex taillé*, des haches et marteaux en *pierre polie*, des bronzes et des ossements humains.

Le Wachfelsen, qui se voit de très loin de la plaine, porte toutes les traces d'un Sanctuaire : trou circulaire dans le rocher, des cupules, des bassins, un *siège taillé* dans le roc, semblable au Kanapéfelsen du mont Sainte-Odile, et au Steinsitz de la Heidenkirch, qui se trouve à proximité de la Volksburg (immense *Oppidum*) de Ratzwiller ; ce siège est orienté vers le camp situé de l'autre côté de la vallée.

La légende populaire fixait en ce lieu la passerelle aérienne, reliant le Riesberg à la Zickenburg, que traversaient les prêtresses, se rendant d'une montagne sainte à l'autre. Sur le Wachfelsen brûlaient des feux, appelant les fidèles au culte ; de là partaient d'autres signes avisant les gens de la plaine de l'approche d'un danger. Au pied du Wachfelsen s'étendait le Bois sacré, le sanctuaire, qui dut faire place au Temple romain.

Au nord du Wachfelsen, à quelques cents mètres du Château, je rendis, en 1902, le public attentif à une *Enceinte*, à coins arrondis (un Volksring), très bien conservée, que j'avais relevée en pleine forêt. C'est un mur de pierres sèches, posées sur de gros blocs. Ce mur, de $1^{m}60$ à $2^{m}20$ de haut, de $2^{m}80$ à $3^{m}20$ d'épaisseur à sa base, a une étendue de plus de 160 mètres. La contenance intérieure du refuge dépasse 2.000 mètres carrés.

La coupe de cette enceinte, verticale à l'extérieur, inclinée intérieurement, est de construction semblable aux Oppidums de l'époque gauloise. Peu connu et hanté par l'esprit malin, cet endroit écarté s'appelait *der Garten* (le Jardin) [Elfengarten] ; la légende le désignait comme le lieu de rendez-vous des prêtresses, de leur culte, de leurs danses, de leurs sacrifices.

A l'Est de ce cercle de pierres, une Allée, se dirige vers un *tumulus*. Vers le Sud, où le mur se rétrécit, l'enceinte était fermée par des palissades ; à cette sortie se trouve une citerne, maçonnée, d'une profondeur de trois mètres, à fond conique,

qu'alimentait un étang situé à quelque cent mètres de là ; l'eau coulant dans une rigole traversait un rocher par un canal, taillé en demi-cercle, d'un travail fort curieux.

De nombreux tas de pierres, de toutes formes, *Rotteln* comme on en trouve au Wasserwald et à Dabo, des tombes et des carrières *romaines,* entourent l'étang du Riesberg ; à droite, on traverse un champ en pleine forêt, dernier vestige des Hirtenfelder (champ du berger) ; à la lisière du bois, un *menhir* nous indique la proximité des *pierres à bassins*, dont la crête du Riesberg est couverte. Ces trous ronds contiennent très souvent de l'eau, sont de grandeur, de forme et de profondeur différentes ; mais toutes à fond également conique : détail qui se retrouve rarement. Le peuple les appelle *Opfersteine*, en ajoutant : « Do han sie früher d'Litt geköpft » !

On voit en cet endroit des *rochers taillés*, en forme de pierre meulière avec rebord, en baignoires et en *sièges ;* cette dernière forme se rencontre fréquemment, mais toujours orientée vers le *Couchant* !

Un autre monument fort singulier et rare nous fait songer à un autel primitif ; en voici l'explication. Sur un rocher plat se trouve au centre une *cuvette taillée*, de manière à recevoir l'humidité du ciel et du sol, pour la déverser par une rigole, dans un bassin creusé en terre !

Pfaffenberg. — Pour se rendre au Pfaffenberg, crête isolée au Nord ou est du Riesberg, on passe à côté d'un cromlech (Hexenplaetzel). Sur le Pfaffenberg on remarque de profondes ornières, à largeur inusitée, un *cadran solaire*, les débris d'une *habitation gauloise*, avec citerne, une *enceinte* de blocs de pierres superposées, des *rochers* taillés à angle formant des couloirs, pouvant se couvrir et se fermer et entourant une *pierre à cuvette.*

Sur le point extrême du Pfaffenberg se trouve une *tombe néolithique* (Steingrab), rectangulaire.

Le Pfaffenberg (tout en étant caché et d'un accès difficile) fut de nos montagnes celle à laquelle les gens simples avaient conservé leur faveur il y a un siècle encore. Toutefois on jugea bientôt plus logique d'aller porter ses offrandes à la Chapelle, construite au pied de la montagne.

Heidenkopf. — Le massif du Heidenkopf s'élève à la droite de l'entrée de la vallée de Bitche.

Le nom de Heid, très répandu dans les Vosges et dans le Palatinat, est très significatif. Que ce soit Heideneck, Heidenstadt, Heidenloch, Heidenmauer, Heidengrab ou Heidenkirch, le mot « Heid » indique la présence presque certaine de ruines ou de tombes, remontant, la plupart du temps, à l'époque *préromaine*.

Sur le Heidenkopf de Niederbronn et sur ses ramifications, nous trouvons de si nombreuses ruines qu'il nous sera impossible de les décrire toutes aujourd'hui. On y arrive de la ville par le Heerdweg et les Trois-Chênes.

Toutefois, c'est sur un autre chemin, *vulgo* Wassersteinerkehl, que sont échelonnées les curiosités.

Pour y arriver on se dirige, en quittant la Promenade vers le Nord-est, traversant la Daetenbach, montant la Hundsrückerhohl, tout en ayant devant soi la chaîne des Vosges avec le Riesberg, le Wasenbourg, le Vordernberg, le Heidenkopf.

A notre droite, un vallon où coule le ruisseau de la Daetenbach, recevant d'une hauteur nommée le Matzenbühl (lieu de résidence de deux *fées* malfaisantes), deux sources, le *Matzenbrunnen*, dont l'eau froide sortant du calcaire rend malade, le *Theuerbrunnn* ne coulant que dans les années de sécheresse. Détail frappant : De la pente orientale du Heidenkopf, situé en face du Matzenbühl, sortent également deux sources, placées sous la protection des fées bienfaisantes (A l'Oppidum gaulois du mont Beuvray, près d'Autun, en France, je me suis fait raconter les mêmes légendes sur le culte conservé à deux sources : la source de la *Vierge* et la source *pourrie*) !

L'une de ces sources, près de la ferme du Reisacker, fournissait l'eau déjà à des thermes romains, dont les piscines furent découvertes en 1835 ; et l'autre, vénérée encore il y a à peine trente ans, était recherchée par les vieilles gens, qui lui attribuaient de grandes vertus curatives.

En m'arrêtant aux sources, il était nécessaire de rappeler ici que le nom de *Born*, ou *fontaine*, que portait la ville de Niederbronn, elle le devait à la quantité de sources qui y jaillissaient de toutes parts et dont chacune, à l'époque gauloise, avait sa divinité ; de là provenaient la quantité de statues des déesses romaines, dont les débris furent retrouvés ici et peut-être aussi le nom d'Engelstadt, que devait porter notre station avant le temps romain. Cette deuxième source du Heidenkopf, se perdant au-

jourd'hui dans une gorge sauvage, jaillissait dans le temps entre deux rochers situés à 50 mètres au-dessus. L'un de ces rochers porte des signes qui ne se retrouvent qu'aux sources que les anciens adoraient. Ce rocher, placé à droite du chemin creux, a un diamètre de 1m60 à 2 mètres et 0m80 de haut; sur sa partie supérieure légèrement inclinée vers l'Est, on voit deux *Empreintes de Sabots de cheval*, qui se trouvent là, de temps immémorial.

Vers 1866, en parcourant nos montagnes avec un vieux paysan de l'endroit, auquel je suis redevable des contes et des légendes du pays, je fus rendu attentif à ce rocher, à ses empreintes, à sa source, et au souvenir suivant: « Ce rocher s'appelle *Kellermannsfels*, nom qui lui fut donné en souvenir et pour perpétuer la mémoire de cet illustre et hardi général alsacien, qui, vers 1793, à la tête des troupes de La République, guerroya longtemps avec succès dans cette partie de l'Alsace et qui de cette hauteur observait les positions ennemies, près de Reichshoffen. »

Sur ma demande, naïve, « si un cavalier pouvait sans danger se hasarder sur ce rocher bien peu solidement assis », il me répondit : « Ces empreintes se trouvaient sur ce rocher *bien longtemps* avant Kellermann ! » En même temps, il me vanta la vertu thérapeutique de la petite *source*, qui suintait sous le rocher.

Non loin de là, sur la deuxième roche, se voit une *croix*. Ces empreintes de sabot, ce culte de la source (1), se rencontrent assez fréquemment.

Nous trouvons des empreintes semblables au *Saut du prince Charles*, près de Saverne; et, dans la grotte sise en dessous, coule une petite *source* ; à sa droite, dans un creux, nous voyons également la croix.

Au *Chalmond*, près du Frankenbourg, j'ai recherché vainement des empreintes pareilles, dont parlait une légende, et devant remonter à Charlemagne. Toutefois, j'ai trouvé l'Empreinte du sabot de cheval sur le rocher Ouest du Drachenfels, près de Dürkheim, dans le Palatinat *et je crois être le premier a faire mention de cette dernière empreinte* ; elle est gravée au-dessus de la *Drachenhœhle*, « ce lieu sombre où

---

(1) La Religion des Gaulois; par A. Bertrand. Paris, 1897, page 191 et suivantes. — *Bulletin de la Société préhistorique française*, juillet 1912, page 471 et suivantes.

Siegfried, le héros légendaire, tua le dragon dans son repaire ».

Ici également, dans la vallée nous trouvons la *source sacrée*, où le trop confiant héros tomba sous la flèche meurtrière du sinistre Hagen.

Sur le haut du Vordernberg, à notre gauche, se trouvent les débris assez conséquents d'une *Enceinte*, primitive, traversant la crête du Nord au Sud et un Rocher à Cupules. Vers l'Est, et à peu de distance, on atteint le sommet du Heidenkopf; près d'une bifurcation, se voit un rocher, triangulaire, portant sur l'un des côtés de nombreuses *cupulettes*. Cette forme se retrouve chez nous toujours à proximité des pierres à bassin. Le peuple les appelle *Grabsteine*, comme au Limmersberg et à Dabo; frustes et sauvages ici, elles sont taillées là-bas et attribuées à l'époque gallo-romaine.

Le terrain, à notre gauche, tapis épais de mousses et de bruyères, cache de nombreuses *Pierres à bassins*, dont quelques-unes sont du plus beau travail. Au Nord, à quelques mètres de cet endroit, à côté du chemin, se trouve un *Menhir* renversé, de forme longue, large à sa base et s'éfilant par le haut. Sa position primitive est indiquée dans le sol par une excavation et des pierres, qui y furent enfoncées pour tenir le monument en équilibre.

M. le Dr Marcel Baudouin, Secrétaire général de la *Société préhistorique Française*, a bien voulu me faire l'honneur de visiter, avec moi, les monuments du Heidenkopf.

Ce savant distingué, qui s'occupe spécialement des Cupules et des Empreintes, a trouvé ces objets excessivement intéressants, et a déclaré que les empreintes de sabot et le signe de la croix, gravés au Kellermannsfels, se rapportaient à la *Source* et à son culte. Les habitants de l'âge de pierre, auxquels peuvent remonter ces empreintes (1), voulaient, en les appliquant sur ces rochers, honorer le *Dieu Soleil*, dont le coursier était censé avoir sanctifié la source, en y posant le pied.

Les belles formes de certaines cupules intéressèrent le savant chercheur qui m'accompagnait et qui reconnut, de suite, comme cupulettes les petits trous ronds de la pierre tombale, ainsi que

(1) *Bulletin S. P. F.*, 1912, p. 467.

le *Menhir* renversé (1). Toute la crête du Heidenkopf était, à son avis, un grand centre religieux !

Il fut pour moi très regrettable (les moments de mon visiteur étant très courts) d'avoir, par son départ, manqué l'occasion d'entendre l'opinion d'un homme aussi compétent sur deux autres monuments, situés non loin de l'endroit où nous étions. Je nommerais : 1° le *Monolithe* de *la Liese*, figurant une femme nue, assise, les jambes repliées, la tête coiffée d'une couronne.

Ce rocher porte de nombreux signes de croix et des cupulettes. La légende, qui s'en est conservée, prétend qu'elle était vouée à la déesse Astarte Vénus.

2° Le *camp* de la *Zickenburg*, qui termine vers le N.-O. le massif du Heidenkopf-Wintersberg. Cette enceinte, construite en gros blocs superposés, a la forme d'un ovale, se rétrécissant vers l'Est ; dans l'intérieur, on voit de nombreuses galeries, convergeant vers une entrée, située au levant et excessivement curieuse ; en outre, des rochers à cupulettes, à dessins, à rigoles et à bassins. Vers le Nord et dans l'enceinte même, j'ai découvert, il y a quelques années, un DOLMEN ; et, en le déblayant trouvé un éclat de pierre meulière en grès, des fragments d'os et de *poterie*. Le peuple place en ce camp également un sanctuaire gaulois ; et, il y a 40 ans à peine, on disait vulgairement : « Geh nuff uff d'Zickeburi, d'Heide bette lehre » !

CONCLUSION. — Ce culte des traditions de ses ancêtres, cette richesse archéologique, qu'il a su conserver à travers plus de vingt siècles, honore le pays de Niederbronn et le rend digne d'être nommé, quand, à l'avenir, on reparlera des époques préhistoriques en Alsace.

---

(1) J'ai visité, en effet, cette belle *station néolithique*, avec MM. Kessler et Mathis. — Je les remercie de cette belle excursion. M. B.

L'AGE DE LA PIERRE A SERAINCOURT

PAR

Adrien COLLAYE (Signy-l'Abbaye, Ardennes).

Ayant appris que M. Pasquis, de Seraincourt (Ardennes), avait fait plusieurs découvertes de l'âge de pierre, je me suis rendu dans cette localité et j'ai visité la collection de M. Pasquis, qui a eu l'amabilité de me faire voir tous les objets recueillis par lui ; ils se comptent par centaines.

J'ai eu le plaisir d'examiner les diverses pièces, qui consistent en grattoirs, flèches, haches taillées, haches polies, pointes, lames et éclats divers, perçoirs, racloirs, coches grattoirs, grattoirs concaves, disques, nucléi, poinçons : tout l'attirail de l'homme préhistorique, représenté par le Moustérien, le Magdalénien et le Robenhausien. Tous ces objets sont taillés en silex du pays ; cependant M. Pasquis a trouvé une hache en *serpentine*, pierre étrangère au pays.

J'ai remarqué aussi des fragments de *meules gauloises* et quelques monnaies romaines : Probus, Marc Aurèle, Constantin.

J'ai été très surpris de rencontrer parmi ces objets un perçoir en verre ancien avec éclats conchoïdaux, verre d'apparence semblable à celui des vases que l'on trouve dans les sépultures gauloises.

M. Pasquis a eu la complaisance de m'accompagner et nous avons fait ensemble une excursion intéressante et fructueuse sur les hauteurs de Seraincourt.

Nous avons trouvé quelques-uns des objets énumérés plus haut ; en outre M. Pasquis a recueilli en ma présence une nouvelle hache polie.

A quelques kilomètres de Seraincourt, lieudit *Thinval*, dépendance de *Recouvrance*, une belle pointe de flèche avec pédoncule et ailerons a été trouvée ; une autre beaucoup plus grosse a été découverte sur le territoire de Saint-Quentin-le-Petit (1).

---

(1) Ces deux pointes de flèches en silex du pays font partie de ma collection préhistorique.

Toute cette contrée : Seraincourt, Haunogne, Bray, Saint-Quentin-le-Petit, Recouvrance, est riche en objets de l'âge de pierre, et des chercheurs passionnés auraient de quoi se satisfaire.

Le village de Seraincourt compte 600 habitants. On arrive à ce pays en descendant à la gare de Chaumont-Porcien, station sur la ligne du chemin de fer départemental de Wasigny à Renneville. De cette gare à Seraincourt, on ne compte que 6 kilomètres.

L'accumulation des silex éclatés naturellement est très grande sur presque tout le territoire de Seraincourt. Ils se trouvent par milliers à la surface du sol ; aussi cette abondance de la matière première indispensable a attiré les hommes préhistoriques qui trouvaient en même temps l'eau des nombreuses sources du pays.

Notons pour mémoire qu'à l'Ouest de Seraincourt, et à quelques kilomètres, sur le territoire de Nizy-le-Comte, il a été trouvé une pierre votive, avec une inscription latine. En voici la traduction : « Sous la protection d'Auguste, en l'honneur du dieu Appollon, L. Magius Secundus a fait don au bourg de Vonnectium de ce proscœnium, élevé à ses propres frais » (1).

Géologie. — Le territoire de Seraincourt est composé de craie marneuse et d'alluvions anciennes. La marne grise, associée à des silex gris, se trouve principalement dans le village ; au-dessus de cette dernière on remarque un peu de glaise gris foncé et un banc de silex, recouvert de limon argilo-sableux. Dans la craie marneuse se trouvent des oursins pétrifiés ; j'en ai ramassé en cherchant des silex taillés.

Ecarts de Seraincourt : le hameau de Forest-Chaumontagne ; la Sucrerie ; le Sazy.

Altitude. — Au moulin de Sazy, l'altitude du sol est de 89 mètres ; sur la hauteur, à Chaumontagne, 171 mètres.

---

(1) Cette pierre votive est déposée au Musée de Soissons.

BULLETIN

GALERIE DES PRÉHISTORIENS VIVANTS.

LA NORMANDIE.

M. Léon COUTIL (de l'Eure).

Nous présentons à nos lecteurs le Président du Comité d'orga-

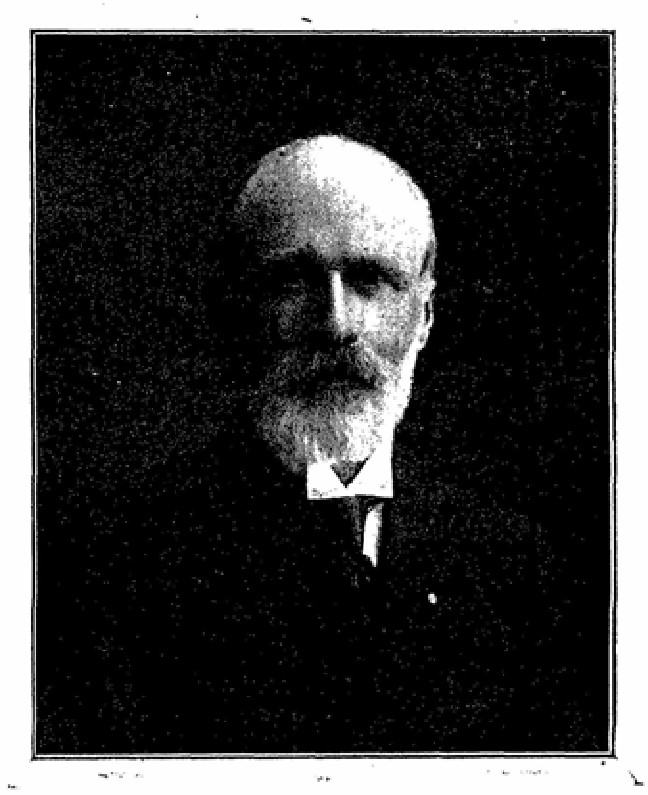

M. Léon Coutil (de l'Eure),

Ancien Président de la *Société Préhistorique Française*,
Président du *Congrès Préhistorique de France*
[Session de Lons-le-Saunier (Jura) : 27 Juillet — 2 Août 1913].

nisation du futur *Congrès Préhistorique de France*, dont la

prochaine session aura lieu à Lons-le-Saunier (Jura), du 27 Juillet au 2 Août 1913, et sera, nous le savons déjà de par le nombre des adhésions, extrêmement brillante.

M. Léon COUTIL, préhistorien et archéologue très connu, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier de l'Instruction publique, artiste-peintre de talent, représente, pour notre science, la Préhistoire des Provinces, et en particulier celle de la Normandie, à laquelle notre savant et très ardent collègue et ami a consacré tous ses loisirs et toute son activité. On peut même dire qu'il a réservé toute sa vie intellectuelle à sa grande et riche petite Patrie.

On lui doit les travaux les plus considérables qui existent sur la PRÉHISTOIRE DE NORMANDIE ; et il faut ajouter que c'est le travail acharné et l'amour passionné de tels hommes pour leur pays natal qui font de la Science préhistorique française la première du Monde !

La Préhistoire de France se crée, en effet, en Province et au milieu de nos champs, bien plutôt que dans les officines parisiennes, où l'on se contente d'ordinaire de moudre et de triturer la récolte, arrivée des quatre coins de notre belle Patrie. Honneur donc à ceux qui, sachant mettre la main à la terre, ont aussi, à côté de leur pelle, un joli brin de plume à l'autre bout de leur habile porte-crayon !

M. B.

BIBLIOGRAPHIE

La Question d'Uxellodunum ; par MM. J. BROUSSE et L. LEJEUNE. — Paris, 1913, Ernest Leroux.

L'*Uxellodunum* de César est-il Uzerche ? La cité où les trois mille survivants des troupes de Vercingétorix résistèrent de longs mois aux légionnaires de Caninius, est-elle cette ville ? On a parlé de Puy-d'Issolud, de Luzech, de Capdenac, de Cahors et de beaucoup d'autres localités (1). MM. J. Brousse et L. Lejeune, qui se sont livrés à Puy-

(1) Voir B. S. P. F., 1912, n° d'octobre.

d'Issolud à une enquête, démontrent, grâce à la topographie des *Commentaires*, qu'aucune de ces localités ne peut être retenue pour le véritable Uxellodunum. Puy-d'Issolud lui-même, que les fouilles entreprises sous le second Empire avaient fait identifier avec le fameux Oppidum gaulois, n'est pas entouré par cette « vallée étroite et profonde » dont parle Hirtius, où coule une rivière « unique ». L'isthme qui soude la forteresse au plateau a six cents à sept cent mètres de large, au lieu de « trois cents pieds »; et trois mille hommes à peine n'auraient pu suffire à la défense de plus de quatre kilomètres de remparts. Enfin aucun des emplacements où l'on voudrait placer les trois camps romains ne domine la ville, comme l'indiquent les *Commentaires*. Il y avait certainement un Oppidum à Puy-d'Issolud ; mais ce n'était pas Uxellodunum.

Convient-il maintenant d'identifier Uzerche avec la forteresse gauloise? MM. Brousse et Lejeune le croient. Toporgaphiquement, nul lieu ne répond d'une façon plus minutieuse à la description des *Commentaires*. Le plus gros obstacle vient de la situation de la ville, en dehors des limites convenues par les historiens modernes de l'ancien pays des Cadurques (*Le Temps*).

Des FOUILLES pourront seules établir définitivement l'opinion des archéologues. Nous savons qu'on vient de s'organiser pour les entreprendre, grâce à notre excellent confrère et ami, M. Armand VIRÉ, ancien Président de la S. P. F.

Les Ligures et les premiers habitants de l'Europe Occidentale [*Leurs termes géographiques*]; par LEFEBVRE DE MONTJOYE. Berger-Levrault, Paris, 1913, volume in-8°, broché.

A la suite de longues recherches, M. Lefebvre de Montjoye arrive à démontrer, dans cet ouvrage, que l'on ne peut admettre la théorie nouvelle, qui fait des Ligures les premiers habitants de l'Europe Occidentale tout entière, et qui attribue à l'invasion des Celtes leur refoulement dans la région ligurienne actuelle. Il fait voir que cette théorie, mise en avant par M. d'Arbois de Jubainville et adoptée par tous les auteurs, qui, après lui, se sont occupés de la Gaule, s'appuie uniquement sur deux passages du poème *Ora maritima* de Festus Avienus, compilateur du quatrième siècle de notre ère : passages manifestement ERRONÉS et dont le sens est *complètement dénaturé*! En second lieu, l'auteur combat l'opinion, admise à l'égard de la *langue celtique*, que l'on prétend formée par des racines indo-européennes. Or, suivant lui, *tous les termes* anciens de la Celtique et de la Germanie (noms de pays, de montagnes, de cours d'eau, noms de peuples et de villes, noms d'hommes et de divinités, *dérivent des vieux dialectes grecs* (éolien-dorien et poétique).

Le lecteur trouvera là l'explication d'un grand nombre de termes, dont jusqu'alors on a cherché en vain le sens, et parmi lesquels nous citerons ceux de : *Pelasges*, *Tyrrhènes*, *Etrusques*, *Ombres*, *Sicanes*, *Sicules*,

Ibères, *Galates*, *Celtes*, *Ligures*, *Belges*, *Helvètes*, *Cimbres*, *Teutons*, *Germains*, *Suèves*, etc., sans compter quantité de noms de petits peuples, appartenant aux différentes régions et cités par César, Pline, Tacite, etc.

En résumé, cet ouvrage est plein d'aperçus nouveaux, relatifs aux premiers temps de notre Histoire. — *Il est à lire.*

Manuel d'Archéologie Américaine ; Par Henri BEUCHAT. — Paris, 1913.

Etablir une différence entre les œuvres d'un art très primitif, les classer et en dresser le répertoire est chose difficile, qui exige la méthode scientifique la plus sûre et la plus prudente, une critique minutieuse, une érudition d'autant plus vaste qu'aucun ouvrage d'ensemble n'avait été jusqu'à présent écrit sur la matière. M. Henri Beuchat a tenté et réalisé cet effort énorme de condenser la substance de plusieurs milliers d'études fragmentaires, parues en toutes langues, de l'analyser, et d'étudier par lui-même, de ses propres yeux, les pièces originales et les documents exhumés par d'intrépides fouilleurs dans les dépôts et les *mounds*, des deux Amériques. C'est une étude complète et sage de la civilisation, des arts, des industries, des mœurs, des rites religieux, encore si mal connus, qu'a écrite M. Henri Beuchat. Il l'a fait en savant, tenant compte des conditions physiques et naturelles du sol, du climat, contrôlant les documents par les procès-verbaux de fouilles, écartant les dépositions suspectes, et ne formulant pas de conclusions définitives, à peine des résumés clairs et précis des connaissances réunies jusqu'à présent (*Le Temps*).

Il est à souhaiter que l'auteur, dans une édition nouvelle, ne s'attaque pas qu'à la céramique, aux vases, aux pipes, et aux statues ! — L'Archéologie — surtout la *Préhistorique!* — étend beaucoup plus loin son domaine : ce dont on ne se doute pas dans certains milieux ....

VARIÉTÉS

La Commune Mesure intercupulaire Néolithique.

Dans une série de publications, relatives aux Sculptures sur Rochers de VENDÉE, j'ai démontré qu'il existait, réellement, au moins pour les CUPULES NÉOLITHIQUES, une COMMUNE MESURE INTERCUPULAIRE, variant de 0m06 à 0m07, c'est-à-dire correspondant très exactement à la mesure dite POUCE, puisque cet organe humain a d'ordinaire, en moyenne, 0m065.

A l'Ile d'Yeu (Vendée), ces gravures étant assez *récentes* et un peu plus jeunes en tout cas qu'ailleurs, j'ai constaté que cette Commune Mesure était plus souvent 0m07 que 0m06. A Avrillé (Vendée), la mesure est d'ordinaire de 0m06 à 0m065.

En Corse, mon excellent collègue, M. L. Giraux, a constaté, sur une pierre à cupules, que cette Commune Mesure était là-bas de 0m07.

Or, je viens d'examiner un dessin, à l'échelle, publié jadis par M. le Dr Pommerol, un observateur de premier ordre, de la petite *Pierre à Cupules*, RETAILLÉE À L'ÉPOQUE MODERNE, puisqu'elle provient d'une *Masure*, dite *Pierre de Malaitrat* (Puy-de-Dôme). Or, ici, pour sept cupules groupées, la Commune Mesure paraît être aussi de 0m07.— Cette coïncidence est très remarquable. D'ailleurs les gravures du Puy-de-Dôme, si j'en juge par le *Rocher de l'Hermitage*, semblent de la même époque que celles de l'île, célèbre désormais, Vendée [4.000 ans avant J.-C.] (1).

Cette Pierre de Malaitrat, à Commune Mesure *Néolithique*, démontre, en outre, une fois de plus, que les Pierres à Cupules, qu'on trouve dans les constructions anciennes [*romaines*, etc.] et modernes [*Moyen âge* : Eglises, etc., etc.] ne sont pas autre chose que des Rochers volants, dont les Cupules remontent à l'âge de la pierre polie, et qui ont été RETAILLÉS depuis, pour faire partie de constructions plus ou moins récentes.

Voilà donc encore un petit problème, anciennement posé, qui vient d'être enfin *résolu*, grâce à la méthode que nous employons pour l'étude des Gravures sur Rochers [*Décalques* précis; *Orientation*; etc.].

Marcel BAUDOUIN.

La Préhistoire à la Société des Chirurgiens de Paris:

DÉTERMINATION DE LA DATE DE L'ORIGINE DE L'HOMME PAR L'ÉTUDE DE SON CANAL RACHIDIEN LOMBAIRE.

M. le Dr Marcel BAUDOUIN. — Tous les médecins savent que les vertèbres lombaires sont les plus considérables, dans l'espèce humaine; mais beaucoup ignorent qu'il n'en est pas ainsi chez la plupart des animaux.

Personne, en tout cas, jusqu'à présent, ne s'était demandé le pourquoi de cette différence, qui est, pourtant, évidente. Comme le *Canal rachidien* semble *augmenter de calibre* avec le *volume de la vertèbre*, et comme il n'y a pas de moelle épinière dans le canal aux lombes, je me suis basé

(1) D'après la Précession des Équinoxes.

sur la superficie de la surface de section de ce canal, au niveau de la troisième lombaire (centre de la colonne) et de la cinquième lombaire (base de la colonne), pour essayer de *découvrir la cause* de cette disposition, si peu logique en apparence...

Désirant posséder une *série* de mensurations capables de m'éclairer, je me suis adressé d'abord aux *Anthropoïdes* ; puis à l'*Homme de la Pierre taillée*, et à l'*Homme de la Pierre polie ;* enfin à l'*Homme moderne*. — Voici les extraordinaires résultats (1), obtenus pour la troisième lombaire et la cinquième lombaire (2).

GENRES	ESPÈCES	3e LOMBAIRE	5e LOMBAIRE
1° Anthropoïdes...	*Gibbon.*	20 mmq.	27 mmq.
	Orang-outang.	63 mmq.	60 mmq.
	Chimpanzé.	96 mmp.	60 mmq.
	Gorille.	108 mmq.	68 mmq.
2° Hommes préhistoriques	*a*) 28.000 ans avant J.-C. : MOUSTÉRIEN (*P. taillée*).	147 mmq.	161 mmq.
	b) 8.000 ans avant J.-C. : NÉOLITHIQUE (*P. polie*). *Différence* : 20.000 ans.	150 mmq.	161 mmq.
3° Hommes actuels.	*Paris* : 2.000 ans après J.-C. *Différence* : 10.000 ans (2).	172 mmq.	200 mmq.

Ce tableau est très suggestif ! — Il prouve :

1° Que la surface de section du canal rachidien augmente d'étendue, dans des proportions considérables, des *Anthropoides* à l'*Homme moderne*, la progression étant sans cesse *croissante*.

2° Que le canal est PLUS PETIT chez les *Préhistoriques* que chez les hommes *actuels*, contrairement à ce qu'on a dit !

3° Qu'il résulte de là que cet Agrandissement ne peut être fonction que du REDRESSEMENT de *l'Axe humain*, passant de l'horizontale [station *quadrupède*] à la verticale [station *bipède*].

---

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Le Canal vertébral lombaire chez les Anthropoïdes et chez les Hommes préhistoriques*. — *C. R. Ac. des Sciences*, Paris, 1913, 13 janvier. — *Sem. méd.*, Paris, 1913, 29 janvier, p. XVIII.

(2) Pour les détails, voir notre article : Marcel Baudouin. *Le Canal rachidien à la région lombaire chez l'Homme*. — *Archives prov. de Chirurgie*, Paris, 1913, n° 5.

4° Qu'il y a un BOND ÉNORME, du plus élevé des Anthropoïdes à l'Homme le plus ancien connu, et qu'il y a là une considérable *lacune* dans l'Evolution et le Redressement !

5° Qu'il y a peu de différence (au maximum 26 = 13 × 2) entre des hommes préhistoriques (malgré une différence de 20.000 ans) pour la cinquième lombaire.

6° Que, par suite, l'Homme *moustérien* était déjà complètement *redressé*, comme l'homme actuel.

7° Et, enfin, que l'*Origine de l'Homme*, calculée *en années* de cette façon bizarre, mais curieuse, est bien aussi ancienne qu'on l'a dit (1), puisque, pour la cinquième lombaire, à raison de 10 mmq. (au lieu de 13 mmq.) (200-187 = 13 mmq.) d'augmentation par 10.000 ans, c'est-à-dire de 1 mmq. par 1.000 ans, cela donne (200-68 = 132) au moins 132.000 ans au bas mot, et sans doute beaucoup plus !

M. OZENNE. — En entendant M. Baudouin dans sa très intéressante communication nous signaler le volume plus considérable des vertèbres lombaires chez l'homme, comparativement avec ce qui existe chez les animaux, quelques-uns d'entre nous ont certainement eu la pensée que notre façon de marcher sur deux pieds, et non sur quatre comme les quadrupèdes, devait en être la cause.

Notre collègue vient de nous en fournir la preuve, par un moyen de démonstration indirecte. Je lui demanderai si l'on n'arriverait pas au même résultat d'une autre façon, tout aussi probante.

Pourquoi n'examine-t-on pas ces vertèbres chez les nouveau-nés, futurs bipèdes et quadrupèdes (homme, chimpanzé, gorille), avant qu'ils n'aient marché? Il est probable que l'on constaterait chez chacun d'eux un rapport de volume entre les différentes vertèbres qui ne serait pas le même que celui qu'on note chez l'adolescent et qu'à ce moment on n'observerait pas, toute proportion relative gardée, la différence dont notre collègue nous a présenté scientifiquement la raison. La preuve de l'influence du mode de marche serait ainsi évidente.

M. BARBARIN. — La conclusion anatomique apportée ici par notre collègue M. Baudouin est des plus intéressantes. Dans un livre sur la culture physique de l'enfant que je travaille en ce moment, j'insiste sur ce fait qu'il n'y a pas un squelette et des muscles indépendants : il y a un *appareil musculaire*, formé des os, des articulations et des muscles.

Développer les muscles est en réalité fortifier tout l'appareil, le squelette aussi bien entendu. Or quelle est la partie du tronc qui permet la station debout : c'est la région du bassin et de la colonne lombaire ! C'est donc

---

(1) On sait qu'on admet une durée de près de 100.000 ans pour la période quaternaire en Géologie.

celle qui doit présenter sur le squelette les vertèbres les plus volumineuses. C'est aussi celle qui est le plus souvent insuffisante chez l'enfant qui projette son ventre en avant, creuse ses reins et secondairement couche en avant sa région dorsale supérieure — C'est pourquoi il faut lui apprendre la *station debout*, insuffisante chez lui par l'insuffisance de l'appareil musculaire lombaire.

M. M. Baudouin. — Je répondrai à M. Ozenne qu'il est aujourd'hui *impossible* de faire ce qu'il demande! On n'a pas, à sa disposition, dans les Laboratoires, des squelettes de *fœtus* d'Anthropoïdes ni d'*Hommes préhistoriques*. A supposer que l'on en eut,cela ne donnerait rien, car, à *la naissance*, les *arcs vertébraux postérieurs ne sont pas soudés au corps vertébral* (En effet la soudure n'est complète qu'à six ans environ). — Il faudrait donc se rabattre sur le calcul du *volume des corps vertébraux* eux-mêmes (au lieu de parler de *surface de section* du canal) ; et cette détermination du volume serait, en pratique, très difficile à faire [C'est ce qui m'a fait y renoncer pour les adultes] !

Je répondrai à M. Barbarin que ce qu'il dit est très juste, puisque c'est la base même de la théorie de l'Evolution humaine et de son origine quadrupède. — Mais, nous autres Préhistoriens, nous ne pouvons opérer que sur des os (et non sur des muscles), et mensurer que des os [puisque les *muscles fossiles humains* sont presque inconnus, sauf peut-être pour l'Egypte proto-historique] !

Il est bien certain que nous sommes des Bipèdes très mal faits ! Et cela suffit à prouver que jadis nous avons été *Quadrupèdes*. — C. q. f. d.

Le Folklore de la Sépulture en Epire.

Depuis la prise de Janina, les progrès de l'armée grecque ont été rapides et aisés. Parga même est devenue grecque.

Or à Parga se déroula jadis un épisode émouvant par sa tragique simplicité. Parga avait été *vendue* autrefois par les Anglais à Ali pacha, et les habitants, plutôt que de se soumettre, *quittèrent le sol natal, emportant leurs Morts avec eux* ! Les descendants de ces infortunés sont revenus à la suite des troupes grecques, portant des sacs de terre sur le dos. Cette terre avait contenu les ossements de leurs ancêtres et ils les ramenaient dans leur ancienne patrie, redevenue chrétienne....

L'Epire est très prospère et Konitza l'emporte en richesse et le moindre de ses hameaux possède une église et une école, dues soit à une collecte publique, soit à la générosité de ses fils établis à l'étranger. Voilà qui explique en partie le patriotisme si ardent des Epirotes. L'itinéraire, célébré par Byron, suit les vestiges d'une *antique Voie dallée*, qui mène de Janina à Upelin.

Agrafe à Cœur et Monnaie gauloise.

Nous n'avons pas pu, par suite d'un retard dû à la gravure, faire passer, dans le dernier numéro de l'*Homme préhistorique*, les figures destinées à illustrer l'article de M. A. Collaye. — Nous nous empressons de combler cette lacune aujourd'hui, en priant le lecteur, pour la descrip-

Fig. 1. — Agrafe, à *Cœur* en relief. *Fig.* 2. — Monnaie gauloise.

tion des pièces ici représentées (*Fig.* 1 et 2), de se reporter au n° 3, page 89. — Le motif décoratif de l'Agrafe, *en Cœur allongé*, est très intéressant, car on sait qu'on le retrouve encore sur des *Bagues* et des bijoux populaires modernes, en particulier dans l'Ouest de la France.

J'ai décrit ces bagues, dites *bagues gros cœur* ou *bagues roulier*, dans un petit volume, auquel je renvoie (1).

M. B.

Comment on écrit l'histoire.... de la Préhistoire dans l'Enseignement supérieur en France !

Récemment, on lisait, dans le *Temps*, journal officiel des Bureaux du Ministère de l'Instruction publique en France, sous la signature du Directeur du *Muséum*.

« Bientôt, dans un palais qui avoisine le Muséum national d'Histoire naturelle et donne un cachet d'ARISTOCRATIE *intellectuelle* à l'un des quartiers les plus DÉMOCRATIQUES de Paris, celui de l'ancien Marché-aux-Chevaux, vont être concentrées toutes les productions artistiques de nos lointains ancêtres, retrouvées depuis quelque temps dans les cavernes de Grimaldi, d'Altamira et de la région cantabrique, des rives de la Vezère ou d'ailleurs, et qui font remonter les premières lueurs de l'esthétique jusqu'à une date que nous n'osons pas calculer. Ce n'est pas tout. Pour faire profiter le monde savant des merveilles accumulées par ses soins, le Prince X... a créé deux recueils scientifiques : l'un d'infor-

---

(1) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Le Cœur vendéen* (*Bijou populaire ancien*). — Paris, 1903, I. B. S., n-12°, 80 p., 31 figures, 1 tableau.

mation rapide, le *Bulletin* de l'INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE ; l'autre destiné à la publication de MÉMOIRES, pour ainsi dire DÉFINITIFS (?), consacrés aux diverses branches des sciences naturelles. [Ce dernier parait en magnifiques volumes, grand in-4°, véritables chefs-d'œuvre de la typographie moderne].

La Préhistoire apparaît à son tour, avec ses troublantes évocations d'un invraisemblable passé, que tirent de l'oubli des explorateurs ou des savants tels que les professeurs X..., Alcade del Rio, l'abbé M..., le P. Lorenzo Sierra, le docteur Y.. , l'instituteur T... Des dessins d'animaux, mammouths, rhinocéros à deux cornes, bisons bossus comme des zèbres, rennes, nous font connaître le milieu dans lequel vivaient nos ancêtres de l'âge de pierre... »

Ainsi donc c'est dans un *Bulletin d'Océanographie* que vont être annoncées désormais les grandes découvertes préhistoriques, du moins celles du Pr Z..., du Dr Y... et de l'Instituteur T..!

Ainsi, en dehors de ces trois hommes, le Pr Z, le Dr Y, et l'ex-instituteur T..., et des deux Abbés, professeurs à l'Institut international connu, il n'existe rien ! — Au Muséum, la Direction ignore : l'*Ecole d'Anthropologie*, subventionnée par le Ministère ; la *Société d'Anthropologie de Paris*, subventionnée par le Ministère, qui a 100.000 francs de capital ; la XIe section de l'A. F. A. S., qui a, à elle seule, six mille francs de rentes ; la *Société Préhistorique Française*, reconnue d'utilité publique avec ses 600 membres et *pas de ressources* (un record !) ; les *Congrès préhistoriques de France*, qui dépensent 7.000 francs par an ; la *Société des Etudes préhistoriques de Normandie*, etc., etc.

Que n'ignore-t-on pas au Muséum, en fait de *Préhistoire* ?

CLÉMENT-SAUDEUX.

Découverte à Nantes d'une Cachette de l'âge du Bronze.
[*Larnaudien*].

Il y a quelques mois, M. Amien, propriétaire d'un terrain situé à Nantes « aux Ecobuts », près la Croix-Bonneau, procédait au défoncement du sol pour planter des poiriers, quand sa bêche heurta, à 0m80 de profondeur, un *vase*, grossièrement façonné dans lequel se trouvaient cinquante fragments de bronze à *haches à douille*, fragments d'*épées*, tous usés et hors d'usage. Ce vase se trouvait à 0m60 de distance d'une grande pierre, couchée de 1m20 de longueur et de 0m40 d'épaisseur. La nature des objets, leur état, tout indiquait qu'on était en présence d'une Cachette de l'époque du Bronze. A cette période, des métallurgistes parcouraient nos campagnes — tels nos étameurs ambulants actuels ! — achetaient aux habitants leurs objets de bronze hors d'usage, et, quand

ils en possédaient une certaine quantité, procédaient à leur refonte à l'aide de moules qu'ils portaient avec eux et que parfois on a retrouvés.

Souvent, ils cachaient leurs achats dans un endroit plus ou moins repéré (1). Nul doute que notre fondeur avait dû prendre comme point de repère cette grosse pierre, qui, à cette époque, était peut-être un *Menhir* (c'est-à-dire une pierre dressée). Le vase est en terre brune grossière; il mesure 0m15 de hauteur sur 0m20 de diamètre au col. Il a été modelé à la main, sans l'emploi du tour. Les traces des doigts du potier sont encore très visibles. Les 50 objets renfermés dans ce vase étaient tous fragmentés et destinés à la refonte. Ils se composaient de : 32 haches à oreilles ; 5 fragments d'épée; un javelot ; un racloir ; une gouge; et 110 objets indéterminés.

Rappelons ici que déjà d'autres trouvailles de bronze ont eu lieu à Nantes. — 1° Lors des travaux exécutés pour transformer le Jardin des Plantes, en 1868, un ouvrier terrassier, M. Louis Ménard, en creusant le sol, à 70 mètres de la grille d'entrée, découvrit, à 1m60 de profondeur, un vase en terre grossière, qu'il brisa, et d'où se répandirent sur le sol 150 fragments de bronze très oxydé. Il y a dans ce lot des épées brisées, des haches, un marteau, des bracelets et un culot de cuivre fondu. 2° En 1881, sur la berge à l'Est du quai Malakoff, un pêcheur à la ligne, les pieds dans l'eau, retournait les pierres pour trouver quelque engin pour amorcer son hameçon, lorsqu'en soulevant une large plaque de micaschiste, il aperçut une cavité ronde, profonde de 0m35 sur 0m92 de circonférence, où étaient entassés une foule d'objets en *bronze*. Aussitôt averti, M. P. de Lisle put acquérir pour le Musée les objets de cette découverte, qui est de beaucoup la plus importante que l'on ait observée dans toute la région Ouest de la France. Elle comprend plus de 500 objets : armes, outils, objets de parure et pièces indéterminées !

En joignant à ces trouvailles les nombreuses *épées de bronze* trouvées en Loire, dont le Conservateur a enrichi le Musée, on peut conclure que Nantes avait déjà, il y a près de trois mille ans, une importance réelle, au point de vue de l'industrie métallurgique (*Phare de la Loire*).

NOUVELLES

I. — Découvertes.

Fouille d'un Tumulus en Chatillonnais. — La *Société archéologique du Châtillonnais*, qui a pour Président M. Lorimy, et qui depuis plusieurs

(1) Souvent au pieds des *Menhirs*, dans des *Dolmens* dévalisés, etc., etc. (*N. d. l. R.*).

années a exécuté des fouilles remarquables à *Vertilium*, Vertault (sortie d'Alésia), avec de nombreuses caves, vient de confier à M. Corot le soin d'explorer un *Tumulus*. A l'intérieur, celui-ci a trouvé un mur d'enceinte en pierres sèches, dont la construction offre une sorte de réduction des murailles gauloises ; sa hauteur n'est que d'un mètre et forme une circonférence de 18 mètres de diamètre ; les blocs qui le composent vont en augmentant de la base au sommet; il est percé de deux rangées de trous disposés en échiquier, distants l'un de l'autre d'un mètre très exactement; les fouilles sont poussées activement. Le remplissage est en terre, bien que les pierres abondent dans la région ; le mur remplissait donc l'office de cromlech; cette muraille permet de supposer qu'il s'agit d'une sépulture à char, comme aux Mousselots.

DÉCOUVERTES A SAINT-BERTRAND-de-COMMINGES (Haute-Garonne). — *La Dépêche* (de Toulouse) a adressé au Ministre un pressant appel en faveur des fouilles commencées au pied de la colline qui domine aujourd'hui le pittoresque village de Saint-Bertrand-de-Comminges, sur l'emplacement de la cité gallo-romaine, appelée *Lugdunum Convenarum*. Les sondages partiels, effectués par certains savants, ont permis de déterminer les limites de la vieille cité, sinon d'en établir le plan.

Toutefois plusieurs dépôts importants ont déjà été repérés. Une *Nécropole* a été découverte : un certain nombre de sarcophages en marbre, dont plusieurs contenaient quelques objets funéraires ; divers fragments d'une mosaïque blanche, avec ornements noirs, parmi lesquels on a distingué des croix, marquent l'origine de la cité, que les Barbares détruisirent à la fin du sixième siècle. Outre ces vestiges, une habitation antique, dans laquelle on a recueilli des poteries rouges, des poids de tisserand et un petit moulin familial, a été fouillée. — Il y aurait lieu de procéder à une exploration très méthodique de la ville ensevelie.

II. — **Sociétés.**

IXe CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE. — [*Lons-le-Saunier* : 27 Juillet 2 Août 1913]. — Le Conseil général du Jura vient de voter pour cette session la subvention habituelle. — La Chambre de Commerce de Lons-le-Saunier a tenu à voter également, pour le Congrès, une somme importante. — Cette réunion provinciale de fin juillet s'annonce donc sous les meilleurs auspices. — Il y a déjà plus de 200 adhésions. — Le programme général des Séances et des Excursions va paraître dans quelques jours (*Circul. nos IV et V*).— Il y a urgence à retenir des *chambres* à Lons-le-Saunier, vu le petit nombre des hôtels dans cette ville.

L'Administrateur-gérant : J. GAMBER.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XIe ANNÉE — 1913.

TOME XI. — N° 6. — JUIN 1913.

NOTES SUR DES ANNEAUX DE JAMBE, EN BRONZE, DU Ier AGE DU FER trouvés à la Palud (Basses-Alpes).

PAR

H. MULLER (de Grenoble),

Bibliothécaire de l'Ecole de Médecine, Conservateur du Musée Dauphinois.

La *Palud* est une commune des Basses-Alpes, arrondissement de Moustier, située à environ 900 mètres d'altitude.

En 1906, un cultivateur faisant travailler un champ situé sur le côté Nord du coteau de Boulogne, à quelque cents mètres du village, vit revenir son domestique avec huit gros anneaux de bronze et un os coloré en vert, qu'il avait trouvé enfilé dans les anneaux.

La nouvelle de cette découverte se répandit et le 15 septembre 1906 je me rendis à la Palud pour examiner les anneaux, et pour retirer si possible le reste du squelette.

Devant les exigences du propriétaire du champ, je ne pus ni acquérir les anneaux, ni terminer la fouille. M'étant rendu sur le terrain, je me suis rendu compte que le squelette, qui gisait à peu près à 0m50 de profondeur, devait être orienté la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est. Le propriétaire ne voulut pas, malgré l'indemnité offerte, déranger quelques plans de pommes de terre qu'il avait placés en ce point.

Au commencement du mois de mai 1913, j'ai pu, grâce à l'obligeance éclairée d'un membre de la Faculté des Sciences de Grenoble, acquérir sept de ces anneaux; le huitième a été perdu.

Fig 1. — Anneaux de jambe de La Palud (Basses-Alpes) et fragments de tibia humain. — *Echelle* : 1/3 grandeur.

Etant donné l'importance de ces documents et malgré l'absence de renseignements complémentaires, j'ai cru utile de les décrire, afin d'ajouter une modeste observation sur l'Age du Fer

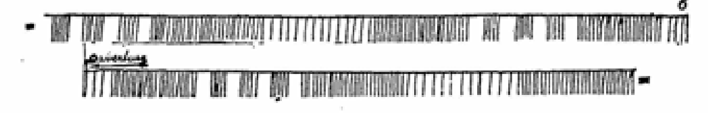

Fig 2. — Graphique d'une partie des ornements des anneaux de jambe de La Palud. — *Echelle* : 1/2 grandeur.

dans les Alpes françaises.

Ces anneaux pèsent respectivement 296, 298, 298, 303, 312, 323 et 327 grammes; leur plus grand diamètre oscille entre

0m100 et 0m105; leur largeur varie entre 0m017 et 0m019 et leur épaisseur est de 0m010 à 0m011.

Ils présentent en section un ovale aplati à l'intérieur de l'anneau. La patine, d'un beau vert sombre, est un peu rugueuse par endroits. Les bords, polis, indiquent que les anneaux étaient portés ensemble; mais les traces d'usure étant peu considérables, on peut en conclure qu'ils ont été assez peu de temps en usage.

L'os recueilli est un tibia gauche incomplet; il est coloré en vert sur près d'un millimètre d'épaisseur. Il est arrondi, sans trop de gracilité; et l'on peut voir par le fragment, figuré en coupe sur la *Figure* 1, qu'il ne présente rien d'anormal.

Ce tibia est probablement féminin; mais peut-on affirmer que les huit anneaux, du poids total d'environ 2.470 grammes, étaient, quoi qu'en dise l'inventeur, au même pied ? Cela est possible; mais le contraire est également vraisemblable.

Ces bracelets (*Fig.* 1) portent divers registres de côtes de trois dimensions, répartis, en commençant par l'ouverture du bracelet, dans l'ordre donné par la *figure* 2. La longueur ainsi interprétée est de 0m32 et donne 240 à 245 côtes, selon l'anneau exáminé.

Technique de fabrication. — L'artisan a coulé du bronze dans une rigole, creusée à même le sable ou dans un grès tendre. Cette opération lui a donné des lingots à section ovale; l'extérieur correspondant à la partie creuse du moule a été poli; l'intérieur, qui est la partie la moins bombée, a été laissée sous le grain de fonte.

Les barres de bronze ont été mise de longueur et sectionnées à plat au ciseau ou à la tranche; les sections ont été aplanies à la lime; et c'est alors que l'artisan a formé les anneaux, en les martelant sur le côté rugueux devenu l'intérieur, avec la panne d'un fort marteau.

Cette opération, faite alternativement à droite et à gauche, a laissé des empreintes vigoureuses dues aux coups de marteau; le bracelet, pendant l'opération, reposait à l'extérieur sur une masse de plomb ou sur un plot de bois dur, préalablement creusé en gorge.

On peut affirmer que les anneaux n'ont pas passé sur la bigorne et que le marteau n'a pas touché l'extérieur.

Lorsque les bracelets ont été fermés, ils ont été *rechaussés*,

c'est-à-dire régularisés sur leurs bords à coups de marteau pour les *planer*; les bavures indicatrices sont très nettes.

Ensuite les côtes ont été obtenues, à la lime, par le creusement des crans qui les séparent. L'enroulement de pareilles barres de bronze a demandé, de la part de l'artisan, indépendamment de la force déployée par lui, une réelle expérience de la technique du travail du bronze.

L'intérieur des bracelets n'a pas été poli et cela nous montre que l'épiderme du porteur était peu sensible.

Conclusions. — Cette trouvaille d'anneaux de bronze doit être classée dans le premier Age du Fer, tant à cause de leur volume, que de leur grand poids et de leur ornementation. Ils ne paraissent pas fréquents.

Il est regrettable que la fouille n'ait pas été terminée par un fouilleur compétent, car il est possible que d'autres objets, accompagnant le squelette, aient apporté d'importantes indications, relatives à l'époque représentée par cette sépulture.

ANALYSE CHIMIQUE DE MASSES RÉSINEUSES

contenues dans divers Vases provenant d'un

Puits funéraire de la Vendée.

PAR M. LE Dr

L. REUTTER (Neuchâtel, Suisse),

Docteur ès sciences,
Privat-Docent à l'Université de Genève.

M. le Dr Marcel BAUDOUIN publia jadis la description de la Fouille d'un *Puits funéraire,* découvert à la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil, au Bernard (Vendée), et scientifiquement exploré en 1903 (1). Ce Puits funéraire date des premiers temps de la Gaule romaine (IIIe s. après J.-C. environ).

Dans ce puits, on découvrit plusieurs vases, placés d'une façon voulue, qui devaient avoir été remplis d'un liquide quelconque, puisque, dans chacun d'eux, on remarquait la présence d'un *résidu* assez important.

M. le Dr M. Baudouin ayant bien voulu m'en confier l'analyse, j'ai l'honneur d'en publier les résultats analytiques, relatifs aux résidus Nos III, IV et VI (2).

*
* *

1° RÉSIDU N° III [*Vase gallo-romain à Inscription*].

Cette masse résineuse était formée de petits morceaux très friables et d'une poudre gris brunâtre, très faiblement aromatique.

Chauffée entre deux verres de montre, elle émet des vapeurs

---

(1) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découverte et fouille d'un nouveau Puits funéraire* (N° XXXII) *à la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil*, au Bernard (V.). — *IIIe Congrès Préh. France*, Par., 1907. Autun. Paris, 1908, p. 828-909, 41 fig. dont 3 pl. h. texte.

(2) Pour les résidus n° I et n° II, voir l'*Homme Préhistorique*, Paris, N° 4, p. 149-153.

blanches, irritantes, puis une odeur térébenthinée et bitumineuse. Elle se dissout en partie avec une coloration rouge brunâtre dans l'acide sulfurique, et jaune dans l'acide chlorhydrique qui, additionné d'ammoniaque ne prend pas une fluorescence verdâtre, preuve que cette substance ne renferme ni Sandaracque ni résines à ombelliferone.

Elle se dissout en partie dans l'*éther*, dans l'*alcool*, dans le *chloroforme*, dans l'*eau*, et dans la *potasse caustique*. Cette dernière solution acidifiée par de l'acide sulfurique et chauffée avec du permanganate de potasse dégage l'odeur caractéristique d'aldyde Benzylique, provenant de l'oxydation de l'acide cinnamique. Sa *solution éthérée* jaune brunâtre non fluorescente (donc absence de Baume d'Illourie, de Baume de Guyun) non troublée (donc absence de mastic) ne donne pas les réactions caractéristiques à ces baumes et résines, ni celles du Bdellium, de l'Opoponax, du Sandaracque, du Baume de La Mecque, de la Myrrhe, de la Gomme ammoniaque, etc. Evaporée sur un verre de montre elle abandonne un résidu dégageant à chaud une odeur térébenthinée provenant soit de l'exsudat d'un Pinus soit de la résine d'un Abiès.

Additionnée d'acide sulfurique, il se forme à la ligne de contact des deux liquides un bel anneau rouge lilas, la couche acide se colorant en jaune, mais il ne s'y produit aucun changement de coloration par addition d'acide nitrique, d'acide chlorhydrique, de vapeurs de Brome, de perchlorure de fer et d'une solution aqueuse d'hypochlorite de soude.

On obtient par les agitations avec des solutions aqueuses de potasse caustique et de bisulfite de sodium, de l'acide cinnamique et de la vanilline toujours décelables dans le Styrax, le Benjoin et le Storax. Ces deux dernières substances ne peuvent avoir été utilisées à la préparation de cette masse vu que leurs autres réactions sont négatives.

Cette solution éthérée additionnée d'ammoniaque forme à la ligne de contact des deux liquides un anneau blanc jaunâtre, la couche aqueuse devenant légèrement jaunâtre, tandis qu'elle ne se précipite pas en un dépôt blanc, par addition d'alcool, preuve qu'elle ne renferme pas de Draco albane.

Sa *solution alcoolique* jaune brunâtre forme par addition d'acide sulfurique à ligne de contact des deux liquides un anneau jaune brunâtre, d'acide chlorhydrique un anneau blanc, de po-

tasse caustique un anneau blanc, mais non pas celle d'acide nitrique, d'ammoniaque, d'hypochlorite de soude.

Le perchlorure de fer la colore en jaune verdâtre, l'extrait de Saturne la trouble et le bichromate de potasse la précipite en un dépôt jaune orange, preuve qu'elle ne renferme pas de corps à résinotannols.

Sa *solution chloroformique* rouge brunâtre renferme aussi de l'Asphalte, car son résidu fondu, après évaporation, avec de la potasse caustique, émet par addition d'acides minéraux des gaz d'hydrogène sulfuré provenant du soufre qui caractérise le Bitume de Judée et les produits Bitumineux.

Sa *solution aqueuse* incolore, neutre, ne réduit pas la solution de Fehling, mais contient des traces de chlorures, de sulfates, de tartrates (ces derniers provenant d'un vin) et un corps à mucilage précipité par addition d'alcool.

Conclusions. — Nous pouvons conclure, par l'arôme térébenthiné émis, à la présence d'une Résine de Térébenthine, qui fut additionnée d'Encens (décelé au mucilage), de Styrax (reconnaissable à l'acide cinnamique et à la vanilline), et de Bitume de Judée, le tout ayant été utilisé à la conservation d'un Vin, comme les *chlorures*, les *sulfates* et les *tartrates* le démontrent.

2° Résidu n° IV [*Vase gallo-romain* n° III].

Cette masse pulvérulente, jaune brunâtre, inodore, fondant à 87°, émet chauffée dans un verre à réactif des vapeurs blanches et blanc jaunâtres, irritantes pour les muqueuses et déposant sur les parois du verre des petits *cristaux* blancs solubles dans l'eau bouillante.

Elle se dissout en partie dans l'acide chlorhydrique donnant une solution jaune pâle, qui additionnée d'ammoniaque ne prend pas une fluorescence bleue ou bleu verdâtre. Cette réaction est donc négative quant à la présence des gommes à ombelliferone. Il en est de même quant à celle concernant le sandaracque, car traitée par de l'acide sulfurique, cette poudre s'y dissout en partie, donnant un liquide rouge brunâtre et non rouge sang.

Elle se dissout en partie dans la potasse caustique en émettant à chaud une odeur térébenthinée provenant soit de la résine d'un Pin, soit de l'exsudat d'un Abies.

Cette solution alcaline additionnée d'acide sulfurique et de quelques gouttes d'une solution de permanganate de potasse émet à chaud des gaz d'aldehyde Benzylique, reconnaissables à l'odeur et provenant de l'oxydation de l'acide cinnamique, qui se rencontre toujours dans le Benjoin, le Styrax et le Storax, etc.

Cette masse se dissout en partie dans l'éther dans l'alcool dans le chloroforme et dans l'eau.

Sa solution éthérée jaune brunâtre à réaction acide, agitée avec de la potasse caustique aqueuse, que l'on décante, abandonne à cette dernière ses acides résineux et son acide cinnamique. Ce dernier traité en solution aqueuse par de l'acide sulfurique et du permanganate de potasse s'oxyde en aldehyde benzylique.

Une partie de cette solution éthérée, à réaction acide, additionnée d'acide sulfurique forme à la ligne de contact des deux liquides un bel anneau rouge lilas, la couche éthérée se décolorant, la couche acide devenant jaunâtre. L'acide nitrique additionné d'une partie de cette solution éthérée forme à la ligne de contact des deux liquides un petit anneau brunâtre, la couche acide restant incolore, tandis que par addition d'acide chlorhydrique il ne s'y produit aucun changement. L'ammoniaque la trouble et se colore en jaune, le Brome, l'hypochlorite de soude, le perchlorure de fer n'y produisent pas de changement.

Une partie de cette solution éthérée évaporée abandonne un résidu émettant à chaud des vapeurs blanches irritantes pour les muqueuses, puis une odeur térébenthinée, tandis qu'agitée avec une solution aqueuse de bisulfite de sodium, elle abandonne à cette dernière des traces de vanilline.

N'étant pas fluorescente elle ne peut contenir des résines provenant du *Balsamun Gileadense* du *Hard wickia Manii*..

Sa *solution alcoolique* additionnée d'une solution de bichromate de potasse se précipite en un beau dépôt jaune orange; d'extrait de Saturne se trouble et dépose un petit dépôt grisâtre, tandis que le perchlorure de fer la colore en jaune verdâtre.

Cette solution alcoolique de couleur jaune ne change pas sa coloration primitive par addition de vapeurs de brome, et il ne se forme aucun anneau à la ligne de contact des deux liquides par addition d'acide nitrique, et d'ammoniaque. L'anneau séparant cette solution alcoolique d'avec l'acide sulfurique est jaune

brunâtre, tandis que celui séparant cette solution d'avec l'acide chlorhydrique est blanc.

Sa *solution chloroformique* évaporée abandonne un résidu brun rougeâtre d'odeur bitumineuse, donnant une fois fondu avec de la potasse caustique, une masse blanche, qui dissoute dans l'eau acidulée dégage des gaz d'hydrogène sulfuré.

Sa *solution aqueuse* incolore additionnée d'alcool ne se troublait pas, preuve qu'elle ne renfermait pas de corps à mucilage, et ne se précipite pas par addition de nitrate d'argent, de chlorure de barium, de potasse caustique. Elle ne contient donc ni chlorures, ni sulfates, ni tartrates, ni sucre, car chauffée avec de la solution de Fehling elle ne la réduit pas. Elle ne prend pas une fluorescence verte par addition de borax, preuve qu'elle ne renferme pas d'antrequinones.

Conclusions. — Cette masse ne renfermant ni *sucre*, ni *tartrate*, ne peut avoir été utilisée à la conservation d'un Vin ; mais elle doit avoir servi dans les rites religieux comme Parfum a bruler. — Elle est formée de Styrax, d'une Résine a Térébenthine et de Bitume, mais ne renferme ni *Storax*, ni *Encens*, ni *Myrrhe*, ni *Gomme à ombelliférone*, ni *Baume de Guyun*, ni *Baume d'Illourie*, ni *Aloès*, ni *Sang de Dragon*, etc.

3° Résidu n° V [*Vase gallo-romain N° I*].

Cette masse résineuse, pesant 1,3 grammes, était formée de morceaux et de débris poussiéreux de couleur gris brunâtre, inodores, insipides, fondant à 94,5°.

Elle donne pulvérisée une poudre gris brunâtre, très peu soluble dans l'acide chlorhydrique, l'acide nitrique, l'ammoniaque, la potasse caustique où elle se dissout en minime partie avec une coloration jaune pâle. L'acide sulfurique la dissout aussi très peu avec une coloration brunâtre. Chauffée dans un verre à réactif, elle n'émet pas de vapeurs blanches et irritantes, mais une odeur bitumineuse. Elle se dissout en partie dans l'eau, l'éther, l'alcool, le chloroforme et abandonne un très fort résidu formé par des impuretés et des matières inorganiques non déterminables.

Sa solution *aqueuse* jaunâtre ne se trouble pas par addition

d'eau de Barite, ne réduit pas la solution de Febling, donc absence totale de sulfates et de sucre.

Elle se précipite en un petit dépôt blanc par addition d'alcool (*mucilage*), de Nitrate d'argent (*chlorures*), de potasse caustique (*Tartrates*).

Elle ne réduit pas la solution de permanganate de potasse additionnée d'acide sulfurique, donc absence d'acide cinnamique et ne se précipite pas par addition de perchlorure de fer.

Sa solution éthérée jaune très pâle, pour ne pas dire incolore, ne donne pas les réactions spécifiques du Styrax, du Storax, de la Myrrhe, de l'encens, du Mastic, des gommes résines à ombelliferone, du Bdellium, du Baume de Guyun, du Baume de la Mecque, du Baume de Judée, du Baume d'Illourie, du Sandaracque. Évaporée elle abandonne un petit résidu jaune pâle émettant au chaud une odeur térébenthinée.

Sa *solution alcoolique*, presque incolore, ne donne aucune des réactions spécifiques aux résines précitées.

Sa *solution chloroformique* jaune brunâtre adandonne un résidu jaune brunâtre d'odeur bitumineuse et possédant les réactions spécifiques de l'Asphalte.

Conclusions. — Nous pouvons donc conclure que cette masse était formée d'un mélange de *Térébenthine* et *d'Asphalte*, ayant servi à conserver, à l'aide d'un mucilage (corps à gomme), un Vin, comme le prouve la présence des Tartrates et des Chlorures décelés (1).

---

(1) Nous tenons en terminant à remercier M. le Pr Dr Billeter (de Neuchâtel), d'avoir bien voulu mettre pour ces recherches ses laboratoires à notre disposition.

DÉCOUVERTE D'UN BLOC-STATUE

du genre de ceux des Vaux de Saint-Aubin-de Baubigné (Deux-Sèvres) en véritable Vendée.

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (de Vendée).

On sait que j'ai démontré que : 1° Le MONUMENT DES VAUX, à Saint-Aubin de Baubigné, est dans les DEUX-SÈVRES et non dans la *Vendée*, et que la roche n'est pas du *granite*, mais de la GRANULITE (1) ; 2° Que ce monument est un *Temple du Soleil* (2) et date de l'EPOQUE NÉOLITHIQUE (Fin Robenhausien), et non pas de l'*Epoque des Métaux* (3) ; 3° Que la plupart des Blocs-statues ont des *mains* représentées, et sont des *Statues du Dieu-Soleil* (4).

Aujourd'hui, je tiens à signaler, non pas la découverte d'un bloc du même genre en vraie Vendée (car il y a dix ans que j'ai fait (5) cette trouvaille), mais son interprétation comme BLOC-STATUE, parcequ'elle vient apporter une preuve nouvelle de l'Époque néolithique des Sculptures de Saint-Aubin-de-Baubigné, preuve

---

(1) Marcel BAUDOUIN. — [*Rochers gravés de Haute-Vendée*]. — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, t. I, 1904, p. 293.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Un site et un monument à sauver : Le Temple du Soleil à Saint-Aubin-de-Baubigné* (Deux-Sèvres). — *Ouest artistique et littéraire*, Paris, 1911, n° 2, XVIII, juillet-déc., 28-32, 1 *fig*.

(3) Marcel BAUDOUIN. — *Les Rochers gravés de Saint-Aubin-de-Baubigné* (Deux-Sèvres), etc. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1911, 7 déc., 534-577, 16 *fig*.

(4) Marcel BAUDOUIN. — *Le Rocher de la Roue Solaire à Saint-Aubin-de-Baubigné* (Deux-Sèvres). — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr.*, Paris, 1913, n° 1, p. 53-79, 9 *fig*.

(5) M. BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découverte d'un Mégalithe funéraire sous tumulus au Morgaillon, en Saint-Martin-de Brem* (Vendée). — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, II, 22 juin 1905. — Tiré à part, 1905, in-8°, 20 p., 6 *fig*.

qui s'ajoute à deux autres trouvailles, aussi probantes (1), faites par moi dès 1912 [*Hache polie* sculptée et *Meule* néolithique, constatées au milieu du Monument des Vaux].

Je veux parler d'un des Piliers du Mégalithe, sous Tumulus,

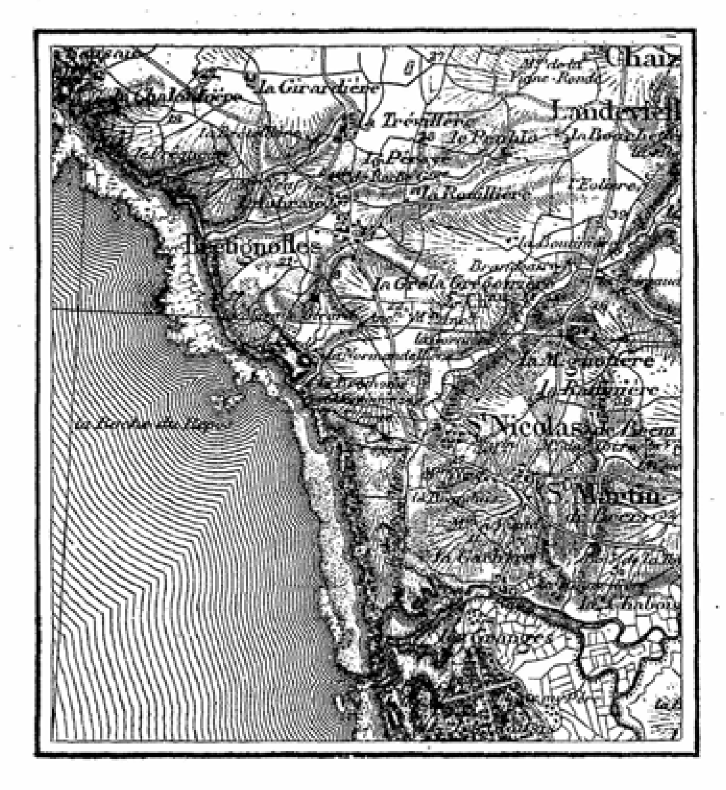

Fig. 1. — Situation du Bloc-Statue, a Sculptures, du Morgaillon, en Saint-Martin-de-Brem (Vendée). — Carte d'Etat-major au 1/80.000. (Feuille de Palluau). [Reproduction directe].

du Morgaillon, à Saint-Martin-de-Brem (Vendée) (*Fig.* 1 et 2), qui a donné un mobilier néolithique, d'une richesse extraordinaire, ainsi que je l'ai prouvé (2).

(1) Marcel Baudouin. — *Hache polie gravée à Saint-Aubin-de-Baubigné* (Deux-Sèvres). — *A. F. A. S.*, Avril 1913, Congrès de Tunis.

(2) Marcel Baudouin. — *Les Silex taillés du Grand Pressigny en Vendée*. — *Congrès préh. de France*, Tours, 1910. — Tiré à part, 1911, in-8° [Voir *fig.* 24].

Comme cette sépulture est de la *fin du Robenhausien* (Haches polies *percées*, etc.), et comme le Bloc-Statue en question est l'un des éléments du Dolmen, qui était jadis sous tumulus, il ne saurait persister le moindre doute sur l'*époque* des Gravures....

On notera en plus, d'ailleurs, que la Commune Mesure intercupulaire (le Pouce = 0m06), se retrouve là, comme à Saint-Aubin-de-Baubigné : ce qui est une preuve nouvelle de l'authenticité et de l'ancienneté, indiscutable en l'espèce, des Sculptures, que j'ai tenues à mouler, il y a plusieurs années, pour en conserver la trace, le mégalithe étant très menacé !

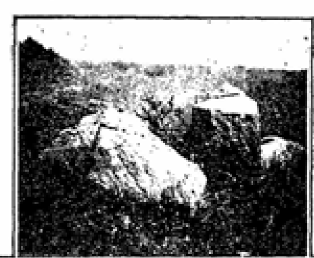

Fig. 2. — Photographies cardinales équidistantes (Méthode Marcel Baudouin) du Mégalithe du Morgaillon. — En haut, vue *Nord* (Le mètre, visible sur la photogravure, indique la hauteur du Pilier resté *debout*). — A droite, vue *Est*, avec le chemin des Fourches à la Vigie ;— A gauche, vue *Ouest* ; — En bas, vue *Sud*. — Echelle : 1/100.

*
* *

Pilier a Sculptures. — Le point, sur lequel nous voulons aujourd'hui insister, c'est l'existence, sur l'un des blocs (*Fig.* 2), de Rainures très spéciales (qui ne tiennent certainement pas à la nature pétrographique du monument), et qui sûrement sont d'*origine humaine*.

En effet, un des piliers (notre pilier n° II) (*Fig.* 3) est remarquable par la présence, à son arête supérieure, c'est-à-dire celle qui regarde le ciel, de quatre Rainures, qui représentent des *Raies*, *sculptées par l'homme* (*Fig.* 4).

I. Description. — 1° *Roche.* — Ce *bloc* est en une *Microgranulite* très dense, sans aucune fente et très résistante. Par suite, ce ne peuvent être les pluies qui, à elles seules, y aient creusé, par effritement, ces diverses Rainures, toutes très régulièrement parallèles. Nous savons bien que, pendant longtemps, alors que le monument gardait encore une forme assez vague de *tumulus*, cette extrémité du *bloc* était visible et exposée à l'action de

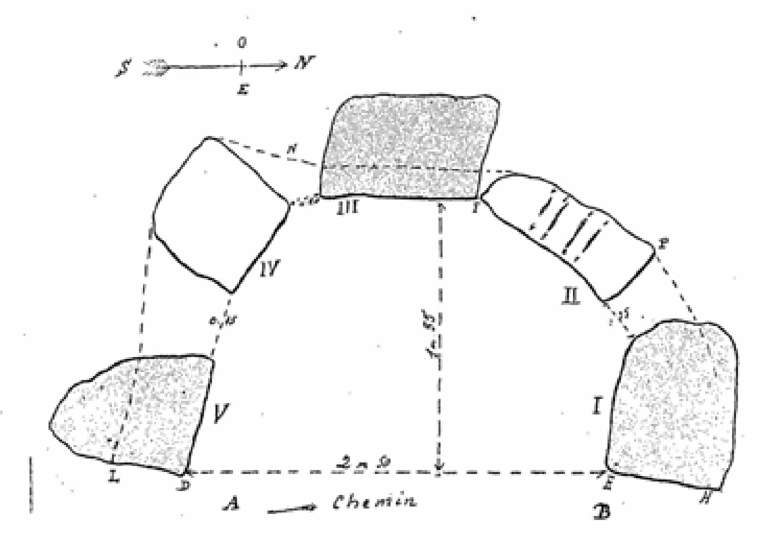

Fig. 3. — Plan schématique de l'état actuel du Mégalithe du Morgaillon. — Echelle : 2/100. — *Légende* : I à V, n^{os} des blocs formant un demi-*Ovale* ; — I, III, V, blocs tombés (Aquateinte) (le pointillé indique la situation probable de ces blocs redressés) ; — II, IV, blocs encore debout ; — E D, petit diamètre de l'*Ovale* ; — L N P H, enceinte extérieure primitive, supposée ; — E F D, enceinte intérieure ; — A B, Chemin des Fourches à la Vigie, situé à l'Est; — II, Bloc à Sculptures (1 à 4) sur la face supérieure.

l'air et des eaux ; mais cela n'est pas une raison capable d'expliquer la formation de ces rainures, d'autant plus que les extrémités d'autres blocs de même roche étaient aussi *découvertes*, et qu'on n'y voit rien de semblable !

2° *Aspect des Sculptures.* — Ces entailles ne sont, d'autre part, nullement comparables aux rainures types des Polissoirs

de la région (1); elles n'ont certes pas pu servir au polissage des haches : elles sont trop irrégulières et trop ondulées dans leur forme. On me permettra, en conséquence, de les décrire à nouveau ici, en raison de l'intérêt qu'elles présentent, car je viens, enfin, d'en trouver — du moins je le crois — la signification, restée problématique pour moi jusqu'en 1912.

Les Sculptures sont au nombre de quatre, toutes *parallèles* aux faces Nord et Sud du Pilier n° II, dont les faces verticales sont Ouest et Est. Par suite, elles sont toutes dirigées de l'Est à l'Ouest

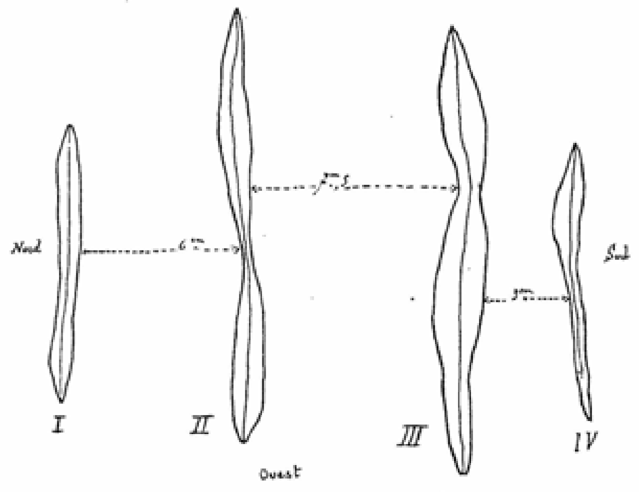

Fig. 4. — Les Sculptures de la Face supérieure du Bloc II du Mégalithe du Morgaillon. — Echelle : 1/3 grandeur naturelle. — *Légende* : I, II, III, IV, Les quatre Rainures, profondes et parallèles, allant du Nord au Sud.

et occupent la *partie centrale* de la face supérieure du bloc. Pour les décrire, nous les numéroterons de 1 à 4, en allant du Nord au Sud.

3° *Etude spéciale des Sculptures.* — 1° La RAINURE N° I est, par suite, la plus rapprochée de la face Nord du Pilier n° II ; elle en est distante de 0^m41 environ $(0,41 = 0,06 \times 7 = 0,42 - 0,01)$. Elle est longue de 0^m10 $(0,10 = 0,06 + 0,06 : 2 - 2)$, régulière-

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Le Polissoir de la Brélaudière* (Aiguillon-sur-Vie). — *Bull. et Mem. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1902. — Tiré à part, in-8°, 1902.

ment renflée à son milieu, et sans grandes irrégularités ; sa largeur maximum est de 0m01.

2° La RAINURE n° II est parallèle, bien entendu, au n° I ; elle en est distante de 0m06. Elle a une longueur de 16 centimètres (0,16 = 0,06 × 2 + 0,6 : 2 + 1) ; et ses deux extrémités sont toutes les deux exactement à environ 0m11 des faces Est et Ouest du bloc n° II. L'extrémité Est est un peu effilée ; l'autre plus arrondie ; au milieu, il y a une sorte de rétrécissement dans l'entaille ; largeur maximum 0m015 ; la portion rétrécie n'a que 0m005 ; la ligne générale de l'entaille est un peu ondulée.

3° La RAINURE N° III est la plus longue ; elle atteint 0m17 (0,06 × 3 — 0,01) et dépasse de 0m02 à l'Ouest la rainure n° II, dont elle est distante de 0m07 au maximum. Elle est très irrégulière, un peu ondulée, et présente deux rétrécissements, dont l'un est très accentué à 0m05 de son extrémité Est. Sa largeur, à la partie centrale, la plus large, est de 0m02.

4° La RAINURE N° IV est, sinon la plus petite, du moins la plus indécise, surtout à sa pointe Ouest très effilée. Elle est, en son milieu, à 0m03 (0,06 : 2 = 0,03) de la rainure n° III. Elle est longue de 0m10 ; elle est très rétrécie dans toute sa moitié Ouest et à peine renflée à l'Est.

4° *Nature des Sculptures.* — Nous répétons que, d'après nous, l'on est là en présence d'*Entailles gravées, dues à la main de l'homme*, et que, puisqu'il ne peut s'agir de raies de polissoir et de surfaces usées, on se trouve en face de Sculptures, ayant certainement une signification, qui, d'ailleurs ne nous échappe plus complètement aujourd'hui. Comme autrefois, nous ne croyons certes pas à des *Caractères Alphabétiques*, mais bien à des Traits spéciaux, que nous allons expliquer (1).

5° *Technique.* — Quant à dire avec quel outil ces raies ont été faites, c'est un problème que nous pouvons aujourd'hui résoudre, parce qu'il est probablement très possible d'en faire autant même dans de la microgranulite, avec un *silex très dur !* Cette roche,

---

(1) Comme nous l'avons dit déjà, les traits sculptés du Morgaillon paraissent, à première vue, tout à fait comparables à ceux qui ont été trouvés à New-Grange (Irlande) et qui sont figurés, au côté droit du dessin donné par Fergusson (*Les Mon. mégal.*, trad. franc., par Hamard, p. 220, fig. 68).

malgré son extrême densité, peut être attaquée, en effet, sans qu'il soit besoin de recourir à des instruments en *métal*. Dans ces conditions, le creux avait été obtenu, sinon par un *piquetage* vrai, du moins par un *raclage* ou un *grattage*, avec une sorte de *racloir* très résistant (1).

*
* *

II. HYPOTHÈSE: SIGNIFICATION. — Je conclus aujourd'hui de cette description que ces Rainures ne sont pas autre chose que quelque sculpture semblable aux TRAITS INTERDIGITAUX, si communs aux Vaux; et que, par suite, nous avons-là la représentation d'une *main*, comme à Saint-Aubin-de-Baubigné.

Les quatre traits représentent les quatre traits interdigitaux, *classiques*, le pouce étant du côté Nord (n° I de la *Figure* 4). Les *bords externe* et *interne* de la main (devant former les deux autres traits n° 5 et n° 6) sont représentés ici par les bords Nord et Sud ou arêtes de la Face zénithale du Pilier n° II (*Fig*. 3), comme cela se voit si souvent aux Vaux !

Il en résulte que cette face correspondait à une arête de BLOC-STATUE, qui, jadis, devait être dressé, avant d'avoir été utilisé comme pilier de Mégalithe, de telle sorte que, soit son arête Nord, soit son arête Sud, représentât la *base* de la Statue.

Il serait intéressant de voir s'il n'y a pas de sculptures analogues sur l'arête correspondante (base actuelle), actuellement *enfouie* dans le sol (*Fig*. 2). — Nous le ferons, dès que nous le pourrons, à l'aide d'une fouille spéciale, en tunnel, passant sous le bloc encore en place. Mais, jusqu'à présent, je n'ai rien remarqué de spécial sur les autres faces, visibles, de cette pierre.

CONCLUSIONS. — Si mon interprétation est exacte, cette trouvaille devient très intéressante. — En effet, elle prouve : soit qu'il y a eu jadis, dans la région, un MONUMENT *consacré au* SOLEIL, comme aux Vaux, et dont on aurait ainsi utilisé un bloc ; soit qu'on a voulu CONSACRER LA SÉPULTURE, en y plaçant un *Bloc-Statue*, représentant la Divinité de l'époque, le *Dieu-Soleil* !

Nous serions plutôt enclin à accepter la première hypothèse,

(1) Un *Racloir*, trouvé dans les environs, peut être suffisant pour entailler la microgranulite.

en raison de la situation du pilier, qui, dans cette supposition, aurait dû, ce nous semble, être fiché en terre autrement (au lieu d'avoir la « main » en l'air). Mais il faut reconnaître que la seconde est soutenable, en raison de ce qu'on connait (Dolmens à pilier avec hache sculptée, etc., etc.)

Jusqu'à nouvel ordre, nous admettons donc qu'il y a eu jadis, à Saint-Martin-de-Brem, un petit TEMPLE, analogue à celui des Vaux, dont nous allons désormais essayer de retrouver d'autres vestiges et la situation (1).

---

(1) Nous ne serions pas étonné de les découvrir un jour aux environs de La Crulière, en raison des trouvailles déjà faites en ce point [M. Baudouin et G. Lacouloumère. — *Les Vestiges mégalithiques de Saint-Martin-de-Brem* (V.). — B. S. P. F., 1906. [Voir *Fig. 2*; *a*, *b*, *c*].

BULLETIN

Les Menhirs à Sculptures.

M. le Pr M. Boule a écrit (1), à propos du *Menhir de Saint-Micaud*, en 1913 : « *En France, les Menhirs n'offrent jamais de gravures ni de sculptures préhistoriques !* »

Il est facile de montrer que cette affirmation est absolument inexacte. — En voici d'ailleurs des preuves, publiées.

1° *Menhirs à Sculptures.*

A. Bassins [Soleil]. — 1° *Menhir de Pierre Levée*, à Soullans (Vendée). — Un magnifique *Bassin*, indiscutablement sculpté.

B. Disques [Globe solaire]. — 1° *Menhir de Plouharzel* [*Mag. pitt.*, 1833, p. 72]. — Deux saillies, analogues à celles de menhirs de Sardaigne.

C. Cupules. — 1° *Menhir de La Mancellière*, à Avrillé (Vendée) : soixante-neuf *Cupules* (2). — 2° *Menhir du Pré-bas*, au Bernard (Vendée) : Six cupules (3). — 3° *Menhir de Congeniès* (Gard) : Petites *Cupulettes*. — 4° *Les Menhirs de Kerzhérof* et de *Beg-er-Vill* (Morbihan). — 5° *Menhir de la Grosse Roche* (Côtes-du-Nord) : *cupules*. — 6° *Menhir de Trémelu* (Loire-Inférieure) : sept cupules. — 7° *Menhir de Saint-Urnel* (Finistère) : 27 cupules. — 8° *Menhir de Pierre Longue*, à Regnon (Morbihan) : Cupules. — 9° *Les Menhirs d'Escoulbac*, de *Saint-Germain-en-Coglès*, de *la Lande de Lauvaux*; etc; etc.

2° *Menhirs à Gravures.*

1° *Menhir de Congeniès* (Gard) : Nombreuses gravures (*Croix*, etc.) [Pranisnikoff]. — 2° *Menhir de Kermarquer*, de Moustoirac (Morbihan : *Deux tiges recourbées* [Crosses ?]. — 3° *Menhir de Crach* [Miln, 1881, p. 76] : *Cercles*. — 4° *Menhir de Bazouges-sous-Hédé* (Ille-et-Vilaine) (Béziers, p. 13) : Une profonde *rainure* ; une sorte de V. — 5° *Menhir de Plouagat* (Côtes-du-Nord) [de Freminville, p. 12]. — 6° *Menhir du Givre* (Vendée) : Une rainure et un trou rectangulaire (*Augette*), etc, etc.

3° *Statues-Menhirs néolithiques*,

Un grand nombre d'éléments du *Temple du Soleil*, aux Vaux, de

(1) L'*Anthropologie*, Paris, 1913, janvier-février, n° 1 [Voir p. 81].
(2) Partie *enfouie* du Mégalithe (donc *antérieures* au redressement).
(3) Partie enfouie du Menhir (donc *antérieures*).

Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres) : *a*) Statue du « Monsieur » (n° I) ; — *b*) Statue n° VII ; — *c*) Nombreux blocs dressés ; etc.

Insister davantage serait inutile. — Ces exemples suffisent amplement.

C. S.

BIBLIOGRAPHIE

APERÇU SUR LE CRANE DE L'« HOMME DE DENISE »; par J. PADER (de Clermont-Ferrand). — Clermont-Ferrand, 1913, in-8°, 1 pl. hors texte.

Dans cette note, l'auteur fait remarquer, à juste titre, *qu'on n'a jamais étudié les ossements* de ce qu'on appelle « l'Homme de Denise », trouvés près du Puy ! Malgré cela, tous les auteurs, et surtout MM. le Pr Marcelin Boule (qui a pourtant si bien travaillé dans la région), J. Déchelette, H. Breuil, Pr Haug, etc., etc.), en font un homme du type *néanderthal*, alors qu'il est, paraît-il, du type de l'*Homo sapiens*.

Comment expliquer cela ? Tout le monde a copié Sauvage, dont la description semble *fantaisiste* (1872)! On a risqué une hypothèse : Est-ce que, par hasard, il n'y aurait pas une *erreur d'étiquette*, à la base de cette aventure ? M. Pader ne le croit pas. — Alors ? — Voilà comment, en certains milieux, on écrit la Préhistoire..... La Compilation a du bon ; mais la Critique aussi ! — C'est une affaire à reprendre, malgré les Classiques.

M. B.

L'EMBAUMEMENT AVANT ET APRÈS JÉSUS-CHRIST; par le Pr Dr Louis REUTTER (de Neufchatel). — Paris, 1912, in-8°.

Voici un ouvrage, dû à un chimiste spécialisé des plus compétents, qui fera date, car il contient surtout de minutieuses analyses chimiques, absolument originales, des différentes substances résineuses employées par les anciens et en particulier par les Egyptiens et les Carthaginois.

C'est là une œuvre de tout premier ordre, qui est la résultante des travaux de laboratoire considérables et de recherches très difficiles, poursuivies avec une persévérance et un succès tout à fait dignes d'éloges.

L'auteur, dont l'habileté professionnelle est remarquable, et qui est actuellement privatdocent à l'Université de Genève, a bien mérité de la Science par une telle publication.

Enfin, il a réalisé le souhait de nombreux archéologues, qui, depuis longtemps, voulaient faire analyser les matières recueillies au cours de leurs fouilles et qui ne pouvaient trouver l'homme compétent et dévoué nécessaire !

Pour faire comprendre le mérite du Pr Reutter en l'espèce, il suffira d'ajouter qu'il est presque le seul en Europe et dans le monde à se livrer à ces pénibles et délicats travaux. Nous lui adressons avec plaisir nos plus chaleureuses félicitations pour les belles découvertes qu'il a déjà faites.

Son ouvrage est précédé de quelques considérations relatives à la religion des Egyptiens et à leur conception du monde. Il se termine par un aperçu assez détaillé sur l'embaumement à tous les âges [avant l'ère chrétienne, pendant le moyen âge et la Renaissance, l'époque moderne et même le xxe siècle], auquel nous renvoyons le lecteur, car ces données ne sont que le résumé de faits connus.

Mais, ce qu'il faut surtout louer dans ce livre, ce sont les patientes analyses de substances résineuses, inédites, qui s'y trouvent, parce que, cela, seul l'auteur pouvait l'écrire! Ces chapitres-là resteront toujours jeunes, alors que les parties *didactiques* de l'ouvrage auront *déjà* vieilli.

Nous ne pouvons qu'engager M. le Pr Reutter à suivre la voie qu'il s'est si brillamment tracée, sans le secours de personne. Le moment est proche où l'on comprendra, en haut lieu, la portée et la réelle valeur de telles recherches, très difficiles, mais très précieuses, pour les Historiens et les Préhistoriens! M. B.

VARIÉTÉS

A propos des Prétendus Sacrifices humains sur les Dolmens (*Autels à Sacrifices*).

D'après M. Salomon Reinach, un Rite, attesté par Euripide dans le culte d'Arthémis à Halac, consistant à toucher la gorge d'un homme avec la pointe d'une épée, pour en tirer quelques gouttes de sang, rite où M. Reinach voit un rite d'initiation et non la survivance atténuée d'un sacrifice humain, était pratiqué en Gaule vers l'an 40 de notre ère. Il a pu contribuer à créer la légende, qui représente les Druides gaulois, dont on vante d'autre part la haute sagesse, comme des bourreaux altérés de sang. Les Druides avaient en Gaule le monopole des sentences capitales et des *sacrifices* : tout captif, tout condamné à mort l'était, suivant des rites religieux, auxquels s'ajoutaient des rites de divination. Il est probable que les druides ne sacrifiaient jamais eux-mêmes; mais que cette fonction était dévolue à leurs subordonnés, les *hiéropes*. Si les druides étaient exempts du service militaire, comme le clergé de l'ancien régime, c'est parce qu'ils *ne pouvaient pas verser de sang*. Ce que les anciens nous apprennent de plus sur les pratiques sanguinaires des Druides est fondé sur des usages mal compris et sur

les dires d'ennemis des Gaulois, qui racontèrent des histoires terrifiantes, cent ans avant notre ère, au voyageur grec Posidonios, source commune de Strabon, de Diodore, et pour certains détails invraisemblables de César.

A propos des Sépultures moustériennes.

M. Peyrony, instituteur aux Eyzies, nous prie d'insérer la note suivante : ce que nous faisons avec plaisir (1).

« Une communication, relative aux sépultures moustériennes de La Ferrassie (Dordogne), a été faite : 1° Au *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Genève*, en 1912; 2° A l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, en novembre 1912; 3° A la *Commission des Monuments préhistoriques*, le 12 mars 1913 ».

A ce propos, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà écrit. Le volume de Genève n'étant pas *publié* encore, nous ne pouvons discuter sur cette base (2). — Quant à la « Commission des Monuments préhistoriques », et à l' « Académie des Inscriptions », nous n'en faisons pas encore partie; et, par conséquent, nous ne pouvons pas y prendre parole et discuter en séance : ce qui est *indispensable* et vaut mieux que de remplir d'encre inutile des pages entières.

M. B.

Le Musée dauphinois à Grenoble.

Créé par décision du Conseil municipal du 30 décembre 1904, le Musée dauphinois à Grenoble (Isère) s'est rapidement enrichi d'une quantité de souvenirs lapidaires et ethnographiques, grâce au zèle éclairé de son conservateur, M. Hip. Müller. Ce musée est installé dans l'ancienne *Chapelle de Sainte-Marie-d'en-Bas*, dont les colonnes et pilastres en grès vert constituent actuellement l'unique spécimen de ce genre de construction en mollasse. Sainte-Marie-d'en-Bas qui, depuis la Révolution et jusqu'en 1905, servait d'arsenal, est une dépendance de l'ancien couvent fondé, en 1619, par les religieuses Visitandines de Sainte-Marie-d'en-Haut. En 1871, on y déposa la statue de Napoléon, qui ornait la place de la Constitution, et que la Municipalité de Grenoble a donnée aux Invalides.

---

(1) Je ne comprends pas pourquoi M. Peyrony s'est cru visé par ma note; il n'est pourtant ni *rédacteur* au *Temps* (journal où j'ai copié l'*extrait* cité !), ni *Docteur en Médecine* (c'est-à-dire en mesure, *scientifiquement* parlant, de discuter l'existence d'une *Sépulture*). Ceux qui parlent d'*Anatomie* et de *Pathologie*, sans avoir fait d'études techniques spéciales, ne seront jamais, d'après la loi de 1892, que de simples *Rebouteurs*.— Je ne peux pas en dire plus : Chacun son métier; et La Préhistoire y gagnera!

(2) J'ai pour règle absolue de ne jamais *critiquer*, à l'Etranger, mes compatriotes, surtout quand ce sont des instituteurs, que j'aime et que je défends toujours.

Si le monument, par ses matériaux, son style et sa situation, méritait d'être protégé, on ne pouvait certes mieux l'utiliser qu'en le transformant en *Musée dauphinois*, dont il présente, en même temps qu'un cadre parfaitement approprié, une première et précieuse richesse.

Ce n'est guère que vers fin octobre 1911 que commença, après les réparations nécessaires, l'installation véritable du Musée ethnographique et historique dauphinois. Les donations sont venues nombreuses dès le début; et aujourd'hui le Musée constitue une reconstitution parfaite de la vie locale à travers les âges. Les collections actuellement exposées, à part celle qui concerne le « luminaire », la plus importante, et la collection tout à fait remarquable des « chenets ou landiers et des taques de cheminées », comprennent des séries explicatives, des têtes de ligne, selon les divisions suivantes : 1° *Travail du bois :* sculpture au couteau; boites, quenouilles, marques à beurre, chefs-d'œuvre de compagnonnage, etc. ; 2° *Travail du fer* : serrures, outils, clés, ferrures de bâtiment, crémaillères, ustensiles de cuisine, armes, sonnailles, briquets, marques à chaud, etc. ; 3° *Travail du verre :* flacons, lampes, bouteilles, etc. 4° *Travail du cuivre* : sceaux, ustensiles de cuisine, objets martelés, etc.; 5° *Travail du bronze :* grelots, cloches, marmites, mortiers, moules à cuillers, etc.; 6° les étains; 7° les cuirs ouvrés; 8° les vêtements; 9° le travail de la peau et la ganterie; 10° les jetons locaux et les boutons; 11° les insignes de Sociétés; 12° le filage de la laine, du chanvre; 13° le tissage, le vêtement; 14° la céramique fine et commune; 15° les sièges et les meubles; 16° les outils agricoles; 17° les engins de chasse et de pêche: 18° les jeux et les fêtes, etc., etc.

Parmi les objets ainsi classés, on remarque les premiers échantillons de faïence des fabriques de Grenoble et de la Tronche, de la poterie indigène et plus de 120 pièces du « Luminaire » dauphinois; des débris de pierres tombales, des écussons, des vases gallo-romains ; deux fragments de mosaïque gallo-romaine; un moulin à bras gallo-romain, composé de deux meules et une meule isolée; une pierre mesure pour les grains; une pierre à cupules (préhistorique), de 1.200 kilos; quatre fragments d'une meule à grains, trouvés à 1.600 mètres d'altitude; diverses statuettes en bois et plâtre recueillies dans des villages reculés, etc. — On ne peut que se féliciter de l'heureuse initiative de M. H. Müller, l'érudit conservateur, qui permet de réunir tout ce qui porte l'empreinte du génie montagnard particulier à l'Allobrogie, avant que le temps, les amateurs ou les rapaces marchands d'antiquités, aient complètement saccagé ce patrimoine du passé.

La Survivance des Traditions populaires.

Tout le monde sait que les Maçons ont coutume, une maison terminée, de placer sur une des cheminées un *bouquet de fleurs*, pour montrer

que leur travail a atteint son but. Or cette tradition, si populaire encore dans nos campagnes et dans les villes même, existait déjà en Egypte, lors de la civilisation memphite.— On lit, en effet, dans une inscription traduite par M. Maspero :

« [Le Maçon], exposé à tous les vents,
« Tandis qu'il *bâtit* sans vêtement qu'une ceinture,
« Et que le *Bouquet de Lotus* suspendu aux Maisons [terminées],
« Est encore loin de sa portée...

On voit qu'une Coutume du XXe siècle après Jésus-Christ peut remonter à 5.000 ans ! Comment s'étonner que, dans ces conditions, nous ayons encore des habitudes des *Hommes de la Pierre polie*, qui vivaient, il y a 4.000 ans, dans le bassin de Paris.

M. B.

Le Musée de Beauvais.

Récemment réorganisé par les soins de notre excellent collègue et ami, M. le Dr Baudon, ancien Député, vice-président du conseil général de l'Oise, et de M. Maurice Magnien, conservateur du musée de Beauvais, ce musée a été inauguré récemment par MM. Valentino, chef de division du sous-secrétariat d'Etat des beaux arts ; le maire de Beauvais ; Léon Goyet, secrétaire général de la préfecture, et les hauts fonctionnaires départementaux et municipaux. Aussitôt après la cérémonie, le musée a été ouvert au public.

Le Musée de Beauvais n'est pas l'un des moins intéressants des musées de province. Si la peinture y est assez terne, en revanche, les collections de sculpture du moyen âge y possèdent en grand nombre d'excellentes pièces. L'art roman y est aussi représenté par de précieux fragments historiés. La sculpture sur bois du moyen âge et de la Renaissance y constitue une belle série. — Enfin, signalons les importantes collections de fossiles et de Pièces préhistoriques, formées par les Drs Baudon père et fils et les objets provenant des importantes fouilles gallo-romaines de l'Oise, que M. le Dr Baudon a classés avec une compétence particulière et un dévouement sans égal.

Un nouveau Musée ethnographique en Dauphiné.

Sur l'initiative de M. César Filhol, rentier à Annonay, aidé de M. Müller, bibliothécaire de l'école de médecine et conservateur du musée dauphinois à Grenoble, on vient d'installer un Musée historique et ethnographique à Beauvoir-en-Royans, dans une salle de l'ancien couvent des Carmes, tout à côté des imposantes ruines du château, qui fut la résidence des dauphins de Viennois de 1251 à 1349.

La Préhistoire en Alsace.

A la fin d'Avril a eu lieu la réunion des Préhistoriens Suisses à Saint-

Odile (Alsace). S'y trouvaient : MM. Tatarinoff, Violier, Kessler, Forrer, et quelques autres préhistoriens d'Alsace.

Tous sont de l'avis que Saint-Odile est un centre cultuel, sauf M. Forrer seul, qui ne s'est pas encore complètement rallié à cette théorie, mais a cependant fait des concessions sur ses conclusions antérieures.

A Strasbourg, les Préhistoriens suisses ont vu la pierre à cupules de M. Forrer. Elle ne les a pas convaincue ! Quelques uns ont prétendu que c'est une formation naturelle et y ont retrouvé des traces de « logements de coquillages ». Pour deux des cupules, la chose est sinon indéniable, du *moins* acceptable ; mais, pour les autres, il est bien difficile d'être de cet avis.

NÉCROLOGIE

M. le Dr Otto SCHOETENSACK.

M. le Dr Otto Schoetensack (d'Heidelberg), le célèbre inventeur de la fameuse *Mâchoire de Mauer*, bien connue désormais, est mort il y a déjà quelque temps. — On lui doit divers travaux fort intéressants. Il était Privat-docent à l'Université ; mais, avant de s'occuper d'Anthropologie, il s'était adonné à des études pharmacologiques.

Sir John LUBBOCK (Angleterre).

Sir John Lubbock, dit Lord Avebury, est mort, le 28 mai 1913, dans son château de Kingsgate, comté de Kent, entouré des membres de sa famille. Il était âgé de 89 ans. Il était membre de la *Société royale de Londres* et de la plupart des Académies du monde. Il était depuis 1910 correspondant de l'*Académie des Sciences*, dans la section de zoologie et d'anatomie, quoique excellent *géologue*.

« Lord Avebury, a écrit récemment M. Ed. Perrier, plus connu sous le nom de sir John Lubbock, aurait tout aussi bien mérité le même titre dans la section de *botanique* et il aurait tenu à l'Académie des Sciences morales et politiques une place aussi grande qu'à l'Académie des sciences ! Il était fils de sir John William Lubbock, baronnet, qui vécut de 1803 à 1865, qui fut aussi remarquable comme banquier, comme économiste que comme savant, et à qui l'on doit d'importants travaux de mathématiques, d'astronomie et de physique, en même temps que sur l'*Homme préhistorique* et sur les origines de la civilisation. Sir John avait hérité des aptitudes variées de son père. Né en 1834, il entra en 1870 à la Chambre des communes, comme représentant du bourg de

Maidstone ; son mandat ne cessa depuis de lui être renouvelé. Il devint ensuite membre de la Chambre des lords, avec le titre de lord Avebury.

Les discours qu'il eut à prononcer comme homme politique, ainsi que ses travaux scientifiques, ont été réunis en volumes et suffisent à le classer parmi les esprits les plus élevés de notre temps ; c'est sans doute pour asseoir ses idées économiques sur des bases aussi solides que possible qu'il voulut étudier les mœurs de l'homme primitif et celles des races sauvages actuelles. Il fut ainsi amené à publier deux œuvres capitales : l'*Homme préhistorique étudié d'après les monuments et les costumes retrouvés dans les différents pays d'Europe ;* et les *Origines de la Civilisation*, où il décrit l'état primitif de l'homme et les mœurs des sauvages modernes ».

En réalité, sir John Lubbock ne fut qu'un Naturaliste, voire même qu'un entomologiste, d'ailleurs de la lignée des grands observateurs, qui commence à Aristote et finit aujourd'hui au célèbre Fabre ! — Mais, comme *Préhistorien*, son œuvre n'a pas de réelle portée. Ce ne fut pas un chercheur dans ce domaine spécial. Il ne fut guère, en l'espèce, qu'un compilateur ; et son livre capital, malgré sa grande valeur pour l'époque (Trad. franç., 1867), est bien au-dessous de ce qu'on croit, quand on l'étudie comme il convient !

Comme Préhistorien (1), sir John Lubbock n'arrive pas à la cheville de Boucher de Perthes et surtout de Gabriel de Mortillet, qui ne furent pas, d'ailleurs, comme il convient, de l'Académie des Sciences de Paris ; il est vrai qu'ils ne furent pas « banquiers ». (2) !

NOUVELLES

I. — Découvertes récentes.

Cimetière gaulois a Sogny-aux-Moulins (Marne). — A Sogny-aux-Moulins, commune située près de la Marne, dans l'arrondissement de Châlons, on aurait découvert un cimetière gaulois, comportant deux cent soixante-sept tombes, dont vingt-quatre avec leur mobilier funéraire complet et quatorze avec les chars des guerriers. Ces dernières avaient

(1) Il semble bien être le père des mots *Paléolithique* et *Néolithique*. — Il a été sur le point de parler de l'*Age du Cuivre*. Il a employé le mot *Mégalithe* un des premiers.

(2) L'Académie a dû se souvenir que Sir J. Lubbock a écrit : « On peut dire que nos souffrances et nos chagrins actuels proviennent principalement du péché et que tout perfectionnement moral doit découler de la religion, et *non de la Science* ».

pour la plupart été violées à une époque lointaine. On y a trouvé également des vases parfaitement conservés, ornés de dessins géométriques en zigzag et en losanges.

Découverte d'un Tumulus en Haute-Marne. — Une découverte a été récemment faite en Bourgogne, près de Villeneuve-les-Convers ; c'est celle d'un beau Tumulus, situé sur la limite des territoires de Frolois et de Darcey, à gauche de la voie romaine d'Alise à Langres, au lieu-dit « Bois Vert ». Ce Tumulus, qui a été dégagé par M. Henry Corot, offre cette intéressante particularité d'avoir à son centre une *fosse*, profonde de trois mètres, creusée dans la roche, et présentant des traces de *foyer* au fond : ce qui paraît indiquer un rite spécial. Parmi les objets recueillis on relève de nombreux débris de *poteries* ornées et des débris de bronze fondu, qui demandent à être débarrassés de la gange terreuse qui les entoure, à être examinés de près et étudiés avec soin.

Découvertes dans le Centre africain. — A une séance récente de l'*Ac. des Inscr.*, M. de Gironcourt a montré la collection des estampes qu'il a rapportées de la mission archéologique dont l'Académie l'a chargé. Ces estampes représentent un « corpus » de plus de huit cents inscriptions lithiques, découvertes en plus de soixante nécropoles, mises au jour, tant au Niger que dans l'Adrar. Ce sont, en général des épitaphes funéraires, dont la facture extrêmement soignée révèle un art épigraphique spécial, qui s'est épanoui au debut de la période islamique au Niger. Les caractères sont *moghrebins*, gravés en creux par la méthode du pointillé, et figurés dans des stèles, ou sur des *objets en pierre polie de l'ère préhistorique*. M. de Gironcourt a montré à l'Académie des haches de silex et des polissoirs de quartz fin, entièrement couverts d'inscriptions élégamment disposées et de grande finesse.

Des nécropoles ont été surtout découvertes dans la région de Gao. Celle de Bentia, aux vestiges de l'ancienne Kotia (Kouhya), a fourni à elle seule 150 inscriptions funéraires. De multiples nécropoles ont été mises au jour aux ruines de la ville d'Es-Souk, dans l'Adrar, qui paraît avoir été la source de cet art épigraphique si remarquable du Niger.

En outre des inscriptions arabes, fort précieuses pour l'histoire des premières infiltrations musulmanes au Soudan français, M. de Gironcourt a recueilli un grand nombre d'inscriptions en caractères *tifinars*, ainsi que des *dessins d'animaux* et de *figures humaines*, *gravés* depuis des âges très anciens par les Touaregs *sur les rochers* de ces régions de l'Adrar.

Découverte de Villes submergées. — *Ruines d'une Ville à vingt mètres sous la mer Méditerranée.* — On mande d'Athènes que le ministère de la marine hellénique a communiqué la note suivante : « Le lieutenant de

vaisseau Bakopoulos, qui faisait des observations selon le service maritime qui lui a été confié, a remarqué par hasard, au fond de la mer, à l'Est de l'île de Lemnos, sur les récifs désignés sur les cartes de l'amirauté anglaise sous le nom de « Pharis Bank », à une profondeur de 5 à 25 mètres, des ruines parfaitement visibles d'une ancienne ville, d'un périmètre de trois mille environ. Le ministère a ordonné des recherches scientifiques à cet emplacement ».

Nous attirons l'attention sur ces phénomènes de subsidence, qu'on observe aussi sur les côtes de France [Noirmoutier (V.); Bretagne, etc.].

Découvertes a Saint-Bertrand-de-Comminges. — La Société française des Fouilles archéologiques s'intéresse à l'exploration de l'antique *Lugdunum convenarium* (Saint-Bertrand-de-Comminges). Ses efforts ont été couronnés de succès, et, depuis la fin de l'hiver, plusieurs chantiers ont été ouverts. Les travaux ont amené la découverte d'un *Cimetière* chrétien, du cinquième ou sixième siècle, d'une grande *mosaïque*, à semis géométriques en excellent état, et, trouvaille précieuse, celle d'une *statuette*, en marbre blanc, de 0m58 de hauteur représentant une *femme assise*, vêtue d'une tunique d'étoffe très fine, qui moule un corps d'un modelé parfait. Les jambes sont drapées jusqu'aux genoux dans les plis d'un amictus, qui paraît descendre de la tête et du dos. Le pied droit est *chaussé* et à demi-caché sous la draperie; le pied gauche est brisé.

Découvertes en Lozère. — En fouillant un champ situé près de Mende, au pied du mont Mimat, M. Folcher, propriétaire et conseiller d'arrondissement, a découvert les vestiges d'une *chapelle* et un grand nombre de *tombes*, qui paraissent remonter à une époque reculée. Ces tombes, dans lesquelles on a recueilli des ossements humains d'un état de conservation parfait, sont toutes orientées de *l'ouest à l'est*; elles sont formées de deux longues et larges dalles brutes, placées de chaque côté du corps et se réunissant par-dessus en forme de V renversé (Λ). Les vides de la ligne de jonction supérieure sont bouchés avec de l'*argile*, évidemment pour empêcher l'infiltration de la terre. On croit être sur l'emplacement d'un ancien monastère, dont le fondateur, saint Ilpide, a laissé son nom au quartier (*Temps*).

Découverte et fouille a Montréal (Gers). — En septembre 1911, M. le Pr Lannelongue (de Paris), aujourd'hui décédé, se fit concéder le droit de pratiquer des fouilles dans un champ situé à l'Espitalet, près Montréal du-Gers, qui paraissait être le siège d'une importante *villa gallo-romaine*. Les fouilles pratiquées depuis ont révélé l'existence d'une habitation qui paraît avoir appartenu à un riche patricien nommé Severus lequel s'était installé sur ce plateau avec sa famille et un

nombreux personnel d'esclaves. La construction remonte au troisième ou quatrième siècle. On y a découvert une magnifique *mosaïque* polychrome d'une longueur de vingt-sept mètres sur une largeur de près de quatre mètres. Le décor est composé de rosaces, de cubes, d'amphores et de parasols. Cette mosaïque s'étend sous le champ voisin, peut être à une longue distance. Les ouvriers ont également découvert les débris de *statues* de marbre, de poteries, de *verreries* qui semblent avoir subi un incendie. On croit que cette villa fut détruite au début du cinquième siècle.

Découverte d'un Squelette d'Enfant solutréen. — M. Louis Didon a découvert un squelette d'enfant, préhistorique, à un niveau *solutréen*, dans des fouilles sur les bords de la Vézère, à *Sergeac*. Accompagné de MM. le marquis de Fayolle et Féaux, conservateurs du musée de Périgueux, il s'est rendu à la *Station des Roches*, pour y effectuer l'enlèvement du squelette. Comme les pluies ont persisté depuis la découverte, le squelette n'a pu être dégagé du magma qui le renferme; et c'est le tout qui a été transporté à Périgueux. Les observations très superficielles auxquelles on a dû se borner jusqu'à présent, l'examen du crâne et de la mâchoire, démontrent que l'enfant avait *moins de deux ans*. Il semble qu'en raison du très jeune âge de ce sujet, et par conséquent de la fragilité de l'ossature, les constatations anthropologiques doivent être forcément assez restreintes.

II. — Sociétés savantes et Revues.

Nouvelle Revue Préhistorique. — Nous recevons le premier numéro d'une revue nouvelle de Préhistoire, intitulée : *Revue des Études préhistoriques*, et dirigée par notre aimable confrère, M. A. de Paniagua ; elle sera trimestrielle. — Nous souhaitons une longue vie à cette œuvre, qui se présente avec un programme, international, bien à elle. — Le premier fascicule contient des articles de M. Toutain, A. de Paniagua, Paul Camus, Dubalen, L. Stroobant, Van der Voos, dont les principaux titres sont : *Prométhée ; La Barque solaire ; Les Populations gauloises*, etc, etc.

X[e] Congrès Préhistorique de France de 1914. — Par suite d'un accord avec la Municipalité d'Aurillac (Cantal) et grâce à l'intervention de M. Pagès Allary, ancien Vice-président de la *S. P. F.*, la *S. P. F.* a décidé de tenir, en 1914, à Aurillac (Cantal), la X[e] session du *Congrès préhistorique de France*.

IX[e] Congrès Préhistorique de France. [*Lons-le-Saunier : 27 Juillet — 2 Août* 1913]. — Le Comité Local est constitué depuis deux mois et s'est réuni à Lons-le-Saunier recemment. — La *Circulaire n° III* a été envoyée dans le courant de ce mois. — La *Circulaire n° IV*, correspon-

dant au Programme général des Excursions, a été publiée au mois de juin.

1° *Programme général.*

Le *Neuvième Congrès Préhistorique de France* s'ouvrira à Lons-le-Saunier, le dimanche 27 juillet 1913, jour de la grande *Fête locale*, sous la présidence de M. Léon Coutil (de l'Eure) et se clôturera le samedi 2 août, au soir. Dimanche soir, 27 juillet. — Séance publique d'inauguration du Congrès, à 4 heures du soir, au Grand Théatre. — Le, soir à 8 h. 1/2, Réception, par la Municipalité, au Foyer du Grand Théatre.

Lundi 28 juillet. — A 9 heures, première séance des Travaux, à la grande Salle des Fêtes. — Correspondance. — Nomination du Bureau définitif. — Communications et discussions scientifiques. — A 2 heures (après-midi) : Séance pour la continuation des communications et discussions scientifiques. — A 4 heures : Photographie d'ensemble du Congrès, devant le Grand Théâtre, par M. Demay, photographe. — A 4 h. 1/2. : Visite du Musée à l'Hotel de Ville. — Le soir, à 9 heures, *Conférence de Vulgarisation*, publique, au Grand Théatre, avec nombreuses projections lumineuses (une *soixantaine*) sur Les Tumulus de l'Est de la France et l'Age du Fer en Europe, par M. Léon Coutil, président du Comité d'organisation du Congrès.

Mardi 29 juillet. — Le matin (9 heures) et l'après-midi (2 heures) : Séances pour la la continuation des communications et discussions scientifiques. — Le soir, à 4 h. 1/4 : Visite, à pied, sous la direction de MM. Monot et l'abbé Perrot, du *Comité local*, de la *Société d'Emulation du Jura*, des Monuments de la Ville.

Le soir, à 8 h. 1/2 : Conférences scientifiques, avec Projections lumineuses, à la grande Salle des Fêtes [*Programme spécial*].

Mercredi 30 juillet. — Le matin (9 heures) et l'après-midi (2 heures), séance de travaux : Continuation et fin des communications et discussions scientifiques. — *Séance de clôture du Congrès : 3 h. 15 du soir.*

Après-midi, à 3 h. 1/2 : Excursion générale, en *automobiles*, aux Stations de l'Epoque néolithique et de l'Age des Métaux des Environs de Lons-le-Saunier [*Programme spécial*].— Prix : 3 francs. — *Le puits salé.* — Les Salines de Montmorot. Le Camp, sur le monticule, de Montmorot [poteries néolithiques et du bronze : Tranchées de M. Girardot].— Montciel : *Tumulus* fouillés (Girardot).

Le soir, à 7 h. 1/2 : Banquet officiel du Congrès (Hotel de Genève et Paris). — Prix : 5 fr. 50.

Grandes Excursions en Automobiles (31 Juillet — 3 Août).

Les séances des travaux du Congrès se tiendront, chaque jour, à la grande Salle des Fêtes. — Le Secrétariat du Congrès y sera installé. — Il sera ouvert, dès le dimanche matin, 27 juillet, chaque jour : le matin, de 9 à 11 heures; dans l'après midi, de 2 à 4 heures.

2° *Communications annoncées au 1er juin 1913* (1re LISTE).

L. COUTIL (Eure). — *La Grotte de Roche dite des Romains près Baume-les-Messieurs* [Fouilles d'avril 1913 : Faune à *Elephas* et *Machairodus*].

REYGASSE (Tébessa, Algérie). — *Observations sur l'industrie paléolithique de l'escargotière de Cheria, commune mixte de Tébessa* (*Constantine*).

GIRARDOT (A.-L.). — *Le Quaternaire dans le Jura* [Grotte d'Arlay, etc.].

Henri MARTIN (Paris). — 1° *Contribution à l'étude anatomique du Crâne néanderthalien de La Quina* (*Charente*). — 2° *Diagnostics inédits du Crâne de La Quina* [10 Projections lumineuses].

P. DE GIVENCHY (Paris). — *Coups de poing moustériens, taillés sur la face d'éclatement.*

SAINT-PÉRIER (Comte DE) (Paris). — *Lampe de l'époque magdalénienne, provenant de la Grotte des Harpons, à Lespugne* (*Haute-Garonne*).

Jean MARTIN (Tournus, S.-et-L.). — *Fouilles de la Grotte du Four-de-la-Baume, à Brancion* (Canton de Tournus, S.-et-L.).

Marcel BAUDOUIN (Paris). — *Les Eléphants quaternaires de Vendée.*

Edmond HUE (Paris). — *Contribution à l'étude des Equidés quaternaires.*

GUY (A.) (Bordeaux). — *Le Déluge et La Bible* [*Hiatus de la fin du Quaternaire*].

BIDAULT DE GRÉSIGNY (Le Boulay par Beaudrière, Haute-Saône). — *Les Silex de l'île de Pâques.*

A. TERRADE (Ercheu, Pas-de-Calais). — *L'Industrie pré-tardenoisienne de la station du « Bois du Brule », Ercheu* (*Somme*) [Une dizaine de planches].

A.-L. GIRARDOT (Lons-le-Saunier). — *Préhistoire des Sources salées du Jura. Leur exploitation à l'époque néolithique.*

BAUDOUIN (Marcel) (Paris). — *Comment s'explique les dépôt de Cendres de Lons-le-Saunier* (Jura) [Projections lumineuses].

F. ZELTNER (Paris). — *Les Hématites polies du Soudan français.*

CROVA (Mme) (Cherbourg). — *Utilisation des Haches polies en pierre de Mauritaine.*

SORGUES (Felix), Ancien instituteur (Vitry-en-Charollais, par Paray-le-Monial, S.-et-L.). — *Un dernier mot sur les Flèches du Charollais* (EXPOSITION SPÉCIALE DES FLÈCHES DES DIVERS GISEMENTS).

BELLUCI (Pérouse, Italie). — *Sur la fracture intentionnelle des pointes de flèches en Pierre taillée.*

PAGÈS-ALLARY (Murat, Cantal). — *Haches polies et Tranchets.*

FEUVRIER (Dôle, Jura). — *Comment on peut trouver de la Poterie néolithique dans un milieu paléolithique.*

Dr GOBILLOT (La Trimouille, Vienne). — *Pointes de flèches à barbelures et amygdaloïdes de la station de Chambon, commune de Jounet* (*Vienne*).

BELLUCI (Pérouse, Italie). — *Sur les disques en pierre et sur leur fracture intentionnelle.*

P. DE GIVENCHY (Paris). — *Présentation d'un lissoir à poignée.*

J. GAURICHON (Tours). — *Tombes énéolithiques des Alluets* (*Aube*).

AMBAYRAC (Nice). — *L'industrie néolithique chez les Canaques* (haches, sagaies, pierres de fronde, casse-têtes, habitations, tannage des écorces, peinture, dessins, sculpture).

Marcel Baudouin (Paris). — *Le Pas de la Vierge, Commequiers (Vendée).* — *Le Pas de Pitié (Deux-Sèvres).*

E. Boismoreau (Saint-Mesmin-le-Vieux, V.). — *Les Sculptures pédiformes de la région de Menomblet* (Vendée).

J. Gaurichon (Tours). — *Idéographie des Cavités pédiformes.*

Atgier (Livry, S.-et-O.). — *Etude de quelques Gravures des Vaux, en Saint-Aubin-de-Baubigné (D.-S.).*

Marcel Baudouin. — *L'Allée couverte de la Planche à Puare, à l'Ile d'Yeu (Vendée).* [*Découverte d'un Menhir satellite Nord-ouest et date de construction*].

Dr Gobillot (La Trimouille, Vienne). — *Le Dolmen de la Pierre Soupèze, commune de La Trimouille (Vienne).*

F. Kessler (Colmar, Alsace). — *Les Talayots des Baléares* [Projections lumineuses].

Baudouin (Marcel). — *Les Mégalithes submergés des côtes de Bretagne et Vendée* [*Dolmens. Menhirs. Cromlechs*]. [15 Projections lumineuses].

Taté (E.) (Paris). — *Haches plates de Cuivre* [Coll. personnelle].

L. Coutil (Eure). — *Nouvelles fouilles à la Station Larnaudienne et Halstattienne des abris et des tufs de Baume (Cascade du Dard) (Jura).*

Belluci (Pérouse, Italie). — *Pointes de flèches en bronze, en Italie.*

Henry Corot (Savoisy, Côte-d'Or). — *Fouille d'un Tumulus à incinération dans le Chatillonais* [Projections lumineuses].

L. Coutil (Eure). — *Les Tumulus de Crançot (Jura)* [Fouilles de 1913].

L. Coutil (Eure) et Blin (Asnières, Seine). — *La cachette de Briod (Jura).*

A. de Molin (Lausanne). — *Les fouilles de Saint-Sulpice, près Lausanne* [*La Tène I*].

Reygasse (Tébessa, Algérie). — *Les tumuli de Gastel, commune mixte de Maratt (Constantine).*

Dupuis (J.), instituteur (Hauviné, Ardennes), par Betheniville (Marne). — *Le Cimetière hallstattien des Crayères, à Hauviné (Ardennes).*

L. Coutil (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure). — *Les Tumulus de l'Est de la France et les Tumulus du premier âge du fer de l'Europe centrale* (Conférence, avec 70 projections).

A.-L. Lewis (Angleterre). — *Les Puits à Chambre*, ou *Dene holes, de la Tamise (Angleterre).*

Feuvrier (Dôle, Jura). — *Les Enceintes et Défenses préhistoriques et anhistoriques de la région de Dole (Jura).*

A. Guébhard (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.). — *Dernières découvertes de Castelars dans les Alpes-Maritimes.*

M. Hugon, instituteur (Savigna par Arinthod Jura). — 1° *Vestiges de constructions préhistoriques de la forêt communale de la Boissière (Jura).* — 2° *Enceinte préhistorique de Merlia,* [Commune d'Orgelet, Jura].

Fr. Kessler (Horbourg-Colmar, A.). — *Les Murs dits payens de l'Alsace.*

L'Administrateur-gérant : J. Gamber.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — Juin 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XI^e ANNÉE — 1913.

TOME XI. — N° 7. — JUILLET 1913.

L'ATELIER NÉOLITHIQUE

de la Butte de MARLEMONT (Ardennes).

PAR

Adrien COLLAYE (Signy-l'Abbaye, Ardennes).

GÉOGRAPHIE. — La *Butte de Marlemont*, d'une superficie de quatre hectares, est située à 4 kilomètres de la gare de Liart (chemin de fer d'Hirson à Revigny) et à 7 kilomètres de la gare de Signy-l'Abbaye (chemin de fer départemental de Wasigny à Mézières). Elle est à 600 mètres au Sud ouest du village de Marlemont, contournée à l'Est et au Sud par une route, qui se dirige vers le village de Maranwez. Au pied, nous trouvons un poteau indicateur, avec ces inscriptions : chemin n° 32, Maranwez 3 k. 500; Montmeillant 7 k. 300 ; Draize 11 k. 500 ; Saint-Jean-aux-Bois 5 k. 600.

Ce monticule domine tout le pays, et le spectateur, qui s'y rend, jouit d'un panorama superbe. Par un temps clair, on peut découvrir une vingtaine de villages et avec une longue-vue les cathédrales de Laon et de Reims et le clocher de Rocroi. Sur la carte, la butte se trouve du sommet d'un triangle isocèle, qui aurait, à l'une de ses bases, la cathédrale de Laon, et, à l'autre base, la cathédrale de Reims. L'endroit était vraiment favorable à l'établissement d'une station préhistorique, dominant tous les environs.

Altitude. — Le sommet est à l'altitude de 296 mètres. — Signy-l'Abbaye se trouvant à l'altitude de 150 mètres; le voya-

geur, qui se rend de ce pays à la butte, a donc 150 mètres à gravir, mais sur un parcours de 7 kilomètres.

Géologie.— 1° A la base, dans le village et jusqu'à la bifurcation des routes de Maranwez et de la butte, *Glaise cénomanienne*; 2° *Argile glauconieuse*, représentant l'assise des sables de la Hardoye, visible dans les champs et au bord de la route; 3° *Marne du Frety*, assez argileuse et formant passage des sables glauconnieux à la craie marneuse; 4° *Craie marneuse turonienne*; 5° *Argile* avec à la base un lit de silex roulés, provenant de la dénudation du crétacé et de la destruction de l'assise à Micraster breviporus; 6° Au sommet, sables et grès, du commencement de l'*Eocène*.

Préhistoire. — Au bas de la butte, on trouve en quantité des fragments de silex, des cailloux de quartz blanc, quelques fossiles; nous avons ramassé des Micraster, des Spongiaires. Mais, dans cette agglomération de silex, nous n'en avons pas trouvé de taillés; les silex taillés de la butte n'ont pas été dispersés aux alentours. Le sable de la butte est quartzeux, blanc, mêlé par endroit de glauconie; celle-ci, altérée par les eaux météoriques, donne à la masse une coloration jaune.

La surface du sable est agglomérée en un grès dur mamelonné, qui a été exploité autrefois : ce qui fait que le banc de sable est découvert sur une grande partie; on rencontre des morceaux de grès assez fréquemment et dans les champs, au milieu des limons anciens. Dans plusieurs villages, de gros blocs de ces *grès* sont placés aux angles des maisons, pour les protéger contre les chocs des voitures. A la sortie de Marlemont, à l'angle de la route de Maranwez, on peut voir un de ces énormes blocs de grès, dont la surface est toute couverte de concrétions ferrugineuses.

Au sommet de la butte, nous avons trouvé, à quelques centimètres, disséminés dans le sable, une quantité d'éclats de débitage; et, en outre des grattoirs épais, des grattoirs nucléiformes, lames très tranchantes, couteaux, canifs, nuclei, une ébauche de pointe de flèche, et beaucoup de petits silex très fins, très réduits, d'aspect tardenoisien, c'est-à-dire de forme géométrique, de petites pointes et lamelles très fines, qui sembleraient avoir été utilisées pour percer des peaux. Il y a absence de fragments de toute *poterie* et de tout débris d'*os*.

Il y a donc lieu de penser que cet emplacement a servi uniquement d'*atelier de fabrication* d'outils préhistoriques. Ce qui le prouve, c'est que les primitifs ont laissé très peu de spécimens caractéristiques ; ceux que nous avons trouvés ont sans doute été oubliés ou perdus dans le sable ; et, en outre, ces outils ne portent aucune trace d'usure ou d'utilisation.

Nous avons aussi remarqué de petits instruments en silex, qui imitent les couperets des charcutiers et bouchers ; peut-être que ces outils étaient destinés à couper les peaux d'animaux. Aucune des pièces trouvées n'a un faciès nettement paléolithique ; beaucoup de pièces ressemblent plutôt en partie à du TARDENOISIEN.

Ajoutons, pour mémoire, que, non loin de cette station, à 3 kilomètres à l'Est, près du chemin de Signy à Marlemont, il y a une quinzaine d'années, M. Bertrand, de Marlemont, a découvert, en tirant des pierres dans le bois, au lieu dit la *Verrerie*, un *vase* en terre, contenant une quantité de monnaies *romaines* ; le vase a été brisé.

J'ai pu voir M. Bertrand qui m'a donné trois de ces pièces ; elles sont d'une conservation parfaite : l'une est de Philippe Ier ; l'autre de Gordien et la troisième de Julia Donna, impératrice romaine. Il se trouvait une telle quantité de pièces de monnaie que M. Bertrand a eu une vraie charge pour transporter toutes ces pièces chez lui. Elles ont été distribuées à beaucoup de personnes. Quand je suis allé voir M. Bertrand, il ne lui en restait plus que quelques-unes.

DEUX BIJOUX GALLO-ROMAINS

trouvés dans les environs de Gennes (M.-et-L.).

PAR M. LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

Notre excellent ami et confrère, Lionel Bonnemère, me remit jadis deux empreintes en cire de chatons de Bagues, l'une gallo-romaine et l'autre pouvant être du début du Mérovingien, en me recommandant de ne pas les laisser perdre. — Je les publie, aujourd'hui, pour tenir une promesse faite à un regretté savant, qui fut le désintéressement même, et dont la *Société d'Anthropologie de Paris* et la *Société préhistorique française* ont gardé un souvenir très-ému.

I. — TROUVAILLE DU CAMP DE CHÊNE-HUTTE, PRÈS GENNES (M.-et-L.).

La première pièce est relative à un Bijou de l'Époque romaine, et est représentée par une pierre précieuse, qui, autrefois, devait faire partie d'une bague.

Le *chaton* de cette bague, romaine (*Fig.* 1), en jaspe sanguin, est indiscutablement antique. Il représente un *lion*, dont la queue est formée par une tête d'*éléphant* ; sous la tête du lion est une tête de *sanglier* ; sous celle de l'éléphant, une tête de *panthère*.

Ce chaton a été trouvé dans le *Camp de Chêne-Hutte*, près de Gennes (Maine-et-Loire). Il a été vendu à Lionel Bonnemère par l'homme qui l'a trouvé, en bêchant.

Selon M. Rubbens, ancien membre de la *Société d'Anthropologie de Paris*, cette pierre gravée daterait des premiers siècles de l'ère chrétienne ; et les figures qu'elle porte seraient l'emblême de la secte des *Basilidiens* (?).

Chacune des têtes accolées, afin de faire un ensemble, a sa signification spéciale et emblématique. La secte des Basilidiens, apparentée à celle des *Gnostiques*, avait des croyances fort composites. Il y entrait des éléments empruntés au Christianisme, alors à ses débuts ; aux religions d'Egypte et de la Judée et à la

doctrine de Pythagore. Les bagues du genre de celle-ci s'appellent, dit-on, des *Abraxas*.

Après bien des années, il y a une trentaine d'années, l'homme, qui avait vendu cette pierre gravée, a vendu à un ami de M. Bonnemère, qui était à Louerre à ce moment, une BAGUE EN OR, trouvée en même temps, et en assez mauvais état. M. L. Bonnemère a toujours pensé que c'était la monture du chaton, ici décrit.

Fig. 1. — Chaton d'une Bague gallo-romaine, trouvé au *Camp de Chêne-Hutte*, près Gennes (M.-et-L.) — *Echelle* : Double grandeur.

Ce chaton, placé sur une monture moderne, appartient, à l'heure présente, à M. Marcel Baudouin, auquel Mme Lionel Bonnemère l'a donnée autrefois. — Il a un réel intérêt pour l'Anjou, car on se demande qui a pu l'importer en ce pays.

II. — SÉPULTURE MÉROVINGIENNE DES ENVIRONS DE GENNES (M.-ET-L.).

La seconde pièce est une bague en *bronze*, trouvée au doigt d'un squelette, non loin du *Dolmen de La Madeleine* (commune de Gennes, M.-et-L.), dans un endroit où, paraît-il, a existé un cimetière ancien; elle présente un chaton assez intéressant (*Fig.* 2).

Fig. 2. — Chaton d'une Bague trouvée dans une sépulture de la fin de l'Epoque romaine, près Gennes (M.-et-L.). — *Echelle* : Double grandeur.

Le squelette avait les bras croisés à la hauteur du bassin et reposait dans une *fosse* ou *tombe*, *creusée* en *plein tuf*, et fermée au moyen de deux dalles d'*ardoise*. Il avait, de chaque côté de lui, un vase très petit, en terre *rouge*, d'origine *romaine* évidente. Un seul de ces vases a été conservé et appartenait jadis, ainsi que la bague citée, à M. Drouineau (de Couesnes, M.-et-L.).

Le chaton se réunit à l'anneau par trois demi-*perles*. On

remarque aussi, près de ces ornements, des *dents de loup*, assez mal dessinées.

Au centre, on voit une sorte de *croix* ou d'*X*, un petit *cercle*, un signe en *Y*, et diverses lignes assez courtes.

La sépulture paraît être de la fin de l'époque gallo-romaine et peut-être même du début du Mérovingien, en raison de la présence des deux vases latéraux.

Cette pièce, intéressante pour la Protohistoire de l'Anjou, a donc été sauvée de l'oubli par notre regretté ami, M. Lionel Bonnemère, ancien président de la *Société préhistorique française*. — Il était indispensable de lui rendre cette justice.

GRATTOIRS PÉDONCULÉS DU PAS-DIEU ET DES ENVIRONS DE NEMOURS (S.-&-M.).

PAR

Paul BOUEX (de Nemours).

Dans l'un des derniers numéros de l'*Homme Préhistorique*, M. Berthiaux a présenté quelques grattoirs du Sud-Oranais, remarquables par un appendice ou pédoncule (1).

Parmi les outils recueillis sur le plateau de Puiselet, il y a quelques années, et précisément près du Pas-Dieu (2), M. Albert Ardail, aussi habile graveur que palethnologue distingué, m'avait signalé de petits grattoirs — ayant quelque analogie avec ceux de M. Berthiaux —, et qu'il désignait sous le nom de Grattoirs-castagnettes (*Fig.* 1; numéros 4 à 7).

J'en ai depuis recueilli plusieurs autres dans la même région, tant avant d'avoir retrouvé l'Empreinte pédiforme qu'en allant en faire un croquis (*Fig.* 1; numéros 1 à 3).

Voici, d'autre part, quelques pièces analogues, provenant de stationnements néolithiques des environs de Nemours : Rémauville, La Forêt, Les Montgagnants, etc. Mais cette forme est assez rare; et, sur environ 1.200 pièces de cette époque, conservées au Musée de Nemours, 6 grattoirs seulement présentent cette particularité du pédoncule.

Il y a lieu de remarquer que dans nos grattoirs le maximum d'épaisseur est très souvent à cet appendice, qui présente aussi souvent le bulbe de percussion; très fréquemment, le plan de frappe qui en occupe l'extrémité est soigneusement retouché.

Lorsque l'extrémité, ou le pédoncule, présente des saillies, celles-ci n'empêchaient pas la fixation probable de l'outil sur une

---

(1) Paul Berthiaux. — *Grattoirs pédonculés de l'Extrême Sud-Oranais. L'Homme Préhistorique*, 1913, numéro 3.

(2) Paul Bouex. — *Le Pas-Dieu*. — *L'Homme Préhistorique*, 1913, numéro 4.

hampe, mais, au contraire, devaient la faciliter (*Fig.* 1 ; numéros 1 à 4, 6, 9 et 11); et, si la pièce est mince, comme dans les

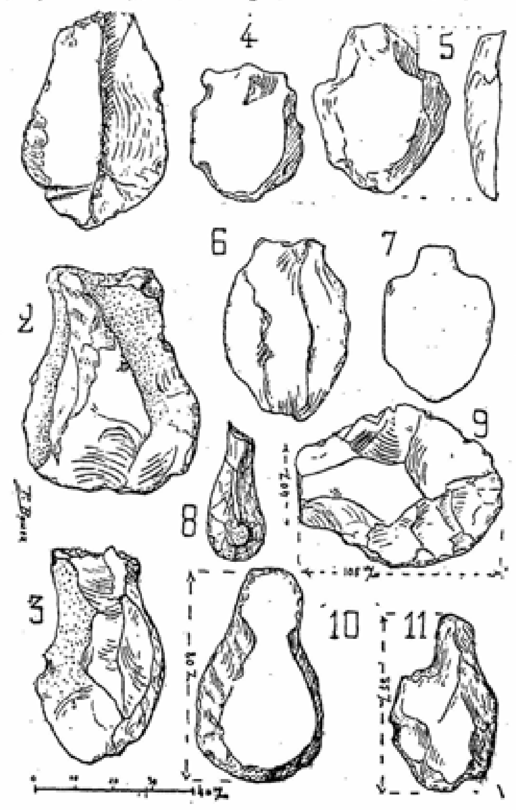

Fig. 1. — *Grattoirs pédonculés du Pas-Dieu et des environs de Nemours (S.-et-M.).* — *Echelle :* 1/2 Grandeur.

Nos 1	Pas-Dieu (Puiselet)	poids 30	grammes	15mm	épais.		Con Bouex
2	»	55		22			»
3	»	15		10			»
4	»	10		8			Con Ardail
5	Les Ouches (Puiselet)	15		9			»
6	»	15		12	?		»
7	»	10		10			»
8	Envi de Nemours	10	?	10			Con E. Doigneau
9	Rémauville	210		25			Con Bouex
10	La Forêt (Poligny)	30	?	8			Con E. Doigneau
11	Le Montgagnant (la Groue)	20	?	15			»

numéros 3, 5, 9 et 10 (*Fig.* 1), elle formait alors une véritable spatule ou cuillère plane.

UNE NOUVELLE HACHE POLIE PERCÉE

PAR

L. MAZÉRET (Gondrin, Gers),

Membre de la *Société Préhistorique Française*.

Je me permets aujourd'hui d'apporter ma faible contribution aux études si intéressantes sur les *Haches polies percées*, publiées ici même par nos éminents maîtres, MM. Paul de Mortillet et Dr Marcel Baudouin (1).

Pendant le séjour assez long que j'ai dû faire à Bordeaux, j'ai visité les belles collections du Musée d'armes, installé au Château de Carreyre.

Dans une vitrine remplie de superbes haches polies, de toutes les formes et de toutes les dimensions, j'en ai remarqué une qui, sûrement, n'a pas encore été signalée, quoiqu'elle mérite de l'être. C'est une *hache polie percée*.

Cette hache, portant le nº 644, et dont la provenance n'est pas indiquée, est une superbe amulette, qui a dû orner la poitrine de quelque chef ou de quelque statue vénérée. Elle mesure 0m20 de long sur 0m04 de large au tranchant et 0m08 d'épaisseur. Tout indique, dans son aspect et sa confection, qu'elle n'a jamais servi d'instruments de travail ; elle n'aurait d'ailleurs pas résisté au moindre choc, vu sa ténuité sur une longueur si étendue,

Elle est en belle *roche schisteuse*, d'un gris-verdâtre ; son tranchant est bien arrondi, intact, à peine deux ou trois légères écaillettes enlevées tout simplement par les intempéries. Rien n'indique qu'elles résultent d'un contact quelconque. Elle est *polie* sur toute sa surface, avec sur l'une des faces, de légères *stries*, transversales, provenant du frottement d'un soc de charrue. Son sommet de 0m015 de large est rectiligne. Le trou de suspension est percé à 0m02 du sommet ; il paraît perforé par un seul côté, ou les deux cônes, qui auraient alors servi à la forer, ne laissent que des traces bien légères.

---

(1) *Les haches polies percées*. P. de Mortillet [1905, p. 133]. — *Deuxième note sur les haches polies percées*. P. de Mortillet [1905, p. 369]. — *Les haches polies percées de Vendée*. Dr M. Baudouin [1905, p. 178] — — *Troisième note sur les haches polies percées*. P. de Mortillet [1906, p. 272].

DES PARFUMS EGYPTIENS

PAR LE

Dr L. REUTTER (Neuchâtel, Suisse),

Docteur ès-sciences, Privat-Docent à l'Université de Genève.

A Monsieur Héron de Villefosse,
Membre de l'Institut de France.

I. — Des Parfums Égyptiens.

« Voici que sa Majesté est comme un fils qui aime son père: défenseur de son frère Osiris », disent les Papyrus, en parlant des Pharaons, les grands architectes des Temples et des Pyramides, ces chefs réputés et intelligents qui détinrent en leurs mains, non seulement le pouvoir, mais tout ce qui se rapportait à la civilisation égyptienne.

Considérés comme les fils des Dieux, comme les représentants des divinités sur la terre, ils devaient, non seulement gouverner, mais sacrifier en leur nom. C'est la raison pour laquelle ils dépensèrent des sommes fabuleuses, tant pour l'édification des lieux de culte que pour la construction des demeures où devaient habiter éternellement leurs corps momifiés. [Voir « De l'Embaumement avant et après Jésus-Christ »; dédié à MM. Maspero et Delattre, Membres de l'Institut de France] (1).

Construits en briques, ces lieux de culte ont disparu pour la plupart ; et il ne nous est resté que quelques-uns de leurs tombeaux. Ils formaient un vaste quadrilatère, entouré de hautes murailles, sur lesquelles des artistes et des scribes dessinaient et relataient les hauts faits de leurs Seigneurs.

---

(1) Dr D. Reutter. — De l'embaumement avant et après Jésus-Christ. — Paris, 1912, Vigot frères, etc.

Formés de trois grandes subdivisions dont une était la cour, l'autre l'hypostyle, et la troisième le sanctuaire, ils étaient édifiés par les soins du Pharaon régnant, qui faisait graver son nom sur toutes les stèles :ce qu'il n'eut pas osé faire sur celles de son prédécesseur ou de ses devanciers, dans les Temples élevés par eux.

La même distribution du plan était obligatoire pour tous les Temples, car, comme nous le rapporte Moret, les Dieux avaient révélé aux hommes leurs dernières volontés dans un livre sacré « l'Embré », tombé du haut des cieux.

La cour servait aux sacrifices expiatoires de purification et de promesses, tandis que le sanctuaire, qui était le lieu trois fois saint, sur l'autel duquel la statue de la divinité tirée de son Naos était déposée et adorée, fût toujours interdit aux profanes. La porte du Naos qui la renfermait était toujours fermée à l'aide d'un rideau ou d'une porte scellée. Les statues furent parfois remplacée par des barques ; mais les unes et les autres portaient des inscriptions, destinées à rappeler aux Prêtres leurs devoirs [Moret] (1). « O Prophètes, Pères Divins, Prêtres du Temple d'Amon, qui passez devant cette statue, donnez des fleurs à mon image et des libations à mon corps. »

L'enceinte de ces Temples renfermait en outre les lieux saints, où étaient déposées les statues des divinités, les habitations des Prêtres et leurs laboratoires, les écuries des animaux entretenus pendant de nombreuses années aux frais de la communauté : tel le bœuf Apis, représentant Osiris, qui avait été engendré par un rayon lunaire, ainsi que le dit M. Naville (2), l'Egyptologue bien connu.

Le bélier était l'animal sacré d'Amon ; le faucon était consacré à Horus, comme pouvant regarder en face le soleil ; le cynocéphale à Tot, ne pouvant voir lorsqu'il fait nuit ou lors d'une éclipse. Anubis, à la tête de chacal, présidait à la sépulture et à l'embaumement.

Les temples étaient dotés dès leur fondation de revenus spéciaux destinés à l'achat des aromates, tels que la myrrhe, l'en-

(1) Rituel du culte journalier en Egypte. *Annales du Musée Guimet*, 1902.
(2) Naville. — Conférences faites au Musée Guimet. *Annales du Musée Guimet*.

cens, le styrax, etc., etc.; de fermes et de jardins potagers, de prairies, de forêts et de bois à essences odoriférantes, ainsi que d'autels et de vases à libations, parfois ornés de métaux précieux.

La Direction générale d'un temple appartenait au Grand-Prêtre appelé, à Thèbes, le Prophète en chef d'Amon; à Héracleopolis, le Fils chéri; à Héliopolis le Grand Veilleur; à Memphis le Grand chef de l'Œuvre. Il avait sous ses ordres les Prophètes et les divers Pères, qui dirigeaient les officiants, les chefs des Mystères et les Scribes. Tous avaient leurs attributions spéciales et dirigeaient de leur côté les desservants, les jardiniers, les bouchers, les cuisiniers et les esclaves.

Certains prêtres, dont la fonction était de guérir par exorcisme, n'habitaient pas l'enceinte des Temples, mais devaient se tenir à la disposition de leurs supérieurs qui faisaient préparer dans leurs laboratoires les médicaments et les aromates, tant ceux destinés aux cultes que ceux destinés à la vente.

Certaines de ces préparations exigeaient de longs mois de travail; les aides pilaient les plantes, les broyaient, pulvérisaient les résines et les racines; d'autres préparaient les décoctions et les extraits, et brassaient dans de grandes chaudières le vin, les huiles, le miel, tandis que le prêtre officiant, chef du laboratoire, leur lisait, à haute voix, les formules gravées sur les parois de leurs officines. Les formules devaient rester secrètes. C'est la raison pour laquelle plusieurs d'entre elles ne sont que partiellement écrites ou écourtées; de là les difficultés éprouvées par les Egyptologues modernes pour les reconstituer et pour les Parfumeurs de nos jours à les imiter.

Le jour des grandes processions religieuses, c'est-à-dire le 24 Epiphy, le jour de l'anniversaire du couronnement du roi, de son avènement au trône, de sa naissance ou de sa mort, les Prêtresses, habitant, elles aussi, l'enceinte du Temple, accompagnaient leurs frères et participaient aux sacrifices, sous la surveillance d'une Grande Prêtresse, dénommée la Chérie, la Grande. Elles devaient aussi représenter les Pleureuses, lors des enterrements ou pendant la cérémonie de l'Embaumement.

Nous ne pouvons décrire une de ces cérémonies ou processions; celles-ci avaient lieu de bonne heure le matin, au lever du soleil et se déroulaient sur les terrasses du Temple. Les Prêtres

seuls entraient dans les Parvis, tandis que les hauts dignitaires pénétraient dans le sanctuaire, comme représentant le roi, dont ils détenaient le pouvoir (1).

Pendant les sacrifices d'animaux, ainsi que lors des cérémonies religieuses, le Prêtre sacrificateur portait une cassolette spéciale, dans laquelle on versait sur des charbons ardents les aromates destinés au culte, les vapeurs émises devant éloigner et toujours à la poursuite de l'œil d'Horus ; ils servaient à purifier les offrandes présentées à la Divinité, après l'avoir sortie de son Naos. On lui faisait en outre subir des onctions, des ablutions et la parait de ses vêtements de cérémonie, en ayant soin de répéter le rituel de l'Apro, qui consistait à lui toucher la bouche et les yeux au moyen d'une baguette.

La statuette ainsi parée, on lui servait son repas et le roi ou son représentant chantait l'hymne à la déesse, en déposant, dans ses bras articulés, *Mait* ou le symbole de toute la création.

Au moment de l'offrande des aliments, le Prêtre répétait la formule consacrée inscrite sur toutes les stèles, voire même sur les stèles funéraires, afin que le bi ou l'âme de Pharaon ne souffrit pas de la faim, non plus que celle des corps embaumés reposant dans leurs mastabas. « Don royal d'offrandes, disait-il, à Osiris infernal, Dieu grand, seigneur d'Abydos, fasse qu'il accorde tous les dons de l'offrande, l'encens, l'huile, les aliments, etc., à la personne du grand préposé N. »

Le repas terminé, le Prêtre officiant purifiait une dernière fois la statue et la replaçait dans son Naos, qu'il avait aussi purifié avec de l'eau lustrale et des vapeurs aromatiques ; puis il se retirait, en ayant grand soin de sceller la porte ou d'en fermer le rideau.

Les aromates étaient donc utilisés dans les rites religieux journaliers et extraordinaires ; mais ils devaient aussi forcément servir dans ceux de l'embaumement et des actes funéraires.

Pendant la cérémonie de l'embaumement, le Prêtre récitait les formules rituelliques et oignait la tête du mort à l'aide d'une liqueur composée de dix parfums bien aromatisés, dont Horus a fait le compte. Il ajoutait : « O Osiris N., tu as reçu un parfum de

(1) Mariette. Bulletin de l'Institut Egyptien, 1866-1873. — Papyrus Hood. Bulletin de l'Institut Egyptien, folio 61, année 1880.

fête, qui rend tes membres parfaits. Elle vient à toi l'onction; tu reçois l'huile de Cèdre dans la vallée de l'Amenti. Elle te délivre de tes ennemis. Ton âme se repose sur le sycomore. Tu erres vers Osiris, et Isis entend ta voix et Anubis vient à toi pour t'appeler. Tu reçois l'huile du pays de Mannou, venue d'Orient, etc. ».

Après l'emmaillotement, Revillout (1) ajoute que le Prêtre lisait la formule suivante : « Tu as été oint d'huile bati par les mains d'Horus, seigneur du laboratoire. Ta chair est huilée ; elle est entourée d'étoffes magnifiques, pour que tu puisses apparaître à l'horizon et adorer le soleil dans son disque ». [Voir, pour plus de détails, la traduction du Papyrus 558 du Louvre, du Papyrus III de Boûlacq, dont la tradition est due au célèbre Egyptologue français, M. Maspéro].

Toutes ces prières, ces ablutions, ces onctions, n'empêchèrent pas les Arabes et les Juifs peu scrupuleux du Moyen Age et de la Renaissance de violer les cadavres ainsi préparés, de les vendre comme médicaments et comme succédané de l'Asphalte (2). [De la Momie ou d'un médicament démodé Paris, 1913].

Le corps ainsi préparé était remis aux parents qui le faisaient enterrer avec grande pompe dans la demeure qu'il s'était fait construire de son vivant. On brûlait aussi des aromates et on versait de l'huile sainte sur son sarcophage, sur lequel ou dans lequel on déposait des couronnes tressées en feuilles de Saule, d'Alcea et de fleurs de Carthamus tinctoria, comme Schweinfurt le détermina pour la couronne d'Amenhopten, tandis que celles de la couronne de la Princesse Nzi Khoussu était formée de feuilles de Salix, de fleurs de Centaurée et de Papaver Rheas.

Les vases en terre ayant servi aux rites funéraires nous parviennent généralement brisés, tandis que les vases des Temples étaient en argent ou en bronze et de ce fait sont mieux conservés; ceux de Boulacq et de Ghizeh sont ciselés. Ils servaient, de même que les précédents, à l'apport de l'eau lustrale, des sept espèces d'huile, des cinq espèces de vin, des deux

(1) Eugène Revillout. *Tarycheutes et Coachytes. Zeitschrift für Aegyp.*; Sp., t. XVIII, p. 78; et *Papyrus Rhind. Zeitschrift für Aegyp.* ; Sp., XVII, p. 91.

(2) Dr L. Reuter.— De la Momie ou d'un Médicament démodé.— Paris, 1913. — *Bulletin des Sciences Pharmacologiques*, Paris, 1912 et 1913.

espèces de bière, des deux collyres, du miel, du baume, des aromates, etc. (1).

Une autre catégorie de parfums servait aux sacrifices devant le Naos familial, placé dans une niche de la muraille, dans lequel se trouvait une statuette. C'était un oratoire privé que l'on purifiait aussi.

Nous devons encore distinguer, parmi les aromates utilisés dans le rite religieux, les aromates secs, destinés à être brûlés et les aromates liquides, employés à la purification et à la vente.

En outre, une autre catégorie de parfums servait sous forme de pastilles, à aromatiser la bouche des convives et sous forme de fumigation les appartements. La femme égyptienne, l'égale de l'homme devant la loi, était très avancée dans l'art de plaire.

Elle utilisait des vases à parfums en albâtre, des miroirs à têtes de chat ou du nain Bès, des étuis à collyre, des boites à fard, etc.

Les peintures monumentales de certaines parois des caveaux funéraires nous représentent une patricienne Egyptienne, se baignant à son lever dans de l'eau parfumée à l'aide de Sagnan! Ses ablutions terminées, nous la voyons se mettre entre les mains de ses servantes, dont une lui verse sur la tête un liquide ou lotion capillaire; une autre la masse à l'aide d'huile aromatisée, afin d'assouplir sa peau et de la préserver des coups de soleil; une troisième lui présente des articles de toilette et la quatrième confectionne des guirlandes.

Elle traçait ensuite, à l'aide d'un collyre, un cercle noir sous ses yeux, allongeait aussi ses cils et sourcils, mettait du rouge sur ses joues, du blanc pour les tons bistrés, du carmin aux lèvres et du henné aux mains.

Cheveux bleus ou mordorés, cils verts, doigts dorés, joues roses : telles sont les femmes égyptiennes, que les peintures antiques nous représentent!

Elles décoraient parfois aussi leur figure d'une étoile ou d'un grain de beauté et assouplissaient leur chevelure desséchée à l'aide de l'Abia, qui était une pommade spéciale. Non contentes de plaire, elles tenaient aussi à recevoir dignement leurs convives, dont le chef était orné à leur entrée d'une couronne de fleurs

(1) *Catalogue général des Monuments d'Abydos.* Paris, 1880.

de lotus, de roses, etc. On brûlait aussi lors des repas des aromates spéciaux, diversement préparés, mais différents de ceux servant à l'usage du culte ; ceux-ci provenaient, ainsi que les fards, les huiles aromatiques du massage, les pommades, etc., des laboratoires des Prêtres.

Comme de nos jours encore quelquefois, les sorciers exorcisaient les appartements, les écuries, les gens, les animaux à l'aide de fumigations spéciales, de sorte que l'emploi des aromates était d'un usage courant chez le peuple Egyptien.

Les Epices provenaient de l'Inde et du golfe Persique, les gommes odoriférantes de l'Arabie, les baumes de la Judée.

Hérodote nous rapporte que les Grecs, les Chaldéens, les Babyloniens, se parfumaient à l'aide des préparations Egyptiennes.

Quelle était la composition exacte de ces aromates, de ces parfums, de ces huiles? Nul ne saurait le dire, ni nous l'apprendre !

Victor Loret parvint toutefois à traduire certaines parties des textes anciens, se rapportant au Kyphi, à l'extrait liquide sanguin de Styrax, etc. ; mais aucun chimiste n'était encore parvenu à analyser ces masses résineuses.

Nous savons aussi, suivant les textes, que les Egyptiens utilisaient encore le Metopium, le Psagdis, le Mendisium, le Cyprinum, et préparaient, comme les Grecs, des vins aromatisés à l'aide de résines, etc.

Il ne nous est naturellement pas possible ici d'entreprendre l'étude détaillée de ces Parfums ; et nous devons renvoyer le lecteur, désireux d'en connaître certaines formules, au *Bulletin de la Société Française de l'Histoire de la Médecine* (Paris, mars 1913), où nous avons publié une première étude intitulée : « Des Parfums Egyptiens », dédiée à M. Heron de Villefosse, membre de l'Institut de France.

*
* *

Les deux analyses des Parfums Egyptiens, qui vont suivre, furent entreprises dans le Laboratoire de Matière médicale de de Paris, que M. le Prof. Perrot voulut bien mettre à notre entière disposition.

Nous nous permettons de lui exprimer ici nos sincères remerciements, ainsi qu'à M. Maspéro, directeur du Musée Egyptologique du Caire, qui voulut bien nous confier l'analyse de plusieurs masses résineuses aromatiques ou aromates anciens, découverts lors de ses nombreuses fouilles.

II. — **Analyse du Parfum 43512.**

Ce parfum était formé de petits morceaux, gris brunâtres, mélangés à beaucoup de débris poussiéreux, pesant en tout 1.405 grammes, et donnant, une fois pulvérisés, une poudre gris brunâtre, d'odeur aromatique spéciale, mais peu agréable.

Chauffée à sec, elle émettait une odeur térébenthinée et bitumineuse, mais cependant odoriférante, et donnait, chauffée avec de l'acide chlorhydrique, une solution brun jaunâtre, ne prenant pas une fluorescence verdâtre par addition d'ammoniaque : preuve négative quant à la présence des résines à ombelliferone.

Elle se dissolvait à raison de 1/10 dans l'eau, 2/10 dans l'éther, 2/10 dans l'alcool, 3/10 dans le chloroforme, 2/10 étant formés par des débris végétaux et par de la poussière.

Ces débris végétaux furent analysés par M. Morel, préparateur des cours de M. le Pr Perrot et par moi, et reconnus comme étant formés de débris végétaux, provenant de plantes Dicotylédonées et de celles appartenant au groupe des Conifères.

I. *Solution aqueuse.* — Cette solution aqueuse, à réaction neutre, ne se précipitait pas par addition des solutions de nitrate d'argent, de sulfate de barium, de bichromate de potasse, d'extrait de Saturne, mais prenait une coloration jaune brunâtre par celle de perchlorure de fer. Celle-ci, chauffée, déposait un petit précipité jaune orange, soluble dans l'acide nitrique.

L'arôme de cette eau était odoriférante, agréable; sa coloration jaune brunâtre devenait incolore sous l'influence des vapeurs de chlore, coloration redevenant ensuite jaune plus intense par addition de potasse caustique aqueuse : preuves de la présence de *Henné*.

Cette solution réduisant le Fehling contenait donc des *Hexoses*, provenant d'*un vin de Palmier*, mêlé probablement à un extrait de pulpe de Casse ou de Tamarin, mais non de Caroube, vu qu'elle ne se précipitait pas en un dépôt noir par addition de perchlorure de fer.

Elle ne contenait pas d'aloès, dont toutes les réactions étaient négatives, mais des traces de mucilage, se précipitant par addition d'alcool, mucilage provenant probablement d'une gomme à résine : *Encens*, Myrrhe ?

Elle se précipitait par adjonction d'acétate de potasse : preuve qu'elle contenait des *Tartrates*.

II. *Solution éthérée*. — Cette solution éthérée, de couleur jaune doré, ne contenait pas de Baume d'Illourie, de Baume de Gurjun, vu qu'elle n'était pas fluorescente ; ni de Mastic, ne donnant pas lors de la dissolution un petit précipité blanc soluble dans l'alcool ; ni de Sang de dragon, vu qu'additionnée d'alcool elle ne formait pas un dépôt blanc de Draco albane.

Elle ne donnait pas les réactions caractéristiques du Storax, du Styrax, de la Myrrhe, des gommes à ombelliférone (Sagapène, Ase fétide, Galbanum), ni celles de la Gomme ammoniaque, ni celles de l'Opoponax.

Agitée avec de la potassse caustique aqueuse, que l'on décantait, elle n'abandonnait pas à cette dernière de l'acide cinnamique ; cette solution aqueuse, décantée et chauffée avec du permanganate de potasse et de l'acide sulfurique, ne dégageait pas l'odeur d'aldéhyde Benzylique. Cette solution éthérée additionnée d'acide nitrique ne provoquait pas la formation d'un anneau vert, à la limite des deux couches éthérées et acides ; on obtenait la formation d'un anneau jaunâtre, puis brunâtre ; par celle d'acide sulfurique, l'éther devenait trouble et jaune rougeâtre par addition de potasse caustique.

Nous ne pouvons conclure par l'affirmative, quant à la présence du Baume de Judée, mais bien à celle de la *Térébenthine*, car, évaporée, cette solution éthérée, abandonnait un résidu d'odeur térébenthinée, qui devenait plus caractéristique au chaud.

III. *Solution alcoolique*. — Cette solution alcoolique, de couleur jaune doré, se précipitait en un petit dépôt jaune orange par addition de bichromate de potasse, jaune grisâtre par celle d'extrait de saturne ; elle se colorait en vert brunâtre par celle de perchlorure de fer, et en jaune orange par celle des vapeurs de brome.

Cette solution alcoolique, versée avec prudence sur une couche d'acide nitrique, provoquait la formation d'un bel anneau verdâtre, disparaissant ensuite après cinq minutes. Cette réaction est positive quant à la présence du *Baume de Judée*.

Versée sur une couche d'acide sulfurique, elle y provoquait la formation d'un anneau jaune brunâtre, et, sur celle de potasse caustique, celle d'un anneau jaune orange. Ses réactions sont négatives quant à la Myrrhe, à l'Opoponax, au Bdellium et au Storax, ainsi qu'aux résines à résinotannols.

IV. *Solution chloroformique*. — Cette solution chloroformique, évaporée, abandonnait un beau résidu rouge brunâtre, d'odeur bitumineuse, plus caractéristique au chaud, et, fondu avec de la potasse caus-

tique il donnait une masse blanche. Celle-ci dissoute dans de l'eau acidulée dégageait des gaz d'hydrogène sulfuré : preuve du Soufre, toujours intense dans l'Asphalte.

CONCLUSIONS. — Nous pouvons donc conclure à la présence du *Bitume de Judée*, de l'*Encens*, qui furent additionnés probablement de Térébenthine ou de Baume de Judée, et que l'on aromatisa à l'aide de *Henné* et de parties végétales macérées ou additionnées de *Vin de Palmier*, de vin doux et d'extrait de la pulpe du Tamarin ou de la Casse.

III. — Analyse du Parfum 43503.

Ce parfum pesant 2,695 grammes, n'était pas un morceau homogène, vu qu'il était composé de parties rouges brunâtres et de parties grisâtres, mates.

Son odeur était très faible, mais devenait plus accentuée, voir même aromatique, spéciale et agréable, une fois pulvérisé, donnant une poudre brunâtre. Cette dernière, chauffée dans un tube à réactif ou entre deux verres de montre, émettait premièrement des vapeurs blanches, odoriférantes, irritantes ; puis des vapeurs jaunâtres, d'odeur térébenthinée et bitumineuse.

Cette poudre se dissolvait en partie dans l'acide chlorhydrique, donnant une solution jaune brunâtre ne prenant pas une fluorescence verdâtre par addition d'ammoniaque : preuve négative quant à la présence des résines à ombelliféronne. Il se disolvait aussi en partie dans l'acide sulfurique et dans la potasse caustique.

Cette poudre se dissolvait à raison de 2/15 dans l'eau ; 3/15 dans l'éther ; 4/15 dans l'alcool ; 4/15 dans le chloroforme, abandonnant 2/15 de substances insolubles, formées de parties végétales que M. Morel et moi reconnûmes pour être formées de débris, appartenant aux Conifères et à des Insectes (ailes).

1) *Solution aqueuse.* — Cette solution aromatique à réaction neutre, de couleur brun jaunâtre, ne se précipitait pas par addition de bichromate de potasse, de nitrate d'argent, de chlorure de baryum ; mais elle donnait, par addition d'extrait de Saturne, un dépôt grisâtre et par celle d'acétate de potasse un dépôt blanc : preuve des *Tartrates*.

Par le perchlorure de fer en solution, elle se colorait en brun noirâtre, voir en brun sale, et se précipitait au chaud sous forme d'un dépôt jaune orange, soluble dans l'acide nitrique.

Cette eau se décolorait sous l'influence du chlore et cette coloration

redevenait normale, voire même plus intense par addition de potasse caustique aqueuse: preuve de *Henné*.

Par adjonction d'alcool, elle se précipitait en un petit dépôt blanchâtre: preuve de *corps mucilagineux*, provenant soit d'une gomme ou d'une résine à mucilage (Encens, Myrrhe).

Chauffée avec une solution de Fehling, elle la réduisait : preuve de la présence de sucre, pouvant provenir d'un *Vin de Palmier*, ou d'un extrait de la pulpe d'un fruit, tel que Tamarin, casse, ou caroube.

Une fois acidifiée, elle ne dégageait pas de gaz d'acide carbonique et ne donnait aucune des réactions caractéristiques à l'aloes.

2) *Solution éthérée*. — Cette solution éthérée, de couleur jaune doré, n'étant pas fluorescente, nous pouvons en déduire qu'elle ne contenait pas de Baume de Gurjun, ni de Baume Africain ou d'Illourie; comme elle ne se troublait pas, lors de sa dissolution dans l'éther, et ne se précipitait pas en un petit précipité blanc soluble dans l'alcool, nous pouvons certifier que le Mastic ne rentrait pas dans la préparation de ce parfum.

Les réactions caractéristiques au Styrax, de la Gomme Ammoniaque, du Galbanum, du Sagapène, de l'Ase fétide, du Bdellium, furent négatives; nous décelâmes par contre la présence de la Myrrhe, car cette solution éthérée additionnée de vapeurs de brome prenait une coloration rouge violacée ; mais, additionée d'alcool, elle ne se précipitait pas sous forme d'un dépôt blanc de Draco albane : preuve que le Sang de Dragon ne fut pas utilisé.

Par addition d'acide sulfurique, cette solution éthérée provoquait la formation d'un anneau rouge brunâtre à la ligne de contact des deux liquides, sans faire passer la coloration de la couche éthérée au bleu verdâtre. Agitée, par contre, avec de la potasse caustique aqueuse, elle abandonnait à cette dernière de l'acide cinnamique, qui fut décelé par l'arôme d'aldéhyde benzylique dégagé, lorsqu'on chauffa cette couche aqueuse décantée avec du permanganate de potasse et de l'acide sulfurique.

Ces réactions sont caractéristiques du *Storax*.

Une partie de cette solution éthérée, évaporée, puis chauffée, dégageait des vapeurs d'odeur térébenthinée, tandis qu'additionnée d'acide sulfurique, elle prenait une coloration brunâtre et non rouge, comme le résidu provenant d'une solution éthérée de la sandaraque.

Avec de l'hypochlorite de soude ou de perchlorure de fer, elle ne donnait pas les réactions caractéristiques à la Gomme Ammoniaque.

3) *Solution alcoolique*. — Cette solution, de couleur jaune brunâtre, se colorait en rouge violacé sous l'influence des vapeurs de brome: preuve positive quant à la présence de la *Myrrhe*.

Par addition d'une solution de bichromate de potasse, elle se précipitait en un petit dépôt jaune orange ; en un dépôt jaunâtre par celle

d'extrait de Saturne. Sa solution se colorait en vert sale par le perchlorure de fer et donnait les réactions caractéristiques du Storax, particulièrement celle de l'anneau vert par addition d'acide nitrique, et rouge violacé par celle d'acide sulfurique.

4) *Solution chloroformique.* — Cette solution, de couleur rouge brunâtre, abandonnait, une fois évaporée, un résidu, qui, chauffé, émettait des vapeurs d'odeur aromatique et bitumineuse.

Conclusions. — Nous pouvons donc conclure à la présence certaine du *Storax*, de la *Myrrhe*, d'une résine de *Térébenthine*, de l'*Asphalte*, peut-être additionnés d'encens ou de *Bdellium*, que l'on avait aromatisé à l'aide de *Henné* et de parties végétales odoriférantes, macérées préalablement dans du *Vin de Palmier*, du vin doux et de la pulpe d'un fruit, tel que Tamarin, Casse ou Caroube.

ANALYSE CHIMIQUE

DES

ANNEAUX DE JAMBE DE LA PALLUD (1)

PAR

H. MULLER (Grenoble),

Bibliothécaire de l'Ecole de Médecine, Conservateur
du Musée Dauphinois.

L'analyse d'un fragment de métal, pris sur l'un des bracelets, a été faite par M. le Dr Léon Martin, professeur de chimie à l'École de médecine de Grenoble.

Voici le résultat de cette analyse :

Etain........................	19,36 %
Cuivre........................	80,54 %
Fer (traces et impuretés diverses).	10 %
TOTAL....	100,00

Il n'y avait pas de traces de zinc, ainsi que me l'a indiqué M. le Dr Martin, que je remercie vivement de son obligeance.

---

(1) Cette analyse a été faite trop tard pour être insérée dans la note du précédent Bulletin.

L'AGE DE LA PIERRE A WASIGNY-LA-NEUVILLE

(Ardennes)

PAR

Adrien COLLAYE (Signy-l'Abbaye, Ard.).

Wasigny-la-Neuville, canton de Novion-Porcien, est situé sur les bords de la Vaux à 40 kilomètres de Mézières et à 18 kilom. de Rethel, sur le chemin de fer de Révigny à Hirson. C'est à Wasigny qu'aboutissent les chemins de fer départementaux venant de Mézières et de Renneville.

GÉOLOGIE. — Au point de vue géologique, le sol de ce pays est constitué par l'*Oxfordien*; le *Corallien*, le *Gault*, la *gaize*, la *marne crayeuse*, les *alluvions anciennes*, les *alluvions modernes*.

Nous avons rencontré les fossiles suivants : *pointes de Cidaris florigemna*, *Nérinées*, *Encrines*, *Cérithes*, *Cardium pes bovis* (pied de bœuf), *Rynchonelles*, *Micraster*, *Pholadomya*.

Les alluvions anciennes, à proximité de la gare de Wasigny, consistent en limon, employé à la fabrication des briques.

Les alluvions modernes couvrent la vallée de la Vaux et la grande plaine, située au pied des Monts de Sery.

PRÉHISTOIRE. — Sur les hauteurs de ces monts, nous avons trouvé beaucoup de silex, mais pas de silex taillés; pas de station préhistorique.

La tradition veut qu'un *camp romain* ait été établi sur l'un des monts de Sery; nous n'avons pas connaissance que des fouilles aient été faites, pour en avoir une preuve certaine.

Les silex abondent sur une certaine partie du territoire de Wasigny; l'homme primitif trouvait là sur place les matériaux nécessaires à ses multiples usages.

Tout près de la gare de Wasigny, dans un rayon de un kilomètre, nous avons trouvé les objets suivants : un petit *coup-de-poing acheuléen* en silex ; une *hache taillée* ; une *petite pointe à main*, taillée en feuille de saule : l'un des côtés est dentelé ; plusieurs *grattoirs, lames* et *éclats divers*.

Un bec-d'âne ou bec-de-perroquet à bord droit, très épais ; la pointe oblique est très réduite.

Un *éclat moustérien*, avec une *encoche* d'un côté ; cet éclat semble avoir servi de grattoir.

Un objet, également en silex, de forme bizarre, qui semble plutôt être un outil de gaucher ; les bords sont très tranchants.

Une *lame* ou *couteau*, de forme magdalénienne. Plus loin, en remontant au sud, dans des terres nouvellement labourées, nous avons trouvé une *hache*, grossièrement taillée ; plusieurs silex avec encoches, semblant avoir été utilisées pour le lissage de branches ou le moulage d'os.

Tous ces outils gisaient à la surface du sol, mêlés aux silex du pays ; tous présentent des traces d'utilisation et peuvent être attribués au *Paléolithique*, représenté par l'*Acheuléen*, le *Magdalénien* et le *Moustérien*.

Nous avons trouvé aussi quelques lames et pointes d'aspect *tardenoisien*.

A trois kilomètres de Wasigny, dans les bois de la Toumelle, on remarque une élévation, qui a toutes les apparences d'un *tumulus*. A peu de distance, des laboureurs ont trouvé un fragment de pavé en *mosaïque*.

Notons pour mémoire que Wasigny n'est qu'à huit kilomètres de la *voie romaine* de Reims à Cologne, qui traverse Novion-Porcien et que précisément, sur ce territoire, il a été découvert, récemment, un *coup-de-poing chelléen*, un fragment d'une *grande hache polie*, des *pointes moustériennes*, des *racloirs*, *retouchoirs*, *perçoirs* et *lames diverses*.

ANALYSE DU RÉSIDU

trouvé dans un Vase, intact, retiré d'un Puits des Villates, à Néris (Allier).

PAR

Dr Louis REUTTER (Neufchâtel, S.),
Docteur ès-sciences, Privat-docent à l'Université de Genève
Attaché au Laboratoire de Matière médicale
de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris.

La masse résineuse, trouvée dans un vase gallo-romain, porvenant de la fouille d'un Puits des Villates à Néris-les-Bains, et à moi confiée par M. le Dr Marcel Baudouin (de Paris), l'archéologue bien connu (1), était formée de morceaux gris brunâtres, inodores, et friables. Ils donnaient, une fois pulvérisés, une poudre gris jaunâtre, inodore, émettant à la chaleur une odeur agréable, spéciale, voire même aromatique.

Cette poudre se dissout en minime partie dans l'acide chlorhydrique avec une coloration jaunâtre ne prenant pas une fluorescence bleutée ou vert bleutée par addition d'ammoniaque : preuve que les résines à ombelliferone ne furent pas utilisées à la préparation de ce mélange. Elle se dissout en partie, avec une coloration jaunâtre, dans l'acide sulfurique et non rougeâtre comme la poudre de Sandaraque, avec une coloration jaune brunâtre dans l'ammoniaque et dans la potasse caustique ; cette dernière, chauffée avec cette résine, émet une odeur légèrement térébenthinée. Son point de fusion non stable est impossible à prendre, une partie de ce mélange fondant à 76°, l'autre à 94°, et la troisième partie ne fondant pas.

Son toucher un peu gras nous fait présumer la présence d'un corps huileux.

Une minime partie de cette masse pulvérisée se dissout dans l'eau bouillante, dans l'éther, dans l'alcool, dans le chloroforme, abandonnant une poudre grisâtre, insoluble dans l'eau acidulée, formée de silicates finement pulvérisés.

---

(1) Marcel Baudouin. — *La Nécropole à Puits funéraires gallo-romains de Néris.* — *Bull. Soc. Préhist. française*, Paris, VII, 1910, p. 526-534. — Dans le Puits des Villattes, on a trouvé une *médaille* de *Vespasien* et un superbe œnoché en bronze [Ier siècle après J.-C).

a) Les solutions aqueuses jaune pâle, provenant des extractions aqueuses froide et chaude, sont troubles et laissent surnager à leur surface des gouttelettes huileuses, solubles dans l'éther et particulièrement dans le chloroforme.

Une partie de cette solution aqueuse se précipite par addition d'eau de baryte, de nitrate d'argent et émet, une fois acidulée, des gaz d'acide carbonique : preuve de la présence évidente de chlorures, de sulfates et de carbonates, combinés à la potasse, à la soude, à la chaux et à la magnésie, comme les réactions positives à ces divers métaux le prouvent.

Cette solution aqueuse neutre réduit très faiblement la solution de Fehling à chaud : preuve évidente de la présence du Sucre. Elle se précipite en un dépôt cristallin blanc par addition de potasse caustique : preuve de la présence des Tartrates. Elle donne un dépôt jaune brunâtre par addition d'une goutte de perchlorure de fer, jaune brunâtre, par celle de bichromate de potasse, grisâtre, par celle d'acétate de plomb. Elle se précipite en un dépôt blanc par celle d'alcool : preuve de la présence de corps mucilagineux, provenant soit d'une gomme, soit de l'encens ou de la myrrhe.

Cette solution aqueuse, additionnée d'acide sulfurique et de quelques gouttes de permanganate de potasse, réduit ce dernier, en émettant une odeur caractéristique d'aldéhyde benzylique : preuve évidente de la présence de l'acide cinnamique.

b) Sa solution éthérée jaune pâle, non fluorescente, ne peut renfermer ni baume d'Illomie, ni baume de La Mecque, qui le coloreraient en brun jaunâtre avec une fluorescence vert bleutée. Additionnée d'acide sulfurique, de potasse caustique, d'hypochlorate de soude, il se forme, à la ligne de contact des deux liquides, un anneau blanc.

Les vapeurs de brome la colorent en jaune pâle, tandis que, par addition d'acide chlorhydrique, d'acide nitrique, nous n'obtenons pas la formation d'un anneau caractéristique.

Nous pouvons donc conclure à l'absence de la myrrhe, du mastic, du bdellium, de l'opoponax, de la gomme ammoniaque, etc., dont toutes les réactions caractéristiques sont négatives, comme nous le verrons d'ailleurs en analysant la solution alcoolique de cette masse résineuse.

Les réactions sont aussi négatives quant à la présence du storax, du styrax, quoique nous ne puissions en certifier l'absence.

Cette solution éthérée, agitée avec une solution aqueuse de potasse caustique, abandonnait à cette dernière son acide cinnamique et agitée avec une solution aqueuse de bisulfite de sodium sa vanilline, dont l'odeur caractéristique et particulière devient nette après la décantation, l'évaporation, et l'acidification de la couche aqueuse.

c) Sa solution alcoolique jaune pâle, évaporée, abandonne un résidu, qui, chauffé, émet une faible odeur térébenthinée. Il se forme par addition d'acide sulfurique, d'acide chlorhydrique, d'acide nitrique, d'ammoniaque, de potasse caustique, d'hypochlorite de soude, à la ligne de contact de ces liquides d'avec la couche alcoolique un anneau blanc ou blanc jaunâtre. Le perchlorure de fer ne la précipite pas, tandis que le bichromate de potasse y produit la formation d'un petit dépôt jaunâtre. Les vapeurs de brome la colorent en jaune pâle. Ces réactions ne nous permettent pas de présumer la présence d'anneau des résines mentionnées ci-dessus, à l'exception de celle de Térébenthine, dont l'odeur est certaine.

d) Sa solution chloroformique, jaune pâle, évaporée, abandonne un résidu minime, huileux, légèrement jaune brunâtre, se dissolvant avec une coloration jaunâtre, dans l'acide sulfurique, l'acide nitrique, la soude caustique.

Le bitume de Judée ne peut avoir été utilisé à la préparation de cette masse résineuse, car, au contraire, son résidu chauffé émettrait une odeur particulière d'asphalte.

Le résidu ainsi obtenu, après avoir soumis cette masse résineuse à ces diverses extractions, forme la presque totalité du corps analysé. Il se dissout en minime partie dans l'eau acidulée avec une légère effervescence, abandonnant une poudre grisâtre formée de silicates quartzeux.

La solution aqueuse renfermait des traces de calcium.

Conclusions. — Cette masse résineuse est formée de *résine de térébenthine*, peut être *d'encens* (voir le précipité obtenu en traitant la solution aqueuse par de l'alcool) additionnées d'huile grasse (*Huile de navette*?), de *vin* (tartrates et sucre), et de silicates.

Les anciens gallo-romains la conservèrent, à l'aide d'un baume, renfermant de l'acide *cinnamique* et de la *vanilline*, et que nous ne pouvons certifier être du *styrax* ou *storax*.

BIBLIOGRAPHIE

NOTIONS DE GÉOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉROMAINE, SPÉCIALEMENT APPLIQUÉES AU CANTON DE PERTHUIS (V); par Charles COTTE (Perthuis, V.). — Paris, J. Gamber, in-8°, 1913, 178 p , nombr. fig. dans le texte et pl. hors texte.

L'auteur, l'un des membres les plus actifs de la S. P. F. et des Congrès P. F., a voulu étudier le canton, qui est sa petite patrie. Il lui a consacré un véritable ouvrage. Quand tous les cantons de France auront été aussi étudiés, la Préhistoire française aura fait un pas de géant !

M. Cotte, avec raison, s'intéresse beaucoup à la Géologie, l'une des bases de la Préhistoire; il lui a consacré près de 70 pages sur 178, c'est-à-dire un tiers de son volume. C'est peut-être tout de même beaucoup ; mais le lecteur trouvera là des données des plus intéressantes et des illustrations très suggestives.

Son exposé préhistorique, qui embrasse toute cette science, est forcément assez réduit pour certaines périodes, mal représentées dans le Midi ; d'autres au contraire ont été résumées avec tous les détails voulus.

Cette publication, au point de vue Décentralisation scientifique, est d'un excellent augure. Nous ne pouvons qu'encourager de tels efforts, qui font grand honneur aux nombreux savants répandus sur le sol de notre riche pays.

VARIÉTÉS

Un Homme préhistorique (? pétrifié.

Dans l'énumération des ventes mobilières, qui ont eu lieu récemment à Paris, par l'intermédiaire de commissaires-priseurs, nous avons relevé l'annonce suivante. « Vente aux enchères publiques, en vertu de deux jugements du tribunal de commerce de la Seine, en date des 29 décembre 1911 et 23 février 1912, enregistrés et signifiés : CORPS D'UN

HOMME PÉTRIFIÉ. A Paris, hôtel Drouot, salle n° 13. Le vendredi 27 juin 1913, à quatre heures de relevée ».

Il s'agit d'un homme, admirablement constitué, de 1m92 de taille, originaire de la Patagonie, mort il y a quelques milliers d'années dit-on (1), et dont le corps aurait été *pétrifié*, sous l'action lente d'une *eau surchargée de carbonate de chaux*. Il est aujourd'hui changé en *Statue de Pierre*. Ce Patagon en calcaire fut découvert en 1899 à l'embouchure de la rivière Tucapel par deux pêcheurs chiliens, qui le traînèrent jusqu'à la plage la plus proche et le vendirent à un citoyen américain, qui l'exhibait peu après dans un music-hall, à Lima. L'homme pétrifié fit salle comble ! Désireux de montrer cette « great attraction » aux Parisiens, le barnum s'embarqua pour le Havre. Mais, en cours de route, il joua avec des passagers et perdit tout ce qu'il possédait. Tant et si bien qu'en arrivant en France il était dénué de toutes ressources.

C'est ainsi qu'il dut, un beau jour, laisser son *homme de pierre* en gage dans un garde-meuble de Paris, afin de se procurer quelques sous.

Treize années ont passé depuis. Lassés de donner asile à un cadavre de 1m92 de long et d'un poids de 300 kilos, les créanciers du citoyen américain se sont décidés à le vendre aux enchères.— Il a été acheté bien *plus cher* qu'il ne valait !

NÉCROLOGIE

M. André THIEULLEN (Paris).

Au mois d'avril dernier est mort à Paris, M. Adrien THIEULLEN, bien connu de tous nos lecteurs. Les obsèques ont été célébrées à Paris, à Notre-Dame-des-Champs, le 4 avril 1913.

M. Adrien Thieullen, comme chacun le sait, s'était attaché d'une façon particulière à l'étude des questions relatives aux *Pierres-figures*. Sa foi et sa constance avaient fini par convaincre nombre de Préhistoriens ; et on peut voir, au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, l'une des séries des nombreuses pièces qu'il avait recueillies avant tant de zèle.

L'avenir dira ce qu'il y a à prendre et à laisser dans cet ensemble. Mais il est bien certain que les *Pierres figures* existent encore (les voyageurs de l'Australie l'ont prouvé) ; et il est probable qu'elles ont existé, par suite, aux époques préhistoriques.

(1) Cela n'est pas prouvé du tout !

Le difficile, en l'espèce, est le *diagnostic* scientifique de la vraie Pierre-figure préhistorique ! Or, à notre avis, ce diagnostic est *impossible*, à l'heure présente, dans la plupart des cas. Par conséquent, il faut attendre des jours plus lumineux et plus heureux, avant de conclure !

A. Thienlien a été un admirateur sincère de Boucher de Perthes, et il assistait en personne à l'inauguration, à Abbeville, de son monument.

Pour cela, il est à louer; et tous ses collègues, d'ailleurs, ont toujours reconnu en lui un parfait gentilhomme.

NOUVELLES

Découverte de Gravures sur Roches au Soudan. — On connait la trouvaille — assez inattendue — de grottes à peintures, faite en Afrique occidentale par notre excellent confrère, M. Fr. de Zeltner. Cette découverte a provoqué quelque étonnement, dans le monde savant, par les rapprochements qu'elle suggérait entre les divers groupes de gravures, malgré leur éloignement dans le temps et dans l'espace, et malgré leurs différences d'inspiration et de technique. Il a fallu néanmoins admettre l'identité de certains signes de part et d'autre: ce qui ne semble d'ailleurs pas en avoir simplifié l'interprétation. Et l'on se demande actuellement, *bien à tort*, par quels mouvements de races on peut expliquer ces ressemblances.— Cela s'explique tout seul, en réalité, sans migrations quelconques.

Or, voici que ce même chercheur rapporte aujourd'hui des confins du Soudan et du Sahara des séries de gravures sur roches, complètement inédites, et, pour une part, très différentes de ce que l'on connait jusqu'ici. Ce ne sont plus, comme dans les grottes soudanaises, des schémas plus ou moins heureux de cavaliers et de piétons, encadrés de signes bizarres. Les graveurs sur roche de l'Aï étaient de véritables artistes, qui, malgré la difficulté du travail, savaient donner une allure, une vérité surprenante, aux êtres qu'ils représentaient.

Inutile de dire que nous avons là toute la série des animaux sauvages et domestiques : chameau, cheval, bœuf, antilope, autruche, girafe. Quant à la figure humaine, elle est traitée avec un luxe et une exactitude de détails qui montrent l'importance qu'on y attachait. Cette constatation oblige même à en faire un groupe particulier, distinct des gravures sahariennes auxquelles semblerait les apparenter la façon dont sont traitées les figures d'animaux, et où les représentations humaines sont rares et assez négligées. Quelques gravures rupestres avaient déjà été signalées dans ces régions par Barthe, Nachtigal, Bary, Chudeau,

mais en petit nombre. Les séries que rapporte M. Fr. de Zeltner constituent donc un ensemble inédit, dont l'étude ne peut manquer d'être fructueuse.

Découverte d'un Ossuaire gaulois en Italie. — On annonce la découverte, près du port de Talamone (Grosseto, Italie), d'un *Ossuaire* d'une grande bataille livrée en l'an 225 avant J.-C., entre les légions gauloises et romaines et gagnée par les consuls Papo et Régulus, dont parle Polybe dans son histoire. Déjà, en 1892, les restes du temple expiatoire construit par les Romains en souvenir de cette victoire avaient été retrouvés. On croit qu'on fera de nouvelles et importantes découvertes dans ces fouilles, qui se poursuivent, dit-on, sous la surveillance d'un fonctionnaire! — Que pourra bien faire là ce fonctionnaire *inutile*, qu'on ferait mieux d'employer au recouvrement des... impôts?

Découverte gallo-romaine a Bougie (Algérie). — L'architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie, M. Albert Ballu, vient de faire transporter au Musée de Bougie une très belle *mosaïque*, découverte à Ziama Mansouriah, et représentant les noces de Thétis et de Pélée. Le dessin en est très soigné et d'une grande finesse de détails (*Temps*).

Découverte d'un Eléphant près d'Auch (Gers). — Au cours de fouilles pratiquées aux environs de la commune de Simorre, près Auch (Gers), on a découvert une superbe mâchoire d'éléphant, encore garnie de ses molaires parfaitement conservées, des défenses, plusieurs dents, des vertèbres et des côtes. — On recherche les autres parties de l'animal, dont on espère pouvoir reconstituer l'ossature complète.

Prétendue Découverte dans la Marne. — Récemment, toute la *Presse politique* a reproduit la note ci-dessous : « A Mizy, près de Port-à-Binson, dans la vallée de la Marne, des ouvriers terrassiers ont mis à jour une *Grotte sépulcrale* de l'époque dolménique. Cette grotte, de forme ovale, mesure 4 m. 60 sur 1 m. 90 et 1 m. 25 de hauteur. Un petit mur en pierres sèches existe autour de l'hypogée et le sol est dallé de blocs de calcaire. L'ossuaire renfermait les débris de 133 corps humains des deux sexes, disposés sans aucun ordre; les têtes se trouvaient placées à la partie supérieure. De petites pierres plates placées en rangées formaient des compartiments irréguliers. On a découvert notamment dans cette grotte sépulcrale : 11 haches en silex; des couteaux également en silex; des fragments de bois de cerfs servant de gaines ou de montures aux hachettes de silex; un poignard en pierre dure; un os de *Dentalium* (fossile tertiaire), travaillé pour un usage déterminé, un bracelet en schiste ardoisier, des fragments de charbon de bois, le maxillaire inférieur d'un *cerf* et la mâchoire d'un *ours*, des fragments

de *poterie* très grossière. A l'examen, il semble que les cadavres ont été apportés dans cette grotte, après avoir été mis en pièces ; les os ne se peuvent ajuster. » (*Petit Journal.*)

Or, voici ce que nous a écrit, à ce propos, M. le commandant Marot (de Port-à-Binson), frère de notre regretté ami Henri Marot :

« Depuis que j'habite la commune, c'est la troisième fois au moins que l'article en question est publié par les journaux ! *Il n'y a actuellement aucune découverte* ! La vérité est qu'il y a 35 ans environ on a trouvé un *Cimetière*. Les instruments trouvés ont été envoyés à Châlons. »

Et voilà comment les journaux, petits ou grands, écrivent l'Histoire... de la Préhistoire !

Fouilles sous-marines de Mahdia. — Récemment, à l'*Académie des Inscriptions et belles-lettres*, M. Cagnat a donné lecture d'une lettre du Directeur des antiquités de la Tunisie, annonçant la découverte, faite à Mahdia, à l'endroit du navire antique naufragé, entre autres antiquités, d'une superbe applique en bronze, représentant une *panthère*, dans l'attitude de l'attaque.

Excursion dans les Vosges lorraines. — Le dimanche, 13 juillet 1913, la *Société Lorraine d'Histoire et d'Archéologie* (de Metz) a visité Albrechviller, Saint-Quirin et les ruines du Türkstein. — Départ de Metz (gare centrale) : 7 h. 50 du matin. Billet de dimanche, de troisième classe, jusque Albrechviller (Prix : 3 m. 70). Billets distribués aux excursionnistes dans le vestibule de la gare, à partir de 7 h. 20 jusqu'à 7 h. 45. Arrivée à Sarrebourg : 9 h. 23. Départ de Sarrebourg : 10 h. 25. Arrivée à Waspersviller à 11 h. 08. Les excursionnistes ont visité l'établissement de pisciculture de M. A. Gérard. Vers midi, promenade à Saint-Quirin. A 1 h. 15, diner, prix du couvert (trois plats avec truites) (3 m. sans vin). A 3 heures, départ pour la visite des ruines du Türkstein (Aller et retour, deux heures) ; visite de la *Grotte des Fées* et de la *Roche des Fées* (écho remarquable). Retour par Zwei Kreuze et Lettenbach. Arrêt à Albrechviller. Départ d'Albrechviller à 7 h. 24. Arrivée à Sarrebourg à 8 h. 10. Départ à 8 h. 30. Arrivée à Metz à 9 h. 56.

Les dames, ainsi que les membres des familles amies de la Société, étaient invités à prendre part à l'excursion.

L'Administrateur-gérant : J. Gamber.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XI[e] ANNÉE — 1913.

TOME XI. — N° 8. — AOUT 1913.

LE PIED DIVIN EN GRÈCE ET A ROME

PAR

W. DEONNA (de Genève),

Secrétaire général du *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques* de 1912.

Dans une étude sur « Les Sculptures et Gravures de Pieds humains » de l'Art préhistorique, qui doit paraître incessamment, M. le D[r] M. Baudouin a montré, après d'autres (1), avec la documentation qui caractérise tous ses travaux, que ces empreintes de pieds ou de semelles répondent à une idée, très simple et très naturelle : celle de la *Théophanie*, de la manifestation de la Divinité. A cause du caractère universel et profondément humain de cette croyance, ces images se retrouvent à des époques très différentes, depuis les temps préhistoriques (2) jusqu'à nos jours, dans des contrées très diverses, en Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie, et subsistent dans des religions avancées, judaïsme, paganisme, christianisme, bouddhisme (3), etc., sans qu'il y ait lieu d'établir à ce sujet aucune filiation des unes aux autres (4).

(1) Cf. encore : Reinach, *Cultes, mythes et religions*, III, p. 393 sq.: traces de pas, etc. — Weinreich, *Antike Heilungswunder.*, p. 69, note 3 (Référ.).

(2) Ne doit-on pas rattacher à cette croyance les empreintes de talons humains, que le comte Begouen a relevées dans la caverne du Tuc d'Audoubert et dont il note avec raison le sens rituel ? L'*Anthropologie*, 1912, p. 660-663.

(3) Sur les empreintes des Pieds du Bouddha et les empreintes chinoises, siamoises et birmanes, voir : Saintyves, *Les reliques et les images légendaires*, p. 58 sq. ; id., *les Vierges mères et les naissances miraculeuses*, p. 19-21, 32 sq., (Référ.). — On sait que Bouddha était symbolisé par l'empreinte de son pied, avant que l'influence hellénique ne l'eut anthropomorphisé. — Foucher, *L'art gréco-bouddhique du Gandhara. Rev. de l'art. anc. et moderne*, 1901, I, p. 115, note 1, etc.

(4) Sur les thèses monogénistes et polygénistes : voir Deonna, *L'Archéologie, sa valeur, ses méthodes;* tome II, *Les lois de l'Art*, 1912, p. 191 sq.

On a souvent fait allusion à certains textes d'auteurs anciens, qui mentionnent dans le monde classique l'existence de ces pas merveilleux ou de ces sandales divines [Hérodote, Lucien, Tacite, etc.]. En effet, les Grecs et les Romains ont connu eux aussi le Culte du Pied divin, dont nous voulons donner ici quelques exemples, qui rattacheront leurs croyances aux croyances primitives de l'humanité.

Divers savants ont déjà noté l'existence de ces empreintes dans le monde païen (1). C'était, en Scythie, le pas d'Héraclès (2); à Chemmis d'Egypte, la sandale de Persée, de deux aunes de long (3); à Rome, les pas des chevaux des Dioscures, près du lac Régille (4), etc. (5).

Ces textes sont bien connus; mais les monuments le sont moins. Il en existe toutefois plusieurs, qui témoignent sans doute possible de l'usage d'adorer la divinité sous forme d'une jambe ou d'un pied humain, chaussé ou non, même sous forme d'une empreinte de pied ou de sandale. Pour d'autres, l'hésitation est permise; mais il y a des probabilités nombreuses qui militent en faveur de cette hypothèse.

*
* *

A Termessos, en Pisidie, un *autel* porte, à sa partie supérieure, une empreinte qui devait recevoir un pied ou une sandale, et la dédicace témoigne qu'il s'agit d'un pied divin (6).

Quelle était cette divinité? Peut-être Sérapis. En effet, nos Musées renferment une curieuse série de monuments, composés d'une *jambe* ou d'un *pied, surmontés d'une tête ou d'un buste de Sérapis*, souvent avec des inscriptions, qui ne laissent pas le moindre doute sur l'identification de ce dieu (*Fig.* 1, [1]). Ailleurs,

---

(1) LANKORONSKI. *Villes de Pamphylie et de Pisidie*, II, p. 232. — Cf. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1896, p. 363, note 5. — Reinach. *Cultes*, III, p. 396, note 4.
(2) HÉRODOTE. V, 82.
(3) PFISTER. *Das Reliquienkult in Alterthum*, 1912, I, 2, p. 516. Référ.
(4) CIC. *De nat. deor.*, III, 5.
(5) Cf. encore Reinach *Op. l.*, III, p. 395, 396. — Weinreich *op. l.*, 68, note 1.
(6) LANKORONSKI. *Op. l.*, p. 79. — REINACH. *L. c.* — *Ath. Mitt.*, 1912, p. 36.

c'est un *aigle sur un pied humain*, avec dédicace à Sérapis (1). Une monnaie de Sinope (2) montre une *jambe humaine surmontée*

Fig. 1. — 1. Reinach, *Répert.* II, p. 20, 6; — 2. Monnaie de Sinope, *Rev. arch.*, 1910, II, p. 98, fig. 1; — 3. Sceau de potier romain. Forrer, *Reallexikon*, s. v. Fussanhänger, 258 fig., 198; — 4. Martigny, *Dict. des antiq. chrétiennes*, s. v. Anneaux, p. 41, fig. — 5. Pieds sur pierres sépulcrales chrétiennes, *ibid.*, s. v. Plantes des pieds, p. 543, fig.; — 6. Cimetière de l'époque de Hallstatt. Forrer, *Op. l.*, s. v. Amulette, p. 30, fig. 25.

d'une tête de taureau (*Fig.* 1, [2]) et l'on a rapproché cette représentation des types précédents, reconnaissant en elle Sérapis,

(1) Weinreich a donné une liste de ces monuments, au nombre de 8, comprenant : marbres, gemmes, monnaies, *Ath. Mitt.*, 1912, p. 37 et note 1; *Rev. arch.*, 1910, II, p. 98; Saglio-Pottier, *Dict. des Ant.*, s. v. Sérapis, p. 1251.

(2) Blanchet. — *La jambe humaine de Sinope.* Florilegium de Vogüé, 1909, p. 59 sq.

dieu taureau, adoré sous forme de jambe humaine (1). Il est hors de doute que dans l'antiquité le pied de Sérapis était vénéré par les fidèles, qui le baisaient avec dévotion, comme Madeleine baisait les pieds de Jésus et les arrosait de ses larmes ; comme aujourd'hui encore les fidèles baisent le pied tout usé de la statue de saint Pierre au Vatican ; et il se peut que cet usage ait été importé du Pont dans l'Egypte ptolémaïque avec la statue de Bryaxis, à moins qu'il n'existât déjà.

Les vases étrusques en bucchero nero montrent un type plastique, qui offre des analogies avec le précédent et s'inspire peut-être de la même idée. Ce sont ces *jambes, avec tête humaine, de la céramique du VI[e] siècle* (2). S'agit-il d'une simple fantaisie du céramiste ? Il ne semble pas que ce soit le cas, pas plus que pour ces vases où une tête humaine surmonte un corps de poisson. Le répertoire étrusque est en grande partie ionien et oriental ; et l'on admet que ces deux formes trahissent une influence orientale (3). Or le dieu poisson est bien connu en Orient, et l'on pourra penser, en songeant encore aux images de Sérapis adoré sous forme de jambe humaine, que les vases étrusques à jambe humaine correspondaient à un même symbole religieux.

*
* *

Quand il s'agit, non plus de documents aussi certains que les images de Sérapis, mais de jambes ou de pieds que n'accompagnent aucune tête humaine, aucune inscription, il est plus difficile de dire si l'on doit reconnaître en eux le Pied divin. Il faut, en effet, se rappeler les ex-votos que les malades consacraient dans les temples en souvenir de leur guérison, et qui représentaient le membre guéri (4). Parmi eux les pieds et les jambes

(1) Seymour de Ricci. — *Sarapis et Sinope*. Rev. arch., 1910, II, p. 96 sq. Peut-être s'agit-il de Dionysos thériomorphe. Cf. le chant rituel, des femmes de l'Elide : ἄξιε ταῦρε, τῷ δωέῳ ποὶ θύων, Prott. *Arch. Religionswiss.*, IX, 1909, p. 88. — Weinreich. *Op. l.*, p. 22.

(2) Pottier. — *Vases antiques du Louvre*, pl. 28.

(3) Pottier. — *Catal. des Vases*, II, p. 318, 352.

(4) Deonna. — *Les statues de terre cuite dans l'antiquité*, p. 201, référ. ; *Ath. Mitt.*, XVIII, p. 236, 1910, p. 5 sq. ; *Dict. des ant.*, s. v. Donarium, p. 375. — Dans le monde moderne : Andree, *Votive und Weihegaben des Katholischen Volkes im Suddeutschland*, 1904 ; Schmidt, *Volksleben der Neugriechen*, p. 70, etc.

sont fréquents. Mais je crois qu'on aurait tort de tout ramener à cette interprétation.

Sur un *relief d'Athènes* (*Fig.* 2, [1]), trouvé à l'Enneakrounos, un homme tient dans ses mains une jambe droite colossale, qui repose sur le sol (1). Doit-on croire, comme on l'admet généralement, que l'adorant apporte en ex-voto au dieu l'image de sa

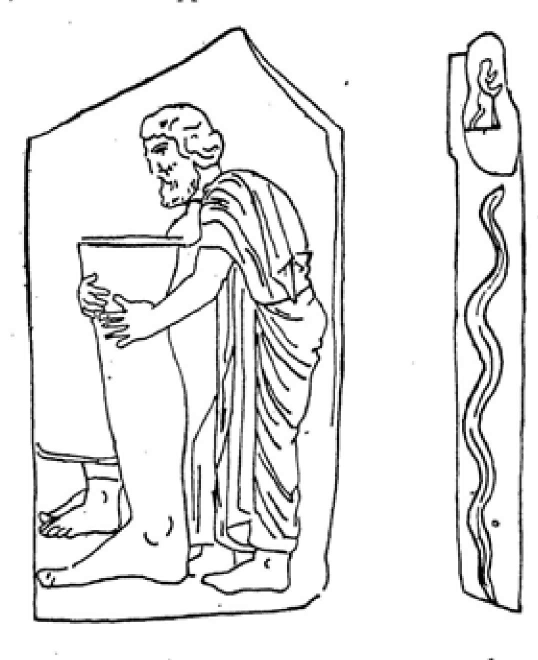

Fig. 2. — Reliefs d'Athènes.

jambe qui a été guérie ? M. Reinach met un point d'interrogation après ces mots « ex voto de malade » (?) ; et le doute est en effet permis. Le seul argument sérieux en faveur de l'interprétation habituelle est l'indication de la veine sur la jambe. Toutefois, on sait que ce détail est souvent accentué dans la plastique grecque, sans aucune intention spéciale (2). Même en admettant que cette veine se rapporte à la maladie guérie, on peut aussi

(1) *Ath. Mitt.*, 1893, pl. 11, p. 231 sq.; Reinach, *Recueil de Reliefs*, II, p. 365, 2; *Annual of the Brit. School*, 1904-1905, p. 149.

(2) Deonna, *L'Archéologie*, I. p. 271, ex.

penser à un procédé fréquent, consistant à reporter sur la statue de la divinité guérisseuse l'image de la maladie : Teuthis ayant été blessé par Athéna à la cuisse, on érigea, sur l'ordre de l'oracle de Dodone, une statue d'Athéna ayant une blessure au même endroit (1). La veine pourrait donc être celle du malade sur la jambe du dieu.

S'il s'agit de la représentation de la jambe guérie, pourquoi les dimensions en sont-elles colossales ? Serait-ce un subterfuge, analogue à celui qui allonge de façon démesurée les proportions des figurines votives étrusques (2), chypriotes (3), grecques archaïques (4), afin de faire illusion sur leur valeur et de tromper les dieux ? Mais nous savons aussi que c'est une pratique artistique universelle de donner aux êtres divins et aux héros une taille supérieure à la taille humaine (5). Pour ne citer qu'un exemple, les proportions colossales de l'enfant accroupi sur un relief d'Epidaure à côté d'une fillette debout prouvent que ce n'est point un enfant ordinaire, mais bien Asklépios enfant (6). Je crois donc que, si la jambe du relief d'Athènes est de proportions énormes, c'est qu'elle est, non point celle du malade guéri, mais celle du dieu lui-même, vénéré sous cette forme raccourcie.

En admettant cette hypothèse, le geste du personnage s'explique fort bien. Il n'apporte pas au dieu un ex-voto ; mais, suivant le rite des suppliants, il entoure de ses bras le genou du dieu (7) ; et l'on notera que, conformément aux textes, c'est bien cette partie de la jambe qu'il embrasse.

Le relief représenterait donc le dédicant implorant le dieu, pour l'obtention de quelque grâce, ou bien le remerciant de la faveur obtenue (8). Peut-être lui demande-t-il sa guérison, comme les malades embrassaient les genoux des médecins (9) ?

---

(1) Weinreich, *Op. l.*, p. 153.

(2) Martha. — *Art étrusque*, p. 502 ; *Mon. ant.*, IX, p. 650 sq., fig.

(3) *Ath. Mitt.*, IX, p. 129, 130.

(4) Ex. Perrot. — *Hist. de l'Art.*, 8, p. 147, fig. 80.

(5) Il est inutile de donner des exemples dans l'art antique de ce principe bien connu. — Pour l'art moderne : Perdrizet, *La Vierge de Miséricorde*, p. 198-199.

(6) Reinach. — *Recueil de Reliefs*, II, p. 323, 3.

(7) Sur ce geste : Sittl, *Die Gebaerden der Griechen und Römer*, p. 163.

(8) Ce geste peut avoir les deux sens Sittl, *Op. l.*, p. 164.

(9) *Ibid.*, p. 163. Cf. au Musée de Senlis, main tenant un genou tuméfié, ex-voto provenant d'un temple dédié à un dieu guérisseur [Bernard, *La Gaule thermale*, p. 298].

*
* *

Les *amulettes* de bronze, que l'on trouve dans les tombeaux crétois (1), dans ceux de l'époque de Hallstatt et de l'époque romaine, *en forme de pied* (*Fig.* 1, 6), rappellent sans doute le pied divin (2); et je crois que plusieurs *membres votifs*, dit géneralement ex-votos de guérison, que l'on trouve déjà dans les sanctuaires de l'époque minoenne (3), doivent être interprétés de la même façon.

C'est en effet une idée habituelle des anciens que de détacher une partie du corps, symbolisant l'ensemble, en lui attribuant une valeur religieuse, aussi bien dans la pictographie primitive que dans l'art plastique ; et l'on sait que les nombreux vases en forme de tête humaine ou animale n'ont point eu aux origines la seule valeur décorative qu'ils eurent plus tard, mais furent « des idoles de ménage, des fétiches appliqués aux objets usuels et environnant l'homme de forces protectrices pour repousser les incessantes attaques du mal visible et invisible, pour multiplier les chances de bonheur » (4). Ce rôle religieux, que nous constatons en Grèce dès l'époque égéenne (5), est attesté de nos jours par les usages des demi-civilisés, qui emploient des récipients en forme d'animaux pour la célébration de certains rites (6).

Dès lors, il ne semble pas trop téméraire de penser que certains *vases, en forme de jambe*, comme un aryballe corinthien du Louvre (7), et un vase d'une nécropole de Samos (8), ou en

---

(1) KARO. — *Arch. Religionswiss.*, VIII, 1904, p. 521. — WEINREICH, *Op. l.*, p. 71.

(2) FORRER. — *Reallexikon der prähistorischen, klassischen und frühchristlichen Alterthümer*, s. v. Totenschue, p. 842 ; Amulette, p. 30, fig. 23 ; Fussanhänger, p. 257.

(3) Membres votifs en terre cuite, trouvés dans le sanctuaire minoen de Petsofà, *Annual Brit. School*, IX, p. 374 sq., pl. XII, 49-51.

(4) POTTIER. — *Mém. de la Délégation de Perse*, XIII, p. 55 ; *Dict. des ant.*, s. v. Rhyton, p. 866, 867 et n° 5 ; Hoernes, *Urgeschichte der bild. Kunst in Europa*, p. 176, 506, 518 ; Wundt, *Völkerpsychologie* (2), III, p. 119 sq.

(5) DE MOT. — *Vases égéens en forme d'animaux.* Rev. arch., 1904, II, p. 201 sq. ; Karo, *Minoïsche Rhyta.* Jahrbuch, 1911, p. 249 sq., etc.

(6) DE MOT. — *Rev. arch.*, 1904, II, p. 223.

(7) POTTIER. — *Vases antiques du Louvre*, pl. 39, E 333.

(8) BOEHLAU. — *Aus ionischen Nekropolen*, pl. 3, 2. — POTTIER, *Catal. des vases*, II, p. 352.

forme de *pied chaussé*, tel que celui qui a été trouvé à Eleusis et qui date de l'époque géométrique (1), avaient, encore, à cette époque reculée, la signification religieuse, en relation avec le Pied divin, qu'ils perdirent plus tard, en devenant, par exemple à l'époque hellénistique, purement décoratifs, suivant le principe général de laïcisation des formes artistiques.

J'en dirai autant des *lampes romaines, en forme de pied* simple ou de deux pieds accolés, qui sont très nombreuses.

On sait que souvent le décor des lampes n'est pas sans signification, mais qu'il a une valeur prophylactique très nette (2). C'est ainsi qu'il faut comprendre ces nombreux masques de Satyres, ces phallus, ces sujets obscènes, qui doivent écarter les mauvaises influences, ces types de divinités protectrices. Parmi ces dernières, aucunes n'apparaissent plus fréquemment que les divinités alexandrines Isis et Sérapis, qui, seuls ou ensemble, décorent à maintes reprises les lampes, surtout les poignées (3). Or, nous savons que le Pied symbolise dans certains cas Sérapis; et l'on peut supposer que plusieurs des lampes en forme de pied rappellent le souvenir du Pied divin. Cette hypothèse serait confirmée, si l'on posssédait une lampe de cette forme, avec l'image de Sérapis sur la poignée ; je n'en connais point, mais il se peut qu'il en existe; et je ferai observer que souvent les lampes de ce type ont la poignée lunulée, qui rappelle les cornes d'Isis. On pourrait aussi penser, si l'on préfère, au pied, symbole de possession, dont nous parlerons plus loin.

*
* *

Le rôle religieux de la sandale (4), dont l'usage semble avoir été à l'origine réservé aux dieux et aux classes supérieures de la société (5), comme tant d'autres pièces du vêtement, apparait clairement dans certains monuments.

---

(1) *Eph. Arch.*, 1898, pl. 4. — Pottier, *L. c.*

(2) Cf. La lampe en forme de nacelle, avec Isis et Sérapis, reproduisant la nacelle symbolique du culte isiaque (*Dict. des Ant.*, s. v. Lucerna, p. 1337). En rapprocher les nombreuses lampes en forme de bateau.

On a remarqué que le décor de la lampe est souvent en relation avec l'usage auquel elle était destinée (*ibid.*, p. 1338).

(3) Ex *Dict. des ant.*, s. v. Lucerna, p. 1325; Babelon, *Catalogue de bronzes de la Bibl. Nationale*, p. 465, n° 1084.

(4) Weinreich. — *Op. cit.*, p. 70.

(5) *Dict. des Ant.*, s. v. Solea, p. 1387.

Il faut citer tout d'abord les *personnages dont un pied seul est chaussé*, tandis que l'autre est nu. C'est ainsi que Jason se présente devant Pélias, auquel un oracle a prédit qu'il serait détrôné par un héros porteur d'une seule sandale (1); les monnaies de Larissa montrent sa sandale (2) dans le champ; et, sur une peinture de Pompéi, le héros est reconnaissable à la chaussure unique, qui chausse son pied droit (3). Le petit bronze d'Hermès de Saint-Révérien n'a qu'une sandale; et, à ce propos, M. S. Reinach a cité les textes anciens qui mentionnent cette curieuse coutume, en donnant les explications invraisemblables que les auteurs fournissaient de ce rite, devenu incompréhensible pour eux (4). Médée sacrifie avec un seul pied chaussé; les guerriers herniques, les Etoliens, les Platéens, n'ont dans certains cas qu'une chaussure. Comme le dit M. Reinach, il y a là une très ancienne tradition, que l'on a cherché à justifier plus tard, d'une façon arbitraire, par des raisons d'ordre pratique. M. Amelung, qui s'est occupé de cette question, pense que, si le pied gauche restait généralement nu, alors que le droit était chaussé, c'était pour une raison rituelle, pour garder, par l'intermédiaire du sol, le contact avec les divinités souterraines, alors qu'on le chaussait, au lieu du droit, pour éviter ces puissances, si on les redoutait (5)... Mais, puisque les divinités, comme Hermès, sont aussi chaussées de la sorte, ne peut-on pas considérer la sandale comme la marque de leur puissance, et rapprocher ainsi ce rite du rôle divin du Pied ou de la sandale, dont on donne tant d'exemples ailleurs qu'en Grèce (6)? De la divinité, l'usage a passé aux mortels, qui, dans les sacrifices, revêtent l'apparence du dieu.

---

(1) *Ibid.*, s. v. Jason, p. 618, note 32. — Roscher, s. v. Iason, p. 65.

(2) ROSCHER. — *L. cit.* et p. 87; BABELON, *Traité des monnaies grecques*, II, tome I, p. 101-102; PERROT, *Hist. de l'Art*, 9, p. 86; *Dict. des Ant.*, p. 618, note 30.

(3) *Dict. des Ant.*, s. v. Jason, p. 618, note 31. — Roscher, p. 87.

(4) *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 65-66.

(5) AMELUNG. — *Dissert. della Pontif. Accad. Roman. di arch.*, II, IX (1907), p. 115 sq.; *Dict. des Ant.*, s. v. Solea, p. 1390.

(6) Cf. BAUDOUIN, *Op. cit.* — A. de Marie de Saint-Elis. Le Culte rendu par les Musulmans aux sandales de Mahomet *Anthropos*, V, 1910, fasc. 2-3; Basset *Revue des traditions populaires*, 1909, XXIV. Les empreintes merveilleuses, nº 305; Le pied du prophète; 1910, XXV, nº 310 et 311; sandales de Christ, reliques du Latran, Lauer, *le Palais de Latran*, p. 133; empreintes du pas de Christ [Saint-Yves, *Les Vierges mères*, p. 21, note 1, etc.].

On rapprochera encore de cet usage celui des mystes d'Eleusis, qui s'arrêtaient à un endroit de la Voie Sacrée pour entourer leur main gauche et leur pied droit de bandelettes (1).

*
* *

Poser son pied sur un objet, une personne, est un geste universel, qui symbolise la domination, la possession (2). Les rois d'Egypte foulaient aux pieds leurs ennemis vaincus; ils en faisaient peindre les images sur la semelle de leurs chaussures, espérant sans doute, par la vertu magique de l'image qui pour les primitifs équivaut à la réalité, les fouler réellement (3); ou bien on sculptait une tête humaine sur le seuil de la porte, de manière à lui marcher dessus en passant (4). Il est inutile de rappeler les nombreux bas-reliefs assyriens, où le roi en agit de même vis-à-vis des vaincus. En Grèce, les Bacchantes posent le pied sur la nuque et le bras de Penthée, leur victime, dans le drame d'Euripide, comme sur certains monuments (5). Némésis foule aux pieds le crime (6); et la Victoire romaine (7), Sol (8), etc. surmonte le globe du monde, pour indiquer qu'ils en sont les maîtres incontestés.

Mais cette domination n'est pas seulement terrible ; elle peut être aussi bienveillante, et le geste de fouler aux pieds implique alors l'idée de protection. C'est ainsi que l'on interprète entre autres le geste de la panthère dionysiaque, posant sa patte sur un vase, etc. (9).

---

(1) *Rev. des ét. grecques*, 1906, p. 346. On notera dans ce cas la valeur magique bien connue des formules croisées (main gauche et pied droit) : ex. *Mélusine*, 9, 1898-1899, p. 203 ; Jacob bénissant les fils de Joseph, en croisant le mouvement des bras ; Credo de Joinville, *Mon. Piot*, XVI, 1909, pl. VIII, p. 76, etc.

(2) Sittl. — *Op. cit.*, p. 348, ex.

(3) *Dict. des Ant.*, s. v. Solea, p. 1389, note 10 ; Perrot, *Hist. de l'Art.*, I, p. 805.

(4) Capart. — *Les débuts de l'Art en Égypte*, p. 259.

(5) Legrand. — *Théocrite*, p. 221, note 2, référ.

(6) Perdrizet. — *Bulletin de Corresp. hellén.*, 1898, p. 600 ; 1912, p. 250 sq., pl. I-II.

(7) Sittl. *L. c.* — A. J. Reinach, Pyrrhus et la Niké de Tarente, *Néapolis*, 1913, I, p. 29, Référ.

(8) *Indicateur d'Antiquités suisses*, 1909, p. 226.

(9) *Mon. Piot*, IV, 1897, p. 112 sq. ; *Bulletin Soc. ant. de France*, 1909, p. 182 sq.

En un mot, c'est l'idée de *possession* que l'on exprime de la sorte. C'est aussi celle de *guérison*. Le personnage, qui foule un autre aux pieds, lui transmet, par la vertu magique du contact, sa propre force ; c'est là, on le sait, un usage universel (1), que les Grecs ont connu comme les autres ; et, de même que les fidèles se font encore écraser par le char de Jaggernaut, de même les malades d'Épidaure, qui se voyaient en songe foulés sous les sabots des chevaux du char d'Asklépios, à leur réveil étaient guéris (2).

*
* *

Sachant maintenant que la sandale, ou l'empreinte de cette sandale, symbolise parfois la divinité ; que l'acte de poser le pied sur le dévot implique la protection du dieu, nous pouvons donner d'un *relief énigmatique du Musée d'Athènes* (*Fig*. 2, [2]) une explication qui diffère de celle que l'on admet d'ordinaire. Il a été trouvé près de l'Asklepieion, et c'est un ex-voto à Asklépios.

Sur la longue stèle, rampe le serpent du dieu ; au-dessus de lui, une sandale en relief montre dans son contour l'image du dédicant, Silon (3). Pollux décrit l'ex-voto consacré sur l'Acropole par un cordonnier, une sandale ; et l'on a songé, mais sans que l'on ait admis cette hypothèse, à ce monument. La plupart des archéologues reconnaissent dans la stèle de Silon l'ex-voto d'un malade que le dieu aurait guéri de son mal de pied, et qui aurait consacré l'image de la partie sauvée ; on peut se demander pourquoi, dans ce cas, ce n'est que la sandale qui est figurée, et non point le pied lui-même? Enfin, on a dit aussi que c'était un ex-voto offert à la suite d'un pélerinage dans le sanctuaire du dieu, la sandale, nous le verrons, symbolisant parfois le voyage.

Nous croyons toutefois que, si le serpent est celui d'Asklépios, la sandale est aussi celle du dieu lui-même ; et nous trouvons ici l'union des deux mêmes attributs que dans un monument du British Museum, où un serpent s'enroule autour d'un pied, sans

---

(1) Weinreich. — *Antike Heilungswunder*, p. 67 sq., 22.

(2) Cf. l'une des stèles d'Epidaure : Defrasse-Lechat, *Epidaure*, p. 148 ; Weinreich, *Op. cit.*, p. 72.

(3) *Annual Brit. School*, 1904-1905, XI, p. 146 sq. ; *Dict. des Ant.*, s. v. Sutor, p. 1577 ; Reinach, *Recueil de Reliefs*, II, p. 325, 4 ; Svonoros, *Athenisch. National Museum*, I, p. 484 sq., pl. IX, n° 167 : Stais, *Marbres et bronzes*, p. 191, n° 2565.

doute celui du dieu guérisseur (1). L'image de Silon, le dédicant, sculptée à l'intérieur de la sandale, nous rappelle ces sandales égyptiennes, sur lesquelles sont peints les ennemis que l'on foule aux pieds (2); et c'est une idée analogue qui est exprimée : Silon, guéri par l'imposition du pied divin, s'est représenté lui-même sur la sandale de son sauveur, comme les femmes en couches sur la main divine de Sabazios qui les protège (3).

*
* *

Ce qui précède permet d'émettre la supposition suivante : Ne peut-on reconnaître, à l'origine de la flagellation par le moyen de la sandale, le rôle magique du pied ou de la sandale? Laissons de côté les cas de flagellation domestique (4), érotique (5), de l'emploi de la sandale pour repousser une attaque, comme dans le groupe d'Aphrodite et Pan de Délos (6), de la fustigation comme moyen mnémonique (7). Mais, dans la flagellation rituelle (8), on connaît la valeur magique de l'instrument employé, dont la vertu passe dans le corps du patient. A Sparte, on fouet-

---

(1) *Ancient Marbles*, X, pl. 40, 5-6; *Ath. Mitt.*, 1912, p. 37, note 1 (on ne sait s'il s'agit du pied du dieu guérisseur ou du pied guéri); *Annual of the Brit. School*, 1904-1905, p. 150 (mentionne un ex-voto moderne, un soulier avec un serpent, indiquant que le dévot a été sauvé par la présence de son soulier de la morsure d'un serpent). — Remarquer toutefois qu'en maints cas, le serpent s'identifie avec l'objet autour duquel il s'enroule, *Rev. archéol.*, 1913, I, p. 308. Dans la secte des Ophites, les serpents apprivoisés, symboles de Christ, s'entortillaient autour des pains de communion, eux aussi symboles de la chair du dieu. Saintyves, *Les Vierges mères*, p. 130.

(2) Ci-dessus, p. 250.

(3) *Rev. arch.*, 1909, I, p. 241, référ.— Perdrizet, *Archiv. f. Religionswiss.*, XIV, 1911, p. 118.

(4) *Dict. des Ant.*, s. v., Educatio, p. 474; Solea, p. 1390; *Bullet. de Corresp. hellén.*, 1906, p. 616 sq., 617, référ.; Hartwig, *Meisterschalen*, p. 666, note 1, référ. Cf. Le vase de Wurzbourg, avec l'empreinte de la sandale sur le dos et les cuisses de l'enfant, *Ath. Mitt.*, XXX, p. 404 sq.

(5) *Bullet. de Corresp.*, 1906, p. 617, référ.; *Ath. Mitt.*, XXX, p. 406.

(6) *Bulletin de Correspondance hellén.*, 1906, pl.

(7) *Mélusine*, VI, p. 156.

(8) Flagellation des éphèbes spartiates, Thomson, *Archiv. f. Religionswiss.*, IX, p. 397 sq.; Pfuhl, *Ibid.*, XIV, 1911, p. 643; Deubner, *ibid.*, 1910, p. 481 sq. Lupercalia; Lefébure, le Bouc des Lupercales, *Rev. hist. des rel.*, 1909, 59, p. 73 sq.; de la mer par Xerxès, Reinach, *Cultes*, II, p. 213; Terzaghi, *Archiv. Religionswiss.*, XI; cf. encore Frazer, *Rameau d'or*, I, p. 115, 116, 32, 93; II, 384, 415; *Mélusine*, IX, p. 94, 113, 239; XI, 321; Flagellation pour faire venir le vent, *ibid.*, II, p. 185, 205.

tait les éphèbes avec des baguettes de coudrier, l'arbre de la déesse elle-même (1); ailleurs la flagellation avec des branches de figuier devait faire passer dans le patient la fécondité de cet arbre (2), etc. (3). Il se pourrait donc que, dans certains cas de flagellation par la sandale, surtout quand il s'agit de cas mythologiques, comme ceux d'Héraclès et d'Omphale (4), de Dionysos et des Satyres (5), la sandale n'ait pas été seulement un vulgaire instrument de correction, mais bien l'instrument religieux d'un rite magique.

*
* *

L'image du pied, qui symbolise dans les cas examinés plus haut la possession divine, est devenue tout naturellement, suivant l'adage « quidquid pes tuus calcaverit, tuus erit », *emblème de possession humaine*. C'est cette valeur qu'il faut attribuer aux *empreintes de pieds ou de semelles*, souvent avec un nom propre à l'intérieur, que l'on aperçoit sur maintes lampes, coupes de terre (6), et qui sont des marques de potiers (*Fig.* 1, [3], [4]); on possède aussi les timbres en bronze, en forme de pied entier (7) ou de semelle, ayant servi à les imprimer dans l'argile (8).

Ce sont encore des bagues, dont le sceau affecte la forme d'une semelle, avec le nom du possesseur (9); des gemmes, avec une chaussure (10) ou la plante du pied droit (11). Mais peut-être aussi que certains de ces timbres, qui portent non pas le nom du fabricant ou celui du possesseur, mais une inscription, vœu banal de félicité, comme *Vivas* (12), vœu religieux, comme *In*

---

(1) Reinach. — *Cultes*, I, p. 180.
(2) *Ibid.*, III, p. 117.
(3) *Ibid.*, I, p. 180 sq.; van Gennep, *Rites de passage*, p. 248, référ.
(4) Roscher. — s. v. Omphale, p. 882.
(5) Peinture de vase, *Jahrbuch*, 1886, p. 191, fig. 35.
(6) Ex. *Ath. Mitt.*, 1912, p. 375-376, fig. 6.
(7) Timbre en forme de pied entier, donnant comme empreinte la semelle avec un nom propre Babelon, *Catal. des bronzes de la Bibl. Nationale*, p. 464, n° 1083.
(8) *Dict. des Antiq.*, s. v. Signum, p. 1331; s. v. Solea, p. 1389, n° 11, Forrer, *Reallexikon*, p. 258; Babelon, *op. l.* p. 726 sq.; Martigny, *Dict. des Ant. chrétiennes*, p. 41, 543, 1°.
(9) Martigny. — *Op. cit.*, p. 41.
(10) Furtwaengler. — *Antike Gemmen*, pl. XXVIII, 57, p. 141; XXXIX, 69, p. 145 (avec « memento », c'est-à dire : souviens-toi que ce cachet est celui d'un tel).
(11) *Ibid.*, pl. X, 18, v° siècle.
(12) Babelon. — *Op. cit.*, p. 728, n° 2385.

Deo (1), ou des symboles, comme le lierre et l'oiseau (2), rappellent plutôt l'image du pied divin.

*
* *

Il est encore une autre idée qu'expriment les empreintes de pieds et qu'on a rattachée à celle des théophanies (3) : c'est *celle du voyage*, ou de l'heureux retour après le voyage. C'est ainsi qu'on explique les plantes de pieds, en relief, avec inscriptions dédicatoires, trouvées à Lesbos, Cyzique, Erésos, etc., qui sont des ex-voto de pélerins (4). On a donné des plantes de pieds gravées sur les pierres tombales chrétiennes (5) (*Fig.* 1, [5]), diverses interprétations, dont celle-ci est toutefois la plus généralement admise (6). Enfin, la sandale est un emblème qui apparaît sur des fibules chrétiennes et signifie, dit-on, le désir du disciple de marcher dans les traces de son maître (7), à moins qu'il ne s'agisse tout simplement de l'image du Pied divin.

*
* *

Tels sont, à ma connaissance, les divers monuments des arts grec et romain, où l'on retrouve, plus ou moins nettement exprimée, l'idée de la valeur religieuse du Pied ou de son Empreinte.

---

(1) *Ibid.*, n° 2388.
(2) *Ibid.*, p. 729, n° 2394.
(3) Reinach. — *Cultes*, III, p. 396.
(4) *Ibid.*; Martigny, *op. l.*, p. 543; *Chroniques d'Orient*, I, p. 38, Référ.; Saintyves, *les Vierges mères*, p. 33.
(5) Ne pourrait-on pas mettre ces monuments en relation avec la croyance de certains primitifs actuels, que l'esprit du mort ou du dieu marque l'empreinte de son pied sur le sol, surtout quand on y met des cendres Tylor, *Civilisation primitive*, I, trad. Brunet, p. 528, II, trad. Barbier, p. 257. En Angleterre, on répand des cendres sur le foyer la veille de Saint-Marc ; et on y voit le lendemain la trace du pied de celui qui doit mourir sous peu, Sébillot, *Le Paganisme contemporain*, p. 159.
(6) Martigny. — *Op. cit.*, p. 543; Forrer, *op. cit.*, s. v. Fussanhänger, p. 258. Ne serait-ce cependant pas l'empreinte du Pied divin? Sur l'empreinte du Pied de Christ, ci-dessus, p. 249, note 6.
(7) Forrer, p. 258; s. v. Sandalenfibeln, p. 672.

ANALYSE DE LA MASSE RÉSINEUSE (Résidu n° VI)

trouvé dans un Vase funéraire (Vase n° VII)
du Puits n° XXXII du Bernard (Vendée)

PAR LE Dr

L. REUTTER (de **Neufchâtel**),

Docteur ès-Sciences, Privat docent à l'Université de Genève.

Comme nous pouvons nous en rendre compte, les Puits funéraires de la Vendée [Le Bernard; etc.] renferment de nombreux Vases funéraires, mis à découvert par l'infatigable archéologue, M. le Dr M. Baudouin (1). — Ce dernier m'a prié à nouveau d'entreprendre l'analyse de la masse résineuse (n° VI), provenant d'un Vase (n° VII) du Puits n° XXXII, découvert en 1903 au Bernard, à la Nécropole gallo-romaine de Troussepoil. — Ce résidu n'avait pas été reconnu dans le vase en question, avant cette année même, par M. le Dr M. Baudouin.

Cette masse pulvérulente, inodore, noire-brûnâtre, pesant 2 gr. 1, se dissout en minime partie dans l'acide chlorhydrique chaud, avec une coloration jaune pâle ; dans l'acide sulfurique, avec une coloration jaune brunâtre; et dans la potasse caustique, avec une coloration jaune verdâtre, très faible.

Sa solution chlorhydrique, additionnée d'ammoniaque, ne prend pas une fluorescence bleutée ou bleu verdâtre ; ce qui nous permet de présumer l'absence des *Résines à Ombelliférone* (*Ase fétide* ; *Galbanum* ; etc.); et sa solution sulfurique, ne se colorant pas en rouge, nous permet de conclure à l'absence du *Sandaraque*, dont toutes les réactions caractéristiques sont aussi négatives.

---

(1) L. REUTTER et M. BAUDOUIN (Paris). — *Analyse des Résidus de Vases gallo-romains et d'un vase à Parfums, trouvés dans un Puits funéraire de la Vendée.* — *C. R. Acad. des Sciences*, Paris, 1913, t. 157, p. 57, juillet. — Tiré à part, in-4°, 1913, 2 p.

Cette masse se dissout en partie successivement dans l'éther, dans l'alcool, et dans le chloroforme, abandonnant un petit résidu, formé d'impuretés minérales et végétales, non déterminables.

Chauffée avec de l'eau, elle n'abandonne à cette dernière aucune trace de chlorures, de sulfates, de tartrates, de sucre, de corps mucilagineux : preuve évidente de l'ABSENCE D'UN VIN et de l'ENCENS.

La réaction neutre de cette eau nous permet également de conclure à l'absence du *Natron*, si souvent décrit par les anciens Égyptiens (1), tandis que sa couleur incolore nous permet aussi de conclure à l'absence du *Henné*, qui provient de *Lansonia tinctoria*, dont l'extrait fut utilisé par les anciens Egyptiens à la préparation de leurs parfums (2).

Sa solution éthérée jaune dorée se colore en jaune sous l'influence des vapeurs de brome, qui y produisent un trouble blanchâtre ; en jaune verdâtre par le perchlorure de fer. Elle forme, additionnée d'acide sulfurique, à la ligne de contact des deux liquides, un anneau jaune brunâtre, l'éther se décolorant ; d'acide chlorhydrique un petit anneau blanc, la couche acide se colorant en rose ; d'acide nitrique un petit anneau blanc, tandis qu'il ne se forme aucun anneau par addition d'une solution aqueuse d'hypochlorite de soude.

Cette solution éthérée, agitée successivement avec des solutions aqueuses de carbonate de soude et de bisulfite de soude, n'abandonne pas à ces dernières de l'acide cinnamique ou de la vanilline.

Ces réactions nous permettent de constater l'absence du *Styrax* ou du *Storax*, de même que la coloration jaune brunâtre de la solution éthérée non fluorescente nous permet de conclure à l'absence des *Baumes de Gurjon* et d'*Illourie*. — Les réactions caractéristiques de la *myrrhe*, de l'*encens*, du *sang-de-dragon*, de la *sandaraque*, de la *gomme ammoniaque*, etc., sont de même toutes négatives.

Une partie de cette solution éthérée, évaporée, abandonne un résidu jaune brunâtre, qui, chauffé, émet une odeur *térébenthinée*.

Sa solution alcoolique jaune brunâtre se précipite en un petit dépôt, jaune orange, par addition de quelques gouttes d'une solution aqueuse de bichromate de potasse ; en un dépôt grisâtre par celle d'extrait de saturne ; mais elle ne se colore pas sous l'influence des vapeurs de brome, ni par addition d'une goutte d'une solution de perchlorure de fer.

Elle forme à la ligne de contact des deux liquides, par addition d'acide sulfurique, un anneau jaune brunâtre ; d'acide nitrique un anneau blanc ;

---

(1) Dr L. REUTTER. — *De l'embaumement avant et après Jésus-Christ*. Paris, 1912, Vigot frères.
(2) Dr L. REUTTER. — *Des Parfums égyptiens*. Paris, 1913.

d'acide chlorhydrique un anneau blanc, la couche acide devenant rosée.

Toutes ces réactions, ainsi que les précitées, nous permettent de conclure à la *présence* du *Mastic*.

Sa solution chloroformique, brun rougeâtre, évaporée, abandonne un résidu brunâtre, d'odeur *bitumineuse*; celle-ci devient plus caractéristique à chaud.

CONCLUSIONS. — Nous pouvons donc présumer que cette masse pulvérulente avait été préparée à l'aide d'un mélange de MASTIC, de RÉSINE DE TÉRÉBENTHINE et d'ASPHALTE, qui devait servir de PARFUM ou d'AROMATE aux anciens Gallo-Romains. — Il s'agit donc là d'un second VASE A PARFUM pour le Puits n° XXXII.

LE CHEVAL SOLAIRE NÉOLITHIQUE

PAR LE D^r

Marcel BAUDOUIN (Paris).

DÉCOUVERTE. — En 1911, M. le D^r URPAR et M. le D^r M. BAUDOUIN (1), à l'occasion du *Congrès préhistorique de Nimes*, ont étudié, avec soin, sur des MOULAGES et des DÉCALQUES, les SCULPTURES principales de la 4^e ou GRANDE DALLE à GRAVURES de l'*Hypogée de La Source*, au Castellet (commune de Fontvieille, B.-d.-R.) (*Fig.* 1) (1).

Voici l'interprétation à laquelle ces auteurs se sont arrêtés pour l'instant. — Le Cercle de gauche (Ouest) (*Fig.* 1) n'est qu'une *Roue à 4 rayons*, de forme *ovalaire*, à très LONGUE QUEUE, en arc de cercle. C'est une ROUE SOLAIRE, *néolithique*, classique.

C'est par suite la représentation de la *Roue* du *Char du Soleil*. La *longue queue* (trait gravé en demi-ovale) n'est pas autre chose que la TRACE DE LA COURSE SOLAIRE DANS LE CIEL, le sommet de la courbe correspondant au *Soleil à midi* (Zénith). A l'extrémité Est de cette trace se voit une *Cupule* (non représentée sur la *Fig.* 1), qui n'est pas autre chose que la représentation du *Soleil levant*. — La roue serait dès lors le *Soleil couchant* (2).

Mais la trouvaille la plus imprévue, qui m'est personnelle, est celle-ci. La figure, qui est au-dessous de la roue et à droite, n'est

---

(1) Marcel BAUDOUIN et URPAR. — *Interprétation de la Sculpture principale de la 4^e Dalle à Gravures de l'Hypogée de La Source, au Castellet* (*Commune de Fontvieille, B.-d.-R.*). — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1913, n° 1.

(2) On sait que les Hypogées de Provence ont, en effet, leurs *Entrées* à l'*Ouest*, c'est-à-dire au SOLEIL COUCHANT, au lieu de les avoir du côté du *Soleil Levant*, comme la plupart des Allées couvertes de l'Ouest de la France. — Cela est en rapport avec le *Culte du Soleil Couchant*, correspondant au début de l'*Age du Cuivre* en Provence (3.500 av. J.-C. environ).

pas autre chose qu'un Cheval, comparable à celui déjà observé par M. B. Reber, en Suisse (1). — C'est, naturellement, le *Cheval solaire*, sensément attelé au Char solaire, et lui ayant fait décrire toute sa course dans le Ciel, de l'*Est* à l'*Ouest*. — Les autres gravures, *Cupules*, *Ecuelles*, etc., représentent, par suite, des astres divers ou diverses positions du *Soleil*, impossibles à

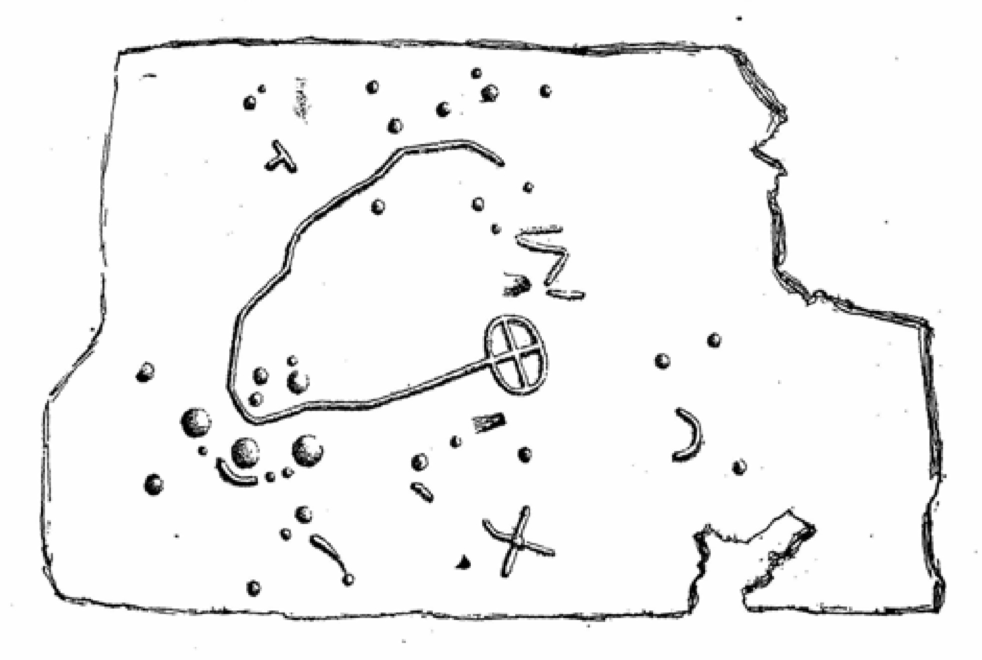

Fig. 1. — Les Sculptures sur pierre de la 4e Dalle de l'Hypogée de La Source, au Castellet [D'après Cazalis de Fondouce]. — Situation de la *Roue à 4 rayons*, de l'*Arc* courbe, de la Sculpture en M (*Cheval*), et des autres sculptures principales [Nombreuses inexactitudes, dans les détails].

déterminer. — Il y a aussi des ébauches de *Swastikas* et de *Cercles*, *représentant* encore le *Soleil* ou des Astres.

Je demande la permission de n'insister ici que sur ce Cheval, néolithique, dont je donne un dessin très exact, obtenu par *Décalque* direct sur le *Moulage* que j'en possède (*Fig.* 2).

(1) *Revue préhistorique*, 1910.

Description. — On peut distinguer, sur cette sculpture, en forme de M majuscule, qui est représentée aussi sur le dessin publié anciennement (*Fig.* 1), quatre parties distinctes, correspondant aux quatre jambages de cette lettre M.

Le premier à l'Est représente la *Tête* de l'animal (n° I); le 2e, du côté de l'Ouest (central Est), représente le *Cou* (n° II) et les

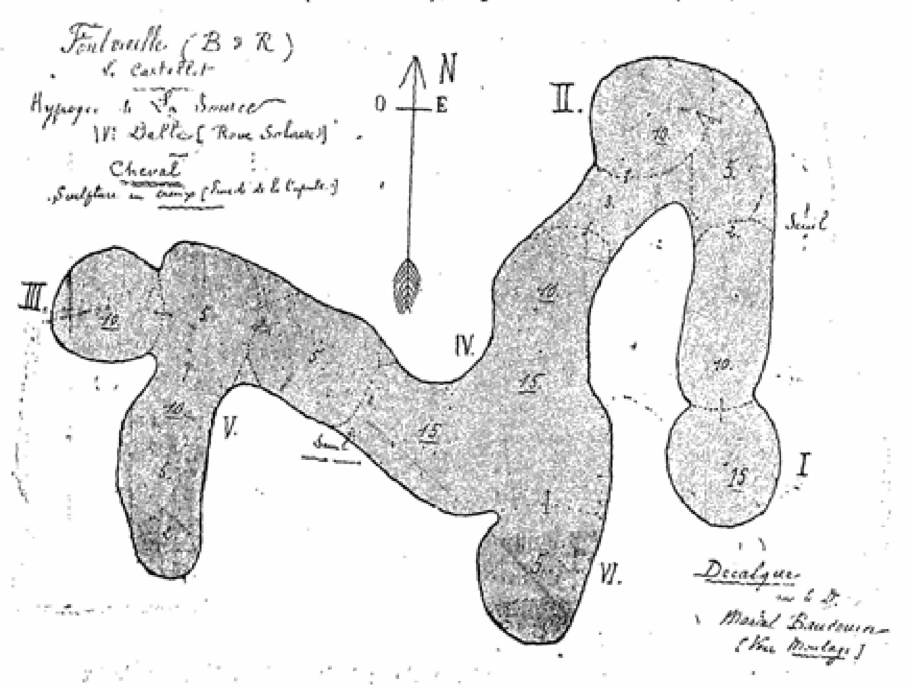

Fig. 2. — Sculpture en Creux, par le procédé des *Cupulettes* tangentes extérieurement, représentant un Cheval, voisin de la Roue a 4 rayons, sur la 4e Dalle de l'Allée couverte de La Source, au Castellet, commune de Fontvielle (B.-d.-R.). — *Décalque* Marcel Baudouin, réduit. — *Echelle* : 1/4 Grandeur. — *Légende* ; I, *Museau*; — II, sommet du *Crâne*; — III, *Queue*; — II-IV, *Cou* et Garrot; — IV-V, *Corps*; — V, membres *postérieurs*; — V, membres antérieurs; — N, Nord *magnétique*. — Les petites *flèches* indiquent les seuils et le sens des pentes (pointe descendante). — Les *chiffres* arabes indiquent la *profondeur* des *Cupulettes* composantes; ils sont soulignés quand la profondeur dépasse 10mm. — E, O, Est et Ouest.

membres antérieurs (n° VI); le 3e ou central Ouest, le *Corps* (n° IV) et la *queue* du Cheval (n° III); et le dernier, ou Est, les *membres postérieurs* (n° V).

On remarquera que la *queue* touche presque à la *Roue à*

4 rayons (*Fig*. 2), et que l'axe horizontal du corps du Cheval correspond précisément au plus grand diamètre de cette roue, aplatie ainsi de *haut en bas*, comme toutes les roues de cette sorte.

1° La Tête (n° I) est constituée : *a*) par une Cupulette de 0m060 de diamètre, et de 0m015 de profondeur, qui représente la *gueule* ou *museau* ; *b*) par une Cupule ovalaire, longue de 0m090 et profonde de 0m010, qui représente le *nez* ; *c*) par un *canal de conjugaison*, profond de 0m005, qui correspond au *front*, et est séparé du nez par un seuil, qui n'a que 0m002 ; *d*) par une Cupule hémisphérique, de 0m060 de diamètre et de 0m010 de profondeur, qui représente le *Crâne* (*Fig*. 2).

2° Le *Cou* (n° II) n'est représenté que par un *canal de conjugaison*, profond de 0m003 seulement, et une partie de la grande Cupule qui forme le thorax de l'animal.

3° Le *Corps* (n° IV) est constitué : *a*) au niveau du *thorax*, par une grande Cupule, de 0m015 de profondeur, et de 0m100 de diamètre ; *b*) au niveau de l'*abdomen*, par une autre Cupule, profonde seulement de 0m005, de 0m040 de diamètre ; *c*) au niveau des *fesses* (bassin), par une autre Cupule analogue.

4° La *Queue* (n° III), *courte* sans doute (c'est-à-dire non coupée), est représentée par une Cupule de 0m030 par 0m010.

5° Les *Membres postérieurs* (n° V) correspondent à une Cupule ovalaire, atteignant 0m030 de largeur, 0m100 de longueur, et ayant 0m010 de profondeur maximum.

6° Les *Membres antérieurs* (n° VI) ne sont représentés que par une Cupule hémisphérique, de 0m030 de diamètre et 0m005 de profondeur.

Bien entendu, les Cupules ou Cupulettes, qui ont servi à fabriquer cette sculpture, ont été exécutées par le même procédé que les autres Cupules de la 4e Dalle [*Percussion* ; *perçage* ; *taraudage* et *polissage*].

Comparaisons. — On connaît, d'ailleurs, d'autres représentations de Chevaux, sur *Rochers*, plus ou moins comparables à la figure du Castellet, qui, en réalité, est une *Sculpture* (plutôt qu'une *gravure*), puisqu'elle est composée de *Cupules* et de l'un de leurs dérivés [*Canaux de conjugaison*].

Les plus connues sont celles de Saint-Aubin-de-Baubigné

(D.-S.) et de Bretagne, sans parler de celles de Suisse et du Nord de l'Europe.

Mais, ici, nous devons distinguer tout d'abord deux catégories de faits, très distinctes.

1° Les *Sculptures* et *Gravures* de *Chevaux, seuls* ou *isolés* ;

2° Les *Gravures* de *Chevaux avec Cavaliers*.

Comme je considère la Sculpture du Castellet comme NÉOLITHIQUE (1), je n'insisterai, bien entendu, ici, que sur des Œuvres d'Art, que je crois aussi de cette époque.

I. — CHEVAUX ISOLÉS. — Il s'agit ici d'une SCULPTURE véritable, puisque le Cheval est représenté par une série de *Cupulettes*, hémisphériques ou semi-ovalaires, toutes tangentes extérieurement : ce qui indique un *travail* assez ancien, réutilisé peut-être pour l'Hypogée, qu'on consacrait ainsi au *Soleil*.

A. — SCULPTURE. — Or, je crois qu'on peut en rapprocher, toujours au point de vue sculpture, un pétroglyphe, figuré par Reber (2), qui l'a observé sur une pierre [Cupules dites de l'*Alpe Cotter*].

En effet, sur cette pierre, on voit une sculpture, composée de Cupules et de Canaux de conjugaison, qui est très comparable au *Cheval* du Castellet. Le crâne, représenté aussi par une Cupule, se trouve près d'une *Cupule* isolée, située au centre d'un *Cercle gravé*; et la *queue* de ce Cheval (si c'en est un) serait aussi au contact, non plus d'une Roue à 4 rayons, mais d'un *Cercle gravé*, à Cupule centrale (représentant également le Soleil (3), à n'en pas douter).

B. — GRAVURES. — Mais on connaît d'autres représentations de *Chevaux isolés*, non plus sculptés il est vrai, mais GRAVÉS AU TRAIT, et également néolithiques.

1° *Saint-Aubin-de-Baubigné* (D.-S.).— *a*) Je citerai, en particulier, ceux du *Temple du Soleil* des Vaux, à Saint-Aubin-de-Bau-

---

(1) Je le démontrerai dans un mémoire spécial.

(2) *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1912 [Voir p. 273, *Fig.* 9].

(3) Sur *La Pierre des Fées* de l'Alpe Cotter [*Loc. cit.*, fig. 8, p. 272], une autre pétroglyphe ressemble aussi à un Cheval; mais il est bien plus *douteux* !

bigué (D.-S.) et surtout celui du Groupe de « *Monsieur et Madame* ». Je l'ai étudié ailleurs (1) et je n'y reviens pas.

b) D'ailleurs, il existait jadis, aux Vaux, plusieurs autres Gravures d'*Equidés* au trait, plus ou moins semblables, qui ont disparu du « Temple », à l'heure présente, mais dont quelques-unes sont actuellement dans les fossés du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.

c) L'un deux a été figuré par M. de Béjarry et MM. Capitan et Breuil. On le voit sur le Bloc-statue qui présente un Cheval à Cavalier. Je sais bien qu'on en a fait un *Bovidé*, car les *Oreilles* de M. de Béjarry sont devenues des *Cornes* pour M. Capitan; mais cela ne m'étonne nullement, car, actuellement, à Saint-Germain, les dites cornes sont devenues des ..... *Bois* de Cerf !

d, e, f).— *Trois* autres me paraissent inédits, car je ne les ai trouvés figurés nulle part. On les voit sur l'un des blocs-statues du Musée de Saint-Germain. Mais, là aussi, il s'est produit une petite modification : l'un deux présente une queue *retroussée* (inaccoutumée), qui le fait ressembler à un *Chien* (2) ! — Je reviendrai ailleurs sur toutes ces constatations, *extraordinaires*, qu'on ne retrouve pas sur les dessins de M. de Béjarry, qui datent de 1879 !

2° *Lockmariaquer* (*M.*). — On sait que, sur la *Table des Marchands*, à Lockmariaquer, est *gravé* un Cheval, assez comparable à ceux de Saint-Aubin-de Baubigné (D.-S.), qui a été déjà cité par H. Martin (3) ; que M. S. Reinach n'admettait pas jadis ; mais qui a été récemment étudié par MM. Keller et Le Rouzic.

Toutefois le Quadrupède de la Table des Marchands est plus grand et mieux silhouetté, du moins quant à ses membres postérieurs, seuls complets.

3° *Suède*. — Les rochers de Backa (Bohusläer, Suède) présentent une certaine quantité d'animaux libres, qu'on peut, certes, interprêter de différentes façons ; mais, si quelques-uns ressem-

(1) M. Baudouin et Boismoreau.— *La Famille solaire du Monument des Vaux à Saint-Aubin-de-Baubigné* (D.-S.).— *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1912, 22 février. — Tiré à part. 1912, Paris, in-8°, 23 p., *Fig*.

(2) Mais cette magnifique queue me paraît un peu *douteuse*, au moins au point de vue « époque de *fabrication* » ....

(3) *Congrès int. d'Anthr. préh.*, Lisbonne, C. R., p. 311.

blent à des Chiens, d'autres peuvent très bien être des *Chevaux*, surtout si on les compare avec la Sculpture de La Source, que nous venons de décrire, et surtout aux Chevaux à Cavaliers du même pays, que nous citerons dans un instant.

J'ai noté aussi des Chevaux seuls sur un grand nombre de rochers de Suède, figurés par G. Almgren (1); mais, comme la détermination (en tant qu'espèce zoologique) de ces figures d'animaux reste toujours discutable, vu la faiblesse de la gravure au point de vue exactitude, je préfère n'en pas parler ici.

Je me rattraperai au paragraphe suivant, où la présence du Cavalier rend le diagnostic indiscutable.

4° *Caucase*. — Une hache en bronze, de la Nécropole de Koban (Caucase) (2), présente sur l'une de ses faces un *Animal*, qui ne ressemble pas à un *Cheval* (on dirait plutôt un Chien), mais qui doit cependant en être un, pour trois raisons :

a) Sur l'autre face de la hache se voient une *roue* à 4 *rayons*; *b*) cette pièce semble être une *hache cultuelle* ou votive; *c*) cet animal ressemble au *Cheval* du Bandeau d'argent de Syros, bien connu, du début de cet âge du bronze (Prémycénien).

II. — Chevaux a Cavalier. — A) Sculpture. — 1° Il semble bien qu'une figure de la *Roche* à sculptures de *Besia Alta* (3) (Portugal) représente un Cheval, analogue à celui de la Source; mais celui-ci porte un *Cavalier*.

2° Il en est ainsi dans le cas cité par Reber [*Pierre des Servageois* (4), à Luc, Valais (5)].

B) Gravures. — *a*) Nous retrouvons plusieurs *Chevaux à Cavalier* aux Vaux, de Saint-Aubin-de-Baubigné. Eux aussi ont disparu du « Temple » (6); mais ils ont été figurés par MM. A. de Béjarry, et Capitan et Breuil, etc.

---

(1) O. Almgren. — *Tancans härards fastaf arnläm ninggar fran bronsäldern*. — Göteberg, 1913, in-8° [*passim*].
(2) E. Chantre. — *Mat.*, 1888, p. 330, fig. 158-159.
(3) *Congr. Préh. France*, Vannes, 1906 (*Fig.* 9, p. 354).
(4) *Rev. Préhist.*, 1910.
(5) *B. S. P. F.*, 1912.
(6) Sauf peut-être un, qu'a revu en 1912 M. Gabillaud [dans le Champ de la Fontaine], et que j'ai retrouvé en 1913.

a) J'en connais au moins *trois*, dont l'un se trouve sur l'un des blocs-statues actuellement dans les fossés du Musée de Saint-Germain-en-Laye; les deux autres sont détruits.

Ces gravures démontrent, de la façon la plus manifeste, quoiqu'on en ait dit, qu'à la fin du Néolithique [Robenhausien] les

Fig. 3. — VASE CULTUEL, d'Epoque *Etrusque*, d'une Sépulture à *Incinération*, présentant deux CHEVAUX [de *Char*, sans doute], avec leur conducteur [O. Montelius. — *Italie centrale*, pl. 255, 3]. — A droite, détail de l'anse, vue de dos [Cliché A. GUÉBHARD].

Chevaux étaient déjà MONTÉS PAR LES HOMMES, et qu'il y avait, sans doute, déjà des CHARS EN BOIS.

b) *Suède*. — On connaît les Chevaux à Cavaliers (1) de *Bohuslaër* (Suède), dont les cavaliers sont aussi limités, comme aux Vaux, à la *tête* et au *thorax*, quoiqu'ils soient déjà plus purs de forme et beaucoup plus finis (2) : ce qui a fait croire qu'ils étaient de l'Age du Bronze, alors qu'ils peuvent très bien être fin *Néolithiques*. Je n'insiste pas; mais je ne puis m'empêcher de remar-

---

(1) Les représentations de *Chiens*, dans l'Antiquité classique, ne ressemblent en rien, bien entendu, à cette gravure !

(2) O. MONTELIUS. — *Les Temps préh. en Suède*. — Trad. franç., 1875, in-8° [Voir p. 143, *fig*. 138].

quer que l'un d'eux ressemble singulièrement à ceux des Vaux (1)!

Il est évident qu'aux époques suivantes on retrouve Chevaux et Cavaliers (2). Mais nous n'avons pas à nous en occuper aujourd'hui.

J'ai remarqué un Cheval à Cavalier sur la *fig* 181 d'O. Almgren (Vid Hvitlycke,..); sur la *fig*. 185 (Litsleby,..); sur la *fig*. 196 *a* (Orrekläpp,..), où le cheval (mâle) a une *queue* énorme, et de très grandes oreilles, ressemblant à des cornes; sur la *fig*. 196 [le cheval est ici sans cavalier].

c) A l'époque de Hallstatt, on trouve sur des situles de bronze des *Chevaux à Cavaliers*, ou des *Chevaux* avec des Hommes marchant derrière eux. Citons par exemple la situle de la sépulture de Sesto-Calende, près Milan, reproduite par J. Dechelette (3), où l'on voit, au-dessus des chevaux, des Oiseaux indéterminables ; celle de Watsch (Carniole), où un Cheval est conduit par un homme placé devant lui ; et un autre conduit à pied avec des rênes longues, et où l'on voit aussi des chars à deux chevaux.

Pour la Nécropole de Gudo (Tessin, It.), de l'époque La Tène I, on connait un Cheval, avec *cavalier très rudimentaire*, représenté sur un vase, où les membres antérieurs et postérieurs ne sont figurés que par un *trait unique*.

De même il y a un Cavalier sur un fourreau en bronze d'une Epée de la *Tène I*, d'*Hallstadt*!

Il ne faut pas oublier les nombreuses fibules à *cavaliers* d'Espagne et d'Italie.

Un ex-voto, en *fer*, figuré par S. Reinach (*Sculpt.; in Anthr.*, 1894, p. 17), avec une *tête de cheval indiscutable*; mais là les quatre pattes sont représentées, au lieu de deux seulement.

Tous les Cavaliers et tous les Chevaux se ressemblent, quoique

---

(1) Ces *Chevaux* ont, aussi, « la tête *pendante* et la queue *pendante*, presque verticale ». — Les *Bœufs* du Bohuslaër sont très différents (Montelius. *Loc. cit., fig.* 140) : ils ont deux grandes cornes, en arc de cercle, et une queue pendante, mais à peine verticale.

(2) Une mai , tenant une rêne, qui va de la *tête* du Cheval au *Cou* du Cavalier; *pas d'oreille*; queue longue : grosse tête.

(3) Le charriot en bronze de Strettwegg (Styrie) présente plusieurs *Cavaliers*. — Des cavaliers existent aussi sur la poterie à décor d'Oedenburg et sur l'urne de Gemein le barn (Hongrie). — Sur une situle en bronze, trouvée près Milan, on voit un *Cavalier*. — Sur la situle de Watsch, il y a plusieurs cavaliers.

quelques-uns soient bien exécutés. Mais tous ces *Cavaliers* (1) n'ont absolument *aucun rapport* avec ceux de Saint-Aubin-de Baubigné. Aussi nous ne comprenons pas que MM. Capitan et Breuil aient classé les gravures de cette station dans l'*Hallstattien*...

Folklore. — De vieilles coutumes nous rappellent le Mythe du Cheval Solaire et permettent de le rapprocher de celle de la *Roue Solaire*, même à l'Epoque Néolithique.

Mon ami L. Schaudel (2) a rapporté, en particulier, celle-ci, qui a trait à un vieux rite de l'Ile de Rhodes, dite l'*Ile du Soleil*. Là, chaque année (3), on précipitait, dans la mer, un *Cheval blanc* et un Char embrasé, « comme adjuvant du Soleil fatigué. »

Il est évident que c'était là une allusion à la disparition journalière du S oleil derrière les eaux de la Méditerrannée, au delà des Colonnes d'Hercule, c'est-à dire dans l'Océan.

Le Char *embrasé* [comme la *Roue solaire* en flammes ou *Roue ardente*], représenterait donc les derniers feux du Soleil à son Coucher.

(1) Dès le *premier Age du Fer*, en Italie, nous trouvons des preuves de l'existence de *Cavaliers*. — A la *Période étrusque* n° I, sur un vase, est représenté un *homme à cheval*, sans selle ni mors; et, à côté, se voit un char de guerre à deux chevaux [J. Dechelette, *Man. Arch.*, t. II, 2e p., p. 533, *fig.* 224].

(2) L. Schaudel. — *Le Culte des Astres dans les légendes de France*. — A. F. A. S., Lille, 1909.

(3) Sans doute, lors de la Fête du Soleil (Solstice d'Eté : 24 Juin).!

VARIÉTÉS

Le Congrès préhistorique de Lons-le-Saunier.

(27 Juillet — 2 Août 1913).

Le Congrès de Lons-le-Saunier (27 Juillet — 2 Août 1913) a obtenu le même succès que les précédents. Il a réuni plus de 350 adhésions et près de cent membres assistaient aux séances.

Les *Excursions* ont été très suivies. La première a réuni plus de 90 adhésions, et les 2e et 3e (2 jours) plus de 80 et de 70. A l'excursion pittoresque, si jolie, de Saint-Claude, il y avait encore plus de 40 inscrits !

Toutes les courses ont eu lieu en automobiles; et, malgré la difficulté des trajets, toutes se sont bien passées : une seule panne et peu d'incidents.

Des communications très importantes ont eu lieu sur le Glaciaire de la région du Jura et du Rhône et leurs relations avec le Chelléen (elles ont toutes combattu l'opinion défendue par les Géologues classiques [Boule, Obermaier, etc.]; sur les Talayots des Baléares (Kessler); sur les Equidés quaternaires (E. Hue, etc). On a beaucoup discuté sur les outils des Palafittes (haches, tranchets, herse, etc.); sur les Tumulus de l'Age du fer, etc.

Les excursions ont amené la découverte dans le Jura et le Doubs de Pierres à Cupules et de Rochers à écuelles, qui ont permis à M. le Dr M. Baudouin de prouver, sur place, l'existence de la Commune Mesure *intercupulaire*.

Les fouilles du président L. Coutil, à Baume-les-Messieurs et Crançot, très-importantes, ont été particulièrement remarquées. Gros succès également pour les Conférences et communications à projections lumineuses du Dr Henri Martin, du Pr Belluci, de M. Kessler, etc.

Fouille du Dolmen de Barbonne-Fayel (Marne).

Le *Temps*, qui, d'ordinaire, s'occupe peu de la Préhistoire *non officielle*, a publié récemment la note suivante.

« Des fouilles ont été entreprises récemment par un archéologue, M. Schmit, dans un Dolmen sous tumulus, à Barbonne-Fayel (Marne).

« Un journal local ayant signalé la mise au jour d'une grande dalle de pierre, recouvrant des ossements humains, M. Schmit vint l'examiner; il reconnut une table de dolmen, autrefois recouverte par un tumulus et

maintenant affleurant au sol. Large de quatre mètres à sa base, la table affecte la figure d'un rectangle portant un triangle. Elle se termine en effet en pointe; son épaisseur varie de 60 à 80 centimètres. Taillée (??) (1) dans un grès quartzeux, elle épousait la forme de la fosse sépulcrale subjacente; elle avait l'aspect d'un formidable coup de poing chelléen, forme déjà observée dans une pierre tombale préhistorique du même département, à Villeneuve-Renneville. Elle était supportée à l'entrée du dolmen par deux piliers en grès compact (2), dont l'un avait été brisé récemment.

Lorsque les hommes de l'époque néolithique eurent creusé, à travers la terre, puis à travers un banc de craie, la fosse (2) qui devait servir de tombe à la tribu établie sur les bords du Poussin, ils craignirent que l'eau du ciel ne ruinât leur abri. Ils ménagèrent un fossé autour du caveau et le pavèrent de pierres non jointes, pour laisser l'eau s'écouler dans le sous-sol faisant office de puisard. Puis ils posèrent sur l'aire de la fosse un dallage de pierres (2), que, par surcroît de précaution, ils firent préalablement *chauffer*, dit le *Temps*, très vivement, pour les mettre en place toutes brûlantes.

Cette pratique expliquerait, dit-on, l'existence d'un véritable béton, qu'on a rencontré dans certaines sépultures gauloises; il résulterait de l'infiltration de l'eau sur la craie calcinée (??).

Dans la tombe de Barbonne, l'emploi des pierres chaudes est prouvé par l'immobilisation du dallage dans le béton et par la découverte, sous les dalles du pourtour, de trois haches en silex, que la chaleur subite a fait éclater. Cette coutume de dissimuler sous la pierre des haches sans attribution personnelle a-t-elle le même sens que l'énigmatique sceau des pierres tombales romaines : *sub ascia*? Et faut-il voir en la hache le symbole de la protection ».

En somme, les découvertes de M. Schmit ne font que corroborer celles faites, il y a déjà plusieurs années, à Belleville, commune de Vendrest (Seine-et-Marne), par M. le Dr Marcel Baudouin, Chef des travaux de fouille de la *S. P. F.* — Les deux sépultures très analogues ont fourni les mêmes données architectoniques ou à peu près. — On s'en assurera en lisant l'ouvrage, publié à ce sujet par la *S. P. F.*

Quand à la theorie de M. Schmit, très défendable d'ailleurs, sur la *Cuisson, voulue*, du *Dallage*, il est permis pourtant d'en douter, jusqu'à nouvel ordre! — Pour comprendre ces réserves, il suffira de lire ce que l'on a écrit sur les *Plaquettes calcaires à Incinérations* de la Sépulture de Vendrest, citée plus haut.

---

(1) Il serait *utile* de le démontrer par des faits précis.
(2) Tout comme à Belleville, Commune de Vendrest (Seine-et-Marne).

Une prétendue Fosse à Sépulture de l'époque paléolithique.

On lit, dans le *Temps* du 14 août 1913, sous la signature du Professeur Edmond Perrier.

« M. Peyrony espérait nous rendre témoins .... [à La Ferrassie, Dordogne], d'une autre découverte. — Il avait repéré une APPARENCE DE FOSSE, *identique* à celles d'où les SQUELETTES D'ENFANTS avaient été exhumés ; on pouvait croire que là gisait aussi un SQUELETTE HUMAIN. Toute une matinée, la FOSSE a été fouillée ; on n'y a trouvé qu'une quantité invraisemblable de dents du Bœuf primitif ou du Bison, de Renne, des débris d'os de ces animaux et de pattes d'oiseaux, mêlé à des SILEX DE TOUTES FORMES.... ».

Je crois que ce texte, signé Edmond Perrier, doit se passer de tout commentaire ! — Cette *fosse à sépulture*, annoncée à grand fracas, n'a donc jamais existé.... C. S.

NOUVELLES

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE D'HISTOIRE-NATURELLE ET DE PRÉHISTOIRE. — Une Société d'Histoire naturelle et de Préhistoire vient d'être créée à Dijon (Côte-d'Or), grâce à l'initiative de M. X. Aubert. — Sont nommés Membres du Conseil d'administration : *Président* : M. Xavier Aubert, Industriel, rue du Hâvre, Dijon. — *Vice-Présidents* : GÉOLOGIE : M. Collot, Professeur à l'Université, Directeur du Musée d'Histoire naturelle de la Ville. — BOTANIQUE : M. Genty, Directeur du Jardin botanique de Dijon. — ZOOLOGIE : M. Topsent, Professeur à l'Université de Dijon. — PRÉHISTOIRE : M. Drioton, Conservateur du Musée des antiquités de la Côte-d'Or. — *Secrétaire général* : M. Monnin, Inspecteur des Eaux et forêts. — *Trésorier* : M. de Saint-Aulaire. — Tous nos compliments et tous nos vœux.

DÉCOUVERTE D'UNE STATION AURIGNACIENNE A BRANCION (SAÔNE-ET-LOIRE). — Récemment, à l'*Académie des Sciences*, M. L. Mayet et J. Mazenot ont signalé la découverte d'une grotte, de l'époque aurignacienne, à Brancion (Saône-et-Loire). — Dans cette station, ils ont trouvé une faune quater-

ternaire, caractéristique du Paléolithique moyen, avec grande abondance de *Cheval* (*Equus caballus fossilis*), et des Silex du type aurignacien. Il y avait, au-dessus de cette couche paléolithique, un niveau néolithique et un niveau moderne.

Les Vins aromatisés de l'Epoque gallo-romaine.— Récemment, MM. L. Reutter et Marcel Baudouin ont donné, à l'*Académie des Sciences*, un résumé, des résultats des analyses de résidus de vins gallo-romains et de parfums de la même époque, qu'ils ont pratiqués. — Rappelons que ces analyses ont paru *in extenso* dans cette revue cette année même ; elles prouvent la destination, définitivement bien *funéraire*, de ces Puits !

Découvertes en Crète. — La Mission archéologique italienne, présidée par le professeur Habherr, a fait dernièrement en Crète d'intéressantes découvertes. Elle a trouvé à Gortina un temple des *Divinités* égyptiennes. L'architrave de l'édifice porte une dédicace de Flavia Philyra, qui l'a construit depuis ses fondations.

On a découvert à l'intérieur d'une cellule une statue de *Jupiter Sérapis*, une statue d'*Isis*, une statue de *Mercure*; des fragments d'une statue colossale de femme que l'on croit être la fondatrice du Temple. Ces statues sont en marbre. On a trouvé aussi de petites *statues, votives*, en terre cuite.

Musée des Antiquités Nationales. — Le Musée de Saint-Germain-en-Laye vient de s'enrichir d'une importante donation : celle des Collections paléolithiques appartenant à l'Ecole nationale des Mines. La totalité des pièces composant ces collections seront réparties sous peu de jours entre les riches séries exposées dans la Salle dite des Comparaisons, où elles apporteront une précieuse documentation.

Nous applaudissons des deux mains à ce bon effort de centralisation; mais qui *classera* toutes ces pièces ? Sera-ce un préhistorien *laïc* ?

L'Administrateur-gérant : J. Gamber.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XI^e ANNÉE — 1913.

TOME XI. — N° 9. — SEPTEMBRE 1913.

ANALYSE DE TROIS MASSES RÉSINEUSES

PROVENANT DU

Puits funéraire de Saint-Martin-de-Brem (Vendée).

PAR LE D^r

Louis REUTTER (Neufchâtel, Suisse),

Privat docent à l'Université de Genève.

Nos ancêtres, les Gaulois, soumis au joug des Romains, avaient non seulement fourni des légions aux vainqueurs, mais adopté leurs mœurs, us et coutumes, comme nous le prouvent leurs Puits funéraires, qui récèlent encore tant de documents précieux et historiques.

Grâce à la persévérance et à la haute érudition du D^r Marcel Baudouin, des fouilles, entreprises méthodiquement, permirent à l'archéologue, au savant, de sonder ce passé mystérieux et de mettre au jour des objets d'art et de parfumerie.

A l'exemple des Romains, nos pères préparèrent aussi des Parfums et des Vins aromatisés, selon les prescriptions des Egyptiens, qui, quoique vaincus, avaient initié leur vainqueur à leur civilisation et à leurs coutumes (1). Ceci nous explique les raisons pour lesquelles M. le D^r Marcel Baudouin parvint à déceler les résidus de nombreux vases funéraires dans des Puits datant de l'époque gallo-romaine.

Confiant en notre modeste érudition, il voulut bien nous prier

(1) D^r L. REUTTER. — *Des Parfums égyptiens.* — Paris, 1913.

d'entreprendre l'étude délicate des résidus résineux qu'ils contenaient, de sorte que nous nous permettons de donner aujourd'hui les résultats obtenus en soumettant à l'analyse qualitative trois masses décelées dans des vases provenant du Puits de Saint-Martin-de-Brem (Vendée) (1).

I. — Vase n° III.

Cette masse n° I forme une poudre jaune brunâtre, inodore, pesant 0 gr. 324, et fondant entre 78° et 81°.

Chauffée entre deux verres de montre, elle émet des vapeurs blanches, irritant les muqueuses, puis une odeur térébenthinée et bitumineuse.

Elle se dissout en minime partie avec une coloration jaunâtre dans la potasse caustique, dans l'ammoniaque et dans l'acide chlorhydrique, avec une coloration jaune brunâtre dans l'acide sulfurique, en majeure partie, dans l'eau, l'éther, l'alcool, le chloroforme, ces derniers dissolvants étant utilisés successivement.

1. — Sa *solution aqueuse* incolore se précipite par addition de nitrate d'argent en un petit dépôt blanc soluble dans l'ammoniaque, preuve de la présence des chlorures ; en un petit dépôt blanc par celle de l'hydrate de barium, preuve de la présence des sulfates ; en un petit dépôt blanc cristallin, par celle de potasse caustique, preuve de la présence des tartrates, qui sont combinés, ainsi que les métalloïdes précités, au sodium, à la chaux et à la potasse.

Cette solution aqueuse, neutre, non effervescente, ne réduit pas la solution de Fehling, preuve de l'absence du sucre mais se précipite en un petit dépôt blanc par addition d'alcool, preuve de la présence d'un corps à mucilage, pouvant provenir soit de l'encens, soit de la myrrhe ou de la gomme arabique.

2. — Sa *solution éthérée* jaune dorée forme à la ligne de contact des deux liquides, une fois additionnée d'acide sulfurique, un anneau rouge brunâtre, la couche éthérée se décolorant, tandis qu'il ne se produit aucun changement par addition d'acide chlorhydrique, d'acide nitrique,

---

(1) Marcel Baudouin. — *Découverte et fouille d'un premier Puits funéraire dans une nouvelle Nécropole gallo-romaine au Vieux Château, en Saint-Martin-de-Brem* (V.). — *Congrès préhistorique de France*, VIII^{e} session, Angoulême, 1912.— Paris, 1913, in-8°, p. 730-796, 22 *fig.*

d'une solution d'hypochlorite de soude, preuves négatives quant à la présence de la sandaraque, de l'opoponax, du bdellium et du mastic. Ce dernier eût en outre provoqué une certaine opalescence de la solution éthérée.

Les réactions caractéristiques de la myrrhe, de la gomme ammoniaque sont aussi négatives.

Une partie de cette solution éthérée évaporée abandonne un résidu qui, chauffé entre deux verres de montre, émet une odeur térébenthinée, preuve positive quant à la présence d'une résine de térébenthine; mais il ne se colore pas en rouge sang par addition d'acide sulfurique, preuve négative quant à la présence de la sandaraque. Ce résidu chauffé avec de l'acide chlorhydrique s'y dissout en minime partie avec une coloration jaune pâle; mais cette solution ne devient pas fluorescente par addition d'ammoniaque, preuve négative quant à la présence des résines à ombelliferone (ase fétide; galbanum; etc.).

Une partie de cette solution éthérée, agitée avec une solution aqueuse de potasse caustique, lui abandonne son acide cinnamique, car celle-ci décantée, privée par la distillation de son éther, additionnée de quelques gouttes d'acide sulfurique et d'une solution de permanganate de potasse, émet l'odeur caractéristique de l'aldéhyde benzylique.

Cette solution éthérée ainsi traitée, agitée avec une solution aqueuse de bisulfite de sodium lui abandonne sa vanilline, reconnaissable à son odeur caractéristique, la solution aqueuse étant décantée, privée de son éther, évaporée et acidulée.

La présence de l'acide cinnamique et de la vanilline nous permettent de conclure à la présence du Styrax, dont toutes les autres réactions spécifiques sont aussi positives.

3. — Sa *solution alcoolique* jaune brunâtre, ne se colorant pas en rouge violacée sous l'influence des vapeurs de brome, nous permet de conclure à l'absence de la myrrhe.

Elle se précipite par contre en un dépôt jaune orange par addition d'une solution de bichromate de potasse, grisâtre par celle d'extrait de saturne, noir verdâtre par celle de perchlorure de fer.

4. — Sa *solution chloroformique* jaune brunâtre évaporée abandonne un résidu rouge brunâtre, d'odeur bitumineuse à chaud et renfermant du soufre, car, fondu avec de la potasse caustique, il émet des gaz d'hydrogène sulfuré par addition d'acide chlorhydrique.

Conclusions. — Nous pouvons donc présumer dans ce résidu la présence d'un mélange de Styrax, d'Encens (décelé par le corps mucilagineux obtenu en traitant la solution aqueuse par de l'alcool), d'une résine de Térébenthine, de Bitume de Judée

(d'odeur bitumineuse), qui fut additionné d'un Vin (tartrates, sulfates, chlorures de potasse, de soude, de chaux), et de parties végétales aromatiques, insolubles et non déterminables.

II. — Vase n° II.

Le résidu du vase n° II forme une poudre, brune noirâtre, inodore, fondant entre 88° et 89°. Chauffée entre deux verres de montre, elle dégage, premièrement, des vapeurs blanches aromatiques un peu irritantes ; puis des vapeurs jaunâtres, d'odeur bitumineuse et térébenthinée.

Elle se dissout en partie avec une coloration jaune brunâtre dans l'acide sulfurique, jaune foncée dans l'acide chlorhydrique, jaune sale dans la potasse caustique. Cette masse, traitée successivement par de l'eau, par de l'éther, par de l'alcool et par du chloroforme, s'y dissout en partie dans chacun de ces dissolvants, abandonnant un petit résidu, non grisâtre, formé d'impuretés inorganiques.

1) Sa *solution aqueuse* incolore, neutre, ne renferme pas de traces de sucre, de tartrates, de corps mucilagineux, mais des sulfates et des chlorures de sodium et de calcium.

Nous pouvons donc présumer l'absence d'un vin et d'un corps à mucilage (encens, myrrhe, etc.).

2) Sa *solution éthérée* évaporée abandonne un résidu jaune brunâtre, se dissolvant dans l'acide sulfurique avec une coloration brunâtre et non rouge sang comme celui de la Sandaraque ; ce résidu chauffé émet une forte odeur térébenthinée ; mais, traité par de l'acide chlorhydrique, il s'y dissout avec une coloration jaunâtre. Cette solution ne donne pas, par addition d'ammoniaque une fluorescence vert bleutée ; donc absence de résines à ombelliférone (Opoponax, Galbanum, Ase fétide.)

Nous pouvons présumer par contre la présence certaine d'une Résine de Térébenthine.

Cette solution éthérée, de couleur jaune pâle (non trouble, donc absence de mastic, etc.) additionnée d'acide sulfurique, forme, à la ligne de contact des deux liquides, un anneau rouge brunâtre, la couche éthérée se décolorant et devenant bleutée ; la couche acide se colorant en jaune brunâtre ; additionnée d'acide chlorhydrique, d'acide nitrique, d'hypochlorite de soude, de perchlorure de fer, ne donnant pas lieu à la formation d'anneaux. Agitée avec une solution aqueuse de carbonate de soude que l'on décante, elle abandonne à cette dernière son acide cinnamique, car additionnée de permanganate de potasse et

d'acide sulfurique à chaud, elle émet l'odeur caractéristique de 'aldéhyde benzylique.

Cette solution éthérée ainsi privée de son acide cinnamique, puis agitée avec une solution de bisulfite de soude, abandonne à cette dernière des traces de vanilline, tandis qu'additionnée d'alcool, sans avoir été ainsi traitée, elle ne précipite pas un dépôt blanc de Draco albane, provenant du sang de dragon.

Cette solution éthérée, soumise à l'action des vapeurs de brome, ne prend pas une teinte rouge violacée, mais jaune rouge : preuve négative, quant à la présence de la myrrhe, dont toutes les réactions spécifiques sont aussi négatives ; il en est de même pour celles concernant le Bdellium, la Gomme ammoniaque, l'Opoponax, l'Encens, le Baume de Guyun, d'Illourie ; ces derniers eussent en outre rendu cette solution éthérée fluorescente.

3) *Sa solution alcoolique* jaune pâle donne lieu à la formation d'un anneau blanc, bleuté par addition d'acide sulfurique, blanc par celle d'acide chlorhydrique ; mais elle ne forme pas à la ligne de contact des deux liquides un anneau caractéristique par addition d'acide nitrique et de potasse caustique. Elle se colore sous l'influence des vapeurs de brome en jaune orange, et ne se précipite pas par addition d'une goutte de perchlorure de fer, de bichromate de potasse, d'extrait de saturne.

4) Sa *solution chloroformique* jaune brunâtre, évaporée, abandonne un résidu brunâtre, qui chauffé émet des vapeurs d'odeur bitumineuse.

CONCLUSION.— Nous pouvons par suite présumer que le Parfum était formé ici d'un mélange de STYRAX, de RÉSINE de TÉRÉBENTHINE et d'ASPHALTE. — Il s'agit donc bien d'un PARFUM et d'un VASE A PARFUM.

III. — VASE N° I.

Cette masse résineuse, brunâtre, est formée d'une poudre très peu aromatique, fondant entre 81° et 82°, et dégageant, chauffée dans un verre à réactif, des vapeurs blanches, aromatiques, un peu irritantes pour les muqueuses ; puis des vapeurs jaunâtres, d'odeur térébenthinée et bitumineuse.

Elle se dissout en minime partie dans l'acide sulfurique, avec une coloration brunâtre et non rouge sang comme la Sandaraque, dans l'acide chlorhydrique, avec une coloration jaune brunâtre ; dans la potasse caustique, avec une coloration jaunâtre. Traitée successivement par de l'eau, par de l'éther, par de l'alcool, et par du chloroforme, elle se dissout en partie dans ces divers dissol-

vants, abandonnant un petit résidu, insoluble formé d'impuretés inorganiques et de débris végétaux.

La dissolution dans l'acide chlorhydrique ne prend pas une fluorescence verdâtre par addition d'ammoniaque, preuve négative quant à la présence des résines à ombelliférone : (Ase fétide, Galbanum, Opoponax, etc.).

La *solution aqueuse* de cette masse est incolore, neutre et renferme des traces de chlorures et de sulfates de sodium, de calcium, mais non du sucre et des tartrates : preuves négatives quant à la présence d'un Vin.

Elle ne se précipite pas en un dépôt blanc par addition d'alcool : preuve négative, quant à la présence d'un corps mucilagineux, provenant de l'encens, de la myrrhe, et de la gomme arabique.

Cette solution aqueuse, additionnée de quelques gouttes de permanganate de potasse et d'acide sulfurique, émet, à chaud, l'odeur caractéristique de l'aldéhyde benzylique, provenant d'une oxydation de l'acide cinnamique, toujours contenu dans le styrax ou le storax.

La *solution éthérée* de cette masse résineuse est jaune brunâtre, non louche comme celle du mastic, non fluorescente comme celle du baume de Guyun, ou du baume d'Illourie, dont toutes les réactions spécifiques sont aussi négatives.

Additionnée d'acide sulfurique, elle forme, à la ligne de contact de deux liquides un anneau rouge brunâtre, la couche éthérée se décolorant, la couche acide devenant brun rougeâtre; d'acide chlorhydrique un anneau blanc, tandis que, par addition d'acide nitrique, de potasse caustique, d'hypochlorite de soude, elle ne donne pas lieu à la formation d'un anneau caractéristique.

Cette solution éthérée ne prend pas une coloration rouge violacée sous l'influence des vapeurs de brome : preuve négative quant à la présence de la myrrhe, dont toutes les réactions spécifiques sont négatives ainsi que celles se rapportant au bdellium, au mastic, à l'encens, à l'opoponax, à la gomme ammoniaque, à la sandaraque, etc.

Evaporée dans une capsule en porcelaine, elle abandonne un résidu qui, chauffé, émet des vapeurs d'odeur térébenthinée et qui, additionné d'acide sulfurique, se colore en jaune brunâtre.

Agitée avec une solution aqueuse de carbonate de soude, elle abandonne à cette dernière son acide cinnamique et avec une solution aqueuse de bisulfite de soude sa vanilline, provenant tous deux du Styrax, dont toutes les réactions spécifiques sont positives.

Elle ne précipite pas en un dépôt blanc de Draco albane par addition d'alcool : preuve négative quant à la présence du sang de dragon.

La *solution alcoolique* de cette masse résineuse de couleur jaune pâle

forme à la ligne de contact des deux liquides un anneau blanc bleuté par addition d'acide sulfurique; un anneau blanc par celle d'acide chlorhydrique. Elle se colore en jaune orange sous l'influence des vapeurs de brome et ne se précipite pas par addition d'extrait de saturne, de bichromate de potasse, de perchlorure de fer en des dépôts caractéristiques.

Elle ne forme pas d'anneau spécifique à la ligne de contact des deux liquides par addition d'acide nitrique, d'hypochlorite de soude et de potasse caustique.

La *solution chloroformique* de cette masse résineuse de couleur rouge brunâtre abandonne, une fois évaporée, un fort résidu rouge brunâtre, d'odeur bitumineuse; celle-ci devenant plus intense au chaud. Ce résidu renferme des traces de soufre, toujours contenu dans le bitume de Judée ou dans l'asphalte.

CONCLUSIONS. — Nous pouvons donc présumer que ce Parfum gallo-romain avait été préparé à l'aide d'un mélange de STYRAX et de RÉSINE DE TÉRÉBENTHINE, additionné en de fortes proportions d'ASPHALTE.

Il s'agit donc bien, là aussi, d'un PARFUM, semblable au précédent, et d'un VASE A PARFUM.

ADDENDUM.

Ainsi donc, il y avait, dans ce puits, *un vase*, ayant renfermé du VIN et des AROMATES analogues à ceux qu'employaient les Romains pour *conserver* le produit de la vigne (1).

Mais, dans deux autres, que d'ailleurs leur forme rendait inaptes à contenir un liquide, on n'a trouvé que des AROMATES ou PARFUMS. Sont-ce là de vrais *vases à parfums*? Nous ne le croyons pas, car les aromates découverts sont absolument les mêmes que ceux du *Vase à vin* cité; et, dans ces conditions, on doit en conclure qu'il s'agit simplement de vases préparés à l'avance pour recevoir du vin, mais que pour une raison ou pour une autre, on n'a pas pu utiliser pour cet usage.

(1) Pline a insisté sur les substances utilisées à cet effet : *Pinus pinea* (pin pignon; amandes); *Mastic* (*Térébinthacée* d'Orient : *Résine Mastic*, etc.).

En tout cas, ces recherches viennent confirmer, d'une façon scientifique, cette affirmation de l'abbé F. Baudry, qui, dès 1873, écrivait (1) qu'il avait trouvé dans des vases du Bernard : « *des parfums odoriférants, tels que celui de Judée...* » (2), sans avoir pourtant pu le démontrer par des analyses (3).

Mais cette simple citation montre qu'il fut vraiment un précurseur. — Désormais, personne ne pourra plus nier que les Puits, qu'il découvrit dès 1859, étaient bien des PUITS « FUNÉRAIRES », puisque la *présence constante* de VASES A AROMATES ne peut s'expliquer que par un rite! M. B.

(1) F. Baudry et L. Ballereau. — *Puits funéraires gallo-romains du Bernard* (*Vendée*). — La Roche-sur-Yon, 1873, L. Gasté, in-8° [Voir p. 334].

(2) Evidemment : *Bitume de Judée* ou *Asphalte!* — M. L. Reutter en a trouvé presque dans tous les vases.

(3) Dans le Puits n° XXXII, au Bernard, on a pu démontrer aussi l'existence de *deux* VASES A AROMATES également, et de *quatre vases* à VIN AROMATISÉ [L. Reutter. *Homme préhistorique*, 1913].

DÉCOUVERTE D'UNE STATION PRÉHISTORIQUE SOUS-MARINE

à l'Embouchure de la Vie (Vendée) (1).

PAR

E. BOCQUIER (Bressuire, D.-S.) et M. BAUDOUIN (Vendée).

Les stations préhistoriques à silex taillés, actuellement sous-marines, sont extrêmement rares. — A la vérité, on ne connaît guère, en France, que celle de la plage du Havre, en ce qui concerne la période paléolithique.

Pour la période néolithique, ces gisements doivent être beaucoup plus nombreux, d'après ce que l'on sait désormais des Mégalithes submergés (Finistère, Morbihan, Vendée, etc.); mais jusqu'à présent on n'en connaissait guère que dans la Manche.

Nous venons d'en découvrir une autre, en Vendée, à l'embouchure de la Vie. Cette dernière a un réel intérêt, en raison des phénomènes géologiques post-néolithiques et autres (Présence de dépôts crétacés sur les côtes, etc.; déplacement de l'embouchure de ce fleuve qu'elle dénonce), et de la nature du silex taillé employé, qui est importé et qui semble provenir d'un point actuellement sous-marin, en raison des roches diverses non roulées (diorite, calcaire non jurassique, etc.), qui accompagnent les rognons de silex intact.

Il s'agit d'un silex bleu-noir, très cassant, en rognons bruts, tantôt en galets roulés par la mer, tantôt en plaquettes non influencées par les flots, tantôt en simples baguettes allongées, plus ou moins régulières (dit *silex cornu*) : ce qui indique un gisement d'origine situé alors sur le bord de l'Océan.

Après avoir pu éliminer les causes d'erreur (délestages de

(1) Communication à l'*Académie des Sciences* de Paris, le 8 septembre 1913.

navires venant de Normandie ou d'Angleterre; action de la drague ayant creusé le port sur ces délestages; action de la mer sur les galets de silex; etc.), nous avons dû admettre qu'il s'agissait bien d'une station du début de l'*ère néolithique* [qu'on peut rapprocher de l'époque dite campignienne], en raison de l'absence totale de pièces à *polissage* (Robenhausien) et de la présence d'outils volumineux, dont les principaux sont, en dehors des percuteurs et des nucléus, des grattoirs épais, des racloirs volumineux à fortes encoches (1), de gros perçoirs, quelques forts tranchets rares, etc.

Ce *silex noir*, en gros rognons provenant d'un gisement inconnu actuellement, n'existe pas dans les stations de l'époque robenhausienne [Hache polie], qu'on trouve en grand nombre sur toutes les côtes de la Vendée [Saint-Hilaire-de-Riez, La Barre-de-Mont, Beauvoir, La Crosnière, etc]. On ne le retrouve, en fragments non roulés, que dans l'intérieur de la Vendée [Vairé, et même Saint-Mesmin-le-Vieux, etc.]. — Ces stations sont donc plus récentes et très différentes.

La station sous-marine se trouve dans le lit du fleuve, au niveau du port même de Saint-Gilles, surtout sur la rive gauche de la Vie, à 500 mètres de son embouchure dans l'Océan. Nous avons pu l'explorer depuis l'embouchure (500 mètres de long sur 30 mètres de large); visible aux très basses mers de syzyygies, elle est recouverte, à la pleine mer, par plusieurs mètres d'une eau très salée [d'où la présence d'animaux marins sur les pièces taillées : serpules, balanes, etc]. Elle ne semble pas d'ailleurs s'étendre beaucoup plus loin sous les sables du lit du fleuve, d'après les fouilles que nous avons pratiquées; mais elles s'avancent *sous les Dunes*, qui sont donc Post-néolithiques.

(1) M. Marcel Baudouin a trouvé des *racloirs* analogues, mais en silex blanc très-distinct, au Moulin Cassé (de Saint-Martin-de-Brem), station qui lui semble aujourd'hui être plutôt *Néolithique* que *Paléolithique*.

INDUSTRIE DE LA POTERIE PRÉHISTORIQUE SUR LES DUNES DU MÉDOC

PAR

B. Saint-Jours.

Des ateliers préhistoriques de silex ont été reconnus et signalés le long de la mer, il y a une quarantaine d'années, à Soulac, au Gurp, à Taillebois et à La Pinasse, par plusieurs pionniers de la science de notre région. Leur situation, au *flanc de la dune*, et en apparence sur le sol de transport quaternaire, a laissé l'impression formelle que nos dunes seraient peu anciennes et formées de sables, qui auraient passé pardessus ces stations préhistoriques. S'il en était ainsi, si l'homme néolithique avait habité les rives du Médoc avant l'existence des dunes, ce serait l'effondrement de ce que je conçois ou connais sur notre chaîne dunaire de Gascogne.

Le plus connu et le plus souvent cité des ateliers de silex du Médoc est celui du Gurp. Après avoir été tant fouillé et tant dépouillé, il peut encore ménager des joies aux chercheurs. En août 1912, deux Bordelais, MM. Arnaud, imprimeurs, y découvraient un silex *tardenoisien* ou *azilien*, de cette période de transition qui, dans l'industrie de la pierre taillée, a précédé le néolithique ; la pièce a été déposée au riche musée du Dr G. Lalanne. Sept mois après, en mars de l'année courante, le brigadier des douanes Hiribarne apercevait tout près du même endroit une base d'*amphore gallo romaine*. On dirait deux millésimes extrêmes, un commencement et une fin, dans ces deux trouvailles. La dernière porte une indication : l'homme des ateliers du rivage maritime ne vivait pas là isolé, à l'état sauvage, entre la mer et les marais ; il devait avoir commerce ou rapports avec les centres de l'intérieur.

Un autre fait n'a pas assez, jusqu'ici, retenu l'attention. Aux stations du Gurp et de La Pinasse, on trouve encore autant de débris de *poterie* que de débris de silex. Les hommes d'autrefois, ceux qui transformaient les cailloux de la grève maritime en petits silex-harpons pour la pêche dans les « baïnes » et en grattoirs, pour racler les peaux ou procéder aux soins de la cuisine, devaient être les mêmes que ceux qui cuisaient l'argile verte tertiaire, que la plage montre à nu, si l'industrie rudimen-

---

(1) *La Petite Gironde*, Bordeaux, 3 septembre 1913.

taire du potier, aussi intéressante pour le moins que la taille de la pierre, s'exerçait par là en ces termes reculés.

Le brigadier Hiribarne, à qui j'ai facilement fait comprendre l'importance de cette question, s'y est tellement intéressé, que ses recherches lui ont déjà permis de me faire voir deux ou même trois foyers à cuire la poterie, entre les kilomètres 9 et 10, sur les dunes nues de Grayan, à 115 et à 180 mètres du rivage maritime, *sur le flanc de dunes*, où était sans doute cherché l'abri des vents. Autour d'eux se voient des débris de poterie, dont une partie, pourrait-on dire, à l'état de fossiles dénudés, puis quelques silex et des cailloux calcinés. L'un de ces fours (au 9e kilomètre 770, à 115 mètres de la plage), est très intéressant. Au-dessus de son foyer noir et plat en argile battue, la calcination, la pétrification du sable se constatent jusqu'à un mètre de profondeur, et le sable pur de la dune se retrouve immédiatement plus bas. Des restes de charbon pris « en place » proviennent de résineux. M. Delpech, directeur de la Tuilerie de Soulac, vient de reconnaître l'identité de matière entre l'argile de la grève du Gurp et les débris de poterie des dunes voisines. L'argile prise sur la plage était ainsi cuite du côté et à proximité des forêts de pins. La cuisson est souvent incomplète, l'intérieur du tesson n'ayant pas rougi.

Sous les auspices de M. Camille Jullian, j'ai pu avoir l'avis de M. Pagès-Allary (de Murat), préhistorien classé au premier rang des connaisseurs de poteries. M. Pagès dit nettement, par comparaison avec les résultats des fouilles d'Auvergne (et sous cette réserve), que, dans les échantillons des dunes de Grayan placés sous ses yeux, il voit du néolithique et du gallo-romain. Les fragments dénudés, parfois gris d'un côté et rouge naturel de l'autre, souvent entièrement blancs comme de vieillesse complète, ont, dit M. Pagès, été décapés, les intempéries, aidant, par le frottement des grains de sable passant et repassant sous l'action des vents. Et, en effet, dans les mêmes parages, des silex et des cailloux portent souvent les stigmates de ce frottement.

Fours et nombre de tessons de poterie, dans chaque cas, se trouvent à fleur du flanc de la dune. Les plateaux des fours, dès lors, en affleurant, montrent que depuis bien des siècles la dune n'a été ni grossie ni diminuée sur cette région où la mer rejette peu de sable. Les générations qui ont laissé à la fois les traces d'industrie du silex et de la poterie n'allaient probablement pêcher le poisson et cuire l'argile de la plage que pendant la bonne saison

Nous avons actuellement sur les plages les stations estivales balnéaires. Les anciens, il y a plusieurs milliers d'années, et avant que chaque Médocain devînt un vigneron, pratiquaient à la plage des saisons estivales industrielles. La base d'amphore gallo-romaine du Gurp semble l'indiquer. Comparée à celles du musée du Vieux-Bordeaux, elle corres-

pond à une pièce de plus d'un mètre de hauteur, ayant 95 centimètres de creux. Le potier des dunes n'était pas outillé pour tourner et cuire un vase pareil. Il avait donc des rapports avec la population de l'intérieur, ou mieux il en faisait partie.

A un âge géologique antérieur, avant que le continent ait été diminué de ce que font deviner les forêts submergées, des dunes littorales ont pu exister beaucoup plus à l'ouest qu'aujourd'hui et fournir, après un cataclysme, les sables des dunes actuelles. Mais il *ne peut y voir aucun doute sur l'ancienneté considérables des dunes médocaines, telles* que nous les voyons. A ce sujet, un géologue de carrière, M. Jules Welsch, a dit, en 1910, après des apparitions répétées sur les lieux, qu'il croit les dunes du Verdon pléistocènes. On voit maintenant qu'il a apprécié juste. J'ai eu souvent ce qui pourrait s'appeler une mauvaise presse, en émettant, d'après la description des dunes de la partie sud (Capbreton-Saint-Girons), la certitude de la fixité à peu près complète de notre rivage maritime et de l'extraordinaire ancienneté de la ligne des dunes et des étangs. Les ateliers de silex et de poterie de la côte du Lilhan et de Grayan me permettent de reprendre la question et de dire ou répéter d'une manière ferme : Notre chaîne dunaire du littoral gascon compte au bas mot dix ou douze mille ans d'existence, en faisant porter l'appréciation sur des preuves matérielles.

ADDENDUM.

Je ne suis pas de ceux qui prétendent que *toutes* les Dunes sont récentes. — Loin, de là !

J'en ai signalé de *Néolithiques* à l'Ile d'Yeu [Côte occidentale] (1) ; et j'en ai décrites d'antérieures à *l'époque gallo-romaine* (Dunes intérieures du Marais de Mont) (2).

Mais je répète que la majorité des Dunes du Littoral *actuel* de la Vendée est post-romaine, puisque ces Dunes recouvrent des *tombeaux* (3) et des *villa gallo-romaines*, ainsi que l'a prouvé l'abbé F. Baudry dès 1864.

Cela démontre, une fois de plus, qu'il y en a de toutes les époques géologiques ; et cela se conçoit très bien. — Tout dépend de la conformation des rivages et, par suite, des pays. M. B.

---

(1) Station néolithique de *Barbe*, sur les Sables de la Dune.

(2) Sépultures, par inhumation, des Chaumes, à Saint-Hilaire-de-Riez. — *Gravures sur rochers*, néolithiques, Meule néolithique et *Polissoir*, sous les Dunes anciennes du Marais de Mont, etc.

(3) Puits funéraire et Villa gallo-romaine de Bretignolles, etc.

LA FAUNE DES ÉPOQUES CHELLÉENNES ET ACHEULÉENNES EN VENDÉE.

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN.

Grâce à la subvention [Legs Girard] que l'*A. F. A. S.* a bien voulu récemment m'accorder, j'ai pu étudier les découvertes, faites jusqu'ici en Vendée, en ce qui concerne les Epoques *Chelléennes*, *Acheuléennes* et *Moustériennes*. — Mais, en raison de l'étendue considérable qu'un tel sujet nécessiterait pour être traité comme il convient, je ne parlerai, dans ce premier article, que des Débris de *Faune*, qui ont été trouvés.

Voici tous les renseignements qu'à l'heure présente j'ai pu recueillir sur ce sujet intéressant, car, personnellement, je n'ai pu me procurer que *deux* pièces sur *cinq*.

L'une d'elles, connue depuis 1863, égarée depuis de nombreuses années, vient d'être retrouvée et est désormais en sûreté dans une collection d'Angers. Quant à la quatrième, elle est perdue ; et la cinquième est à l'étranger.

I. — ELEPHAS MERIDIONALIS.

La première en date de ces pièces, comme trouvaille, est une *arrière-molaire* d'*Elephas meridionalis*, découverte, avant 1863, à Chantonnay (Vendée).

Voici ce que le premier auteur qui en fait mention, le Dr Farge (1), a écrit à ce sujet en 1863 (2).

1° *Découverte*. — « Ce fragment important a été trouvé à

---

(1) Dr FARGE. — *Elephas Meridionalis. Nouveau Gisement.* — *Ann. de la Société Linéenne de Maine-et-Loire*, 1863, tome VI, p. 85-87, 1 pl. hors texte.

(2) C'est bien en 1863, et non en 1862, comme l'on écrit parfois.

Chantonnay (Vendée), localité déjà célèbre par son fameux aérolithe ».

2° *Gisement.* — « Il gisait dans un terrain *diluvien*, formé de *cailloux roulés* et *graviers*, avec d'autres débris fossiles, dont nous n'avons que *trois fragments* de CÔTE, ayant vraisemblablement appartenu à une autre espèce, mais trop minimes pour donner lieu même à un essai d'attribution. Le tout nous a été communiqué par notre collègue, M. BROSSARD DE CORBIGNY (1), et fait partie des matériaux qu'il accumule avec zèle et savoir, pour servir de base à une *Carte géologique de la Vendée* (2) ».

3° *Description.* — « Dimensions relatives du fragment et des différentes parties : longueur du fragment, 0m094; hauteur totale en arrière, 0m130; hauteur totale en avant, 0m117; largeur moyenne en arrière, 0m102; largeur moyenne en avant, 0m108; largeur moyenne des rubans, 0m013,5; largeur des intervalles, 0m018 (*Fig.* 1) ».

4° *Importance.* — Ce qui ajoute, pour nous, de l'intérêt à cette courte note, ce sont les deux autres phrases suivantes, vraiment intéressantes pour 1863 :

« D'après la belle découverte de M. Desnoyers, l'*Homme* [ce dont doutait encore Sir Ch. Lyell, en 1862 (*Antiq. des races humaines*, p. 132-137), a été *contemporain* de cette espèce tertiaire (de Saint-Prest), puisqu'il a laissé sur ces ossements l'empreinte de ses haches, de ses coins et de ses grattoirs.... Nous n'avons trouvé sur aucun des échantillons examinés par nous avec soin de ces cassures, *stries*, *hachures*, qui révèlent la *main* de *l'Homme*; et notre collègue n'a rien constaté sur les lieux, qui puisse lui donner quelque probabilité à cet égard. Le champ d'exploration était d'ailleurs fort restreint, car c'est le FORAGE D'UN PUITS, qui a amené ces débris au jour ».

Ainsi donc, non seulement, M. le Dr Farge avait très bien compris la haute importance de cette découverte pour l'Ouest de la France ; mais il n'avait pas hésité à accepter les idées, si justes, de Desnoyers, prétendant que l'*Homme tertiaire* existait, de par

---

(1) M. BROSSARD DE CORBIGNY était un « savant ingénieur », d'après le Dr Farge; un « ingénieur des mines », d'après G. Ferronnière.

(2) A ma connaissance, une telle carte n'a jamais été publiée. — Cela est bien regrettable.

les seules entailles qu'il a laissées sur les ossements de cette époque (1).

5° *Perte des Ossements voisins.* — Cette dent ne fut pas trouvée seule, mais avec des *fragments de* CÔTES d'un Animal.

Fig. 1. — *Elephas Meridionalis*, trouvé à Chantonnay (Vendée). — D'après une Photogravure due à M. G. Ferronnière.

Ces dernières pièces, non déterminées jadis, semblent d'ailleurs avoir disparu, puisqu'actuellement on ne sait où elles sont.

6° *Redécouverte.* — En effet, M. le Pr G. Ferronnière (d'Angers), qui a retrouvé la dent, ne parle pas de ces derniers.

---

(1) Marcel BAUDOUIN. — *L'Homme préhistorique inconnu.* — *Œsculape*, Paris, 1911, I, nº 10, octobre, 235-237, 7 figures.

Voici d'ailleurs les passages principaux de son récent article (1).

« Les sables et graviers, notés comme *pliocènes* sur les cartes au 1/80.000e de l'Ouest de la France, n'ont jamais fourni, dans le massif armoricain et les régions avoisinantes, aucun fossile caractéristique du niveau de Saint-Prest, sauf un fragment de dent d'*Elephas Meridionalis*, autrefois découvert à Chantonnay (Vendée), lors du creusement d'un puits, dans un terrain formé de cailloux roulés et graviers, par M. Brossard de Corbigny, ingénieur au corps des Mines... Ce fossile était resté en la possession de M. Brossard de Corbigny et avait été égaré depuis cette époque. Ayant eu la bonne fortune de le retrouver et de le faire entrer aux Collections du Laboratoire de Géologie de l'Université d'Angers, j'ai cru interessant d'en donner la *photographie*, qui, du reste, concorde parfaitement avec la figure de Farge... »

Nous reproduisons ci-incluse cette photogravure, n'ayant pas pu nous procurer une photographie directe (*Fig.* 1).

Le texte de M. Farge est très précis : la trouvaille a été faite dans le Diluvium.— Pourtant des auteurs récents ont voulu préciser davantage, sans être d'ailleurs plus amplement renseignés, et ont émis l'opinion qu'elle avait eu lieu dans les Limons de la Vallée du Lay, à 70 mètres d'altitude.

Je ne sais où M. Passerat a pris ce chiffre, non donné par Farge et au demeurant fort possible, puisque, près de Chantonnay, on a une altitude supérieure (90 mètres environ).

Voici d'ailleurs les textes mêmes *de ces auteurs.*

On lit, d'abord, dans Ch. Passerat (2) :

« Il semble qu'on puisse raccorder ce système de *terrasses* [celui de la Vallée de l'*Autise* (3), qui les montre à 54 mètres en particulier], le plus *ancien* de la région, avec les graviers et les cailloux roulés, qui, à Chantonnay, vers 70 mètres d'altitude, ont livré une dent d'*E. meri-*

(1) G. Ferronnière. — *L'Elephas Meridionalis de Chantonnay* (*V.*). — *Bull. Soc. Sc. Nat. Ouest France*, 1912, 3e sér., t. II, p. 149-150, 1 photogravure. — Voir aussi *Proc. Verb.*, 1912, nos 3-4, p. XLVI.

(2) Ch. Passerat. — *Les Plaines du Poitou.* — *Rev. de Géogr.*, Paris, 1909, 2e sér., III, 155-380, 62 fig. — Tiré à part, 1909 [Voir p. 196].

(3) A noter que, dans la vallée de l'Autise, on a trouvé de l'*E. primigenius*, à la cote de 15 mètres environ [Voir plus loin].

dionalis [La détermination de l'Espèce nous a été confirmée par M. Boule, à qui nous avons soumis un calque du fossile]. — Ce serait donc du *Pliocène supérieur*...

« A Chantonnay, les graviers à *E. meridionalis* sont à 30 mètres environ en contre-bas des plateaux. On doit en conclure que, dans le Bocage, le façonnement de la pénéplaine remonte à un cycle d'érosion *plus ancien que le Pliocène supérieur* ».

De son côté, M. E. Bocquier (1) a écrit (2) :

« A noter une dent d'*E. meridionalis*, datant des limons pliocènes, dans la Vallée du Lay, près de Chantonnay, à 70 mètres d'altitude environ » (D'après Passerat).

A propos de cette pièce, M. C. Chartron, le savant géologue de Luçon, a bien voulu nous écrire récemment :

« La découverte de Chantonnnay vient confirmer ma manière de voir sur les dépôts de sable (*Pliocène*) de la région de Luçon. Cette pièce a une grande importance pour le classement de nos sables... »

Je n'ai pas besoin de dire que je suis absolument de l'avis de M. Chartron; et j'ajoute que cette découverte est aussi capitale pour les Préhistoriens, parce qu'elle leur indique là où il faut rechercher les silex travaillés, pour le Paléolithique ancien, en Vendée. Elle démontre que, jusqu'à présent, on n'a pas cherché assez profondément et que par suite il n'y a rien d'étonnant, si l'on n'a pas fait en Vendée, à l'heure actuelle, beaucoup de trouvailles relatives au Chelléen et au Préchelléen.

Classification. — Il faut ajouter, d'autre part, qu'on range désormais dans le QUATERNAIRE ANCIEN le *Pliocène supérieur* des auteurs et le *Post-Pliocène* sans stratification [*Cromérien, Mindelien* ou *Sicilien, Saint-Prestien, Villafranchien* ou *Calabrais*, ou « *Gunzien* »], d'après M. le Pr Haug (3) ; et que, dans ces conditions, le *Rissien*, le *Chelléen* [*Chelléen* et *Acheuléen*] et le *Würmien* [*Moustérien, Aurignacien*, etc.],

---

(1) E. BOCQUIER. — *Note d'Archéol. préhist.*, etc. 1910, in-8°.
(2) E. BOCQUIER. — *Loc. cit.* (1910) [Voir p. 5, note 1].
(3) HAUG. — *Traité de Géologie*. — Paris, in-8°, 1910, t. II [Voir p. 1776].

constituent le QUATERNAIRE MOYEN (*Pleistocène*, ou *Quaternaire sans stratification des auteurs*].

Si l'on adopte cette manière de voir (1), la trouvaille de Chantonnay s'explique très bien, même avec l'hypothèse de M. Chartron [Sables pliocènes ou *Préchelléens*]. Il n'y aurait donc rien d'impossible, au demeurant, que cette Dent corresponde à des dépôts *préchelléens*. Mais, jusqu'à présent, aucun silex de cette sorte n'a encore été découvert au lieu de la trouvaille de la Dent d'*E. meridionalis*, c'est-à-dire à Chantonnay.

II. — RHINOCEROS MERCKI ET TICHORHINUS.

1° Il s'agit d'abord de la trouvaille d'une *dent* de *Rhinoceros Mercki*, faite dans les alluvions anciennes de l'*Autise*, affluent de la Sèvre Niortaise, signalée en 1910 par E. Bocquier (2).

C'est M. Chartron (de Luçon) qui a vu la pièce ; mais il n'a jamais pu se la procurer. — Elle est aujourd'hui perdue.

Provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, je place cette pièce, indiscutable pourtant, au *Chelléen*, quoiqu'aucun silex n'ait été trouvé avec elle. On sait d'ailleurs que cette espèce est classique pour cette époque, puisqu'elle est de la *Faune Chaude*. — Mais il est certain qu'*E. meridionalis* peut être *Préchelléen*, ainsi que *R. Mercki*. Ch. Passerat pense que *E. meridionalis* a été trouvé dans la *terrasse la plus supérieure* de la contrée ; mais je suis porté à penser que ses affirmations n'ont pas toujours une base très solide.

2° *Rhinoceros Tichorhinus*. — Jadis existait, dans la collection de M. Philéas Rousseau (de Simon-la-Vineuse, V.), une pièce, intéressante, qui malheureusement a disparu de la Vendée. — Il s'agissait d'un *Fémur* de *Rhinoceros Tichorhinus*, trouvé dans les éboulis d'une *carrière* entre Montaigu et Saint-Hilaire de Loulay (Communication orale de M. Rousseau). — Ce fossile aurait été jadis envoyé à Spienne (Belgique), et placé dans une Collection particulière.

J'ignore à quelle époque précise on doit rapporter ce fossile :

---

(1) Mais on tend actuellement à laisser le *Rissien* au Tertiaire, et à ne faire commencer le Quaternaire qu'au *Post-glaciaire Würmien*.

(2) E. BOCQUIER. — *Loc. cit.*, 1910 [Voir p. 10, note 1].

probablement d'ailleurs au quaternaire inférieur (*Acheuléen*), dont nous nous occupons ici, quoique du *Moustérien* ait été trouvé dans la région, non loin de l'*Acheuléen*.

III. — ELEPHAS PRIMIGENIUS.
[Type *ancien*].

Je possède, dans ma collection, deux dents d'*Elephas primigenius*, qui proviennent des *Alluvions anciennes* (A^2) de l'*Autise* (commune d'Oulmes). — Je les ai placées à l'Acheuléen, quoiqu'elles puissent être aussi bien du *Chelléen* que de l'*Acheuléen* ; mais ce classement n'est d'ailleurs que provisoire.

Ce sont, certainement, les pièces auxquelles L. Brochet a fait allusion jadis [*La Vendée à travers les âges*. 1902, t. I, p. 25, note 1] en ces termes : « En 1901, à 2 mètres de profondeur environ, sous une couche de *cailloux roulés*, le sieur Auger, carrier à Nieul-sur-l'Autise, a trouvé deux dents appartenant à l'espèce des plus anciens éléphants connus : *Drinues elephantis* (*sic*)... — La petite dent, qui faisait partie de la *mâchoire supérieure*, pesait 890 grammes ; et la grosse, de la mâchoire *inférieure* (1) pesait 1 k. 830... »

J'ai photographié ces deux dents (*Fig*. 2), et j'en reproduis ici les épreuves, ces pièces étant de première importance pour l'Ouest de la France, aussi bien au point de vue paléontologique et géologique que préhistorique.

a) *Découverte*. — Je tiens ces pièces de M. Eugène Auger, carrier, à Nieul-sur-l'Autise (V.). — Voici les renseignements que j'ai pu recueillir sur ces ossements, grâce à M. Manceau, instituteur de cette commune.

La trouvaille a été faite, il y a dix ans environ, en 1901, en extrayant des *cailloux*, à 1m50 de profondeur, à un kilomètre du bourg de Nieul, dans un champ situé près de la route de Nieul à la gare, mais faisant partie de la commune d'*Oulmes* [section A ; n° 2].

L'*altitude* en ce point est d'environ 15 à 23 mètres.

Des cailloux y étaient mélangés de *sable* ; et, souvent, parmi eux

---

(1) Diagnostic discutable, que je n'admets pas.

on trouvait, dans la couche la plus profonde, des assises de « coquilles d'*Huitres* » (1), prétend M. Auger ! En dessous du banc

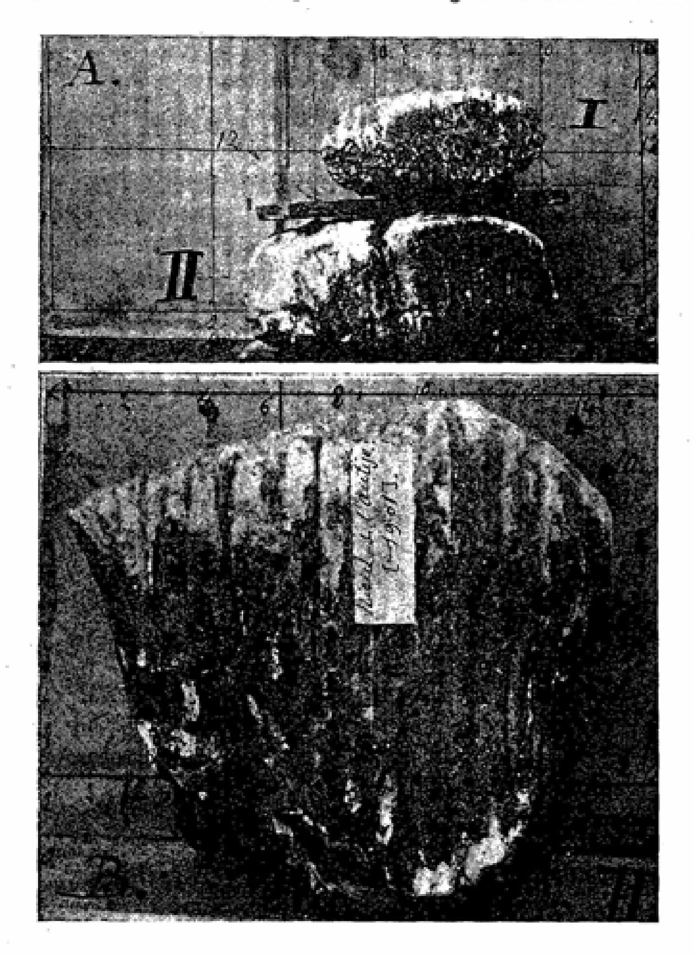

Fig. 2. — Deux Dents d'*Elephas primigenius,* trouvées dans les Alluvions anciennes de l'Autise [Commune d'Oulmes, V.].
A. — Les deux Dents (I et II), vues de face. – Aspect des *Faces* triturantes.
B. — La *Grande dent*, n° II, vue de *profil*. — Épaisseur des lamelles.

(1) En consultant la *Carte géologique*, on peut voir que la trouvaille correspond au sommet du coteau de la rive gauche ou Est de la rivière l'Autise, en un point où sont indiquées des *Alluvions anciennes* (A^2); ce point se trouve entre la gare de *Nieul-Oulmes* et les Moulins de Nieul-sur-l'Autise.

de cailloux, qui ne sont que d'anciens galets, se trouverait une *Couche d'argile* grise. Souvent, parmi ces cailloux, on rencontre de gros ossements, qui s'effritent de suite, dès qu'ils sont mis au jour. — On aurait trouvé des *silex* dans ces sables [au dire des carriers].

b) *Description.* — 1° *Grosse Dent.* — La plus grosse dent (*molaire*) pèse actuellement 1 k. 800 (au lieu de 1830 gr., 1901), parce qu'une partie s'est détachée. La surface triturante mesure 0m140 × 0m080 ; elle présente 15 lamelles très apparentes. C'est une *avant dernière molaire supérieure d'adulte*, du côté *droit* (diagnostic de M. le Dr Pontier, le spécialiste bien connu), au début de la fonction ; autrement dit la *cinquième dent*.

2° *Petite dent.* — La petite dent pèse aujourd'hui 800 gr., seulement (au lieu de 890 gr., 1901), par suite d'effritement. La surface triturante mesure : 0m100 × 0m055. Avec M. le Dr Pontier et M. Commont, je crois que c'est une *molaire supérieure* de *Jeune*, peut-être même une *dent de lait* (d'après MM. Commont et Pontier : 3e molaire de lait ou 1re molaire vraie).

c) *Espèce.* — J'ai soumis les photographies de ces pièces à M. Commont, si compétent en la matière. Voici ce qu'il m'a écrit à ce sujet.

« La Molaire d'Adulte (n° II) est bien de l'*Elephas primigenius*, mais de la forme accompagnant *Elephas antiquus* dans les alluvions anciennes du Nord de la France et du Sud de l'Angleterre... La *Molaire de lait* (n° I) est du même type ancien d'*E. primigenius*. Ces deux molaires sont fort intéressantes ».

d) *Comparaisons.* — « Leith Adams a figuré une dent semblable au n° I dans son travail sur les Eléphants. Les îlots d'émail sont dus à ce que la dent est peu usée à la partie supérieure. A la partie antérieure, la coupe de la lamelle s'élargit au milieu, sorte de dilatation, qu'on remarque sur tous les *E. primigenius* récoltés dans les alluvions de la 2e terrasse à Saint-Acheul. C'est une de ces formes intermédiaires entre *E. Trogontherii* et *E. primigenius* ; mais ce n'est pas *E. intermedius* de Jordan. « Le Mammouth contemporain du Renne (c'est-à-dire de l'Epoque moustérienne) dans le Nord a toujours des dents à lamelles plus serrées et à rubans d'émail moins larges. »

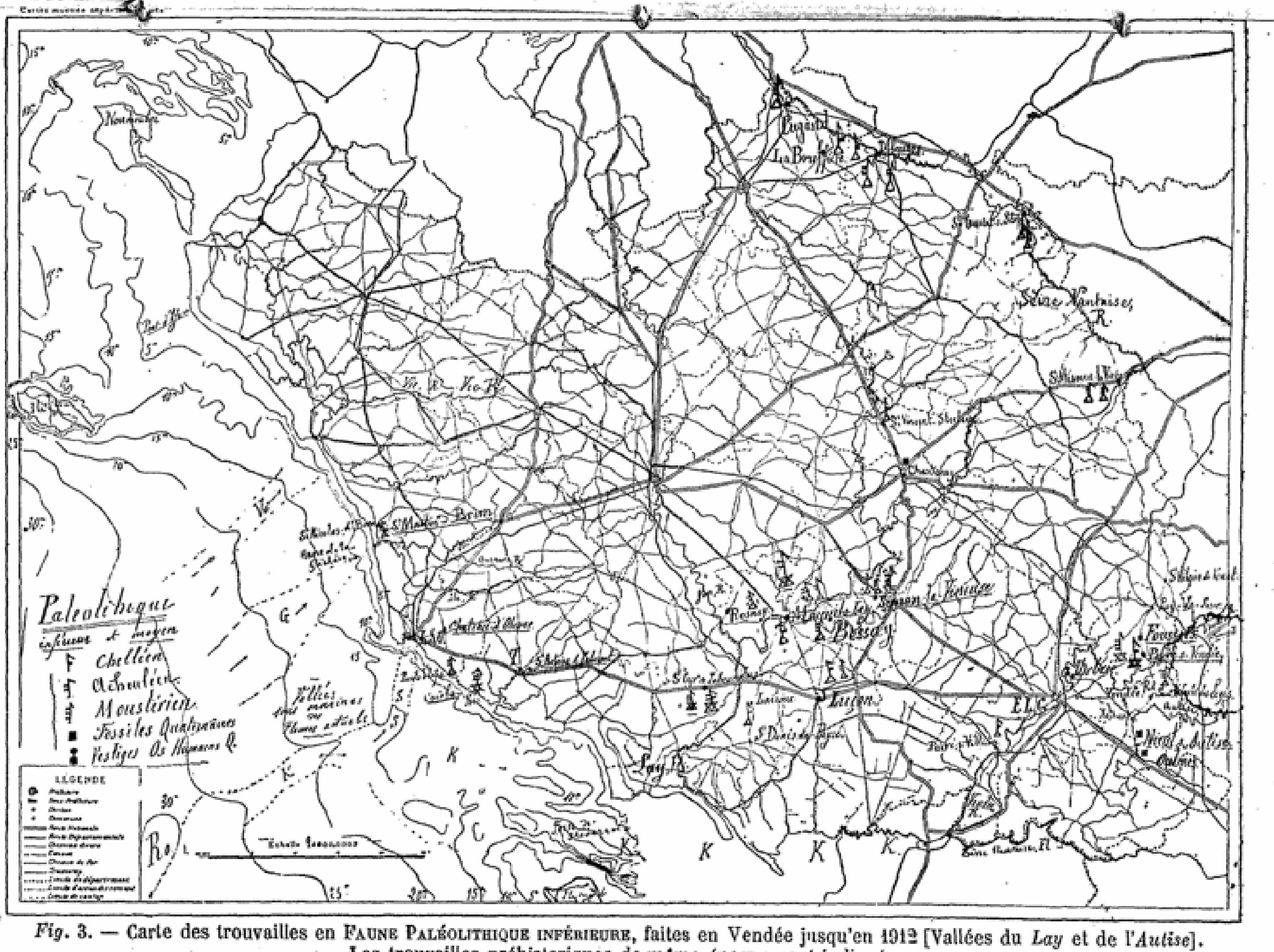

Fig. 3. — Carte des trouvailles en Faune Paléolithique inférieure, faites en Vendée jusqu'en 1912 [Vallées du *Lay* et de l'*Autise*]. — Les trouvailles préhistoriques de même époque sont indiquées.

En somme, le diagnostic de M. Commont concorde absolument avec le lieu de la trouvaille, qui correspond bien à une *terrasse* de l'Autise et à des *alluvions anciennes*. En classant ces pièces rares dans l'*Acheuléen*, je crois donc les avoir mises en bonne place (1).—M. le Dr Pontier m'a écrit aussi qu'il s'agissait d'*Elephas primigenius*, du type *Franco-italien*.

IV. — Répartition des Trouvailles.

Jusqu'à présent, presque toutes les découvertes ont donc été faites près des sources des affluents de la *Sèvre Niortaise*, fleuve très important autrefois, puisqu'à l'époque paléolithique le *Lay* n'était qu'un de ces affluents.

L'*E. meridionalis* a été trouvé près de la source du Lay ; le *Rhinoceros Mercki* et l'*El. primigenius*, presqu'à la source de l'Autise, affluent actuel de la Sèvre Niortaise ; le *Rh. tichorhinus* sur la rive gauche de la Sèvre Nantaise.

D'après la carte ci-jointe (*Fig*. 3), on voit que cela correspond à la Vendée centrale et méridionale, partie qui, d'ailleurs, a seule donné jusqu'à présent ou à peu près du Paléolithique inférieur [Chelléen, Acheuléen et Moustérien], en dehors du Cap des Sables d'Olonne, entre La Gachère et le Pertuis breton.

Conclusions. — Il est prématuré de tirer de ces faits des conclusions quelconques. Attendons des trouvailles nouvelles.

Mais tout permet de croire que, maintenant que l'attention est attirée sur la *Faune paléolithique* de la Vendée, on découvrira bientôt d'autres restes des animaux qui vivaient là à cette époque.

---

(1) Leith-Adams. — *Com. British Museüm*. Ilford, Fig. 2, n° C, 43.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Comité archéologique et historique de Noyon (Oise) (1).

M. le Président donne quelques détails sur la *découverte d'Ossements fossiles*, faite il y a quelques jours, près de Pont-l'Evêque (Oise), dans les fouilles du Canal du Nord. — Il s'agit d'un squelette de mammouth, malheureusement brisé par l'excavateur. Les parties principales ont été dispersées. Il ne reste qu'un fragment de *défense* de 1m85 de longueur et 0m55 de circonférence pesant 80 kilogrammes. On estime que la longueur de la défense était de 3m50 environ. D'autres débris d'ossements ont été exhumés au même endroit. Le terrain dans lequel ces objets ont été découverts fait partie du *diluvium* de la vallée de l'Oise, qui atteint un peu plus bas une épaisseur de près de 30 mètres. Ce dépôt, ainsi que l'a constaté M. Graves, contient quantité de *fossiles roulés*, des *bois pétrifiés*, des ossements d'*éléphant*, de *rhinocéros*, de *cheval* et de *cerf*. En 1813, les travaux d'établissement du Canal latéral à l'Oise avaient déjà fait découvrir des machelières d'*éléphant* vis-à-vis du Mont-Renaud, sur Sempigny, à Varesnes, et à l'écluse Saint-Hubert, près Babœuf.

VARIÉTÉS

Les Cultes protohistoriques à l'Age du Fer.

Il y avait autrefois, sur les bords du lac de Némi, dans les collines albaines, non loin de Rome, un *Temple de Diane*, qui fut, depuis une antiquité inconnue jusqu'aux premières décades de l'ère chrétienne, un des sanctuaires les plus fameux et les plus réputés de l'Italie. Le prêtre de ce temple avait deux caractères singuliers : 1° C'était un *esclave en fuite* ; 2° C'était un *meurtrier !*

---

(1) Extrait du Compte rendu de la séance du 16 juillet 1913.

L'assassinat était le moyen même — le seul moyen, le moyen obligatoire — de l'accession à la prêtrise. L'esclave en fuite ne devenait prêtre de Némi — et par là bénéficiaire du « droit d'asile » au Temple de la déesse — qu'en tuant le prêtre en fonction, pour prendre ensuite sa place. Après quoi, il courait le danger d'être massacré à son tour par un autre esclave fugitif, préférant au châtiment le risque d'une continuelle et épouvantable obsession. — L'assassinat n'allait pas sans cérémonies : il fallait qu'avant d'attaquer le prêtre en place son successeur éventuel eût cueilli une branche d'un certain *Arbre*, qui se trouvait dans le *Bois sacré* de Diane. Virgile raconte qu'Enée, avant de descendre aux enfers, reçut de la Sibylle un « rameau d'or », qu'elle avait cueilli sur l'arbre fatal. Ce rite est évidemment archaïque et sa survivance est étrange, en pleine Italie lettrée et civilisée. Quelles en sont l'origine, la signification, la portée ? C'est ce que vient d'étudier M. Frazer, un Folkloriste anglais, dans une très importante publication, dont le *Temps* a récemment donné un bref résumé.

M. Frazer a reconnu, à l'examen de textes antiques, que le prêtre de Némi était en même temps *roi* — *roi du bois*, comme Diane était « reine du bois » —, et que d'ailleurs, en tant que prêtre, il était associé aux rites accomplis pour obtenir de la déesse l'abondance du gibier, la fertilité des récoltes, la richesse des forêts. Et M. Frazer a fait à ce propos une étude des *rites de la végétation* et une étude des fonctions du roi dans la « royauté primitive ». Or le roi primitif a généralement le rôle d'un *magicien*, car le roi, bien souvent, n'est qu'un « magicien public ».

Il est attesté par un texte qu'un *Feu sacré* perpétuel brûlait dans le temple de Némi et était entretenu par des Vestales. M. Frazer a donc dû étudier les *combustibles sacrés* au Latium et en Europe et Asie. Il ressort de là que c'était le *Chêne*, qui servait à faire le feu en question. Le chêne était donc l'arbre sacré. Par suite, le prêtre de Némi, *dieu* lui-même sous le nom de Virbius, n'est autre que Jupiter, puisque le Chêne est l'arbre sacré de Jupiter !

Ces données peuvent servir à expliquer certaines coutumes funéraires, relatives aux *Puits funéraires*; c'est pourquoi nous avons cru utile de les indiquer ici.

Les Bâtiments de l'Institut de Paléontologie humaine.

Un nouvel établissement scientifique, dû aux architectes Baudouin et Pontremoli, découpe sa silhouette élégante, à une extrémité de Paris, au boulevard Saint-Marcel, sur l'emplacement de l'ancien Marché aux chevaux. Cet *Institut de Paléontologie humaine* — tel est le titre gravé sur sa façade — est dû au prince Albert de Monaco ; et on sait l'intérêt

que porte le prince, membre de l'Académie des sciences, à toutes les nouvelles connaissances humaines.

La façade de ce palais occupe tout un côté de la nouvelle rue René-Panhard. Une façade secondaire est édifiée sur le boulevard Saint-Marcel, et le troisième côté s'étend au long de la rue des Wallons. C'est une construction à deux étages, avec un rez-de-chaussée légèrement enfoncé dans le sol. Les motifs décoratifs, originaux, reproduisent des têtes d'animaux préhistoriques, contemporains des premiers hommes. A la hauteur du premier étage, sur la façade du boulevard Saint-Marcel, court une artistique frise en pierre sculptée, représentant des Anthropoïdes, des Anthropopithèques, les premiers hommes absolument sans défense ; puis leurs successeurs de l'âge de pierre, c'est-à-dire toute la série possible des origines humaines. On pénètre dans l'Institut par un escalier monumental, et, passé le vestibule, on entre dans une très belle salle de conférence, entièrement isolée des laboratoires, de la bibliothèque, des bureaux. Ceux-ci sont répartis dans les deux corps de bâtiment du boulevard Saint-Marcel et de la rue des Wallons. Le nouvel Institut, dont on achève actuellement la décoration intérieure, l'installation des laboratoires et des salles d'études sera entièrement terminé pour la rentrée des Facultés, c'est-à-dire en novembre. Le Président de la République sera convié à en présider l'inauguration (*Echo de Paris*).

Les Sculptures ataviques des Maisons Basques.

La maison basque a sa façade à l'est, selon l'usage des Basques ; et, du côté de l'ouest, elle offre la résistance d'un mur épais de près d'un mètre aux terribles assauts des vents du large. Au-dessus de la porte d'entrée, on voit, parfois, trois singulières figures *sculptées* dans le linteau : trois *cercles*, égaux, en chacun desquels est inscrite une façon de trèfle à quatre feuilles, dont les pétales, tordus comme des hélices, ont l'air de courir les uns après les autres. Cette figure est connue ; elle représente un symbole du mouvement perpétuel et de l'éternité. C'est tout bonnement le *Swakika* et la *Roue Solaire*.

Mais que peut-elle signifier ? La tradition léguée par les ancêtres a-t-elle appris si peu que ce soit d'une symbolique antérieure à Moïse, créée sans doute par les Atlantes, et dont le sens s'est perdu ? Que signifient les figures sculptées au-dessus de la porte, ces espèces de *roues* ? Les Paysans ne le savent pas ; et personne n'a jamais su le dire...

En réalité, il s'agit là de figures comparables aux Peintures exécutées à la chaux sur certaines maisons, surtout en Vendée et dans les Deux-Sèvres. — Ce sont des vestiges des Sculptures sur Rochers, ainsi que l'a montré M. Marcel Baudouin dans un mémoire déjà ancien. — C'est une survivance du Culte solaire.

Les statuettes d'Envoûtement.

M. Cumont a présenté, à l'une des dernières séances de l'*Académie des Inscriptions*, une figurine d'envoûtement, remontant à l'époque alexandrine, qui vient d'être trouvée à Athènes. Comme toutes les poupées magiques de ce genre, elle est en plomb, métal de Saturne, « planète pernicieuse ». Ces poupées ont les mains et parfois les pieds et le corps étroitement ligotés, parce que l'incantation « liait », paralysait les membres de la victime du sacrilège. La statuette d'Athènes est couchée dans un *cercueil* de plomb, fait à sa taille ; le personnage qu'elle représentait devait, comme son effigie, être mis en bière ; et, comme elle enfoui dans la terre. Ces pratiques correspondent à la sympathie étroite que la magie suppose exister entre l'être qu'on voulait envoûter et le simulacre sur lequel on opérait.

Découverte du Port de Pompéï.

UN PORT ENFOUI SOUS LES CENDRES.

Voici que, tout à coup, sans que rien ait fait prévoir cette trouvaille, le Port de Pompéï vient d'être mis à jour en son point précis, en traçant une ligne droite de la *Porte Marine* à la mer. On a fait des fouilles en plusieurs endroits, pour s'assurer si le fond était *sable* ou *terre*. Or, en creusant sous la ligne allant de la mer à Pompéï, on s'est aperçu que le fond était de sable jusqu'à environ l'endroit où passe la voie ferrée, qui dessert Pompéï. On pouvait donc conclure que cet espace de terre, actuellement fertile, n'existait pas avant la catastrophe, et qu'à cet endroit même ondulait autrefois la mer. Il fallait donc chercher les traces du port dans les environs de la voie ferrée, car, justement, tout à coup, le sol semblait se relever, et en fouillant à travers la couche de cendres et de « lapilli », on touchait un terrain plus solide, où l'on remarquait les traces d'une ancienne route, ou restaient encore les marques des chars antiques. Le port devait être par là, et, effectivement, on vient de l'y trouver.

On a mis au jour les gros blocs de pierre, formant le mole et le quai, à 1,250 mètres de la mer, et à 700 et quelques mètres de la porte Marine de Pompéï. Maintenant qu'on est sur la bonne voie, on va dégager méthodiquement tous les anciens quais de la ville morte, et on saura bientôt comment les Romains du temps des premiers Césars traçaient et construisaient un grand *port*. Cette découverte, en outre, confirme une fois de plus la véracité et la sincérité du récit de Pline le Jeune, car, si la pluie de cendres et de « lapilli » a été projetée, aussi compacte, jusqu'à plus de mille mètres de l'antique rivage, on devine quelles purent être les difficultés insurmontables contre lesquelles lutta en vain Pline l'An-

cien à la tête de sa flotte, et combien d'hommes durent périr sur le bord de cette mer où ils espéraient le salut (*Le Temps*). JEAN CARRÈRE.

L'Origine des Basques et l'Atlantide.

La science officielle admet elle-même, maintenant, l'hypothèse d'une Atlantide, engloutie depuis dix mille ans, et qui était le trait d'union entre l'Europe et l'Amérique. La côte basque surplombe un gouffre, non comblé par l'écroulement d'un continent. Platon dit que l'Atlantide était plus grande que l'Afrique et l'Asie réunies ; et rien ne nous défend de croire que, sous les flots sans cesse agités du golfe de Gascogne, il n'y ait un coin de la terre mystérieuse, *où notre Race sans doute a eu son véritable berceau*. Ainsi la Préhistoire fournit aux poètes l'explication des plaintes du vieil océan, qui, depuis le déluge, est devenu le tombeau d'une civilisation incomparable, et aux savants la solution du problème des origines des Celtes et des Basques, qui seraient les descendants directs des *Atlantes* primitifs.

NOUVELLES

COMMENT FONCTIONNENT LES COMMISSIONS DES MONUMENTS HISTORIQUES EN PROVINCE. — M. le Secrétaire de la *Commission des Monuments historiques de Marseille* (*B.-du-R.*), est accusé d'avoir gardé par devers lui les sommes qu'il touchait pour cette Commission. Interrogé, il a déclaré que *les choses s'étaient toujours passées de la sorte*. Il n'en comparaîtra pas moins devant le Conseil de discipline (*Excelsior*, 31 juill. 1913).

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE DE BELGIQUE A GAND (AOUT 1913). — La *Section préhistorique* de ce grand Congrès a été assez peu importante ; il n'y a eu que quelques séances. La France était représentée par M. L. Coutil, Président du Congrès de Lons ; par M. L. Giraux, ancien trésorier des Congrès et de la *Société préhistorique française* ; par M. Pagès-Allary, Délégué départemental de la *Société préhistorique française* ; M. Angérard ; etc. M. Marcel Baudouin, fatigué par le Congrès de Lons, n'a pu se rendre à Gand ; mais il y a envoyé deux communications importantes sur les *Menhirs satellites* et sur les *Sculptures primitives de Pieds humains*.

Ce Congrès démontre qu'il n'y a que les réunions *très spécialisées* qui réussissent à notre époque.

Découvertes a Alise-Sainte-Reine. — Les fouilles que la *Société des Sciences Naturelles de Semur* fait exécuter à Alésia viennent de remettre au jour les substructions d'un vaste édifice religieux, remontant au haut moyen âge. Au centre de la pièce principale se trouve un beau *sarcophage*, et tout autour en dehors sont disposées un grand nombre de sépultures chrétiennes de l'époque *mérovingienne*. On se trouve certainement en présence d'un des premiers temples chrétiens de la région, probablement la « basilique Sainte-Reine », dont il est question dans des textes des viiie et ixe siècles, et qui doit remonter aux viie et vie siècles. Cette découverte complète la série des époques successives de l'existence d'Alésia.

Découverte d'un Hypocauste a Niederbronn (Alsace). — Dans la partie de Niederbronn (*die kleine Seite*), qui, de tout temps, fut si riche en restes romains, débris de thermes et d'étuves, bas-reliefs, autels, poteries et monnaies, on a découvert récemment à un mètre sous le sol unhypocauste dont la conservation de la partie inférieure n'est due qu'à l'épaisse couche de béton (chaux blanche et briques pilées) garantissant un double briquetage posé sur des piliers carrés de 0m21 et 0m75 de haut régulièrement espacés de 0m40 et élevés sur béton ; le tout est entouré d'un mur en grosses pierres (grès). Les parties inférieures de ce mur ainsi que les coins des piliers exposés au feu sont fortement calcinés. L'état des canaux, le partage si pratique du calorique qui, revenant après des détours se réunir sous l'étuve (dimensions 1m40 sur 2m60) pour, de là, remonter par des caniveaux pratiqués dans l'épaisseur du mur, me donnèrent une idée bien exacte de l'art avancé des Romains dans l'emploi de la chaleur. Dans les cendres qui comblaient l'intérieur, notre ami, M. Ch. Mathis, a trouvé de la ferraille, des fragments de sigilata, de tuiles à rebord et de la poterie, etc.

Découverte et Fouille d'un Ossuaire de l'age de la Pierre polie a Bazoges-en-pareds (Vendée). — Au mois d'août dernier, M. le Dr Marcel Baudouin (de Vendée) et M. Lucien Rousseau (de Cheffois, V.) ont fouillé un vaste *Ossuaire*, sous galgal, de l'époque de la pierre polie, situé à Bazoges-en-Pareds.

Cette sépulture, jusqu'à présent unique dans tout l'Ouest de la France, a fourni plus de cent squelettes, des silex taillés néolithiques, des objets de parures divers, de la poterie de cette époque, etc. Elle sera extrêmement précieuse pour l'étude des Ossements des Hommes qui vivaient à l'époque des Dolmens en Vendée et en Bretagne. — Elle est très comparable à celle de Belleville, à Vendrest (S.-et-M.) bien connue (1).

(1) Marcel Baudouin. — Paris, *S. P. F.*, 1911, in-8°. — Prix : 5 frs.

Fouille d'un Dolmen en Vendée. — MM. Marcel Baudouin et L. Rousseau viennent de restaurer le *Dolmen de Pierre Levée*, dans la commune de Bazoges-en-Pareds (V.), après une *Fouille* méthodique de ce tombeau, qui avait d'ailleurs été bouleversé, complètement, à l'*époque gallo-romaine*, ainsi que les trouvailles faites l'ont prouvé.

Un œuf de Poule gallo-romain. — D'après *le Messager d'Athènes*, un œuf de poule, admirablement conservé, vient d'être trouvé à Nicopolis, en ouvrant le tombeau d'un bébé de onze mois, Sextius Rufus. Quatre-vingts tombeaux ont été déjà explorés par les services archéologiques dans la ville, qui commémorait la victoire d'Actium. On y a découvert une quantité de beaux bijoux en or, de flacons, de lampes ornées d'élégantes figures en relief et de plusieurs autres menus objets (*Le Matin*, 4 septembre 1913).

Récentes découvertes dans l'Isère. — M. H. Muller, conservateur du musée dauphinois de Grenoble, vient de faire dans les Baronnies une série de constatations sur les traces laissées par les premiers hommes de cette région. L'homme quartenaire y a habité. Il est allé dans la haute vallée de l'Ouvèze, où l'on a trouvé des instruments *moustériens* caractéristiques (notamment des pointes en silex, des racloirs, des nuclei, des pierres de jet, des disques, du charbon, etc). Une trouvaille assez importante a été faite aussi : celle de pointes en obsidienne.

La situation d'Uxellodunum. — Dans le *Temps*, le reporter qui accompagnait M. le Président de la République, dans sa tournée touristique en Limousin, a écrit :

« Quand à l'origine du nom d'*Uzerche* et de la ville elle-même, cette cité n'est autre sans doute que l'*Uxellodunum* de César, l' « oppidum » où trois mille survivants des troupes de Vercingétorix résistèrent de longs mois aux légions de Caninius. On a longtemps douté du fait ; mais un travail récent de MM. J. Brousse et L. Lejeune, dont M. Boyer d'Agen a écrit l'introduction, tend à démontrer que parmi les localités envisagées, Uzerche présente seule les conditions topographiques requises. Des fouilles seraient nécessaires pour confirmer cette hypothèse. Peut-être s'y décidera-t-on un jour? »

Notre confrère n'est pas très renseigné. — Il ignore qu'actuellement on recherche *Uxellodunum* à l'*Impernal* de Luzech, et non à Uzerche [Voir les fouilles de M. A. Viré; in *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1913].

Les Fouilles de Lugdunum-Convenarum. — Une importante découverte archéologique vient d'être faite sur le territoire de la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges, près de la Chapelle-Saint-Julien, sur l'emplacement qu'occupa l'antique cité de *Lugdunum-Convenarum*. Déjà, il y

a quelques mois, grâce à l'initiative et à l'activité d'un propriétaire de Saint-Bertrand, M. Guiard, des sarcophages et des bijoux avaient été mis à jour. Depuis lors, et sur l'intervention de M. Dieulafoy, une subvention de 500 francs fut accordée par l'Institut ; et les recherches entreprises purent être poussées plus avant. Elles viennent d'aboutir à la découverte des substructures complètes d'une basilique gallo-romaine, longue de 45 mètres et de forme polygonale. Quatorze sarcophages ont été retrouvés dans l'enceinte de cette basilique, ainsi que de précieux fragments de frises, de colonnes et de sculptures diverses, païennes ou chrétiennes. L'un des sarcophages, d'un travail particulièrement artistique et soigné, renfermait un squelette de jeune fille chrétienne. Le monogramme du Christ est gravé sur le couvercle, où se lit l'inscription suivante : « Donne, ô Christ, à ta servante Emilienne le repos et la vie éternelle ». — Lugdunum-Convenarum, à qui les douanes et le commerce avec la péninsule ibérique assurèrent une situation des plus florissantes, ne comptait pas moins de 70.000 à 80 000 âmes ; et il est vraisemblable que l'ancien Oppidum pyrénéen se parait de nombreux et beaux édifices.

Fouilles de Lambessa. — On a fait récemment la découverte, à Lambèze (service des monuments historiques), d'une inscription curieuse. En déblayant un mur de la basse époque, on a trouvé, dit-on, non loin du Capitole, un fragment de tarif d'octroi, mentionnant la série des animaux et des vins — il y avait quatre qualités différentes de vins — soumis aux droits. La pièce est trop mutilée pour qu'il soit possible de se rendre compte de la partie exacte du monument. On essaye en ce moment de retrouver les parties manquantes de l'ensemble.

Création d'un Musée de Folklore a Liège. — La création d'un Musée de la vie et de la culture wallonnes a été accueilli avec enthousiasme dans toute la Wallonie. Des dons nombreux, des collections entières de jouets et d'ustensiles populaires sont parvenus au Comité promoteur. Ce Musée sera bientôt installé définitivement à l'*Institut archéologique* de Liège.

L'Administrateur-gérant : J. Gamber.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XIe ANNÉE — 1913.

TOME XI. — N° 10. — OCTOBRE 1913.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LA FORME HUMAINE ET ANIMALE EMPLOYÉE COMME CONDUIT OU RÉCIPIENT.

PAR

W. DEONNA (de Genève).

Un des principaux intérêts, qu'offre l'étude des monuments figurés, consiste non tant à scruter leur aspect, à les sérier chronologiquement, à en déterminer l'auteur, qu'à rechercher à quelles idées ils correspondent, de quelles croyances ils sont la transcription matérielle. Car l'histoire de l'Art n'est point, comme le croient encore certains, l'histoire seule des formes, mais bien aussi l'histoire même des Idées.

C'est à ce point de vue que je désire examiner ici une famille d'objets, qui, s'ils appartiennent à des pays et à des époques très divers, n'en sont pas moins unis les uns aux autres par une communauté d'inspiration. Ce ne sont, disons-le sans tarder, que quelques notes sommaires sur un sujet fort vaste, que l'on pourra facilement compléter ; ce sont aussi quelques hypothèses, qui pourront être fragiles, mais qui me paraissent vraisemblables et qu'un lecteur plus avisé pourra soit contredire, soit au contraire confirmer par d'autres preuves.

Il s'agit de ces monuments de l'antiquité et des temps modernes, où *la forme vivante, humaine ou animale, est employée soit comme canal* pour laisser passer au travers d'elle quelque liquide, *soit comme récipient* pour liquides ou solides. Assuré-

ment, le sujet a été maintes fois traité ; et les explications ne manquent pas, à propos de cette curieuse conception, qui d'une part remonte aux origines de l'art, de l'autre survit encore de nos jours dans les pots à vin et à eau rustiques, façonnés en personnages humains, les pots à tabac, les têtes de pipes, etc. (1), dont le sens primitif s'est perdu et dont le motif n'a plus qu'une valeur ornementale.

*
* *

On sait que les Grecs, jusqu'à l'époque gréco-romaine, n'ornèrent pas leurs *fontaines* de statues entières déversant l'eau, soit elles-mêmes directement, soit par l'intermédiaire d'un accessoire, mais qu'ils placèrent à l'issue du liquide une tête humaine, Silène, Achéloos, ou animale, sanglier, panthère, cheval, mulet, lion, etc., dont la bouche ou la gueule laissait échapper le flot (2). Un tel décor n'avait point, à l'origine, comme ce fut le cas plus tard, une simple valeur décorative, mais religieuse et symbolique, en rapport avec la religion des Sources, des fontaines ; et, sur les peintures de vases, on aperçoit fréquemment des femmes, qui, venant remplir leurs amphores au masque de la fontaine, l'ornent, avec respect, de guirlandes, ou suspendent des ex-votos.

Mais pourquoi ces têtes ? La source est identifiée à une tête et les Grecs l'appelaient κεφαλή, les Latins *caput*. Ne disons-nous pas encore de nos jours la bouche de la fontaine, une bouche à eau, l'embouchure d'un fleuve ?

Il est inutile d'insister sur le rôle prophylactique de ces emblèmes ; ne retrouve-t-on pas du reste les masques de silènes ou de lions, sur les boucliers, les acrotères, les chéneaux, partout où il est nécessaire d'avoir un apotropaion ? De tous ces animaux, le lion est le plus souvent employé comme bouche de la fontaine (3), sur laquelle il veille, κρηνοφύλαξ, comme il veille à l'entrée des temples, des villes, ou sur la tombe (4). Mais on a cherché à établir une plus étroite relation entre cet animal et l'eau qu'il

(1) Sur l'origine des têtes de pipes, cf. l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1913, LXVIII, n° 1377.
(2) *Dict. des Ant.* — s. v. Fons.
(3) κρουνοί λεοντοπρόσωποι.
(4) Lion gardien de la porte, *Mélusine*, V. 1890, p. 219 sq. — Funéraire : Collignon, *Les statues funéraires*, p. 88 sq., etc.

protège. Les anciens disaient que, si l'on en faisait un usage constant dans le décor des fontaines, c'est que le cours impétueux des torrents et des fleuves rappelle les bonds agiles des lions (1) ; ou encore parce que les eaux étaient les plus abondantes pendant le signe du Lion (2) : c'est par une tête de lion que les Egyptiens figuraient le débordement du Nil, ce phénomène se produisant durant le séjour du Soleil dans le signe du Lion. D'autre part, on a dit que le lion étant le symbole de l'élément igné ; c'était par antithèse que l'on avait voulu unir le feu et l'eau (3).

Quoi qu'il en soit, l'eau qui sort de la bouche même de ces êtres semble acquérir, par l'effet efficace du contact (4), une vertu nouvelle. Bien plus, *elle semble être produite par l'être même dont elle sort*. En s'écoulant de la bouche d'Achéloos, le fleuve anthropomorphisé, ne paraît-elle pas jaillir du Dieu lui-même, qui répand aux mortels l'abondance issue de lui, en quelque sorte son propre sang ?

*
* *

Cette idée, que ces monuments peuvent paraître exprimer confusément, comme d'autres encore (chêneaux, etc.), affectant eux aussi l'aspect d'un corps humain ou animal qui sert de passage au liquide, apparaît plus nettement ailleurs. Qu'on se rappelle la légende de la *Corne d'abondance*. N'était-ce pas la corne de la chèvre Amalthée, don fait par Zeus aux Nymphes, comme d'un objet miraculeux qui leur fournirait sans s'épuiser tout ce qu'elles lui demanderaient (5) ? La corne du *Rhyton*, d'usage domestique, qui se confond souvent avec la corne d'abondance, ne déverse-t-elle pas le liquide qui semble issu de l'animal même dont elle provient (6) ? Aussi ne verrons-nous pas seulement dans ces êtres l'image des protecteurs qui doivent porter bonheur

---

(1) *Dict. des Ant.*, s. v. Fons, p. 1232. — Perrot, *Hist. de l'Art*, 8, p. 44.

(2) *Dict. des Ant.*, s. v. Fons, p. 1232, note 11. — Franklin, *La vie privée d'autrefois* : *Les Animaux*, p. 118.

(3) Cumont. — *Mystères de Mithra*.

(4) Inutile de rappeler la croyance universelle que, par le Contact, les vertus d'un être ou d'un objet peuvent être communiquées à un autre.

(5) *Dict. des Ant.*, s. v. Cornucopia.

(6) *Ibid.*, s. v. Rhyton. — L'origine religieuse et magique du Rhyton est connue.

à la maison ; mais nous établirons une relation plus intime entre eux et le liquide qu'ils contiennent et qu'ils semblent créer, en tout cas sanctifier par leur contact.

Ainsi, sur un relief gallo-romain, une tête de cerf laisse échapper de son mufle une pluie de pièces de monnaies. C'est le dieu cerf gaulois Cernunnos, qui répand autour de lui l'abondance (1). On comprend aussi le curieux agencement d'un vase, trouvé dans une nécropole italique, où la queue d'un animal en ronde bosse plonge dans le fond de la coupe, tandis que la tête, percée et servant de goulot, en émerge (2) ; le liquide devait se sanctifier par son passage !

*
* *

La même idée a inspiré sans doute ces vases en forme humaine, dont le liquide s'échappe par les *ouvertures naturelles autres que la bouche*, et qui ne sont pas nécessairement des vases obcènes, si quelques-uns, le sens primitif s'étant obscurci, le sont devenus (3).

Je citerai une statuette assyrienne de Mylitta, trouvée à Koyoundjik (4) ; une statuette d'albâtre, aussi féminine, trouvée sur l'Acropole d'Athènes, et d'époque assez tardive (5) : le liquide, contenu dans le corps creux, s'échappait par la bouche et les seins. On a remarqué que, dans le mobilier de toilette, auquel appartient la statuette de l'Acropole, qui était un vase à parfums, subsiste la même idée superstitieuse que dans les rhytons et les vases plastiques, qu'il faut multiplier les êtres prophylactiques (6). Ici encore, le liquide qui jaillit des seins, de la bouche, du sexe, est assimilé à l'essence même de la divinité, qui en gratifie les mortels. N'est-ce pas l'image de la divinité

(1) *Rev. arch.*, 1911, I, p. 64, fig. 4.

(2) *Monumenti antichi*, 16, p. 442, fig. 52.

(3) Cf. les gargouilles du moyen âge : Cabanes, *Mœurs intimes du passé*, III, p. 39 sq.

(4) *Arch. Zeit.*, 1855 ; *Arch. Anzeig.*, p. 60. — *Dict. des Ant.*, s. v. Fons, p. 1233, note 1.

(5) *Ath. Mitt.*, XXVI, p. 325, fig. 17. Ce type figuré s'est maintenu longtemps. — Monstrelet, décrivant une fête donnée au duc de Bourgogne en 1453, raconte qu'on y voyait « une pucelle qui, de ses mamelles, versait hypocras en grande largesse ».

(6) *Dict. des Ant.*, s. v. Rhyton, p. 867.

qui allaite le mortel qu'elle protège (1); et ne peut-on pas en rapprocher les déesses nues orientales, qui tiennent leurs seins féconds pour en faire jaillir la fertilité ?

Mais voici des figures masculines analogues. C'est Héraklès « mingens » (2): ce par quoi on veut exprimer que le héros est un emblème de fécondité; ce qu'indiquent d'autres monuments, en lui mettant en main le rhyton ou la corne d'abondance parfois pleine de phallus. C'est Hermaphrodite, dont le phallus sert de jet à l'eau tombant dans une coupe placée devant le dieu (3); c'est l'enfant « mingens »; ce sont les vases de Pompéi (4), et certaines lampes, dont le phallus sert de goulot. Et ces types bizarres ne se sont-ils pas perpétués jusqu'à nos jours (5), par exemple dans l'image du Mannekenpiss (de Bruxelles), répandant en temps ordinaire de l'eau, et, dans les grandes cérémonies, du vin ? Le liquide est assimilé à la semence fécondante qui sort du corps divin. Sans doute, dans plusieurs de ces monuments, cette idée s'est perdue; mais il est toutefois vraisemblable de croire qu'elle en a inspiré les prototypes.

*
* *

Mais veut-on quelques exemples empruntés au *Christianisme* ? On pourra rappeler la colombe mystique du Saint-Esprit, qui, sur certains sarcophages chrétiens où Jean baptise Jésus, laisse couler de son bec sur l'élu l'eau de la grâce divine (6).

---

(1) Rite d'adoption, de protection : Reclus, *Les Primitifs*, p. 45-46, 306; déesse allaitant le Pharaon, sur les reliefs égyptiens; la Vierge faisant boire de son lait virginal à un religieux pour le récompenser. — Herzog, *La Sainte Vierge dans l'histoire*, p. 81. — Lait humain, souvent pris directement au sein, comme remède, Cabanès, *Remèdes d'autrefois*, p. 44 sq.

(2) Roscher. — *Lexikon*, s. v. Héraklès, p. 2181 (référ.)

(3) *Rev. Arch.*, 1898, I, p. 336. — Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, II, p. 336.

(4) Roux-Barré. — *Herculanum et Pompéi*, VIII, pl. 40, p. 179. — Fiorelli, *Raccolta pornografica*, p. 15, nº 189-190. — Deonna, *Vases à surprise et vases à puiser le vin*, Bulletin de l'Institut genevois, XXXVIII, 1909, p. 207 sq. — Champfleury, *Hist. de la caricature*, p. 137. — Vaissier, *Un dieu des jardins et l'œnochoé priapique de Besançon*, Mém. Soc. émulat. du Doubs, VII, vol. VIII, p. 136 sq.

(5) Cf. encore *Gaz. des Beaux-Arts*, 1879, I, p. 541, fig.; la description de Moustrelet, précédemment citée : « à côté de la pucelle était un jeune enfant qui, de sa broquette, rendait eau rose ».

(6) Roller. — *Les Catacombes de Rome*, II, p. 145.

Enfin, dans une petite chapelle actuelle du Tyrol, l'eau d'une source guérissante débouche par trois conduits, passant par la poitrine de statues représentant Jésus, Marie et saint Jean (1). Une telle disposition a un sens bien net : n'eut-il pas été plus simple de placer les statues à côté de la source ? Il est évident qu'on a voulu sanctifier l'eau par son passage à travers les corps saints. Dans son sermon sur la Nativité de Marie, connu sous le nom de *De Aquæductu*, saint Bernard ne dit-il pas que la Vierge est le canal, par lequel nous arrivent les eaux de la Grâce (2)? Peut-être même qu'on a voulu assimiler l'eau sortant du corps divin au sang rédempteur : « Prenez, ceci est mon sang... ».

*
* *

L'assimilation du vase à la tête humaine est très ancienne ; les oreilles sont identifiées aux anses : d'où l'expression grecque de donner un baiser de marmite, en saisissant la tête par les oreilles (3). Mais ce n'est pas seulement cette seule analogie qui est à l'origine des *vases en forme de tête humaine* ; aux débuts des types plastiques, il y a le plus souvent autre chose que de simples jeux de mots et analogies de formes : il y a des idées religieuses et magiques (4).

Il est inutile de rappeler l'importance que les primitifs de tout temps attachent à la tête, siège de l'intelligence, de l'âme, de la force, et les rites barbares et souvent répugnants qui dérivent de cette croyance. La *tête de l'ennemi mort, du chef puissant*, sert de talisman, et notons, ce qui n'est pas sans relation avec l'emploi de la tête comme récipient, que parfois on laisse s'égoutter avec soin la sanie cadavérique de la tête coupée, que

---

(1) ANDRÉE. — *Votive und Weihegaben des katholischen Volkes in Suddeutschland*, p. 23-24, fig.

(2) Cf. PERDRIZET. — *La Vierge de Miséricorde*, p. 237.

(3) SITTL. — *Die Gebärden der Griechen und Römer*, p. 40.

(4) Je laisse de côté ici les vases qui affectent une autre partie du corps humain que la tête. J'ai montré que certains vases en forme de jambe, de pied, sont en relation avec l'idée religieuse de la jambe et du pied divin [*Le Pied divin en Grèce et à Rome. L'Homme préhistorique*, 1913, p. 241 sq.].

l'on recueille précieusement pour servir à maints usages (1), entre autres pour accaparer l'âme du mort (2).

Toutes les parties du crâne ont une vertu efficace, et ne sait-on pas que la râpure de crâne était encore usitée en médecine au XVIII[e] siècle (3)? En buvant dans le crâne, on s'assimilera les mérites du mort ; on pourra encore s'en servir comme de marmite pour y cuire une mixture infernale ; et, pour un Sibérien, rien ne vaudra les feuilles bouillies dans une de ces têtes que l'on retire des kourganes (4).

J'ai montré ailleurs que cette croyance pouvait expliquer la naissance très ancienne de certains vases en forme de tête humaine, dont on a souvent relevé l'origine religieuse et magique (5). Ils ne seraient que la transposition, dans la matière plastique, de la tête talisman, communiquant ses vertus au liquide qu'elle contient (6). Aux arguments que j'ai invoqués, j'en ajouterai encore un.

Certains vases mexicains, destinés aux rites des sacrifices humains, affectent la forme d'une tête d'homme et sont recouverts de peau humaine (7). La tête est-elle celle du sacrificateur, revêtu, comme des statuettes entières, de la peau de la victime (8) ; celle du dieu lui-même (9) ; ou celle de la victime ?

Il importe peu, puisque l'on connaît l'assimilation de ces trois termes, dieu, prêtre, victime ; le prêtre étant le dieu incarné et

---

(1) Elie Reclus. — *Les Primitifs de l'Australie*, p. 270 ; id. — *Les Croyances populaires*, I, p. 52 sq.

(2) Ex. : En Insulinde, les veuves absorbent en détail le jus cadavérique de leur époux, jusqu'à ce que celui-ci ne soit plus qu'une masse desséchée. Chez les Lapons, on communie avec les morts en buvant dans une coupe le jus de leurs cadavres. Elisée Reclus, l'*Homme et la Terre*, I, p. 303-4, référ.

(3) Reclus. — *Les Croyances populaires*, p. 44. — Sur l'emploi médical de diverses parties du crâne : Cabanès, *Remèdes d'autrefois*, p. 54 sq. : *id.*, *Remèdes de bonne femme*, p. 349.

(4) *Ibid.*

(5) *Dict. des Ant.*, s. v. Rhyton, p. 867, note 5.

(6) *Compte rendu du XIV[e] Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, I, p. 631 sq. En corrigeant ces épreuves, je vois que M. A. Reinach a exprimé une hypothèse analogue dans *Revue Celtique*, 1913, p. 282.

(7) Peau humaine comme butin, etc.. A. Reinach, *Rev. d'Ethnographie et de Sociologie*, 1913, p. 218, 222 sq.

(8) Nadaillac (de). — L'*Amérique préhistorique*, p. 295, 296. — Inutile de rappeler qu'en effet, dans maintes religions, le prêtre revêt la dépouille de l'animal-dieu sacrifié.

(9) E. Reclus. — *Les primitifs de l'Australie*, p. 225-226. — Cite une statue de la cathédrale de Burgos tendue de peau humaine.

s'identifiant à lui, la victime étant le dieu offert en sacrifice. Mais nous noterons qu'il s'agit d'un stade intermédiaire, où le vase en tête, avant de n'être plus qu'en pierre ou en argile, participe encore à la nature de la tête du sacrifié qui lui a donné naissance. Ainsi ces vases sont l'équivalent des têtes coupées, qui jouent un si grand rôle dans la religion mexicaine.

*
* *

Il est évident que, dans d'autres vases plastiques, la tête humaine, ou la tête d'animal, est *celle du Dieu lui-même*, sous sa forme humaine ou animale. Qu'il s'agisse des récipients en figure humaine, tels que ceux de Troie et de maints autres endroits (1) ou en tête ou corps d'animaux, tels que les vases minoens en montrent souvent (2), ce sont des divinités protectrices qui, non seulement écartent du foyer les mauvaises influences, mais encore communiquent une vertu divine au liquide qu'elles renferment en elles. « Des idoles de ménage, disait Rayet! des images de divinités, dans lesquelles leurs adorateurs auraient fait cuire la soupe! *Risum teneatis amici* ! »

Mais, dit M. Pottier (3) « nous admettons aujourd'hui ce qui paraissait si plaisant à Rayet »...

Qu'on regarde ce curieux vase troyen, formé d'une femme, la déesse, tenant à deux mains devant elle un canthare (4). Le liquide, introduit par le goulot surmontant la tête, pénétrait dans le corps, puis allait remplir le canthare, après s'être sanctifié par ce parcours divin. Et si l'on remarque que le Satyre buveur du Louvre présente avec le vase d'Hissarlik, malgré la différence chronologique, une étonnante analogie, on pourra se demander s'il n'est qu'un vase à surprise, destiné à amuser les convives dans un banquet, ou si l'antique idée que nous exposons ici ne subsiste pas en lui (5).

---

(1) Déchelette. — *Manuel d'Arch. préhistorique*, I, p. 590 sq.
(2) Karo. — *Minoische Rhyta. Jahrbuch des kaiserl. deutsch. arch. Instituts*, 1911, p. 249 sq. — *Dict. des Ant.*, s. v. Rhyton, etc... — Le vase à tête humaine apparaît déjà dans cet art.
(3) *Mémoires de la Délégation en Perse*, XIII, p. 55.
(4) Perrot. — *Hist. de l'Art.*, VI, p. 905, fig. 455
(5) Sur ce rapprochement et sur un vase du Musée d'Athènes, analogue

*
* *

Ces vases humains ne servent pas seulement à contenir des liquides, mais aussi des *solides*. Les Grecs comparaient Socrate à ces Silènes d'apparence grotesque, qui renfermaient dans leur intérieur des choses excellentes ; et l'on peut citer dans l'antiquité grecque et romaine quelques monuments de ce genre (1) : tels que le coffret en ivoire de Vienne (France), en forme de tête imberbe (2), la boîte à osselets de Smyrne, en tête d'Héraklès (3), un bronze en tête d'esclave (4), le masque comique d'Avenches (5). Assurément, ces monuments, d'époque tardive, n'avaient plus alors qu'un sens décoratif ; mais en fut-il ainsi dès l'origine ?

Regardons certains monuments modernes où survivent ces types très anciens. Dans quelques sanctuaires allemands, on continue la coutume d'offrir en ex-voto des urnes en forme de tête humaine, que l'on a rapprochées des saints décapités du christianisme, mais plus justement des antiques urnes à visages que connaît l'Allemagne de l'âge du Fer, et qui se rattachent elles-mêmes aux vases humains néolithiques, cités plus haut. Dans la vallée de l'Inn, en Bavière, on offre même des *têtes de bois qui*

à celui du Louvre : Deonna, *Vases à surprises*, etc. ; *Bulletin de l'Institut genevois*, 1909, p. 209, note 1. Vase à parfums protocorinthien, en forme de singe ; le haut du crâne est percé d'une ouverture servant à l'introduction du liquide ; l'annimal accroupi tient entre ses pattes un canthare dans lequel descendait le liquide. Genève, *Catal. Fol.*, I, p. 33, n° 115, fig. — Avec le temps, le motif déchoit de la divinité aux êtres mythologiques inférieurs, puis aux animaux.

(1) Pottier-Reinach. — *Nécropole de Myrina*, p. 506 sq. Cf. chez les Mincopies, la veuve se sert du crâne de son époux, suspendu par une corde à son cou, comme d'une boîte, et y dépose divers objets. *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1886, p. 442.

(2) *Rev. arch.*, 1894, II, p. 152 sq., pl. XI-XIV. — *Gaz. des Beaux-Arts*, 1900, I, p. 461, 463, fig. — Espérandieu, Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine, III, p. 405, n° 2610.

(3) *Nécropole de Myrina*, p. 508-509, pl. LII. — *Rev. arch.*, 1894, II, p. 155.

(4) Sacken. — *Die antiken Bronzen*, pl. XL, p. III.

(5) Dunant. — *Catal. illustré du Musée d'Avenches*, p. 54, pl. X, fig. 3. Restes de fil à l'intérieur ; cet objet servait sans doute de bobine. En rapprocher les mètres, enroulés dans un petit animal, etc., qu'on trouve dans les magasins de fantaisies modernes.

servent de récipients aux céréales (1). Ne font-elles pas songer à ces *vases grotesques*, qu'exposent les grainetiers, têtes humaines au crâne percé de mille trous, dans lesquelles on plante quelques graines qui lèvent rapidement, et par leur végétation forment comme une chevelure ? N'est-ce qu'une fantaisie moderne, ou bien ne peut-on pas retrouver en eux, en les rattachant aux vases à céréales allemands, l'application de très vieilles croyances oubliées ? Que sont-ils, en effet, ces vases, sinon les descendants ignorés des anciens « Osiris végétants » de l'Égypte, où la silhouette du dieu se couvrait d'une brève végétation (2), des jardins d'Adonis, pots de terre où l'on faisait lever une végétation éphémère, rappelant la vie rapide du dieu ?

C'est en effet une croyance universelle, antique et moderne, que *du corps des dieux et des personnages surhumains sont nées* les diverses formes du monde, en particulier *les plantes* (3). Elles sortent, en Egypte, du corps démembré d'Osiris ou de celui de Typhon ; en Grèce, le sang de Dionysos a donné la grenade, et celui de Vénus, piquée par des ronces, la rose ; des fleurs jaillissent de la blessure faite à Odin par un sanglier. La Vierge du Christianisme elle-même, blessée au talon en marchant sur un rocher, laissa derrière elle, dans ses traces, tout comme les divinités bouddhiques (4), les fleurs, qui furent les roses de Jéricho. C'est ainsi qu'un héros Utah engendre la vigne ; que chez les Hurons, ce rôle est dévolu à la première femme. Les Algonkins ont une croyance analogue. Et, à Mangaïa, le cocotier est sorti de la tête enterrée de Tuna, le chef des anguilles, tandis qu'au Japon une déesse a donné les céréales (5).

---

(1) Andrée. — *Op. l.*, p. 139 sq. — Van Gennep, *Religions, mœurs et légendes*, I, p. 107.

(2) Moret. — *Rois et dieux de l'Égypte*, p. 102. — id., *Mystères égyptiens*, p. 41.

(3) Lang. — *Mythes, cultes et religions*, trad. Marillier, p. 145, 225, 146, 429, 168, note 1. — E. Reclus. — *Les primitifs*, p. 377. — Sébillot, *Le Folklore*, p. 139.

(4) Fleurs naissant sous les pas de Vishnou, Bouddha. — Saintyves, *Les Vierges Mères*, p. 105. — Joret, *Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge*, II, p. 501, etc. Cf. les pluies de fleurs, tombant d'un ciel sans nuages dans la légende boudhique. Moret, II, p. 501-512 (on rapprocher les appats des spirites modernes) ; suaves odeurs de fleurs répandus par les corps des personnages, morts « en odeur de sainteté ».

(5) Chantepie de la Saussaye. — *Manuel d'hist. des religions*, trad. Hubert Léon, p. 62.

*
* *

L'imagerie antique et moderne illustre cette croyance au corps divin donnant naissance à des plantes, si d'autre part elle montre aussi le processus inverse, où de la plante sort un personnage divin (1).

En Inde, du nombril d'un dieu (2) sort une tige de lotus, qui supporte Bouddha. Dans l'art chrétien, quelque types iconographiques semblent conserver le souvenir de cette croyance : c'est l'arbre de Jessé, où du flanc du patriarche endormi sort l'arbre généalogique de la Vierge ; c'est le Centaure, dont la queue devient une vigne qui s'épanouit au-dessus de lui (3) : fantaisie décorative suggérée par une forme appropriée, la mouche de la queue se prêtant à cette transformation dont nous allons retrouver l'équivalent dans l'art antique, à moins que ce ne soit la survivance d'un type ancien, au sens symbolique (4) ?

Mais dans l'art antique ? Les monuments celtiques, étrusques et ioniens montrent souvent, associé au carnassier androphage, dont le sens funéraire est connu (5), un herbivore, tenant à la bouche une branche ou une fleur (6). La mange-t-il ; ou bien le végétal est-il censé naître de lui ? Ailleurs, c'est la queue de l'animal qui se transforme ; sur des reliefs hittites, la queue du

---

(1) Ex. le Lotus d'où émerge Horus en Egypte, Bouddha en Inde. — Sur ce type, cf. mon article prochain sur *La colonne d'acanthe de Delphes*.

(2) La naissance miraculeuse par le nombril n'a rien qui doive nous étonner (cf. Saintyves, *Les vierges mères et les naissances miraculeuses*). Chez les Caraïbes, les hommes sont sortis du nombril d'un dieu, — Sébillot, *Le folklore*, p. 176. — Dans un hymne védique, l'Air sort du nombril divin. — Lang, *op. l.*, p. 226, etc.

(3) Banc abbatial d'Abondance, XV^e^ siècle. — Deonna. *L'Abbaye d'Abondance*, 1912, p. 45, fig. 13

(4) Rapprocher l'image de la croix de Jésus, sortant du flanc d'Hadès, personnage étendu comme un dieu antique : symbole du Christ vainqueur de la mort et des Enfers ; ivoire byzantin. *Mon. Piot.*, VI, 1899, p. 91 sq., pl. VII.

(5) Reinach. — *Les carnassiers androphages dans l'art gallo-romain*. Cultes, mythes et religions, I, p. 279 sq. — Welter, *Le carnassier androphage sur un relief funéraire gallo-romain à Arlon*. *Rev. arch.*, 1911, I. p. 55 sq.— *Mon. Piot*, IX, p. 10, etc. — L'étude de Hubert, sur le *Carnassier androphage et le vase de Pundestrop*, paraîtra prochainement dans le *compte rendu du XIV^e^ Congrès internat. d'Antr. et d'Arch. préhist.*, II, 1914.

(6) Reinach. — *Cultes*, I, p. 285, référ., 286. — Le motif se poursuit, comme celui du carnassier androphage, jusque dans l'art roman (p. 290).

lion devient oiseau (1); celles de la Chimère grecque, ou des lions, se terminent par des serpents (2); celles des panthères bachiques se muent en feuilles de vignes (3), comme celle du Centaure du moyen âge (4); celles des Centaures, des sphinx ou des griffons, sur des reliefs gréco-romains, donnent naissance à des rinceaux (5), et la queue du lion, dans l'art musulman, se termine par un fleuron (6). Sans doute il faut, dans bien des cas, ne voir dans cette métamorphose que le caprice du décorateur, et tenir compte de la suggestion exercée par les appendices terminaux (7); mais il est certain que parfois le sens en est symbolique.

Les peintures égyptiennes montrent un monstre à corps de lion, à tête d'épervier, dont la queue est fleurie en lotus (8); des reliefs de terre cuite gréco-romains répètent ce type sous la forme d'un sphinx égyptien, dont la queue se termine par une fleur épanouie de lotus (9). Le sens est très net: le sphinx est l'image du soleil, et le lotus est la plante solaire: placée à la queue du sphinx, elle équivaut au lotus qui se dresse sur le front des divinités et qui n'est autre chose que la traduction figurée de la flamme, du nimbe lumineux des dieux, semblable aux langues de feu qui se posèrent sur le front des apôtres le jour de la Pentecôte (10). Il rappelle encore, ce lotus s'épanouissant à la queue du sphinx, les torches enflammées que l'on attachait à la queue des animaux, dans certains rites en relation avec les cultes du soleil. En Perse, à la fête de Sada, on attachait des brandons d'herbe sèche enflammée à la queue des animaux que

---

(1) *Rev. arch.*, 1908, II, p. 424.
(2) *Wienerjahreshefte*, 1911, p. 424. — Perrot, *Hist. de l'Art*, 9, p. 424, fig. 213.
(3) *Rev. arch.*, 1902, I, p. 332. — *Mon. Piot*, IX, p. 105.
(4) Ci-dessus.
(5) Reinach. — *Répert. de reliefs*, III, p. 336, 445.
(6) Migeon. — *Manuel d'art musulman*, II, p. 79.
(7) Deonna. — *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, II, p. 484. — id. *L'erreur et l'illusion, source de nouveaux thèmes artistiques*, p. 40. Dans les miniatures du moyen âge, jambages des lettres devenant des souris, oiseaux, démons, etc. Cabanès, *Mœurs intimes du passé*, III, p. 112.
(8) Maspéro. — *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, I, p. 85, fig.
(9) Reinach. — *Répert. de reliefs*, II, p. 296.
(10) Cf. mon article: *A propos de la main votive d'Avenches*. Indicateur d'Antiquités suisses (à paraître).

l'on chassait ; Samson, héros solaire (1), avait lâché dans les blés des renards ; torche brûlant en queue (2).

Mais voici un exemple qui n'est pas douteux : l'épi de blé qui termine la queue du taureau mithriaque, et qui sort parfois de son flanc blessé, signifie bien que les céréales et tous les végétaux sont nés du taureau divin, immolé par Mithra (3).

Devant de telles constatations, on peut admettre que les vases allemands à céréales, comme les vases grotesques que nous avons mentionnés, se rattachent bien à cette croyance.

*
* *

J'arrête ici ces rapprochements et ces hypothèses. Peut-être que les exemples que j'ai cités suffisent à prouver ce que j'ai voulu montrer : c'est-à-dire que la forme humaine ou animale, employée comme conduit ou récipient, n'a pas seulement aux origines une valeur prophylactique, mais que le liquide ou le solide qu'elle contint est assimilé en quelque sorte au sang divin et semble être produit par l'être dont le vase répète les traits.

---

(1) E. Reclus. — *Les Primitifs*, p. 117. — « Le renard au poil rutilant marque évidemment la chaleur estivale, que personifie aussi Samson lui-même » !

M. Reinach, qui cite d'autres exemples de ce procédé (*Cultes*, II, p. 116 ; IV, p. 158), y reconnait d'anciens rites agraires. En certaines contrées, on liait au bout d'une perche de la paille ou des herbes sèches enflammées, et l'on partait à travers les champs à ensemencer ces brandons, dont les flammèches et les cendres qui tombaient préservaient les moissons futures des chardons et de la nielle. Renel. *Les religions de la Gaule avant le Christianisme*, p. 373.

(2) Reinach. — *Samson*. — *Cultes*, IV, p. 148 sq.

(3) Cumont. — *Mystères de Mithra*, p. 186 sq. — *Dict. des Ant.*, s. v. Mithra, p. 1939.

ANALYSES DE MASSES RÉSINEUSES

provenant de Fouilles faites sur l'emplacement d'une agglomération gallo-romaine à Montcy-St-Pierre, dans les Ardennes.

PAR LE

Dr REUTTER (de Neuchâtel, Suisse),

Professeur Agrégé à l'Université de Genève.

M. V. Harlay, pharmacien à Charleville, m'ayant prié d'analyser certaines masses résineuses, découvertes au milieu d'objets gallo-romains, dans des travaux de terrassement faits à Montcy-Saint-Pierre dans les Ardennes, je me fais un plaisir et un honneur d'en donner ici les résultats analytiques et qualitatifs, n'ayant pu entreprendre une analyse quantitative de ces Parfums.

A. — Analyse de la Masse Résineuse N° I.

Cette masse forme un très gros morceau brun noirâtre extérieurement, noirâtre intérieurement, friable, très peu aromatique, donnant une fois pulvérisée une poudre brun noirâtre.

Celle-ci chauffée entre deux verres de montre émet premièrement des vapeurs blanches, irritantes pour les muqueuses, aromatiques, puis des vapeurs jaune blanchâtres et jaunâtres, d'odeur térébenthinée et bitumineuse. Cette poudre se dissout en minime partie avec une coloration jaunâtre dans l'acide chlorhydrique [solution ne prenant pas par addition d'ammoniaque une fluorescence bleutée ou verdâtre, donc absence de résines contenant de l'ombelliférone (ase fétide, galbanum, opoponax, etc.)], avec une coloration jaune brunâtre dans l'acide sulfurique (donc absence de Sandaracque, qui eut provoqué une coloration rouge sang) avec une coloration jaune brunâtre dans la potasse caustique (1).

---

(1) Dr L. Reutter. — *Analyses du Storax, du Bdellium, du Sagapène*, etc. — *Journal de Pharmacie et de Chimie*, 1913.

Elle se dissout en partie dans les dissolvants suivants : eau, éther, alcool, chloroforme, sulfure de carbone, abandonnant un résidu minime de silices et de matières végétales non déterminables.

1) *Sa solution aqueuse* jaunâtre, légèrement aromatique, neutre, renferme des traces minimes de chlorures, de sulfates, de carbonates, de tartrates de sodium, de potassium et de calcium, provenant probablement d'un vin, les anciens égyptiens additionnant souvent leurs parfums d'un vin afin de dissoudre certaines parties des résines utilisées, voir Dr L. Reutter « Des Parfums Egyptiens » (1).

Cette solution aqueuse ne renferme aucune trace de sucre, mais se précipite en un dépôt jaunâtre par addition d'une solution aqueuse de perchlorure de fer. Elle contient en outre du mucilage, précipitable par addition d'alcool en un dépôt blanc. Ce dernier peut provenir de l'encens, de la myrrhe, de la gomme ammoniaque ou de la gomme arabique, etc.

2) *Sa solution éthérée* jaune brunâtre limpide (donc absence de mastic qui l'eut rendue louche et dont toutes les réactions spécifiques sont négatives) est fluorescente en vert bleutée.

Parmi les résines provoquant une telle fluorescence, mentionnons les Baumes d'Illourie, de Gurjun, mais seul le premier de ceux-ci peut avoir été utilisé à la préparation de cette masse résineuse, car l'odeur émise après l'évaporation de cette solution éthérée, rappelle celle du Baume de Copahu ou Copahu africain. Cette odeur devient plus caractéristique au chaud, et rappelle aussi celle de la térebenthine.

Cette solution éthérée additionnée d'acide sulfurique forme à la ligne de contact des deux liquides un anneau rouge brunâtre, la solution éthérée se décolorant, la solution acide devenant jaune brunâtre ; additionnée d'acide nitrique, elle forme un anneau jaune verdâtre, d'acide chlorhydrique un anneau blanc jaunâtre, d'hypochlorite de soude un anneau blanchâtre, la solution éthérée devenant jaunâtre, la solution aqueuse restant incolore.

Elle ne se précipite pas par addition d'une solution aqueuse de perchlorure de fer et ne se colore pas en rouge violacé sous l'influence des vapeurs de Brome (donc absence de Myrrhe).

Toutes ces réactions sont négatives quant à la présence du mastic, de la sandaraque, du bdellium, de l'opoponax, de la myrrhe, de la gomme ammoniaque, ainsi que celles se rapportant aux résines précitées et au

---

(1) Dr L. Reutter. — Des Parfums égyptiens. — *Journal Suisse de Pharmacie et de Chimie*, Zurich, 1913; et *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine.*

Sang-de-dragon, qui se fut précipité sous forme de draco-albane par addition d'alcool dans la solution éthérée.

Cette solution éthérée, agitée avec une solution aqueuse de carbonate de soude, lui abandonne son acide cinnamique, avec une solution aqueuse de bisulfite de sodium sa vanilline, car ces solutions décantées, privées par la distillation de leur éther, émettent, par addition de permanganate de potasse et d'acide sulfurique l'odeur de l'Aldehyde benzylique, provenant d'une oxydation de l'acide cinnamique et par addition d'acide sulfurique l'odeur de la vanilline.

Nous devons en outre faire remarquer que, lors de la première agitation, il se dépose après avoir chassé l'éther une masse semi-liquide brunâtre rappelant sous beaucoup de points de vue, la masse obtenue lors de l'analyse de la résine de Cèdre (1).

3) *Sa solution alcoolique* de couleur jaune orange, à réaction neutre, se précipite en un dépôt jaunâtre par addition d'une goutte de perchlorure de fer, jaune orange par celle de bichromate de potasse, grisâtre par celle d'extrait de saturne. Elle forme à la ligne de contact des deux liquides par addition d'acide sulfurique un anneau jaune brunâtre (la solution alcoolique devenant jaune pâle, la solution acide restant incolore), d'acide nitrique un anneau jaune verdâtre (la solution alcoolique se décolorant, la couche acide devenant blanchâtre), d'acide chlorhydrique un anneau blanc jaunâtre, de potasse caustique un anneau jaune brunâtre, d'hypochlorite de soude aucun changement. Elle ne se colore pas en rouge violacé sous l'influence des vapeurs de Brome.

4) *Sa solution chloroformique* de couleur jaune brunâtre abandonne par l'évaporation un résidu rouge brunâtre, d'odeur bitumineuse, plus caractéristique au chaud.

Ce résidu fondu avec de la potasse caustique, donne une masse blanchâtre qui, traitée par de l'eau acidulée, émet des gaz d'hydrogène sulfuré provenant du soufre toujours contenu dans l'Asphalte ou Bitume de Judée. Il en est de même du résidu obtenu par évaporation de sa solution dans le sulfure de carbone (2).

Conclusions. — Nous pouvons donc présumer que les anciens Gallo-Romains préparèrent ce parfum à l'aide d'un mélange de *Storax* (dont toutes les réactions sont positives), de Térébenthine, d'Asphalte, qu'ils firent macérer dans un VIN du pays

(1) Dr L. Reutter. — *Analyse de la masse Résineuse provenant du Cedrus Libanotica.* — *Journal de Pharmacie et de Chimie*, août 1913.

(2) Dr L. Reutter. — *De l'embaumement avant et après Jésus-Christ.* — Vigot frères, éd., Paris, 1912.

(tartrates, sulfates, chlorures, etc.), et qu'ils additionnèrent d'Encens (mucilage), de Baume d'Illourie, et probablement de Résine de Cèdre. Ils n'utilisèrent pas le Natron, le déshydratant par excellence des anciens Egyptiens, qui, comme nous l'avons décrit dans notre livre « De l'embaumement avant et après Jésus-Christ », servait à la préparation de leurs momies.

Le miel (sucre), si souvent décelé précédemment, ne fut pas non plus utilisé.

B. — Analyse du Résidu Résineux N° II.

Cette masse très dure forme un morceau gris brunâtre extérieurement, noirâtre intérieurement, inodore. Elle donne, une fois pulvérisée, une poudre brun noirâtre faiblement aromatique qui, chauffée dans un verre à réactif, dégage premièrement des vapeurs blanches, aromatiques, irritant les muqueuses, et se déposant sur les parois froides du verre sous forme de petits cristaux incolores d'acide cinnamique, puis des vapeurs blanc jaunâtres et jaunâtres d'odeur térébenthinée et bitumineuse.

Elle se dissout en minime partie dans l'acide sulfurique avec une coloration jaune brunâtre, donc absence de la Sandaracque, avec une coloration identique dans la potasse caustique, avec une coloration jaunâtre dans l'acide chlorhydrique. Cette dissolution ne prend pas une fluorescence verdâtre ou vert bleutée par addition d'ammoniaque, donc absence de résines ou de gommes à ombelliférone.

Traitée successivement par de l'eau, par de l'éther, par de l'alcool, par du chloroforme, elle abandonne à ces divers dissolvants ses corps inorganiques solubles, ses résines et ses résènes, son asphalte laissant un dépôt minime formé d'impuretés minérales (silices) et de débris végétaux.

1) *Sa solution aqueuse*, jaune pâle, à réaction neutre, ne renferme ni sucre, ni natrone, mais des traces minimes de chlorures, de sulfates, de carbonates, de tartrates de sodium, de potassium et de calcium.

2) *Sa solution éthérée*, jaune brunâtre, limpide (donc absence de mastic), est fluorescente en vert.

Elle forme à la ligne de contact des deux liquides un anneau jaune brunâtre par addition d'acide sulfurique (la couche éthérée se décolorant) tandis que par addition d'acide nitrique, d'acide chlorhydrique, d'une

solution aqueuse d'hypochlorite de sodium, elle ne forme pas d'anneau. Les vapeurs de Brome ne la colorent pas en rouge violacé ni le perchlorure de fer en vert.

Une partie de cette solution éthérée, évaporée, abandonne un résidu jaune brunâtre (et non brunâtre comme dans la précédente analyse), d'odeur rappelant au chaud celle de la térébenthine et du baume de Copahu africain, dont toutes les autres réactions spécifiques sont positives.

Une partie de cette solution éthérée, agitée avec de la soude caustique décinormale abandonne à cette dernière son acide cinnamique, car décantée, privée par la distillation de son éther, additionnée de quelques gouttes d'une solution aqueuse de permanganate, de potasse et d'acide sulfurique, cette solution émet l'odeur caractéristique de l'Aldéhyde benzylique.

3) *Sa solution alcoolique* de couleur jaunâtre, à réaction neutre, forme à la ligne de contact des deux liquides par addition d'acide sulfurique un anneau blanc verdâtre, d'acide nitrique un anneau blanc jaunâtre, d'acide chlorhydrique un anneau blanc jaunâtre, d'hypochlorite de soude un anneau blanc, tandis que par addition de soude caustique il ne se forme pas d'anneau. Le brome la colore en jaune, le perchlorure de fer la précipite en un dépôt jaunâtre, la solution aqueuse de bichromate de potasse en un dépôt jaune orange, l'extrait de saturne en un dépôt grisâtre.

4) *Sa solution chloroformique*, de couleur rouge brunâtre, abandonne par l'évaporation un fort dépôt de même couleur, d'odeur bitumineuse.

Conclusions. — Nous pouvons donc présumer que les anciens Gallo-Romains préparèrent cette masse résineuse à l'usage de leurs cultes à l'aide de Styrax ou de Storax, de Baume d'Illourie, de Térébenthine, d'Asphalte, macérés dans du Vin, mais qu'ils ne l'additionnèrent pas d'Encens, de Mastic, de Sandaracque, d'Ase fétide, de Galbanum, d'Opoponax, de Bdellium, de Sang-de-Dragon, de Gomme Ammoniaque, de Myrrhe, d'Aloès, de Résine de Cèdre, de Baume de La Mecque, etc. etc., dont toutes les réactions spécifiques sont négatives.

C. — Analyse de la Masse Résineuse N° III.

Cette masse, formant un gros morceau gris brunâtre extérieurement, brun noirâtre intérieurement, renferme de nombreuses particules végétales et donne une poudre noire brunâtre inodore.

Chauffée dans un verre à réactif, elle émet premièrement des vapeurs blanches, aromatiques, irritant les muqueuses, puis après s'être boursoufflée des vapeurs jaunâtres d'odeur térébenthinée et bitumineuse.

Elle ne contient pas de sandaracque, car elle se dissout avec une coloration jaune brunâtre et non rouge sang dans l'acide sulfurique, ni de résines à ombelliférone, car sa dissolution dans l'acide chlorhydrique de couleur jaunâtre ne devient pas fluorescente en vert par addition d'ammoniaque.

Elle se dissout en minime partie dans l'eau, en plus grande partie dans l'éther et dans l'alcool, presque complètement dans le chloroforme, abandonnant, ces dissolvants étant utilisés successivement, un résidu formé d'impuretés végétales et minérales non analysables.

1) *Sa solution aqueuse*, de couleur jaune pâle, très légèrement aromatique, renferme des traces de chlorures, de sulfates, de carbonates, de tartrates de sodium, de potassium et de calcium, mais non du glucose ou des corps mucilagineux.

Elle ne contient pas de Henné, ainsi que les solutions aqueuses provenant des analyses précitées, car additionnée d'une goutte de perchlorure de fer, elle ne se précipite pas en un dépôt volumineux jaune brunâtre, soluble dans l'acide nitrique

2) *Sa solution éthérée* ne donnant pas les réactions caractéristiques de la gomme Ammoniaque, de la Myrrhe, du Mastic, de l'Obiban, de l'Ase fétide, du Galbanum, de l'Opoponax, du Bdellium est rouge brunâtre, limpide, fluorescente en vert.

Elle forme par addition d'acide sulfurique un anneau rouge brunâtre à la ligne de contact des deux liquides (la couche éthérée se décolorant, la couche acide devenant jaune brunâtre), d'acide nitrique, d'acide chlorhydrique, d'hypochlorite de soude aqueux, aucun changement. Les vapeurs de Brome la colorent en jaune, le perchlorure de fer en jaune.

Evaporée, elle abandonne un résidu jaune brunâtre, qui au chaud émet une odeur de térébenthine et de Copahu africain. Les réactions caractéristiques à ce dernier corps sont positives.

Agitée avec une solution aqueuse de carbonate de soude, elle ne donne pas un dépôt brunâtre mais une solution jaunâtre qui, chauffée, puis additionnée de quelques gouttes d'acide sulfurique et de permanganate de potasse aqueux, émet l'odeur caractéristique de l'Aldehyde benzylique provenant de l'acide cinnamique toujours contenu dans le Styrax et dans le Storax. Cette réaction est si intense que la solution de permanganate de potasse se réduit déja au froid.

3) *Sa solution alcoolique*, de couleur jaune orange, à réaction neutre, forme par addition d'acide sulfurique à la ligne de contact des deux liquides un anneau jaune brunâtre (la couche alcoolique se décolorant) d'acide nitrique un anneau blanc jaunâtre, d'acide chlorhydrique un anneau blanc jaunâtre, d'hypochlorite de sodium un anneau blanc jaunâtre, mais elle ne se colore pas en rouge violacé sous l'influence des vapeurs de Brome.

Le perchlorure de fer y précipite un petit dépôt jaunâtre, le bichromate de potasse un petit dépôt orange, l'extrait de saturne un petit dépôt grisâtre.

4) *Sa solution chloroformique*, de couleur rouge brunâtre, renferme aussi du soufre, car le résidu obtenu par évaporation de celle-ci, possède une odeur bitumineuse et dégage après fusion avec de la potasse caustique et acidification de sa solution aqueuse des gaz d'Hydrogène sulfuré.

Conclusions. — Nous pouvons donc présumer que ce parfum gallo-romain fut préparé à l'aide d'un mélange de Styrax, d'Asphalte, de Résine de Térébenthine et de Baume d'Illourie, macérés dans un Vin, peut-être aromatisé à l'aide de végétaux non déterminables.

Conclusions générales. — Nos pères, les anciens Gallo-Romains utilisaient, comme nous sommes déjà parvenu à le prouver pour ceux habitant les Cévennes et la Vendée (1), des Aromates dans les cérémonies de leurs cultes, suivant en ceci l'exemple de leurs vainqueurs, les Romains, qui avaient accepté les coutumes égyptiennes. Ceux des Ardennes, par contre, se servaient d'autres résines, tel le Baume d'Illourie, car, jusqu'ici, nous n'avions jamais obtenu de solutions éthérées fluorescentes.

Embaumaient-ils aussi leurs morts. Nous nous permettons d'en douter, à moins que leurs momies n'aient servi de médicaments à leurs arrières-petits-enfants, comme nous sommes parvenu à le démontrer pour les Momies égyptiennes dans notre livre : « De la Momie ou d'un médicament démodé » (2) ! Le sucre décelé précédemment peut aussi provenir du miel, dont Pline parle souvent comme d'un excipient des Parfums Romains.

---

(1) Dr L. Reutter. — *Des Parfums gallo-romains de la Vendée.* — *Homme Préhistorique*, 1913, Paris.

(2) Dr L. Reutter. — *De la Momie ou d'un médicament démodé.* — *Bulletin des Sciences pharmacologiques*, Paris, 1913.

Analyse de la Résine Carthaginoise X

entourant le corps embaumé d'un Prêtre Phénicien.

PAR LE

Dr REUTTER (de Neuchâtel, Suisse),

Professeur Agrégé à l'Université de Genève.

Cette résine, découverte dans un sarcophage carthaginois par le Révérend Père Delattre, Membre correspondant de l'Institut de France, formait un bloc, pesant 130 gr. Cette masse était dure et friable à froid, molle et élastique à chaud, d'odeur aromatique et térébenthinée.

Sa face extérieure, parsemée de petits cristaux brillants et saupoudrée d'une poussière gris jaunâtre, était matte jaune brunâtre, tandis que sa face interne était jaune verdâtre.

Cette résine, chauffée dans un verre à réactif dégageait des vapeurs blanches, irritant les muqueuses, qui se déposaient sur les parois froides du verre sous forme de petits cristaux solubles dans l'eau bouillante, donnant toutes les réactions spécifiques de l'acide cinnamique. Ce dernier provient du Styrax, dont toutes les réactions spécifiques sont positives (1). Elle est en majeure partie soluble dans l'éther, l'acétone, qui deviennent troubles, dans l'alcool éthylique et méthylique, presque tout à fait soluble dans l'essence de térébenthine.

Elle se dissout avec une coloration rouge sang, dans l'acide sulfurique, jaune brunâtre, dans l'ammoniaque et dans la potasse caustique.

Les réactions spécifiques des baumes de Gurjun, d'Illourie, de la Mecque, des Résines à ombelliferone (Ase fétide, Galbanum, Sagapène), de la Myrrhe, du Sang de Dragon, des résines à mucilage (Myrrhe; Encens), du Bdellium, de l'Opoponax, du Mastic, etc., sont toutes négatives, tandis que celles du Sthorax sont dubitatives.

---

(1) Dr L. Reutter. — *De quelques réactions spécifiques au Mastic, au Bdellium, à l'Encens, au Storax, à l'Opoponax, à la Sandaracque. — Journal suisse de Chimie et de Pharmacie*, 1913.

Cette massse, soumise à la distillation aux vapeurs d'eau, donne une huile essentielle d'odeur térébenthinée, mentholée et thymolée; elle pèse 10 gr., 5. Soumise à l'action du froid, elle dépose de petits cristaux, d'odeur mentholée et thymolée. Sa densité à 15° est de 0,8805; son pouvoir rotatoire (tube de 100) + 6°15; son indice de réfraction à 20°, 1.471.

L'eau du matras, surnageant au-dessus de la couche résineuse, de couleur jaune doré, à réaction acide renferme de l'acide cinnamique et un corps amer, qui se précipite en un dépôt jaune brunâtre par addition de perchlorure de fer, jaune par celle de bichromate de potasse et grisâtre par celle d'acétate de plomb.

Cette eau ne contient ni sucre, ni glucose, réduisant la solution de Fehling, ni mucilage; ni natron, sa réaction étant acide.

Cette masse résineuse se dissout en majeure partie dans l'éther et dans l'alcool. Sa solution éthérée jaune dorée, agitée successivement avec des solutions aqueuses de carbonate d'Ammonium, de carbonate de Sodium, de bisuflite de Soude, de potasse caustique, que l'on décante ensuite et que l'on verse dans de l'eau acidulée, abandonne : 1° son acide cinnamique, fondant à 133° ; 2° sa vanilline et 3° des acides résineux, dont voici les principaux :

a) de l'*acide Libalique* (1), fondant à 92°5.

0,085 gr. de substance soumis à l'analyse élémentaire donnent 0,2207 gr. CO_2 et 0,0742 gr. H_2O, correspondant à

C = 70,38	et à la formule	qui exige en °/°
H = 9,7	$C_{24}H_{38}O_5$	C = 70,9 °/°
		H = 9,3 °/°

b) de l'*acide Pistacolique* (2) ; cristaux fondant à 149°, car 0,1362 gr. de substance donnent 0,3799 gr. CO_2 et 0,1238 H_2O, qui en °/°

donnent	et à la formule correspondant,	qui, exige en °/°,
C = 76,07	$C_{24}H_{42}O_3$	C = 76,0 °/°
H = 10,09		H = 11,1 °/°

c) de l'*acide* (a) *Pistacolique*, qui fond entre 92° et 93° ;

---

(1) Dr L. Reutter. — *Analyse de la Résine de Liban Sehami. — Journal de Pharmacie et de Chimie*, 1913.

(2) Dr L. Leutter. — *Analyse de la Résine du Pistacia terebinthus. — Journal suisse de Pharmacie et de Chimie*, 1913.

0,910 gr. de substance donnent 0,2496 gr. CO_2 et 0,0837 gr. H_2O, correspondant à

C = 74,31 %	et à la formule	qui exige
H = 10,15 %	$C_{19}H_{30}O_3$	C = 74,5 %
		H = 9,8 %

d) de l'*acide B Pistacolique*, fondant entre 146° et 148°, car 0,1407 gr. de substance donnent 0,3917 gr. CO_2 et 0,1281 gr. H_2O. correspondant

en % à	à la formule	qui exige en %
C = 75,79	$C_{21}H_{34}O_3$	C = 75,44
H = 10,11		H = 10,1

e) de l'*acide du Sandaracque* (1), car 0,1526 gr. de substance donnent 0,4304 gr. CO_2 et 0,14 gr. H_2O, correspondant à

C = 76,91
H = 11,8

Ces cristaux fondent à 143°.

f) du *Styrol*, dont toutes les réactions caractéristiques sont positives.

g) du *Storesinol* (2), car 0,0981 gr. de substance donnent 0,2769 gr. CO_2 et 0,0893 gr. H_2O correspondant

	à la formule	qui exige
C = 76,99	$C_8H_{13}O_7$	C = 76,8
H = 10,11		H = 10,09

Toutes les réactions caractéristiques à ce corps sont positives. Nous ne donnons pas ici les résultats analytiques qui sont dubitatifs ou ne correspondent à aucun acide résineux obtenu chimiquement pur.

Nous pouvons donc présumer que cette Résine carthaginoise était formée d'un mélange : de *Résine de Syrie*, de *Térébenthine de Chios*, de *Sandaracque*, et de *Styrax*, comme les résultats qualitatifs le démontrent. — Ce mélange ne fut pas additionné d'Asphalte (si souvent décelé dans les masses égyptiennes), ni de Vin de Palmier, ni de Natron, produits toujours utilisés par les Anciens Egyptiens pour la préparation de leurs masses ou de leurs momies [voir notre Livre de l'Embaument avant et après Jésus Christ] (2).

(1) et (2) Tschisch. — *Die Harze und die Harzbehälte*. — Leipzig, 1906' fol. 535.
(2) Dr L. Reutter. — *De l'Embaumement avant et après Jésus Christ*. — Vigot frères, éd., Paris, 1912.

UNE STATION PRÉHISTORIQUE A MALEMORT

PAR

Hippolyte JEAN [Malemort, Vaucluse] (1).

La sagacité d'un archéologue distingué vient de découvrir, au levant du Château de Saint-Félix, un gisement préhistorique, qui réserve peut-être bien des surprises aux historiographes du Comtat. Ces découvertes sont le fruit de patientes études, dirigées avec un esprit très avisé par M. Marius Sage, le facteur-receveur des postes, qui consacre à la science, avec un zèle digne d'éloges, tous les loisirs de sa charge. — Ce n'est pas sans intérêt que nous avons visité le musée archéologique, qu'il a constitué de toutes pièces depuis son séjour ici.

Aujourd'hui, ses investigations se sont portées sur la colline de La Gardi, petit mamelon rocheux, très boisé, qui domine d'un côté le château de Saint-Félix, ancienne résidence d'été des évêques de Carpentras; de l'autre, le domaine délicieusement ombragé d'Unang, propriété de Mme la marquise de Soissans, et le lit de la Nesque, à l'endroit où ce torrent court entre deux parois gigantesques, dont l'une porte la grotte fameuse du « Gros-Pata ».

Cette position était toute indiquée pour des études préhistoriques, dont les premiers éléments, du reste, se manisfestaient en très grande quantité sous la forme d'outils en pierre polie, chaque fois que le soc de la charrue remuait l'humus dans les parties cultivées de la colline. Aussi M. Sage ne tarda-t-il pas à constater, dans un champ appartenant à M. Bonnet, l'un des plus sympathiques rentiers de Malemort, les traces d'une station préhistorique, avec un « oppidum » gallo-romain. Il nous montre, avec un légitime orgueil, des fragments de poterie grossière, faite avec des pâtes argileuses, mélangées à du calcaire particu-

(1) *Petit Marseillais*, 2-10-13.

lièrement blanc. Ces fragments de poterie se distinguent par leur forme et leurs anses mamelonnées; quelques-uns sont striés et marqués d'un travail à la main assez sommaire.

Dans les monceaux de trouvailles exposées sur la table de l'archéologue, les outils en silex sont très nombreux et affectent les formes les plus diverses. Nous voyons encore des minuscules couteaux de diverses dimensions et de couleurs très variées, des javelots, des disques bien retaillés, des pierres de jet, des burins, une lancette en silex brun, avec dents de scie. Cette pièce est rare dans la station, nous dit M. Sage ; mais elle est surtout belle de composition.

Ce que nous trouvons de plus curieux, c'est une perle de collier, percée et aplatie, faite avec une espèce de grès luisant, de couleur grise, et une autre pièce d'ornement en quartz transparent, taillée en forme d'icosaèdre allongé. Cette pièce est mutilée ; elle a pu être une boucle d'oreille ou une perle de collier.

Il y a aussi, dans les gisements de La Gardi, des dents d'animaux de colossale grosseur et d'un ivoire très résistant : dents d'aurochs sans doute importées par la colonie pour la fabrication des ornements et des bijoux. Mais l'ensemble de tous ces vestiges concourt à établir d'une façon certaine que cette région a été habitée par l'homme de la pierre. — Parmi d'autres cabanes de construction moderne se trouve un *bastion, dont les murs trés épais sont bâtis en pierre sèche*. Dans tout son rayon de protection existent encore des tombes antiques, que des fouilles plus approfondies permettraient sans doute de retrouver en plus grand nombre et mieux conservées que celles que l'on a découvertes déjà presque à fleur de terre, et autour desquelles se trouvent des fragments d'os humains calcinés et de la matière cendreuse, à laquelle sont mélangés des débris de poteries brûlées.

Quelle que soit, pour l'instant, l'importance de ces découvertes archéologiques, elles sont le digne couronnement de recherches scientifiques dont il faut féliciter leur auteur. Leur collection est très curieuse au point de vue historique et pourra servir à préciser dans quelles conditions s'arrêtèrent sur cette *défense naturelle* des escarpements de la Nesque les tribus anciennes qui remontaient sans doute ce torrent.

BULLETIN

L'existence de l'Homme tertiaire, démontré par l'Anatomie.

Mon excellent confrère et ami, M. le Dr Siffre, vient de publier une plaquette fort intéressante (1), dont la conclusion philosophique doit être celle-ci : « Il résulte de l'étude des *Petites Molaires*, temporaires et permanentes, de l'Homme, et en particulier de la *première* d'entre elles, qu'il a dû exister un Etre, intermédiaire entre les Singes anthropoïdes les plus proches de l'Homme [*Chimpanzé*] et l'*Homo Heidelbergensis.* » — Sinon, il serait impossible de rien comprendre à cette première petite molaire !

Or, comme, pour chercher « *en dessous de Mauer* », ainsi que dit M. Siffre, il faut tomber du Quaternaire le plus inférieur dans le *Tertiaire*, on doit conclure de là que l'Etre, intermédiaire entre le Chimpanzé et l'Homo Heidelbergensis, qui doit être plutôt un *Hominien* qu'un *Anthropoïde*, ne peut être cherché que dans le *Tertiaire*.

M. Siffre a ajouté : « Cet être doit avoir une première petite molaire permanente, peu différente de celle qu'il avait pendant la période temporaire de la première Dentition, dont la forme est si près de cette première molaire du singe ». — Il ne reste plus qu'à retrouver ce *Préhominien*, qui existe, on le voit désormais, d'une façon indubitable (2)....

Ces recherches viennent confirmer ce que j'ai avancé, il y a quelque temps déjà (3) : à savoir que l'Anatomie humaine est, à

---

(1) A. Siffre. — *Les caractères hominiens de la première prémolaire inférieure.* — Paris, 1913, in-8°.

(2) Marcel Baudouin. — *L'Homme préhistorique inconnu.* — *Æsculape*, Paris, 1911.

(3) Marcel Baudouin. — *Le canal rachidien à la région lombaire chez l'Homme.* — *Arch. prov. de Chirurgie*, Paris, 1913, n° 5, p. 285.

elle seule, capable de démontrer, dès aujourd'hui, *que l'Homme dérive d'un Animal quadrupède*, et que cette *transformation ne peut s'être produite que bien avant l'époque Quaternaire*, c'est-à-dire au moins à la fin du Tertiaire, si l'on tient compte du nombre d'années qu'il a fallu pour transformer l'*Homo Heidelbergensis* en *Homo sapiens*, quoiqu'il ne s'agisse là probablement que d'une seule et même espèce.

Il me faut donc remercier M. Siffre d'avoir apporté une preuve d'un grand poids à la théorie nouvelle que je défends.

M. B.

VARIÉTÉS

Les fouilles sous-marines de Mahdia.

M. Merlin, Directeur des antiquités de la Tunisie, a fait récemment connaître à l'*Acad. des Inscript.* les résultats des fouilles sous-marines qui ont été effectuées sous sa direction au printemps 1913, dans les restes du vaisseau qui a coulé, voici deux mille ans, sur la côte d'Afrique, à Mahdia, et qui a déjà fourni tant d'œuvres d'art, d'une importance considérable.

M. Merlin a décrit longuement et minutieusement les trésors artistiques que les scaphandriers ont tiré des flots où ils ont séjourné plus de vingt siècles. D'intéressantes photographies qu'il a soumis à l'examen de l'Académie donnent notamment l'image d'une superbe Statuette d'*Hermès* en bronze, haute d'environ 30 centimètres, d'un charme exquis; celle d'un buste de *Bacchante*, plein de grâce; celle d'un superbe *lévrier* surprenant de vie et d'expression ; celle d'un satyre dansant, etc.

D'autres photographies représentent des *vases* superbes, aux formes les plus diverses, des coupes, des cratères ornés, des lampadaires, des objets de toilette et des bijoux d'un art délicat, qui font l'admiration de tous. Enfin, l'attention n'est pas moins retenue par la reproduction de l'image de nombreux fragments de meubles, de celles de vases, de colonnes, de coffres, de lingots estampillés de marques latines et d'objets les plus divers, qui ont été retirés méthodiquement des flancs du navire.

Les fouilles de Bône (Algérie).

Des ouvrages de dragage entrepris dans le port de Bône ont mis à jour ces temps derniers des œuvres d'art, qui offrent une analogie frappante avec celles de Mahdia. On est donc en droit de se demander s'il n'y a pas eu plusieurs navires chargés de ces richesses, provenant vraisemblablement d'un pillage.

La Préhistoire dans la vallée du Rhône.

Peu de vallées ont suscité plus d'études que la vallée du Rhône aux environs de Lyon. Falsan et Chantre ont cherché les limites du glacier rhodanien en 1877. Des recherches toutes récentes viennent d'être faites par M. Ch. Déperet sur l'histoire du Rhône dans la région lyonnaise et communiquées à l'Académie des Sciences.

M. Déperet distingue deux époques principales : la période des *alluvions pliocènes* ; puis celle des *alluvions quaternaires*. Dans la première, il s'est formé *trois terrasses :* l'une de 215 mètres de hauteur; la seconde de 140 à 145 mètres; la troisième de 120 à 125 mètres. Cette dernière contre les Dombes.

A l'époque des *alluvions quaternaires*, M. Ch. Déperet a reconnu une terrasse, haute de 90 à 95 mètres, qui a été ravinée jusqu'au fond des vallées actuelles par le *Glaciaire Rissien*. Le glacier du Rhône aurait envahi la région lyonnaise à la *fin* du quaternaire, par conséquent à une époque relativement récente (*Le Temps*).

La Préhistoire du Fleuve Le Nil et du Canal de Suez.

A une récente séance de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, M. J. Couyat-Barthoux a fait l'exposé des résultats de ses recherches dans la vieille Egypte. Pour obtenir des données précises, M. Couyat-Barthoux procéda à des *sondages* et à des *coupes de terrain*, qui lui permirent de relever des traces incontestables de la *formation géologique du Nil*, le plus ancien fleuve connu et en même temps l'un de ceux dont la formation est des plus récentes. Au cours de son évolution, il a conservé pour élément caractéristique de sa flore le *Lotus rose*. En attribuant aux Perses l'importation de cette jolie plante, on commet donc une véritable iniquité. Cinq routes anciennes sont encore reconnaissables dans le voisinage de Suez. Elles relièrent la mer Rouge à la Basse-Egypte et à Peluse. L'une devait dater au moins du règne de Ramsès II, car deux stèles anciennes ont été exhumées. Or cette route traverse les *Lacs amers*, qui étaient donc à sec à cette époque. Il faut remonter à une époque antérieure à l'apparition de l'homme pour trouver la com-

munication si discutée de la mer Rouge avec la Méditerranée. Pour l'histoire de Moïse et de Pharaon, elle reste encore dans le domaine biblique. Au cours de la période historique, les deux mers se sont maintenues dans leurs limites actuelles ; toutefois le rivage de la Méditerranée subit une oscillation, qui, après l'avoir exhaussé, le livre de nouveau à l'envahissement des eaux. — Il y aurait donc un dénivellement d'un mètre et demi, auquel est due l'immersion des faubourgs de Tunis et de Peluse.

Une histoire de « Loup-Garou ».

Les Alpes styriennes ont possédé leur loup-garou. C'est du moins ce que raconte la « Gazette de Voss », un journal fort sérieux. Depuis plusieurs semaines, une bête de forte taille, dont on ne pouvait déterminer la nature exactement, au pelage fauve, causait des ravages parmi les troupeaux de moutons du pays. C'est en vain que l'on a essayé de la poursuivre. La bête disparaissait toujours, laissant les habitants plus affligés que jamais. Un groupe de cinq chasseurs résolut d'en finir avec cette bête fantastique. Un garde-chasse se posa à l'affût, pendant que ses camarades se tenaient non loin de lui. Brusquement on vit apparaître l'animal ; mais, à sa vue, le garde-chasse fut pris d'une telle épouvante qu'il laissa tomber son fusil et cria à ses camarades : « Sauvez-vous aussi vite que possible... Nous sommes perdus .... ». — De la tête à la queue, l'animal mesurait environ deux mètres !

Uxellodunum et Le Puy d'Issolud.

Les fouilles d'Uzerche et la situation de l'Uxellodunum de la conquête romaine continue à être discutées. Il s'est fondé à Uzerche une société d'études, qui a entrepris, voici plusieurs mois, les fouilles nécessaires à l'éclaircissement du problème. *Cinq* camps ont été ainsi découverts autour du vieil Oppidum. La société, dont l'action est demeurée jusqu'ici purement privée, espère provoquer bientôt la réunion sur les lieux d'un congrès de savants et lui soumettre le résultat de ses travaux. D'ores et déjà on ne peut nier l'intérêt de ces recherches ; et, lorsque MM. J. Brousse et L. Lejeune établissent dans une brochure récente que *Puy d'Issolu n'est pas Uxellodunum*, il faut bien reconnaître qu'ils ruinent à peu près complètement le bien-fondé de la décision de Napoléon III, installant la « forteresse gauloise » dans cette localité ! — Reste à prouver qu'Uzerche est plus qualifiée. Les fouilles qu'on a eu la sagesse d'entreprendre et auxquelles le gouvernement et les corps scientifiques pourraient heureusement s'intéresser, apporteront la clarté désirable.

Le *Temps* a reçu à ce propos la lettre suivante :

« Dans le *Temps* du 13 septembre, nous avons lu ce que voici : « Quant à l'origine du nom d'Uzerche et à la ville elle-même, cette cité n'est autre, sans doute, que l'Uxellodunum de César » ; et, se référant au travail récent de MM. Brousse et Lejeune, votre collaborateur affirmait que « Uzerche présente seule les conditions topographiques requises ». Justement ému de ces affirmations, le Comité d'initiative de Vayrac, qui, avec la plupart des savants, croit retrouver *Uxellodunum* au *Puy-d'Issolud*, vous prie d'accorder l'hospitalité de vos colonnes aux observations suivantes. Le nom d'Uzerche ne peut venir d'Uxellodunum ; le savant linguiste M. J.-M. Meunier a montré récemment qu'Uxellodunum devait donner Issolud ; et son étude est restée sans réplique. Au reste, MM. Brousse et Lejeune, dans la brochure à laquelle vous faites allusion, avouent trouver quelque peine à faire dériver Uzarca d'Uxellodunum. Rien n'indique, d'autre part, qu'Uzerche soit l'antique oppidum. Elle ne répond pas à la donnée principale, la plus précise des *Commentaires* : elle n'est ni sur le territoire ni sur les limites du Quercy. Elle ne peut montrer aucune fontaine, correspondant aux données du texte latin. Enfin, contrairement à ces mêmes données, elle est enserrée dans la boucle d'une rivière. Le *Puy-d'Issolud* a pour lui la linguistique, la tradition orale qui ne remonte pas, comme le veulent MM. Brousse et Lejeune, qu'au temps de Napoléon III, l'opinion générale des savants, une concordance exacte avec le texte latin dans les conditions topographiques. Enfin — et c'est le fait contre lequel rien ne prévaut jusqu'ici et rien ne prévaudra probablement — les fouilles y ont fait retrouver la galerie détournant les eaux d'une fontaine coulant au pied des remparts ; cette galerie, retrouvée lors des fouilles faites sur l'ordre de Napoléon III, a été suivie, hier encore, sur une longueur d'environ quarante mètres. Les fouilles de de 1865-1869 avaient fait retrouver encore des fers de flèche, des fragments de bracelets, des débris de poterie gauloise ; ces mêmes objets se retrouvent dans les fouilles exécutées cette année. La brochure de MM. Brousse et Lejeune et les fouilles commencées à Uzerche ne nous obligent nullement à abandonner la solution jusqu'ici admise de la question d'Uxellodunum : *Uxellodunum est le Puy-d'Issolud* ».

Docteur G. Mézard,
Président de la Commission technique du Comité d'initiative de Vayrac (Lot).

Ajoutons simplement qu'actuellement on recherche Uxellodunum à Luzech, et qu'on n'a peut-être pas tort (Fouilles A. Viré, 1913).

NÉCROLOGIE

M. François JOMINI (Avenches, Suisse).

M. François Jomini, Conservateur du Musée d'Avenches (Suisse), est mort récemment (4 janvier 1913). Né à Payerne en 1828, il fut appelé à Avenches en 1856. Elu directeur du Musée en 1901, il fit souvent faire des fouilles dans ses propriétés.

L'*Anzeiger* suisse a publié plusieurs de ses travaux, ainsi que le *Journal d'Avenches* et les Bulletins de l'Association *Pro Aventico*.

NOUVELLES

Le Menhir de Milly (Meuse). — Les journaux annoncent qu'une fouille a été faite au pied du Menhir de Milly (Meuse). — Elle aurait mis au jour une pierre, sur laquelle étaient sculptés des « *signes solaires* ».

S'agirait-il là d'une *Pierre à Cupules ?* — Il serait intéressant de le savoir.

Rappelons qu'à Avrillé (Vendée), M. le Dr M. Baudouin a trouvé deux fois des Pierres à Cupules apportées, au voisinage d'importants Menhirs.

Ajoutons que le Menhir est appelé *La Hotte du Diable* et que les auteurs y voient une pierre « d'origine inconnue » !

Musée d'Avenches (Suisse). — M. Grau, professeur au Collège, est nommé conservateur, en remplacement de M. Jomini, décédé.

Les Fouilles dans la Nouvelle Grèce. — On annonce que des fouilles archéologiques vont commencer sur de très nombreux points des territoires, attribués par le traité de Bucarest à la Grèce. La *Société archéologique d'Athènes* a décidé d'entreprendre de grands travaux d'explora-

tion du sous-sol à Pella, sur l'emplacement de la première capitale macédoniene, et à Amphipolis, au pied du Panghaion, ainsi qu'à Cassope, en Epire. — De son côté l'*Ecole française d'Athènes* a sollicité et obtenu l'autorisation d'explorer Philippes, en Macédoine, où elle avait déjà effectué quelques travaux de fouilles sous le second Empire. — L'*Institut allemand* continuera également les recherches commencées à Dodone par M. Garapolos. Le Gouvernement grec a posé seulement quelques conditions aux Ecoles étrangères. Les expropriations des terrains des fouilles seront à la charge des explorateurs et non pas de l'Etat grec. Enfin les recherches ne seront pas limitées aux points où elles promettent d'être des plus fructueuses, mais devront être poursuivies jusqu'à épuisement complet des terrains concédés.

L'Administrateur-gérant : J. GAMBER.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XIe ANNÉE — 1913.

Tome XI. — N° 11. — NOVEMBRE 1913.

A PROPOS DU PHALLUS EN BOIS DE RENNE
DE L'ABRI BLANCHARD
Commune de Sergéac (Dordogne).

PAR

Raoul MONTANDON (Genève).

Dans la riche moisson de pièces paléolithiques, recueillies par M. Louis Didon, à l'Abri Blanchard des Roches, commune de Sergéac, figure un *Phallus, en bois de renne*. Cet objet, décrit et figuré par son inventeur dans la monographie très complète qu'il a donnée de cette station, a été classé dans la catégorie des « objets indéterminés » (1).

Obéissant ainsi à un scrupule de conscience, dont nous ne saurions, lui tenir rigueur, M. Didon reconnaît toutefois que, pour lui aussi bien que pour tous les préhistoriens qui ont examiné cette pièce, sa détermination ne saurait être douteuse; et ce serait bien un Phallus, qu'auraient livré les couches *aurignaciennes* de l'Abri Blanchard.

Ceux qui ont eu l'occasion d'examiner cet objet dans les vitrines du Congrès de Genève (2) auront sans doute conclu comme M. Didon, et reconnu dans cette curieuse sculpture la représentation plastique d'un membre viril, façonné dans un bois

(1) L. Didon. — *L'Abri Blanchard des Roches* (Commune de Sergéac) : *Gisement aurignacien moyen.*— Périgueux, 1911.— *Bul. S. P. F.*, 1911, p. 297.
(2) *Congrès intern. Anthr. et Arch. Préhist.*, Genève, XIVe sess., sept. 1913.

de renne. M. Didon accorde à cette découverte une certaine importance, parce que, dit-il, « elle permet de faire remonter à la plus haute antiquité la probabilité d'un *Culte*, dont était l'objet l'organe génital masculin »; et M. Didon étaye son dire du fait qu'un certain nombre de gravures retrouvées à proximité de cette pièce paraissent représenter des *Vulves*. Il rappelle en outre les bonshommes ityphalliques d'Altamira, du Lortet et du Mas d'Azil, ainsi que le bâton troué à tête biphallique de Gorge d'Enfer et du Placard.

Sans vouloir diminuer la valeur de cette hypothèse, d'un Culte phallique à l'époque aurignacienne, hypothèse qui, en somme, peut se soutenir, nous voudrions relever cependant ce qui semble en contradiction avec cette manière de voir, et proposer, à la lumière des données ethnographiques, une explication, qui, pour être plus réaliste, n'en est peut-être pas moins acceptable. Si l'on suppose un culte phallique à l'époque aurignacienne, il faut admettre *a priori* que les hommes d'alors avaient établi la relation entre le *coït* et la *conception*. Ce qui n'est rien moins que prouvé !

Nous savons en effet qu'un certain nombre de populations primitives australiennes ignorent encore aujourd'hui les causes réelles de la fécondation et l'attribuent à des agents physiques, tels que le vent, ou à l'esprit des ancêtres logés dans des corps bruts ou animés (1).

M. Salomon Reinach, dans une communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (2), a mis en lumière ces croyances de tribus australiennes, qui, ignorant les causes naturelles de la conception, l'attribuent à des « Ratapas », embryons flottant dans l'air, invisibles à tous autres que les magiciens et qui fréquentent surtout certains rochers ou mares. Ces ratapas seraient, à leurs yeux, les causes uniques de la conception.

Si, comme le pense M. Salomon Reinach, les populations de

---

(1) Cf. F. von REITZENSTEIN. — *Der Kausalzusammenhang zwischen Geschlechts Verkehr und Empfängniss* (La relation causale entre le coït et la conception d'après les croyances et les coutumes des peuples primitifs et civilisés. — *Zeitschrift für Ethnologie*, t. XLI, 1909, p. 644. [C. R. de R. V. in l'*Anthropologie*, 1910, p. 226].

(2) *Journal officiel*, 12 oct. 1912. — Comm. au *Congrès intern. Anth.* et *Arch. préhist.*, XIVe sess., Genève, 1912. — *Bul. S. P. F.*, 1912 et 1913 (*passim*).

l'âge du renne partageaient elles aussi ces croyances, comme semble le faire supposer le bâton de Teyjat, nous devons refuser à ces populations, et *a fortiori* aux Aurignaciens, l'exercice d'un culte phallique. Comment, en effet, ces Aurignaciens auraient-ils pu rendre un culte à la toute puissance de l'organe mâle, symbole de la vie, s'ils en ignoraient la fonction réelle dans l'acte de la reproduction ?

On peut, dès lors, se demander si le phallus de l'Abri Blanchard n'a pas servi à un autre usage qu'à un rite cultuel ? Les exemples, que nous fournit l'étude des primitifs modernes, nous autorisent en effet à poser ce point d'interrogation.

M. E. Janselme a relaté une cérémonie curieuse, pratiquée de nos jours encore au Laos, à l'occasion des réjouissances publiques : cérémonie dans laquelle entrent en jeu des phallus artificiels (1).

Voici, en deux mots, en quoi consiste la « Danse du Serpent ». Autour d'un panier rempli de feuillages dansent un médicastre et des vieilles femmes. L'une d'elles plonge la main dans la corbeille. Mordue par un serpent, elle meurt. Le médicastre, après avoir constaté le décès et cherché vainement à ressusciter la morte au moyen d'une forte dose d'eau-de-vie de riz, s'empare d'un certain nombre de phallus et arrive, par leur intervention, à la rappeler à la vie (2).

Chaque année, on promène, également en grande pompe, un immense phallus et les jeunes gens fabriquent des jouets en bois, qui, par un jeu de ficelles, entrent en action et s'accouplent. Au dire de M. Janselme, personne ne peut indiquer l'origine de ces pratiques.

Dans le centre africain, au Tschad (3), l'usage du phallus n'est pas inconnu des femmes de l'Ouadaï, du Baguirmi et du Bournou. Il est relativement fréquent, dit le Dr Bouillez, de trouver chez les courtisanes de Fort-Lamy des phallus en terre cuite, très bien imités et percés à la base d'un trou transversal. Voici, d'après

---

(1) *Le culte phallique au Laos.* — *La France Médicale*, n° 25, dec. 1905.

(2) Nous ne pouvons donner ici le récit in-extenso de cette mimique d'un réalisme outré.

(3) Dr Bouillez. — *De l'usage du phallus au Tschad.* — *L'Anthropologie*, 1911, p 41.

cet auteur, l'usage qu'en font habituellement les femmes. Elles ne s'en servent jamais seules, mais à deux. Ces deux femmes sont comme mariées : l'une est l'homme et l'autre la femme; et, dans cette sorte d'union, les rôles ne sont jamais intervertis comme on serait tenté de le croire; l'homme reste toujours l'homme et la femme la femme. Cependant, elles pourront, avec d'autres, contracter de nouvelles unions, où la femme homme d'un premier mariage sera la femme-femme d'un second; mais la femme-femme du premier ne pourra être la femme-homme que d'un troisième couple.

En dehors de la cohabitation qui, le plus souvent, n'existe pas, pour cause d'union régulière, les femmes-femmes rendent aux femmes-hommes de leur ménage tous les honneurs que, dans le pays, la femme rend à son mari ou à son supérieur.

Elle s'accroupit dans la rue en détournant la figure quand elle la rencontre; elle n'entre dans sa case qu'après avoir ôté ses sandales; elle ne parle pas la première; elle ne s'assied qu'après en avoir obtenu l'autorisation.

Ce n'est souvent qu'après de nombreux massages réciproques que l'union est consommée; pour cela, au moyen d'une ficelle passée par le trou percé à la base du phallus, la femme-homme se l'attache au-dessus du pubis et possède ainsi l'autre femme.

On ne saurait nier, croyons-nous, que, dans ces pratiques, le phallus ne soit vraisemblablement destiné à la satisfaction de désirs pervers; et la présence de tels objets nous paraît étrangère à toute pratique rituélique.

Ces données — on pourrait en citer d'autres encore — empruntées à l'ethnographie comparative nous autorisent à élever un doute sur l'existence certaine d'un Culte phallique à l'époque aurignacienne. Elles nous permettent, en tous cas, de poser un nouveau point d'interrogation, quant au rôle véritable à attribuer à la curieuse trouvaille de M. Didon (1).

---

(1) Nous rappelons, à propos de cette trouvaille de M. Didon, la note de M. Léon Plessier sur un phallus en silex, trouvé dans le Ru de Grivette, près Betz (Oise). — La position stratigraphique de cette découverte archéologique n'a pu être déterminée; cependant rien n'empêche d'admettre que cet objet remonte à une époque reculée (Cf. *Comptes rendus et Mémoires du Comité Arch. de Senlis*, séance, 13 déc. 1877).

Tout dernièrement, une note, parue dans l'*Homme Préhistorique* et relative aux collections laissées par les héritiers de M. Q. Ormezzano à la ville de Marcigny, signale un phallus poli en serpentine, trouvé, avec une certaine quantité de silex taillés, lors du curage des puits de la station de Bourbon-Lancy, bien au-dessous des débris gallo-romains, au-dessus desquels ont été construits ces puits antiques (*L'Homme préhistorique*, 1913, fasc. 2).

LE MÉGALITHE DU MOULIN-CASSÉ
à Saint-Martin-de-Brem (Vendée).

PAR LE D[r]

Marcel BAUDOUIN (Paris).

---

§ I. — Considérations sur la Station du Moulin-Cassé.

DÉCOUVERTE. — Au mois de juillet 1901, tandis que, sous la surveillance de notre collaborateur et ami, M. G. Lacouloumère, une équipe de nos ouvriers attaquaient un Mégalithe (1) de Saint-Martin-de-Brem (2), sur le vaste plateau qui s'étend entre le ruisseau de la Corde, affluent de l'Auzance, et le ruisseau de la Rigordière, qui se jette dans le Havre, à l'Est du village, de la Gachère, j'explorais les champs voisins, en compagnie de l'un de mes hommes, lorsque, par hasard, je rencontrai une pièce de terre labourée, absolument couverte de petits éclats de *Silex*, blanchâtres, sans *aucune patine*.

Cette trouvaille m'engagea à examiner la région avec plus d'attention; et, sur l'un des bords de ce champ (*Fig.* 1), j'aperçus bientôt un amas d'assez GROSSES PIERRES, disposées en DEMI-CERCLE et entourées de nombreux *cailloux*. — Au centre, au bout de quelques minutes, je distinguai quelques gros fragments de *silex*, bien plus volumineux que les éclats du champ voisin ;

---

(1) Il s'agissait du *Mégalithe des Petites-Vignes*, inconnu jusque-là.

(2) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Les Vestiges mégalithiques de Saint-Martin-de-Brem* (Vendée). — *Bull. Soc. Préh. de France*, 22 mars, 26 avril, 26 juillet 1906. — Tiré à part, Paris, 1906, in-8°, 42 p., 14 fig. [Voir page 8]. — Dans ce mémoire, le Monument en question est désigné par le terme *Microlithe*, qui, dans notre esprit, voulait dire : « Monument en *petites pierres* ». — Mais, de crainte d'une confusion, nous avons renoncé à ce terme, et employons désormais le terme classique de *Mégalithe*, quoiqu'il ne corresponde pas du tout à ce que nous décrivons !

et, après examen, je crus reconnaître, en ce lieu, une station préhistorique de *silex taillés* (1).

J'ai déjà mentionné, dans des travaux antérieurs, ces deux trouvailles : 1° Le *Gisement de Silex* (2); 2° le *Mégalithe en question* (3). Mais la description complète de ce dernier monument n'a pas été publiée; et c'est elle qu'on trouvera dans cette note. — D'autre part, mes idées ayant complètement changé sur la nature réelle des *Silex* (4) déjà signalés, je crois utile de revenir aujourd'hui à nouveau sur ce sujet, en raison surtout des nouvelles trouvailles faites, en ce point, par moi-même dans ces dernières années [1904, 1908 et 1913].

Il ne s'agit probablement pas là d'un Monument en rapport avec une *Sépulture* quelconque; rien ne l'indique du moins.

Ce qui augmente mes doutes sur la nature de cette construction, c'est l'existence dans le voisinage d'autres Mégalithes, que j'ai décrits ailleurs, et qui ne paraissent pas non plus être de vrais dolmens. Ils semblent de construction encore plus primitive; et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'ils correspondent ainsi tout à fait au début du *Néolithique moyen*, en raison de leurs caractères frustes (si ce ne sont pas des *Monuments funé-*

---

(1) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Découverte d'une station de silex taillés au Moulin-Cassé à Saint-Martin-de-Brem* (Vendée) — *Revue du Bas-Poitou*, Font.-le-Comte, 1903. — Tiré à part, Vannes, Latolie, 1903, in-8°, 16 p., 2 *Fig.* — Dans cette brochure, j'ai indiqué, à tort, qu'il s'agissait d'une station *paléolithique*.

(2) Ces petits silex sont discutables: mais je crois désormais que ce ne sont pas de *petits débris de Meules de Moulins modernes*, car quelques-uns se distinguent *nettement*, quoiqu'on en puisse dire, de gros débris, pouvant appartenir à une meule *récente*. — J'y vois des pièces de l'époque *Néolithique*, désormais.

(3) Nous disons plus loin pour quelles raisons nous voyons là un vrai monument *préhistorique*, et non pas seulement un amas de pierres quelconques.

(4) Dans les environs, en face de La Goronière de Bretignolles, mais dans la commune de Saint-Nicolas-de-Brem, nous avons trouvé un autre petit *Mégalithe* détruit, qui nous paraît être de même nature et qui n'avait pas encore été signalé. — Nous l'avons étudié jadis sous le nom d'*amas de petites pierres de Saint-Nicolas-de-Brem*.

Nous pensons qu'en cherchant bien on trouverait encore, dans ces parages, d'autres accumulations de blocs de même aspect. Il a dû en exister, en particulier, sur la route de Landevieille à Vairé, et encore non loin de La Cantinière (de Vairé), etc.

raires). De même que de grandes Allées couvertes peuvent remonter jusqu'à l'âge du bronze, comme à celui du cuivre, de même il est possible qu'il y ait des Mégalithes antérieurs au Robenhausien... En raison de cette dernière remarque, nous devons admettre, pour l'instant au moins, que ce mégalithe de Saint-Martin-de-Brem est probablement, comme les Mégalithes ci-dessus indiqués, au moins du *début du Néolithique moyen*.

Cedi dit, nous alons aborder la description de cet *Hémicycle de pierres*, que nous n'hésitons plus à qualifier de *Monument Mégalithique*, malgré ces faibles proportions.

*
* *

II. — Description du Mégalithe du Moulin-Cassé.

Définition. — Faute de terme plus explicite, nous appellerons *Mégalithe en Hémicycle*, pour abréger, l'amas de pierres, que nous avons découvert au Moulin-Cassé, et qui a la forme d'un d'un demi-cercle. En effet, à proprement parler, il ne s'agit pas là d'un petit *demi-cromlech*, mais plutôt d'un *demi-cercle* de petites pierres. — Toutefois, si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur notre photogravure (*Fig.* 2), on verra qu'à la rigueur, à défaut du mot spécial de Microlithe, que nous avons longtemps hésité à créer pour ces petits monuments (1) préhistoriques, le terme de demi-cromlech pourrait, provisoirement au moins, se justifier, en tenant compte de la disposition des blocs qui le constituent, comme nous le montrerons tout à l'heure.

En réalité, il s'agit là d'un monument formé de *petites* pierres; et nous pouvons, en conséquence, très bien désigner l'hémicycle actuel du Moulin-Cassé par le terme de *Mégalithe en demi-cercle*, qui est tout à fait exact.

Mais il peut y avoir aussi des *Mégalithes* en cercle complet, c'est-à-dire de vrais *Cromlech microlithiques*; et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que notre hémicycle actuel du Moulin-Cassé ait formé autrefois un Cercle entier. Dans ces conditions,

(1) Quand nous avons utilisé le mot *Microlithe* (1901), nous ignorions qu'il avait déjà été employé par Louis Levistre (*Les Monuments de Pierre brute de la région du Montoncel* (Allier). Broch., 1902).

pour ne rien préjuger, nous emploierons le mot de *Mégalithe*, sans qualificatif plus précis.

Situation. — Le monument se trouve à la limite — dans l'ensemble formé par la réunion des champs nos 83 et 84 de la section C du cadastre de Saint-Martin-de-Brem — de la partie labourée et de la partie inculte; et, évidemment, comme nous l'avons dit plus haut, le terrain n'est demeuré en friche que par suite de l'existence même du Mégalithe et des pierres voisines, qui inter-

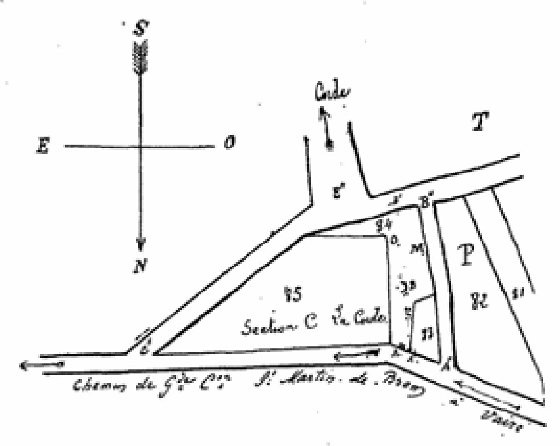

Fig. 1. — Plan cadastral du Tènement du *Moulin Cassé*, à St-Martin-de-Brem (Décalque, à l'échelle du Cadastre, réduit de 1/2). — Echelle : 1/5.000. — *Légende :* nos 83 et 84, pièces où se trouvent l'*Hémicycle* et la *Station de Silex*; — M, partie couverte d'éclats de silex ;— O, lande inculte (1901) parsemée de *gros blocs* de pierre ; — B, *Mégalithe* en hémicycle, à 20 mètres de la route ; — A, A', blocs de pierre voisins de la route ; — C" D", chemin de traverse, coupant le plateau de la Corde ; — A" B", petit chemin allant de la route de Vairé à C" B" ; — A' B, B', ligne fictive, séparant temporairement O de M, n° 85, champ labouré (1908), couvert de *Silex*.

disent à la charrue d'y pénétrer, car il y aurait danger pour elle et travail inutile pour le cultivateur.

L'ensemble est situé à une vingtaine de mètres au sud de la route de Vairé (*Fig.* 1 ; B).

Orientation. — La partie du cercle qui manque, qu'elle n'ait jamais existé ou qu'elle ait été détruite, se trouve du côté de l'*Est* (90°) ; si bien que le demi-cercle persistant semble avoir une ouverture orientée de ce côté, comme un Mégalithe ordi-

naire. — Ajoutons toutefois que, si cette orientation est indiscutable, elle pourrait ici ne pas avoir été voulue.

CONSTITUTION ACTUELLE. — Il faut distinguer, dans ce monument, deux parties :

1° Le *Demi-cercle* ou Hémicycle, actuellement existant et typique encore aujourd'hui, formé de *six* blocs ; 2° *des amas de pierres*, situés dans son voisinage, surtout des côtés Nord et Sud et formés d'au moins *dix* gros blocs, sans compter ceux qui

Fig. 2. — LE MÉGALITHE en Hémicycle du Moulin-Cassé (Saint-Martin-de-Brem, Vendée) en 1901. — [Photographie, exécutée à l'*Est*, par Marcel Baudouin, juillet 1901]. — On voit, à droite, le petit bloc n° I (*quartz de filon*); à gauche, le bloc n° VI renversé, et les blocs voisins [II, III, IV, V]. — Autre état en 1913 (*douze* ans après).
Au centre : S, amas d'*Eclats de silex taillés*, trouvés à l'*intérieur* (1901) de l'Hémicycle, après un léger dégarni du sol (0^m05 à 0^m10).

ont été intentionnellement brisés. Au total, donc, *seize* pierres encore reconnaissables.

1° *Demi-cercle*. — Le Mégalithe est composé de *six blocs*, disposés en *demi-circonférence*. Il est à 20 mètres exactement de la route.

Le diamètre Nord-sud est de 1^m70 ; le rayon Est-ouest (puisqu'il s'agit d'un demi-cercle) est d'*un* mètre : ce qui montre que l'enceinte complétée aurait constitué un cercle à peu près régulièrement conçu [léger aplatissement (de 0^m30), du nord au sud, seulement].

Chacun des blocs repose directement sur la terre végétale et

n'y est point enfoncé ou à peine. Leur *hauteur* moyenne au-dessus du sol est de 0m30, si bien que les pierres viennent à peine à la hauteur du genou d'un homme debout au centre du demi-cercle. Cette très-faible hauteur est digne d'être notée. La *largeur* moyenne de chacun de ces six blocs est de 0m30 : d'où il résulte qu'ils constituent une sorte de muraille assez épaisse et donnent au demi-cercle l'aspect régulier d'une Enceinte, d'une certaine puissance. La *longueur* de chacun d'eux est variable; mais ils ont en moyenne 0m40.

Nous les avons désignés par des numéros de I à VI, en partant de l'extrémité Nord-est. Le n° I est le plus petit et le moins haut; il touche au n° II, le plus gros et le plus élevé. Les nos III et IV sont à peu près semblables; ils se touchent aujourd'hui. Le n° IV paraît avoir été repoussé vers l'Ouest; il est petit et invisible sur notre photographie (*Fig.* 2). En réalité, le n° V devrait suivre le n° IV. Toutefois l'hémicycle avait, peut-être (?), *deux rangs de pierres* autrefois.

Les blocs, de I à IV, sont en contact très intime; mais il y a un espace notable entre le n° IV et le n° VI. On dirait qu'il manque là un ou deux blocs, pour compléter le cercle, car le n° VI n'est plus redressé, mais *tombé* du côté Est sur l'une de ses faces. Dans notre reconstitution théorique (*Fig.* 3), nous supposons qu'il y avait deux blocs (A, B), dans cet espace vide et que la pierre n° V est l'un d'eux; mais il ne s'agit là, bien entendu, que d'une hypothèse!

2° *Amas de Pierres voisins.* — Non loin du demi-cercle, on voit plusieurs blocs (*Fig.* 4), analogues à ceux qui le composent :

a) d'abord un groupe de *trois* (nos VII, VIII et IX), situés tout près, du côté Sud;

b) *un bloc*, plus éloigné au Sud (n° XII);

c) *deux blocs*, situés à l'Est (nos X et XI), en face l'entrée de l'hémicycle; mais l'un est en partie *enfoui* (*Fig.* 4).

d) Enfin, au voisinage, mentionnons de nombreux *débris de pierres* et des petits cailloux, visibles sur la photographie (*Fig.* 2).

e) En outre, sur le talus même de la route de Vairé, à l'extrémité sud de ce champ, au milieu d'un tas de cailloux cassés (évidemment DÉBRIS DE MEULES, recueillis là pour l'empierrement de la route et pour les prestations en nature utilisées dans ce pays), nous avons trouvé *quatre* autres gros blocs, analogues

à ceux du *Mégalithe*, et qui en proviennent peut-être après déplacement (nos XIII, XIV, XV et XVI) (*Fig*. 4).

On peut supposer que le groupe A (nos XIII à XVI) a été rejeté vers le sud et devait contribuer jadis à fermer complètement le Cercle, entre les nos V et VI, où il y a un vide manifeste, surtout si l'on admet que le cercle avait double paroi.

Quant aux blocs nos VII à XII, et aux autres débris, qui proviennent évidemment de blocs plus gros, que les paysans ont cassé à dessein (1), que signifient-ils? Proviennent-ils vraiment de l'Hémicycle ?

f) Une seconde visite, en 1904 (2), au Moulin-Cassé, nous a

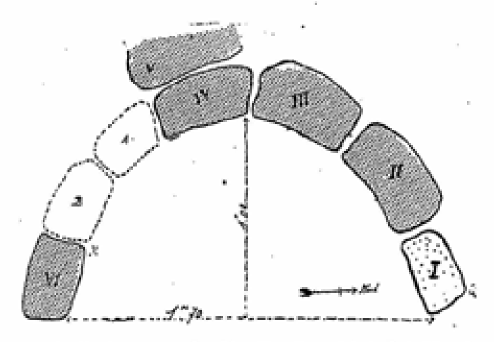

Fig. 3. — Schéma de l'HÉMICYCLE du *Moulin Cassé*, à Saint-Martin-de-Brem. — *Echelle* : 25/1000. — *Légende* : I à VI, *Blocs* constituant; — A, B, pierres *hypothétiques* [Reconstitution]. — V, Bloc en place; — VI, Bloc supposé redressé.

mis sur la voie d'une solution à cette dernière question. En effet, alors, par suite de changements importants apportés par la culture à l'état de choses de 1901, qui correspond à la description précédente, on avait mis à découvert sur le sol d'autres blocs, entre l'hémicycle et la route de Vairé. Et, à cette époque, on

(1) Ce qui le prouve, c'est l'amas de cailloux cassés sur le bord de la route même.

(2) L'Hémicycle, typique de 1901, du Moulin Cassé, était un peu démoli en 1904. En tout cas, le tout était changé et l'ordre des pierres à peine reconnaissable.

Cela prouve combien l'aspect des Mégalithes se transforme rapidement à l'époque présente, où la culture ne veut laisser aucune parcelle de terrain inculte, et quel intérêt il y a à les décrire minutieusement désormais, ne serait-ce que pour comprendre la façon méthodique dont on les détruit ou les modifications qu'on leur fait subir!

voyait là un certain nombre d'autres *grosses pierres*, enterrées, en forme de petits cromlechs incomplets, encore ouverts à l'Est; mais ces blocs étaient couchés et enfouis presque complètement.

Il n'y aurait, par suite, rien d'étonnant à ce qu'il y ait eu jadis, en réalité, au Moulin cassé, *deux Hémicycles*, presque contigus, au lieu d'un seul! Mais de nouvelles fouilles seules, que nous n'avons pas encore eu le loisir et les moyens de faire, pourront renseigner de façon certaine et permettre de dire si les blocs XIII-XVI proviennent du premier ou du deuxième hémicycle, trouvé enterré encore en 1904.

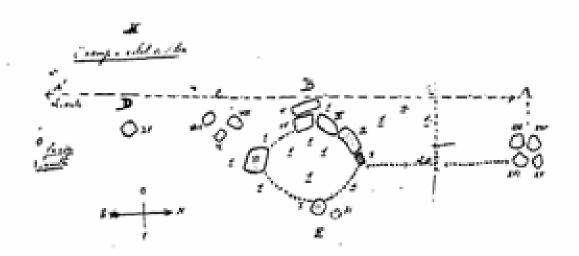

Fig. 4.— Plan d'ensemble des *Blocs* du Mégalithe, dit *Hémicycle* du Moulin-Cassé, à Saint-Martin-de-Brem, et *Station Néolithique*. — *Légende* : A,A', ligne fictive séparant en 1901 le champ labouré à éclats de Silex de la lande inculte O, où se trouvait l'Hémicycle; — B, Hémicycle actuel (1913); — D, E, C, A, groupe de pierres, provenant sans doute de la destruction de l'Hémicycle. — Les chiffres romains I à XVI numérotent les blocs. — *S, s, s*, points où ont été trouvés des *Silex taillés*. — I, Bloc de quartz de filon.

Reconstitution théorique. — Il est difficile de la faire d'une façon certaine; mais il nous sera permis de formuler au moins une hypothèse. Pourquoi, autrefois, les blocs X et XI (sinon ceux qui ont été brisés), et ceux qui ont été déplacés et transportés à 20 mètres de là au Nord sur le bord de la route (XIII et XVI), n'auraient-ils pas servi à compléter l'enceinte? Pourquoi les autres n'auraient-ils pas servi à constituer un autre monument régulier, situé au Nord de celui qui est décrit ici?

Tout compte fait, en ajoutant aux blocs épars ceux qui ont été cassés, calculés approximativement, on constate qu'on aurait ainsi de quoi faire au moins deux Cercles complets et assez importants. D'autant plus que les blocs nos X et XI paraissent

encore être en place et correspondre à peu près à l'extrémité Est du diamètre du premier Monument reconstitué.

Dans cette supposition, évidemment, ce que nous avons dit relativement à l'orientation de l'ouverture du demi-cercle actuel n'aurait aucune signification, à moins de voir, dans l'œuvre de destruction, une idée remontant aux temps préhistoriques et analogue à celles qui guidaient les constructeurs d'Allées couvertes (1) : ce qui serait certainement aller un peu trop loin!

Nature du Monument. — L'amas de pierres dont nous venons de donner la description est-il vraiment un Monument *préhistorique*? Ou bien ne s'agit-il là que d'un simple assemblage de blocs, sans le moindre intérêt, dû au hasard ou à une autre cause insoupçonnée (2)?

Nous répondons par l'affirmative, sans la moindre hésitation, quoique cet hémicycle ne soit pas constitué par de *très grosses* pierres, c'est-à-dire ne réalise pas à proprement parler un Mégalithe, mais bien plutôt un monument d'un ordre particulier, une sorte de *microlithe* [Monument à petites (μικρος, petit) pierres], comme nous l'avons appelé jadis.

Cela pour trois raisons primordiales : 1° la nature pétrographique de ses éléments; 2° la disposition, en demi-cercle actuellement, en *cercle* probablement jadis (3), des blocs qui le constituent; 3° sa *situation*, près d'autres mégalithes, dans une région très favorable. — Ces trois preuves nous suffisent; et nous ne tiendrons pas compte ici de l'orientation du demi-cercle.

---

(1) Voir, plus haut, la discussion sur l'époque probable d'édification de ce *monument*.

(2) En raison de l'existence certaine, autrefois, d'un *Moulin* [d'où le terme *Moulin cassé*], dans ce ténement, nous croyons utile de dire ici que ces blocs ne peuvent pas provenir des *démolitions* d'une telle bâtisse moderne!

En effet, ils sont trop gros et trop irréguliers pour avoir ainsi été utilisés. D'autre part, on ne construit dans le pays qu'avec des *lamelles* plates de schistes à séricite (talcschistes), car il n'y a pas longtemps qu'on sait y travailler à la mine la Microgranulite, dont les carrières sont très récentes.

De plus, il est inutile de faire remarquer qu'aucun des blocs ne porte la moindre trace d'un *mortier de chaux*. — Soutenir qu'il peut s'agir là de matériaux de démolitions du Moulin ancien, c'est une hypothèse qui ne peut vraiment pas être défendue sérieusement.

(3) En effet, il n'y aurait rien d'impossible, comme nous l'avons dit, à ce que jadis ce Mégalithe ait formé un Cercle entier.

1° *Pétrographie.* — Des *six blocs*, qui constituent actuellement le demi-cercle, il y en a *cinq* en *Microgranulite*, et un en *Quartz blanc laiteux de filon.* La pierre en quartz se trouve à l'extrémité Nord-est du demi-cercle ; sur notre schéma, elle porte le N° I (*Fig.* 3).

Les autres blocs, épars au Sud, au Nord et à l'Est, au nombre de *dix* [si nous laissons de côté des débris et de petites pierres, paraissant provenir du sol même du plateau (morceaux de *schistes granulitisés* et de *phyllades*)], sont constitués aussi par de la *Microgranulite.*

Par suite, il s'agit là, évidemment, de *blocs* APPORTÉS *en ce lieu* et provenant d'une certaine distance. En effet, comme nous l'avons signalé ailleurs, le *sol* même du *ténement* est constitué par des *Phyllades cambriens*, recouverts d'une couche assez épaisse de *terre végétale!* La Microgranulite vient très probablement du massif de Saint-Martin-de-Brem, éloigné seulement de 500 mètres environ à l'Ouest et le Quartz des *filons de quartz* des schistes à séricite qui sont voisins au Nord-Ouest [La Pierre Rouge], au Nord et à l'Est [La Nouvelle Mulnière; les Pierres Garatelles, etc.] (1).

Dans ces conditions, il ne peut s'agir que d'une *Construction due à la main des hommes*; que d'un monument ayant une signification réelle ! Les blocs de pierres, à ce que nous sachions, ne se groupent pas ainsi tout seuls, même sur des plateaux où jadis il a pu avoir des charriages. Comment expliquer, en effet, la présence dans cette région d'un bloc de *Quartz* de *filon* au milieu d'autres en *Microgranulite*, s'il n'a pas été apporté par un être conscient et de façon intentionnelle ? — Ajoutons qu'il ne peut s'agir d'un *pierrier* moderne.

2° *Forme.* — D'autre part, la disposition des pierres, en *demi-cercle*, était, en 1901, encore très nette ; et peut-être y eut-il un *Cercle complet* jadis ? — Cette constatation est aussi très caractéristique ; des blocs ne peuvent être ainsi arrangés, avec une régularité aussi grande, que par l'intermédiaire d'un être pourvu d'un cerveau agissant et raisonnant, et ayant une idée directrice.

---

(1) *La Nouvelle Mulnière* est le gisement de quartz le plus rapproché [Pointement rocheux].

3° *Situation.* — De plus, il ne faut pas oublier que, dans le voisinage, sur ce plateau de La Corde, il y a des Mégalithes indiscutables, *quoique d'allure très spéciale* et sans rapport avec les dolmens vrais : mégalithes que nous avons décrit dans un autre mémoire.

Tous les archéologues — une fois admis qu'il s'agit bien d'un monument préhistorique — seront certes d'avis que les Paléolithiques ne paraissent pas avoir jamais édifié de tels monuments de pierres, à ce qu'on sache du moins.— Il est donc plus prudent d'admettre qu'il s'agit là d'un *Mégalithe néolithique.*

4° *Trouvailles.* — Un objet trouvé en cet endroit plaide aussi en faveur de cette hypothèse. Mais cet objet n'est qu'une espèce de *palet* arrondi : c'est un *galet de mer roulé*, *en calcaire liasique.* Comme il a été trouvé dans l'intérieur de l'Hémicycle, sur la terre végétale, et comme il n'y a pas de *galets roulés* de cette sorte (1) sur le haut plateau de La Corde, il a donc été *apporté* là par l'homme : soit avec le *mobilier funéraire* du Mégalithe (s'il y en a eu un), soit plutôt pour une autre cause.

Ajoutons qu'à l'intérieur du Cercle, de nombreux *Silex taillés*, comparables à ceux des Champs voisins (*Fig.* 1), ont été trouvés au cours d'une fouille rapide.

Époque de construction. — On me permettra d'émettre quelques doutes sur l'époque d'édification vraie, basés d'une part sur la nature du gisement de silex, et, d'autre part, sur quelques remarques que j'ai faites, relativement au mode de construction de ce monument : remarques qui font ressortir ses différences avec les Mégalithes néolithiques classiques du Robenhausien.

En effet, tous les vrais Cromlechs que nous connaissons ne ressemblent en rien à ce que nous venons de décrire. Les pierres sont ici relativement *très petites ;* le cercle est *très étroit ;* et les blocs sont très rapprochés les uns des autres, de façon à se toucher et à constituer une sorte de muraille continue.

Evidemment, s'il y a eu ici un *Cercle* véritable, il s'agit d'un

(1) De tels Galets se retrouvent sur le littoral atlantique, c'est-à-dire sur la plage située à quelques kilomètres à l'Ouest, ou même sur le bord de l'Auzance, au Sud.

pseudo-cromlech fort minuscule. — Il faut insister aussi sur le placement direct sur le sol de blocs et le *non enfouissement* de leur extrémité inférieure : ce qui est en rapport sans doute avec leur petitesse. Mais il est bon de noter que, dans les Mégalithes les plus petits connus jusqu'à présent, on a presque toujours trouvé les blocs de soutien au moins en partie enfouis dans le sol (Barbe, Ile d'Yeu (V.) (1); etc.).

Attendons donc d'avoir observé d'autres faits semblables, avant de formuler des conclusions fermes. — C'est là un monument *curieux*, qui déroute. C'est tout ce qu'on en peut dire, à l'heure présente, sur l'époque de sa construction.

Conclusions. — Un fait pourtant est à retenir : c'est son édification au milieu d'une Station de *silex taillés*, qui me semble aujourd'hui être néolithique (2), et la trouvaille d'une accumulation de *déchets de taille* dans son intérieur !

Ces constatations peuvent nous engager à émettre une hypothèse, que l'avenir contredira peut-être. Mais il serait très possible, en tout cas, qu'il s'agisse là de *constructions* destinées à servir de base à des *abris* temporaires, ayant été utilisés comme *Ateliers de Taille*. — Je ne vois pas d'autre façon, en effet, d'expliquer les trouvailles faites au cours de la fouille de l'intérieur de ce petit monument. — Un débris de *Mégalithe funéraire, typique*, ne m'a jamais donné, en effet, une telle accumulation d'éclats de silex aussi volumineux, en Vendée !

---

(1) A l'Ile d'Yeu, le petit *Cromlech de Barbe* ne ressemble même pas à l'Hémicycle du Moulin-Cassé, puisqu'il avait 10 mètres de rayon, au lieu de 1 mètre [Marcel Baudouin. — *Découverte d'un petit Cromlech et d'une Station néolithique à Babe* (Ile d'Yeu, V.).— *A. F. A. S.*, Toulouse, XXXIX, t. II, p. 280-287, 3 fig., 1910. — Tiré à part, Paris, 1911, in-8°, 8 p., 3 fig.].

(2) Marcel Baudouin. — *La Station néolithique du Moulin-Cassé, à Saint-Martin-de-Brem* (*Vendée*) [Mémoire inédit].

BULLETIN

Les Fouilles de La Tène en 1913.

On lit, dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* (Suisse), du 23 septembre 1913, le très important article suivant.

« Les fouilles qui viennent de prendre fin ont été plus fructueuses encore qu'on n'osait l'espérer, en voyant le terrain absolument vierge qu'il s'agissait d'explorer. Elles n'ont duré que cinq semaines ; mais, en ce court espace, on a trouvé presque autant d'objets que dans les cinq dernières années ! La plupart de ces objets étant inédits, soit parce qu'ils sont totalement inconnus, soit parce qu'ils n'ont jamais été trouvés complets, la récolte de cette année est des plus réjouissantes.

Il serait trop long de donner la liste des trouvailles ; aussi nous bornerons-nous à mentionner les plus importantes : parmi les outils, il convient de citer *trois Faux emmanchées* ; deux haches à manche coudé ; trois haches de forme moderne à trou médian ; des forces, des ciseaux, des gouges. Les armes ont été nombreuses également, mais n'ont présenté que des variantes de types ; les objets de bronze, toujours plus rares, ont été tout particulièrement remarquables ; quatre grands chaudrons (nous n'en possédions aucun !), une plaque ajourée (ornement de cheval ?), et surtout l'aigrette et l'une des ailettes d'un Casque, de type nouveau. Cette dernière trouvaille eût mérité à elle seule la reprise des fouilles !

« Comme en 1911, le principal intérêt des recherches résidait dans les objets en bois que, seule jusqu'ici, la Tène est à même de livrer, car c'est la seule station présentant les conditions d'humidité requises pour la conservation du bois. Les trouvailles ont heureusement compensé la peine qu'on se donnait — il fallait fouiller la couche archéologique uniquement à la main ! — puisque, dans ces cinq semaines de recherches, on a mis à jour, outre les objets emmanchés déjà cités, de nombreuses parties de *chars*, plusieurs vases de forme très élégante, un *bouclier* presque entier et le bord d'un deuxième, qui permettra sans doute la restitution de l'ensemble, enfin une *roue* entière admirablement conservée. La direction du Musée national ayant mis à la disposition de la Commission des Fouilles le mouleur attaché à l'établissement, tous ces

objets de bois ont été immédiatement moulés, la plupart même sur place.

Comme, dans cette ample moisson d'objets de toute *sorte*, il a été trouvé deux *Monnaies gauloises* en or, ceux qui pourraient encore hésiter à attribuer aux Gaulois des outils aussi modernes de forme que les haches à trou médian ou une *roue* aussi perfectionnée que celle qui a été découverte, peuvent laisser tout scepticisme et admirer sans réserve cette civilisation de nos plus lointains ancêtres historiquement connus ».

Nous adressons toutes nos félicitations à la Commission des Fouilles pour ces très importantes trouvailles et adressons tous nos compliments à notre confrère et ami, M. P. Vouga, qui les dirige avec tant de compétence. M. B.

BIBLIOGRAPHIE.

DIE PFAHLBAUTEN VON ROBENHAUSEN [LES PALAFITTES DE ROBENHAUSEN]; par von H. MESSIKOMMER. — Un vol., in-4°, de 132 pages, avec 48 planches. Zurich, Art. Institut Orell Füssli, 1913 (15 fr.).

Cet ouvrage est le seul qui traite d'une façon complète la question des *Pfahlbauten,* ou constructions lacustres, de la station célèbre de Robenhausen. L'auteur débute par une introduction géologique des environs de Robenhausen ; il nous donne ensuite une description historique des découvertes des *Pfahlbauten*. Les ustensiles de pierre, os, corne, bois etc., ont été décrit très minutieusement.— C'est là un excellent ouvrage, qui rendra les plus grands services à tous les Préhistoriens, qui s'occupent plus particulièrement de la Pierre polie. Les planches méritent une attention particulière.

PROCEEDINGS OF THE PREHISTORIC SOCIETY OF EAST ANGLIA. — Année 1912-1913, vol. I, part. n° III. — Londres, 1913, in-8° [p. 245 à 382].

Il faut lire dans ce volume les travaux suivants :

W. Allen STURGE. — *The bearing of the Drayson theory of the pro-*

blems presented by striated neolithic Flints [Très important exposé de la question des *glaciations* à l'Epoque néolithique].

H. Dixon Hewitt. — *Prehistoric human remains at little Cornard Suffolk.*

J. Reid Moir. — *Flint implements of man from the middle glacial Gravel and the Chalky boulder Clay of suffolk* (Très intéressant).

W. J. Clarke. — *Norfolk Implements of Paleolithic Cave Types.*

F. W. Havard. — *The problem of the Eoliths* [Expériences de première importance].

Comme on le voit il y a là des mémoires de premier ordre, qu'il importerait de *traduire* et de faire connaitre en France. M. B.

VARIÉTÉS

La Vente des Antiquités et les Musées Archéologiques en Egypte.

M. Maspéro a communiqué, récemment, à l'*Académie des Inscriptions*, son Rapport annuel sur les fouilles en Égypte et l'état des Antiquités de ce pays en l'année 1913. L'année qui vient de s'écouler a été chargée particulièrement, tant à cause de l'application de la Loi nouvelle sur les Antiquités que par la création et l'organisation des *Musées provinciaux*.

L'application de la loi n'a pas marché sans difficultés. Selon la prescription qu'elle édicte, les Egyptiens, qui ont voulu obtenir l'autorisation de vendre les Antiquités, ont dû présenter une demande sur papier timbré au ministère des travaux publics ; après enquête par les inspecteurs, la demande était agréée ou rejetée.

Il vá de soi que l'on ne pouvait point passer sans transition d'un état de licence absolue à un état entièrement régulier ! On a donc pensé qu'il convenait d'être très large dans l'octroi des autorisations, et, sur 220 demandes environ, à peu près une centaine ont été accueillies. On a divisé les autorisés en deux catégories : les *marchands en boutique* et les *étalagistes*. On a fait admettre par le gouvernement égyptien que l'on ne tolérerait la vente à l'étalage ou en boutique que dans les endroits fréquentés par les touristes, tels que Assouan, Thèbes, Denderah, etc. Exception a été faite pour les localités telles que Gizeh, où le voisinage

immédiat des champs de fouilles rend la surveillance presque inefficace et qui par suite sont devenues comme des centres de ravitaillement pour les amateurs et les directeurs de musée ! La plupart des gens du pays, qui voient dans les fouilles une mine d'exploitation, font partout aux savants officiels une guerre sourde et ils entraînent à leur suite les exploiteurs européens, qui, protégés par les capitulations, peuvent impunément piller les sites antiques.

La création des *Musées provinciaux*, qui évite l'encombrement du Musée de Boulaq, est une conséquence forcée de l'application de la loi sur les antiquités. Comme les ressources budgétaires du Musée ne permettaient pas de procéder à ces fondations, il était nécessaire d'intéresser à cette création des particuliers ou les administrations provinciales. M. Maspéro mentionne les oppositions qu'il a rencontrées chez les marchands d'antiquités d'abord et même parmi les savants : « Le curieux, est qu'elle se manifeste de la même manière que se manifesta, il y a soixante ans passés, celle qui fut faite à Mariette, lorsqu'il fonda le Musée de Boulaq ! »

Les Egyptiens ne sont pas mûrs pour les Musées provinciaux. Ceux-ci finiront par devenir des magasins de vente ou seront mis au pillage par les moudirs au profit des amateurs ou des touristes de marque. C'est, en somme, à Assiout et à Assouan que ses idées ont reçu pour la première fois un commencement sérieux d'application. On doit le Musée d'Assouan à la libéralité si intelligente du service des irrigations. Au contraire, celui d'Assiout est dû à l'initiative d'un particulier, Sayed dey Khachaba.

M. Maspéro a terminé en donnant quelques détails sur l'état des Monuments de la Nubie, que la surélévation du barrage d'Assouan a noyés pour la première fois l'hiver dernier; sur la direction nouvelle qu'il a imprimée aux travaux de Karnak; sur l'achèvement des consolidations du Deir el Medineh par M. Baraize et de Gournah par M. Barsanti; sur le dégagement des avancées et de l'arrière-mur d'Abydos par M. Lefebvre. Il a annoncé pour l'hiver prochain des déblaiements importants à Kom-Ombo et à Denderah.

Les Subventions pour fouilles de l'Académie des Inscriptions.

L'*Académie des Inscriptions* a accordé, sur les revenus de la fondation Piot, affectés chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles que la Compagnie croit devoir faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques » : 1.500 francs au commandant Donan ; 1.000 francs au Dr Carton, pour leur permettre de continuer les travaux de fouilles et de recherches que ces savants ont entrepris sur divers points de la Tunisie.

Il serait assez à souhaiter que l'Académie subventionnât aussi un peu — oh ! très-peu — les importantes fouilles faites en France par la *S. P. F.*

Les Découvertes préhistoriques du Palatin à Rome.

Sur le Mont Palatin, à Rome, M. Boni vient de faire de nouvelles découvertes.

1° Signalons en particulier la suivante, pour la période historique : celle de la *Chambre des machines* du Palais impérial. En effet, pour faciliter les communications, des ascenseurs y fonctionnaient. Dans cette *chambre des machines*, profonde d'une vingtaine de mètres, on a identifié les assises maçonnées des machines et les tubes par lesquels passaient les cordes et les poulies. Malheureusement, le seul fragment de machine retrouvé est un cylindre de bronze. Tout le reste fut emporté par les Farnèse qui, en 1500, dévastèrent le palais pour s'emparer des marbres. Mais M. Boni a pu trouver des descriptions de ces machines dans un manuscrit du British Museum et dans un document écrit en langue arabe et conservé par l'Université de Leyde.

Ajoutons que M. Giacomo Boni a retrouvé les vestiges des *fortifications*, qui protégeaient, contrairement à l'opinion admise, le Palais impérial. Ces fortifications ont dû être établies au moment où Rome commença à redouter les premières invasions barbares.

2° Plongeant plus profondément dans le sol, on se trouve en présence des premières découvertes appartenant à l'*époque antérieure à Romulus*. On distingue les traces d'un *tolos* ou *réservoir à grains* et de plusieurs *foyers*. Quelques objets curieux ont été retrouvés : ce sont un fourneau portatif pouvant servir à la fusion des *métaux*, des terrines, des bobines et même un jouet de terre cuite figurant un chien. Dans un angle était la *Sépulture d'un Enfant*.

Uxellodunum, Uzerche et Luzech.

La lettre du comité d'initiative de Vayrac, que nous avons publié déjà ici (1), qui revendiquait pour Puy-d'Issolu le mérite d'être l'antique Uxellodunum et le refusait à Uzerche, a déterminé MM. J. Brousse et L. Lejeune, rapporteurs de la Société d'études de cette dernière ville, à préciser ainsi leur point de vue dans le *Temps*.

(1) Voir *H. P.*, 1913, p. 333.

« *Uxellodunum* peut donner *Usselod*, *Ysselod*, mais nullement *Issolu* avec un *i*. La disparition totale de l'*u* et la transformation du radical celtique *uxel* en *issol* sont contraires à toutes les règles. D'autre part *Issolu* est de date récente ; les vieilles chartes du moyen age parlent du *Podii-Exeledunensis*. On pourra consulter avantageusement à ce sujet : C Jullian, tome III, page 556 ; Baluze, *Histoire de Tulle ;* J.-B. Champeval, *Cartulaire de Tulle et de Rocamadour*. Les habitants de Puy-d'Issolu appellent leur plateau : *lou puech de salu* (le Puy-de-Salut), et leurs voisins de Saint-Denis : *los Ussindounis*. Etymologiquement et phonétiquement parlant, tout cela ne ressemble guère à *Uxellodunum*. M. Mézard, enfin, a lu *Uzarca ;* nous avions écrit *Userca* ».

Ces auteurs font en outre remarquer qu'ils ont répondu dans une brochure aux arguments de leurs contradicteurs. On ignore, à vrai dire, les limites exactes du Quercy au temps de la conquête romaine. Uzerche possède une fontaine abondante correspondant au texte d'Hirtius. Enfin Hirtius déclare qu'un fleuve partageait le creux de la vallée, qui entourait presque entièrement la montagne où reposait Uxellodunum : « Flumen infimam vallem dividebat quœ pœsse totum *montem cingebat* ».

C'est le cas d'Uzerche et non celui de Puy-d'Issolu. Ausurplus, avec une sage prudence, MM. J. Brousse et L. Lejeune, qui estiment avoir déjà établi par les textes que le comité de Vayrac est mal fondé, topographiquement, en ses prétentions, s'en remettent aux fouilles que l'on exécute pour établir si, oui ou non, Uzerche (qui leur parait favorisé par les données d'Hirtius) est bien le véritable Uxellodunum.

Ajoutons que ces auteurs feront bien aussi, comme nous l'avons dit déjà, de ne pas oublier les fouilles dirigées par notre ami A. Viré, à l'Impernal de Luzech. — Luzech serait capable de mettre tout le monde... d'accord !

Comment la Préhistoire est jugée par un certain Public !

Un journal de l'Orne a pris à partie le *Touring-Club* de France au sujet de poteaux indicateurs placés en Vendée pour signaler l'existence d'un menhir, d'un souterrain-refuge et d'une grotte préhistorique.

Voici en quels termes — magnifiques ! — s'exprime ce journal :

« 1° Le menhir n'a rien d'un menhir : des gosses — cet âge est sans « pitié, mais combien sincère ! — m'ont affirmé qu'il avait été planté il y a 7 « ou 8 ans .... Passons !...

« 2° Le souterrain-abri est une excavation de deux mètres cubes tout au « plus, creusée dans le gneiss par le flot de la rivière à mer haute, et « peut-être au temps jadis, mais où l'homme n'a jamais mis la main !

« 3° La grotte préhistorique est un de ces trous *souffleurs*, que le flot a « creusé dans les roches à l'époque où la mer battait le rivage qu'ils for-

« ment. Depuis lors, le temps, ce vieux lutteur a fait œuvre bonne : il a « déposé, à 3 kilomètres en avant, un cordon de dunes ; entre ces dunes « et les rochers *à la grotte* s'étendent des prairies fertiles, qu'arrose un « ruisseau détourné de son cours par le dunage...

« En somme, rien *d'humain* dans ces trois « choses », indiquées par le « T. C. F. »

Les curiosités auxquelles il est fait allusion sont :

1° Le *Menhir* de La Tonnelle, commune de Saint-Hilaire-de-Riez ;

2° Le souterrain-refuge de Romanguy, commune du Fenouiller, près la rivière la Vie et le village du Plessis ;

3° La Grotte préhistorique du Coteau, sur la commune de Givrand, près la ferme du Coteau.

Ab uno, disce omnes !

Il faut ajouter que : 1° Le *Menhir* en question a été *restauré*, en 1907, par M. le Dr Marcel Baudouin et que sa description complète est publiée dans le Compte rendu de l'*A. F. A. S.* (1); 2° que le *Souterrain-Refuge* est TYPIQUE (*plusieurs Chambres*, en file) ; 3° que la Grotte, *artificielle*, a été *fouillée* par M. le Dr Marcel Baudouin, et que sa description complète a été publiée par l'*A. F. A. S.* (2).

La conclusion de cette affaire est bien cocasse. — La propriétaire du Menhir en question veut désormais le *détruire* et en a prévenu les autorités.

Voilà où mène les animosités locales... d'ordre inférieur !

Le danger des Fouilles préhistoriques.

On lisait dans un récent numéro du *Courrier de la Vienne* :

« Ces jours-ci, le collectionneur vendéen très connu, M. le comte Raoul de Rochebrune, pratiquait des fouilles dans une grotte préhistorique, située sur les bords de la Gartempe, dans les dépendances du *Château des Cottès*, appartenant à son beau-frère, M. du Fontenioux. Pour faciliter les recherches qui avaient déjà fourni une très intéressante série de pièces en silex, le terrassier de M. de Rochebrune voulut dégager un des pieds-droits de la grotte ; pendant qu'il procédait à ce travail, un craquement se produisit soudain dans la voûte. Les deux hommes n'eurent que le temps de se rejeter brusquement en arrière et le ciel de la grotte, tout d'un bloc, s'abattit à leurs pieds. Par miracle, ni l'un ni l'autre ne furent atteints. M. de Rochebrune put même, après l'éboulement, se glisser au milieu des

(1) *A. F. A. S.*, Reims, 1907, t. I, p. 279 ; t. II, p. 843-863, 5 figures, Paris, 1908, 21 p., 5 figures.

(2) *A. F. A. S.*, Dijon, in-8°, 1911, 20 p., 11 figures.

blocs de roche pour reprendre, dans le fond de la grotte, les objets de collections recueillis pendant les fouilles ».

D'autre part, nous citons ci-dessous divers passages d'une lettre personnelle de notre compatriote, qui complète ce récit.

Mais cela suffit à prouver *qu'il faut prendre les plus grandes précautions quand on travaille dans des Grottes.* M. B.

Les Fouilles de l'Abri du Tétard, à Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne).

Nous extrayons d'une lettre personnelle de notre compatriote, M. le Comte R. de Rochebrune, les passages suivants.

« Je terminais de fouiller chez ma sœur, au château des Cottès (Saint-Pierre-de-Maillé, Vienne), un abri que j'explorais depuis trois ans et où j'y ai récolté une telle quantité de silex taillés de toute forme qu'il devait y avoir là un atelier de fabrication ! J'étais très satisfait et avais commandé une plaque de marbre avec cette inscription : *Abri du Tétard*, fouillé par le Comte de Rochebrune de 1910 à 1913.

« Le nom de *Tétard* avait été choisi par moi parce que j'avais trouvé les plus belles pièces et les plus nombreuses sous un énorme Tétard bien vieux car il était gros comme une barrique. J'avais donc fait une récolte superbe en silex travaillés de toute sorte ; énormes granits plats et galets plats, ayant servi à *écraser* et à *broyer* des grains ou racines ; des os travaillés, aiguilles, flèches avec marques et encoches, polissoirs en corne de Renne, grandes palettes plates également en os de Renne, une très belle dent de *Rhinoceros ticorinus*, deux Canines très grosses de *l'Ours des Cavernes*, etc., etc.; deux pièces perforées ayant servi d'amulettes, de nombreuses places où on avait longtemps fait du feu (les os autour étaient calcinés) ; bref, cette année en partant, j'ai mis au chemin de fer de Pleumartin (Vienne), en petite vitesse, 62 kilogrammes de silex travaillés et ossements !

« Le dernier jour, le jeudi 2 octobre, je finissais les fouilles et faisais un peu élargir le côté droit de l'entrée de la grotte. Assis sur mon pliant, je regardais dans le panier les silex et ossements que nous venions de recueillir. Tout à coup, Auguste, le journalier, crie : « Sauvez-vous ! » ; puis je le vois courir. Je me précipite à mon tour. Le rocher sans bruit oscillait sur sa base et une moitié de l'abri s'effondre avec un bruit épouvantable à deux mètres de moi, qui me sauvais. Un gros *chêne*, qui avait poussé au sommet, tombait aussi ; tout cela avec un fracas impossible à décrire ! Cette partie de rocher tombée mesure 7 à 8 mètres de long et 1m80 d'épaisseur. On estime son volume à 4 ou 5 mètres cubes. Le comble, c'est que la rivière coulait en bas et que dans notre précipitation, Auguste et moi, y tombions, grâce à la pente qui est très raide, et a 7

où 8 mètres de profondeur. Heureusement nous pûmes nous retenir à des branches de noisetier ; une fissure existait dans le rocher que nous ne croyions pas dangereuse et en fouillant à la base nous lui avions enlevé le point d'appui qui le tenait en équilibre. Les outils, les vêtements, la carnassière où le journalier mettait ses provisions : tout cela enfoui sous ces roches énormes.

« Sa pioche y est restée et y restera ; impossible de remuer des masses pareilles. J'ai bien manqué être aplati et « *abrié* » pour la vie, comme on dit en Vendée. Mais je voudrais que vous verriez vous-même le lieu de l'accident, car aucune description ne peut le rendre et tous ceux qui le voient crient au miracle.

« Mon aventure peut peut-être intéresser les fouilleurs comme moi et les rendre plus prudents ; vous pouvez, si vous le jugez à propos, en parler. »

Voilà qui est fait ! — Nous adressons à M. le Comte R. de Rochebrune, l'heureux fouilleur de la *Grotte des Cottès*, aujourd'hui célèbre, nos très vifs compliments pour son miraculeux sauvetage et pour ses précieuses découvertes à l'*Abri Tétard*. M. B.

La Roche au Pied de Saint-Hugues.

On sait combien a pris d'importance, depuis quelques années, grâce à la *Société Préhistorique Française*, l'étude des *Pierres à Sculptures*, ces curieux documents qui remontent à la période de l'*âge de la pierre*, Ces sculptures sont tantôt de simples *cupules* ou *écuelles*, tantôt des *signes* de formes variées, parfois enfin des sortes d'*Empreintes de Pieds humains*, creusées dans la roche dure. On croit même avoir reconnu des dessins de *Sabots d'animaux*, tels que le *Cheval*.

Ces étranges sculptures ont donné lieu à mainte légende et on en rapporte plusieurs, soit à des Saints locaux, soit à certains Héros légendaires, tels que Gargantua. Abstraction faite de ces naïves manifestations de l'ignorance populaire, l'étude de ces très vieux monuments présente un grand intérêt pour la science ; et nous serons reconnaissant à ceux des lecteurs du *Dauphiné*, qui en connaîtraient, de bien vouloir nous les signaler. Voici, à ce propos, un passage du livre déjà bien ancien de Barginet, intitulé *Les Montagnardes* ; nous l'avons copié (tome II, page 192), avec l'espoir qu'il tomberait peut-être sous les yeux d'un alpiniste ou d'un indigène, connaissant les lieux que décrit l'auteur.

Dans la région d'Allevard, « au col de l'Evêque, est une large pierre blanche, sur laquelle on croyait que SAINT HUGUES avait mis le *pied* pour s'élever vers le ciel. Elle était ombragée de vieux sapins qui formaient autour d'elle une espèce d'enceinte. »

Le col de l'Evêque est un lieu où les *Follets*, paraît-il, faisaient paître les vaches la veille de Noël. Il serait intéressant de retrouver la pierre en question et de chercher si par hasard elle ne porterait pas une sculpture, en forme de semelle de sandale (1). L. Jacquot.

Une Sculpture sur Rocher à vérifier.

Il existe à Saint-Elophe, entre Toul et Neufchâteau (M.-et-M.), dans le cimetière, un très curieux *Edicule*, avec un siège taillé dans un rocher, sur lequel Saint-Elophe aurait prêché, dit on, au peuple, avant son martyre. — Ce siège semble être une pierre *apportée*.

Ce qu'il y a de curieux, c'est l'existence, sur l'un des côtés de la pierre, d'une *Sculpture sur rocher*, qui paraît bien authentique.

Il s'agirait de savoir si cette sculpture est *réelle* d'abord ; puis, si elle ne représente pas, par hasard, une *Cavité pédiforme*, tronquée vers la plante, lors de la confection du siège.

Ce qui donnerait à penser qu'il y a eu là une station cultuelle préhistorique, c'est l'existence voisine d'une source, dite *Fontaine de Saint-Elophe*, qui doit avoir eu des propriétés miraculeuses.

Voilà une jolie question à débrouiller. Nous sollicitons pour cela le concours de nos lecteurs. M. B.

NÉCROLOGIE

M. le Dr Théodore BAUDON (Oise).

M. le Dr Théodore Baudon (de l'Oise), ancien médecin à Mouy, ancien Député de la 1re Circonscription de Beauvais et ancien vice président du Conseil général de l'Oise, ancien Président de la *Société préhistorique Française* et du Ve *Congrès préhistorique de France* (Session de Beauvais, 1909), Membre de la Commission des *Monuments préhistoriques* au Ministère de l'Instruction publique, Président du Conseil d'Administration du Musée de Beauvais, Conservateur du Musée

(1) *Le Dauphiné*, Grenoble, 1913 [Voir p. 237].

national d'Azay le-Rideau, etc., est mort subitement, le 23 septembre 1913, à Paris, alors que rien ne permettait de soupçonner une mort aussi foudroyante et aussi prématurée. — Il n'avait que 66 ans !

La *Société Préhistorique Française* perd en Th. Baudon un préhistorien de talent, fils d'un célèbre naturaliste et préhistorien, le Dr Auguste Baudon (de Mouy). — Ce fut l'un de ses membres les plus dévoués ; et il lui rendit, comme Député, les plus grands services, à ses débuts surtout.

On doit à notre excellent ami Baudon un nombre assez considérable de Mémoires préhistoriques. Il avait surtout étudié le Paléolithique inférieur et le Préchelléen de l'Oise. Sa magnifique *Collection*, achetée récemment par le département de l'Oise, forme actuellement le fond du Musée d'Archéologie de Beauvais. C'est logique.

On doit au Dr Th. Baudon les principales publications suivantes, sans parler de ses notes d'archéologie.

Le préhistorique sur la falaise du Thelle (Oise) : *Le Mont Sainte-Geneviève. — Les Eolithes du Mont Sainte-Geneviève. — Période Acheuléenne de la Falaise du Thelle. — Puits d'extraction de silex de Champignolles. — Des silex perforés naturellement et des silex à cavité naturelle, conchoidale et géodique. — Des lampes en pierre taillée et en terre cuite des Epoques paléolithique et néolithique et de l'âge du bronze. — Recherche sur l'Homme tertiaire et son industrie.*

Enfin, l'œuvre à laquelle il mettait la dernière main, quelques jours avant de disparaître [*Le Paléolithique moyen et inférieur des argiles quaternaires du Mont Sainte Geneviève et de Méru* (*Oise*) ; cailloutis pléistocène de Méru et son industrie *éolithique*], est un superbe volume, orné de 45 planches hors texte et 213 gravures, dessinées par l'auteur lui-même, qui était un excellent dessinateur.

Ce dernier ouvrage surtout, le Benjamin de notre ami (comme il nous le répétait il y a quelques semaines à peine), montre quels services la Science préhistorique pouvait attendre encore du savant Dr Th. Baudon, si la mort brutale n'était venu interrompre ses recherches, frappées au coin du bon sens et basées sur une parfaite observation des faits géologiques. — La disparition de notre confrère est une grande perte pour la Préhistoire de bon aloi.

Le département de l'Oise, qui n'avait pas daigné reconnaître son dévouement à son pays aux élections législatives de 1910, perd en lui un esprit éminent, aux idées larges ; un ami du progrès sous toutes ses formes.

Désabusé sur la reconnaissance humaine, le Dr Th. Baudon, en 1913, ne s'était pas représenté aux élections cantonales et s'était réfugié dans la Science, qui, elle, ne le trompa jamais !

Il laisse une veuve et des enfants, auxquels nous adressons nos très vifs compliments de condoléances. Marcel Baudouin.

M. Charles KELLER (Nancy).

M. Çharles KELLER (de Nancy), ancien ingénieur, savant très désintéressé, aussi distingué que modeste, qui portait aux Monuments de Carnac (Morbihan) un intérêt tout particulier, vient de mourir.

On sait qu'il subventiona, de sa propre bourse, nombre de travaux entrepris dans cette région ! — Nous espérons que les savants du Morbihan diront publiquement ce qu'il a fait pour leur pays, sans craindre les foudres des Autorités, qui se bornaient.... à le voir faire travailler pour la science et son pays.

M. FULCONIS (Tunisie).

M. FULCONIS (Tunisie), ancien membre de la *Société préhistorique française*, ancien professeur de dessin au Lycée de la Roche-sur-Yon (Vendée), ancien prix de Rome de sculpture, très bon paysagiste, que l'âge empêchait de travailler depuis quelque temps. — On lui doit quelques communications archéologiques à la S. P. F. et à l'A. F. A. S. Il est l'auteur du monument des Anciens élèves du Lycée à la Roche-sur-Yon.

M. LE CONIAT, instituteur, à Trégomar (C.-du-N.), membre de la S. P. F., auteur de quelques notes préhistoriques ; collectionneur.

M. PADER (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme). — M. ANGÉRARD (de Louviers, Eure).

NOUVELLES

UN MUSÉE DE FOLKLORE BASQUE. — M. le maire de Bayonne, l'actif et très averti M. Garat, qui est à la fois administrateur remarquable et député populaire, vient de prendre il y a peu de jours un arrêté, qui crée le *Musée de la Tradition basque et bayonnaise*, auquel déjà collaborent tous les artistes et les écrivains de ce délicieux pays : M. Bonnat,

qui enverra de précieux objets collectionnés avec un souci d'amateur délicat, M. Pierre Loti, M. Louis Barthou, M. Léon Bérard, M. Edmond Rostand, dix autres encore qui sont passionnés de leur pays *basque* et s'intéressent à cette réunion prochaine de *meubles*, *costumes*, *armes*, *estampes*, *objets divers*, originaux, qui seront, par les soins de M. Pascau, exposés près de la salle Bonnat, au rez-de-chaussée du Musée, dont l'agrandissement s'impose pour cette nouvelle collection.

Tous nos compliments au Pays Basque.— Quand donc la Vendée, les Charentes, la Gironde, imiteront-elles les exemples d'Arles et de Honfleur, etc. ?

Congrès international d'Ethnologie et d'Ethnographie : Neuchâtel (Suisse) (1-5 juin 1914). — Les diverses sciences de l'homme ont pris, depuis la fin du siècle dernier, un développement si rapide qu'elles tendent de plus en plus à acquérir chacune son autonomie. Deux d'entre elles, l'*Anthropologie* et l'*Archéologie préhistorique*, possédant déjà leurs deux congrès spéciaux, il a semblé que l'*Ethnologie*, ou classement des races, et l'*Ethnographie*, ou étude comparée des civilisations, devaient aussi faire connaitre, par une manifestation scientifique analogue, les progrès qu'elles ont réalisés.

L'idée d'une réunion de ce genre a été favorablement accueillie par les autorités cantonales, communales et universitaires, qui ont promis leur patronage et leur concours effectif et par de nombreuses personnalités scientifiques. Il s'est donc constitué un Comité, qui s'est chargé d'organiser ce Congrès, auquel nous espérons qu'on voudra bien donner son adhésion.

La date prévue pour le Congrès est la semaine des vacances de la Pentecôte 1914 (du 1er au 5 juin). — Le montant de la souscription au Congrès est fixé à 10 francs.

Langues du Congrès. — Les langues officielles du Congrès, tant pour les communications que pour les discussions et pour la correspondance, sont le français, l'allemand, l'anglais et l'italien. Les autres langues pourront exceptionnellement être admises pour des communications; mais à la condition d'être accompagnées d'un résumé dans l'une des quatre langues officielles.

Communications et rapports. — La durée d'une communication est limitée à 20 minutes, et la durée d'une discussion à 10 minutes par orateur. La durée des rapports est limitée à 45 minutes. Des séances spéciales seront consacrées à la lecture et à la discussion de ces rapports, dont la liste sera donnée par une circulaire ultérieure.— Des séances plénières pourront être consacrées à des discussions d'ordre général.

Circulaires ultérieures. — Les personnes, qui, auront donné leur adhésion au Congrès ou qui en feront la demande, recevront seules les prochaines circulaires.

Programme des Travaux du Congrès. — 1. Ethnographie générale; méthodes de l'ethnologie et de l'ethnographie; histoire de l'ethnographie. 2. Ethnographie psychologique; ethnopsychologie; psychologie des religions; méthode psycho-analytique d'interprétation des mythes et légendes; esthétique comparative. 3. Ethnographie sociologique; les formes primitives de l'économie politique, du droit de la famille, de l'Etat; ethnographie et colonisation; races et milieux; anthropogéographie. 4. Ethnographie technologique; races et civilisations; débuts de l'art et des diverses techniques; métiers et industries. 5. Ethnologie et ethnographie préhistoriques et protohistoriques; la question des métaux. 6. Ethnologie et ethnographie antiques : Egypte, Assyro-Babylonie, Perse, Asie Mineure, Grèce, Empire romain. 7. Ethnologie, ethnographie et folklore de l'Europe. 8. Ethnologie, ethnographie et folklore de l'Asie et de l'Océanie. 9. Ethnologie, ethnographie et folklore de l'Afrique. 10. Ethnologie, ethnographie et folklore de l'Amérique. 11. Enseignement des sciences de l'homme; organisation et développement des musées ethnographiques.

Les Fouilles d'Alésia. — Concurremment avec la *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, M. le Dr Epery (d'Alise-Sainte-Reine), a fait récemment exécuter des fouilles sur le mont Auxois. Les ouvriers ont mis à jour des chambres fort bien conservées et des hypocaustes dont l'un a conservé intacts ses piliers, les uns en pierre, les autres en brique. Ils ont également recueilli différents objets en bronze, notamment une boucle de ceinturon, figurant deux personnages nus, des plats de forme ovale, deux vases qui, étant réunis par leurs bords, constituent un véritable petit *tonneau*. Ces temps derniers, les ouvriers ont déblayé une cave, où ils ont trouvé toutes les pièces, en fer et en bronze, d'un char gallo-romain, une collection d'outils de menuisier et de charpentier, une crémaillère, cent douze pièces de monnaie, une tête de Jupiter en marbre et différents ornements de bronze. Tous ces objets vont être déposés au Musée communal, riche déjà en trouvailles archéologiques et historiques, et pour lequel les nombreux amis d'Alésia multiplient leurs efforts et travaillent activement.

Découvertes en Afrique centrale. — M. le commandant Tilho a écrit une lettre datée de Maho (*Tchad*) le 25 avril 1913. Cet explorateur rapporte qu'il a pu visiter un certain nombre de points intéressants, non encore fixés avec précision sur les cartes. Outre des levés topographiques et astronomiques, il a fait d'intéressantes découvertes, notamment un tête d'*éléphant* enfouie dans le sable, avec défenses, et un certain nombre de dents, des *poteries*, des *armes* et des vestiges, en un mot, qui prouvent que ces régions, aujourd'hui envahies par les sables, ont été le centre d'une civilisation autrefois intense.

Découvertes d'époque romaine a Monaco. — D'intéressantes trouvailles archéologiques ont été faites dans le quartier des Meneghetti, à Monaco. Un coup de mine a mis à découvert une cavité, dans laquelle se trouvaient *trois sépultures*, de nombreux objets en *bronze* et en argile, dans un parfait état de conservation. Une plaque de marbre, avec inscription, et un grande amphore brisée, ont été recueillies.

Découverte d'une Station aurignacienne dans l'Ain. — Récemment, à l'*Ac. des Sciences*, on a annoncé une découverte préhistorique intéressante, faite par M. Mayet (de Lyon) dans la Grotte de la Colombière, située près de Poncin (Ain). L'auteur y a trouvé des silex et des ossements qui remonteraient à l'époque *aurignacienne*, où l'homme vivait au voisinage du mammouth. Au milieu de ces débris, on a découvert un os plat de mammouth, sur lequel étaient gravés des dessins d'animaux et même des figures humaines. Or ces dernières ne concordent nullement avec l'idée qu'on a pu se faire des hommes préhistoriques *moustériens* de la Chapelle-aux-Saints, par exemple. Au lieu d'un crâne fuyant, se rapprochant de celui du singe, l'un des dessins de la Colombière représente un profil d'homme au front élevé et au nez saillant (*Homo sapiens*)!

L'Administrateur-gérant : J. Gamber.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1913.

L'HOMME PRÉHISTORIQUE

XI^e ANNÉE — 1913.

TOME XI. — N° 12. — DÉCEMBRE 1913.

TECHNIQUE DE LA DÉTERMINATION DE L'ORIENTATION DES DOLMENS

PAR LE D^r

Marcel BAUDOUIN (Paris).

A la suite des communications que j'ai faites, en 1912, au *Congrès international d'Anth. et d'Arch. préh. de Genève*, et, en 1913, à la *Société préhistorique française*, sur l'ORIENTATION DES DOLMENS et ses rapports avec le CULTE SOLAIRE, plusieurs collègues m'ont prié d'exposer, ici même, de façon *détaillée*, la technique que j'utilise désormais pour déterminer l'Orientation, qui sert de base aux Calculs astronomiques ultérieurs.

1° OUTILLAGE. — Je m'empresse de les satisfaire, en m'efforçant d'être aussi bref que possible et en ne compliquant en rien l'outillage accoutumé du Préhistorien, qui doit forcément comprendre :

1° Une BOUSSOLE ordinaire, de dimensions assez grandes pour disposer d'un angle d'un degré très distinct ;

2° Un APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE *à Pied* (13 × 18 au moins), pour l'étude des Dolmens en particulier ;

3° Un MÈTRE *rigide*, qu'on peut remplacer avec avantage par un piquet d'arpentage, peint en noir et en blanc tous les 10 centimètres.

TECHNIQUE.— 1° APPAREIL UTILISÉ. — *a) Appareil scientifique.* — Le meilleur appareil, pour mesurer l'angle que fait l'*axe d'érection* d'un Mégalithe (en prenant pour repère l'ENTRÉE ou le

Couloir d'entrée) avec la *Méridienne magnétique*, est la Boussole-eclimètre (1), du modèle du Service géographique de l'Armée française, employé par tous les officiers chargés d'exécuter les cartes et des travaux topographiques.

b) Appareil de fortune. — Mais cet appareil est coûteux et assez encombrant! — Aussi l'avons-nous simplifié au maximum, en utilisant le *Pied* de notre Appareil photographique (13 × 18) de campagne et une *Boussole* ordinaire, contenue dans une boîte carrée en bois.

Nous plaçons cette boussole sur la *Chambre noire*, fixée sur son pied, mais non développée, c'est-à-dire horizontale.

Si l'on veut plus de précision, on peut employer une des *planchettes* d'un autre appareil (celui qui nous sert à photographier les Sculptures de la *Face Zénithale* des Rochers ou des Tables de Mégalithes), après l'avoir vissée, sur le pied, à la place de la chambre noire.

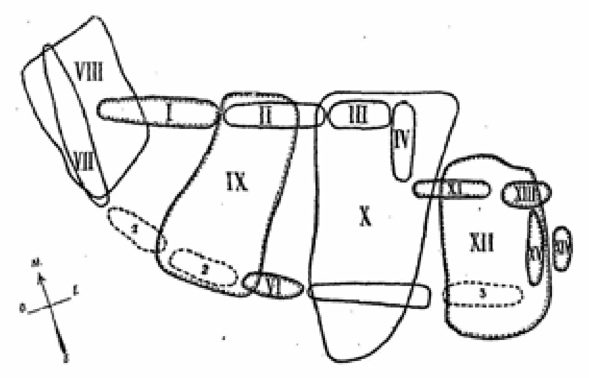

Fig. 1. — *Allée couverte* de Pierrefolle, à Commequiers (Vendée). — Type d'un Mégalithe funéraire, à Vestibule (ou *Couloir*) *d'Entrée*, placé *presque* sur le *même Axe d'Erection* que la Grande Chambre sépulcrale.— *Angle* très-faible.

L'Opérateur doit se placer, au point XII, et viser le point XIV pour déterminer, par l'*Angle* que fait la ligne XII-XIV avec le 0° (Nord magn.) de la Boussole, l'axe d'érection de l'*Entrée* même du Monument.

Nous établissons l'horizontalité (c'est-à-dire la ligne d'horizon)

(1) On trouvera la figure de cet appareil en particulier dans *Le Monde moderne* [1898; II, p. 57].

de la dite planchette à l'aide du *niveau d'eau* de la chambre noire, simplement et temporairement posée sur cette planchette fixée [ce qui dispense de placer sur elle le niveau de l'*Eclimètre* classique].

Enfin, nous avons remplacé le *Cercle vertical gradué* de cet

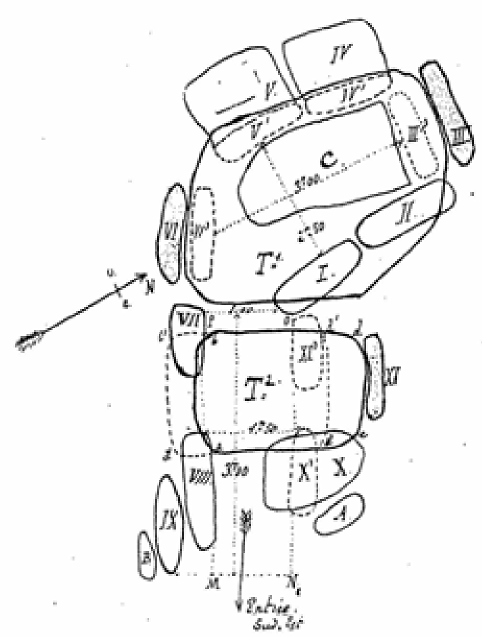

Fig. 2. — *Allée couverte* du Grand-Bouillac, à Saint-Vincent-sur-Jard (V.). — Type d'un Mégalithe funéraire, à GALERIE *d'Entrée*, ayant un axe d'érection *très-différent* de celui de la Chambre sépulcrale (1). — Angle d'environ 135°.

L'opérateur doit se placer en T¹ ou T², pour déterminer l'Angle que la ligne correspondant à cet axe d'érection fait avec le 0° (Nord magn.) de la Boussole (c'est-à-dire l'axe d'érection de la GALERIE *d'Entrée* dans ce cas). — La *flèche*, placée à l'entrée, indique le sens et la direction de la visée à la Boussole.

appareil par un *Rapporteur*, fixé sur le couvercle de la boîte de la Boussole, relevé *verticalement* et maintenu dans cette position par un dispositif facile à comprendre (*taquet* de bois main-

(1) En effet la Grande Chambre sépulcrale était ici *orientée* en plein *Sud* (180°).— Il est possible par suite que ce Mégalithe ait été construit en deux temps : *a*) Orientation à *Midi* [Grande Chambre C]; *b*) Orientation au *Soleil Levant* au *Solstice d'Hiver* (T²).

tenant l'angle de 90° sur la planchette). Ce Cercle permet de mesurer les *angles verticaux* (*Hauteur*) [il nous a servi en particulier à calculer la *hauteur* des *grands Menhirs*, dont le sommet est inaccessible]; mais l'alidade de ce cercle est représenté simplement ici par une fine tige de bois, longue de 5 à 6 centimètres, comme l'alidade qu'on peut placer sur le cercle de la boussole et qui mesure les *angles des plans horizontaux*. — Les deux vis de notre planchette peuvent servir de repère de visée pour les angles horizontaux et remplacer une alidade.

Certes, cela est très primitif! Mais, avec ce dispositif très portatif, on obtient des résultats plus sérieux que ceux de la boussole simplement *tenue à la main* et une approximation supérieure à *Cinq degrés*. — Or, cela est très suffisant, au moins pour la mesure d'angles horizontaux, que les Néolithiques n'ont pu, bien entendu, évaluer qu'*à vue d'œil*.

2° Usage de l'Appareil sur le terrain. — A l'aide de cet instrument de fortune, mais fondamental, il est facile de calculer l'*Angle*, *horizontal* (1), que fait l'*Axe d'érection d'un Mégalithe* avec la *Méridienne magnétique*.

A. — En effet, prenons, comme exemple, une *Allée couverte*, magnifique : celle représentée par la *Figure* 1.

a) *Dispositif*. — On place le pied de l'appareil photographique à l'extrémité intérieure du Couloir d'accès, au point correspondant au dernier *coude* (s'il y en a un), et exactement au milieu du couloir (XII, *Fig*. 1). On visse sur ce pied la planchette, qui supportera la *boussole*; et on en établit l'horizontalité, avec la chambre noire photographique montée, placée sur elle.

Cela fait, on dispose, sur la planchette, la boussole, de façon à ce que l'aiguille de cette boussole corresponde au 0° de son *Cercle* gradué, après en avoir relevé le couvercle (*Fig*. 1; Rose des Vents). Puis, se plaçant du côté du fond du monument et regardant l'Entrée, on place le centre de la boussole, bien hori-

(1) En Préhistoire, les *Angles horizontaux* peuvent servir à calculer aussi les grandes distances [Distance entre deux Dolmens, deux Menhirs, deux Rochers, assez éloignés, mais visibles d'un même point; etc., etc].

(2) D'ordinaire, pour ce repère, j'emploie le *Bâton en bois*, peint en blanc et noir (par tranches de 10 centimètres), haut d'un mètre, qui me sert pour la Photographie.

Tables nécessaires et suffisantes pour l'Étude de l'Orientation de l'Entrée des Dolmens [France].

I. — Déclinaison Magnétique moyenne.

[D. Occidentale].

Ouest.	Régions principales (1).					Est.
Iles de Bretagne et de Vendée.	*Bretagne*	Normandie — Vendée. — Charentes.	Pas-de-Calais. — Paris. — Loiret. — Hautes-Pyrénées	Aisne. — Cher. — Ariège.	Vosges. — Hte-Saône — Marseille.	Savoie. — Nice.
17°	16°	15°	14°	13°	12°	11°

II. — Tableau des Azimuths du Lever et du Coucher du Soleil.

[Soltices et Équinoxes] (2).

Déclinaison du Soleil.	Sud.			Latitude du Lieu.						Nord.	Observations
	42° Barcelone	43° Marseille	44° Avignon	45° Périgueux	46° Lyon	47° Bourges	48° Orléans	49° Paris	50° Abbeville	51° Dunkerque	
+ 24°	56°8	56°2	55°6	54°9	54°2	53°4	52°6	51°7	50°7	49°7	Solstice d'été (*Lever*).
0°	90°	90°	90°	90°	90°	90°	90°	90°	90°	90°	Équinoxes { Automne, Été
— 24°	123°2	123°8	124°4	125°1	125°8	126°6	127°4	128°3	129°3	130°3	Solstice d'hiver (*Lever*).

(1) Consulter, pour la France, l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* [La déclinaison *varie* constamment].

(2) Calculs de M. Rocques-Des Vallées [du Bureau des Longitudes, à Paris].

III. — Précession des Equinoxes (1).

ANGLE DE LA MÉRIDIENNE AVEC LA LIGNE ACTUELLE DES POLES.

A". *Déviation à Gauche.*

Fin de la Déviation à droite.	0° 0'	2.000 après J.-C.
—	4°30'	1.000 —
—	8°50'	0 —
—	13°15'	1.000 avant J.-C.
—	17°10'	2.000 —
—	20°50'	3.000 —
—	23°30'	4.000 —

A'. *Maximum de Déviation à droite.*

B. *Déviation à Droite* (2).

20°50'	5.000 avant J.-C.
17°10'	6.000 —
13°15'	7.000 —
8°50'	8.000 —
4°30'	9.000 —
0° 0'	10.000 —

A. *Déviation à gauche.*

zontale, sur la ligne de visée consignée par les deux vis de la planchette qui servent d'alidade, de façon à ce qu'une des extrémités de cette ligne corresponde, *aussi exactement que possible*, au milieu même de l'*Entrée* du Monument, préalablement répéré par un caillou ou mieux par une tige en bois, enfoncée en terre (*Fig.* 1; XIV).

b) *Mesure de l'Angle sur le terrain.* — On note le chiffre du Cercle gradué de la Boussole, correspondant à cette extrémité de la ligne de visée (planchette alidade) : il mesure l'*Angle de l'entrée du Monument avec la Méridienne magnétique*. On a ainsi le nombre de degrés qu'il fallait sur les lieux déterminer ; et on n'a plus qu'à inscrire cet angle sur le *Carnet d'Observations.*

B. — Si le Monument a un Angle de Galerie d'accès beaucoup plus marqué (*Fig.* 2), on procédera de même, en se plaçant en T², et en visant le milieu de la ligne M N (*Flèche*).

3° CORRECTIONS ET CALCULS AU LABORATOIRE. — Au Laboratoire, on détermine d'abord, avec l'*Annuaire du Bureau des*

---

(1) Calculs en Années, effectués par M. Guy, ingénieur des chemins de fer, à Bordeaux.

(2) L'observation des *Gravures et Sculptures sur Rochers* m'a montré que l'erreur personnelle des Néolithiques ne dépassait guère 5°. — L'observation à la Boussole *sur le terrain*, quand on ne dispose pas d'instruments de précision, atteint souvent 3° et plus. — Je me suis, au début, trompé souvent de 4° à 5°.

Inutile donc d'opérer sur les *fractions de degré*, avec notre technique très approximative !

Longitudes (1), quelle est la *Déclinaison magnétique occidentale*, exacte et connue, de la sous-préfecture la plus rapprochée du lieu-dit (Tableau n° I).

1° *Calcul de l'Orientation de l'Entrée* [Correction magnétique]. — On retranche le chiffre trouvé de celui noté à l'exploration du Mégalithe ; et on a ainsi, suivant la formule : Orientation vraie [*Entrée* du Mégalithe] = B (indication de la Boussole) — D.M. (Déclin. magn.), quand on prend l'angle de l'Azimuth du *côté de l'Est*, comme cela a lieu d'ordinaire.

C'est là l'Orientation vraie, ou astronomique, de l'Entrée du Monument. — C'est l'AZIMUTH DE L'ENTRÉE, qui, d'ailleurs, peut être EST (0 à 90°), SUD (90°-180°), OUEST (180° à 300°).

2° RAPPORTS AVEC LE SOLEIL. — D'ordinaire, le chiffre obtenu ne concorde pas avec celui de l'une des phases principales du Soleil (2) à l'époque actuelle ; il y a presque toujours une différence, variant de 0° à 23° 30 [Maximum de Déviation du Pôle] (3).

1° *Entrées Est*. — *a*) Supposons d'abord que l'Entrée est à l'EST ou au SUD. Si le nombre de degrés obtenu [Azimuth d'Entrée] est *inférieur à* 90° *Est*, ce nombre ne pouvant être en rapport qu'avec le Lever du Soleil au Solstice d'Eté (50° à 57°), cela prouve que c'est ce *point* qui a servi de *repère* jadis, lors de la construction. Il faut donc déterminer d'abord ce point.

Pour ce faire, on recherche la *Latitude* Nord *géographique* de ce point sur les Cartes de France ou au moins dans l'Annuaire du Bureau des Longitudes (4) ; puis, dans la Table spéciale que j'ai fait établir (Tabl. n° II), l'*Azimuth de Lever du Soleil*, à cette époque, pour la Latitude considérée. — On retranche alors cet Azimuth de Lever de celui de l'Entrée, suivant la formule :

Az. Entrée — Az. Lever Solstice Eté = Diff. des Méridiennes, à l'époque de construction.

On a ainsi la quantité de degrés dont la *Méridienne Néolithique s'est déplacée depuis l'érection* du Mégalithe.

---

(1) Publication annuelle, donnant la *Latitude* et la *Déclinaison magnétique* pour tous les Arrondissements de France. — Elle paraît chez l'éditeur de l'Académie des Sciences [Gauthier-Villars, Paris].

(2) Ces phases sont *Midi*, les *Solstices* et les *Equinoxes*.

(3) Phénomène astronomique de la Précession des Equinoxes.

(4) Celui-ci donne la *Latitude* pour la sous-préfecture la plus voisine.

b) Si le nombre de degrés est inférieur à 90° + 23° 30, c'est-à-dire à 113° 30, l'entrée est en rapport avec le *Lever aux Equinoxes* (Eté ou Hiver), qui a toujours lieu à 90°. — La différence des chiffres [*Az. Entrée — Az. Lever Equinoxe* (90°) = *Diff. des Méridiennes*] donne, de même, la valeur de la *Déviation de la Méridienne Néolithique*.

c) Si le nombre de degrés est supérieur à 113° 30 et inférieur à 180° (Sud), il s'agit forcément du *Lever du Soleil au Solstice d'Hiver*. Ici l'Azimuth est obtenu par la formule: *Az. Entrée — Az. Lever Sols. Hiver = Différence des Méridiennes*.

L'*Az. Lever Solst. Hiver* se calcule avec le Tableau n° II également (1).

2° *Entrées Sud*. — Si le nombre de degrés est supérieur à 180° et inférieur à 180° (Sud) + 23° 30, c'est-à-dire à 203° 30, il s'agit, non plus du Lever du Soleil, mais du Soleil a Midi, du *Soleil à son Apogée*, qui est toujours à 180°.— La différence donne aussi la Déviation de la Méridienne.

3° *Entrées Ouest*. — *a*) Quand l'entrée est à l'*Ouest*, on peut certainement procéder de la même manière et aller jusqu'à 360°.

Mais on peut aussi imiter les Astronomes et tabler sur l'*Azimuth Ouest*, pour simplifier les calculs. Dans ce cas, au lieu de compter les degrés sur la boussole dans le sens des aiguilles d'une montre, vers l'Est, on les compte en sens inverse, vers l'Ouest.

Dans ces conditions, au lieu d'avoir à *retrancher* la *Déclinaison magnétique*, il faut l'*ajouter*. D'autre part, au lieu d'avoir à retrancher l'*Azimuh des Levers* de l'*Entrée*, c'est ici l'*Entrée* qu'il faudra retrancher des *Azimuths de Coucher*.

Conclusions. — Comme on le voit, tout cela est très-facile à exécuter : d'abord sur le terrain; puis chez soi, à tête reposée.

Le principal est de bien faire entrer dans sa tête — comme le clou fameux ! — que cette détermination de l'Orientation est de capitale importance et qu'il faut la faire, *avec la plus grande précision possible*, *sur le terrain*, et qu'elle est compatible avec une instruction mathématique très-élémentaire et notre outillage accoutumé.

---

(1) Les deux Azimuths des Solstices, en s'ajoutant, donnent 180°.

Il ne faut plus, comme jadis, se contenter d'approximations vagues, faites à l'aventure, un peu au hasard ; car de telles observations ont toujours été plus nuisibles qu'utiles, en faussant les études d'ensemble ultérieures.

Et voilà la seule raison qui a fait qu'on n'a découvert que récemment la loi de Loi de l'Orientation des Mégalithes funéraires, niée, encore actuellement, par tous les *Savants et Professeurs préhistoriens du monde !*

DÉCOUVERTES

Préhistoriques dans les Oasis Sahariennes

PAR

P. BERTHIAUX (Montereau, S.-et-M.).

Pendant le cours de ces dernières années, de sérieuses recherches ont donné lieu à de nombreuses et importantes découvertes préhistoriques, qui sont venues jeter de nouvelles lumières sur l'époque quaternaire et lever en même temps une partie du voile qui recouvre encore cette nouvelle science. Nous avons suivi, avec un vif intérêt, tous les travaux d'archéologues éminents, dont le nom fait autorité, et; bien que tous leurs travaux aient modifié nos idées sur certains faits ou sur certaines conséquences, il n'en est pas moins vrai que chaque préhistorien signale toutes les trouvailles qui lui semblent intéressantes, afin d'aider à l'avancement de la préhistoire.

Aujourd'hui donc je suis heureux de porter à votre connaissance la découverte d'une nouvelle station, située dans l'extrême Sud-Oranais, à 100 kilomètres au sud-est de Timimoun, « Les Oasis sahariennes ». Les objets que je vais décrire m'ont été adressés par un de mes amis, Léon Girod, sergent-major et greffier-notaire à Timimoun, auquel je suis heureux de rendre hommage et de remercier publiquement.

Ces objets ont été ramassés par lui, au cours de ses tournées de police; et c'est de cette région complètement inexplorée qu'ils proviennent tous.

Ces « riens » préhistoriques ont été trouvés à l'air libre sur des terrains de « reg », c'est-à-dire des plaines caillouteuses, qui s'étendent autour de Timimoun et Semjane et également à Tabelbala, « oasis située à l'ouest de l'Oued Saoura ».

Leur authenticité ne peut être douteuse, attendu qu'aucun

préhistorien européen n'a pensé à explorer ces régions désertes et

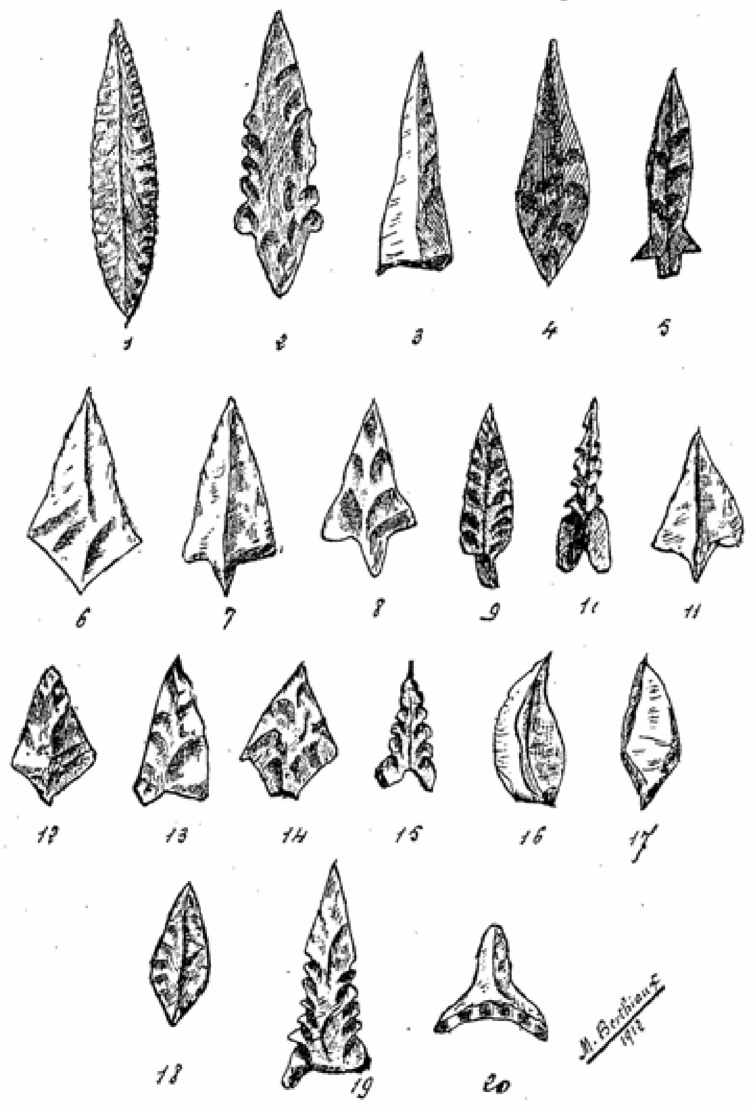

Fig. 1. — Pointes de flèches de l'Extrême Sud-Oranais, [n^os 1 à 20].
3/4 Grandeur naturelle.

que, de plus, tous ces objets ont été ramassés par un Français!

Je vais donc commencer par décrire les pointes de flèches dont

la majorité ne diffère pas des types africains récoltés jusqu'à ce jour (*Fig.* 1).

Type de Flèches.

N° 1. — Pointe en feuille de laurier, très finement taillée des deux côtés et translucide en raison de sa minceur; son poids est de 2 gr. 5.
N° 2. — Pointe à bords latéraux, taillée également des deux côtés; les encoches latérales sont régulières, mais plus nombreuses d'un côté que de l'autre.
N° 3. — Pointe taillée d'un seul côté, à base rectiligne; poids 2 gr.
N° 4. — Pointe lozangée; ressemble au n° 1, mais taillée plus grossièrement.
N° 5. — Pointe à pédoncule et ayant deux faibles barbelures.
N° 6. — Pointe à base triangulaire, finement taillée : flèche d'une régularité parfaite.
N°s 7 et 8. — Pointes à pédoncule, sans barbelure, très minces et taillées à grands éclats.
N° 9. — Pointe à pédoncule très fin, sans barbelure, retouches régulières
N° 10. — Pointe à base concave très resserrée; encoches latérales régulières et très finement taillées.
N° 11. — Pointe taillée d'un seul côté et ébauche d'une barbelure.
N° 12. — Pointe à base triangulaire, d'un fini remarquable.
N° 13. — Eclat lamellaire avec retouches à grands éclats.
N° 14. — Pointe retouchée régulièrement des deux côtés et assez belle.
N° 15. — Pointe à base concave, remarquable comme travail; son poids est de 1 gr. 5; les encoches sont régulières.
N°s 16 et 17. — Eclats superbes, retouchés assez finement.
N° 18. — Pointe en losange, d'un fini très soigné; les retouches sont merveilleuses.
N° 19. — Pointe sans pédoncule; la base est rectiligne, et, sur un côté, figure une barbelure; les retouches sont belles.
N° 20. — Pointe interchangeable, ressemblant au perçoir multiple. Cette pièce est plus rare, son taillage est habilement fait.

Les pointes de flèches sont très nombreuses; on peut du reste en juger par la diversité des gravures ci-dessus (*Fig.* 1), et se rendre comptee xactement de la variété des formes. La plupart sont taillées avec une telle perfection et une telle finesse qu'il faudrait beaucoup de peine et d'adresse pour les produire aujourd'hui, même avec nos instruments perfectionnés. Il ressort par induction de ces admirables pointes de flèches, que, si chaque objet était destiné au tir à l'arc, nos ancêtres devaient avoir une adresse extrême, car sans doute ils comptaient retrouver dans le corps des victimes une arme d'une exécution aussi longue que délicate.

*
* *

Cette période antéhistorique de l'homme est particulièrement intéressante. Elle est loin d'être l'état sauvage, car elle nous présente, dans tous ces endroits, les premières agglomérations humaines organisées, et par suite les premiers rudiments de la Civilisation.

L'homme, pour ainsi dire privé de tout, s'ingénue alors à tirer parti de tout ce que lui offre la nature, pour parer tant à ses besoins personnels qu'aux nécessités de la vie. C'est à ce moment

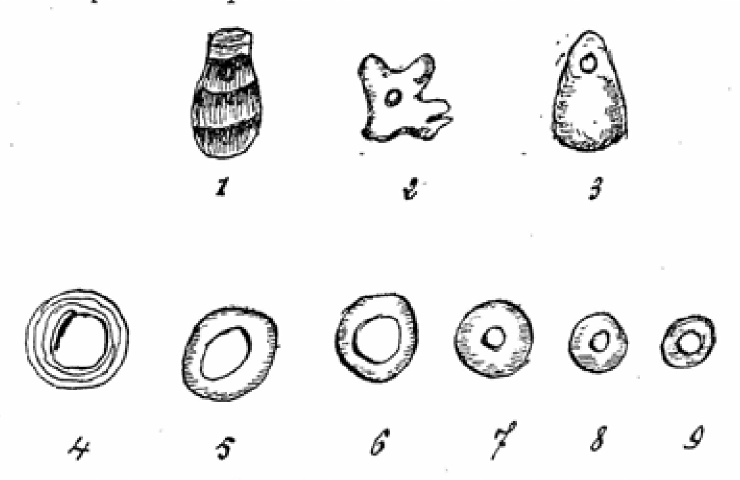

Fig. 2. — Amulettes de l'extrême Sud-Oranais, [n[os] 1 à 9]. Grandeur naturelle.

que l'on voit l'initiative individuelle aux prises avec les difficultés incessantes de l'alimentation et de la sécurité personnelle et collective : d'où la fabrication des pointes décrites ci-dessus.

Néanmoins, chez ces premiers hommes, est né le luxe des ornements ; et nous trouvons ci-dessous les premiers objets de parure, en pierres, coquilles fossiles, jais, bois ou os, dents, etc..., dont ils aimaient se parer (*Fig.* 2).

Amulettes.

N° 1. — Dent percée d'un trou de suspension, pour servir de partie de collier.

N° 2.— J'insiste très spécialement sur cette pièce en nacre. Un curieux spécimen de l'art de la sculpture est la FIGURATION HUMAINE qu'elle repré-

sente; l'œil de cette tête servait de trou de suspension. Cette amulette, je crois, doit être très rare.

N° 3. — Objet en nacre, percé d'un trou.

N° 4. — *Perle* percée pour collier; ce grain a probablement été sur une coquille assez forte, car, dans les stries, on distingue très bien la nacre.

N°s 5 et 6. — Pierres percées pour amulette ou pour collier.

N°s 7 et 8. — Rondelle très fine, en os, percée d'un trou de suspension.

N° 9. — Très petite pierre, finement retouchée et percée d'un trou.

A ce qui précède, je n'ajouterai plus qu'un mot : c'est d'espérer que, dans cette région, non étudiée en préhistoire, d'autres découvertes nous réservent des surprises en nous faisant connaître les mœurs de nos précurseurs.

Il m'a semblé curieux et intéressant de montrer encore une fois ces objets préhistoriques, et de mettre sous les yeux du public ces vestiges de l'époque quaternaire.

ANALYSE DE LA RÉSINE X
entourant
le Cadavre embaumé d'un Prêtre Carthaginois.

PAR LE

Dr Louis REUTTER (Neuchâtel, Suisse),

Privat docent à la l'Université de Genève.
Attaché au Laboratoire de Matière médicale de l'Ecole supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris.

Cette résine, provenant d'un sarcophage carthaginois, me fut envoyée par le Révérend Père Delattre, membre correspondant de l'Institut de France, qui me demanda d'en entreprendre l'étude chimique. Cette masse résineuse, formant un bloc de 130 grammes, était dure et friable à froid, molle et élastique à chaud, d'odeur aromatique térébenthinée.

Sa surface extérieure, saupoudrée de petites aiguilles blanches et d'une poussière gris jaunâtre, est jaune brunâtre, tandis que sa face interne est gris-verdâtre.

Pulvérisée, cette masse posséde un arome balsamique, rappelant celui du thym, de la menthe, et de la lavande.

Son point de fusion est compris entre 119° et 120°5; son indice d'acidité entre 61,77 et 62,34; celui de saponification entre 88,48 et 88,56 après 24 heures, et entre 98,8 et 98,9 après 48 heures; son indice d'éthers entre 36,58 et 37,07.

Cette masse à réaction acide ne peut donc renfermer le Natron, le déshydratant par excellence des Anciens (1). Elle est en grande partie soluble dans l'éther et dans l'acétone, qui deviennent troubles, dans l'alcool, le sulfure de carbone, l'alcool méthylique; presque tout à fait soluble dans l'essence de térébenthine, le xylol et en majeure partie soluble dans le benzol et dans le chloroforme; mais elle est très peu soluble, pour ne pas dire insoluble, dans l'éther de pétrole. Elle se dissout avec une colo-

---

(1) Dr L. Reutter.— *De l'embaumement avant et après Jésus-Christ avec analyses des masses résineuses anciennes.* Vigot fr., éd., Paris, 1912.

ration rouge sang dans l'acide sulfurique, jaune ou jaune brunâtre dans l'ammoniaque et dans la potasse caustique, ce dernier dissolvant dégagant à chaud une forte odeur térébenthinée.

Cette résine, chauffée entre deux verres de montre, dégage des vapeurs blanches irritant les muqueuses nasales; ces vapeurs se déposent sur les parois du verre supérieur sous forme de cristaux, solubles dans l'eau bouillante et donnant les réactions caractéristiques à l'acide cinnamique.

Les réactions spécifiques des Baumes de Gurjun, d'Illourie, de La Mecque, des gommes à ombelliferone, de la Myrrhe, du Sang de dragon, des résines à mucilage (encens, myrrhe, etc.) sont toutes négatives, tandis que celles du *Styrax* sont positives.

Nous ne pouvons les décrire à nouveau, renvoyant le lecteur à nos travaux : « de l'Embaumement avant et après Jésus-Christ »; « des parfums égyptiens » ; et « de la Momie ou d'un Médicament démodé ».

Celles du Storax sont dubitatives, ainsi que celles de la Sandaraque.

Nous entreprenons l'étude de cette masse résineuse en la soumettant premièrement à l'action des vapeurs d'eau, puis en la dissolvant successivement dans de l'éther, de l'alcool, les résidus étant saponifiés.

I. Distillation aux vapeurs d'eau. — L'essence, obtenue par la distillation aux vapeurs d'eau, de couleur jaune pâle, d'odeur térébenthinée, thymolée et mentholée, pèse 10 gr. 5.

Soumise à la cristallisation spontanée au froid, elle dépose de petits cristaux, d'odeur camphrée et menthée, donnant les réactions caractéristiques du Menthol et du Thymol. Sa densité à 15° est de 0,8801 ; son pouvoir rotatoire (tube de 100^{mm} + 6° 15'); son indice de réfraction à 20°, 1,47100.

L'eau, surnageant sur la couche résineuse ainsi traitée, possède une coloration jaune doré, une réaction acide, un goût amer. Elle se précipite par addition de quelques gouttes de chlorure de fer en un dépôt jaune brunâtre; de bichromate de potasse en un dépôt jaune grisâtre ; d'acétate de plomb en un dépôt gris blanchâtre.

Cette eau renferme de l'*acide cinnamique*, vu qu'elle réduit à chaud une solution aqueuse de permenganate de potasse additionnée de quelques gouttes d'acide sulfurique, en dégageant l'odeur de l'Aldéhyde benzylique. Elle ne contient pas de sucre ré-

duisant la solution de Fehling ou faisant dévier le champ optique du polarimètre, ni mucilage ou corps gommeux, vu, qu'additionnée d'alcool, elle ne se précipite pas en un dépôt floconneux.

Le natron, le vin de palmier, les gommes à mucilage n'ont donc pu être employés à la préparation de cette masse résineuse.

II. Partie soluble dans l'éther. — Cette solution éthérée jaune doré est agitée successivement avec des solutions aqueuses de carbonate d'ammonium, de carbonate de sodium, de potasse caustique, de bisulfite de soude qui, décantées, privées de leur éther par la distillation, furent précipitées, en les versant dans de l'eau acidulée.

A. — *Le précipité, obtenu par les agitations avec du carbonate d'ammonium*, pesant 21 gr. 5, forme une masse gris blanchâtre, pulvérulente qui, dissoute dans de l'alcool et de l'éther, dépose, soumise à la cristallisation spontanée, des cristaux blancs sous forme d'aiguilles, fondant à 133° et donnant toutes les réactions spécifiques de l'acide cinnamique. Le résidu resineux obtenu se dissout en partie dans l'alcool éthylique, en partie dans l'alcool méthylique.

a) *Partie soluble dans l'alcool éthylique*. — Cette solution alcoolique, additionnée d'une solution alcoolique d'acétate de plomb, fournit un précipité blanc, que l'on sépare du liquide par filtration.

1) Le précipité ainsi obtenu, décomposé par une solution alcoolique d'acide sulfurique, donne une solution, qui, versée dans de l'eau acidulée, y forme un fort dépôt pulvérulent. Ce dernier, purifié par précipitation fractionnée, donne un corps blanc pulvérulent fondant à 95°, que nous ne parvenons pas à analyser.

2) Le filtrat versé dans de l'eau acidulée y produit la formation d'un fort dépôt blanc, pulvérulent, que nous purifions par précipitation fractionnée. Nous obtenons ainsi un corps blanc, à réaction acide, fondant entre 92°5 et 93°, qui, soumis à la combustion donne pour 0,085 gr. de substance, 0,2207 gr. CO_2 et 0,0742 gr. H_2O, et possède la composition :

$$C = 70,38\ \%$$
$$H = 9,7\ \%$$

Les résultats de cette analyse et le point de fusion correspon-

dent avec ceux de l'*Acide Libalique* (1), de l'exudat de la résine Syrienne Liban Schami, qui possède la formule

$C_{24} H_{38} O_5$, qui calculée en %, donne C = 70,9 %
H = 9,3 %

b) *Partie soluble dans l'alcool méthylique.* Cette dissolution, versée dans de l'eau acidulée y produit la formation d'un précipité blanc, fondant entre 120° et 121°, possédant l'indice d'acidité 112 ; il donne, soumis à la combustion, pour 0,1305 gr. de substance, 0,3465 gr. CO_2 et 0,0896 gr. H_2O, correspondant à

C = 71,71 %
H = 9, 2 %

B. — *Le précipité obtenu par agitation avec du carbonate de Sodium*, soumis à la cristallisation spontanée, dépose des cristaux *d'acide cinnamique*, fondant à 133°, solubles dans l'eau bouillante et des cristaux jaunes insolubles dans ce dissolvant.

Ceux-ci, purifiés, fondant à 149°, donnent, soumis à l'analyse élémentaire pour 0,1362 gr. de substance, 0,3799 gr. CO_2 et 0,1238 gr. H_2O, correspondant à

C = 76.07 %
H = 10,09 %

Ces chiffres correspondent à la composition de l'Acide Pistacolique (Pistacia terebinthus) (1), $C_{24} H_{42} O_3$, qui fond à 148° et correspond à la formule

C = 76,0 %
H = 11,1 %

La partie non cristallisable, formant une masse résineuse adhérente, se dissout en partie dans l'alcool, puis dans l'alcool méthylique et en partie dans le mélange de ces deux solvants.

1) *Partie soluble dans l'alcool.* Cette solution alcoolique additionnée d'acétate de plomb se précipite en partie.

a) Le précipité, purifié après dissolution et reprécipitation fractionnée, forme une poudre blanche amorphe, fondant entre 91°5 et 93° et possédant un indice d'acidité compris entre 62,7 et 63.

---

(1) Dr Reutter. — *Analyses des résines ayant servi à l'embaumement des Anciens. Journal suisse de Chimie et Pharmacie*, 1913 (Pistacia terebinthus). *De l'Embaumement avant et après Jésus-Christ, Vigot frères, Paris*, 1912.

Soumise à la combustion, elle donne pour 0,910 gr. de substance, 0,2493 gr. CO_2 et 0,0837 gr. H_2O, correspondant à

$$C = 74,31\ \%$$
$$H_2 = 10,15\ \%$$

Analysant la résine du Pistacia terebinthus, nous avons décelé que l'acide α Pistacolique fondait entre 91°5 et 92°5 et possédait un indice d'acidité, compris entre 61,7 et 62 ; sa formule $C_{19}H_{30}O_3$ correspond à

$$C = 74,5\ \%$$
$$H = 9,8\ \%$$

b) Le filtratum, versé dans de l'eau acidulée, y forme un précipité floconneux blanc, fondant entre 146° et 148° et possédant un indice d'acidité compris entre 103 et 104.

Cet acide purifié, soumis à la combustion, donne pour 0,1407 gr. de substance, 0,3917 gr. CO_2 et 0,1281 gr. H_2O, correspondant à

$$C = 75,79\ \%$$
$$H = 10,11\ \%$$

Ces résultats correspondent approximativement avec ceux de l'acide β Pistacolique $C_{21}H_{34}O_3O_2$, dont la formule donne

$$C = 75,44\ \%$$
$$H = 10,\ 1\ \%$$

2) *Partie soluble dans l'alcool méthylique.* — Cette solution, soumise à la cristallisation spontanée, abandonne quelques cristaux sphériques, qui, soumis à l'analyse élémentaire, donnent pour 0,1526 gr. de substance, 0,4304 gr. CO_2 et 0,14 gr. H_2O, correspondant à

$$C = 76,91\ \%$$
$$H = 11,\ 8\ \%$$

Ces cristaux fondant à 143° sont solubles dans le chloroforme et l'acétone, à l'aide desquels nous les avons purifiés. Ces résultats correspondent avec ceux de l'acide de la Sandaraque (1). Tschirch lui attribue comme pour cent en carbone :

$$C = 76,45\ \%$$
$$H = 9,34\ \%$$

(1) Tschirch. — *Die Harze und Harzbehälter*. Leipzig, 1906, fol. 535.

Nous ne pouvons cependant pas certifier la présence de cet acide d'après cette analyse.

La partie non cristallisable, dissoute dans de l'alcool méthylique, se précipitait en partie par addition d'une solution alcoolique d'acétate de plomb.

a) Le filtratum, versé dans de l'eau acidulée d'acide nitrique, y forme un précipité floconneux, qui, purifié, fond à 86° et donne, soumis à la combustion pour 0,0819 gr. de substance, 0,2272 gr. CO_2 et 0,076 gr. H_2O, correspondant à

$$C = 75{,}67\ \%$$
$$H = 10{,}31\ \%$$

Nous avons décelé pour l'acide libanique la formule $C_{21}H_{32}O_2$ qui, calculée en p. 100, donne

$$C = 75{,}9\ \%$$
$$H = 9{,}6\ \%$$

b) Le précipité décomposé, reprécipité, puis purifié, forme une masse pulvérulente blanche, fondant à 130°, qui, soumise à la combustion, donne pour 0,1508 gr. de substance, 0, 4154 gr. CO_2 et 0,1371 gr. H_2O, correspondant à

$$C = 75{,}13\ \%$$
$$H = 10,\ 1\ \%$$

3) *La partie soluble dans le mélange d'alcool et d'alcool méthylique*, versée dans de l'eau acidulée, y produisait la formation d'un précipité blanc, qui, purifié, ne peut être analysé.

C. — Nous obtenons, *par l'agitation avec une solution aqueuse de bisulfite de soude* que l'on décante, évapore et acidifie, un petit résidu aromatique soluble dans l'éther, donnant toutes les réactions spécifiques de la vanilline.

D. — *Les résultats de l'agitation à l'aide de potasse caustique* sont négatifs.

E. — *Cette solution éthérée évaporée* abandonne un résidu qui *saponifié à l'aide de potasse caustique* alcoolique donne une solution qui, filtrée et versée dans de l'eau acidulée, forme un dépôt jaune brunâtre, adhérent aux parois du récipient et un précipité pulvérulent.

Le dépôt jaune brunâtre adhérent, dissous à nouveau dans de l'éther de pétrole et, soumis à la cristallisation spontanée dans de l'alcool mélangé à de l'éther, abandonne un corps semi-liquide

de jaune doré. Il ne nous fut pas possible de le purifier; mais nous le soumîmes toutes fois à l'analyse élémentaire.

0,1704 gr. de substance donnent 0, gr. 5936 CO_2 et 0,1619 gr. H_2O, correspondent à

$$C = 89{,}18\ \%$$
$$H = 10{,}55\ \%$$

Il donne les réactions-spécifiques du Styrol, quoique les résultats de cette analyse ne concordent pas avec ceux-ci.

Le dépôt pulvérulent, purifié à l'aide des précipitations fractionnées, forme une poudre blanche, neutre, soluble dans le chloroforme, l'acétone, l'alcool amylique, etc., fondant à 154°. Soumise à la combustion, elle donne pour 0,0981 gr. de substance, 0,2769 gr. CO_2 et 0,0893 gr. H_2O, correspondant à

$$C = 76.99\ \%$$
$$H = 10{,}11\ \%$$

Les réactions du Storesinol (1) $C_8H_{13}O_7$ =

$$C = 76,\ 8\ \%$$
$$H = 10{,}09\ \%$$

étant positives, nous pouvons conclure à la présence de cet alcool. Nous obtenons, en outre, d'autres précipités, comme pour les analyses précédentes, dont nous ne pouvons entreprendre l'étude chimique.

III. — Partie soluble dans l'alcool. — Cette solution alcoolique, versée dans de l'eau acidulée, y provoque la formation d'un corps pulvérulent, devenant résineux à l'air. Après plusieurs purifications, nous avons obtenu une poudre blanche fondant à 86°, à réaction neutre, donnant, soumise à l'analyse élémentaire, pour 0,1191 gr. de substance, 0,2613 gr. CO_2 et 0,1003 gr. H_2O, correspondant à

$$C = 59,\ 8\ \%$$
$$H = 10{,}29\ \%$$

IV. — Parties insolubles. — Celles-ci étaient formées de détritus végétaux non analysables et de matières inorganiques non intéressantes.

(1) Tschirch. — *Die Harze und die Harzbehälter*. Leipzig, 1906.

CONCLUSIONS. — Nous pouvons donc présumer que la *Sandaraque* et la *Résine de Syrie* (*Liban Schami*) furent mélangées à la *Térébenthine de Chios*, au *Styrax*, pour former la masse utilisée à embaumer ce prêtre carthaginois, qui reposait comme nous le décrit le Rév. Père Delattre au milieu de cette masse résineuse adhérente. Chose curieuse : nos Pères, les Esculapes du Moyen Age et du Temps de la Renaissance, qui préconisaient dans la Thérapeutique d'alors l'emploi de la Momie (1), ne cherchèrent pas ce médicament à Carthage dans les Puits funéraires phéniciens, mais préferèrent ceux provenant d'Egypte, les tombeaux de ce pays étant plus accessibles.

En terminant, nous tenons à remercier M. le Pr Perrot d'avoir bien voulu mettre à notre disposition son Laboratoire de Matières Médicales pour entreprendre cette étude.

(1) Dr L. REUTTER.— *De la Momie ou d'un Médicament démodé.* — Paris, 1913.

BULLETIN

La Loi nouvelle sur les Fouilles préhistoriques.

Notre ex-Gouvernement vient de faire voter, en *catimini* et sans qu'il y ait eu la moindre discussion publique, une nouvelle Loi sur les *Monuments préhistoriques*. L'affaire a été vite enlevée à la Chambre des Députés, le 20 novembre 1913 ; et on pourra lire à l'*Officiel* du 21 novembre 1913 (p. 3473-3475, etc.), le texte complet de cette loi sur la protection de ces monuments.

Reste le Sénat.

Il n'y a pas grand chose à dire de la loi elle-même. Mais, où les bureaux du Ministère de l'Instruction publique se sont montrés aussi malins — il faudrait écrire *ficelles* — que d'habitude, c'est lorsqu'ils ont intercalé, dans cette loi, un Article qui, en réalité, *ne devrait pas s'y trouver*, puisqu'il n'a trait qu'à la conservation de *Monuments qui n'existent pas encore* (puisqu'ils ne sont pas encore découverts !), alors que la dite Loi n'était faite que pour ceux qui l'étaient déjà....

En d'autres milieux, on appellerait cela un *abus de confiance* ou un *tour de passe-passe* ! Mais, dans les milieux parlementaires, cela s'appelle simplement, en termes très techniques, un *escamotage*. La sauce a fait avaler le poisson aux Députés, qui n'y ont vu que du feu !

Voici, au demeurant, le texte de cet Article 28, désormais aussi fameux que le célèbre article 7 d'une loi connue.

Chapitre IV. — *Fouilles et Découvertes.*

Article 28. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux, ou d'un fait quelconque, on a découvert des monuments, des ruines, des inscriptions, ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, à un établissement public ou d'utilité publique, le Maire de la Commune doit assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le Préfet des mesures prises.

« Le Préfet en refère, dans le plus bref délai, au Ministre des Beaux-Arts, qui statue sur les mesures définitives à prendre.

« Si la découverte a lieu sur le terrain d'un particulier, le Maire en avise le Préfet. Sur le rapport du Préfet, le Ministre peut poursuivre l'expropriation du dit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841 (1). »

Comme on le voit, IL NE S'AGIT PLUS ICI DE MONUMENTS EXISTANT A PROTÉGER, puisqu'ils n'existent pas encore...., même sur le papier officiel ! Et la Loi, qui porte le titre flambant de PROTECTION DES MONUMENTS, ne protègera, en réalité, en l'espèce, par cet Article 28, comme la *Société Préhistorique Française* l'a démontré il y a longtemps, que les fraudeurs..., c'est-à-dire les chercheurs malhonnêtes, qui *fouilleront, en se moquant des autorités !*

Par contre, elle permettra de dépouiller, sans vergogne, le propriétaire de tout gisement, qui aura cessé de plaire..... à notre belle Administration !

Ce qu'il y a de plus fort là-dedans, à mon sens, c'est le premier paragraphe, en ce qui concerne les mots : *Établissement public* ou d'*utilité publique*.

Voici la *Société Préhistorique française, par exemple*, qui est reconnue d'utilité publique. Elle *ne sera plus maîtresse* d'un *gisement* qu'elle possède, s'il plaît au Maire de la commune où se trouve cette station d'agir auprès du Préfet, puisque « le Ministre des Beaux-Arts pourra ensuite *prendre toutes les mesures qu'il voudra à cet égard* », c'est-à-dire lui faire retirer son estampille d'*utilité publique*, etc ! — Elle devient donc ainsi l'humble domestique du Ministère.

Quant au 2e paragraphe, je crois inutile de discuter ; c'est LA MAIN MISE SUR TOUTES LES FOUILLES DES PARTICULIERS, quels qu'ils soient : Savants, Spécialistes, ignorants ou imbéciles. — PAS DE DISTINCTION !

Il faut que toutes les *Sociétés archéologiques de France* se

(1) *Loi sur la Protection des Monuments historiques*, 30 nov. 1913. — *Officiel*, Vendredi 21 nov. 1913, p. 3.475.

lancent à l'assaut de ce désastreux *Article* 28 par l'intermédiaire de leurs Sénateurs. Que chaque Association départementale agisse auprès de ses représentants au Luxembourg ; et nous aurons encore une fois gain de cause, comme, il y a quelques mois, lorsqu'on souleva ce lièvre pour la première fois.

Le Sénat a sauvé déjà la République et la sauvera encore sous peu, en abattant les 300 têtes de la Proportionnelle. Il sauvera aussi la Liberté des *Sociétés archéologiques de France*, si elles le veulent.— Mais, aide-toi d'abord ; et le Ciel t'aidera !

Clément Saudeux (1).

BIBLIOGRAPHIE

Cimeli del Museo Ponti nell'Isola Virginia (*Lago di Varese*) ; par Castelfranco (Pompéo). — Milan, 1913, in-4°, 54 p., 21 pl. hors texte.

Voici une publication splendide, admirablement illustrée par de magnifiques planches en phototypie ! Cette œuvre a été publiée avec l'autorisation et l'aide financière du Marquis Pondi, propriétaire de l'Ile Virginie et du Musée qui y est installé En réalité, cet ouvrage est le catalogue illustré de cette merveilleuse Collection, relative à une Palafitte d'un lac Suisse (Lac de Varèse), où l'on a trouvé du *Néolithique* et du début du *Bronze*.

Il est impossible de résumer en quelques lignes tous les enseignements que nous apporte une si luxueuse publication. Aussi devons-nous nous borner à mettre en relief seulement quelques-uns des objets les plus intéressants sauvés des eaux, ne serait-ce que pour remercier M. le Marquis Pondi de son désintéressement et de son dévouement à la Science

J'insisterai particulièrement ici sur les quelques *Haches plates* (*cinq* sont figurées), trouvées à côté de Haches métalliques à *bords relevés* ou à *bords droits*, avec *larges tranchants*. Ces trouvailles prouvent que ces Haches sont bien du *début du Bronze*, et non pas d'une période postérieure au Morgien, car ici on ne trouve même pas de haches à talons typiques. Nous ne savons pas s'il y a du *Cuivre pur* dans cette

(1) Ne pas lire *Clémenceau* II.

station (1). Mais certains poignards très courts à deux rivets et quelques épingles pourraient bien être antérieurs à l'âge *vrai* du Bronze.

En tous cas, il y a là un splendide matériel d'études, qu'il faudra conserver à tout prix à la Science. M. B.

VARIÉTÉS

La Préhistoire en Algérie.

M. A. Debruge (de Constantine) nous a adressé plusieurs de ses publications, dont quelques-unes ont un réel intérêt. — En voici la liste :

« *La Station préhistorique du Djebel-Ouach, près Constantine.* — *La Grotte d'Ard'ialam* ou Maison de l'*Obscurité à Fedj-M'Zala;*— *La Station préhistorique de Mechata-Chateaudun.* — *Les Outils pédonculés de la Station de Aïn-el-Mouhaad, près Tebessa* ».

D'abord, nous insisterons tout particulièrement sur les belles trouvailles de Mechata-Chateaudun, où a été recueilli un Crâne très curieux, qui a fait déjà et fera encore parler de lui, parce qu'il représente un type très spécial et nouveau, quoique sans rapport avec la race néanderthaloïde. L'outillage trouvé paraît être de la fin du *Paléolithique* seulement; les silex sont même si volumineux qu'on serait tenté de les rapprocher de certains faciès du Néolithique récent.— Mais il est impossible de se prononcer à ce sujet. — Bien curieuses aussi ces nombreuses *Helix*, à perforation voulue.

Pour la Grotte d'Ar d'ialam, signalons la curieuse façon de fermer ces cavités artificielles, qui ressemblent aux Haouanets.

A la station du Djebel-Ouach, des quartzites de formes assez anciennes on été trouvés; mais il est bien difficile de les dater et surtout de les comparer avec les formes de France. Toutefois, il semble bien qu'il s'agisse du Paléolithique ancien, au moins pour la plupart des objets.

Ces trouvailles font grand honneur à l'activité et au zèle de M. Debruge, que nous sommes heureux de pouvoir féliciter ici très cordialement. M. B.

Les Dangers de la nouvelle Loi sur les Fouilles préhistoriques.

« Je voudrais signaler à tous ceux qui bondirent et frémirent, à la nouvelle du Projet de Loi pour la Défense des Fouilles, combien cette agréable

(1) Des analyses *chimiques* seraient bien utiles, en l'espèce, pour élucider la question de l'arrivée du *Cuivre* en Italie.

loi leur aurait apporté de délicieux moments perdus, en d'interminables et infructueuses démarches, auprès de MM. Lebureau de tous crins. Et combien ils doivent rendre grâce au dévoué Président, M. Henri Martin (Paris) et au Bureau de la Société de l'époque, qui, par une courageuse campagne, firent avorter la Loi. La Société n'aurait-elle d'autre acte à son actif qu'elle aurait bien mérité à jamais de la Préhistoire Française !

Par la toute-puissance de deux *Commissions*, siégeant l'une au Ministère de l'Agriculture, l'autre au Ministère de l'Instruction Publique, le *Permis de Naturaliste*, absolument nécessaire à ceux qui veulent étudier l'Ornithologie et la Mammologie, ailleurs que dans les livres ou dans un laboratoire, mais avec toute la rigueur d'observations prises sur le vif, que demande la Science moderne, n'est octroyé à l'heure présente qu'à deux Naturalistes français !

Quand aux autres, ils se morfondent en vaines demandes, s'ils ont encore assez de ténacité, pour n'être entièrement découragés.

Inutile, mais combien triste, de déclarer dans quel état d'infériorité, est tombée l'Ornithologie française, en regard de la presque totalité des puissances européennes ; de constater que deux Ornithologistes français seulement ont assisté, en 1910, au Congrès international d'Ornithologie de Berlin !

Ce ne sont pas certainement les procédés de l'Administration, qui remédieront à ce marasme, en donnant un peu d'élan à ceux qui voudraient encore étudier l'Ornithologie.

Si les bienfaits de la Réglementation à outrance et la largeur d'idées de notre administration n'étaient dejà connus et appréciés par les brillants résultats auxquels ils atteignent, c'est à l'Ornithologie française que les Préhistoriens pourraient s'en référer.

C'est pour cela que je les abjure, au nom de leur Science favorite, si vivante, ELLE, dans tous les Congres, fussent ils internationaux, de défendre hautement leurs droits de Liberté de recherches et de fouilles » !

A. Hugues (Gard).

NOUVELLES

Préhistoire et Beaux-Arts. – *Concours Detouche, Delage et Roux*, de l'Académie des Beaux-Arts. — Ce prix annuel de Sculpture a été décerné cette année. Sujet : *Chasseurs des Temps primitifs*.— 1er prix (5.400 fr.) : M. Bruno, élève de MM. Coutan et Sicard. — Deuxième 1er prix (4.750 fr.) (réserve de 1912) : M. Diosi, élève de MM. Coutan et Verlet. — 2e prix (3.000 fr.) : M. Cellier, élève de MM. Coutan et Larche, — 3e prix (2.000 fr.) : M. Sartorio, éleve de MM. Injalbert et Hannaux. — 4e prix (1.300 fr.) : M. Paupion, élève de M. Antonin Mercié.

Nous serions curieux de savoir comment les jeunes sculpteurs, récompensés, ont traité ce sujet!

Découverte de vieilles monnaies grecques en Corse. — Un cultivateur de Calvi (Corse), en labourant son champ, a découvert une série de pièces grecques, frappées aux effigies des Ptolémées I, II, III et IV, parfaitement conservées.

Les Fouilles de Clairefontaine (Seine-et-Oise). — Les fouilles, pratiquées dans l'ancienne église de Clairefontaine, qui ont déjà amené la découverte de plusieurs tombeaux des anciens abbés encore garnis de fragments d'étoffes et de monnaies du quinzième siècle, se poursuivent avec succès. On croit pouvoir exhumer un certain nombre de cercueils, qui permettraient d'établir une chronologie exacte de l'histoire de l'importante abbaye, qui, fondée en 1100 par Simon II, comte de Montfort, approuvée en 1161 par l'évêque de Monfort et en 1207 par Philippe-Auguste, ne fut abolie qu'à une époque récente.

Les Fouilles d'Alésia. — Les fouilles, effectuées par la Société des Sciences de Semur sur l'emplacement de l'antique Alésia, viennent de ramener au jour, au lieudit « Cimetière Saint-Père », au voisinage de la Basilique primitive de Sainte-Reine, plusieurs caves ou sous-sols, en parfait état de conservation. On en a retrouvé les escaliers, les parois presque intacts, les niches ménagées dans l'un ou l'autre des murs, les soupiraux. Dans les décombres de toutes sortes qui remplissaient ces caves, outre beaucoup d'objets en bronze, en fer, en os, en terre cuite, M. Pernet, directeur des fouilles, a recueilli deux morceaux importants.

L'un est une belle inscription, malheureusement brisée, gravée sur marbre; elle rappelle dans son texte la construction d'un édifice orné de statues aux frais d'un habitant d'Alésia et de son fils. L'autre est un groupe en pierre, d'une belle facture, représentant deux divinités assises.

Découvertes en Carniole. — On signale l'importance des explorations archéologiques que poursuit depuis huit ans avec une infatigable persévérance la grande-duchesse Marie de Mecklembourg-Schwerin dans les Nécropoles de la Carniole.

Découvertes a Ancone. — De l'autre côté de l'Adriatique, le professeur Dall' Osso explore avec succès la région d'Ancône. Ces trouvailles, appartenant aux mêmes époques protohistoriques que celles de Carniole, donneront lieu à des rapprochements intéressants.

TABLE DES MATIÈRES

TRAVAUX ORIGINAUX

BAUDOUIN (M.). — La coutume de la « Proelia » d'Ouessant et ses rapports avec celle des Croix des Morts des Chemins.... 19

BAUDOUIN (M.). — Les rochers à cupules des environs d'Avrillé (Vendée) (4 figures)........................ 33

BAUDOUIN (M.). — La pyrite de fer dans les mégalithes de Vendée et le culte du feu néolithique (2 figures)............... 81

BAUDOUIN (M.). — Polissoir et sculpture du rocher de la Petite Métairie à la Pommeraye-sur Sèvre (Vendée) (1 figure).... 91

BAUDOUIN (M.). — Les gravures sur roches (cupules et bassins) des Tabernaudes, à l'Ile d'Yeu (Vendée) : Leur antériorité par rapport aux mégalithes funéraires (8 figures).... 105

BAUDOUIN (M.). — Découverte d'un Bloc Statue, du genre de ceux des Vaux de Saint Aubin-de-Baubigné (Deux Sèvres) en véritable Vendée (4 figures)........................ 187

BAUDOUIN (M.). — Deux bijoux gallo-romains trouvés dans les environs de Gennes (Maine-et-Loire) (2 figures)............ 212

BAUDOUIN (M.). — Le cheval solaire néolithique (3 figures)....... 258

BAUDOUIN (M.). — La faune des époques chelléennes et acheuléennes en Vendée (3 figures)......... 286

BAUDOUIN (M.). — Le mégalithe du Moulin-Cassé à Saint-Martin-de-Brem (Vendée) (4 figures)........................ 342

BAUDOUIN (M.). — Technique de la détermination de l'orientation des dolmens (2 figures)........................... 369

BERTHIAUX (P.). — Grattoirs pédonculés de l'Extrême Sud-Oranais (1 figure)................. 97

BERTHIAUX (P.). — Découvertes dans les oasis sahariennes (2 figures). 378

BOCQUIER (E.) et BAUDOUIN (M.). — Découverte d'une station préhistorique sous-marine (Vendée)....... 281

BOUEX (P.). — Le Pas-Dieu, commune de Saint-Pierre-les-Nemours (Seine-et Marne) (1 figure)......................... 149

BOUEX (P.). — Grattoirs pédonculés du Pas Dieu et des environs de Nemours (Seine-et-Marne) (1 figure)............... 215

CHAPELET (H.). — Objets gallo romains trouvés dans le Bourbonnais (2 figures) 26

COURTY (G.). — Préhistoire américaine. Autour des fonds de cabanes de Colcha en Bolivie (1 figure)..................... 43

COUTIL (L.). et ROLAND. — Cimetière mérovingien et carolingien de Villevenard (Marne) (4 figures)....................... 137

COLLAYE (A.). — Découvertes préhistoriques dans le Soissonnais.. 89

COLLAYE (A.). — L'âge de la pierre à Seraincourt (Aisne)........ 163

COLLAYE (A.). — L'atelier néolithique de la Butte de Marlemont (Ardennes) 209

COLLAYE (A.). — L'âge de la pierre à Wasigny-la-Neuville (Ardennes) 231

DEONNA (W.). — Le pied divin en Grèce et à Rome (2 figures).... 241
DEONNA (W.). — Quelques observations sur la forme humaine et animale employée comme conduit ou récipient......... 305
FRANCHET (L.). — La technique céramique chez les Nègres de l'Afrique centrale.................................... 4
JEAN (H.). — Une station préhistorique à Malemort.... 328
KEITH (A.). — Description du squelette d'Ipswich (Angleterre).... 51
MATTHIS (C.). — Découvertes de nouveaux monuments préhistoriques dans les Vosges du Nord....................... 154
MAZÉRET (L.). — Haches à gravures (16 figures)................ 73
MAZÉRET (L.). — Une nouvelle hache polie percée............... 217
MONTANDON (R.) — A propos du phallus en bois de renne de l'Abri Blanchard, commune de Sergéac (Dordogne)........... 337
MULLER (H.). — Notes sur des anneaux de jambes, en bronze, du premier âge du fer trouvés à la Palud (Basses-Alpes) (2 figures).. 177
MULLER (H.). — Analyse chimique des anneaux de jambe de la Palud 230
NICOLAS (C.). — La trépanation néolithique chez les Canaques actuels.. 62
QUÉNEL. — Découvertes archéologiques dans l'Oise.............. 64
REUTTER (L.). — Etude d'une masse résineuse, renfermée dans un petit flacon en verre gallo-romain.................... 123
REUTTER (L.). — Analyse chimique des résidus trouvés dans des vases d'un puits funéraire de la Vendée................ 149
REUTTER (L.). — Analyse chimique de masses résineuses contenues dans divers vases provenant d'un puits funéraire de la Vendée.................................... 181
REUTTER (L.). — Des parfums égyptiens............ 218
REUTTER (L.). — Analyse du résidu trouvé dans un vase intact, retiré d'un puits des Villates, à Néris (Allier).......... 233
REUTTER (L.). — Analyse de la masse résineuse (résidu n° VI), trouvé dans un vase funéraire (vase n° VI) du puits n° XXXII du Bernard (Vendée)........................ 255
REUTTER (L.). — Analyse de trois masses résineuses provenant du Puits funéraire de Saint-Martin-de-Brem (Vendée)...... 273
REUTTER (L.). — Analyses des masses résineuses provenant de fouilles faites sur l'emplacement d'une agglomération gallo-romaine à Montcy-Saint-Pierre dans les Ardennes.. 318
REUTTER (L.). — Analyse de la résine carthaginoise X, entourant le corps d'un prêtre phénicien:........................ 325
REUTTER (L.). — Analyse de la résine entourant le cadavre embaumé d'un prêtre carthaginois........... 383
SAINT-JOURS (B.). — Industrie de la poterie préhistorique sur les dunes du Médoc.................................... 283
SAINT-PÉRIER (DE). — Haches non polies et polissoir détruit à Bouville (Seine-et-Oise) (1 figure)...................... 48

BULLETIN — NOUVELLES — VARIÉTÉS

Afrique : Découvertes en Afrique Centrale.................... 367
— Découverte gallo-romaine à Bougie................ 239
— Découvertes dans le Centre Africain................ 203
— Découverte de gravures sur roches au Soudan 238
— Fouilles de Bône............................. 332

Afrique : Fouilles de Lambessa.................................... 304
— Fouilles sous-marines de Mahdia............ ... 240- 334
— Industrie paléolithique en Tunisie.................... 103
— Infibulation (L') au Pays Somali....................... 131
— Préhistoire (La) du fleuve le Nil et du canal de Suez..... 332
— Préhistoire (La) en Algérie............................ 394
— Vente (La) des antiquités et les musées archéologiques en en Egypte................................ 356
Agrafe à cœur et monnaie gauloise........................ 173
Alésia (Côte-d'Or). — Les fouilles d'Alésia................ 367- 396
Alsace. — La préhistoire en Alsace........................ 200
Ancone (Italie). — Découvertes à Ancone.... 396
Andamans (Les) de l'Inde.................................. 100
Ardennes. — Découverte d'une sépulture gallo-romaine dans les Ardennes (près de Sedan)........................ 135
Auch (Gers). — Découverte d'un éléphant près d'Auch.......... 239
Avenches (Suisse). — Musée d'Avenches.... 335
Barbonne-Fayel (Marne). — Fouille du dolmen de Barbonne-Fayel. 268
Bayonne (Basses Pyrénées). — Un musée de folklore basque...... 365
Bazoges en Pareds (Vendée). — Découverte et fouille d'un ossuaire de l'âge de la pierre polie 302
— Fouille d'un dolmen en Vendée........................ 303
Beauvais (Oise) — Le Musée de Beauvais.. 200
Beauvoir-en-Royans (Isère). — Un nouveau musée ethnographique en Dauphiné................................ 200
Bône (Algérie). — Les fouilles de Bône.. 332
Bougie (Algérie). — Découverte gallo-romaine à Bougie......... 239
Carniole (Autriche). — Découvertes en Carniole................ 396
Clairefontaine (Seine-et-Oise). — Les fouilles de Clairefontaine.... 396
Clermont (Oise). — Découvertes archéologiques à Clermont...... 135
Comment fonctionnent les Commissions des Monuments historiques en Province................................ 304
Comment la préhistoire est jugée par un certain public.......... 359
Comment on écrit l'histoire... de la préhistoire dans l'enseignement supérieur en France !.................. 173
Corse. — Découverte de vieilles monnaies grecques en Corse.... 395
Crète. — Découvertes en Crète.............................. 271
Cultes protohistoriques (Les) à l'âge du fer.................. 297
Danger (Le) des fouilles préhistoriques 360
Dangers (Les) de la nouvelle loi sur les fouilles préhistoriques.... 394
Date de l'origine de l'homme. — Détermination de la date de l'origine de l'homme par l'étude de son canal rachidien lombaire. 169
Dolmens. — A propos des prétendus sacrifices humains sur les dolmens (autels à sacrifices)...................... 197
— Dolmen de Pierre Levée à Bazoges-en-Pareds............. 303
— Malgré l'Académie, les dolmens restent des tombeaux...... 30
Etrun (Pas-de-Calais). — Classement du camp d'Etrun.......... 104
Faux (Les) en archéologie.................................. 101
Folklore (Le) de la sépulture en Epire...................... 172
Gravures sur roches au Soudan.......................... 238
Grèce. — Découvertes en Crète.............................. 271
— Folklore (Le) de la sépulture en Epire.................. 172
— Fouilles (Les) dans la Nouvelle Grèce.. 335
Grenoble (Isère). — Le Musée dauphinois à Grenoble........... 198

Homme préhistorique pétrifié (Un)........................ 236
Homme tertiaire — L'existence de l'homme tertiaire, démontré par l'anatomie........................ 330
Industrie paléolithique en Tunisie........................ 103
Infibulation (L') au Pays Somali (Afrique)........................ 131
Institut de Paléontologie humaine........................ 298
La Ferrassie (Dordogne). — Une prétendue fosse à sépulture de l'époque paléolithique........................ 270
Lambessa (Algérie). — Fouilles de Lambessa........................ 304
La Quina (Charente). — Reconstitution de la tête du fossile humain de La Quina (Charente). Faciès du Néanderthalien du Moustier........................ 126
La Tène (Suisse). — Les fouilles de La Tène en 1913........................ 354
Le Puy d'Issolud et Uxellodunum. 333
Les Baronnies (Isère). — Récentes découvertes dans l'Isère........ 303
Liège (Belgique). — Création d'un musée de folklore à Liège.... 304
Loi (La) nouvelle sur les fouilles préhistoriques......... 391
Loup-Garou — Une histoire de « Loup-Garou »........................ 333
Lugdunum-Convenarum (Haute-Garonne). — Les fouilles de Lugdunum Convenarum........................ 303
Luzech. Uxellodunum et Uzerche........................ 358
Lyon (Rhône). — La préhistoire dans la vallée du Rhône (aux environs de Lyon)........................ 332
Mahdia (Tunisie). — Fouilles sous-marines de Mahdia..... 240- 331
Marcigny (Saône-et Loire). — Le Musée d'histoire naturelle de Marcigny........................ 71
Mende (Lozère). — Découvertes en Lozère........................ 204
Menhirs. — L'origine du culte des pierres. Les menhirs sont des statues d'un dieu........................ 102
Menhirs (Les) à sculptures........................ 195
Méridienne. — La déviation de la méridienne astronomique à l'époque gallo-romaine........................ 136
Mesure (La commune) intercupulaire néolithique........................ 168
Milly (Meuse). — Le menhir de Milly........................ 335
Mizy (Marne). — Prétendue découverte dans la Marne........... 239
Monaco (Principauté). — Découverte d'époque romaine à Monaco. 368
Mont Berny (Oise). — Fouilles du Mont Berny........................ 134
Montréal (Gers). — Découverte et fouille à Montréal............ 204
Nantes (Loire-Inférieure). — Découverte d'une cachette de l'âge du bronze [Larnaudien]........................ 174
Niederbronn (Alsace). — Découverte d'un hypocauste 302
Nil. — La préhistoire du fleuve le Nil et du canal de Suez....... 332
Œuf (Un) de poule gallo romain........................ 303
Origine (L') des Basques et l'Atlantide 301
Paris. — Les bâtiments de l'Institut de Paléontologie humaine... 298
— La préhistoire à la Bibliothèque nationale 129
— Redécouverte d'une villa gallo-romaine à Paris 103
Pierres-Figures. — Une carotte à forme humaine.............. . 104
Piltdown (Angleterre). — Découverte d'un squelette paléolithique à Piltdown (Sussex)........................ 99
Plessis-Barbuise (Aube). — Une nécropole gallo-romaine de l'Aube. 71
Pompéï (Italie). — Découverte du port de Pompéï........................ 300
Poncin (Ain). — Découverte d'une station aurignacienne dans l'Ain (Grotte de la Colombière)........................ 368

Portraits. — G. de Closmadeuc........................... 66
— Léon Coutil................................. 165
Préhistoire (La) en Algérie............................... 394
Préhistoire et Beaux Arts................................. 395
Responsabilité du chef de chantier dans les fouilles préhistoriques. 70
Rome (Italie). — Les découvertes préhistoriques du Palatin 358
Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne). — Découvertes à Saint-Bertrand-de-Comminges.............. ... 176 204
Saint-Elophe (Vosges). — Une sculpture sur rocher à vérifier ... 363
Saint-Germain-en Laye (Seine et-Oise). — Musée des Antiquités nationales 71- 274
Saint-Hugues. — La roche au pied de Saint-Hugues 362
Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne). — Les fouilles de l'Abri du Tétard. 364
Sculptures ataviques (Les) des maisons basques.................. 299
Sépultures (Les) à l'époque moustérienne........................ 132
Sépultures moustériennes (A propos des)......................... 198
Sogny-aux-Moulins (Marne). — Cimetière gaulois à Sogny-aux-Moulins.. 202
Statuettes (Les) d'envoûtement.................................. 300
Subventions (Les) pour fouilles de l'Académie des inscriptions.... 357
Suez. — La préhistoire du fleuve le Nil et du canal de Suez 332
Talamone (Italie). — Découverte d'un ossuaire gaulois en Italie.. 239
Tousson (Seine et-Marne). — Découverte d'un polissoir et classement d'un menhir à Tousson..................... 135
Traditions populaires (La survivance des)........ 190
Trépanation (La) néolithique devant la Société des Chirurgiens de Paris 132
Trouvailles bizarres. — Un silex scié........................ 135
Uxellodunum. — La station d'Uxellodunum...................... 303
— Uxellodunum et Le Puy d'Issolud....................... 333
— Uxellodunum, Uzerche et Luzech....................... 358
Uzerche, Uxellodunum et Luzech.......................... 358
Vannes (Morbihan). — Le nouveau musée préhistorique de Vannes. 131
Vente (La) des antiquités et les musées archéologiques en Egypte. 356
Vertault (Côte-d'Or). — Fouille d'un tumulus en Chatillonnais.... 175
Villeneuve-les Convers (Côte-d Or). — Découverte d'un tumulus en Bourgogne 203
Villes submergées (Découverte de)............. 203
Villey-Saint-Etienne (Meurthe-et-Moselle). — Découvertes de sépultures sous tumulus.................................. 135
Vins aromatisés (Les) de l'époque gallo-romaine........... 271
Vosges lorraines. — Excursions dans les Vosges lorraines....... 240

ACADÉMIES — CONGRÈS — SOCIÉTÉS

Académie des Inscriptions et Belles-lettres................ 133- 357
Comment fonctionnent les Commissions des monuments historiques en Province............. 301
Congrès de l'A. F. A. S. à Tunis (mars 1913) 69- 129
Congrès de la Fédération archéologique de Belgique à Gand (août 1913)........... 301
Congrès international d'ethnologie et d'ethnographie : Neuchâtel, 1-5 juin 1914.. 366
VIIIe Congrès préhistorique de France : Angoulême (1912)...... 134

IXe Congrès préhistorique de France : Lons-le-Saunier, 27 juillet, 2 août 1913........................ 71-133-176-205- 268
Xe Congrès préhistorique de France de 1914.................... 205
Société bourguignonne d'histoire naturelle et de préhistoire à Dijon. 270
Société lorraine d'histoire et d'archéologie de Metz.............. 240
Comité archéologique et historique de Noyon (Oise)............. 297
Association française pour l'avancement des sciences : Subventions accordées sous l'exercice 1913. — Anthropologie (Legs Girard) et Archéologie.. 67
Société d'Anthropologie de Paris................................ 32
La préhistoire à la Société des Chirurgiens de Paris : Détermination de la date de l'Origine de l'Homme par l'étude de son canal rachidien lombaire........................... 169
La trépanation néolithique devant la Société des Chirurgiens de Paris.. 132
Société Préhistorique Française : Bureau pour l'année 1913...... 133

BIBLIOGRAPHIE

Beuchat (H.). — Manuel d'archéologie américaine............... 168
Brousse (J.) et Lejeune (L.). — La question d'Uxellodunum....... 166
Castelfranco. — Cimeli del Museo Ponti nell'isola Virginia (Lago di Varese)... 393
Cotte (Ch.). — Notions de géologie et d'archéologie préromaine spécialement appliquées au canton de Pertuis.......... 236
Guy (A.). — Essais sur la genèse des terrains quaternaires....... 128
Lefebvre de Montjoye. — Les Ligures et les premiers habitants de l'Europe occidentale.................................. 167
Messikommer (H.). — Die Pfahlbauten von Robenhausen.......... 355
Pader (J.). — Aperçu sur le crâne de l'homme de Denise......... 196
Proceedings of the Prehistoric Society of East Anglia............ 355
Reutter (L.). — L'embaumement avant et après Jésus-Christ.... 196
Revue préhistorique.. 205

NÉCROLOGIE

Angérard.. 365
Baudon (Th.)... 363
Fulconis... 365
Jomini (F.)... 335
Keller (Ch.)... 365
Le Coniat.. 365
Lubbock (J.).. 204
Pader.. 365
Schoetensack (O.)... 201
Thieullen (A.).. 237

FIGURES DANS LE TEXTE

1. Vue de dos et de face d'un « Dis Pater » trouvé à Vichy...... 27
2. Situation cadastrale des rochers voisins de la Fontaine Saint-Gré et de la station néolithique correspondante à Avrillé (Vendée).. 35
3. Le rocher de la route de Longeville à Avrillé (Vendée)....... 37

4. Le rocher central du Champ de la Fontaine Saint-Gré à Avrillé ... 38
5. Le rocher à cupules de la Marsaudière à Avrillé ... 41
6. Amulettes et perles des fonds de cabanes de Colcha (Amérique du Sud) ... 46
7. Haches non polies néolithiques trouvées dans une cachette au pied d'un Polissoir ... 49
8. Portrait de M. le Dr de Closmadeuc (de Vannes) le doyen des préhistoriens de Bretagne ... 66
9. Haches à gravures; Figures 1 à 12 ... 74-75
10. Haches à gravures; Figures 13 à 16 ... 76-77
11. Lame de silex utilisée, à petites dentelures, du Grand-Bouillac. 82
12. Scories de fer de l'allée couverte de Pierre folle à Commequiers (Vendée) ... 84
13. Le rocher de La Petite-Métairie, à La Pommeraye sur-Sèvre (Vendée) ... 94
14. Grattoirs pédonculés ... 98
15. Situation des rochers à cupules de la partie orientale du Ténement des Tabernaudes (Ile d'Yeu, Vendée) d'après le cadastre ... 106
16. Le monticule sud-ouest des Tabernaudes à l'Ile d'Yeu (Vendée). 108
17. Dessin schématique indiquant la situation réciproque des cupules sur le rocher plat du monticule des Tabernaudes. 109
18. Le rocher à bassin de l'entrée de l'allée mégalithique des Tabernaudes ... 110
19. Aspect du rocher volant sur lequel se trouve un bassin près de l'allée des Tabernaudes ... 111
20. Aspect ouest de l'allée couverte des Tabernaudes ... 113
21. Aspect de la région du Nord-Est à mégalithes des Tabernaudes ... 113
22. Schéma, donnant un aperçu de la situation respective des cupules sur les rochers du Nord-Est des Tabernaudes ... 114
23. Plan et coupes schématiques des cavités, cupules, empreinte pédiforme dite Pas-Dieu, commune de Saint-Pierre-les-Nemours (Seine-et-Marne) ... 120
24. Aspect et faciès et du type moustérien, reconstitué anatomiquement et montrant la disproportion cranio-faciale de l'homme fossile de La Quina (Charente) ... 126
25. Armes en fer. Epingle en or et bagues en bronze ... 140
26. Vase noir orné d'oiseaux gravés, 2 figures ... 142
27. Garniture de coffret : cimetière mérovingien de Villevenard (Marne) ... 144
28. Portrait de M. Léon Coutil ... 165
29. Agrafe à Cœur en relief et monnaie gauloise ... 173
30. Anneaux de jambe de la Palud et fragments de tibia humain. 178
31. Situation du Bloc-Statue à sculptures de Morgaillon en Saint-Martin-de-Brem (Vendée) ... 188
32. Photographies cardinales équidistantes du Mégalithe du Morgaillon ... 189
33. Plan schématique de l'état actuel du Mégalithe du Morgaillon. 190
34. Les sculptures de la face supérieure du bloc II du mégalithe du Morgaillon ... 191
35. Chaton d'une bague gallo-romaine trouvée au camp de Chêne-Hutte, près Gennes (Maine-et-Loire) ... 213

36. Chaton d'une bague trouvée dans une sépulture de la fin de l'époque romaine près de Gennes.................... 213
37. Grattoirs pédonculés du Pas-Dieu et des environs de Nemours (Seine-et-Marne).. 216
38. Figures de pieds humains, 6 fig.............................. 243
39. Reliefs d'Athènes.. 245
40. Les Sculptures sur pierre de la 4e dalle de l'hypogée de La Source au Castelet.. 259
41. Sculpture en creux par le procédé des cupulettes tangentes extérieurement, représentant un cheval.................... 260
42. Vase cultuel d'époque étrusque.............................. 265
43. Elephas Méridionalis trouvé à Chantonnay (Vendée)........ 288
45. Deux dents d'Elephas primigenius trouvées dans les alluvions anciennes de l'Autise.................................. 293
46. Carte des trouvailles en faune paléolithique inférieure faites en Vendée jusqu'en 1912................................ 295
47. Plan cadastral du Ténement du Moulin Cassé à Saint-Martin-de-Brem.. 345
48. Le mégalithe en hémicycle du Moulin Cassé................ 346
49. Schéma de l'hémicycle du Moulin Cassé à Saint-Martin-de-Brem.. 348
50. Plan d'ensemble des blocs du mégalithe dit hémicycle du Moulin Cassé à Saint-Martin-de-Brem et station néolithique.. 349
51. Allée couverte de Pierrefolle, à Commequiers............... 370
52. Allée couverte du Grand-Bouillac à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée).. 371
53. Pointes de flèches de l'Extrême-Sud-Oranais, 20 figures..... 379
54. Amulettes de l'Extrême-Sud-Oranais, 9 figures............ 381

L'Administrateur-gérant : J. GAMBER.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1913.

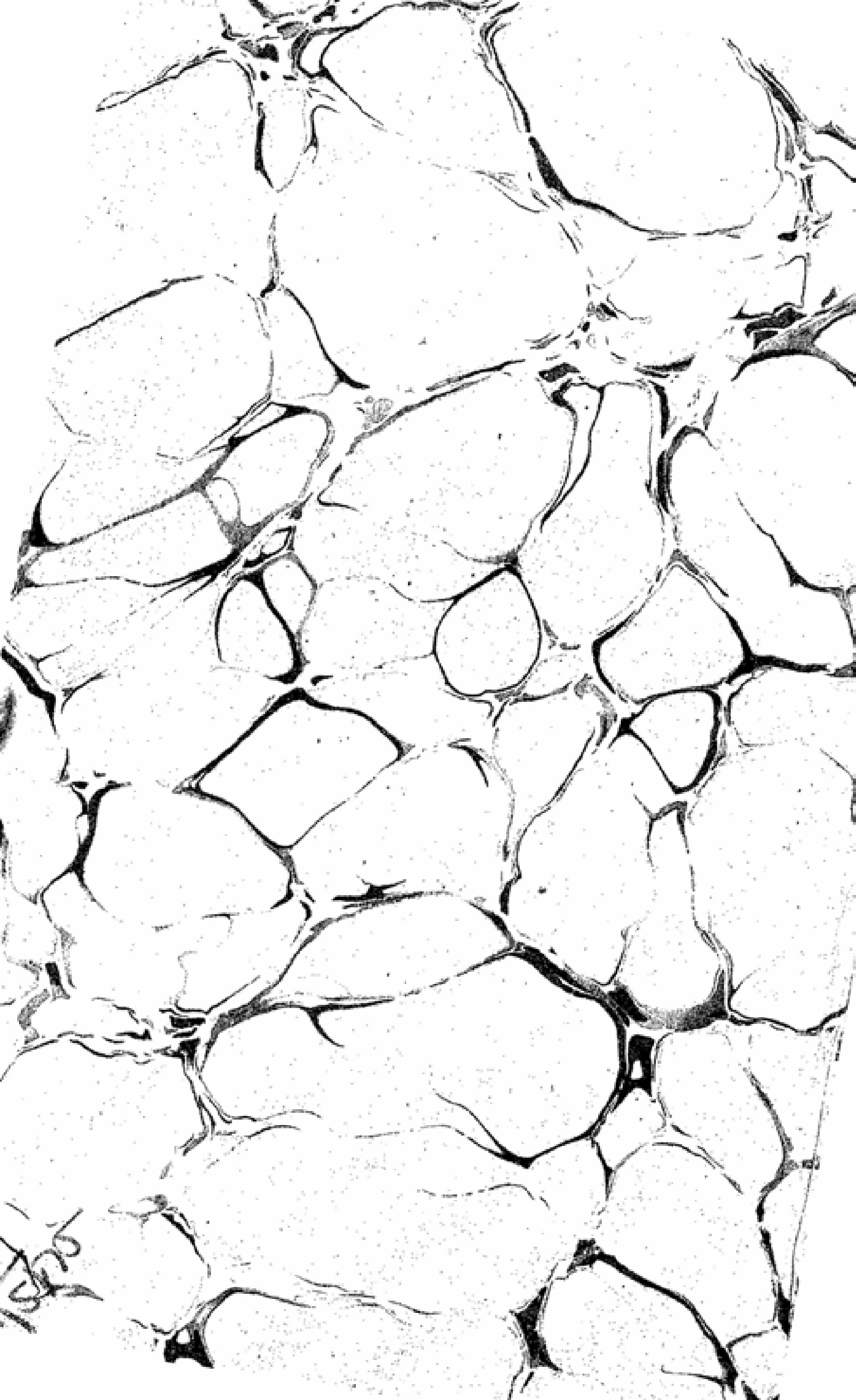

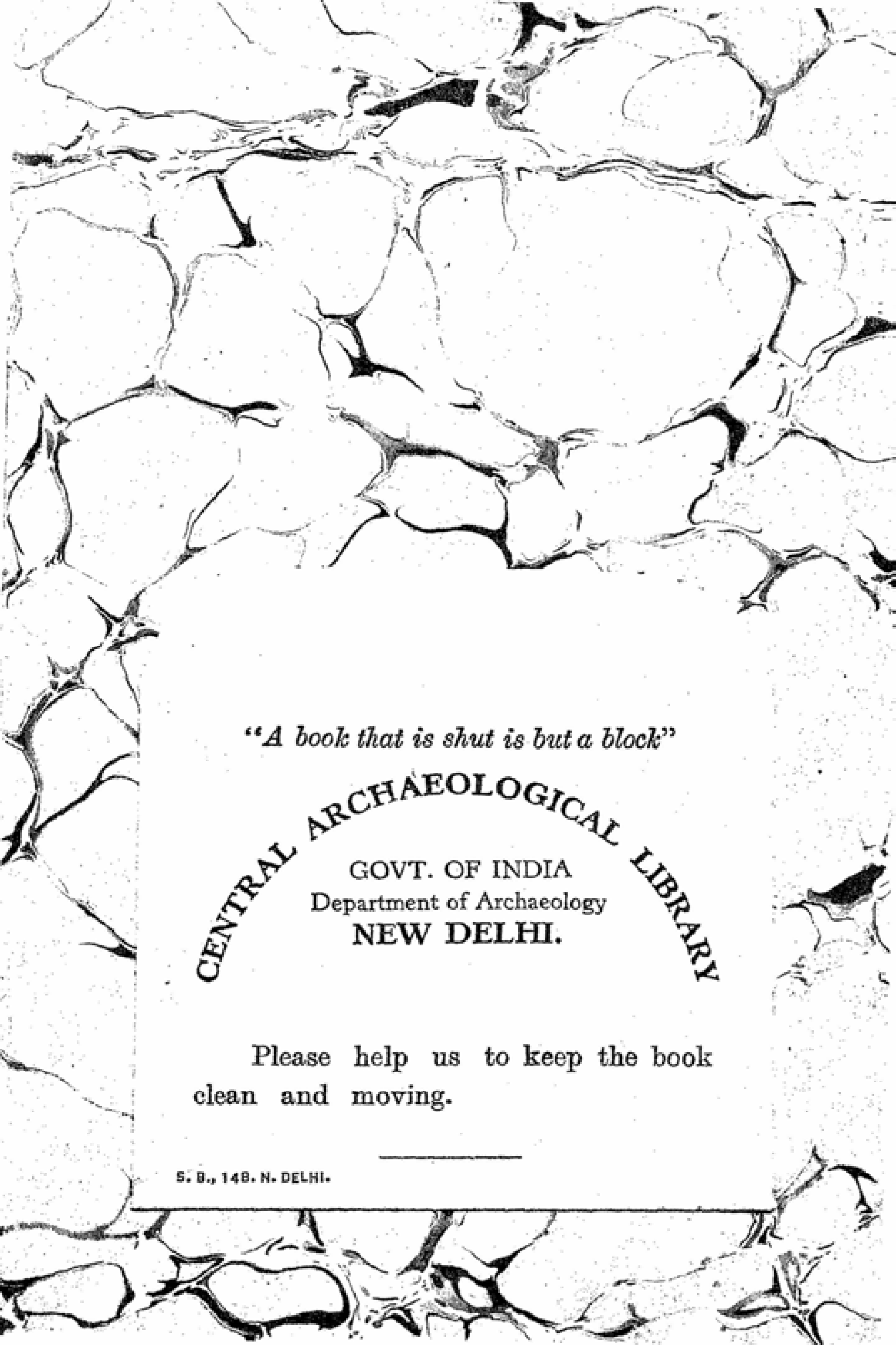

"A book that is shut is but a block"
CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.
Please help us to keep the book clean and moving.
S. B., 148. N. DELHI.